This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06666871 0

+ 42

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

1er FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1886

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

1er FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1886

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1886-1887

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
462423B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1948 L

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

FONDÉE LE 15 MARS 1863

STATUTS

Article 1er.

Une Société est fondée à Liége sous le nom de *Société des Bibliophiles Liégeois*. Elle publie les documents, soit manuscrits, soit imprimés mais devenus rares, concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liége.

Article II.

La Société se compose de soixante-quinze membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. Leur cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs payables dans le mois de janvier. En cas de non payement après deux avertissements par écrit, ils sont censés démissionnaires.

Article III.

La présentation d'un candidat doit être faite par trois membres. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Article IV.

Les réunions ont lieu sur la convocation du Secrétaire.

Aucune mesure ne peut être adoptée si sept membres au moins ne sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

Article V.

Le Bureau se compose du Président, du Secrétaire, du Secrétaire-adjoint, du Trésorier et du Bibliothécaire. Il est renouvelé tous les deux ans dans le courant du mois de janvier. Les membres sortants sont rééligibles.

Article VI.

Le Président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du Président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

Article VII.

Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances et la correspondance. Il est chargé de la conservation des archives et du sceau de la Société.

Il convoque les membres huit jours d'avance en indiquant, d'après les instructions du Président, les objets à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux et décisions de la Société sont signés par le Président et le Secrétaire. Ce dernier signe les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

Article VIII.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il n'effectue aucun payement que sur ordonnance signée par le Président. Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Article IX.

Les publications se font par volumes ou fascicules et à des époques indéterminées. Chaque membre a le droit de présenter les documents qu'il croit utile de publier. La Société les adopte ou les rejette et fixe au besoin le rang de publication.

L'éditeur du document est désigné par la Société. Il pourra y joindre une introduction et des notes.

La Société n'assume point la responsabilité des opinions de ses membres.

Article X.

Pour arriver à une exécution matérielle uniforme, le bon à tirer ne sera donné que sur le visa du Président et du Secrétaire.

Chaque volume porte sur le faux-titre : *Société des Bibliophiles Liégeois* et sur le titre le nom de son éditeur.

Toute publication est imprimée à soixante-quinze exemplaires destinés aux membres. L'éditeur a droit, en outre, à dix exemplaires sur papier ordinaire. La Société décide si l'ouvrage doit être mis dans le commerce et fixe, en ce cas, le chiffre du tirage.

Tous les exemplaires sont numérotés.

Article XI.

Les modifications au règlement ne peuvent être adoptées qu'après avoir été proposées par trois membres dans deux séances consécutives et votées par les deux tiers des membres présents.

Article XII.

La Société ne peut être dissoute que par une décision, prise en assemblée générale convoquée à cette fin un mois d'avance. La résolution doit être votée à la majorité des trois quarts des membres présents. Ceux-ci décideront en même temps de l'emploi qui sera fait des exemplaires restant en magasin et de l'avoir social.

LISTE DES MEMBRES

1886

1

Fiess (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.

Frésart (Oscar), à Liége; reçu le 9 janvier 1876.

2

Helbig (Henri), homme de lettres, à Liége; *fondateur*.

3

Bormans (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége; *fondateur*.

4

Polain (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871. Décédé le 4 avril 1872.

Morren (Édouard), professeur à l'Université, à Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 10 mars 1872. Décédé le 28 février 1886.

5

MARTIAL (Épiphane), avocat, à Liége ; *fondateur*. Décédé le 1er juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (baron Léon), docteur en droit, à Liége ; reçu le 21 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles ; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), à Liége ; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (chevalier Félix), banquier, à Liége ; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa ; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hippolyte), sénateur, à Liége ; reçu le 12 avril 1863.

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles ; *fondateur*.

10

FRANCOTTE (Gustave), à Liége ; *fondateur*.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871. Décédé le 25 juillet 1882.

MATTHIEU (Jules), professeur et bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont (lez-Verviers); reçu le 12 mars 1871.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liége; *fondateur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (Philippe), propriétaire, à Theux; reçu le 19 novembre 1871.

13

DE BORMAN (chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, à Liége; *fondateur*.

14

WITTERT (baron Adrien), à Bruxelles; *fondateur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (baron Jules), à Liége; reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liége; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (comte Camille), à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liége; reçu le 12 janvier 1873. Décédé le 26 mars 1882.

DEMARTEAU (Joseph), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége;* reçu le 10 avril 1882.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liége; reçu le 12 avril 1863.

18

DE LIMBURG-STIRUM (comte Philippe), sénateur, à Liége; reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), à Liége; reçu le 19 avril 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut archéologique et de la Société de littérature wallonne, à Liége; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgard), à Bruxelles; reçu le 24 novembre 1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liége; reçu le 4 décembre 1881.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liége; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 12 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), à Liége; reçu le 10 mars 1872.

23

WAUTERS (Hyacinthe), tanneur, à Liége; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte Xavier), à Bassinnes; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867. Décédé le 24 juillet 1885.

THYS (Édouard), abbé, à Liége; reçu le 12 mars 1871. Décédé le 30 mars 1882.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Albert), à Liége; reçu le 16 avril 1882.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université de Gand; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (comte Thierry), docteur en droit, sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand ; reçu le 28 février 1864. Décédé le 12 juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (baron Émile), château de Marchiennes ; reçu le 4 décembre 1881.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles), représentant, à Gand ; reçu le 17 avril 1864. Décédé le 21 février 1882.

DE SÉLYS-FANSON (baron Robert), à Liége ; reçu le 16 avril 1882.

30

SERRURE (P.-C.), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique ; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liége ; reçu le 12 juin 1870.

31

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire de la Cour d'appel à Liége ; reçu le 15 janvier 1865. Décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore), château de Warfusée ; reçu le 7 février 1875. Décédé le 8 octobre 1875.

DE CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liége ; reçu le 9 janvier 1876.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liége ; reçu le 26 février 1865. Décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liége; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société royale de numismatique belge, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), à Liége; reçu le 11 mars 1866. Décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), à Liége; reçu le 11 juin 1876. Décédé le 11 mai 1877.

ORBAN DE XIVRY (Jules), à Stavelot ou au château de Gaillarmont (par Grivegnée, Liége); reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), représentant, à Bruxelles; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (comte Léon), château de Gesves (Namur); reçu le 28 octobre 1877.

38

POSWICK (Eugène), château d'Ingihoul (par Engis); reçu le 8 mars 1868.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles; reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Edmond), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en droit, sénateur, château de Hamal (par Tongres); reçu le 13 mars 1868.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire le 17 février 1879.

VAN DEN BERG (Joseph); reçu le 21 novembre 1880. Démissionnaire le 31 janvier 1886.

43

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MAESTRICHT; reçue le 8 mai 1870.

44

DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT (chevalier Amédée), conseiller provincial, château de Moeland (St-Nicolas-Waes); reçu le 8 mai 1870.

45

DE GOËR DE HERVE (baron Eugène), à Bruxelles; reçu le 8 mai 1870.

46

ALEXANDRE (Joseph), archiviste provincial, à Liége; reçu le 12 juin 1870.

47

DE CROY-DULMEN (prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, au Roeulx (Hainaut); reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

LOHEST (Herman), avocat, à Liége; reçu le 19 février 1882.

48

DE BERLAYMONT (comte Guy), château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçu le 6 novembre 1870.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles; reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 20 décembre 1885.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES; reçue le 6 novembre 1870.

51

RENIER (Jean), professeur, à Verviers; reçu le 8 avril 1883.

52

DE GÉRADON (Charles), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

53

OPHOVEN (Armand), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

54

CARLIER (Georges), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

55

SCHOOLMEESTERS (Émile), curé-doyen de Saint-Jacques, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

56

DE SOER (Maxime), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

57

VAN EYLL (baron Victor), château de Labaye (par Nandrin); reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire en 1886.

58

POSWICK (Jules), à Limbourg; reçu le 20 mai 1883.

59

POSWICK (Prosper), château de Tihange (par Huy); reçu le 20 mai 1883.

60

FRÉSART (Félix), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

61

JAMAR (Edmond), architecte, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

62

DE LHONEUX (Madame Gustave), à Huy; reçue le 17 juin 1883.

63

VIERSET-GODIN (Émile), architecte, à Huy; reçu le 17 juin 1883.

64

DE GELOES (comte René), château d'Eysden; reçu le 17 juin 1883.

65

DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK (baron Gaston), à Liége; reçu le 17 juin 1883.

66

OLIVIER (François-Jean), libraire, à Bruxelles; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire en 1886.

67

DE LAMBERTS-CORTENBACH (baron Rodolphe), château de la Zangrie (par Bilsen); reçu le 17 juin 1883.

68

DE BLANCKART (baron Charles), docteur en droit, château de Lexhy (par Fexhe); reçu le 17 juin 1883.

69

CORMAUX (Denis), imprimeur, à Liége; reçu le 22 juin 1884.

70

NAVEAU (Léon), château de Bomershoven (par Tongres); reçu le 22 juin 1884.

71

L'HOEST (Isidore), inspecteur chef de service au chemin de fer Nord-Belge, à Liége; reçu le 31 janvier 1886.

72

WILMART (Charles), docteur en droit; reçu en juillet 1886.

73

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; reçue le 12 septembre 1886.

BUREAU POUR 1886 ET 1887

Président. H. HELBIG, rue de Joie, 8.

Secrétaire. M. GRANDJEAN, rue du Jardin Botanique, 21.

Secrétaire-adjoint. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15.

Trésorier. Baron DE PITTEURS DE BUDINGEN, rue Louvrex, 77.

Bibliothécaire. F. COUCLET, rue du Pont-d'Ile, 28.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

depuis sa fondation

N° 1. Chronique des évêques de Liége. XIIIe siècle. — Stan. Bormans. 1864.

2. Chronique de Mathias de Lewis, d'après un manuscrit du XIVe siècle. — Stan. Bormans. 1865.

3. Le Martyre de saint Eustache, tragédie de Pierre Bello. — H. Helbig. 1865.

4. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége, recueillis et publiés par Ulysse Capitaine. Tome premier. Avec quatre planches. 1868.

5. Les Hommes illustres de la nation liégeoise, par Louis Abry. — H. Helbig et Stan. Bormans. Avec dix-huit planches. 1867.

6. Essai sur le Pays de Liége et sur ses lois fondamentales, par Michel Deschamps. — Ulysse Capitaine. 1867.

7. Traicté des maisons nobles du Pays de Liége, par Ernest de Rye. — Stan. Bormans et Eugène Poswick. Avec quarante planches. 1870.

8. Mahomet II, tragédie par le baron Blaise Henri de Waleff. — H. Helbig. 1870.

N° 9. L'Anarchie à Liége. Poëme satyrique en quatre chants, par le baron Blaise Henri de Waleff. — H. Helbig. Avec planche. 1871.

10. Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome premier. 1877.

11. Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestricht en 1615. — H. Michelant. Avec neuf planches. 1872.

12. Annales Sancti Iacobi Leodiensis. — Chronicon breve Leodiense ex codice Aureaevallis. — J. Alexandre. 1874.

13. Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas en 1619. — H. Michelant. 1875.

14. Mémoires concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du Pays de Liége en 1630. — H. Helbig. 1875.

15. Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome second. 1877.

16. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre. Avec neuf planches. Tome premier. 1876.

17. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége. Avec planche. Tome second. 1877.

18. Nouveaux mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Ingihoul, publiées par X. de Theux. Avec planche. 1878.

19. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers, publiée par J. Alexandre. Tome premier. Avec deux planches. 1878.

20. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome second. Avec deux planches. 1879.

N° **21.** Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome troisième. Avec trois planches. 1880.

22. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége. Supplément publié par X. de Theux. 1878.

23. Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1789), publiés par un de ses descendants. Tome premier. Avec planche. 1881.

24. Liégeois et Bourguignons en 1468. Étude historique par le Dr H. F. J. Estrup, d'après les rapports du légat Onufrius. Traduction du danois avec une introduction par Stanislas Bormans. 1881.

25. Papiers de Jean-Remi de Chestret. Tome second. 1882.

26. Chronica Lobbiensia. — Annales Leodienses. Chronicon rhytmicum Leodiense. — Annales Fossenses. — J. Alexandre. 1882.

27. Chiroux et Grignoux. — H. Helbig. 1883.

28. Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la principauté de Liége, par Louis et Simon-Joseph Abry, publié et continué par Eugène Poswick. 1884.

29. Rervm Leodiensivm Statvs. Anno M. DC. XLIX. Avec traduction française par J. Alexandre. 1885.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois. Tome premier, 1882-1883; Tome second, 1884-1885.

Séance du 31 janvier 1886

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; chevalier Camille de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Eugène Poswick et Schoolmeesters.

Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1885 est lu et approuvé.

Il est donné communication à l'assemblée de la démission de M. J. Van den Berg comme membre de la Société.

Les membres du Bureau sont réélus par acclamation pour la période de 1886 et 1887.

M. de Pitteurs, trésorier, présente les comptes de l'année 1885.

Les recettes se sont élevées à	fr.	4,523,00
Les dépenses à.	»	438,66
Boni en caisse au mois de janvier 1886 . .	fr.	4,084,61

M. Isidore L'Hoest, inspecteur au chemin de fer Nord-Belge, est élu à l'unanimité, membre de la Société.

M. Charles Wilmart, est présenté comme candidat à une des places de membre encore vacantes. Il sera procédé au ballottage à la prochaine séance.

M. de Borman annonce qu'il est prêt à remettre à l'imprimeur, le manuscrit des *Admissions à la Bourgeoisie.*

La Société lui accorde vingt exemplaires de ce travail au lieu de dix.

M. de Borman fait connaître encore que la publication du *Recueil des Échevins de Liége* est en préparation.

La séance est levée à midi.

UNE IMPRESSION LIÉGEOISE RETROUVÉE

M. Albin Body signale dans ce Bulletin (1) une brochure imprimée à Spa, en 1794, qui, paraît-il, est inconnue des Bibliophiles liégeois. Il provoque des recherches et semble manifester le désir de savoir en quoi elle consiste. Comme un exemplaire de *l'Impression liégeoise à retrouver* repose dans ma bibliothèque, je réponds bien volontiers en quelques mots à l'appel adressé aux possesseurs de la pièce dont il s'agit.

La brochure est un in-octavo de trente pages, intitulé : *Fragment de l'histoire ancienne de la Chine ou l'ancienne république royale des Chinois. Non omnibus.*

Au recto du deuxième feuillet est la dédicace : « A Monsieur Nitnatsnoc Sikram ed Izzuram Slif » (2).

J'y relève une seule phrase, elle me semble renseigner le berceau des marquis de Maruzzi : « En attendant, Monsieur, je vous exhorte à ne point négliger le grec, qui est votre langue maternelle, et celle de vos illustres ayeux habitans des délicieuses vallées de l'Olimpe et du Tempé. » Au bas la signature Duahtra (3) Cayargensis.

(1) Bulletin de la *Société des Bibliophiles liégeois*, t. II, p. 316.

(2) Constantin Markis de Maruzzi fils.

(3) Arthaud.

Au verso du même feuillet, l'auteur s'adresse au lecteur : il lui explique comment il est en possession de cette histoire traduite de l'arabe en latin par un Père Jésuite, admis à la Cour chinoise en 1666.

Les pages 5 à 14 sont consacrées à un aperçu sur l'histoire de la Chine, particulièrement à une révolution qui bouleversa anciennement le céleste empire, entraînant après elle la chute des rois, la guerre avec les puissances de l'Asie, les malheurs du pays qui se trouva aux abois.

Un vieillard du nom de Guanghi, dans un discours prononcé à l'assemblée des Sages de tous les États de la nation, engage cette assemblée à placer un roi à la tête de la république, tout en lui conservant les institutions qu'elle s'est donnée, afin de la tirer de l'état désastreux dans lequel elle est plongée.

La nécessité d'adopter le conseil de Guanghi se faisait sentir, beaucoup de membres de l'assemblée opinaient en faveur du rétablissement de la royauté, mais les Sages ne prenaient aucune résolution. En présence de l'indécision de ses concitoyens, le vieillard leur propose d'envoyer quatre députés de la nation vers le mage Artha, petit-fils de Zoroastre, afin d'implorer son assistance et ses bons offices pour tirer la Chine des embarras inextricables dans lesquels elle se trouvait.

Artha vient à leur secours, il prend la parole et dans son discours suggère aux représentants de la nation l'idée d'adopter une Constitution, dont il donne le texte intitulé : *Base d'un gouvernement pour une république royale.* La Constitution comprend trente articles. Ils occupent les pages 15 à 27 et sont analysés dans la lettre à M. de Lancelin, datée de Spa le 21 mai 1794 (1).

(1) Bulletin cité, p. 321.

Les pages 28 et 29 sont la continuation du discours du mage et l'acceptation de sa proposition par les Chinois.

Enfin vient un sonet (*sic*) signé comme la dédicace au jeune Maruzzi.

Le fragment de l'histoire de la Chine est une allusion à l'état politique intérieur et extérieur de la France à la fin du XVIIIe siècle; on y reconnaît les faits qui se sont déroulés dans la monarchie de Louis XIV pendant les premières années de la révolution de 1789.

Le marquis et la marquise de Maruzzi étaient à Spa dès le 12 juin 1794 (1); peut-être même y habitaient-ils toute l'année.

Pas plus qu'en 1792, on ne voit dans la liste de 1794 le nom d'Arthaud ni celui d'Otto, nom sous lequel l'auteur était, il est probable, principalement connu à Spa, car dans la lettre du 19 mai 1794 (2), le précepteur du fils du marquis de Maruzzi est désigné sous le nom de Aurtar ou Otto et J.-P. de Limbourg a écrit sur son exemplaire — aujourd'hui le mien — du Fragment de l'histoire ancienne de la Chine : « Mr Otto, Préc. chez M^r le M. de M. »

Ce petit opuscule dont l'auteur dissimule à peine son nom, ne présente aucun intérêt liégeois; le seul qu'il a est d'avoir été imprimé à Spa et d'avoir mis en mouvement la police du prince-évêque de Liége.

PH. DE LIMBOURG.

Theux, le 12 août 1886.

(1) Leur nom se trouve sur la première liste des Seigneurs et Dames venus aux eaux minérales de Spa, l'an 1794 : « Monsieur et Madame la marquise de Maruzzi : au Coq, Grand'Place. » Immédiatement après : « Monsieur et Madame la comtesse de Soulange et Mademoiselle de Soulange, au Cheval Noir, Grand'Place. »

(2) Bulletin cité, p. 320.

UNE CURIOSITÉ BIBLIOGRAPHIQUE

GÉNÉALOGIE DES SOMZÉ

Dans un procès récent qui a mis la justice en échec et qui a eu beaucoup de retentissement, il a été produit un mémoire imprimé, portant le titre :

« RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES SUR LA FAMILLE SOMZÉ,
» DE SOMSÉE, DE GOMZÉE,
» *Pièces authentiques relevées des archives de l'État à Liège*
» 1550-1869
» Schaerbeek-Bruxelles
» Typographie et lithographie Henri Mommens
» 12, rue de Beughem, 12
» 1885. »

Sur quelques exemplaires, soumis à la Cour d'appel de Bruxelles, à l'appui de la revendication du nom de « de Somsée, » se trouve le titre :

« RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES SUR LA FAMILLE DE SOMSÉE. »

(Le restant comme ci-dessus.)

Ce mémoire, tiré à un nombre peu considérable d'exem-

plaires, est aujourd'hui introuvable; cependant il en existe, à Liège, trois exemplaires :

1° dans le dossier judiciaire d'une instruction répressive dont il sera question ci-après;

2° à l'Hôtel de ville, division de l'État civil;

3° à la Bibliothèque de l'Université.

Le tableau ci-après y rattache, à la famille noble des Gomzée, la famille Somzé: ce tableau commence à Symon de Gomzée, vivant au XVIe siècle, et aboutit aux fils de M. Léon Somzé, membre de la Chambre des représentants.

Ce tableau, précédé d'un commentaire-paraphrase, est suivi d'une série d'actes concernant la famille de Gomzé (8 feuillets, dont 14 pages de texte), et se termine par la série des actes concernant les Somzé (7 feuillets, dont 9 pages de texte) : un feuillet intermédiaire, dont une page de texte, contient certains actes destinés à former la liaison désirée entre les de Gomzée et les Somzé.

La seule différence entre les deux éditions (auxquelles a servi la même composition) est que les exemplaires pour la Cour de Bruxelles contiennent, dans le « Rapport » préliminaire, environ une page d'observations ayant pour but d'atténuer la portée nobiliaire de la prétention au « de » à placer avant le nom « Somsée. » Malheureusement cela est contredit par les pièces de la première partie, *relevées des archives de l'État à Liège,* toutes relatives aux *de Gomzée :* pas un seul acte relatif à un *Somzé* n'a été emprunté à ce dépôt.

Voici la généalogie en question (pour favoriser l'intelligence de ce qui va suivre, on y ajoute simplement des numéros d'ordre pour les actes de la dernière série).

SYMON DE GOMSÉE

COLLIN DE GOMESÉ
fils de Symon de Gomsée.

SYMON DE GOMESÉ
fils de Collin de Gomesé.

JACQUES DE GOMZÉ
fils de Symon de Gomesé
épousa ISABELLE D'ORJO.

Collin-Nicolas
de Gomesé
fils de Collin
de Gomesé.

GÉRARD DE SOMZÉ
fils de Jacques de Gomzé et
d'Isabelle d'Orjo
épousa ELISABETH DE JACYMAERT
(Gérard Somzé. I) épousa GERTRUDE MOQUET.

Gérard
de Somsée
fils de Gérard
de Somzé et
de Gertrude Magué.

Gertrude
de Somsée
fille de Gérard
de Somzé et
de Gertrude Maghuet.

II. NICOLAS SOMSÉE
ou DE SOMSÉE
fils de Gérard de Somzé et
de Gertrude Moquet
épousa CATHERINE FITVOYE.

Catherine
de Somzée
fille de Gérard
de Somzé et
de Gertrude Maguet.

Pierre-Arnold
de Somsée
fils de Nicolas
Somsée
ou de Som
de Cath. Fu

Anne-Cath.
de Somsée
fille de Nicolas
Somsée
ou de Somsée et
de Cath. Futvoye.

Nicolas-Fr.
de Somsée
fils de Nicolas
Somsée
ou de Somsée et
de Cath. Fuitvoie.

III. GÉRARD-JOSEPH DE SOMSÉE
fils de Nicolas Somsée ou
de Somsée et de Catherine Fitvoye
épousa PÉTRONILLE DOCTEUR.

Dorothée
de Somsée
fille de Nicolas
Somsée
ou de Somsée et
de Cath. Futvoye.

Jean-Nicolas
de Somsée
fils de Nicolas
Somsée
ou de Somsée et
de Cath. Futvoie.

Dieudonnée
de Somzée
fille de Nicolas
Somsée
ou de Somsée et
de Cath. Futvie.

Louis-Mathieu Somzée fils de Gérard-Joseph de Somsée et de Pétron. Docteur.

IV. JACQUES-NICOLAS SOMSÉE fils de Gérard-Joseph de Somsée et de Pétronille Docteur épousa CATHERINE SIMONIS.

Louis-Dieudonné Somzé fils de Gérard-Joseph de Somsée et de Pétron. Docteur.

Anne-Charlotte Somzée fille de Gérard-Joseph de Somsée et de Pétron. Docteur.

V. JEAN-HENRI SOMZÉ fils de Jacques-Nicolas Somsée et de Catherine Simonis épousa MARIE-JEANNE POLLAIN.

François-Henri Somzée fils de Henri Somzé et de Jeanne Pollain.

VI. JEAN-HENRI-LAURENT SOMSÉ fils de Henri Somzé et de Jeanne Pollain épousa JOSÉPHINE DROUEN épousa ANNE-JOSÈPHE WILLEAUME.

VII. MATHIEU-HENRI-LÉON SOMZÉ fils de Jean-Henri-Laurent Somzé et de Anne-Josèphe Willeaume épousa JOSÉPHINE-VIRGINIE DANDELIN.

COSME SOMZÉ fils de Mathieu-Henri-Léon Somzé et de Joséphine-Virginie Dandelin.

Gaëtan Somzé fils de Mathieu-Henri-Léon Somzé et de Joséph^e-Virginie Dandelin.

La publication de cette pièce avec le mémoire qui l'accompagne, et la production de ces documents en justice (1), ouvrent pour la presse le droit de discuter ce qui y est contenu.

En effet, si l'on peut considérer les documents des familles comme des papiers intimes, ils appartiennent au public qui peut contrôler toutes les assertions contenues dans les pièces produites, dès qu'elles sont invoquées publiquement pour réclamer un droit ou justifier une prétention.

Mais même alors, il convient que les discussions de la presse restent dignes et qu'elles ne dépassent pas les limites de la prétention critiquée : mal venu serait celui qui, pour combattre celle-ci, irait fouiller dans les registres des paroisses ou de l'état civil, des refuges publics, des tribunaux répressifs, avec la pensée malicieuse d'en extraire des filiations irrégulières, des naissances à la maternité, des décès à l'hôpital, des condamnations correctionnelles...

Aussi, l'auteur du présent travail s'est-il assigné à l'avance le devoir de voiler de semblables détails, si, par aventure, il venait à s'en rencontrer sous sa plume ; il se bornera à citer des qualifications, des professions, des désignations de rues (domiciles ou autres), sans insister sur les conclusions qu'on pourrait en tirer; il les soulignera toutes pour n'appeler spécialement l'attention sur aucune.

En un mot, il veut se borner à combattre la généalogie produite, dans les limites de la prétention qui s'est élevée, et ne pas aller au delà; il ne veut pas même profiter des ressources que pourraient fournir les anecdotes locales qui, à Liège, ont une saveur particulière.

(1) Jugement et arrêt de Bruxelles, 22 novembre 1884 et 18 janvier 1886 (*Belgique judiciaire*, 1884, p. 1501 ; 1886, p. 113).

Quelles sont donc les revendications de cette généalogie et du mémoire ?

D'abord une prétention nobiliaire générale, qui se révèle par la réclamation du nom de « de Somsée » et par ce titre retentissant : « *Recherches généalogiques... Pièces des archives...* 1550-1869. »

C'est, en outre, une prétention plus spéciale de rattacher aux nobles « de Gomzée » d'autrefois, les « Somzé » d'aujourd'hui.

Or, l'auteur du présent travail, renversant l'ordre de ces propositions, se fait fort de démontrer que ni l'une ni l'autre n'est fondée :

1° Les Somzé modernes ne se raccordent en aucune façon avec les antiques de Gomzée.

2° Les Somzé sont tout ce qu'il y a de plus plébéien, ayant exercé les professions et les métiers les plus humbles, ayant occupé les degrés les moins élevés de la société.

On les suivra pendant plus de trois siècles à l'aide de recherches patientes dans les registres paroissiaux de Huy et de Liège, dans les capitations des différents quartiers de cette dernière ville, et enfin dans les registres de population et d'état civil (en ne négligeant que les non mariés ou les « fleurs sans fruit »).

Peut-être pareille étude contribuera-t-elle à mettre un frein à ces réclamations désordonnées d'un *de*, d'apparence nobiliaire, etc., dont le nombre se multiplie de jour en jour : elle montrera, en tous cas, que ces réclamations sont susceptibles d'un contrôle efficace.

Trop souvent elles sont appuyées d'actes choisis, si même ils ne sont pas altérés ou fabriqués ; trop souvent les actes gênants sont écartés ou écourtés par des intermédiaires complaisants qui s'assignent uniquement pour mission de

satisfaire la vanité de ceux qui les emploient, dans l'espoir d'une rémunération pécuniaire ou de quelque autre récompense.

Trop souvent, en un mot, la justice à qui l'on demande de consacrer de pareilles prétentions, n'a sous les yeux qu'un dossier incomplet, si pas suspect, formé par des agents systématiquement disposés à satisfaire l'intéressé, et par conséquent intéressés eux-mêmes.

Et tout cela, sans débat, sans discussion...

Comment veut-on, en effet, que le ministère public, seul contradicteur des prétendants, et qui a « bien d'autres chats à fouetter, » aille perdre son temps à faire, de son côté, des recherches pour élever généalogie contre généalogie, en dépouillant les anciens registres, en déchiffrant les anciennes écritures ?

Si les tribunaux continuent à se considérer comme compétents (même, cela s'est vu, pour rectifier des actes paroissiaux du XVIe siècle !), au moins convient-il que désormais ils n'accordent pas ce qu'on peut appeler l'anoblissement indirect, sans confier, au préalable, à des experts compétents, la mission de les éclairer par des études spéciales.

Le présent travail démontre la possibilité de semblables études. On trouvera, en effet, dans les notes ci-après, que le dépouillement des archives, etc. peut reconstituer presque complètement les familles les moins importantes, même quand on n'a pas à son aide des reliefs, actes de partage, convenances de mariage ou testaments : une seule fois, pendant deux siècles, la famille Somzé apparaît dans les actes des échevins de Liège, à propos de l'acquisition d'un immeuble, ce qui seul suffirait à démontrer qu'il s'agit d'une famille de la médiocrité.

I

Le premier point à prouver est celui-ci :

La famille *de Gomzée* n'a absolument rien de commun avec la famille *Somzé*.

D'après le mémoire, le raccordement se serait fait au XVIIe siècle.

Cette prétention est combattue d'abord par une considération générale : la famille *de Gomzée* qui a encore des représentants aujourd'hui, provient de Gomzé-Andoumont, près de Louveigné.

La famille *Somzé*, au contraire, ne se rattache en rien à cette provenance ; elle n'a aucune relation quelconque avec le canton de Louveigné, pendant les trois derniers siècles, où il a été donné de le suivre. Elle a pour origine probable le village de Somzée, près de Walcourt ; des relations nombreuses des Somzé, de Huy, avec des habitants du comté de Namur, tendent à prouver que les premiers étaient eux-mêmes d'extraction namuroise.

Mais voici qui vaut mieux que des suppositions.

La preuve de la filiation incombe à celui qui s'en prévaut ; or les actes de la généalogie citée, par lesquels on a tenté d'opérer le raccordement des de Gomzée avec les Somzé, sont radicalement faux. La main d'un mystificateur, ou plus probablement d'un obséquieux voulant exploiter une aspiration nobiliaire, a introduit dans les blancs — malheureusement trop nombreux — des registres paroissiaux de Liège, les actes suivants émaillés de barbarismes flagrants, et ces actes sont dictés par l'intention évidente de produire le raccordement désiré.

On le déclare ici sans la moindre réticence : il est parfaitement évident que les faux ont été commis en dehors de toute participation de M. Léon Somzé, dont l'unique tort a été

d'accepter complaisamment des actes qu'il lui était agréable de s'attribuer, et qui a été très mal servi par ceux qu'il a chargés des vérifications; la fraude saute aux yeux et un peu de perspicacité et d'esprit de comparaison eût suffi pour la découvrir: les actes « jurent » avec ceux qui les précèdent et les suivent, par leurs incorrections, par la forme des lettres, même par la couleur de l'encre. Placer les actes suspects de différentes paroisses de Liège, les uns à côté des autres, aurait suffi pour démontrer qu'ils sont de la même main, écrits dans la même pensée.

L'auteur du présent travail a fait une étude spéciale de ces actes au point de vue de leur sincérité, et il met qui que ce soit au défi de soutenir l'authenticité des originaux, ou de se prévaloir de ces actes, non seulement faux, mais ridiculement falsifiés par un imbécile, et un imbécile ignorant.

Il y a eu là, de la part du faussaire, une tromperie dont la justice, quoique bien sur ses gardes, comme le témoigne l'arrêt de Bruxelles, a failli être la victime; car cet arrêt, parlant précisément des actes ici déclarés faux, constate que « quelques actes antérieurs (à 1650) paraissent se rap- » porter à la famille Somzé. » La Cour ne s'y arrête pas, il est vrai; mais c'est non pas parce que les actes lui sont suspects — elle avait sous les yeux des expéditions authentiques — c'est parce que ces actes ne lui ont pas semblé probants: un peu plus adroite et plus complète, la fraude aurait donc réussi.

Voici ces actes faux (1) qui, aux de Gomzée, rattachent

(1) On les transcrit ici d'après les *Recherches généalogiques*: les registres paroissiaux contiennent d'autres fautes; mais ils ont été saisis par le juge d'instruction, et ils ne sont plus, pour le moment, à la disposition du public. Il y a encore bien des actes faux relatifs aux Somzé, notamment un décès du 15 janvier 1690 (inséré dans les *Recherches généalogiques*),

Gérard Somzé, menuisier dans la rue du Stockis, prétendu époux, en premières noces, d'une Élisabeth de Jacymaert et fils de Jacques de Gomzé, époux d'une Isabelle d'Orjo :

N° 109 (de la généalogie imprimée). Saint-Servais, décès : « Anno 1673, 30ª Octobris, obijt Jacobus de Somzé vidu*a* Isabello » d'Orjo, sepult*a* apud *m*inore*m* (Minores). »

N° 110. Saint-Servais, mariages : « Anno 1653, 20ª Augusti, » conjunci Geradu*s* de Somsé et Elisabeth de Jacymaert paro- » chianos nostros pᵗᵇᵘˢ a pᵗᵉ sponsi Jacob*um* de Somzé d*i*tu*s* » Gomzé, pat*er* et Aleyd*s* Dreson Dᵐ Lamberti Libotte a pᵗᵉ » spons*a* Dᵒᵒ Huberto Jacymaert Sᵗᵢ Lamberti saccellar*i*o Catha- » rina, de Tillis. »

N° 111. Ibid. : « Conjunxi Geradu*s* de Somze filiu*s* Jacobi » d*i*ti Gomzé parochiano*s* Gertrud*is* Moquet sub parocho Sᵗ » Stephani *in* permission pᵗᵒʳ*i* apᵗᵉ sponsi D Philippo d'Orjo » Sibella de World a pᵗᵉ spons*a* Jacob*us* Morquet frat*ibus* spons*a* » procurator*is* curi*e* episcopalᵉ et Maria Vinguelles 11 Septem- » bris 1659. »

En outre un acte qui n'avait pas été invoqué dans le mémoire généalogique, mais qui est ici déclaré également faux, porte, sur les mêmes données, à la date du 21 janvier 1703 (paroisse de Saint-Jean-Baptiste) : « Contra*y*eunt motrimoniu*n* » *ex* ecclesio minoum Anno Poncelet ntõ et Gerodu*s* de Somzé » d*i*tu*s* de Gomzé ex paroch*ola* Sᵗᵢ Mari*a* Mogdaleno tribus ba*n*i*s* » remissis ca*r*am Rᵈ Ambrosio Hodeige monoste Relige (?) Sis (?) » pᵗᵢbᵘˢ Jocob*u* de Somze Rᵗᵃ Dᵒᵃ Isobell*a* de Jacymart T*a*ssano » Poncelet notari*j* et plu*s*ribus ali*j*. »

Mais cet acte était tellement maladroitement combiné

où un *de* a été visiblement intercalé, par une main moderne, entre les noms *Gérard* et *Somsée* ; mais on se contentera ici de ne pas s'y arrêter : la justice s'en occupe et l'on ne veut anticiper ici sur sa décision (facile à prévoir cependant), sinon pour ce qui est indispensable à la démonstration.

que ceux qui ont dressé la généalogie et qui doivent avoir vu la pièce, ont reculé devant les énormités que voici :

1° Il ne peut s'agir de Jacques de Gomzé, puisqu'il était mort en 1673 et que c'était Gérard qui prétendûment avait épousé Élisabeth de Jacymaert.

2° Si Gérard Somzé a vécu jusqu'en 1703, il aurait été nommé veuf de Gertrude Maguet, sa seconde femme, et non de sa prétendue première femme Élisabeth de Jacymart. Il est vrai que, d'après une autre pièce également fausse, la première femme de Gérard Somzé (bigame !) aurait survécu au mariage avec la deuxième : en effet, profitant de la seule place qui fût opportunément ouverte, le faussaire a tué son Élisabeth de Jacymaert, le 22 octobre 1667 (Registre de Saint-Servais), tandis que le mariage avec la deuxième épouse avait eu lieu huit ans auparavant !

3° Contrairement à toutes les règles, la femme Anne Poncelet est nommée avant le mari.

4° Le témoin de Somzé est qualifié non *viduus*, mais *relicta ;* double faute : car l'expression presque poétique *relicta* est réservée à la femme veuve, qui seule peut se qualifier de *délaissée ;* d'ailleurs, s'il en avait été autrement, il aurait fallu *relictus* au masculin, ablatif *relicto.*

5° En outre, si l'acte du 21 janvier 1703 oublie que Jacques de Somzé, de l'acte faux de 1673, était mort depuis trente ans (quand il le présente en 1703, comme veuf d'Élisabeth de Jacymart, prétendue épouse de son fils Gérard), il n'y a pas moyen non plus de séparer, de ce qui précède, l'individu : *Relicta Domina Isabella de Jacymart*, pour en faire un des témoins de 1703, puisque cette personne était morte depuis 1667.

6° Enfin, qu'on fasse d'Élisabeth et d'Isabelle de Jacymart, une seule personne ou deux femmes différentes, les actes de

1653 et 1703 sont les seuls des registres paroissiaux où apparaisse le nom de Jacymart : le faussaire, bien sûr un wallon, n'a pas compris le nom liégeois, à forme flamande : *Jaymaert*, aussi *Jaeymart*. La répétition de l'erreur, trois fois en deux actes, suffirait pour dévoiler la fraude.

De plus les trois prétendus actes du 26 août 1653, du 11 septembre 1659 et du 21 janvier 1703, de deux paroisses différentes, sont de la même main, et les deux premiers ne peuvent avoir été rédigés par le prétendu signataire, le curé J.-B. Marson, de Saint-Servais, chanoine de Sainte-Croix, de la cathédrale d'Utrecht et protonotaire apostolique, nommé à ces deux dernières fonctions par bref pontifical : ce latiniste distingué qui a laissé, dans les registres de Saint-Servais, des traces spéciales de sa profonde connaissance du latin, n'a certes pas rédigé les deux premiers actes qui portent sa signature mal imitée, et qui par leur contexture, « jurent » avec les quelque cinq cents actes corrects, au milieu desquels ils ont été intercalés.

Puis, cette maladresse de faire des de Gomzée, dériver les Somzé, en appelant Gérard « de Somzé, dit Gomzé » ! C'est le contraire, « de Gomzé, dit Somzé », qui aurait seul été admissible, et qui aurait justifié plus ou moins la transition.

On voit que les preuves du faux surabondent... Gérard Somzé, Ier du nom, n'est donc pas le fils d'un Jacques de Gomzé, époux d'Isabelle d'Orjo ; il n'a pas épousé une Élisabeth de Jacymaert ; il n'a pas comparu au mariage de Gérard Somzé, IIe du nom, avec Anne Poncelet, mariage qui eut lieu à la vérité entre 1702 et 1704 (on verra plus loin pourquoi), mais dont l'acte a disparu pour être remplacé par la pièce fausse du 21 janvier 1703.

La conclusion à tirer de cela est qu'il faut prendre absolument le contrepied des déclarations suivantes, d'un

archiviste, appelé par M. Léon Somzé à faire un rapport sur la généalogie.

Rapport (servant d'introduction aux Recherches généalogiques).

« Consulté sur les filiations établies, j'ai examiné l'un après l'autre et *de la manière la plus minutieuse*, tous les actes dont se compose le dossier généalogique de la famille Somzé, Somzée, de Somsée, de Somzée. Voici le résultat de cet *examen aussi approfondi que consciencieux :* ..... Je conclus en affirmant que les sept degrés à commencer par JACQUES DE SOMZÉ, DIT GOMZÉ, comme père de Gérard qui épousa Gertrude Maquet, jusqu'aux enfants de M. Somzé-Dandelin, *sont parfaitement prouvés.* »

Lettre du 4 mars 1886 (publiée dans les journaux) :

« A l'exception de deux actes dont je n'ai pu prendre connaissance » (les nos 110 et 111 saisis par le juge d'instruction comme faux), « j'ai contrôlé tous les autres actes. Au cours de ces » recherches et vérifications, je n'ai rien constaté qui puisse » infirmer en quoi que ce soit les conclusions de mon rapport » produit en justice, établissant que la généalogie est *parfaite-* » *ment prouvée* jusqu'à JACQUES DE GOMZÉ-D'ORJO et qu'*aucun* » *doute ne peut plus subsister à cet égard.* »

C'est le contraire qui est vrai : Gérard Somzé n'est pas le fils d'un imaginaire Jacques de Somzé, dit Gomzé, époux d'Isabelle d'Orjo. Cette filiation — voilà qui ne laisse plus prise au moindre doute — n'est établie qu'à l'aide des pièces fausses, dont deux étaient déjà dénoncées comme telles par l'administration communale de Liège, à la date du 4 mars 1886 et étaient sous la main de la justice, ce qui eût dû engager à plus de circonspection l'auteur de la conclusion catégorique qu' « aucun doute n'existe sur la généa-

» logie *depuis Jacques de Gomzé-d'Orjo*, jusqu'à M. Léon
» Somzé. »

Quand on s'est laissé prendre, il serait bon d'être modeste; et quand, en outre, on avait été averti, il conviendrait de rechercher l'ombre et l'oubli.

Mais, dira-t-on, beaucoup de monde y aurait été pris.

Mieux vaut être non de ce monde là, mais de celui qui voit clair et ne se laisse pas abuser.

Les altérations étaient publiquement signalées, dès le mois de février 1886, par le savant et perspicace archiviste van de Casteele : il avait suffi à celui-ci de voir les registres paroissiaux, pour flairer la fraude ; or les découvertes de faux se sont accumulées depuis sa dénonciation et l'ont confirmée d'une manière éclatante.

II

Il s'agit de prouver en second lieu que la famille Somzé n'est en aucune façon une famille se rattachant à l'aristocratie.

Le fief noble de Somzée, de la Baillerie de Bouvignes, n'a jamais été l'objet d'un relief de la part d'un individu qui en aurait porté le nom.

Vers 1380, Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, possédait entre autres la vouerie de *Sommezeez* avec justice haute, moyenne et basse, excepté ce que le sénéchal tenait du seigneur de Morialmé, audit *Soumezees*.

Entre le XIVe siècle et le XVIIe, pas un acte de relief de cette seigneurie n'a été signalé; pas même une famille de Somzée n'apparaît dans les registres des fiefs.

Les de Croy, ducs d'Havré, marquis de Renty, étaient devenus possesseurs du fief de *Somzée* qu'ils engagèrent le 14 janvier 1634, à Jean Kieffel, écuyer.

Le 20 juin 1700, la famille des d'Havré et de Croy fut exclue du fief de *Somzée*, au profit du prince d'Espinoy... (1).

Il n'en faut pas davantage sans doute pour démontrer que les Somzé, de Huy, jusqu'en 1650, et depuis cette date les Somzé, de Liège, n'ont rien eu de commun avec la seigneurie de Somzée : ils n'ont pas apparemment la prétention de se rattacher aux de Werchin, aux de Morialmé, aux de Croy, aux d'Espinoy, dont la filiation est d'ailleurs connue.

Les Somzé sont de simples manants, provenant tout bonnement du village de Somzée, près de Walcourt, et établis, dès la première moitié du XVIe siècle, à Huy où pour les reconnaître et comme cela se faisait à cette époque, on leur a donné le nom du lieu de leur origine, *de Somzée*, bientôt transformé en *Somzée* ou *Somzé*, par abréviation.

A Huy, depuis 1536, l'on trouve les Somzé tenant un jeu de paume (2), exerçant les professions de : *sergeant* (huissier chargé de faire les notifications (3) judiciaires), boucher, scrinier (menuisier), etc. ; l'un d'eux, Nicolas ou Colart d' Somsée, paraît cependant avoir été doyen d'un métier ; car son nom et son portrait, à côté des blasons des corporations des charpentiers, etc., de Huy, figure avec plusieurs autres sur un tableau de l'église de Saint-Maur.

Mais, à Huy, ils ne tardèrent pas à multiplier et à décliner du rang médiocre qu'ils occupaient ; car surtout au XVIIe siècle, on voit des saisies opérées sur leurs biens.

(1) Stan. Bormans, *Les fiefs du comté de Namur*, 1re livraison, (XIIIe et XIVe siècles), p. 114 ; 4e livraison (XVIIe siècle), p. 84 ; 5e livraison (XVIIIe siècle), p. 7.

(2) Ce jeu de paume avec la maison d'où il dépendait, avait été saisi pour non payement d'une *rente de quatre florins*, due à l'autel saint Lambert, en l'église Notre-Dame à Huy.

(3) Il fut quelquefois « notifié » lui-même.

Un Gérard Somzé, *menuisier*, apparaît en des actes de 1602, 1612, 1619.

Vers 1660, Gérard Somzé, l'aîné, sans doute le fils de ce menuisier, aliène une rente au capital de 90 florins, et en fait payer le produit au profit de son fils, également nommé Gérard.

Celui-ci est donc bien certainement Gérard Somzé, qu'on trouve, précisément en 1660, établi à Liège comme *menuisier, rue du Stockis*, où il eut un fils, du prénom de Nicolas.

Ces prénoms assez caractéristiques de Gérard et de Nicolas, très fréquemment portés par les membres des familles Somzé de Huy et de Liège, ne laissent aucun doute sur l'identité. Les Gérard et les Nicolas Somzé de Liège sont si nombreux que, pour ne pas les confondre les uns avec les autres, on les indiquera ci-après par les n^os^ I, II, III, IV : à Huy, ils sont désignés par les qualificatifs : *l'aîné, juntor*, etc., qui ne mettent pas toujours à même de les distinguer d'autres Gérard ou Nicolas.

Une circonstance marquante est l'absence à Liège de tout nom de Somzé, dans les registres de Notre-Dame-aux-Fonts, et notamment dans les anciennes tables de ces registres, depuis la fin du XVIe siècle, jusque dans le XVIIe.

En outre, un impôt avait été décrété sur les vitres et bonniers, le 28 juillet 1650, et à la suite de certaines exagérations de l'opinion sur le produit, le Conseil privé ordonna la publication d'un compte rendu du rapport de cet impôt (1).

(1) *Description du rapport des vitres et bonniers tant de la cité que des villages circonvoisins.* Imprimerie Van Milst, en Pierreuse, à l'Anneau-d'Or, 1651. Des exemplaires de cette plaquette existent à la Bibliothèque de l'Université.

L'imposition frappait tous les occupants (1), qu'ils fussent propriétaires ou simples locataires : la « Description du rapport » fait ainsi connaître, en 1650, rue par rue, maison par maison, chambre par chambre, tous les habitants de Liège, jusqu'aux plus pauvres.

Pas un Somzé n'y figure.

C'est donc entre 1650 et 1660 que Gérard Somzé, fils de Gérard Somzé de Huy, vint s'établir à Liège.

La date de son arrivée concorde avec celle du 29 mai 1659, où il fit sans doute relief du métier des charpentiers ; car c'est alors qu'on le trouve inscrit pour la première fois dans le registre de cette corporation, où aucun Somzé ne figure de 1519 à 1541.

A partir de ce moment, il exista encore, à Huy, des Somzé ; mais à Liège, depuis 1650 jusqu'en 1886, il n'y a pas un seul Somzé qui ne dérive de Gérard Somzé, le menuisier de la rue du Stockis (2) : or la généalogie des Somzé de Liège, formée par l'auteur du présent travail, porte environ deux cents numéros !

Un seul de ces Somzé, naquit à Petit-Han (Luxembourg), vécut à Liège et mourut à Reckheim (Limbourg) : tous les autres commencèrent, passèrent et finirent leurs jours à Liège même.

(1) *Journées des États*, Reg. K, 101, p. 41 v° : L'impôt portait : « Sur chaque fenestre, soyent-elles de vitre, bois ou simple ouverture servant à lumière, voirre qu'une fenestre ayant interstice, pourveu qu'elle s'ouvre à une fois, pas à deux, trois souls à exiger de l'*inhabitant*, soit locataire ou propriétaire. »

(2) Un seul acte non compris dans les actes dénoncés comme faux, ne pouvait pas se rattacher à ce Gérard : c'est un mariage du 26 avril 1722 (Saint-Thomas) entre Jean Dellheyd et Marie-Françoise Sompsé. Vérification faite, le nom *Sompsé* est visiblement le produit d'une triple altération par la substitution d'une autre initiale, l'intercalation d'un jambage à l'*m*, et d'une boucle à l'*r* : il y avait vraisemblablement *Lonpré*. Nouveau faux qui sera sans doute poursuivi.

Quant aux variantes du nom, elles sont nombreuses tant à Huy qu'à Liège ; on rencontre les formes Somesée, Somezée, Sommezée, Sompsé, Sompsée, Somsé, Somseye, Somsi, Somtzé, Somzé, Somzée, Somzez, Soumsée, Zomsez, et les nombreuses variantes auxquelles peut donner lieu la combinaison des *e*, des *o*, des *s*, des *z*, etc., et auxquelles ce nom prête, sans omettre les quelques cas ou le *de* ou *De*, apparait encore, même à Liège. La forme normale est Somzé, et c'est celle qui a été enfin consacrée par l'état civil, en vertu de la loi du 6 fructidor an II, d'après laquelle nul ne peut prendre d'autre nom que celui de son acte de naissance : le gouvernement seul a le pouvoir d'autoriser des modifications à ce nom, aux termes de la loi du 11 germinal an XI ; cela n'est pas de la compétence des tribunaux.

I. Attribuons donc à Gérard Sompsée, le *menuisier* de la *rue du Stockis*, comme à tous ses descendants, le nom de Somzé.

On a vu ci-dessus qu'il ne faut pas songer à donner à ce personnage, une première femme du nom d'Isabelle de Jacymaert, créée par une imagination de faussaire.

Gérard Somzé, le menuisier de la rue du Stockis, épousa Gertrude Maguet ; c'est d'elle qu'il eut plusieurs enfants, dont le suivant :

II. Nicolas (Ier) épousa Catherine Futvoye ; dans une capitation de la fin du XVIIe siècle, il est qualifié : *faisant des boîtes de carton*, et sa position était si peu florissante, qu'il est cotisé à zéro, tandis qu'un pâtissier voisin l'est à douze, et un avocat à trente-deux. Gérard Somzé, son père, assiste à son mariage, le 5 novembre 1684, en l'église de la Madeleine.

Il habitait la *rue du Pied-de-Bœuf*.

Nicolas Somzé-Futvoye, est celui autour duquel se groupe le plus grand nombre de Liégeois, du nom « Somzé » précédé d'un *de*, dont la portée, comme on l'a vu, n'est nullement nobiliaire.

Le mémoire qui accompagne le tableau généalogique, ne cite que les enfants de ce Nicolas, portant ce nom de « de Somzée. »

Il y a à compléter sur ce point la nomenclature en ajoutant les enfants suivants de ce fabricant de boîtes de carton et de sa femme Catherine Futvoye :

Catherine Sompsée, baptême du 5 octobre 1692;

Toussaint Somzée, baptême du 6 avril 1702;

Joseph-Éloi Sommée, baptême du 7 février 1706.

On n'insinuera pas que ces actes ont été dissimulés à la justice par M. Léon Somzé, lorsqu'il a réclamé le nom de « de Somsée; » mais il est permis d'affirmer ou bien que des actes ont été cachés à M. Léon Somzé lui-même par des intermédiaires peu empressés de lui faire connaître ce qui contrariait sa prétention, ou bien que les recherches dont le résultat a été mis sous les yeux de la Cour d'appel de Bruxelles, ont été tout à fait incomplètes. Cela démontre une fois de plus combien il est peu prudent pour la justice, de se confier aux documents rassemblés par les familles demanderesses en changement de nom.

III. Gérard Somzé, IIe du nom à Liège, fils du couple Nicolas Somzé-Futvoye, fut baptisé le 11 août 1685, et épousa Pétronille Docteur, le 25 avril 1720.

Les Docteur occupaient une position fort médiocre dans la paroisse de Sainte-Aldegonde; l'épouse de Gérard II était cousine germaine de François Docteur, *souffleur d'orgues à Sainte-Catherine*, fils de Guillaume Docteur et de Marie Patron (celle-ci d'une famille qui a fourni à la ville de Liège

de nombreux portefaix, établis *rue du Champion, rue du Pied-de-Bœuf*, etc.).

Pétronille Docteur, épouse Somzé, était sœur de Pierre-François Docteur, *soldat*, puis *caporal de régiment*, qui habitait la *rue Sur-la-Xhaille*, et c'est là, après la mort de ses parents que, en 1740, fut recueilli, Jacques-Nicolas Somzé, ci-après.

Pétronille et Pierre-François Docteur avaient pour père Gilles Docteur, *porteur de billets*, c'est-à-dire porteur de contraintes : cet emploi lui avait sans doute été accordé à cause des relations avec les gens de justice, huissiers, etc., de son père, également nommé Gilles Docteur, *clerc* (c'est-à-dire commis, écrivain) *à la Sentencerie*.

IV. Le couple Somzé-Docteur engendra Jacques-Nicolas Somzé, baptisé le 5 décembre 1720.

Jacques-Nicolas Somzé, recueilli d'abord chez son oncle *rue Sur-la-Xhaille*, s'établit comme *tourneur, rue des Tourneurs*, à l'enseigne du *Moulin-d'Or delle Grenade*.

Il épousa le 5 février 1757, Catherine Simonis, fille de Jean-Simon Simonis, *petit cotier locataire* (maraîcher), dans la paroisse de Saint-Remacle-au-Pont, et de Anne Grisar.

Jacques-Nicolas Somzé fut le premier *brossier* de la famille. Catherine Simonis mourut le 7 octobre 1794.

Deux semaines plus tard, le veuf épousa, le 25 octobre 1794, Marie-Josèphe Gathy, baptisée à Saint-Jean-Baptiste, le 18 mars 1754. Elle était fille de Louis Gathy, *commis à la ville*, qui en 1763, habitait *rue Sur-le-Mont*.

En 1791, on le signale sous le prénom de Jacques, comme maître tourneur, sans compagnon, aidé de deux de ses fils.

V. Le couple Somzé-Simonis donna à son tour naissance à Jean-Henri Somzé, baptisé le 15 février 1770.

A son baptême figurent comme l'ayant tenu sur les fonts, des personnes des familles de Malade et du Soleil, qui n'appartiennent en aucune façon à la noblesse liégeoise.

Jean-Henri Somzé était *tourneur* et *brossier*, *rue des Tourneurs*, n° 228 ; il était propriétaire de son habitation et en outre d'un petit cabaret voisin.

Il épousa, le 8 février 1796, Marie-Jeanne Polain, qui était fille de Matthieu Polain (et de sa femme, Barbe-Louise Rivrou, *cabaretière*, *rue Derrière-la-Madeleine*, qui déclarait *ne savoir écrire)*, sœur de Matthieu et François Polain, *brossiers*, *rue Saint-Gangulphe*, et de Jean Polain, *rue Près-Saint-Thomas*, *perruquier* comme l'était d'abord son frère Matthieu, quand il habitait la *rue Derrière-la-Madeleine*, dans le *cabaret* de sa mère.

Jean-Henri Somzé déclarait *ne point savoir écrire*.

VI. Du couple Somzé-Polain, naquit Jean-Henri-Laurent Somzé, à Liège, le 6 avril 1805, *rue des Tourneurs*. A son acte de naissance, du 18 germinal an XIII, sont témoins un *inspecteur de police* et un *ouvrier plombier* du *faubourg Vivegnis*.

Nous retrouverons ci-après un premier mariage fort médiocre de ce personnage ; de son second mariage, contracté le 23 octobre 1834, avec Anne-Josèphe Willeaume, est issu M. Léon Somzé.

Anne-Josèphe Willeaume, petite-fille d'un *cordonnier*, *Place-aux-Chevaux*, appartenait à une famille hutoise qui était venue s'établir à Liège à la fin du siècle dernier. Elle naquit en 1807, *rue de la Madeleine*, où son père Michel Willeaume, époux de Christine Étienne, était alors *marchand* : à son acte de naissance figurent deux *cordonniers* de la *rue du Pot-d'Or* et de la *rue de la Madeleine*.

Jean-Henri-Laurent Somzé était établi, en 1834, comme *fabricant de brosses, rue Sur-Meuse*, n° 273, au pied du Pont-des-Arches.

Il savait à peine tracer son nom ; parfois il déclare ne savoir écrire ; parfois il dessine une espèce de signature : *Jte Somsi* ou *H. Somsé*.

Il avait prospéré. Cette position lui permit de faire donner à ses enfants de l'instruction et de l'éducation ; il devint le beau-père d'un ingénieur du chemin de fer de l'État, d'un architecte, et son fils Léon Somzé (VII), ingénieur des mines, puis ingénieur de la Compagnie pour l'éclairage et le chauffage au gaz, est membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles.

A son acte de naissance, comparaissent son oncle Mathieu-Henri Somzé, *brossier* et un *tanneur*.

M. Léon Somzé occupe, dans la capitale, une belle situation ; il a épousé Constance-Joséphine-Virginie Dandelin, née à Hasselt, fille d'Achille Dandelin, fonctionnaire de l'État, et il a donné à ses fils, les prénoms de Cosme, Palladio, Gaëtan, etc., assurément moins vulgaires que ceux de ses aïeux : Gérard, Nicolas, etc.

III

Reprenons les branches collatérales une à une, à mesure qu'elles s'écartent du tronc principal (les chiffres romains qui faciliteront l'intelligence du travail, sont ceux qui ont été ajoutés au crayon généalogique, reproduit ci-dessus).

On suivra les femmes du nom de Somzé seulement jusqu'à l'alliance qui les a fait entrer dans une autre famille, et pour rendre le tableau plus clair, on les nommera en premier ordre, en négligeant leurs descendants : les Pyls,

Humblet, Outers, Kicken, Maréchal, Lambotte, Cabolet, Évrard, etc., tous gens médiocres, descendants des Somzé, mais dont la nomenclature prendrait des dimensions excessives.

Frère du quadrisaïeul (7e degré)

I. Couple *Somzé-Maguet :* Ce couple donna naissance à Thomas Somzé (qualifié fils de Gérard Somzé, *menuisier*, demeurant en *Souverain-Pont)*; il était *servant de messe* et mourut le 10 janvier 1679.

Le frère de ce Thomas et de Nicolas Somzé-Futvoye, fut Gérard Somzé qui épousa Anne Poncelet, le 21 janvier 1703, d'après l'acte faux cité ci-dessus ; mais l'acte véritable qui a sans aucun doute été arraché, doit être à peu près de cette date ; car — ici, il faut bien mettre cette circonstance en relief — un enfant illégitime était né au couple Gérard Somzé-Poncelet en 1702, et un autre enfant né en 1704 est désigné comme légitime.

Gérard Somzé, IIIe du nom, dont l'acte arraché spécifiait peut-être la profession, doit avoir vécu entre les capitations de 1684 et de 1736 ; car ni l'une ni l'autre ne le mentionne et ne met à même de le qualifier.

Mais la position de ce personnage était peu florissante, à en juger par celle de ses enfants.

Du couple *Somzé-Poncelet :*

Cousin germain du trisaïeul (8e degré)

1 | Guillaume Somzé, *porteur au sac pauvre, rue du Chaffour*, qui mourut le 26 novembre 1763, âgé de 57 ans.

(Id.)

1 | Gérard, IVe du nom, baptisé le 13 juin 1704, était en 1736, *maître de danse pauvre, rue de l'Ancre.* Il épousa Jeanne Rouhenne (Rouhan, Roein), baptisée le 7 avril 1703, fille de Guillaume Rouhenne et de Jeanne Debois ;

elle était sœur de Marie-Jeanne (ou Josèphe?) Roën (1), *vendeuse de pommes, rue du Champion;* idem de Martine Roënne, épouse de Guillaume Winand qui, comme Guillaume Somzé, était *porteur au sac pauvre, rue du Chaffour.*

Du couple *Somzé-Rouhenne :*

1 | 2 | Jeanne Somzé, baptisée le 15 novembre 1731, qui épousa, le 6 février 1755, Charles-Nicolas Outers, en l'église Sainte-Aldegonde : (dans cette paroisse vivait en 1762, un Charles Outers, *journalier;* mais l'identité est douteuse). **Cousin issu de germain du bisaïeul (9e degré)**

1 | 2 | François Somzé qui épousa, le 3 juin 1754, Marie-Élisabeth Laurenty, de la paroisse Saint-Thomas, fille de Jacques Laurenty, *faiseur de bois de fusil,* au *faubourg Saint-Léonard.* (Id.)

François Somzé-Laurenty, était *barbier-perruquier, rue de l'Ancre.*

Du couple *Somzé-Laurenty :*

1 | 2 | 3 | Thérèse-Joséphine Somzé, baptisée le 11 mai 1760, qui épousa François Beaumont, *couvreur en ardoises,* mort *rue de l'Ancre,* en 1786, puis Michel Bury, *ouvrier armurier,* dit *monteur,* au *faubourg Saint-Léonard.* Elle mourut le 6 août 1814, *rue du Pont-Saint-Nicolas* (n° 375). (10e degré)

1 | 2 | 3 | Jeanne Somzé, baptisée le 30 juin 1755, épousa à Saint-Pholien, le 25 juillet 1775, Jean Joassart, fils (Id.)

(1) L'identité se déduit de l'absence d'une Marie-*Josèphe,* aux registres paroissiaux, et d'une Marie-*Jeanne,* aux capitations : il s'agit d'ailleurs de tous habitants de la paroisse Sainte-Aldegonde, où résidaient les Rouhenne.

d'un *ouvrier tanneur*, établi en *Gravioule* (Saint-Pholien). Au décès de l'épouse, en 1838, les témoins sont un Joassart, neveu, *commis négociant*, et un *graveur*.

(10e degré) **1 | 2 | 3** | Marie (-Élisabeth) Somzé, baptisée le 17 novembre 1763, épousa le 22 août 1783, Hubert Coune, *ouvrier doreur, rue Puits-en-Sock*. Il y avait deux autres alliances entre les familles Joassart et Coune : on trouve, en 1762, à Saint-Pholien, un Denis Joassart, *tailleur*, époux de Thérèse Coune, et à Sainte-Foy, un Gérard Coune, *manouvrier*, époux d'Élisabeth Joassart, *faiseuse de bas*.

(Id.) **1 | 2 | 3** | Pierre (-Dieudonné) Somzé, baptisé le 9 décembre 1774, qui fut d'abord, en l'an XI, *ouvrier perruquier, rue du Pied-de-Bœuf*, et *coiffeur, rue Cheravoie*, n° 480; puis, en 1810, épousa Rosalie Clepers, *teinturière, rue de la Sirène*, fille d'un *marchand de tabac* et d'une *coiffeuse*. Les témoins à l'acte de mariage, sont le *tailleur* Pyls-Somzé, de la *rue Cheravoie*, un *huissier des hospices*, un *armurier*. Il devint lui-même *teinturier*, puis, en 1866, mourut *rentier*, à l'âge de 93 ans, au *faubourg Sainte-Marguerite* ; les témoins à son acte de décès sont un *fabricant* et un *négociant*, *ibid.*

(Id.) **1 | 2 | 3** | A un acte de décès de Joseph Somzé, frère des précédents, mort en 1844, les déclarants sont un *musicien* et un *menuisier*.

(Id.) **1 | 2 | 3** | Un autre frère, François-Joseph Somzé, baptisé en 1767, était en l'an XI, *boutonnier, rue de Gueldre*.

(Id.) **1 | 2 | 3** | Jacques Somzé, baptisé le 20 février 1758 ; celui-ci descendit plus bas encore que son père; car il n'est

plus qualifié que *pauvre perruquier*, et il habitait la *rue Matrognard*, où il mourut le 28 octobre 1792. Il avait épousé le 28 juin 1782, Marie-Catherine Paquay, fille d'André Paquay, *serrurier*, *rue de la Salamandre*; devenue veuve, celle-ci épousa François Firquet, *ouvrier maçon*, avec lequel elle vécut *rue Pied-de-Bœuf*, puis *rue Cheravoie*; le 4 mars 1807, elle mourut *rue du Pont-Saint-Nicolas* (n° 375): outre un de ses beaux-fils, un *perruquier* est témoin à son acte de décès.

Du couple *Somzé-Paquay*:

1 | 2 | 3 | 4 | Thérèse-Josèphe, baptisée le 5 novembre 1783, qui épousa avant 1807, Joseph Pyls, *tailleur*, *rue du Champion*; elle mourut en 1847, *rue du Vertbois*, et les témoins à son acte de décès sont Gilles-Joseph Donneux, *serrurier*, son gendre, et un *ébéniste*. Elle avait recueilli chez elle ses frères Jacques-André, *journalier*, et Jacques-Joseph (Voir plus loin). (11e degré)

1 | 2 | 3 | 4 | Catherine-Josèphe, baptisée le 7 septembre 1785, qui était *blanchisseuse*, *rue de la Casquette*, épousa en 1807, Jean-Lambert-Guillaume Humblet, *tailleur*, *rue Tête-de-Bœuf*; les témoins, dont trois de la famille de l'épouse, sont des *cordonniers* et des *tailleurs*, de la *rue de la Casquette* et de la *rue Gérardrie*, dont quelques-uns, de même que le mari, *ne savent écrire*. Les époux s'établirent *rue Bergerue*, et l'épouse avec deux jumeaux auxquels elle venait de donner le jour, mourut en 1826, *rue du Crucifix* (n° 721): les témoins à son acte de décès (Id.)

sont un *employé des hospices* et un *relieur* de la *rue du Champion.*

(11e degré) **1 | 2 | 3 | 4** | Jacques-Joseph Somzé, baptisé le 26 juin 1789, d'abord recueilli chez sa sœur, l'épouse Pyls, puis *ouvrier en tabac, rue Cheravoie,* n° 476 ; à l'âge de 27 ans, il épousa Marie-Dieudonnée Habla, âgée de 38 ans, fille d'un *perruquier* établi dans la *même maison,* et précédemment *rue de l'Agneau.*

Elle avait été *servante* chez son beau-frère Michel Évrard, *vendeur de bière en détail, rue Sur-Meuse.* Les témoins à l'acte de mariage du 25 juin 1817, sont, outre deux oncles de l'époux, un *tailleur* et un *relieur* de la *rue Cheravoie ;* l'époux, son aïeul, André Paquay et trois des témoins déclarent *ne savoir écrire.*

En secondes noces, Jacques-Joseph Somzé, alors *peintre en bâtiments,* épousa le 16 mai 1830, Anne-Élisabeth Dengis (veuve d'un *tonnelier,* Joseph Brons, *rue des Rewes),* puis *blanchisseuse, rue Sur-le-Mont,* fille d'un *journalier,* précédemment *portefaix, rue des Rewes.* Témoins: quatre *journaliers,* dont deux frères et un beau-frère de l'épouse; les époux, comme les témoins frères, déclarent *ne savoir écrire.* Témoins aux actes de décès des époux: un *employé,* un *portefaix,* neveu de la femme, *ne sachant pas signer,* et deux *graveurs,* l'un neveu.

Du couple *Somzé-Habla :*

(12e degré) **1 | 2 | 3 | 4 | 5** | Jacques-Joseph Somzé, né à Liège le 25 novembre 1817, était *tailleur, rue des Tan-*

neurs, et il épousa, le 25 novembre 1858, Léocadie Pillette, veuve Dumont, qui habitait *même rue*. Témoins : trois *graveurs* et un *comptable*, et à l'acte de naissance d'un enfant, en 1868, un *graveur* et un *cordonnier*.

Les époux, d'abord domiciliés *rue Barbe-d'Or*, s'établirent en *Souverain-Pont*, puis *rue du Méry*.

Du couple *Somzé-Pillette :*

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Louis-Victor-Édouard Somzé, né le 22 août 1859, *ouvrier tailleur;* (13e degré)

Louise-Élisabeth Somzé, née le 30 avril 1862, *couturière ;*

Jean-Henri-Victor Somzé, né le 27 avril 1865, *ouvrier tailleur.*

Les témoins aux actes de naissance, sont un *tourneur*, trois *ébénistes*, un *comptable* et un *cabaretier*.

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Jacques-Joseph Somzé-Pillette, père de ces enfants, est domicilié depuis 1880, *rue Grande-Bêche* (n° 1214).

II. Du couple *Somzé-Fulvoye :*

Catherine Somzé, née le 5 octobre 1692, alla habiter le *Béguinage du Ventaz* (Saint-Thomas), où en 1736, elle est qualifiée *faiseuse de cordons de chapeau ;* elle habitait une chambre avec Françoise Bodeux, *lavandière*. Elle mourut célibataire en 1757, à Saint-Nicolas Outre-Meuse. **Sœur du trisaïeul** (6e degré)

IV. Du couple *Somzé-Simonis :*

1° (Anne-)Élisabeth Somzé, baptisée le 2 septembre 1759, épousa le 13 avril 1789, Lambert Leblanc, qui fut *employé* **Grand'tante** (4e degré)

des États. Elle mourut *rue Hocheporte,* n° 779, et les déclarants à son acte de décès du 21 vendémiaire an VII, sont un *tailleur* et un *marbrier,* habitant la même maison et la maison voisine ; ils déclarent *ne savoir écrire.*

Grand-oncle (4e degré)

1° Jean-Baptiste Somzé, baptisé le 24 avril 1767 ; il fut *tourneur* et habitait la *rue des Tourneurs.* Il épousa, en 1798, Marie-Thérèse Delchef, fille d'un *tourneur* de la *rue des Tourneurs.*

L'époux ni l'épouse ne savent écrire ; mais parfois le premier dessine une signature.

Aux actes de cette branche de la famille, comparaissent comme témoins, un *boutonnier, rue de Gueldre,* des *tourneurs,* etc.

Du couple *Somzé-Delchef :*

Cousin germain du père (5e degré) **1** | Marie-Thérèse Somzé, qui épousa, le 16 septembre 1829, Pierre-Charles-Joseph Van den Berg, *tailleur,* fils d'un *tailleur,* du *faubourg Saint-Léonard.* Témoins : un *tourneur* et un *commissionnaire* de la *rue Derrière-Saint-Thomas,* beaux-frères de l'époux, un *fondeur en cuivre* du même *faubourg,* et un *armurier* du *faubourg Vivegnis.* Ces deux derniers témoins, comme le père de l'épouse, déclarent *ne savoir écrire.*

L'époux est plus tard qualifié *musicien,* au *faubourg Saint-Léonard.*

(De ce mariage est issu, entre autres, Joseph Van den Berg, *tourneur, rue Léopold,* puis *généalogiste, rue du Saint-Esprit).*

Cousin germain du père (5e degré) **1** | Gilles-Joseph Somzé, né le 22 mai 1799, *tourneur, rue des Tourneurs,* qui épousa, le 20 avril 1833, Marie-Anne Donnay, fille d'un *fondeur en fer, à la Boverie.* Les

témoins au mariage sont : Van den Berg, oncle, ci-dessus, un Donnay, *cultivateur, à la Boverie,* un *journalier* et un *tourneur*. Ceux-ci, comme la mère de l'épouse, déclarent *ne savoir écrire.*

Témoins aux actes de cette branche, outre des parents, des *tourneurs,* un *serrurier,* un *horloger,* un *tonnelier,* un *cordonnier,* dont tel ou tel *ne sait écrire.*

Du couple *Somzé-Donnay :*

1 | 2 | Marie-Thérèse-Charlotte Somzé, *couturière,* qui épousa, le 17 août 1861, Pierre-François Kicken, *peintre en bâtiments, rue des Tourneurs.* Témoins, outre un Somzé, frère, deux *tailleurs* et un *lithographe.* La mère de l'époux déclare *ne savoir signer.* — **Cousin issu de germain** (6e degré)

1 | 2 | Marie-Josèphe Somzé, *giletière,* qui épousa, le 14 septembre 1867, Joseph-Jean-Lambert Maréchal, *tailleur de limes,* fils d'un *maçon* de Beyne-Heusay. Témoins, outre un Somzé, *tourneur en bois,* Kicken, beau-frère, Étienne Blavier, oncle, *maçon,* un *armurier.* Le père et la mère de l'époux, ainsi que la mère de l'épouse, déclarent *ne savoir signer.* — (Id.)

1 | 2 | Marie-Thérèse-Augustine Somzé, *modiste,* qui épousa, le 18 avril 1868, Jules-Joseph Dechamp, *tonnelier, rue des Tourneurs,* fils d'un *scieur de long.* Témoins, outre un Somzé, les deux beaux-frères Kicken et Maréchal, Adolphe Dechamp, frère, *menuisier.* La mère de l'épouse, le père et la mère de l'époux déclarent *ne savoir signer.* — (Id.)

1 | 2 | Joséphine-Marie Somzé, *rue du Stalon,* épousa, le 14 octobre 1876, Joseph-Léopold Lambotte, *menuisier, faubourg Saint-Laurent,* fils d'un *professeur de* — (Id.)

musique de Rochefort. Témoins : deux Somzé, un *peintre* de Pepinster, et un *menuisier* de Lowaige. La mère de l'épouse déclare *ne savoir signer.*

Devenue veuve, elle est qualifiée *journalière*, habite *rue du Stalon*, n° 10, et épouse Henri-Thomas Lavalle, *ouvrier de fabrique*, même maison.

Les époux Dechamp-Somzé (le mari étant alors *brasseur)* demeuraient en 1880, *rue Sur-la-Fontaine*, dans la même maison que la *fripière* Jarbeau. Puis on rencontre la femme qualifiée *servante*, *rue du Stalon*, en 1883, *ex-ouvrière de fabrique*, *rue Sainte-Julienne*, en 1885 ; à ces deux dates, il est officiellement constaté que cette personne a des notions confuses sur la propriété et le domicile.

Cousin issu de germain (6e degré) **1 | 2 |** Jean-Baptiste Somzé, *négociant*, *rue des Tourneurs*, épousa, le 8 janvier 1876, Anne-Marie-Françoise-Louise-Alexandrine Roufosse, fille d'un *employé*, à qui elle dut faire les soumissions respectueuses de la loi. Témoins : deux Somzé, un *cultivateur*, oncle, un *charron.*

(Id.) **1 | 2 |** Alexis-Gilles-Joseph Somzé, *garde-convoi* au chemin de fer, époux de Marie-Antoinette Wilmart, avec laquelle il s'établit *faubourg Sainte-Marguerite*, n° 157. Témoins à divers actes de sa famille, Begasse, *brossier*, Habrant, *lithographe*, Delhasse, *mécanicien*, Thys, *magasinier*, Vandeluck, *aubergiste ;* ce dernier déclare *ne savoir signer.*

Grand-oncle (4e degré) 2° Jean-Jacques Somzé, *ouvrier brossier*, qui épousa Anne Bodiot, à Petit-Han (Luxembourg), où son fils Bernard (voir ci-après), fut baptisé le 15 novembre 1789. Jean-Jacques Somzé, au début de son mariage, acquit deux petites mai-

sons, *rue de la Madeleine* (1); mais il déclina rapidement; car en 1791 on le retrouve *ouvrier, rue de la Salamandre*. En 1811, au décès de sa femme, *rue Derrière-le-Palais*, n° 449, les témoins, un *cordonnier* et un *tailleur*, déclarent *ne savoir écrire*.

Il se remaria, le 9 septembre 1812, avec Marie-Jeanne Stéphany, de la *rue Poltérue*, veuve en secondes noces, depuis le 29 germinal an XI, de François-Joseph Viellevoye, *imprimeur*, mort *à Herstal*, à l'âge de 84 ans. Témoins au mariage, outre le fils du premier mariage : un *orfèvre* de la *rue Pierreuse*, un *perruquier* de *Près-les-Mineurs* et un *menuisier* de la *rue Volière*.

En 1823, on le retrouve comme *manœuvre, rue Table-de-Pierre*. Il mourut le 29 décembre 1833, non chez lui, mais *rue Grande-Bêche* (n° 1214) ; déclarants : un *cultivateur, rue Grande-Bêche*, un *vannier*, au *Pont-Saint-Nicolas*.

Du couple *Somzé-Bodiot :*

1 | Bernard Somzé, son fils du premier lit, était *ouvrier brossier, rue Table-de-Pierre*, et alla habiter la *rue Pierreuse*, où il épousa, le 12 décembre 1810, Marie-Élisabeth Lambotte, *tricoteuse*, fille d'un *journalier*. Témoins : deux *cordonniers*, un *perruquier*, un *orfèvre* de la *rue Pierreuse*, etc. ; l'épouse, les père et mère déclarent *ne savoir écrire*. Bernard Somzé abandonna ses enfants qui furent portés comme *orphelins* dans les registres de la population où se trouve l'annotation suivante : « le père vit *errant* et *vagabond*. » Il revint pourtant, le 9 juillet 1830, à Liège, où l'autorité compétente, le 20 août 1847, **Cousin germain du père** (5e degré)

(1) Embrevures, t. IV, p. 409 ; Œuvres des échevins, du 15 avril au 7 juillet 1708 ; Protocoles du notaire Cambresier, du 3 juin 1788.

lui décerna le titre de *mendiant de porte en porte*. Il mourut en la commune de Reckheim, et un extrait de son acte de décès fut inséré dans les registres de l'état civil de Liège, en vertu de l'art. 80 du Code civil.

Du couple *Somzé-Lambotte :*

Cousin issu de germain (6e degré)

1 | 2 | Le sort des enfants, les prétendus orphelins recueillis chez leur tante, la veuve Lambotte, *botresse, rue Pierreuse*, ne fut pas moins digne de pitié.

Une fille Catherine, née en 1812, *rue du Crucifix* (n° 721), mourut, le 9 juillet 1830, *rue Pont-Saint-Nicolas* (n° 375), alors que son père était porté comme *absent*.

Un fils, Jacques, avait obtenu le même brevet de *mendiant de porte en porte*, le 2 février 1847.

Les témoins aux actes de cette branche de la famille Somzé, sont un *boutonnier*, ami du père, un *journalier* (oncle), un *peintre en bâtiments*, un *cocher, rue de l'Étuve*, un *tisserand, rue de la Sirène*, plusieurs *ne sachant écrire*.

Aïeul

V. Couple *Somzé-Polain*. A plusieurs actes relatifs à des membres de cette branche, figurent comme témoins : Pierre-Joseph Trillet, *cordonnier, rue du Cimetière*, ami du père, Joseph Résimont, *journalier*, Nicolas Bruger, *aubergiste*, Louis Bovy, *journalier*, trois *tourneurs :* J.-Ch. Devillers, J.-Jos. Ansay, Hub. Durbuy, ces six derniers de la *rue des Tourneurs*, Jupille, *coutelier, rue du Stalon*, Demange, *marchand, rue du Champion*, Mestrez, *perruquier*, et Frenay, *mécanicien, Sur-la-Batte*, Fouarge, *tailleur, rue de la Madeleine*, Bruyère, *tailleur, rue Saint-Jean*, Mosbeux, *journalier*, Robert, *tourneur ;* plusieurs de ces témoins déclarent *ne savoir écrire*.

De ce couple, provinrent :

1° Anne-Barbe Somzé, née le 20 février 1803, *rue des Tourneurs :* témoins, un *tourneur* et un *faiseur de parapluies, même rue.* Elle épousa le 10 décembre 1823, Toussaint-Nicolas Cabolet, *maçon, rue Sur-Meuse*, fils de Servais Cabolet, *tailleur*. Outre deux oncles brossiers, les témoins sont un *journalier* et un frère de l'épouse, *tailleur, rue Hors-Château.* L'épouse et sa mère déclarent ne savoir écrire. Après son mariage, Cabolet devint *plafonneur.* Tante

Anne-Barbe Somzé, devenue veuve en 1839, demeurait *rue Devant-la-Madeleine* et épousa, le 6 décembre 1844, à l'âge de 41 ans, Léonard Derkenne, âgé de 26 ans, *serrurier, Mont-Saint-Martin* (dont le père avait été *marchand d'eau-de-vie en détail, rue de la Casquette).* Elle et son époux déclarent *ne savoir écrire.* Témoins : un *orfèvre,* un *négociant*, un *entrepreneur* et un *pharmacien.*

Elle mourut, *rue Devant-la-Madeleine,* le 7 novembre 1850. Témoins : un neveu Mahy (ci-après) et un *cabaretier* qui déclare *ne savoir signer.* A son décès, elle est qualifiée *colporteuse.*

2° Anne-Catherine-Charlotte Somzé, née le 30 novembre 1813, *rue des Tourneurs.* Elle épousa le 18 août 1836, Thomas-Joseph Évrard, *tailleur, rue des Tourneurs.* Témoins : deux frères, un oncle, plus un *coiffeur,* frère de l'époux. Elle mourut, en 1844, *rue du Stalon.* Déclarants : un frère et Théodore Évrard, *lithographe,* beau-frère. (Id.)

3° Matthieu-Henri Somzé, né le 7 novembre 1796. Il fut *brossier, rue des Tourneurs* et épousa, en 1818, Gertrude-Joséphine Durant, fille de Joseph Durant, *ouvrier drapier, rue Saint-Gangulphe.* Témoins : deux oncles, un Somzé, Oncle

brossier, Jean Polain, *perruquier*, plus Louis Durant, *cartier*, *rue Hors-Château*, frère de l'épouse, et un *cordonnier*, de la *rue de la Wache*. L'époux, son père et les deux derniers témoins déclarent *ne savoir écrire*. Au décès de l'époux, le 11 août 1850, les témoins sont un *serrurier* et un *menuisier*. Parmi les témoins des actes de la famille, on rencontre un *cabaretier*, un *armurier*, Jean Bouquet (beau-frère), *tailleur*, de la *rue du Chaffour* (avant *rue Matrognard)*, un *sergent-major des pompiers*, un *tourneur*, un *journalier*, un *maçon*, un *serrurier*, un *menuisier*, un *cafetier*, plusieurs *ne sachant écrire*.

Du couple *Somzé-Durant :*

Cousin germain (4e degré) **1** | Mathieu-Henri Somzé, né le 11 mars 1819. Il fut également *brossier*, *rue des Tourneurs ;* il épousa Marie-Élisabeth-Françoise Mahy, fille des époux Jean-Joseph Mahy, *négociant*, *place du Marché*, et Marie-Catherine Hozay, sœur d'un *professeur de musique*. Au mariage du 30 janvier 1844, figurent comme témoins, deux oncles *négociants*, et des parents de l'épouse, un *employé au chemin de fer* et un *chirurgien*.

Cette branche de la famille Somzé fut d'assez bonne venue : au mariage des enfants, assistent des témoins n'appartenant plus aux classes infimes : des *ingénieurs*, dont Léon Somzé, un *colonel*, un *notaire*, un *médecin*, etc. Mais Mathieu-Henri Somzé lui-même, ne se maintint pas à ce niveau : en secondes noces, il épousa, le 26 décembre 1867, Clémentine Sappin, fille d'un *meunier* de *Seraing*. Témoins : un frère de l'épouse qui était *mécanicien*, un *architecte*, Joseph Chevolet, cousin de l'époux, plus deux *employés*. Le père de l'épouse déclare *ne sa-*

voir signer. De ce mariage naquit un enfant le 13 juin 1868 ; témoins à l'acte de naissance, deux *commissionnaires*, dont le second déclare *ne savoir signer*.

Au décès de Mathieu-Henri Somzé, en 1869, les déclarants sont Mahy, le *professeur de musique*, plus Joseph Wérix, *aide au cimetière*.

VI. Avant son mariage avec la mère de M. Léon Somzé, Jean-Henri-Laurent Somzé avait épousé, le 17 novembre 1830, Joséphine Drouin qui, en 1828, était *journalière-couturière*, fille de feu Drouin, *cabaretier*, et de Marie-Marguerite Mawet ; celle-ci, devenue veuve, fut *cabaretière, au Pot d'Étain*, n° 76, *rue Derrière-le-Palais*. Étaient témoins au mariage : Henri et François Drouin, frères de l'épouse, *tailleurs de limes, rue Derrière-le-Palais*, Matthieu Somzé, *brossier, rue des Tourneurs*, et Nicolas Cabolet, déjà cité, alors *plafonneur, rue Derrière-la-Madeleine*, l'un frère, l'autre beau-frère de l'époux. Le père de l'époux déclare *ne savoir écrire*. **Femme du père** (1er degré)

A l'époque de son mariage, Joséphine Drouin habitait *rue Neuve*, nom que portait le prolongement de la *rue Derrière-le-Palais*.

Le conseil de famille qui statua sur l'autorisation pour mariage accordée à Joséphine Drouin, orpheline mineure, était composé de Henri et François Drouin, *tailleurs de limes, rue Derrière-le-Palais*, de quatre beaux-frères : Gérard-Auguste Étienne, *relieur, rue Sur-Meuse*, François Payant, *bijoutier, rue Neuvice*, Pierre Killis, *cabaretier, rue Derrière-le-Palais*, Jean Redouté, *portefaix, même rue*. Le tuteur de l'impétrante était Louis Lalieu, *peintre en bâtiments, rue Saint-Antoine*.

Les autres hôtes de la maison habitée par Joséphine Drouin en 1828, étaient François Payant, alors *journalier-*

bijoutier chez Piette, et Jean Redouté (dit le Co
tefaix, époux de deux de ses sœurs, qualifiées
ment : *couturière, modiste* chez Lambermon
Henri Drouin, au sujet duquel les curieux pourr
des détails dans les registres de population de l'é

Ce dernier figura comme témoin au mariage
Léon Somzé; quant à Jean Redouté (dit le Cosaq
son mariage, il habitait la *rue Matrognard*, avec
Thomas Redouté, *portefaix*, et à son mariage co
comme témoins ses frères Jacques et Thomas
journaliers, *rue Sur-le-Mont* et *rue Matrogn*
autre témoin était Thomas Patron, *journalier*,
Gueldre, sans doute de la famille des Patron,
membre, *portefaix*, *au Chaffour*, fut allié aux
cités plus haut.

Les Redouté avaient, si l'on peut recourir à c
mots, une réputation digne de leur nom, en wallon
(le redouté). Jean, le Cosaque, ses frères, et
membres de la même famille, pouvaient impunéme
qualifiés de batailleurs d'habitude.

Joséphine Drouen, épouse Somzé, alors domicilié
Sur-Meuse, n° 373, donna le jour, le 19 septembre 1
une fille Anne-Henriette. Les témoins à l'acte de nais
sont Denis-François Rensonnet, sans profession, *rue*
rière-la-Madeleine et un *tourneur* de la *même rue*.

Sœur consanguine (2e degré)

Le tableau ci en regard établit la véritable généa
des Somzé à Liège.

III Somzé, 1669,
e Poncelet, 1763,
. . . . .

d IV Somzé, 1704,
se Roubenne, 1726,
e de danse pauvre.

François Somzé,
= Me-Elis. Laurent
perruquier.

Thérèse-Jos
= 1e Franç
courteur
= 2e Michel
ori

Jacques-Jos
= Me-Dyne H
outrier

Jacques-Joseph-
= Lecoat
fa

(Enfants du
Voy.

I Somzé, 1669,
'oncelet, 1703,
. . . .

IV Somzé, 1704,
: Roubenne, 1726,
le danse pauvre.

François Somzé, 1728,
5, = Mlle-Élis. Laurenty, 1754,
perruquier.

3, Thérèse-Joséphine Somzé, 1760, Pierre-Dieudonné Somzé, 1774,
782, = 1° François Beaumont, 1776, = Mlle-Rosalie Clepers, 1810,
couvreur en ardoises. *coiffeur*, etc.
= 2° Michel Bury, 1791,
armurier.

3, Jacques-Joseph Somzé, 1789, Catherine-Josèphe
XI, = Mlle-Ddnée Habla, 1817, Somzé, 1785,
ouvrier en tabac. = Gme Humblet, 1816,
tailleur.

Jacques-Joseph-Victor Somzé, 1817, (Enfants).
= Léocadie Pillette, 1858,
tailleur.

(Enfants du nom de Somzé).
Voy. ci-dessus.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Pendant plus de trois siècles, la famille Somzé a pu être suivie pas à pas.

Durant cette longue période, elle a jusque dans ces tout derniers temps, occupé des positions médiocres.

Souvent classés dans la population indigente, et même nécessiteuse, ses membres et les individus qui ont été alliés à la famille Somzé par mariage (1), ne se sont point élevés au-dessus de la position d'artisans, boutiquiers, etc., et on les retrouve qualifiés, dans les actes, de la manière suivante : barbier, bijoutier, blanchisseuse, botresse, boucher, brossier, cabaretier, cartier, cartonnier, cigarier, coiffeur, couturière, cultivateur, doreur, drapier, fondeur, journalier, maçon, maître de danse, manœuvre, maraîcher, marchand de tabac, menuisier, modiste, musicien, ouvrier, perruquier, plafonneur, portefaix, porteur de billets, servante, tailleur de limes, teinturier, tourneur, tricoteuse, etc., etc.

C'est à peine si tel ou tel d'entre eux atteint la position d'*employé ;* tel autre, dans ses vieux jours, après avoir été coiffeur et teinturier, est cependant qualifié de *rentier*...

La plupart d'entre eux habitent les rues les plus pauvres et les plus étroites de Liége, dont plusieurs supprimées ou élargies : les rues de l'Ancre, du Chaffour, du Champion, Cheravoie, Derrière-le-Palais, de Gueldre, Matrognard, du Pied-de-Bœuf, Pierreuse, des Rewes, de la Rose, Saint-Gangulphe, Salamandre, de la Sirène, Sur-le-Mont, des Tourneurs, Volière, etc., etc.

Dans les maisons qu'ils occupent, il y a le plus souvent

(1) On omettra les autres alliés ainsi que les témoins, généralement des parents ou amis ; sinon toute la nomenclature des professions non libérales figurerait ici, pour ainsi dire, et il faut bien s'arrêter à un moment donné.

un grand nombre d'autres habitants de la plus basse classe.

Les nécessités du langage où l'on doit éviter les termes impropres, amènent parfois sur les lèvres des expressions difficiles à remplacer : on est entraîné à prononcer ici celle de « parvenu », en parlant de M. Léon Somzé.

Mais cette expression sera présentée d'une manière tout euphémique : parvenu, c'est la personne qui s'est élevée à un rang de beaucoup supérieur à celui dans lequel elle est née, qui est sortie de l'obscurité pour se mettre en pleine lumière. Dans ce sens, c'est un titre : il exprime, dit Larousse, l'effort heureux et victorieux, l'obstacle surmonté, la route parcourue, la montagne franchie et ses plus hauts sommets conquis.

A cet égard, bien certainement, M. Léon Somzé est un parvenu, et il aurait mauvaise grâce de s'offenser de la qualification.

Comme le dit une sorte d'autobiographie de M. Léon Somzé (publiée dans l'*Illustration européenne)*, il a eu « le bonheur qui s'attache à l'audace persévérante. »

Mais, quand on est parvenu, grâce à la Fortune fautrice des *audentes*, il est difficile de se dégager de l'idée que tout réussit à qui a pu se procurer argent, position, influence : pour un peu, on disposerait des emplois publics à l'effet d'en récompenser les affidés, ou d'en priver les récalcitrants...

Cependant l'argent, la position, l'influence ne peuvent rien contre la justice, l'opinion, la science.

La justice, par les remarquables décisions du tribunal et de la Cour de Bruxelles, a opposé une barrière infranchissable à la revendication du nom de « de Somsée. »

L'opinion publique, formée par les renseignements des contemporains et les traditions des devanciers, a refusé de sanctionner la prétention qui a été rudement secouée, non

seulement par la presse quotidienne, mais même dans des livres destinés à vivre (1).

Enfin la science, à l'aide des recherches généalogiques ici consignées, est parvenue à renverser complètement l'édifice déjà ébranlé, et à ranger les Somzé parmi les « petites gens » de Liège.

Or, les roturiers enrichis qui renient leur origine, pour se donner la maigre satisfaction d'être, par les valets, annoncés dans les salons sous un nom d'apparence nobiliaire, s'amoindrissent et prêtent au ridicule.

Le plébéien aujourd'hui peut arriver légitimement à tout ; il ne doit pas oublier que sous notre régime d'égalité, il y a place aux positions les plus élevées, pour l'illustration personnelle, fruit et récompense du travail : cette illustration là n'est pas inférieure à celle de la noblesse transmise par les ancêtres.

M. Léon Somzé eût eu un beau rôle à jouer si, à l'occasion du bruit qui s'est fait autour de sa réclamation, il avait publiquement dit ne pas désavouer les positions modestes occupées par ses aïeux, pendant trois siècles. Les rieurs ne seront jamais du côté de ceux qui reprocheront à un homme, parvenu par son travail, d'être le fils de ses œuvres et non d'une suite d'ancêtres; mais, le monde est ainsi fait : les rieurs se retournent volontiers contre ceux qui rougissent de leur origine, surtout quand ils le font mal à propos.

H

(1) Voir chez Hock, *Liège au XIXe siècle* (La vie), p. 246, 256, 321, certains traits relatifs à des Capadosse, qui visent la famille Somzé : on y voit un vieux personnage, « marchand de soies de cochon et de brosses, » (comme l'avait été son père), commerce qui a prospéré ; puis le fils de ce personnage qui veut s'appeler « *de* Capadoss, sans *e* à la fin. »

Séance du 25 juillet 1886

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Grandjean.

Sont présents : MM. Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier; Couclet, bibliothécaire; baron de Chestret, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Wauters.

MM. Helbig, président et J. L'Hoest, se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier est lu et approuvé.

Les fascicules 6 et 7 du tome II du *Bulletin* sont distribués aux membres présents.

MM. le baron van Eyll et Olivier, donnent leur démission.

M. Charles Wilmart est reçu membre à l'unanimité des suffrages.

M. Poswick demande qu'on accélère la publication des impressions décidées pour 1885, qui n'ont pas encore vu le jour et il propose deux nouvelles publications pour 1887.

1° La Correspondance des princes-évêques avec Charles-Quint et Philippe II, relative à la neutralité du pays de Liége au XVIe siècle. Le manuscrit est terminé et prêt à être livré à l'impression.

2° Les Souvenirs historiques du comte de Mercy-Argenteau.

La Société désigne MM. Alexandre, Bormans et de Chestret, pour faire un rapport sur la première de ces propositions, à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 19 septembre 1886

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; Couclet, bibliothécaire ; baron de Chestret, Isidore L'Hoest, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Wauters.

M. le baron de Pitteurs de Budingen s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 1886, est lu et approuvé.

M. de Marneffe adresse une lettre par laquelle il offre de publier la *Correspondance politique des princes-évêques de Liége, avec les souverains des Pays-Bas au seizième siècle,* à condition de recevoir vingt-cinq exemplaires de cette publication. La Société décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les propositions de M. de Marneffe ; on ajoutera à cet ouvrage les portraits des princes-évêques de Liége dont il est question dans cette correspondance, d'après les meilleurs types qu'on pourra se procurer.

L'imprimeur transmet une note des impressions fournies à la Société. Celle-ci charge M. Alexandre de l'examiner avant de la faire solder par M. le baron de Pitteurs, trésorier.

A l'unanimité des voix, l'Université de Louvain est admise au nombre des membres de la Société.

La séance est levée à 11 1/4 heures.

Séance du 17 octobre 1886

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; Couclet, bibliothécaire ; comte de Berlaymont, Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Demarteau, Desoer, Digneffe, Hock, Herman Lohest, Pascal Lohest, Naveau, Orban de Xivry, Eugène Poswick et Schoolmeesters.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre est lu et approuvé.

M. le baron de Pitteurs et M. Isidore L'Hoest s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Il est pris connaissance de la correspondance. M. Edgard de Marneffe remercie la Société d'avoir accepté la proposition qu'il a faite d'imprimer la *Correspondance des princes-évêques de Liége avec les souverains des Pays-Bas au seizième siècle, relative à la neutralité du Pays de Liége*. Il annonce en même temps le prochain envoi de copies préparées pour l'impression.

L'ordre du jour est abordé.

M. Poswick exprime le regret de ce que la convocation à la séance pour laquelle Messieurs les membres de la Société sont réunis, ne porte pas l'ordre du jour.

M. le Président fait connaître que la séance a particulièrement pour objet de statuer sur la publication, par les soins de la Société, d'un article intitulé : *Une curiosité bibliographique. Généalogie des Somzé.*

M. Bormans demande s'il est exact, comme on le lui a assuré, que ce travail, déjà imprimé dans le *Bulletin* de la Société, est à la veille d'être distribué.

M. Poswick répond affirmativement à cette question : ce fait est très régulier. En effet, l'article en question a été accepté par le Comité de rédaction du *Bulletin*, comme aurait pu l'être tout autre article critique concernant une publication quelconque, soit historique, généalogique ou bibliographique.

Le Règlement de la Société laisse aux auteurs la responsabilité de leurs opinions et de leurs travaux ; le rôle du Comité de rédaction devait donc, dans cette circonstance comme dans d'autres, se borner à examiner si l'article présenté était bibliographique et s'il traitait un sujet liégeois.

En résumé, cet article est la réfutation d'un mémoire généalogique, devenu public aujourd'hui ; il ne porte pas atteinte à la considération personnelle de M. Léon Somzé. La haute personnalité de l'auteur était d'ailleurs, aux yeux du Comité de rédaction, une garantie suffisante qu'il n'y serait porté aucune atteinte aux convenances littéraires, ni enfreint aux droits d'une légitime critique.

M. Bormans rappelle qu'il a été nommé également membre du Comité de rédaction chargé d'examiner les articles destinés au *Bulletin* de la Société (1). Il déclare cependant ne pas avoir été consulté sur l'admission de ce travail.

M. Poswick pense qu'il n'était pas nécessaire que M. Bormans fut consulté dans cette circonstance, M. Bormans ne fait pas partie du Comité de rédaction. S'il a été désigné à cet effet au mois de mai 1882, il ne semble pas avoir accepté ces fonctions ni le travail qui en est la conséquence. Depuis quatre ans et demi il n'a pas été consulté pour l'admission des articles destinés au *Bulletin ;* en réalité, il s'en est désintéressé au point que, quinze jours avant

(1) Voir le *Bulletin*, t. Ier, p. 118.

la présente séance, il ignorait ou avait oublié sa nomination du mois de mai 1882. En présence d'une abstention aussi absolue, on devait assimiler la nomination de M. Bormans à beaucoup d'autres décisions prises par la Société, et devenues caduques parce qu'il n'y a été donné aucune suite.

M. Bormans avoue que, voyant la direction de la publication du *Bulletin* en des mains aussi zélées que celles de MM. Poswick et Alexandre, il n'avait jamais cru devoir intervenir. Mais dans un cas semblable à celui qui se présente actuellement et dont ses collègues devaient comprendre toute la gravité, il eut désiré lui voir demander son avis. Cet avis aurait certainement été négatif en présence du caractère de l'article en question. Celui-ci ne présente ni intérêt historique, ni intérêt littéraire. Il paraît être écrit de manière à froisser plusieurs personnes encore vivantes, et notamment à jeter la déconsidération sur un homme en vue. Ce travail ne peut donc être accueilli par une Société de bibliophiles dont les publications doivent rester étrangères aux luttes religieuses et politiques des contemporains. Vouloir y introduire les questions de cette nature, c'est porter atteinte à la fois au caractère et à l'esprit de la Société.

M. Schoolmeesters croit devoir appuyer l'opinion émise par M. Bormans. Il n'a pas lu l'article en discussion; mais d'après les renseignements qui lui ont été transmis, l'article ne rentre ni par son sujet, ni par son esprit, dans le cadre des publications que la Société des Bibliophiles a eu pour objet d'imprimer lorsqu'elle a été fondée.

D'autres membres, notamment M. Demarteau, s'expriment dans le même sens.

Selon eux, la brochure dirigée contre une personnalité en

évidence, dans un but qui n'a rien de commun, ni avec les recherches historiques, ni avec les monuments littéraires de l'ancien pays de Liége, ne saurait avoir d'intérêt pour la Société ; leur opinion est que l'article doit être écarté.

M. Orban de Xivry trouve la publication proposée regrettable à plus d'un point de vue. La discussion qu'elle provoque menace déjà de troubler l'harmonie entre les membres ; le travail en cours ne répond en aucune manière au but de la Société. Cette généalogie n'intéresse ni l'histoire, ni les beaux-arts ; elle répond à une brochure toute récente, mémoire d'avocat à l'appui d'une requête et qui n'était pas destiné au public. Si cette brochure renferme des inexactitudes et des erreurs, cela ne peut intéresser que la justice. Celle-ci examine, dit-on, les données fournies par le généalogiste complaisant. Est-il bien digne de nous et peut-il nous convenir de donner, par la publicité du *Bulletin* de notre Société, une importance toute particulière au travail critique qui, paraît-il, condamne ce complaisant et de peser ainsi sur l'esprit des juges éventuels ?

M. Orban n'entend en aucune façon s'occuper des personnes ; c'est ce motif surtout qui lui fait considérer la publication proposée comme un précédent dangereux.

M. le Président partage l'avis exprimé par plusieurs de ses collègues ; il croit la publication proposée, de nature à compromettre l'avenir et l'existence même de la Société.

M. Poswick s'étonne de voir plusieurs membres juger un travail qu'ils ne connaissent pas et en proposer la suppression. Il y a imprudence à prendre ainsi une attitude semblant dénoter plutôt le parti pris qu'une opinion basée sur des motifs raisonnés.

M. le comte de Berlaymont croit devoir prendre la parole

à son tour pour protester contre un jugement hasardé. Il croit que, en présence de la haute position de l'auteur dans la magistrature, on ne peut admettre les termes dans lesquels plusieurs membres ont apprécié son article.

M. Poswick donne lecture d'une lettre de l'auteur, par laquelle celui-ci déclare assumer la responsabilité de son travail, et accepter pour lui-même toutes les conséquences qu'il pourrait avoir pour la Société. Cette lettre restera annexée au procès-verbal.

M. Bormans réclame la lecture de l'article. Celle-ci permettra à la réunion de se prononcer en connaissance de cause ; on pourra passer ensuite au vote séance tenante.

MM. Poswick et Alexandre ne peuvent consentir à ce que les décisions prises par eux, en leur qualité de membres du Comité de rédaction du *Bulletin*, soient mises en question et soumises à un vote ; ils donnent leur démission comme membres de ce comité.

M. le baron de Chestret de Haneffe s'exprime en ces termes :

L'impression qui me reste de la discussion que je viens d'entendre peut se résumer en trois points :

1° La publication de *La généalogie des Somzé* me paraît opportune ; elle a sa raison d'être ; 2° elle me paraît déplacée dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois ;* 3° je suis d'avis, néanmoins, de distribuer cette brochure par déférence pour la majorité de la Commission du *Bulletin* qui a cru pouvoir en décider l'impression.

La discussion étant close, M. le Président demande si la réunion entend voter sur la distribution du *Bulletin*, avant de prendre lecture de l'article en litige ?

L'assemblée se prononce affirmativement ; il est décidé que le vote aura lieu au scrutin secret.

La distribution du *Bulletin* est votée par neuf voix contre sept et un bulletin blanc.

A la demande de M. Bormans, l'assemblée décide d'annexer le procès-verbal de la présente séance au *Bulletin* contenant le travail qui a fait l'objet du vote émis.

M. le Président rappelle que déjà, à diverses reprises, il a prié ses honorables collègues d'accepter sa démission. La résolution qu'il a prise à cet égard lui était dictée par des motifs de santé. Le vote qui vient d'avoir lieu ne peut que le confirmer dans sa détermination. Il prie la Société de vouloir bien procéder à son remplacement à bref délai, son intention étant de ne plus occuper le fauteuil de la présidence à l'avenir.

MM. Poswick et Bormans, croyant se faire les organes de leurs collègues, prient M. Helbig de retirer sa démission, ou tout au moins de conserver ses fonctions jusqu'à l'expiration de son mandat.

Celui-ci, en remerciant ses collègues de leur bienveillante insistance, regrette de ne pouvoir se rendre à leur désir.

La séance est levée vers midi.

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

2me FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1886-1887

OBSERVATIONS

SUR LE

GUIDE DES CURIEUX QUI VISITENT LES EAUX DE SPA

DE L.-F. DETHIER (1)

Après avoir donné le titre du *Guide des Curieux qui visitent les Eaux de Spa* (2), M. Albin Body, dans sa *Bibliographie spadoise* (3), ajoute : « la deuxième édition parut à Liége, chez Collardin, 1818, 103 pages, un feuillet de table et trois tableaux. L'éditeur déclare dans son avis particulier que l'auteur est L.-F. Dethier, de Theux. La différence entre ces deux éditions ne porte guère que sur la bibliographie que Dethier a rendue plus complète en ajoutant quelques notes critiques insignifiantes. Les trois tableaux

(1) Laurent-François Dethier, né à Spixhe, commune de Theux, le 14 octobre 1757, fils de Gilles Dethier, échevin de Theux et de Jeanne-Marie Fréon, est décédé audit Theux, le 1er juillet 1843. Ses qualités énumérées dans l'acte de décès sont : jurisconsulte et avocat, ancien membre du Corps législatif de France (Conseil des Cinq Cents) et du Congrès national de la Belgique, décoré de la Croix de fer, ancien juge à la Cour supérieure de Liége, plusieurs fois bourgmestre et le dernier des échevins de la Haute Cour et Justice du ban de Theux, marquisat de Franchimont, correspondant de l'Académie celtique de Paris et d'autres Sociétés savantes.

(2) La première édition fut imprimée à Verviers, chez Loxhay, 1814.

(3) Voyez page 74 de la *Bibliographie spadoise et des Eaux minérales du Pays de Liége*. Bruxelles, Fr.-J. Olivier, 1875.

comportent : 1° L'analyse des eaux par Alibert ; 2° Recueil des fontaines minérales des endroits de la forêt d'Ardenne ; 3° Analyse des sources par le docteur Ash. »

L'exemplaire de la deuxième édition du *Guide des Curieux* ayant appartenu à Dethier, devint ma propriété pendant l'impression du remarquable travail de M. Body. Je communiquai à celui-ci le livre que je venais d'acquérir afin qu'il prît connaissance des nombreuses notes manuscrites dont il est hérissé. C'était une coutume chez Dethier d'inscrire ses observations sur les volumes de sa bibliothèque. Rien d'étonnant donc qu'un livre dont on lui attribue la paternité ne soit pas exempt de remarques critiques et instructives.

Si je dis : *on lui attribue la paternité,* c'est que, dans cette nouvelle édition, l'enfant a été paré de bijoux faux, portant ombrage à l'auteur de ses jours.

Dans ses observations manuscrites, l'ancien membre du Conseil des Cinq Cents tance vertement son éditeur Wolff, y dévoile son sentiment personnel sur la première aussi bien que sur la deuxième édition du *Guide des Curieux qui visitent les Eaux de Spa.* Dethier revendique son bien, répudie les augmentations d'un ami peu délicat. C'est le rendons à César ce qui appartient à César.

Si les annotations présentent un intérêt de moindre importance, on y trouve pourtant des renseignements sur différentes publications relatives aux eaux minérales. Elles intéressent les bibliophiles et méritent d'être tirées de l'oubli. Elles sont du reste curieuses à plusieurs titres ; elles font connaître les vues, les idées de cet homme qui a ébauché tant d'ouvrages sur le Franchimont, ouvrages dont le plus grand nombre sont restés à l'état d'ébauche et par conséquent inédits.

Comme les productions de Dethier sont encore aujourd'hui fréquemment citées par les écrivains qui s'occupent de l'histoire de cette partie du pays de Liége, je me suis décidé à publier les notes de mon concitoyen, notes que je n'envisagerai à aucun point de vue, abandonnant leur appréciation à la sagacité du lecteur.

L'auteur de la *Bibliographie spadoise* après avoir pris connaissance des annotations dont il s'agit, modifia le jugement qu'il avait porté sur le livre qui fait l'objet de cet article. Sa brève rectification tient simplement en éveil le lecteur, elle est insuffisante pour faire pénétrer la pensée intime de Dethier. M. Body ne pouvait entrer dans plus de détails, il devait se limiter; le cadre qu'il s'était tracé ne comportait pas d'accorder plus de place aux observations manuscrites de Dethier. Un travail spécial était nécessaire pour relever toutes les critiques dont les blancs des pages du *Guide des Curieux* sont émaillés.

« Nous trouvons, dit M. Body (1), sur l'exemplaire qui a appartenu à Dethier, la mention suivante :

« Opuscule imprimé d'abord sur mes notes rapidement tracées dont j'avais gratuitement cédé à l'éditeur Wolff les bénéfices, c'est-à-dire de la première édition faite à Verviers, à des conditions qu'il n'a pas tenues et dont je lui ai permis encore sur sa supplication instante de faire une deuxième édition à son profit, à des conditions qui n'ont pas été observées mieux que pour la première, surtout pour les additions faites sans mon aveu et contre mes principes assez connus. Je n'ai en rien contribué à cette nouvelle édition, encore moins à cet avis particulier de l'éditeur ni à certaines autres additions que je désavoue également. L.-F. Dethier. »

La note rapportée par M. Body occupe tout le verso de la

(1) *Bibliographie spadoise*, p. 298.

442

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

2me FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1886-1887

qu'il l'a appelée la Sibérie de la France « où elle est si peu connue malgré sa réunion à cet empire, » ajoute-t-il en marge.

Page 25. L'auteur ajoute « et roche de poudingue » aux roches énumérées dans la partie minéralogique des environs d'Eupen.

Page 29. Au sujet des écrits historiques publiés sur le Franchimont, écrits si vivement critiqués par le *Guide des Curieux,* Dethier met dans la marge ces simples mots : « Histoire par R. Detrooz. » Faut-il croire que c'est seulement à l'œuvre de cet historien que s'adressent les appréciations malveillantes du livre sur Spa ?

La phrase suivante de l'édition de 1814 : Voyez quelques ébauches de notes plus étendues à ce sujet à l'annuaire prochain, avec l'indication de diverses chartres intéressantes restées inconnues, est modifiée ainsi dans l'édition de 1818 : Voyez diverses chartes restées inconnues. La nouvelle rédaction est elle-même corrigée à la plume par l'intercallation de « à ce sujet » entre voyez et diverses chartes.

Page 34. Dans l'article consacré à la ville de Huy, le *Guide des Curieux* rapporte qu'un évêque de Liége détruisit un dragon ou serpent qui infestait ses eaux salubres ou plutôt quelque divinité païenne qui sans doute y présidait sous cette forme. L'auteur cite une tradition analogue dans une note manuscrite conçue en ces termes : « Comme une autre divinité païenne détruite par saint Remacle près la source minérale de Malmedy, etc. »

Page 35. Juslenville.... Mine de houille de bonne qualité. Dethier remplace ces trois derniers mots par « non exploitée et » Il faudrait donc lire : Mine de houille non exploitée et qui paraît au jour sur l'un des coteaux de la vallée.

Page 37. Quoique la majeure partie de l'article concer-

nant Liége soit souligné, il y a peu d'annotations manuscrites. La première consiste dans l'introduction du mot vrai dans la phrase : et surtout le tribunal populaire qui en était le « vrai » conservateur. Un peu plus loin à : Bismuth natif ou métalloïde dans la houille, il y a en marge « erreur. » Au bas de la page se trouve une troisième annotation : elle se rapporte aux huit archidiaconés du diocèse de Liége. « N. B. Ils retraçaient la plupart des noms des districts de la Cité des Eburons, mentionnés dans les mémoires de César. »

Page 38. Il existe encore là deux corrections à l'article sur Liége. D'abord dans le tronçon de phrase : dernier poste et le plus reculé au Nord-Est, vers la ville de Tongres, les cinq derniers mots sont changés en « vers le canton des Tongrois. » Ensuite le mot nous est intercalé dans : suivant les chartes et monumens qui « nous » restent des Carlovingiens.

A l'article relatif à Limbourg, il fait précéder province par petite, de sorte que la phrase doit être lue : C'est la capitale de la « petite » province belgique.

Page 39. L'histoire du duché de Limbourg a donné lieu à Dethier de faire remarquer que « l'histoire manuscrite de ce pays compilée par le savant Ernst, chanoine de Rolduc, est restée inédite. On trouve un court abrégé de l'histoire de ce duché dans le *Respublica Belgii federati* du savant Boxhorn, 1632. » En effet, l'histoire d'Ernst a paru seulement en 1837.

Page 40. On trouve au bas de cette page une note commune aux deux éditions. Dethier fait connaître de qui elle émane : « bon, note de M. Massau » (1). Il l'approuve ainsi,

(1) Massau, Jean-Laurent, né à Verviers, le 28 novembre 1782, y fut huissier près du tribunal de première instance. Ce bibliophile zélé, ami de Dethier, mourut à Saint-Josse-ten-Noode le 14 septembre 1847.

comme on le verra plus loin, que toutes les autres notes provenant de M. Massau.

Page 41. Dans l'édition princeps aussi bien que dans celle de 1818, la Fontaine de Saint-Thibaut est confondue avec le grand Pouhon d'Ardenne. Dethier constate ici sa méprise : « erreur, le grand Pouhon d'Ardenne est la Fontaine de Bru près de Chevron. »

Page 42. Fameuses mâchoires de crocodiles ou d'autres animaux domestiques sont soulignés et il y a en marge l'observation suivante : « C'est le nom que leur donne M. Dewez. »

Page 43. Meuse, Moselle et Rhin. Contrée belgique, principal sujet de ces indications. Ces est biffé et remplacé par « nos » dans ce membre de phrase.

A côté de : Le site et la nature du terrain nous avait *(sic)* engagé depuis longtemps à le diviser en trois zones ou bandes parallèles, il y a dans la marge : « en 1800. »

Page 45. Voici un passage commun aux deux éditions (page 53 de la première édition) tel que l'auteur l'a rétabli à la plume : C'est pour mettre ce système dans toute son évidence et faire connaître enfin, de la manière la plus frappante, la vraie position, direction et composition des roches de cette partie considérable de la France, que nous allons nous occuper à réaliser en petit le projet conçu et proposé depuis longtemps (en 1800) d'en faire le plan en relief, et de l'exposer ensuite aux yeux du public dans un jardin pittoresque, voisin d'une capitale des sciences et arts, telle que Paris, Bruxelles, etc., etc. Et à côté : « voir un faible essai dans notre jardin de la marbrière noire à Theux. »

Et plus bas à propos du mont Hermès et du château Renaut : « Hermès et Renaut, noms des rochers dressans et fort élevés dans l'ancien langage wallon Celtique. »

Page 46. Après les mots : César dans ses célèbres mémoires ou commentaires, Dethier a placé le N. B. ci-après : « Mémoires bien partiaux et sous le rapport géographique souvent et bien évidemment fautifs ou erronnés, etc. »

Page 48. C'est en « 1809 » que l'auteur a découvert, à Ottrée, la roche schisto-talqueuse à cristaux de diallage métalloïde.

Page 49. Wolff, au nombre des ruines qui avoisinent l'Ourte, a ajouté notamment celles de l'ancien château de Monfort, un peu au-dessus d'Esneux et le superbe rocher en forme de voûte de Durbuy. L'auteur souligne le dernier membre de la phrase et l'accompagne en marge de : « erreur ajoutée à cette édition : point de ruine sur ce rocher de Durbui remarquable d'ailleurs par la courbure de ses couches. »

Plus bas, il cite le nom de l'auteur de l'*Essai sur la géologie du Nord de la France :* « M. Domalius. »

Puis il indique le lieu où se trouve le vaste gouffre dans le calcaire des environs de Pepinster. « C'est à la grotte de Goffontaine devenue célèbre par ses ossements fossiles découverts et caractérisés par le savant docteur Smerling. »

Page 50. Selon Dethier, la fête du Coucou à Polleur est une « fête annuelle à l'équinoxe d'automne » et il dépeint le sphinx nommé Bête de Staneux dont il s'agit dans cette fête : « Ce sphinx ayant la tête d'une femme, le corps d'un cheval et la queue d'un lion. »

Une faute typographique s'est glissée dans le dernier mot de l'article traitant de Polleur. On a imprimé œlites pour « oolithes. »

A la fin de l'article consacré à Pouhon, Dethier nous fait connaître que ce nom et celui de Sauvenière sont synonymes et employés selon les localités « pour les sources d'eaux les plus salubres. »

Page 51. C'est « à Billaumont entre Rechain et Vaux-sous-Herve » le lieu où l'on rencontre, à Rechain, les masses globuleuses renfermant des espèces de vers pétrifiés.

Page 52. Voici les annotations écrites à la plume relatives à Remouchamps : « Cette grotte, d'après M. Schutz, a 480 mètres de longueur. »

Roche de poudingue à bancs dressans et en forme de chaussée de géants, « surtout dans la vallée sauvage de Hansoumont où elle se développe comme un grand et magnifique amphithéâtre. »

Le mot Renaud est comme le nom générique des rochers « élevés. »

Page 54. Il y est dit que la Roer porte bateau jusqu'à Juliers. L'auteur reconnaît s'être trompé et rectifie son erreur par ce seul mot : « erreur. »

Page 57. Stavelot. Les principales chartres... se trouvent imprimées dans l'*Amplissima collectio* des savans Martenne et Durand « et dans leur polémique avec le savant Roderique » ajoute Dethier.

Deux corrections, de peu d'importance, sont encore faites dans l'article sur Stavelot. La plupart des points des anciennes limites de ce pays, coïncidentes avec celles du Franchimont, qui « lui » est contigu. Les limites des pays wallon et tudesque et leurs dénominations étaient « alors » fixées, telles qu'elles sont encore aujourd'hui.

Page 59. L'auteur, dans les deux éditions du *Guide des Curieux*, en parlant du hameau de Quareux, rapporte que c'est peut-être le seul endroit de ce pays où on élève des ânes de tems immémorial !!! Cette circonstance lui inspire la réflexion ci-après : « les bipèdes exceptés. »

Il y a, à la même page, un très léger changement : s'étendait bien au delà du Franchimont « actuel » ce qui forme

un monument bien intéressant pour l'histoire du moyen âge, monument méconnu ou étrangement défiguré par « tous » nos historiographes liégeois et franchimontois.

La note au bas de la page est remaniée de la manière suivante : « Ces limites voyez-les ci-après, page 61, où elles se trouvent transposées par une faute de l'imprimerie. »

Page 60. Je me permettrai de faire ici une observation. En lisant le *Guide des Curieux qui visitent Spa,* on pourrait croire que c'est à l'incurie de la famille du docteur Robert de Limbourg, à son mépris pour la science, que la collection méthodique des roches et minéraux du pays, délaissée par ce docteur, a été jetée à la voirie. Ce serait verser dans la plus grande erreur. Robert de Limbourg avait institué pour légataires universelles Ursule et Agnès Defrance, filles du peintre L. Defrance de Liége. Dethier connaissait cette circonstance et s'il avait un blâme à déverser sur quelqu'un, c'était sur Defrance qui, après le décès de R. de Limbourg, a emporté tout ce que la maison de son ami contenait, y compris les papiers.

La carrière de marbre noir de Theux donne lieu à l'observation : « C'est le vrai marbre noir de Lucullus, au dire des savants géologues Faujas de Saint-Fond et Brard, son élève et son ami. »

Page 61. On lit écrit sur la marge de gauche : « Limites de la Forest de Theux suivant la charte de 915, » sur celle de droite : « N. B. Transposition, voyez ci-devant page 59. »

La partie de phrase : Ces limites désignées dans la chartre ..... de l'an 915 sont les suivantes en tournant de l'Est au Nord. Au-dessus de l'Est est un renvoi à une annotation très brève : « par le Sud et l'Est » et *selon l'usage observé dans tous les tems,* est mis entre parenthèse.

Enfin au bas de la page, à la note : Lhom, cultivateur

distingué mort en 1807, il est ajouté : « originaire des frontières d'Espagne, près de Bayonne. »

Page 64. Les passages relatifs aux cabinets d'histoire naturelle et aux serres qui ont existé à Verviers et que mentionnait l'édition de 1814, sont retranchés dans l'édition de Liége.

Page 67. Les deux éditions placent à Wislez une source minérale un peu sulfureuse. Ce dernier mot est barré et « ferrugineuse » (1) lui est substitué.

Une seconde observation touchant cette source se trouve à la page 68, où le mot maintenant est introduit dans le petit membre de phrase: elle est fort négligée. Il faut lire : elle est « maintenant » fort négligée.

A la fin de la note qui occupe le bas des pages 66 et 67, note relative au *Dictionnaire étymologique wallon*, Dethier a écrit « ouvrage ébauché et inédit. » Et en dessous, à propos des dictionnaires wallons parus jusqu'alors: « encore moins celui que le littérateur Remacle, de Verviers, a plus récemment publié. »

Page 68. Un léger changement a été introduit dans la fin de l'article Zulich : C'est ainsi « qu'en » avoit agi le fameux Constantin, que tant d'autres potentats assez connus, ont

(1) Je connais un seul document visant cette source, complètement oubliée aujourd'hui. Le voici : A l'arrière saison de l'an 1713 par ordre verbal de notre magistrat et de l'avis du Révérend Hierome de la Haye notre Curé et de grande quantité d'honestes gens de notre communauté, j'ai fait creuzer à l'entour d'une fontaine minérale située en Wislenrieux pour séparer les eaux de jour de ladite fontaine et reconnaître ce que s'en est, laquelle on a trouvé faire les mêmes effects ou changement dans le ver avec la noix de Galle d'Angleterre que font celles de Spa. J'ai payé à Jean et Mathieu Abinet qui y ont travaillé chacun cinque jours à 20 patars par jours ..... f. 10.

Extrait du compte du bourgmestre Simon Pouheau, aux Archives communales de Theux.

aussi tenté d'imiter, « mais qu'en est-il arrivé ? Voyez Napoléon Bonaparte, etc., etc., après Clovis et après Constantin. »

Page 69. Les pages 69 et 70 sont consacrées au chapitre intitulé : Itinéraire curieux pour un ami des sciences et des arts, de Spa, Aix-la-Chapelle et environs, aux divers Museum de Paris.

L'auteur met son nom « L.-F. Deth » après un ami des sciences et des arts, et « Fragment » à la fin du titre.

Plus bas, il remplace de Mont-Faucon et du Panthéon près Paris, par « à » Mont-Faucon, et « au » Panthéon « de » Paris.

Page 70. Le tronçon de phrase : appelée plus spécialement la France sur la droite de l'Ourcq, est complété ainsi qu'il suit : appelée « par le vulgaire » plus spécialement la France, « et » sur la droite de l'Ourcq.

A la fin de ce chapitre, Dethier a placé cette réflexion : « Le Franchimont ne serait-il qu'une colonie de l'Isle de France. »

Wolff consacre les pages 71, 72 et 73 à une liste de noms de plusieurs savants de diverses nations que l'on sait plus particulièrement avoir visité Spa et ses alentours dans les derniers temps. Ces noms ont donné lieu à quelques observations de Dethier. Ainsi pour M. Krûger (numéro 12) « à moi peu connu. »

A côté du nom du colonel Gibbs (numéro 13) : « c'est moi seul qui ai fait cette course avec M. Gibbs. L.-F. Dethier. »

Vis-à-vis des noms des savants repris sous les numéros 16 à 23 : « Tous hommes que je n'ai ni vus, ni connus excepté le docteur Wolff, de Berlin, savant antiquaire. » « Toutes additions faites par l'éditeur Wolff, ou de sa part, non de la mienne. Dethier. »

Les noms des personnages que l'auteur a ici en vue, sont : l'archiduc Jean d'Autriche, le docteur Edwin G. Jones, M. Rolleston, le docteur Wolff, le docteur Gunning, M. de Vogel, G. Scherer et S. Solly.

Page 74. La liste des ouvrages modernes relatifs à l'histoire naturelle, etc., comprend dans la nouvelle édition vingt-huit numéros tandis que l'ancienne édition n'en contenait que vingt-un.

Page 75. En dessous de la note, note qui se trouve également dans l'édition de Verviers, page 86, Dethier a écrit : « note de M. Massau. »

Page 76. Numéro 9. *Tableaux, notions et mémoires statistiques*, par le savant Masson, « alors secrétaire de préfecture. »

Page 77. Numéro 16. *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle*, par le docteur Robert Limbourg. Dethier place ses initiales « L.-F. D. » à la fin de cet article pour dire qu'il émane de lui, qu'il l'approuve.

Numéro 17. *Essai sur l'étude de la minéralogie*, par Rozin. Wolff a fait suivre ce titre d'une appréciation toute à l'avantage du livre. Dethier ne partageant pas son avis, lui adresse les critiques suivantes : « Je ne sais qui a pu écrire cet article. L.-F. D. » Ensuite il fait connaître son sentiment personnel sur le livre dont il s'agit : « Plusieurs des faits et des observations particulières que cet auteur rapporte, sont des plus inexacts. Il cite des minéraux trouvés en Belgique qui n'y ont jamais existé, etc., etc., et par-là il s'est rendu ridicule malgré toutes ses bonnes intentions. »

Page 79. Numéro 22. *Calendrier perpétuel, wallon-français*. L'auteur de ce calendrier nous fait connaître qu'il est resté à l'état de projet « ébauche inédite. »

Numéro 24. *Carte géologique et synoptique.* C'est la carte placée en tête du volume, Dethier réclame ici encore son bien comme il l'a fait précédemment. « M. Wolff a fait imprimer cette carte sous son nom, sans en citer l'auteur, de même que l'Essai du cabinet portatif. » Au numéro 23, sous lequel figure cet essai, le nom de l'auteur est souligné à la plume dans : d'après les principes de L.-F. Dethier, de Theux.

En dessous de la note du bas des pages 78 et 79 (pages 89 et 90 de la première édition) Dethier a écrit : « les deux derniers alinéas de cette note sont, je crois, de M. Massau. »

Page 83. Le chapitre dont le titre est Clef archéologique, porte une seule annotation manuscrite. Elle est à la fin du chapitre en dessous du N. B.

Un N. B., écrit à la main, est à la page 82, à côté de : les noms propres des lieux, etc., sont tous originairement significatifs. C'est à ce nota bene que doit se rapporter la note qui termine la page 83 et par conséquent l'observation de Dethier : « Essais restés incomplets et inédits. L.-F. Dethier » doit également s'y rapporter.

Page 84. J'aborde à présent cette partie du *Guide des Curieux* qui a pour objet la Bibliothèque des eaux minérales de Spa. C'est elle qui a fourni le plus de matières à observations écrites à la plume par Dethier. Le nombre des ouvrages renseignés dans la première édition se montait à quatre-vingt-quinze, à quatre-vingt-dix-sept, en y comprenant deux livres signalés dans le supplément. Ce nombre est faiblement augmenté dans la nouvelle édition où il est porté à cent.

Le premier livre cité est celui de Gilbert Lymborch, *Des fontaines acides de la Forêt d'Ardenne.* Dethier souligne jusqu'à la fin de l'article, le passage commençant par ces

mots: Il a classé la description de nombreuses sources minérales de l'Ardenne à trente-neuf, trace une ligne de chaque côté et écrit d'abord en dessous de la page 84 : « N. B., G. Lymborch n'a pas fait, ni donné d'analyse des eaux de la Sauvenière ni du Pouhon et tout ce qu'en dit l'éditeur dans cette note qui est bien de son style n'est qu'erronné et ridicule. »

Page 85. Ensuite dans l'une des marges, toujours relativement à cette note ajoutée par Wolff : « Addition erronnée et ridicule » et dans l'autre marge : « addition faite par l'éditeur et qui n'est que propre à faire déprécier cette édition et rendre l'ouvrage ridicule. »

Aux titres des publications qui figurent dans la nomenclature dont il s'agit ici, il ajoute quatre publications qui auraient dû y être comprises : « Addit. Bartholomeus a Clivio, *De balneis.* — *Solenander* (médecin des ducs de Juliers), *De caloris fontium medicatorum causâ,* Lyon, 1556, in-4° (1). — François Fabricitius (de Ruremonde) médecin à Aix, *De balneorum quæ sunt Aquisgrani et Porceti natura et facultatibus liber.* — *Traité de deux fontaines de la Forêt d'Ardenne,* par Philippe Besançon, traduit par Martin Lefebvre, in-8°, Paris 1577. »

Page 86. L'éditeur Wolff, après avoir cité le titre de l'ouvrage de van Helmont sur les eaux de Spa, place des réflexions que Dethier réprouve en ces termes : « Addition tirée mot pour mot de Vilenfagne, *Histoire de Spa,* tome II, page 58 et tome Ier, page 149 et que je désavoue. »

Page 87. Au nom de Abheers, se trouve un passage ajouté dans l'édition sortie des presses de Collardin. Il commence à : Dans la traduction de son Spadacrène et finit à : Voyez son Spadacrène, page 93. Dethier s'exprime ainsi qu'il

(1) D'après le *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* d'Eloy, cet ouvrage a paru en 1558, in-8°.

suit sur ce passage : « Addition faite par l'éditeur tirée de l'*Histoire de Spa*, par Vilenfagne, tome Ier, page 194, sans citer cet auteur, tout en rapportant ses expressions graveleuses, très déplacées dans un recueil tel que celui-ci, etc. »

Le *Thermarum Aquisgranensium* de Blonden serait, selon les deux éditions du *Guide des Curieux*, l'ouvrage le plus ancien connu sur les eaux d'Aix-la-Chapelle et de Borcette. Dethier souligne : on ne connaît pas d'ouvrage plus ancien sur ces eaux thermales célèbres et met dans une marge : « erreur. »

Page 88. Au *Traité des Eaux de Spa*, par Edmond Nessel, Wolff a cru devoir ajouter une remarque sur la nature et l'usage bienfaisant de ces eaux. Dethier la relève dans deux notes conçues ainsi : « Addition faite par l'éditeur extraite de l'ouvrage de Nessel. » « Note ou addition que je désavoue comme ridicule et très déplacée dans un ouvrage tel que celui-ci pour les expressions grossières qu'elle retrace. »

Page 89. L'auteur rectifie de la manière suivante le titre du traité de Bresmal : *Traité des Eaux thermales d'Aix-la-Chapelle* « ou plutôt Hydroanalyse, etc. » par le même, in-12, « Liége, Milst, 1702. »

Trois notes sont inscrites à cette page pour signaler trois livres omis dans la liste dressée par Wolff :

1° « *Les preuves Hollandaises sur les Eaux thermales d'Aix-la-Chapelle* (en latin), essai analytique par des savans Hollandais, traduit sous ce titre par Bresmal. »

2° « *Rapport analytique de la fontaine minérale d'eau froide d'Aix-la-Chapelle*, par Heuch, médecin de cette ville, en latin, brochure, Aix, 1790. »

3° « *Hydroanalyse des Eaux chaudes et froides d'Aix-la-Chapelle*, par Bresmal, etc., Liége, Milst, 1703. »

Page 90. Description du magnifique présent, fait par

Pierre Ier..... « Dites donc mesquin » a tracé la plume de Dethier entre magnifique et présent.

Et tout au bas de la page : « Note ajoutée que je crois être de M. Massau. »

Page 91. L'auteur signale un ouvrage omis dans la liste de la bibliothèque des eaux minérales de Spa. C'est : « *Lettre sur les vertus des eaux minérales de la ville de Brée dans la Campine liégeoise*, par Bresmal (1720 ?) »

Il souligne le mot actuellement du titre de *Parallèle des Eaux minérales actuellement chaudes et froides du pays et diocèse de Liége*, par Bresmal.

Quelques lignes plus bas à *Amusemens des Eaux de Spa*, par le baron de Pollnitz, ce nom d'auteur est souligné et marqué d'un renvoi à la marge dans laquelle est écrit : « erreur » (1).

Page 92. Wolff décerne un pompeux éloge à l'ouvrage de Ledrou : *Principes contenus dans les différentes Sources des Eaux minérales de Spa ;* il le qualifie même d'excellent livre. Dethier se moque de cet éloge dans les termes ci-après : « excellent livre ! addition ridicule faite par l'éditeur ou par quelque mauvais plaisant. Voyez cet ouvrage pitoyable pages 117 et 118 surtout. »

Page 93. Dethier a écrit en dessous de la note qui est au bas de cette page : « cette note fort bonne est, je crois, de M. le bibliographe Massau, de Verviers, comme quelques autres de la même main, indiquées ci-dessus. Je désaprouve toutes les autres faites sans mon aveu. L.-F. D. »

Page 96. Dans l'article concernant l'ouvrage anglais du docteur Ash, il est avancé qu'on se propose d'en publier une

(1) Dans le Catalogue de la vente des livres ayant appartenu à M. Massau, Bruxelles, Em. Devroye et Cie, 1848, les *Amusements des Eaux de Spa* sont attribués à de Pollnitz.

traduction avec quelques notes historiques et critiques. Quelques mots écrits en marge établissent que cette traduction a eu le sort de la plupart des projets de Dethier, qu'elle n'a pas été publiée : « cette traduction que j'avais ébauchée est restée inédite. L.-F. Dethier. »

Dans le cours de l'article relatif à l'ouvrage du docteur Ash, il a été fait mention d'une carte topographique de Spa qui lui est annexée. Une note informe le lecteur que cette carte a été levée par M. Collin, de Spa, qui a bien voulu nous en donner une copie. La phrase est obscure ; on pourrait croire que la copie de la carte a été donnée à Wolff, c'est pourquoi Dethier s'empresse de relever les prétentions de son éditeur par une explication manuscrite : « c'est à moi qui ai encore en main cette copie, que M. Collin l'a donnée. L.-F. D. »

L'éditeur paraît s'attribuer la rédaction de la plaquette : *Au public, sur les Eaux minérales de Spa*, etc. Dethier en réclame la paternité par cette annotation mise dans la marge : « 77°. Cet avis ce n'est nullement J.-L. Wolff, qui se l'attribue modestement dans son résumé de l'*Histoire de Spa*, comme une foule d'autres observations sans trop en comprendre le sens, qui ai rédigé cette bagatelle. D. »

Page 97. *Le trésor de la nature*..... Voyez la petite préface y ajoutée sur les vrais principes minéralisateurs des eaux de Spa « par L.-F. Dethier » est-il ajouté à la main.

Page 99. L'auteur signale dans une des marges un ouvrage passé sous silence par Wolff dans sa nomenclature : « Ajoutez : *Analyse des eaux sulfureuses d'Aix-la-Chapelle*, par Reumont et Monheim, etc., in-8°, 1810. »

Il se trouve au bas de cette page une remarque sur l'appréciation faite de l'opuscule de Edwin Godden Jones au moment de sa publication : « 97°. Analyse beaucoup vantée

et des plus fautives comme l'a prouvé démonstrativement celle qu'a faite en 1830 M. le physicien Plateau sous l'inspection des docteurs Dardonville et autres savans chimistes et physiciens. »

Page 100. Le *Guide des Curieux qui visitent les Eaux de Spa* fournit de nouveau à Dethier l'occasion de répudier la seconde édition de ce livre. Il souligne tout l'article et de sa plume trace en marge : « Revue et corrigée ! cette édition fourmille de fautes nouvelles, grossières et la plupart des additions y faites ne vaillent pas mieux. L.-F. D. »

Immédiatement après vient *Itinéraire des environs de Spa.* Dethier souligne Wolff naturaliste à Spa, éditeur du précédent, il trace un trait contre l'article et il met vis-à-vis dans la marge : « Addition faite par l'éditeur Wolff sans mon aveu et contre mes principes. L.-F. D. »

Le centième et dernier ouvrage de la nomenclature est l'*Abrégé de l'Histoire de Spa,* par J.-B. L. Voici l'opinion émise par Dethier sur cette histoire : « Opuscule peu digne de son auteur, le savant littérateur Leclercq, flagorneur de Vilenfagne. »

Le bas des pages 100, 101 et 102 est consacré à des ouvrages qui ont paru à une date plus récente, plusieurs années après la publication du *Guide des Curieux :* « Ajoutez maintenant à ces opuscules sur les eaux de Spa et des environs, etc. : 1° L'ouvrage statistique, historique et physique sur la province de Liége, par le docteur Courtois où il traite fort au long des eaux minérales de Spa et environs ; 2° La Notice, du même savant, sur la situation et la direction géologique des sources minérales froides et chaudes de la Belgique, d'après les principes de L.-F. Dethier, etc., imprimé en Hollande, 1829 ; 3° Le Résumé de l'Histoire des eaux minérales de Spa, de leur Analyse chimique, de leurs

propriétés, etc., par le naturaliste Drapier de Bruxelles, sous le nom de J.-L. Wolff, de Spa ; 4° Le Traité des eaux minérales de Spa, etc., par le docteur Dardonville, Liége, 1830 ; 5° L'analyse des plus exacte de ces eaux par le chimiste Plateau, associé de Dardonville. Ajoutez aussi : L'article Spa du *Dictionnaire de la province de Liége*, publié par le savant et laborieux académicien M. Vandermael de Bruxelles, où il donne un extrait abrégé de la savante et exacte analyse des eaux minérales du lieu par M. Plateau qui en a remis une copie à la régence du lieu, en 1830. »

Il me reste à passer en revue les observations critiques tracées sur les quatre tableaux qui terminent l'ouvrage.

Le premier tableau est intitulé : Analyse des eaux de Spa, par le célèbre J.-L. Alibert, etc. Dethier a écrit en tête : « Titre erroné. Ce n'est qu'un aperçu fort inexact. »

Le second tableau est une table synoptique, etc., par Edwin Godden Jones. Dethier a mis d'abord en tête : « Table ajoutée (à mon insue) d'une analyse très inexacte et fautive. » Puis dans une marge : « Voyez en preuve la nouvelle analyse des eaux de ces diverses fontaines surtout de celles de Géronstère, par M. Plateau, chimiste, de Bruxelles, etc., etc. »

Le troisième tableau est resté sans observation.

Le quatrième porte pour titre : Recueil des fontaines minérales des endroits de la Forêt d'Ardenne. Dethier fait suivre ce titre de : « Recueil fort inexact, fautif et souvent à double emploi, etc., un vrai baragouin, » et plus bas, après Extrait de l'ouvrage sur les Fontaines acides de la Forêt d'Ardenne, et principalement de celles qui se trouvent à Spa, par M. Gilbert Lymborch, médecin liégeois; à Anvers, 1559, in-4°, il écrit : « Extrait que l'éditeur Wolff a fait insérer dans cette nouvelle édition. »

462123B

A la fin du tableau, Wolff pose la question : Pourquoi classe-t-il la Géronstère avec celles de la Forêt d'Ardenne ? Dethier répond : « Belle demande ! C'est parce que de son temps, la Géronstère se trouvait nichée parmi les Halliers fesant partie de la Forêt d'Ardenne. »

A la page 98 du *Guide des Curieux qui visitent les Eaux de Spa*, il est fait allusion aux pamphlets publiés par Gérard de l'Eau pendant la révolution de 1789. On y lit, dans une note, que « le plus hardi, et l'un des plus piquants, est, dit-on, celui qui a pour titre le Buon-upas, etc., par Gérard de Bérinzen ; mais il n'est guère connu en France ; l'auteur qui s'était déguisé sous ce nom, assez connu à Spa, n'ayant publié son pamphlet qu'en Allemagne, pendant qu'il y était émigré, vers 1810. »

Dethier avoue donc qu'il n'a aucune connaissance de ce pamphlet. Sans doute s'il l'avait connu, ses principes républicains lui auraient dicté un autre avis.

Le Buon-opas, et non le Buon-upas, n'est pas un pamphlet, c'est simplement un paragraphe d'un chapitre d'une publication périodique faite en Allemagne par G. de l'Eau, pendant l'émigration, sous le titre de l'*Ami du bien public et des Rois*, par Gérard de Berinsenne, 1799. Le fascicule où se trouve ce chapitre a pour sous-titre : *Tableau de la République française et des accessoires de son régime*, dédié aux amis de l'ordre social et du bonheur du genre humain.

Comme les productions de G. de l'Eau imprimées en Allemagne sont très rares et peu connues, que celle du Buon-opas, grâce à Dethier, jouit d'une certaine renommée, je reproduis ce prétendu pamphlet à titre de curiosité.

ACCESSOIRES DU RÉGIME DÉMOCRATICO-RÉVOLUTIONNAIRE.

ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Il se trouve aux *Molusques* une espèce de Pin appelé *Buon-opas* (quelle singulière similitude avec le nom de *Buonaparte!)* qui donne une exhalaison tellement subtile et mortifère, que, dans une circonférence de plusieurs lieues, tout ce qui en approche périt. Rien ne peut y végéter ni croître. Aucun animal ne peut toucher le terrain qui le produit sans être frappé de mort ; et jusqu'aux volatiles qui traversent l'atmosphère que son exhalaison atteint et pénètre, tombent sans vie. Il suinte de cet arbre une liqueur (gomme ou résine) que les Indiens emploient à empoisonner leurs lances et leurs flèches pour la guerre et la chasse aux bêtes féroces. Elle est recueillie et apportée aux chefs des Castes, par des malfaiteurs condamnés au supplice, et qui s'en rachètent, s'ils peuvent réussir à approcher vivans de l'arbre, et à en revenir avec une phiole remplie de la liqueur qui en sort, et qu'ils en font distiller par des incisions qu'ils y pratiquent. Ces malheureux sont affublés d'un habillement préparé à cet effet, et d'un capuchon propre à les préserver de la malignité du terrain qu'ils doivent parcourir. Un Bonze établi à l'extrémité habitable vers le lieu où croît cet arbre pestilentiel, encourage le criminel et l'instruit de la manière dont il doit s'y prendre pour éviter de succomber, et en revenir avec le poison qui doit être le prix de la conservation de son existence. Malgré ces précautions, très peu en échappent ; la terre y est jonchée des cadavres de ceux qui ont échoué, et des carcasses des quadrupèdes et des volatiles qui s'en sont trop rapprochés.

Le *chêne* métamorphosé en *arbre de la liberté* par le génie malfaisant de la révolution française, est devenu le *Buon-opas* de toutes les terres où il a été planté. Plus fatal que la coupe enchantée dans laquelle *Cybelle* présenta aux compagnons d'*Ulysse* la liqueur qui les transforma en porcs, l'*arbre de la liberté* frappe d'anéantissement et de mort tous les peuples chez lesquels il peut pousser et étendre ses rameaux.

Ph. DE LIMBOURG.

LA GRANDE VUE DE LIÉGE

PAR GILLES MARISCHAL, 1618

On sait que la ville de Liége est assise dans une large vallée que dominent des collines verdoyantes et boisées, couvertes d'habitations nombreuses et de constructions importantes parmi lesquelles on remarque encore actuellement les églises autrefois collégiales de Sainte-Croix et de Saint-Martin, la vaste abbaye de Saint-Laurent convertie en hôpital militaire et en caserne — l'église a été démolie en 1809 — celle de Saint-Gilles, les faubourgs de même nom, la citadelle construite par Maximilien-Henri de Bavière au milieu du XVIIe siècle (1650), etc.

Cette situation a dû, depuis longtemps et surtout avant la Révolution française, qui a couvert notre pays de tant de ruines, attirer l'attention des voyageurs et des amateurs du pittoresque. Traversée, dans toute sa longueur, par la Meuse qui y reçoit l'Ourthe, son principal affluent de la rive droite, divisée en plusieurs îles communiquant entre elles par des ponts, la vieille Cité présentait alors au spectateur, placé sur les hauteurs environnantes, un tableau aussi intéressant que varié par le nombre de ses édifices, la quantité de tours et de clochers de ses églises et maisons religieuses très multipliées à cette époque.

Au centre de la ville on remarquait la Violette (Hôtel

de ville), les sombres et imposantes masses de la Cathédrale de Saint-Lambert dont les deux tours de sable et la flèche très élevée se dressaient au dessus des constructions et des tours du palais des princes-évêques, du Séminaire et de l'Officialité ; l'église collégiale de Saint-Pierre, démolie en 1811, celle de Sainte-Croix et au XVIIIe siècle les dômes de Saint-André et des Dominicains qui complétaient cet ensemble. Les autres monuments, les églises collégiales et paroissiales, les couvents, les hôtels des familles patriciennes, entre lesquels on distinguait la maison Curtius, existant encore aujourd'hui (Mont-de-piété), étaient dispersés dans le reste de la ville et les faubourgs qui s'étendaient sur les deux rives de la Meuse (1).

Un semblable panorama était bien digne, sans doute, d'être reproduit par le crayon et le burin des dessinateurs et des graveurs liégeois. Toutefois, c'est seulement dans la seconde moitié du XVIe siècle que l'on rencontre des vues de Liége. Chose singulière ! aucune d'entre elles, avant le XVIIe siècle, n'est une œuvre indigène. A quoi faut-il attribuer cette négligence ? Est-ce à l'indifférence, au défaut d'artistes capables, aux troubles qui ont si longtemps déchiré le pays ou à la réunion de toutes ces causes ?

Quoi qu'il en soit, l'honneur d'avoir publié la plus ancienne vue de la capitale de la principauté revient, de plein droit, à Louis Guichardin, gentilhomme florentin établi à Anvers. Elle a pour titre LIEGE avec les armoiries de la ville ; on la rencontre à la page 370 de la *Description de tout le Pays-Bas autrement dit la Germanie inférieure ou Basse Allemaigne par Messire Lodovico Guicciardini. Anvers, Guillaume Sylvius*, 1507, un volume in-folio. Comme on

(1) Pour plus de détails, voir A. CRALLE, *Souvenirs archéologiques ou Esquisses de l'état de la ville et du pays de Liége du moyen âge aux temps modernes.*

pouvait s'y attendre, cette vue, prise du Pont Maghin est fort inexacte et ne présente qu'un intérêt de curiosité. Ses dimensions sont en longueur 0m34, en hauteur 0m24.

A partir du XVIIe siècle et surtout au XVIIIe, les vues gravées se multiplient; elles deviennent plus exactes, plus détaillées, plus panoramiques si on peut employer cette expression (1). Entre toutes, les amateurs ont toujours donné la préférence à la planche qui figure dans : *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ ad præsentis temporis faciem expressum Joanne Blaeu Amstelodamensi*, 1649, 2 volumes in-folio. Elle est intitulée *Legia sive Leodium vulgo Liege. Julius Milheuser fecit* (2). Jusqu'en ces dernières années on la regardait comme la plus remarquable que l'on connût; sa beauté et ses dimensions, 0m80 en longueur et 0m44 en hauteur, lui valaient cette distinction bien méritée. Elle conserva longtemps le premier rang. Mais en 1877, un amateur très distingué de notre ville, M. le chanoine Nic. Henrotte, fit connaître aux archéologues liégeois l'existence d'une magnifique gravure, publiée en 1618, antérieure, par conséquent, de 31 ans à la précédente qu'elle relègue décidément au second plan. Il s'empressa de décrire, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (3), cette pièce capitale que lui avait communiquée M. Bodel-Nyenhuis, ancien libraire et collectionneur à Leyde, heureux propriétaire du seul exemplaire connu jusqu'à ce moment.

(1) Il en existe une description très intéressante dans l'excellent travail publié sous ce titre : *Recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans de la ville, par A. Dejardin, capitaine du génie.* Liége, 1860. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, IV, 208. — *Supplément aux recherches*, etc. Liége, 1862. Idem, V, 199. — *Deuxième*, 1868, VIII, 301. — *Troisième*, 1879, XIII, 521.

(2) *Recherches sur les cartes*, etc., p. 254.

(3) Tome XIII, page 85, 1877.

Cette reine des vues de Liége est gravée sur quatre feuilles. Elle a pour titre : LIEGE LEUCK. En haut et à droite, on voit les armoiries de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége et sa devise *Avita fide*, à gauche le perron liégeois. Les noms de l'auteur, du graveur et de l'imprimeur sont révélés par l'inscription suivante : *Aegidius Martschal pictor Leodii dilineavit* (sic) A° 1618. *Johan Veenen fec(it). Gerrardus Alzenbach exc(udit)*. Le point où l'auteur s'est placé est indiqué par ces mots : *S. Maur la ou on a eu prospect de la cité.*

Pour faire apprécier l'intérêt et la valeur exceptionnels de l'œuvre de Gilles Marischal, il suffira de dire qu'elle s'étend des hauteurs de Saint-Maur jusqu'à Herstal sur la rive gauche et Argenteau sur la rive droite de la Meuse. Ses dimensions considérables — 2m05 de longueur et 0m40 de hauteur — ont permis à l'auteur de reproduire beaucoup de détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Elle paraît avoir été publiée à Cologne, ou Gérard Alzenbach avait des presses.

Plusieurs monuments tels que la cathédrale de Saint-Lambert, la collégiale de Saint-Martin, l'abbaye de Saint-Laurent, etc., y sont désignés nominalement ; de plus, une série comprenant quatre-vingt dix-sept numéros devait correspondre à une légende explicative. Par malheur, celle-ci fait entièrement défaut sur la gravure. Cette lacune est regrettable. Nous avons cherché à la combler avec l'aide de plusieurs amateurs et membres de notre Société, mais sans pouvoir nous flatter de l'espoir d'avoir réussi. Elle n'est pas, d'ailleurs, exempte d'une certaine confusion ; plusieurs numéros sont répétés, d'autres n'ont pu être découverts.

Il serait désirable de connaître quelques détails sur Gilles Marischal qui se qualifie de peintre à Liége et dont le nom

existe encore dans le pays. Les recherches faites dans ce but n'ont produit aucun résultat ; on n'a rien découvert sur cet artiste qui a des titres tout particuliers à la gratitude des Liégeois. Jusqu'à présent, il n'est connu par aucune autre œuvre.

A quelle occasion cette gravure a-t-elle été exécutée ? Il ne nous a pas été donné de le savoir. Il faut donc, à ce sujet, faire appel à de plus habiles et espérer que leurs recherches seront couronnées de succès.

Nous avons dit que cette gravure n'est, jusqu'à présent, connue que par un seul exemplaire, celui de M. Bodel, qui l'a donné à l'Université de Leyde.

La bibliothèque de Liége et plusieurs amateurs de cette ville en possèdent des copies fort bien faites. La Société des Bibliophiles liégeois ne pouvait manquer de la faire reproduire par la photographie ; ses dimensions ont été réduites, mais sans en altérer la clarté des détails. Ce travail sort des ateliers de M. Zeyen, photographe, à Liége.

LÉGENDE

CATHÉDRALE

1. Saint-Lambert.

COLLÉGIALES

2. Saint-Pierre.
3. Saint-Martin.
4. Saint-Jean-Evangéliste.
5. Saint-Paul.
6. Sainte-Croix.
7. Saint-Denis.
8. Saint-Barthélemi.

PAROISSES

9. Saint-Adalbert.
10. Saint-Etienne.
11. Saint-André.
12. Sainte-Catherine.
13. Saint-Christophe.
14. Sainte-Marie-Madeleine.
15. Sainte-Foi.
16. Saint-Pholien.
17. Saint-Servais ou Saint-Hubert.
18. Saint-Georges.
19. Frères-Mineurs.
20. Saint-Séverin.
21. Saint-Martin en Isle.
22. Saint-Nicolas au Trèz.
22b. Saint-Nicolas Outre-Meuse.
23.
24. Saint-Remacle en Mont.
25. Saint-Remacle au Pont.
26. Saint-Nicolas aux Mouches.
27. Saint-Thomas.
28. Sainte-Véronique.
29. Sainte-Walburge.

ABBAYES & COUVENTS D'HOMMES

30. Saint-Laurent.
31. Saint-Jacques.
32. Les Prémontrés.
33. Le Val des Ecoliers.
34. Les Capucins.
35. Les Dominicains.
36. Les Jésuites anciens.
37. Les Jésuites anglais.

HOPITAUX & CHAPELLE

38. Saint-Désir.
39. Cornillon.
39b. Chapelle Sainte-Barbe.

PRIEURÉS

40. Les Croisiers.
41. Les Guillemins.
42. Les Chartreux.
43. Saint-Léonard.
44.
45. Les Carmes en Isle.
46. Les Récollets.
47. Les Augustins.
48. Les Frères-Célites.
49.

ÉDIFICES

50. Les Minimes.
51. Corps de Garde des Arbalestriers.
52. Le Palais.
53. La Violette.
54. La Halle aux Blés.
55. L'Arsenal (Tour en Bêche).

PONTS

56. Pont de la Tour en Bêche.
57. Pont des Arches.
58. Pont Maghin.

PORTES

59. Porte Vivegnis et la Maison des Arbalestriers.
60. Porte Sainte-Walburge.
61. Porte Saint-Martin.
62. Postis des Begards.
63. Postis d'Avroy.
64. Postis d'Amercœur.
65. Postis de Beaurepart.
66. Postis de Saint-Léonard et Boulevard.
67. Lazaret.
68. Les Weines.
69. Les six cents degrés.
70. Crèvecœur.
71. Bouillon.
72. Degrés des Begards.

FAUBOURGS

73. Saint-Léonard.
74. Sainte-Walburge.
75. Saint-Laurent.
76. D'Avroy.
77. D'Amercœur.
78. Saint-Gilles.
79. Vivegnis.
80. Bressoux et les Houblonnières.
81. Longdoz et les Houblonnières.

MAISONS PARTICULIÈRES

82. Prés Saint-Jacques.
83. L'Ermitage Saint-Maur.
84. Maison Curtius.
85.
86. Maison Juncis.
87.
88. Ancienne Maison van den Steen de Jehay.
89. Refuge Saint-Laurent.
90. Les Moulins Saint-Jacques.
91. Maison du chanoine de Vivario.
92. Les Bayards.
93. Les trois Torrettes.
94.
95. Melck-Hause (Laiterie).
96.
97. Rue Pierreuse.

UNE SUPERCHERIE LITTÉRAIRE

OU LES SOUVENIRS DE FRANÇOIS GARNIER

Jardinier-jubilaire au château de Jehay, etc.

édités par le Cte Xavier van den Steen de Jehay

Liège, L. Grandmont-Donders, 1884, 2 vol. gr. in-8.

Au printemps de 1885, les journaux de la province annoncèrent l'apparition de Mémoires inédits, relatifs au Pays de Liége. Cette nouvelle — comme bien on le pense — réjouit fort tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale. Un tel régal littéraire en perspective, avait vraiment de quoi allécher. Comme pour mettre mieux en appétit le public, l'auteur offrit la primeur de son livre aux mêmes journaux, qui en publièrent des extraits. Hélas! amateurs et collectionneurs avaient compté trop aisément sur cette aubaine. Ils durent réfréner leur convoitise. L'ouvrage tiré à petit nombre, ne fut pas mis dans le commerce, mais distribué seulement à quelques privilégiés.

Cette parcimonie ou plutôt cette circonspection de l'éditeur, dans la distribution des fameux mémoires, n'empêchèrent pas qu'on les lût avec avidité. En effet, beaucoup des heureux possesseurs consentirent à les communiquer à leurs amis.

Si ces pages avaient excité d'abord la curiosité, elles firent naître bientôt chez les lecteurs, un tout autre sentiment: celui d'une méfiance bien justifiée, — tranchons le mot — d'une incrédulité complète à l'endroit de leur originalité, de leur soi-disant authenticité. Car il était impossible de n'être point frappé au premier abord, par des analogies de style, des ressemblances de rédaction qui ne pouvaient être fortuites; par des tournures de phrases, des mots, des idées absolument modernes ou datant d'hier. Les anachronismes y abondaient, les erreurs sautaient aux yeux dans chacun des chapitres. Bref, on conclut unanimement et immédiatement à une supercherie audacieuse, ou à une colossale mystification.

La plupart des bibliophiles liégeois s'émurent de cette... fraude. Quelques-uns et nous fûmes de ceux-là, crurent non sans raison, que laisser passer cette œuvre sans en signaler le caractère apocryphe, serait lui donner en quelque sorte une sanction tacite. C'est à ce moment, un peu *ab irato,* et encore sous l'impression chaude de la lecture des *Souvenirs* que nous jetâmes sur le papier les lignes qu'on va lire, lignes où nous faisions connaître les bévues et les plagiats de l'éditeur. Elles devaient paraître au lendemain de l'apparition du livre. Des circonstances qu'il est inutile de rapporter, en ont retardé la publication.

Aujourd'hui que l'auteur n'est plus, plusieurs d'entre vous penseront que c'est là besogne inutile, inopportune, et que le discrédit s'attachera de lui-même aux *Mémoires de Garnier.* Tel n'est pas notre avis. Sans doute, tous, ici, autant que nous sommes, nous saurons ce que valent les assertions du pseudo-historien, quel fondement il faut faire sur son apport aux annales liégeoises. Mais ceux qui viendront après nous?.....

Une autre raison qui justifierait l'application du stygmate, — car il s'agit ici d'une pure compilation inavouée, d'un tissu d'inventions faites à plaisir, — c'est qu'antérieurement à cette publication, l'éditeur des *Souvenirs* avait fait œuvre d'historiographe plus ou moins sérieux, et il importe de dénoncer l'œuvre attribuée à Garnier pour ce qu'elle est, et ainsi de mettre en garde ceux qui seraient tentés de la prendre pour un livre de bonne foi.

Un critique qui fait autorité, constatait récemment ce fait : « Nous sommes actuellement en littérature, en histoire, comme en toutes choses, du reste, dans la grande période d'examen.

» Le vif souci de l'exactitude minutieuse, est ce à quoi s'exercent les écrivains contemporains. Notre époque étant une époque d'inventaire, on veut avec raison que tout prenne une valeur de dossier. »

Si nous nous plaçons à ce point de vue pour juger l'œuvre sortie de la plume de M. van den Steen, il ne sera certes pas difficile de démontrer combien il s'est peu préoccupé de la vérité, et de prouver qu'il s'est, en somme, impudemment moqué du public.

Prenons acte, si vous voulez bien, des déclarations que fait l'éditeur dans son *Avant-Propos ;* car c'est de ses assertions mêmes que vont découler les preuves irréfutables que l'ouvrage entier a été composé après coup, qu'il n'a d'autre paternité à revendiquer que celle de l'éditeur lui-même :

1° Le manuscrit livré à l'impression est l'œuvre de Garnier, jardinier au château de Jehay. Il a été trouvé dans les papiers de ce vieux serviteur, à sa mort arrivée en 1846.

2° La publication en a lieu, *en laissant au style de l'auteur sa couleur et son tour sincère et naïf.* Si parfois il a

été modifié, c'est le résultat d'une révision faite par un frère de Garnier et par un chanoine, en 1823.

Il s'ensuit donc bien que le manuscrit qu'on nous livre était achevé et revu, déjà en 1823.

On pourra donc conclure que tous les emprunts faits à des ouvrages, parus après cette date, toutes les allusions à des découvertes, postérieures à 1823, ne peuvent être que l'œuvre de l'éditeur, c'est-à-dire de M. van den Steen. C'est ce que nous espérons démontrer.

Nous avons parlé du caractère moderne qu'offre parfois la tournure du style de Garnier; c'est plus que cela, ce sont des idées écloses hier, c'est un esprit d'actualité, ce sont des détails qui trahissent si bien et à première lecture leur date de rédaction, qu'on s'arrête incrédule et stupéfait à les relire.

Appuyons de quelques exemples.

A propos d'une tentative d'acclimatation des buffles, faite dans diverses parties du pays, sous le régime impérial, Garnier écrit cette page typique (p. 32) :

« On peut dire que la plus frappante image de la brutalité, c'est le buffle. Ses formes lourdes et comme ébauchées, son long cou, sa tête écrasée, son muffle large, ses cornes noueuses, son dos pelé, son mugissement farouche, tout nous dit que ce monstrueux habitant des marécages de l'Inde est un échappé *du dernier déluge*, un débris d'une création plus ancienne que la nôtre, *un modèle archaïque oublié dans la refonte, un fossile vivant.....* »

Nous le demandons à tous, ces phrases que nous avons mises en italique, ces expressions, ces termes, sont-ils de Garnier? Ils ne sont pas même de M. van den Steen.

Voyez-vous ce paysan, lettré, nous le voulons bien (il

s'agit de Garnier), nous entretenir du DERNIER *déluge*, et cela, il y a plus de soixante ans, alors que l'opinion hardie de plusieurs déluges successifs, a été émise hier, en paléontologie (1). Est-ce qu'on peut admettre bénévolement ce manouvrier de Jehay nous parler « d'un modèle archaïque oublié dans la refonte, d'un fossile vivant ? » C'est à supposer qu'il a assisté aux discussions récentes de l'Académie sur la trouvaille de l'Iguanodon de Bernissart. Vraiment c'est nous la bailler bonne.

Savez-vous l'impression générale produite à la lecture de ces deux volumes ? C'est que Garnier était un homme d'une érudition vraiment prodigieuse.

Il possède l'omniscience, il a des notions universelles, c'est un Pic de la Mirandole parlant *de omni re scibili*. Qu'il soit question de n'importe quel art ou quelle science, il vous saupoudre sa narration ou émaille sa description de termes techniques, de vocables scientifiques, à ébaubir le lecteur le moins sujet à l'étonnement.

Tout à l'heure il parlait d'architecture comme Vignole (p. 39); le voici, deux pages plus loin (p. 41), au sujet de l'exhumation de je ne sais plus quel cadavre de bienheureux, s'exprimant comme un membre de la docte Faculté. Ecoutez-le : « La tête parut d'abord conservée dans son entier, mais sans autre chose que les os ; lorsqu'on voulut l'enlever, la chevelure resta dans la main *avec le coronal, les deux temporaux, le sphénoïde, partie de l'ethmoïde*, les deux os maxillaires supérieurs, les deux os de la pommette et ceux du nez, l'occiput et les deux pariétaux... etc., etc. »

Ombre de Molière ! pardonnez à ce pédant, planteur de choux à ses heures. Imagine-t-on cet Ardennais de Baillon-

(1) *La thèse de la périodicité des grands déluges*, par Le Hon, avait paru en 1858.

ville s'exprimant comme un rapport de médecin-légiste ? Et notez que ce n'est pas là le seul accès d'érudition mal placée, que l'on constate; page 282, ne se hasarde-t-il pas à écrire que « des fièvres ataxiques et paludéennes s'étaient déclarées à Jehay... »

Page 46, il nous peint les Hussards d'Arberg arrivant vers 1765, au Pays de Liége, « précédés *de musiciens tsiganes* chantant en chœur et dansant *l'énivrant csardas...*, » il nous parle aussi *des magnats hongrois*.

Il n'y a pas à le nier, quand il écrivait cette phrase, Garnier (mort en 1846) était hanté du souvenir de la dernière exposition universelle de Paris, où tout le monde a entendu la musique endiablée, popularisée par l'abbé Liszt. Et peut-on nous faire admettre que ce manant de Jehay connaissait par leurs noms spéciaux et ces peuplades, et leurs castes, et leur danse nationale, comme un voyageur retour des bords de la Theiss ou des steppes transylvains? Il faut avoir une singulière confiance dans la crédulité de ses lecteurs.

C'est la même faiblesse ou le même besoin d'étaler son savoir qui lui fait, dans un chapitre suivant, à propos de véhicules divers, signaler ces termes exotiques *de drousky* et de *briska*, à l'instar de ces voyageurs modernes qui assaisonnent volontiers leurs impressions de voyages de mots pittoresques puisés dans la langue du pays qu'ils viennent de visiter. Nous admettrions volontiers ce coloris dans la bouche de M. van den Steen. Il n'est pas acceptable venant de son jardinier, celui-ci eût-il été pédant jusqu'à la manie.

Lorsque Garnier (pp. 54 à 55) se met à décrire les bandes de Bohémiens qui se montraient alors dans le pays, il nous cite à ce sujet et le *Roman comique* de Scarron et celui de *Gil-Blas* de Lesage; il ajoute enfin que « ces nomades fai-

saient leur cuisine en plein vent » d'une *olla podrida*. Tout cela, on en conviendra, est encore et toujours beaucoup de couleur locale pour un seul homme, et un homme de cet acabit.

Lorsqu'il se met à nous peindre la foire de Marche vers 1765, « foire qui, dit-il, ressemblait à toutes les foires du XVIIIe siècle, » on peut affirmer sans hésitation que c'est bien plutôt la foire de Beaucaire qu'il a dû voir... dans un livre. Qu'on en juge :

« Sur un grand terrain où le gazon rare et jaune achevait d'expirer sous le piétinement de la foule, *des restaurants* (?) champêtres élevaient *leurs murailles de toile éphémère*. Des phénomènes vivants et des prodiges empaillés, des saltimbanques, des acrobates, des musiciens, des ménageries, des mannequins, des jongleurs, des parades en plein vent mêlaient leurs femmes sauvages, leurs nains, leurs géants, leurs hercules, leurs crocodiles, leurs ours, leurs bandits célèbres, leurs pîtres, leurs paillasses, leurs défroques et leurs queues rouges... » Ouf ! abrégeons cette énumération qui rappelle un roman fantastique, aujourd'hui fort rare, *le Cochon de saint Antoine*, de Charles Hugo. Le fils du grand poëte y avait accumulé les énumérations comme à plaisir. C'était même le côté le plus curieux de cette œuvre d'imagination.

Eh bien, franchement, cette ingéniosité descriptive est-elle du crû de Garnier, et cela entre-t-il dans les habitudes d'un jardinier, fut-il La Quintinye ou Le Nôtre ? Nous ne le pensons pas.

Mais il y a mieux, Garnier racontant dans le style des habitués de l'Hôtel Rambouillet, qu'il y avait là, « *des restaurants* aux murailles de toile *éphémère*, » ne s'est-il pas beaucoup avancé ?

Littré nous apprend que l'on vit s'établir à Paris dans la rue des Poulies *le premier restaurant*, en 1765; précisément l'année où Garnier en place des quantités, à Marche. Les géographes de Belgique auraient bien pu, en fait de particularité historique, signaler celle-là, quand ils s'occupaient, dans leur manuel, de la petite ville de la Famenne. C'est un honneur qu'ils auraient dû lui attribuer.

Même remarque à faire en matière de genre descriptif, lorsque le soi-disant auteur (p. 100) s'occupe des peintures de Destain et Parmentier qui ornaient les salons du château de Seraing: « Les parois de ce cabinet étaient décorées de croquis exécutés à l'instar des gravures de Callot lorsqu'il était au siége de Breda. Cette série de dessins formait une œuvre originale. C'était une suite de campements pittoresques, de courses et de chasses, de cavaliers, d'esquisses de chevaux, d'épisodes de guerre et de combats, de portraits de reîtres, de vivandières, de Turcs, de Hongrois; puis des groupes d'enfants à la mamelle, des béquillards au chapeau de travers avec le petit manteau en guenilles terminé en dents de scie, des mendiants loqueteux qui secouent leur vermine, des bohêmes qui dansent des ribaudières (1), et des cavaliers qui boivent le coup de l'étrier, là des fantassins qui prennent d'assaut en maraude toute une basse-cour..., etc. »

C'est là encore, entre cent autres semblables, l'une des tirades bien suspectes du jardinier de Jehay, au style duquel — ne l'oublions pas — Monsieur le comte *a laissé son tour sincère et naïf.*

Du reste ce Garnier vous a des hardiesses de style sur-

(1) Pour le faire remarquer en passant, *ribaudières* n'est ni dans Littré, ni dans Bescherelle, et ce néologisme pourrait être l'indice d'un nouveau plagiat.

prenantes. Page 54, ayant à parler d'un dessin représentant les jardins d'Haversin, il écrit : « Il nous permet de juger quels furent *les premiers vagissements* de l'arboriculture. » Passe encore s'il se fut agi d'agriculture, car cette science comprend l'élève du bétail, et des vagissements de veaux et d'agnelets sont admissibles. Mais l'arboriculture vagissante, je ne me représente pas bien ça.

Au courant de notre lecture, nous avons rencontré Garnier médecin, architecte, musicologue, minéralogiste ; page 58, ayant à parler de fouilles archéologiques faites à Jupille et à Marcourt, il écrit : « Nous mîmes au jour des excavations rondes qu'on qualifie, *je crois*, du nom de *columbarium*. » Pour le coup, cette pointe d'érudition lui a semblé un peu risquée, et il a usé de précaution oratoire : *je crois*. Tant l'éditeur a senti que son émondeur villageois paraîtrait avoir vraiment trop la science infuse.

En nous apprenant que son père jouait du violon, il a cité Rameau et Lulli ; à la page 88, où il décrit les salons du château de Seraing, le voilà parlant « de peintures dans le genre de Canaletti, de paysages selon Claude Lorrain, de marines à l'instar de Bacheusse » (*sic*, pour Backhuysen). Nous l'avons déjà dit, ce diable d'homme est une encyclopédie vivante et ambulante. Et qu'on ne nous accuse pas de le surfaire. Au chapitre sixième, il en remontrerait à tous les généalogistes et héraldistes du pays. Il connaît toute la pléïade des historiens liégeois : Abry, Saumery, Hemricourt, Foullon, Fisen, Sohet, etc., etc., et il les cite. Il s'est infusé toute la bibliothèque de Jehay dans la caboche.

On se demande après cela, pourquoi M. van den Steen a cru devoir imaginer un jardinier et non pas plutôt un bibliothécaire, un moine, ayant résidé toute sa vie au château de Jehay. Etant donné la science universelle de son

personnage, la supposition eût été plus vraisemblable.

Citons encore une de ces phrases qui, au milieu de la narration de Garnier, tire l'œil. Car dans les divers chapitres, ce qui frappe et peut servir à prouver que l'œuvre est faite de pièces rapportées, c'est l'inégalité choquante, le peu d'équilibre qu'offre le style, tantôt d'une platitude réelle, tantôt imagé et fleuri comme celui d'un romantique. Au tome II donc, ayant à décrire une fête civique de la Révolution, à Huy, il dira : « Tout cela suivait un char, emprunté aux beaux temps de l'Antiquité grecque, qu'entouraient quelques Hutoises, prêtresses de moyenne vertu, en tunique et couronnées de chêne ; *des hiérophantes ayant chaussé des sabots en guise de cothurnes.* »

M. van den Steen intercale enfin parfois dans sa relation, des choses qui ont traîné dans maints vieux recueils manuscrits ou imprimés. Il en est ainsi page 33, tome II, de la grotesque « *Litanie des filles mûres et désolées.* » C'est une de ces grosses plaisanteries archiconnues et nous possédons un petit recueil manuscrit du siècle dernier dans lequel figure cette ritournelle.

Peut-on ajouter la moindre créance à cette anecdote tirée d'un almanach, à ce pitoyable trait d'esprit qu'il endosse à Voltaire et que nous allons mettre tout au long sous les yeux du lecteur (p. 135, T. II)? C'est le baron van den Steen, le maître de Garnier qui parle : « Lorsqu'en ma qualité d'attaché d'ambassade, j'accompagnai à Paris feu M. le comte de Mercy-Argenteau, représentant l'empereur au mariage du dauphin (Louis XVI) avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, à notre retour en Allemagne, nous repassâmes par Ferney, lieu de séjour de Voltaire. Monsieur l'ambassadeur lui présentant le personnel de la légation, en citant mon nom, dit : « Monsieur est de la

principauté de Liége. » A cette énonciation, le vieux patriarche de la philosophie moderne fit une épouvantable grimace de rhubarbe et s'écria : « Ho! ho! la principauté de Liége! je la connais, j'y ai habité; c'est le pays où l'on confectionne les chaussures les plus solides et vous en connaissez le procédé : matière première, pour un cuir imperméable on prend le gosier de vos musiciens ivrognes connus, qu'il est plus facile de charger que d'emplir; la langue de vos méchantes femmes liégeoises fournit une empeigne indestructible. Le tout cousu avec la haine de vos prêtres, achève une chaussure très solide. » La conversation de Voltaire ne fut qu'un mélange de persiflages, de sophismes, de paradoxes et d'impiété..... »

Le compilateur outrage encore la vérité en cette occasion avec une rare désinvolture.

Le comte de Mercy était déjà ambassadeur d'Autriche à Paris, deux ou trois ans avant le mariage de Louis XVI (alors dauphin) avec Marie-Antoinette. C'est lui qui négocia, à Paris, ce mariage, mais il ne fut nullement envoyé en ambassade extraordinaire par l'empereur, à ce propos. Après le mariage, comme avant, *il continua à résider à Paris.* Tout cela résulte de sa *Correspondance avec l'impératrice Marie-Thérèse,* imprimée naguère. Il n'est donc pas retourné en Allemagne, il n'a pas passé par Ferney qui n'était pas sur la route de Paris à Vienne, il n'a donc pas présenté le personnel de l'ambassade, dont ne faisait pas partie M. van den Steen.

Le personnel de la légation autrichienne à Paris, se composait, outre l'ambassadeur, tout au plus d'un conseiller de légation. Il suffit pour s'en assurer d'ouvrir un exemplaire de l'*Almanach de la Cour de France,* de 1770.

Jusqu'ici, nous dira-t-on, vous avez quelque peu chicané

cet excellent homme sur son style, sur ses tournures de phrases, sur son travers de pédant. Mais les faits qu'il rapporte, les détails qu'il nous fournit, sont, en somme, véridiques ?

Il n'en est rien : le brave horticulteur ne se pique guère d'exactitude, quand il aborde l'histoire; il se préoccupe même fort peu d'être précis quant aux dates.

Témoin ce qu'il nous dit d'un prétendu séjour du roi Gustave III au château de Seraing. Et d'abord il fait erreur quand il assigne comme date du voyage du souverain suédois au pays de Liége, l'année 1779. C'est en 1780 que ce monarque se rendit aux eaux de Spa, but de son déplacement.

Lisons ensemble, si vous le voulez bien, le curieux portrait qu'il trace du comte de Haga (et non Hagga comme Garnier l'écrit), car son style vous a, ici encore, une allure qui éveille bien des doutes sur sa provenance :

« Tous les arts du dessin, le marbre, la toile aussi bien que l'effigie monétaire, ont vulgarisé ce profil *césarien* (?), au front fuyant sous *sa mêche ossianesque*..... Il avait pourtant un ver rongeur, l'ennemi intime des princes de sa maison : un tissu adipeux, *anarchique*, indomptable. La graisse montait, envahissait tout..., etc. »

A qui fera-t-on croire que c'est là du Garnier ? N'est-ce pas en imposer au public ? M. van den Steen aura découvert bien sûr ce crayon quelque part, et n'aura rien trouvé de mieux que de l'adapter à son personnage.

Ce qu'il y a de plus amusant dans tout ceci, est que cette peinture qu'il nous donne, est absolument fantaisiste. Gustave III qu'il nous présente « *si gros qu'il en était inconsolable..., se brouillant avec le général Bille Brahé, parce que celui-ci était assez peu courtisan pour rester*

mince, et qui pis est, pour rire des gens qui prenaient du ventre, » cet infortuné Gustave, disons-nous, n'était nullement l'homme ventripotent qu'il nous montre. Et en voici un témoignage irrécusable.

Le médecin de Limbourg qui pratiquait à Spa, tenait note exacte de tous les malades qu'il traita; il a laissé des cahiers où figurent le diagnostic de chacun de ses clients. Le roi de Suède fut du nombre, et voici ce qu'il en dit en propres termes : « *Le roi a la taille fine et dégagée, il est maigre* et a le teint légèrement coloré... » On ne peut trouver, croyons-nous, contradiction plus flagrante entre deux signalements.

Lequel est plus croyable, ou de Limbourg qui soigna Gustave, ou de Garnier qui l'a vu..... à Seraing ? Après cela, peut-être le regarda-t-il à travers un verre grossissant.

Si l'éditeur était encore en vie, il devrait bien avouer s'être four...voyé. Un des *voyous* qu'il nous dit avoir vus à Liége en 1775 — car il se sert de ce terme tout moderne (p. 84) pour désigner les gamins des rues, — ce voyou, disons-nous, n'eût pas manqué de dire, à ce propos, à Monsieur le comte, qu'il s'était fourré le doigt dans l'œil.

Ce n'est pas tout, au sujet de Gustave III.

La narration apocryphe de Garnier, *alias* van den Steen, se poursuit en ces termes : « Ce repas fut suivi d'un décampativos à giorno. Sa Majesté, Son Altesse le duc de Wermelandt et le comte de Billebrahé jouèrent au passe-dix....., etc. »

Or, la vérité est qu'aucun de ces deux personnages, aucun, vous entendez bien, n'accompagnait le Roi. Et mieux que cela, c'est que Gustave III ne mit pas les pieds à Seraing. Des deux seules fois qu'il fut de passage à Liége,

pendant la première, on lui fit l'offre de le conduire à la citadelle, et il déclina cette politesse; et durant la seconde, il visita seulement la cathédrale et la citadelle (1).

M. van den Steen a donc fort mauvaise grâce de nous affirmer « que sa plume est pure de toute addition aux événements. »

Déjà nous avons cité des anachronismes chez Garnier. A parler généralement, ils sont à vrai dire l'écueil de tous ceux qui, par quelque côté, touchent à l'histoire. Peintres, sculpteurs, simples romanciers sont coutumiers du fait, et se garder d'en commettre, est malaisé.

A propos d'une mention du jardinier de Jehay, nous avons bien aussi certaines réserves à faire. Mettons le lecteur au fait.

Garnier raconte au chapitre Ier, page 33, qu'étant encore enfant, il accompagnait fréquemment sa mère qui allait chaque semaine, de Rabozée, porter à Marche, son lait et son beurre.

« Aller en ville était pour moi, dit-il, une grande jouissance, hormis les jours pluvieux, ils me procuraient la malheureuse chance de *me munir d'un parapluie*.

» Le parapluie de ma famille était si grand et *si vieux !* Il avait été acheté *il y avait au moins trente ans* (notons cette constatation que fait Garnier en 1757 ou 1758).

» ..... Il était si lourd le parapluie rouge! A la vérité, on le portait rarement sauf les jours de livrance à Marche; hormis cette circonstance, quand il pleuvait nos parents ne sortaient pas ou bien ils se couvraient l'un d'une vieille houppelande, l'autre d'une antique talarre (2). »

(1) Voyez notre opuscule: *Gustave III aux Eaux de Spa*, pp. 54 à 92.

(2) Qu'est-ce qu'une talarre? En ouvrant Littré, on trouve *Talaire*, adjectif, t. d'antiquités, qui descend jusqu'aux talons. *Tunique talaire*

Malgré toute la considération que j'ai pour le savoir de M. van den Steen, je ne vois dans son détail du parapluie, — détail infime, je le veux bien, — qu'un nouvel anachronisme.

Cette mention de l'existence d'un parapluie *de famille, avant 1760*, chez des paysans de Rabozée, endroit reculé de la Famenne, est des plus contestables.

Et voici ce qui le prouvera : de Limbourg qui écrivit la seconde édition des *Amusemens de Spa*, vers 1780, en avait projeté une troisième, pour laquelle il a laissé des notes manuscrites. Or, à propos des modes nouvelles introduites à Spa, il cite comme particularité curieuse, ceci : *Robert de Limbourg rapporta dans le pays, le premier parapluie, en 1784.*

Garnier reportant l'antiquité du parapluie de sa famille à 1727 (puisqu'il avait été acheté trente ans avant 1757), il s'ensuivrait que le hameau de Rabozée aurait possédé ce vénérable rifflard plus de cinquante-sept ans avant qu'on n'en vît à Spa, et quand on dit Spa, c'est, vous le savez : *le café de l'Europe*, une quasi-capitale en miniature, l'endroit où toute innovation de luxe paraissait bien avant que dans toute autre agglomération du pays. Je sais bien que l'on reporte l'adoption du parapluie en France au milieu du XVIIe siècle ; qu'il coûtait alors cent francs au moins, qu'il fut fait de cuir d'abord, de toile cirée ensuite, enfin de soie

(du latin, talaris). Ce terme nous semble bien étrange dans la bouche du jardinier Garnier. Il se sert aussi plusieurs fois du terme *baluchon* (p. 37), pour désigner un petit paquet. Ce mot n'est ni wallon, ni belge, mais emprunté au dictionnaire de la Langue Verte, et est de l'argot des ouvriers. Je croyais M. van den Steen peu familiarisé avec le vocabulaire auquel Alfred Delvau et Larcher ont attaché leurs noms. C'est encore là du reste, avec le mot *voyou* rencontré précédemment, une note qui trahit la modernité du style de notre auteur.

changeant seulement les noms de lieux et les dates; ailleurs enfin il travestit les faits, ou ajoute des choses de son crû. Travail de marqueterie ingénieux, et qui le ferait proclamer un maître mosaïste.

Si tous ceux d'entre les lecteurs de Garnier qui ont fait des constatations de l'espèce, voulaient consentir à nous livrer le résultat de leurs observations, on réunirait une collection de plagiats des plus étonnantes.

Une tête farcie par la lecture de nombreux ouvrages et douée d'une mémoire fidèle, nous serait d'un grand secours, en l'occurrence. La difficulté se complique du reste par ce fait que ce diable d'homme a fourragé un peu partout, prenant son bien — pardon! celui des autres — où il le trouvait.

Quoiqu'il en soit, nous aurons toujours à citer de ces démarquages en nombre plus que suffisant pour éclairer la religion de nos collègues.

1. Entre autres récits que fait Châteaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe,* figure celui de la bataille de Waterloo. L'écrivain — on le sait — était à Gand où Louis XVIII s'était réfugié. Il relate ce qu'il a entendu en se promenant hors de la ville, le jour de la bataille.

Cet épisode raconté par l'auteur du *Génie du Christianisme,* Garnier l'a fait sien tout entier; et il le place à Jehay, naturellement, et sans nous dire un mot de son modèle (Voir t. II, p. 360).

2. Un autre épisode que notre mémorialiste supposé a littéralement copié pour le faire entrer dans sa compilation est celui de « Blücher à Liége » (pp. 354 à 358, t. II), cinq pages entières, dans lesquelles il y a à peine, de çi de là, un mot changé. On constate au haut des pages 356 et 357, la présence de timides guillemets, mais d'auteur cité, point.

Or, la narration a été complètement empruntée au *Courrier de Paris*, où elle a paru avec la signature A. Ysabeau. M. van den Steen n'aura pas même eu beaucoup de peine à se la procurer, car elle avait été reproduite par la *Gazette de Liége* (numéro du 17 avril 1872).

3. Au tome II, page 16, Garnier raconte qu'il fut mis — pendant la Terreur — en surveillance à Jehay. Il nous fournit des détails sur les faits et gestes des trois sans-culottes préposés à sa garde. Coïncidence bien curieuse, nous retrouvons les mêmes faits narrés presque mot pour mot dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, mémoires eux-mêmes apocryphes du reste (c'est une analogie de plus), puisqu'ils furent fabriqués par M. de Courchamps.

Mais il n'est rien de tel, pour faire ressortir l'évidence du plagiat, que le parallélisme des deux textes, et pour cette fois, nous recourrons au procédé. Il est même amusant de constater que, pour nous servir ce plat d'emprunt, notre auteur a pris soin auparavant de le préparer selon la cuisine du pays.

Souvenirs de Mme de Créquy	Souvenirs de François Garnier
« A la suite de mes interrogatoires, de mes sollicitations et de mes visites à nos juges, que j'avais voulu faire toute seule, afin de ne pas exposer mon fils au danger de s'attirer l'attention des autorités révolutionnaires, je fus d'abord mise en état d'arrestation chez moi, sous la surveillance de trois sans-culottes qui nous voulaient rendre la vie si dure, que Dupont	A la suite de mes sollicitations et de mes visites aux membres du pouvoir, séant à Liége et à Huy, je fus d'abord mis en état de surveillance à Jehay, sous la garde de trois sans-culottes, Fourrier, Bancel et Mirall, qui voulaient me rendre la vie si dure que la servante Tatine Puffet n'y trouva nul autre remède que celui de les gorger de mangeaille et de les maintenir

n'y trouva nul autre remède que celui de les gorger de mangeaille et de les maintenir ivres-morts. Il y en eut un qui n'eut pas la force de résister plus de huit jours à ce régime-là et les deux autres en tombèrent malades.

— Mais c'est conscience, et vous êtes un meurtrier, dis-je à Dupont. Il me répondait qu'*il n'y a pas de mauvais coups sur de mauvaises bêtes*. Il a toujours des proverbes à sa disposition, et quand les deux serviteurs voulaient écrire à la section pour demander un autre sans-culotte en remplacement du défunt, Dupont leur disait que *la grand'-bande fait les étourneaux maigres*.

Ensuite il épanchait pour eux des rouges-bords et des rasades d'eau de vie qu'il envoyait acheter au cabaret et chez l'épicier du coin, pour économiser ma cave et les provisions de mon office.

Ces deux malheureux ne voulaient manger absolument que des salaisons, des viandes fumées et des épices; on leur donnait tous les jours un gros jambon et une merluche grillée, un fromage de Hollande et je ne sais combien de harengs-saurs; mais c'était surtout de mou-

ivres morts. Mirall n'eut pas la force de résister plus de sept jours à ce mauvais régime et les deux autres en tombèrent malades.

— Mais c'est conscience, et vous êtes une meurtrière, disais-je à Tatine. Elle me répondait qu'il n'y a pas de mauvais coups sur de mauvaises bêtes. A l'instar de mon vieil oncle Guillaume elle avait toujours force proverbes à sa disposition, et quand les deux survivants voulaient écrire à la section pour demander un autre sans-culotte en remplacement de Mirall, Tatine me disait dans son patois du Condroz : li dial les eppoët, ces arregi krapo, etc.

Ensuite elle épanchait sur mes surveillants des rouges-bords et des rasades de gros vin de Huy, de bière de Hougaerde et d'eau de vie.

Ces deux carmagnols ne voulaient manger que des salaisons, des viandes fumées et des épices, on leur donnait tous les jours du jambon et une merluche grillée, un fromage de Herve, du *pot de kaise* et je ne sais combien de harengs saurs; mais c'était surtout de la moutarde

tarde aux anchois qu'ils étaient singulièrement affriandés, car ils en couvraient des tartines, *(Souvenirs de Mme de Créquy,* t. VI, pp. 205 et 206. Edit. de Paris, 1836).	aux harengs qu'ils étaient singulièrement affriandés, car ils en couvraient des tartines *(Souvenirs,* t. II, pp. 16 et 17).

La démonstration du plagiat ne peut être plus évidente.

4. L'anecdote narrée par Garnier au tome Ier, page 325, où il cite une certaine comtesse de Velderen, qui pendant la danse, perdit un de ses sourcils artificiels, fait de peau de taupe, appartient aussi à la marquise de Créquy. Seulement chez elle, c'est la princesse de Carignan qui éprouva ce léger désagrément (t. III, pp. 127 et 128).

5. Au même tome, page 93, Garnier nous donne ses impressions de voyage à travers le pays de Rolduc et d'Aix-la-Chapelle. C'est le texte même de de Feller, tiré de son *Itinéraire ou Voyages,* au tome II, page 498. Ce qu'il nous apprend sur Zulpich, à la page 95, se retrouve mot pour mot chez de Feller encore, page 524.

L'abbé a du reste été pillé sans merci. Le voyage de Garnier à Trèves, tome II, pages 212 et 213, est la reproduction à peu près identique du voyage de de Feller dans la même ville ; il correspond aux pages 149, 150, 508, 509 et 510 de l'*Itinéraire.*

6. Les exploits des bandits fameux nommés les *Chauffeurs,* qu'il relate, sont tirés d'un article du même titre, publié par Lehon, dans le volume sixième de la *Revue belge.*

7. Les adieux touchants qu'on lui voit adresser à son village de Rabozée (t. I, p. 71), avaient déjà servi à Bovy qui les met dans la bouche de son émigré (t. III, p. 10), quittant la noble cité de Liége. Mêmes accents dans les senti-

ments exprimés, pas un point ni une virgule ne sont omis.

Bovy, lui aussi, a été mis très fréquemment à contribution. La fin de son chapitre II, au tome III, page 28, commençant par ces mots : « Mes lecteurs comprendront d'ailleurs le mélancolique plaisir que j'éprouve à jeter au soir de mes jours, un regard sur mes premières années, etc., » se retrouve identiquement chez Garnier au tome II, page 384.

L'histoire de *la femme Dumoulin*, pendant l'émigration, insérée par Garnier, tome II, pages 194 et 195, se lit tout au long dans le même tome III de Bovy, pages 88, 89 et 90. Les interrogations de la page 195 : « Qu'est devenu un tel ? — Tué dans la Vendée. — Et un tel ? — Tué près de Verdun, etc., » sont encore du répertoire de Bovy à la page 83. La page 370 du tome Ier, est encore et toujours du même.

Garnier vous a aussi un procédé assez adroit pour dissimuler ses... emprunts. C'est de les faire à différents auteurs, pour la rédaction d'un même article, d'une même narration. Il amalgame ainsi au tome III, page 384, Madame de Créquy et Bovy, et vice versa. Vingt lignes à l'un, quinze lignes à l'autre. Le truc est ingénieux pour dérouter l'enquête ou dépister les recherches.

8. La page 25, tome I des *Souvenirs* comporte une superbe description du couronnement de l'empereur Charles VII. Garnier dit qu'il l'a extraite du mémorial de son oncle. Mais précisément nous découvrons une description absolument semblable dans les *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo*, au tome II, pages 82 et 83. Les deux textes comparés, on n'y voit, pour ainsi dire, presque pas de différence.

9. Les détails historiques fournis par le jardinier-jubilaire, sur les régiments de Vierset et de Horion (t. I, p. 30),

sont textuellement pris dans l'*Histoire des régiments nationaux belges* (p. 7) du général Guillaume, dont la première édition n'a paru qu'en 1855, c'est-à-dire neuf ans après la mort de Garnier !

10. Ce qui est relatif à l'élection d'un nouveau prince-évêque, tome I, page 187, est copié chez M. Daris, tome I, page 357.

11. Les particularités qui concernent les fuyards réfugiés dans les carrières souterraines de Maestricht (t. II, p. 83, 2e ligne), sont extraites du *Voyage souterrain de Bory de Saint-Vincent*, qui lui-même reproduisit *Faujas de Saint-Fond, Histoire de la montagne de Saint-Pierre* (pp. 115 et 116).

12. Garnier s'est également servi, nous dit-on, de Saint-Simon, notamment dans l'histoire qu'il retrace de la réception des Stuart à Jehay. Qui sait ce qu'il n'a pas utilisé ? Et jusqu'où pourrait s'étendre l'énumération de ces actes de kleptomanie littéraire ?

Là, malheureusement, ne se bornent pas les griefs dont on peut l'accuser. Quand, par extraordinaire et exceptionnellement, il cite le texte d'un auteur et l'auteur lui-même, il lui attribue ce qu'il n'a point dit, mais des choses qui sont de sa propre invention. Il falsifie ainsi audacieusement le texte et pour lui donner une apparence de vérité, il a soin de mettre entre guillemets ce qui est de son crû.

Rien ne fera mieux juger que la comparaison des rédactions. Notons que Garnier fait précéder sa citation de l'avertissement que voici : « En cette circonstance, je laisse parler M. le baron de Villenfagne d'Engihoul. Voici ce qu'il dit dans le premier volume de ses *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liége*, publié il y a sept ans. »

De Villenfagne

(*Recherches*, p. 221).

Cette abbaye était située sur les bords de la Meuse, entre Liége et Huy.

Elle était desservie par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Le dernier prélat de cette maison opulente, lequel vivait encore naguère, donna, tête baissée, dans toutes les extravagances de la révolution.

Quelques années avant ces tems désastreux, il tint un propos à l'abbesse de la Paix-Dieu, monastère de Dames Bernardines peu éloigné de Flône, qui annonçait le rôle infâme qu'il devait jouer un jour. Victoire de Villenfagne, (morte en 1788), sœur de mon père, religieuse aussi aimable et spirituelle, qu'attachée à son état, gouvernait alors ce monastère.

Les religieux de Flône se permettaient souvent d'aller à la Paix-Dieu, où ils détournaient, pour ne rien dire de plus, les dames de cette maison de leurs devoirs. Ma tante en informa l'abbé, ce qui ne produisit rien.

De Villenfagne cité par Garnier

(T. I, p. 302).

L'abbaye de Flône était située sur les bords de la Meuse, entre Liége et Huy.

Elle était desservie par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin *qui venaient de se faire séculariser par un bref de Clément XIV, les exemptant de la juridiction de l'Ordinaire.*

Le dernier prélat de cette maison opulente, lequel vivait encore naguère, donna, tête baissée, dans toutes les extravagances de la révolution.

Quelques années avant ces temps désastreux, il tint un propos à l'abbesse de la Paix-Dieu, monastère de Dames Bernardines peu éloigné de Flône, qui annonçait le rôle infâme qu'il devait jouer un jour. Victoire de Villenfagne, (morte en 1788), sœur de mon père, religieuse aussi aimable et spirituelle qu'attachée à sa profession, gouvernait alors ce monastère.

Les chanoines de Flône se permettaient d'aller souvent, *surtout les dimanches, chanter aux messes, vêpres et saluts,* à la Paix-Dieu, où ils détournaient, pour ne rien dire de plus, les Dames de cette maison de leurs devoirs. Ma tante en informa l'abbé, ce qui ne produisit rien.

Elle eut enfin l'occasion de le voir, et le pria instamment de faire cesser un désordre qui tendait à introduire chez elle un bouleversement total de la discipline monastique.

La sécularisation et l'exemption de l'officialité dont jouissaient ces moines, fut un motif pour ma tante d'invoquer l'arbitrage du haut-voué de l'abbaye, baron van den Steen de Jehay et de réclamer la semonce usitée en pareille circonstance.

Me trouvant à Engihoul, avec mon beau-frère le chanoine de Bex, nous nous rendîmes à Jehay, le jour de plaid. Nous y vîmes arriver en pompeux équipage de prélat, l'abbé mitré de Flône, accompagné de trois chanoines fort sécularisés et mitigés.

Par contre ma tante, ayant pour compagnes, Madame d'Orjeo et de Cassal et leur aumônier Dom Mahieux, religieux d'Alne, descendirent d'une antique et modeste basterne, véhicule conforme à l'humilité monacale. Le plaid étant ouvert, madame l'abbesse exposa avec calme et dignité le sujet de ses griefs. Ce à quoi l'abbé lui répliqua froidement : Madame veillez à vos poulettes ; quant à mes coqs, ils sont libres, je ne puis répondre de leurs actions.

L'abbé lui répliqua froidement : Madame, veillez à vos poulettes ; quant à mes coqs ils sont libres, je ne puis répondre de leurs actions.

L'abbesse de la Paix-Dieu, dut pour mettre ses dames à l'abri des atteintes de ces coqs dangereux, leur interdire l'entrée de la maison, et ordonna d'en fermer les portes, lorsqu'ils s'y présenteraient, ce qui fut ponctuellement exécuté.

L'énoncé de la semonce ayant été rendu, l'abbesse de la Paix-Dieu dut pour mettre ses dames à l'abri des atteintes de ces coqs dangereux, leur interdire l'entrée du monastère et ordonna d'en fermer les portes, lorsqu'ils se présenteraient, ce qui fut ponctuellement exécuté.

> *Quelques mois plus tard, nous accompagnions à sa dernière demeure, cette vénérable et courageuse abbesse, modèle de toutes les vertus monastiques. La population tout entière des environs et surtout les pauvres voulurent payer un dernier tribut de gratitude et de regret à celle qui fut ici bas l'une des plus douces personnifications de la charité. Ma regrettée tante repose à côté des abbesses de Marotte et de Wanzoule, ses devancières et ses modèles, et comme leurs dépouilles mortelles sont réunies sur la terre, leurs âmes, j'en ai la ferme espérance, jouissent ensemble de la possession de Dieu.*

Tout ce que, dans la version prétendue de Villenfagne, citée par Garnier, nous avons mis en italique, est une audacieuse interpolation. La fin du chapitre, qu'il donne en la faisant précéder et fermer par des guillemets comme tout le reste, et qu'il met sur le compte de Villenfagne, est de son invention. Qui ne voit le but, notamment, d'une partie de son apport? Produire le nom du haut-voué van den Steen, dont de Villenfagne n'avait soufflé mot.

Nous venons de montrer Garnier falsifiant un texte; après cela rien d'extraordinaire à ce qu'on le voie donner comme un fait avéré ce qui chez l'auteur pillé n'était énoncé que comme un projet conçu, non réalisé.

Au tome II, page 317, il nous apprend que le célèbre physicien liégeois Robertson vint à Jehay. Et à propos de cet aéronaute, il puise dans Becdelièvre, et sans le nommer, bien entendu, un renseignement.

Il copie inexactement, tronque même les noms propres. Mettons encore, pour édifier le lecteur, les deux textes en présence :

Becdelièvre	Garnier
Lorsque la Russie forma le projet d'envoyer M. le comte *Golofkin* comme ambassadeur à la Chine, Robertson qui habitait la Russie depuis longtemps, *fut choisi pour offrir* dans le palais de l'empereur à Pékin une ascension aérostatique et d'autres expériences capables de lui donner une haute idée des arts et des sciences de l'Europe.	Se trouvant à Moscou, l'impératrice Catherine forma le projet d'envoyer le prince *Golowin* comme ambassadeur en Chine. Le prince prit M. Robertson pour son secrétaire : ce dernier *offrit* dans le palais de l'empereur à Pékin une ascension aérostatique et d'autres expériences capables de lui donner une haute idée des arts et des sciences en Europe.

L'adultération du texte est visible. Becdelièvre rapporte le voyage de Robertson en Chine comme un pur projet formé par Catherine. Garnier est beaucoup plus affirmatif. D'après lui, Robertson offrit bien réellement le spectacle d'une ascension aérostatique au fils du Ciel.

Malheureusement, cela est parfaitement controuvé. Le projet de Catherine, quant à Robertson, resta bel et bien à l'état de rêve. Et nous en avons la certitude par les deux gros volumes des *Mémoires* d'Etienne-Gaspard Robertson, le père, parus en 1834, dans lesquels il a consigné tous les détails de ses divers séjours en Europe et ailleurs. Il y parle longuement de la Russie, mais ne souffle mot de son voyage à la Chine, ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il l'eût entrepris. Les *Mémoires* de Robertson sont, à vrai dire, d'une grande rareté, et ils n'existaient probablement pas dans la bibliothèque de Jehay, sans quoi Garnier n'eût pas été aussi affirmatif.

Un chapitre où il a donné libre carrière à son génie inventif, est la narration de la joyeuse entrée du prince-évêque de Hoensbroeck (t. I, p. 203). Tous les détails en sont absolument faux.

Le prince n'arriva pas par Visé, il n'entra pas par la porte Saint-Léonard. Les quatre compagnies des vieux et jeunes arquebusiers, la garde des *Dix hommes*, n'assistèrent pas à l'inauguration, par la bonne raison que ces compagnies avaient été supprimées depuis 1684, par le prince Maximilien-Henri.

Il suffit pour se convaincre qu'il n'y a rien d'exact dans les dires de Garnier, d'ouvrir la collection de la *Gazette de Liége* au numéro du 25 août 1784, où l'entrée du prince est relatée.

Répétons-le : l'éditeur des Mémoires a usé d'assez de hardiesse, quand il a affirmé que sa plume était pure de toute addition aux événements. Qui pourrait encore croire à sa candeur et à son innocence après la collection de faits patents et épatants (1) ci-dessus rassemblés. Et ne peut-on pas mettre tout le reste des Mémoires en complète suspicion ?

De l'excursion faite au travers des jardins broussailleux, cultivés par Garnier, nous avons rapporté une assez jolie cueillette de curiosités. Mais nous avions négligé d'éplucher le côté : horticulture. Car, ne l'oublions pas, avant d'être écrivain et mémorialiste, Garnier est surtout jardinier. Nous nous doutions bien que là aussi, il avait lâché pas mal de pseudo-vérités, voire même des énormités, principalement en fait de dates.

Mais n'étant pas familiarisé avec la science qu'ont illus-

(1) Il nous sera permis de parler argot, puisque Garnier nous en a donné l'exemple.

trée les Linnée et les de Candolle, nous avons communiqué son premier volume à l'un de nos amis, un botaniste qui faisait autorité, M. Piré, professeur émérite, à Bruxelles.

Ce que nous avions prévu, n'a pas manqué.

Notre correspondant n'a pu inventorier, étiqueter toutes les bévues qu'il a rencontrées, « tant elles sont nombreuses. » Voici au surplus ce qu'il nous écrivait (1).

Mon cher bibliophile,

« Vous me demandez ce que je pense des quelques bribes de botanique (?) et d'horticulture (?) que renferme l'ouvrage de F. Garnier.

Je vous dirai tout d'abord que je considère celui qui les a rédigées comme complètement étranger à la botanique et à l'horticulture.

La plupart des noms de plantes sont tellement estropiés qu'il est parfois impossible de découvrir ce que l'auteur a eu en vue. Ainsi à la page 158, pour ne citer qu'un exemple, nous lisons ces mots: « Nous fîmes une haie de clédiccias. » C'est probablement de *Gleditschia* qu'il est ici question. Je sais bien que de tout temps les jardiniers ont pris à tâche de défigurer les noms donnés par les botanistes, mais ici c'est à un jardinier lettré que nous sommes censés avoir affaire et de plus à un botaniste comme il nous l'apprend lui-même à la page 90. « Les premiers ouvrages de botanique que j'étudiais furent ceux de Dodoens et de Brunfils; ce fut avec eux que je cherchais à déterminer les plantes que je rencontrais. Je m'occupais particulièrement de la cryptogamie de la Flore liégeoise..... »

Ce ne fut certes pas dans les ouvrages de Dodoens et de Brunfils que le brave Garnier trouva le nom du Dahlia qu'il

(1) M. Piré est mort à Spa en août 1887.

mentionne à la page 104. « On remarquait dans les jardins (du baron de Blizia à Ougrée) une nombreuse collection de geraniums et de dahlias. » — Or cette mention figure dans les Souvenirs de 1773 à 1778 (V. en tête du chapitre III, page 69). — Le Dahlia n'a été nommé ainsi par Cavanilles, qu'en 1789. Le genre Dahlia a été dédié à cette époque à André Dahl, démonstrateur de botanique à Abo. Ce n'est guère que vers 1800 qu'on a commencé à cultiver les Dahlias en France et en Belgique.

Je me garderai bien de me mettre martel en tête pour découvrir ce que l'auteur des *Souvenirs* a voulu dire par les expressions *tulipiphères* (*sic*) : « il cultivait des tulipes, des jacinthes et autres tulipiphères » (p. 106), *inoconia* et *byssénées asteroma :* « Il allait herboriser aux environs de Spa des inoconia et des byssénées asteroma » (p. 90). Je ne suis pas assez savant pour tirer cela au clair.

Je ne vous parlerai pas de la plante de Joannisbrod (p. 89), qui n'est autre chose que le Caroubier et que le savant botaniste Garnier appelle une espèce de datte! Ni du bananier et de son fruit les Cereos serpentes (p. 89). Tout cela me conduirait trop loin. J'appellerai seulement votre attention d'historien sur ce que l'auteur des Mémoires nous raconte de Dozin ou plutôt Dossin. Il adopte tantôt l'une (p. 89), tantôt l'autre orthographe (pp. 152 et 153).

C'est à ces dernières pages que nous lisons ceci : « Il me permit, afin de pouvoir herboriser, de m'associer à M. Dossin, jeune employé aux officines de ce prince-évêque; il s'adonnait d'une manière toute spéciale à l'étude de la botanique et notamment de la Flore liégeoise. » Notez, s'il vous plaît, que nous sommes au chapitre V, de 1784 à 1788. Or, Dossin, botaniste liégeois bien connu, est né le 7 février 1777. En 1788, il aurait été bien jeune en effet pour occuper

une place de pharmacien dans les officines du prince-évêque et pour s'adonner d'une manière toute spéciale à l'étude de la Flore liégeoise. Du reste Garnier avait déjà herborisé bien longtemps avant cette époque avec Dossin. Voyez chapitre IV, 1773 à 1778, page 90 : « J'obtins un congé de huit jours pour accompagner à Spa M. Dozin. Il allait herboriser des inoconia et des byssénées asteroma. » Prenons la limite extrême de cette période, soit 1778, Dozin allait herboriser à l'âge d'un an aux environs de Spa. Voilà assurément un botaniste précoce !

Mais on pourrait me dire : Etes-vous bien sûr que le Dozin ou Dossin cité par Garnier soit le même que celui que vous avez en vue ? Je répondrais franchement oui, et vous donnerais mes preuves.

Prenons l'intéressante biographie publiée en 1864 dans la *Revue horticole*, par M. Ed. Morren. Nous y lisons ce passage qui est emprunté à une biographie antérieure écrite par Charles Morren (V. le *Nécrologe liégeois*, 1852, p. 22) : « De Candolle avait reçu sous l'Empire la mission d'écrire la Flore française ; ..... les préfets à leur tour avaient reçu l'ordre de fournir à l'illustre botaniste tous les renseignements possibles. Le préfet du département de l'Ourthe, Micoud, s'adressa à toutes les notabilités locales. L'opinion publique désignait à Liége Pierre Dossin qui rédigea, en 1806, son catalogue des plantes spontanées du pays de Liége, ouvrage remarquable ; il ne fut pas imprimé et reçut cependant une vraie publicité. Il le dédia à son ami Ramoux, curé de Glons, l'introducteur de l'industrie des chapeaux de paille. De Candolle puisa largement dans ce catalogue. Plus tard, M. Dumortier s'en servit avec fruit, comme il le dit lui-même, pour la rédaction de sa *Florula belgica*. »

Ce catalogue cité par Ch. Morren, a été enfin publié en

1875, dans les *Bulletins de la Société royale de Belgique*, par M. Th. Durand, sous le titre: *Reliquiæ Dossinianæ*.

Mais continuons les extraits de la biographie déjà citée.

« Si Dossin, dit M. Ed. Morren, par excès de modestie, éprouvait une peine infinie à livrer ses écrits à l'impression, l'amitié parvenait parfois à vaincre cette répugnance. C'est ainsi que, dans ces derniers temps, le *Journal d'Agriculture pratique du royaume de Belgique* et la *Belgique horticole*, ont donné le jour à deux excellents mémoires du savant botaniste liégeois: l'un est relatif aux cas d'empoisonnement des chevaux et du bétail par la petite douve (Ranunculus flammula) (1850) (1), l'autre traite de la substitution du Vaccinium Vitis Idæa à l'Arbutus Uva ursi (1851). » — V. *Et. Dossin, botaniste liégeois* (1777-1852), *par Ed. Morren*, Gand, 1865.

Rapprochons maintenant de ce qui précède le passage suivant du livre de Garnier: « Du temps des Français, un jour que M. le préfet Micoud-D'Umons dînait à Jehay, il me fit l'honneur de m'entretenir du docteur Rozin. Pour le (*sic*) complaire, je lui remis pour être communiquée au célèbre botaniste de Candolle, une petite notice composée par Dossin et traitant de la petite douve (Ranunculus flammula) avec annotations par Rozin. Monsieur le préfet voulut bien me dire par après que M. De Candolle avait été très sensible à cet envoi et en parlait en termes très laudatifs » (pp. 252 et 253).

Les deux paragraphes qui précèdent celui-ci, sont aussi dignes d'être notés :

« A Seraing, il (Dossin) me fit faire la connaissance

(1) La *Notice sur les effets pernicieux de la petite douve*, de Dossin, n'a été lue au Comité d'agriculture de Liége qu'en 1840 ! (Voir Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1852*, p. 24).

du médecin suédois Rozin, qui séjourna longtemps à Liége et plusieurs fois nous herborisâmes ensemble.

» A l'aide de toutes nos observations et notes, on a composé les premiers cahiers de l'Herbier portatif. »

Ne perdons pas de vue que tout ceci se passait avant 1788.

Or, nous lisons dans la notice déjà citée de M. Ed. Morren (p. 7), le passage que voici: « M. Ulysse Capitaine en reproduisant les principaux passages de la notice de Ch. Morren dans son *Nécrologe liégeois* pour 1852, fait remarquer avec raison que c'est par erreur que l'on a cité Dossin comme ayant pris part à la publication de l'herbier portatif de Rozin, car il n'avait encore que quatorze ans quand ce livre parut. »

Je m'abstiendrai, mon cher ami, de tirer les conclusions de ce qui précède ; tout ce que je puis dire, c'est que je considère tout cela comme une immense mystification. Tout ce que le soi-disant Garnier nous raconte de Rozin, de Dossin et de De Candolle, il l'a puisé dans la notice de Ch. Morren et il a eu la malechance de tomber justement sur la seule erreur que cette notice renferme. Il faut avoir du guignon en vérité.

Après ces nombreux échantillons des bévues, des anachronismes de Garnier, dispensez-moi, mon cher ami, d'avaler le second volume de l'œuvre indigeste que vous m'avez communiquée.

Cela irait en vrai *crescendo*, sans doute. »

LOUIS PIRÉ.

A l'exemple de notre honorable ami, nous renoncerons à pousser plus avant nos investigations, car ce que nous en avons rapporté, ce qui a été prouvé, suffira amplement à édifier les amis des lettres sur la valeur de cette œuvre.

On se souvient assurément de cette chanson de geste :

Cléomadès, publiée autrefois par un poëte académicien. Elle occasionna une critique acerbe. Un confrère, d'une rare érudition, releva dans un volume de plus de 260 pages, une collection inimaginable d'erreurs d'interprétation, de balourdises sans nombre, commises par l'éditeur. On comptait autant de fautes qu'il y avait de vers dans le poëme.

Nous pouvons dire qu'à suivre pas à pas Garnier dans son travail, il ne faudrait peut-être pas moins d'un volume compact pour répertoriser les anachronismes et les plagiats qui y sont accumulés. Et il y aurait de quoi se lasser à la besogne.

Des personnes étrangères au secret de cette publication pourront se demander quelle nécessité il y avait pour M. van den Steen d'imaginer cette supercherie, quel mobile l'a guidé dans la confection de cette olla podrida ?

Le mot de cette énigme est transparent : il nous suffira pour le donner au lecteur, de changer de place une page de l'auteur, et de mettre en post-face la dédicace pompeuse qui orne le premier volume :

A MONSIEUR

LAMBERT-AMAND

BARON VAN DEN STEEN DE JEHAY

Vicomte d'Harduémont, Baron de Jehay et de Saive
Echevin de la Souveraine Haute Cour de Justice de la Ville
et Principauté de Liége,
Haut-voué des Abbayes de Flône, de la Paix-Dieu
et de Saint-Jacques à Liége,
Député à la Diète et à la Chambre impériale de Wetzlaër,
Grand Conservateur de la Bulle d'or (1),
etc., etc., etc.

Mais il n'est pas possible qu'une lecture même superfi-

(1) Cette charge n'a jamais existé dans la principauté de Liége. Elle est due à l'imagination féconde de l'éditeur qui, déjà dans son *Histoire de Saint-Lambert* en avait gratifié plusieurs membres de son lignage.

cielle des *Souvenirs* n'ait déjà éclairé tout le monde sur l'insigne honneur qui revient au grand conservateur de la Bulle d'Or et aux siens.

On aura certes remarqué que dans les actions racontées, dans les faits mis au jour, dans les souvenirs personnels du complaisant jardinier, tout se rapportait en fin de compte à l'auteur et à sa famille, qu'il s'agissait bel et bien d'une glorification.

Il eut été peu décent de se préparer à soi-même cette apothéose. Mais attribuer un rôle de thuriféraire, d'adulateur à un vieux serviteur, sauvait les apparences. C'est là ce qu'a compris tout le premier l'éditeur, et ce qui explique qu'il ait mis cet acte de dévotion posthume sur le compte de Garnier. Le digne homme ne pouvait protester... et pour cause.

Séance du 13 février 1887

Sont présents : MM. Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; Couclet, bibliothécaire ; baron de Blanckart, chevalier de Borman, Cormaux, Dereux, Digneffe, Naveau, Eugène Poswick, baron de Sélys-Longchamps et Schoolmeesters.

MM. Bormans, Helbig et Isidore L'Hoest s'excusent de ne pouvoir se rendre à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 1886 est approuvé.

Le secrétaire donne lecture de trois lettres par lesquelles MM. Oscar Frésart, Ophoven et Jules Poswick donnent leur démission de membres de la Société.

M. Couclet, qui a bien voulu se charger provisoirement des intérêts financiers de la Société, rend les comptes de l'année 1886. Les recettes ont produit 4,899 fr. 27 ; les dépenses se sont élevées à 1,841 fr. 34. Le boni est de 3,057 fr. 93. Ces comptes sont approuvés.

L'élection du président est ajournée à la prochaine séance.

M. Poswick fait la proposition de modifier le règlement de la Société en ce sens que le président ne serait pas rééligible après l'expiration de ses fonctions et qu'il serait nommé un vice-président qui deviendrait président de plein droit à l'expiration des fonctions de celui-ci. Les autres membres du Bureau seraient, comme auparavant, rééligibles tous les

deux ans. M. de Sélys s'exprime dans le même sens. La discussion de cette proposition aura lieu dans une prochaine réunion.

M. Poswick rappelle la décision prise à une précédente séance qu'à l'avenir la Société devra tenir au moins quatre séances, dans les mois de janvier, mars, mai et novembre, sans préjudice d'autres réunions sans date fixe lorsqu'elles paraîtront nécessaires.

La Commission du *Bulletin* est renouvelée; les anciens membres, MM. Bormans, Poswick et Alexandre sont réélus.

La Société accepte l'offre que fait M. Philippe de Limbourg de publier dans le *Bulletin* les Notes manuscrites de François-Laurent Dethier sur l'ouvrage de Wolff portant pour titre : *Le Guide des curieux qui visitent Spa*, 2e édition, 1818. La Commission du *Bulletin* examinera les Notes de Dethier et prendra une décision motivée.

Séance du 3 avril 1887

Sont présents : MM. Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint; Couclet, bibliothécaire ; Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, Maxime Desoer, Demarteau, Jules Frésart, Félix Frésart, de Géradon, Helbig, Jamar, Isidore L'Hoest, Pascal Lohest, Naveau, Orban de Xivry, Eugène Poswick, Schoolmeesters, baron de Sélys-Longchamps et Wilmart.

M. le comte de Limminghe s'excuse par lettre de ne pouvoir se rendre à la séance. Il exprime le vœu qu'à l'avenir il ne soit plus publié aucun travail étranger au but de la Société.

MM. le chevalier de Borman, baron de Pitteurs de Budingen, Van der Haeghen, Renier et Wauters expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Il est procédé au remplacement des membres du Bureau démissionnaire.

L'élection donne les résultats suivants :

Sont élus :

Président : M. Bormans ;

Trésorier : M. le baron de Pitteurs de Budingen ;

Secrétaire : M. le docteur Alexandre.

Après ce vote, M. Helbig est proclamé président d'honneur à vie à l'unanimité et par acclamation. M. Helbig remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait et en exprime toute sa gratitude.

M. Bormans, président, remercie l'Assemblée de l'unanimité des suffrages qu'elle lui a accordés. Il promet de consacrer tous ses soins et ses efforts au bien-être et à la prospérité de la Société. *Applaudissements.*

MM. Gustave Francotte, Jeanmart de Brouillant, de Marneffe, Le Paige et G. Terme sont élus, à l'unanimité, membres de la Société.

M. Demarteau et autres membres font la proposition suivante : « Il sera fait rapport, à chaque séance, sur les articles que la Commission de publications propose d'insérer au *Bulletin.* » Adopté.

La séance est levée à midi.

Séance du 8 mai 1887

La séance est ouverte à 10 1/2 heures.

Sont présents : MM. Bormans, président ; docteur Alexandre, secrétaire ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, Digneffe, Gustave Francotte, Félix Frésart, Grandjean, Jamar, Isidore L'Hoest, de Marneffe, Naveau, Orban de Xivry, Le Paige, Eugène

Poswick, baron Edmond de Sélys-Longchamps, Schoolmeesters, baron Albert de Villenfagne, Wauters et Wilmart.

M. Helbig, président d'honneur à vie, se fait excuser.

Les membres élus à la dernière séance remercient la Société de leur nomination.

M. le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et M. Oscar Lamarche sont reçus au nombre des membres de la Société.

M. de Marneffe rend compte de l'état de sa publication. Elle formera trois volumes, chacun de trois cent cinquante pages au moins. Le premier comprendra le règne d'Erard de La Marck.

L'éditeur propose, pour la reproduction des portraits des princes-évêques, le dessin à la plume ou le procédé de la phototypie. Un rapport sera fait sur ce sujet à la prochaine séance.

M. Alexandre annonce que le texte latin de *Rervm Leodiensivm Statvs* est imprimé; le texte français sera remis à l'imprimeur dans quinze jours.

Le deuxième fascicule du tome III du *Bulletin* est distribué aux membres présents.

Plusieurs articles sont présentés pour le troisième fascicule : 1° Par M. Le Paige, une charte ornée d'une miniature concernant la Chapelle des Clercs, à Liége; 2° par M. Bormans, une requête du Père Fisen sollicitant des Etats de Liége un subside pour l'impression de son *Historia Ecclesiæ Leodiensis*, avec fac-simile de sa signature; 3° par le même, le Catalogue des manuscrits de l'Abbaye de Saint-Trond échappés à l'incendie en 1532; 4° par M. Orban de Xivry, un document relatif à l'élection d'un prince-abbé de Stavelot. Ces publications sont approuvées.

La Société examine ensuite les changements proposés aux articles V et X du Règlement : 1° Dorénavant le président

et le vice-président seront nommés pour deux ans ; le vice-président deviendra de plein droit président à l'expiration des fonctions du président ;

2° Le nombre des exemplaires accordés à chaque éditeur des publications sera porté à vingt-cinq.

Les deux propositions sont adoptées au premier vote.

L'Assemblée décide ensuite : 1° que les nouveaux membres payeront les annates des deux ou trois dernières années, s'ils reçoivent les publications parues pendant cette période, et 2° de faire l'acquisition des pierres, gravures ou clichés ayant servi aux publications.

La séance est levée à midi.

Séance du 26 juin 1887

La séance est ouverte à 10 1/2 heures.

Sont présents : MM. Bormans, président ; docteur Alexandre, secrétaire ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Body, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Desoer, Grandjean, de Marneffe, Orban de Xivry, Eugène Poswick, Schoolmeesters et baron Albert de Villenfagne.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est approuvé.

M. le baron Walthère de Sélys-Longchamps, présenté à la dernière séance, est admis au nombre des membres.

Il est rendu compte de l'état des publications sous presse.

M. le Président propose de laisser à l'avenir à charge de l'éditeur, les frais des changements et remaniements importants qui augmentent parfois de trente pour cent le prix de la feuille d'impression, le texte des publications étant un texte *imposé*. La discussion est remise à la prochaine réunion.

La Société s'occupe ensuite du mode de reproduction des

portraits des princes-évêques destinés à figurer dans l'ouvrage édité par M. de Marneffe. Ces portraits seront exécutés par le procédé de la phototypie.

Elle accepte l'offre que lui fait M. Gernay, notaire à Spa, d'extraire de l'ancien *Moniteur français* tous les articles cencernant la Révolution et le Pays de Liége depuis 1789 jusqu'en 1795. Ce travail, précédé d'une introduction, sera imprimé par la Société.

M. Body propose d'insérer dans le *Bulletin* un Examen critique et historique des *Souvenirs de François Garnier*, édités en 1884, par feu M. le comte Xavier van den Steen de Jehay. Après une longue discussion sur l'opportunité de l'insertion de ce travail dans les *Bulletins* de la Société, l'impression en est décidée à la majorité des voix. Il est toutefois stipulé qu'il sera d'abord soumis à l'examen d'une Commission composée de MM. le baron de Chestret, chevalier de Borman et Orban de Xivry, qui proposeront à l'auteur les changements qu'ils trouveront convenables.

Les modifications à introduire aux articles V et X du Règlement sont adoptées définitivement au second vote.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 27 novembre 1887

La séance est ouverte à 10 1/2 heures.

Sont présents : MM. Bormans, président ; docteur Alexandre, secrétaire ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Albin Body, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Demarteau, Gustave Francotte, Jules Frésart, Grandjean, de Géradon, comte de Limminghe, Isidore L'Hoest, de Marneffe, Orban de Xivry, Le Paige, Eugène Poswick, Renier, Schoolmeesters, Terme et baron Albert de Villenfagne.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est approuvé.

M. le baron Walthère de Sélys-Longchamps remercie la Société de l'avoir admis parmi ses membres.

La Société décide d'échanger son *Bulletin* contre les publications de l'*Argus de la presse*, de Paris, et celles de l'Académie des Lincei, à Rome.

Elle admet ensuite parmi ses membres M. G. Kurth, professeur à l'Université et M. Léon Lahaye, conservateur des archives de l'Etat à Namur. M. Schuermans, premier président à la Cour d'appel, présenté à la séance précédente, écrit qu'il se désiste de sa candidature.

Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées :

1° Relativement aux frais résultant de remaniements et de changements apportés à des textes *imposés*, la Société prend à ses charges dix pour cent du prix de la feuille d'impression ; le surplus sera laissé aux frais de l'éditeur. Cette disposition n'est pas applicable aux traductions, introductions et notes ajoutées par les éditeurs ;

2° Sur la demande écrite et signée par sept membres, M. le Président convoquera la Société.

Il est rendu compte de l'état des publications.

M. de Marneffe annonce que le premier volume de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle*, est presque terminé. Il sera orné du portrait du cardinal Erard de la Marck et du fac-simile de la signature de ce prince.

Le texte et la traduction de *Rervm Leodiensivm Statvs* anno MDCXLIX sont sur le point d'être achevés. Il en est de même de la *Vie de saint Théodard*.

M. Body dépose son travail critique sur les *Souvenirs de François Garnier*. Le manuscrit sera examiné par la Commission spéciale nommée à cet effet, dont les membres feront un rapport à la prochaine séance.

M. le chevalier de Borman communique à l'assemblée une partie de son travail sur les Echevins de Liége. L'impression par la Société en est proposée, mais l'article Ier du Règlement ne permettant pas la publication de travaux originaux, M. Poswick, appuyé par plusieurs membres, propose de modifier cet article et d'intercaler après les mots « devenus rares, » ceux-ci : « *ainsi que les travaux des membres de la Société* concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liége. »

Cette modification sera discutée suivant les prescriptions de l'article XI du Règlement.

La séance est levée à midi quinze minutes.

Séance du 22 janvier 1888

Sont présents : MM. Bormans, président ; docteur Alexandre, secrétaire ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, J. Demarteau, F. Frésart, J. Frésart, de Géradon, G. Kurth, Lahaye, E. de Marneffe, E. Poswick, Robert de Sélys-Fanson, baron Edmond de Sélys-Longchamps, baron Raphaël de Sélys-Longchamps, baron Walthère de Sélys-Longchamps, Schoolmeesters, G. Terme et Wilmart.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1887 ; il est adopté sans observation.

M. le professeur Kurth et M. Lahaye remercient la Société pour leur nomination.

MM. Grandjean, Helbig, comte de Limminghe, Isidore L'Hoest, Naveau et Orban de Xivry s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. de Schoutheete de Tervarent donne sa démission.

La Société procède à l'élection des membres du Bureau.

MM. Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Alexandre, baron de Pitteurs et Couclet sont élus respectivement président, vice-président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire.

MM. Henri Francotte, professeur à l'Université, et Camille Simonis sont admis, à l'unanimité, au nombre des membres de la Société.

Après lecture des rapports de MM. le chevalier de Borman, baron de Chestret et Orban de Xivry sur le travail de M. Body, concernant les *Souvenirs de François Garnier*, la Société décide que ce travail sera inséré au *Bulletin* sous réserve de quelques légers changements.

Elle s'occupe de la modification proposée à l'article Ier du Règlement. Plusieurs membres émettent des observations en sens divers. M. Demarteau présente la rédaction suivante : « ainsi que les travaux des membres de la Société *relatifs à ces documents* et concernant l'histoire... » La discussion aura lieu à la prochaine séance.

M. de Pitteurs, trésorier, communique les comptes de l'année 1887. Il en résulte que la somme en caisse, au 1er janvier 1888, s'élève à 4,656 fr. 77.

Le Secrétaire annonce que le tome Ier de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle* est achevé. L'introduction sera distribuée avec le dernier volume. La *Vie de saint Théodard* sera tirée aussitôt après le collationnement du texte sur le manuscrit original.

L'impression du *Rervm Leodiensivm Statvs*, anno MDCXLIX, est terminée.

L'ouvrage de M. le chevalier de Borman sera distribué par fascicules dont le premier sera imprimé au mois de mai.

La séance est levée à midi.

+42

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

4me FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1888

LES ABBÉS

DU

MONASTÈRE DE SAINT-GILLES

A LIÉGE

Ce fut un abbé du monastère de Saint-Gilles, Aloys de Lymbourg, qui s'occupa le premier de dresser la liste de ses prédécesseurs. « Je vois ici m'ouvrir une très belle cam- » pagne, » dit-il dans sa *Vie de saint Gilles*, « pour un » petit y donner carrière à mes esprits et la liberté à ma » plume, de tracer sur ce papier ce que nous avons sceu » recognoistre au travers de l'obscurité de plusieurs cen- » taines d'années, tant du premier et second fondateurs que » des prélats et bienfaiteurs de ce petite collège de Saint- » Gilles. J'ai lu avec beaucoup de travail, avisé toutes les » lettres et documents de nos archives et non moins curieu- » sement feuilleté tous les registres et vieux cayers de cette » maison, tous martyrologes et cartulaires de l'église, con- » tenant les noms des défunts, abbés, prieurs, chanoines, » religieux, frères et sœurs de céans, depuis la première » fondation (1). »

(1) *La vie de saint Gilles*, p. 132. Liége, à l'imprimerie de Jean Ouwerx, 1627.

Voici comment Aloys de Lymbourg raconte les origines de son abbaye : « Au temps de ce grand et relevé person-
» nage Notger, duquel depend la grandeur et splendeur de
» la plus parte de nos églises de Liege, fondées, augmentées
» et enrichies, partie des dépouilles des Chevremontois et
» d'ailleurs par son industrie, nostre bon Dieu suscita en
» Provence un je ne sais quel, appelé Gondran de Saint-
» Gilles, mais au reste homme dévot et religieux envers le
» créateur de nos ames, et particulièrement affectionné au
» culte et au service de la Sacrée Vierge et du glorieux
» saint Gilles, patron particulier des provençals.

» Ce Gondran de Saint-Gilles par prevoyance divine, se
» vient rendre à Liége avec intention indubitablement de
» pratiquer son art et vivre avec plus de contentement
» qu'en son pays.

» Nos chroniqueurs Liegeois discourants quoiqu'assez
» sobrement de son art et profession de vie, rendent l'un
» non moins douteux que l'autre confus et incertain. Ce
» néantmoins, afin de ne nous plonger tumultuairement en
» la mer de toutes ces diverses opinions, nous dirons avec la
» plus grande partie qu'il fut allié à une femme par le sainct
» sacrement de mariage, trompette de profession et coral
» gagé à l'église souvereine. Se trouvant au bout de quelque
» temps en viduité ... il se résoult au changement de lieu,
» de vie et de profession.

» Ce nostre apprenti donc ayant congédié le monde, se
» transporta dans les forets de Publémont, peuplées d'arbres
» et de haillis et bien peu frequentées des hommes, esloi-
» gnées de le ville de Liege de 5 cents pas ou environ. Dieu
» voulut qu'il s'adressa à ce mesme lieu, auquel l'idolle de
» Wulcain avait autrefois esté établie et adorée par les Ebu-
» rons enveloppés dans les rets du paganisme.

» Gondran bastyt une chapelle au lieu susmentionné, » avec une bonne réserve de deniers qu'il avait accumulé » par son industrie et exercice de son art. Aucuns disoient » qu'il avait un ours apprivoisé servant à porter pierres et » cymen aux maisons, tant y a qu'en bien peu de temps le » tout fut achevé et consacré à Dieu, sous la tutelle de la » sacrée Vierge et du glorieux saint Gilles.

» Guillaume Fanius (1) en un petit abregé qu'il a fait des » Annales Liegeoises est conforme à nostre dire.

» Nostre Gondran de Saint-Gilles, s'associa plusieurs » compagnons, clercs et autres, lesquels vivants avec luy » en bons Hermittes, s'adonnoyent aux exercices d'œuvres » charitables, et notamment à recueillir les Pelerins, qui » dès lors venoient à foulle en dévotion à ceste Chappelle. » Les bourgeois de Liege y dressoyent des autels, bref, la » dévotion s'augmentoit, et la renommee s'en alloit aux » estrangers bien loing.

» Ces charitables devoirs ont esté continué par les suc- » cesseurs de Gondran et des siens apres eux, l'espace de » 140 ans, ou environ, sçavoir jusques au temps d'Alberon » 57 evesque de Liege premier de ce nom (2). »

Tel est le récit d'Aloys de Lymbourg : manifestement il s'est inspiré des histoires légendaires de Jean d'Outremeuse : tout ce qu'il y a de certain, c'est que le premier fondateur de Saint-Gilles fut Goderan. L'obituaire de Saint-Gilles le désigne formellement comme tel : « Commemoratio » Goderanni fratris nostri hujus loci fundatoris. »

Qui était-il, d'où venait-il, on n'a aucune donnée certaine pour le dire; l'on ignore même l'année de sa mort : c'est

(1) Guillaume Fanius fut chanoine de la collégiale de Saint-Martin, à Liége ; la chronique qu'il composa est perdue.

(2) *Vie de saint Gilles*, pp. 115 et 116.

ce qu'observe Aloys de Lymbourg : « Je ne scay si j'oseray » accuser nos devanciers de négligence, sans les offenser, » de n'avoir remarquer l'an du trespas du bienheureux » Gondran de Saint-Gilles, non plus que celuy du bien- » heureux Pierre, premier prieur, veu que ceste seule » faute, traine quant et soy tant d'autres, et én fait parler » beaucoup par conjectures et emplir les chronicques de » mensonges (1). »

Bien loin de remonter à l'époque de Notger, l'église de Saint-Gilles date tout au plus des dernières années du XIe siècle (2).

Le moine de Saint-Jacques, qui écrivait vers 1056 le récit de la translation d'une relique de saint Jacques de Compostelle à Liége, parle assez longuement du Publémont, des vents impétueux qui soufflaient sur ces hauteurs, des torrents qui en descendaient en temps d'orage; il raconte que les religieux de Saint-Jacques et de Saint-Laurent vinrent en procession au devant de la sainte Relique, jusqu'à mi-côte de la montagne, « fere usque ad medium pre- » dicti montis clivum, » à un endroit où s'étendait une petite plaine, « parva ibi se planities explicat » (cet endroit ne doit pas être très éloigné de l'emplacement actuel de Saint-Gilles); que là même on dressa un autel pour y placer le précieux dépôt et donner satisfaction à la dévotion populaire; mais il ne fait aucune mention d'un sanctuaire de Saint-Gilles. Il eût été si naturel de désigner la place par cette chapelle, si elle se fût déjà trouvée là, plutôt que d'employer cette désignation vague : *parva ibi se planities explicat.*

(1) *Vie de saint Gilles*, p. 118.

(2) Pour les origines de Saint-Gilles, voyez J. Demarteau, *Histoires et Légendes*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII, p. 473; Gobert, *Les rues de Liége*, t. I, p. 570.

La *Chronique de Saint-Laurent*, dite de Rupert, reportait vers l'année 1083 l'érection de la chapelle de Saint-Gilles, mais ce passage, comme beaucoup d'autres, pourrait ne pas émaner de la plume de l'illustre moine de Saint-Laurent; le catalogue des abbés de Saint-Gilles qui se trouve annexé à la *Vie de saint Gilles* par Gilles Royen, fournit une date qui paraît être la vraie : « Gondran, fun-» dator hospitalis sancti Ægidii, æremita primus, vixit » a° 1110 (1). »

Gondran mourut le 29 mars.

« En cela sont prisables nos ancestres d'avoir érigé en » l'honneur de Dieu et heureuse mémoire du bienheureux » Gondran, en la chapelle de Saint-Denis et de Saint-» Lambert, une tombe assez somptueuse, sur le cercueil » de Gondran, eslevée de 4 pieds sur terre avec colonnes » d'allbastre, laquelle y a perseveré jusques l'an 1568, » lorsque le prince d'Orange assiégea la Ville de Liege, et » ne pouvant mettre a chef ses entreprinses, et mauvais » desseins, commanda à ses supposts de reduire en poudre » les monasteres voisins de la Ville, scavoir Sainct-Laurens, » Saint-Gilles et la Val-benoit, ce qui fut bien tost achevé » sans coups d'escorgee, par ces ministres d'iniquité, qui ne » respiroient que la ruine des Eglises, l'extermination des » Prestres, le bouleversement de l'Estat, et l'aneantisse-» ment du service divin.

» Par ainsi doncques l'Eglise enflambée, et toute en feu, » la Tombe, avec autres beaux et riches ornements, ne peut » eschapper d'estre reduicte en cendres.

» F. Jean d'Elderen, Heremitte de Saint-Gilles, nous a » tesmoigné plusieurs fois, avoir veu ceste tombe longtemps » auparavant ce siege, et admiré la dévotion et zele des

(1) P. 97.

» Pelerins, venant de tous les cantons de l'Europe avec » offrandes en diverses especes faisants leures dévotions et » prieres alentour d'icelle, avec petits cierges ardants en » leurs mains (1). »

La chapelle de Saint-Gilles avait été bâtie sur un terrain qui appartenait au monastère de Saint-Laurent, à Liége. Bérenger (1076-1115), abbé de ce couvent, la céda, peu de temps avant sa mort, à un chanoine régulier, nommé Gerric, pour y établir une communauté sous la règle de saint Augustin. Gerric, ayant réuni quelques frères, devint leur premier prieur ou prévôt (2). Il eut pour successeur Pierre qui avait auparavant été chanoine et doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Liége (3). L'obituaire en faisait la commémoraison au 10 mars : « Commemoratio » Domini Petri, piae memoriae fratris nostri et prioris » nostri. » Gilles d'Orval fixe sa mort au 10 février et ajoute qu'il fut enterré « ante crucifixum in capitulo. »

L'évêque de Liége, Albéron Ier (1123-1128) prit en affection la nouvelle maison : il agrandit les bâtiments claustraux, reconstruisit l'église dans de plus amples proportions, pourvut à la subsistance des religieux en leur donnant plusieurs propriétés et le patronat de l'église de Bechtem, en Allemagne. Lorsque le nouveau temple fut achevé, il voulut le consacrer lui-même le 29 septembre 1127 et y choisit sa sépulture (4). Le monument érigé à la mémoire du pieux prélat fut dévasté par les gueux de Guillaume le Taciturne, le 5 novembre 1568 ; Jean de Nollet le fit restaurer en 1646.

(1) Aloys DE LYMBOURG, *Vie de saint Gilles*, p. 120.

(2) *Charte de l'abbé Wibald*, dans MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. III, p. 342.

(3) *Gilles d'Orval*, apud CHAPEAVILLE, t. II, p. 67.

(4) *Vie de saint Gilles*, p. 119.

L'acte de donation de l'évêque Albéron ne nous est point parvenu : nous ne connaissons pas non plus les propriétés qu'il affecta à la fondation nouvelle; cependant comme dans les siècles suivants nous trouvons les religieux de Saint-Gilles en possession des églises de Rechain et de Héron, et que les chartes qui nous font connaître les acquisitions du monastère, à travers les âges, ne font aucune mention de la donation de ces domaines, il est bien permis de conjecturer qu'ils lui ont été attribués par Albéron. Ce fut encore le même prélat qui convertit le prieuré en abbaye et désigna Azon pour en être le premier abbé (1).

Albéron II, évêque de Liége (1134-1145), donna à l'abbaye de Saint-Gilles, la jouissance perpétuelle d'une prébende en l'église collégiale de Saint-Denis, à Liége (2).

Il y eut au XIIe siècle quelques recluses qui vinrent s'établir près de Saint-Gilles. L'obituaire fait mention au 2 décembre d'une recluse nommée Judick ou Judila : « Com- » memoratio Judick inclusæ nostræ, primitivæ loci (3) » et Gilles d'Orval rapporte que cette « venerabilis mulier et » Deo dilecta soror » fut enterrée près de la tombe de Gondran.

(1) S'il faut en croire Aloys DE LYMBOURG, afin que la mémoire du bienheureux Gondran fut perpétuelle, Albéron aurait ordonné « que tous » ceux qui à l'advenir feroient profession de jouer de quelques instru- » ments musicaux, fut violons, rebec, trompettes, tambours, en la ville et » fauxbourgs seront obligés tous les ans, le jeudy après la feste de saint » Jean-Baptiste de se rendre premier en la maison de la ville, et d'illec » se transporter ensemble avec un cierge mais en processions, les tam- » bours battants, et chacun d'eux leurs instruments musicaux, jusqu'à » l'église de Saint-Gilles pour assister à la messe. « Quod in hodiernum » diem usque observatur, » est-il dit dans le manuscrit n° 79, « tametsi » pietate et religione sensim refrigescente. »

(2) *Vie de saint Gilles*, p. 139.

(3) *Ibidem*, p. 138; CHAPEAVILLE, t. II, p. 67.

Au 21 juin on faisait la commémoraison de « Odæ viduæ » pro qua habemus 7 denarios (1). »

Les renseignements recueillis par Aloys de Lymbourg sur ses prédécesseurs nous ont été conservés, au moins en partie, dans le manuscrit n° 79 de la Bibliothèque des comtes d'Oultremont de Warfusée.

Ce recueil de pièces historiques et généalogiques, formé par Louis Abry, contient à la page 368 une liste des abbés de Saint-Gilles intitulée : *Series admodum reverendorum dominorum praelatorum nostri hujus monasterii, secundum eorum electiones, ab admodum R. D. Aloysio à Lymbourgh, hujus abbate, non mediocri diligentia reparata, ordoque R. D. D. confratrum in hoc monasterio professorum, secundum eorum professiones, prout reperire possibile fuit ex professionum cartulis.*

Aloys de Lymbourg utilisa lui-même ses recherches; à la *Vie de saint Gilles*, qu'il fit imprimer en 1627, il ajouta une *Paraphrase*, dans laquelle il nous fournit certains détails sur les abbés de Saint-Gilles.

L'an 1641, Gilles Royen, « civis et ludimagister Leo- » diensis, » mit en vers latins la vie de saint Gilles et dédia son travail au révérend abbé, Jean de Nollet. Il inséra à la suite de son poème le premier catalogue complet des abbés de Saint-Gilles.

Le Père Fisen imprima cette liste dans ses *Flores ecclesiæ Leodiensis* (1647), et les Bénédictins n'ont fait que la compléter pour la *Gallia christiana* (t. III, p. 1009).

Au XVIIIe siècle, Joseph Abry entreprit de réunir des matériaux pour dresser la chronologie des abbés de Saint-Gilles d'une manière plus détaillée : ses notes sont consi-

(1) *Vie de saint Gilles*, p. 139.

gnées dans deux manuscrits du château de Warfusée, nos 22 et 68. M. Eugène Poswick a publié le travail d'Abry d'après le manuscrit n° 22, dans le *Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, t. XI, mais le manuscrit n° 79 fournit des détails qui n'ont pas été utilisés.

Une liste des abbés de Saint-Gilles figure dans les *Délices du pays de Liége* et dans les *Mémoires manuscrits du doyen Devaulx*, à la bibliothèque de l'université de Liége.

L'abbaye de Saint-Gilles ne connut jamais une ère de grande prospérité matérielle ; ses ressources furent toujours assez modiques, surtout quand on les compare à celles des grands monastères de notre diocèse. Cependant les enfants des nobles et des chevaliers ne dédaignaient pas de venir s'y soumettre à la règle de l'observance religieuse, et c'est surtout à eux que l'abbaye fut redevable des accroissements de son patrimoine.

Presque tous les abbés du XIIIe et XIVe siècles appartenaient à l'aristocratie féodale. Lambert Bronchart (1270-1285) était issu de famille noble : son père Godefroid avait acheté en commun, avec le chevalier Thierry de Flémalle, la seigneurie de Flémalle.

Godefroid d'Ochain, son successeur, avait pour père le chevalier Wauthier d'Ochain, seigneur de Pair, dont le frère, Gérard, chevalier, avait épousé l'héritière des Dommartin ; Thierry Pannée (1310-1327) descendait du chevalier Warnier le Chien de Velroux.

Les religieux élisaient eux-mêmes leur abbé ; ils devaient trouver avantage à le prendre dans ces grandes familles, puisque nous les voyons s'attacher pour le choix d'un abbé à une même famille. Wauthier d'Ochain reçut la bénédiction abbatiale quarante années après la mort de son

parent Godefroid d'Ochain. Warnier de Wartenge fut élu l'an 1382, trente années après le décès de son oncle Bauduin de Hanèche, et parmi les religieux qui concoururent à ce choix nous voyons figurer encore deux membres de sa parenté Bauduin et Gilles, à côté des Blavier et des Surlet. Ce Bauduin succéda à son cousin en 1396 et Guillaume d'Anthines, qui devint abbé en 1414, se rattachait par sa mère à cette même famille, et par son père à la race des Velroux et des Lexhy.

Au xve siècle les fils des bonnes familles bourgeoises vinrent prendre la place des enfants des chevaliers, tandis que plus tard nous voyons reparaître sur la liste des abbés les représentants de la noblesse.

Sous le gouvernement de Jean Dary (1460-1503), le relâchement s'insinua dans l'abbaye. Le chroniqueur Jean de Los nous apprend que cet abbé, par sa tenacité et son avarice, appauvrit sa maison, tant sous le rapport temporel que sous le rapport spirituel. Mais une restauration ne tarda pas à se produire, sous l'influence probablement de l'illustre prince-évêque Erard de la Marck.

L'abbaye de Saint-Gilles subsista jusqu'en 1786; elle fut alors sécularisée et incorporée au chapitre de l'église collégiale de Saint-Jacques, à Liége.

Il nous reste maintenant à donner la liste de ses abbés.

E. SCHOOLMEESTERS,
Curé-Doyen de Saint-Jacques, à Liége.

Catalogue des abbés de Saint-Gilles, à Liége.

1.

AZON.

1127-1152.

Azon, premier abbé de Saint-Gilles, est mentionné plusieurs fois dans les documents contemporains.

Il assista, le 21 septembre 1130, à la consécration de l'église de Neufmoustier et figure comme témoin à une charte qui fut donnée à cette occasion par l'évêque de Liége (1). En 1136, Wibald, le célèbre abbé de Stavelot, donne à cens perpétuel l'église de Héron à Azon, abbé de Publémont et à ses successeurs (2). Azon est cité l'an 1140 dans une charte d'Albéron II en faveur de l'abbaye de Flône (3), et l'an 1147 dans les chartes de Henri II en faveur de Rolduc (4) et de Malonne (5). En 1152, Wibald, dans une lettre au Pape Eugène III, parle d'Azon en ces termes: « Superest usque hodie unus de primis habitatoribus ejus- » dem loci, et ipse primus abbas, vir religiosus ac timens » Deum, qui jam provectus in senectute bona et quasi in » labro sepulcri positus, præscriptas conditiones coram » tota Leodiensi ecclesia confitetur (6). »

(1) E. Schoolmeesters et S. Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église collégiale de Huy*, p. 34; Chapeaville, *Gesta Leodiensium Pontificum*, t. II, p. 73.

(2) Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 95.

(3) Evrard, *Cartulaire de Flône*, p. 34.

(4) Miræus, *Opera diplomatica*, t. III, p. 710; Franquinet, *Bereedeneerde Inventaris der oorkonden en bescheiden van de abdy Kloosterrade*, p. 16.

(5) Barbier, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, p. 279.

(6) Miræus, *op. cit.*, t. III, p. 342; Jaffé, *Monumenta Corb.*, p. 527.

La date de la mort d'Azon est inconnue; il fut enterré devant l'autel de Saint-Denis : sa commémoraison se faisait le 7 février : « Commemoratio domini Azonis, primi abbatis » nostri. »

2.

MARSILIUS.

1170-1174.

Marsilius fut le deuxième abbé de Publémont : « Azone » itaque primo abbate e vivis excesso, secundus successit » admodum reverendus dominus Marsilius, præsule Radul- » pho (1). »

Marsilius régla en 1170 le conflit qui s'était élevé entre les abbayes de Saint-Laurent et de Saint-Gilles (2). Le 5 décembre 1171 il est témoin à une charte de l'évêque Raoul, concernant l'église de Saint-Séverin, à Meeffe (3). L'an 1173, il reçoit en location de l'église Saint-Servais, à Maestricht, certaines terres situées à Aaz-Hermée (4). Dans ce document figurent parmi les *fratres de Publico Monte* « Lam- » bertus prior, Henricus magister, Reinerus cantor et » Bruno custos. » Enfin, un document du chapitre de Saint-Martin, à Liége, du 23 août 1174, mentionne encore Marsilius comme « abbas de Monte publico (5). »

(1) *Manuscrit*, nº 79.

(2) MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 1178; DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, t. XI, p. 129.

(3) DARIS, *Notices*, t. XI, p. 130; SCHOOLMEESTERS, *Regesta de Raoul de Zaehringen*, nº 15.

(4) *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché du Limbourg*, t. V, p. 32.

(5) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. IV, p. 14.

3.

BARTHÉLEMI.

1176-1178.

Tous les catalogues manuscrits et imprimés indiquent Brunon comme troisième et Barthélemi comme quatrième abbé de Saint-Gilles. C'est une erreur, car *Bartholomeus, abbas de Publico Monte* figure dans deux documents, dont le premier est daté de l'année 1173 (1) et l'autre de 1176 (2). Il est difficile de concilier la date de la première charte avec les données positives que nous fournit la charte originale du 23 août 1174, mentionnant à ce jour parmi les témoins, *Marsilius*, abbé de Publémont. Il faut donc supposer qu'une erreur de transcription a été commise dans le premier document. En effet, nous voyons en 1177 (3), Raoul de Zaehringen approuver la donation de l'église de Jodogne que venait de faire le comte Gilles de Duras aux religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, « ut *septem* per- » sone prefate religionis in perpetuum domino servientes » in eadem ecclesia ordinentur; » or, la charte de 1173, qui porte le nom de Barthélemi, abbé de Saint-Gilles, approuve une modification faite à cette première fondation : le même comte Gilles ajoute d'autres biens à ceux qu'il avait précédemment donnés, afin que leurs revenus puissent suffire à l'entretien de *dix* frères, « ut decem fratres Deum » indesinenter collaudarent. » Il est donc évident que cette

(1) Miræus, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1178; *Regesta de Raoul de Zaehringen*, n° 20. L'énumération des témoins que nous donnons pour cette charte dans les *Regesta* est plus complète que celle qui figure dans Miræus. Il nous a été impossible de retrouver la source où nous avions puisé ces renseignements.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 344; *Regesta*, n° 30.

(3) Miræus, *op. cit.*, t. II, p. 1182.

charte doit être postérieure à la première et qu'elle fut octroyée après 1177.

4.

BRUNON.

1182-1209.

Brunon succéda à l'abbé Barthélemi. « Præfuit reveren-
» dus Bruno, tempore sancti Alberti martyris, cujus ope et
» auxilio plurima suo monasterio impetravit privilegia (1). »

Les privilèges accordés à Saint-Gilles par les Papes ont disparu ; il est fait mention d'un seul, à savoir, du privilège octroyé par le pape Lucius III (1181-1185), qui fut confirmé plus tard par le pape Alexandre IV.

Brunon figure dans les chartes en 1182 (2), 1185 (3), 1188 (4), 1189 (5), 1193 (6), 1197 (7); un abbé de Saint-Gilles est cité par son initiale B en 1202 (8) et en 1209 (9); nous supposons que cette lettre désigne Brunon.

5.

ADAM.

1218-1233.

Adam devint le cinquième abbé de Saint-Gilles. « Quin-
» tus reverendus dominus Adam abbas declaratur monas-

(1) *Manuscrit*, n° 79, fol. 370; *Vie de saint Gilles*, p. 140.

(2) *Cartulaire de l'église de Saint-Paul*, p. 12.

(3) *Ibidem*, p. 16.

(4) *Regesta de Raoul de Zaehringen*, n° 88.

(5) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 286; *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 17; Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, t. VI, p. 184.

(6) *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 23.

(7) *Cartulaire de Notre-Dame à Huy*, p. 46; *Analectes*, t. VIII, p. 234.

(8) *Analectes*, t. XII, p. 36; Barbier, *Histoire de Floreffe*, 2e édition, t. II, p. 53.

(9) *Analectes*, t. XVII, p. 35.

« terii sancti Aegidii, ejusque tenuitati volens nonnihil pro-
« videre, legavit modium unum et sex denarios tribus
« affectos bonnariis Villeriis in Hasbaniæ vico. Obiit autem
« anno 1232 mensis Julii die vigesima tertia (1). »

Le 31 juillet 1218, Adam, abbé de Saint-Gilles, et Walter, doyen de Saint-Jean, terminent un différend qui avait surgi entre l'abbaye de Floreffe et le chapitre de Nivelle (2). En 1219 les mêmes délégués déterminent les possessions respectives de l'abbaye de Floreffe et du chapitre de Nivelle (3). En 1221, Adam figure comme témoin à une charte de Hugues de Pierpont en faveur du chapitre de Saint-Martin (4). Il est encore cité dans deux documents du *Cartulaire de Flône* du 20 septembre 1232 et du 5 juillet 1233 : sa mort est donc certainement postérieure à cette dernière date (5).

6.

Bauduin PILLART.

1242-1259.

Bauduin Pillart ou Pollart fut élu sixième abbé de Saint-Gilles. « Sextus rev. d. Balduinus Pillart, olim prepositus
« Leodiensis, abbas Aegidianus praeficitur, anno 1231, qui
« feliciter obiit anno 1259. »

Il est possible que Bauduin Pillart ou Pollart ait fait partie pendant quelque temps du chapitre de Saint-Lambert, bien qu'il n'en soit pas resté de trace. Toujours est-il

(1) Le catalogue Royen dit plus exactement qu'il vivait en 1232.

(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VIII, p. 380.

(3) *Ibidem*, p. 381.

(4) SCHOONBROODT, *Chartes de Saint-Martin*, n° 18.

(5) *Analectes*, t. XXIII, p. 348; *Cartulaire de Flône*, par M. EVRARD, pp. 75 et 76.

qu'il n'en fût jamais le prévôt. La série des grands prévôts est fixée et il n'y a pas de place pour Bauduin. Henri de Jauche, 1169-1178; Albert de Rethel, 1181-1195; Hugues de Pierpont, 1195-1200; Jean d'Eppes, 1200-1229. Les archives de l'église de Saint-Lambert nous signalent l'existence de plusieurs chanoines portant le nom de Bauduin : de 1150 à 1182, les chartes mentionnent un Bauduin, archidiacre, et un Bauduin, chanoine de Saint-Lambert, mais ils ne peuvent être identifiés avec notre abbé de Saint-Gilles. Un autre Bauduin, chanoine de Saint-Lambert, apparaît en 1203, mais il s'appelle Bauduin de Landenne. L'archidiacre Bauduin, qui est cité de 1225 à 1235, se nommait de Vaux ou de Vallibus.

L'abbé Bauduin apparaît dans les chartes au mois de mai 1242 (1), en juin 1243 (2); au mois de décembre 1247, il vend au chapitre de Saint-Lambert des rentes que son monastère possédait à Crehen (3); enfin, le 31 janvier 1259 il fait un accord avec l'abbé de Waulsort pour des biens situés à Grand-Rosière (4).

Nous ne connaissons rien de précis concernant la mort de Bauduin Pillart. Aloys de Lymbourg et Abry, Fisen et la *Gallia christiana* hésitaient entre les années 1249 et 1259; Abry, dans le texte définitif publié par M. Poswick, reculait son trépas jusqu'en 1270, tandis que précédemment il avait admis la date de 1249-1259, et avait intercalé un nouvel abbé entre Bauduin Pillart et Lambert de Bronchart. « Anno 1249 ou 1259 fut élu abbé Jean delle Halle, auprès

(1) *Chartrier du Val-Saint-Lambert*, n° 175.

(2) *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 50.

(3) Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 532.

(4) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. V, p. 476.

« d'Ohey. On ne marque rien de luy si ce n'est sa sépulture « audit Saint-Gilles, par laquelle il appert qu'il trépassa « l'an 1270. » L'épitaphe de Jean delle Halle nous a été conservée ; mais il en existe deux versions, l'une mentionne qu'il fut abbé de Saint-Gilles, l'autre, qui semble plus exacte, n'indique pas cette qualité.

Anno Dni MCCLXX pridie nonas martii obiit Johannes de Galla (sic) *abbas hujus loci.*

Anno MCCLXX pridie nonas martii obiit Johannes de Halla. Anima ejus requiescat in pace. Amen. Pater noster pro eo. Amen.

Il nous paraît que si la tombe de Jean delle Halle avait donné à ce personnage le titre d'abbé, Aloys de Lymbourg et Jean Nollet, qui avaient cette inscription sous les yeux, n'auraient pas manqué d'insérer ce nom dans la liste des abbés.

Quoiqu'il en soit, il résulte des documents cités que l'abbé Bauduin était encore en vie le 31 janvier 1259 (n. s.).

7.

Lambert BRONCHART.

1270-1285.

Lambert Bronchart fut le septième abbé de la maison de Saint-Gilles. « Septimus communi singulorum confratrum « suffragante calculo, Reverendo admodum domino Lam- « berto Bronchart de Roloux, olim priori, a votorum direc- « toribus præsulatus insignia deferuntur a° 1270; quibus « adeptis, ita se gessit, ut vel facundissima lingua prolixio- « res verborum ambages in ejus commendatione sectata, « tacendo magis proderit quam loquendo. Unum tamen

» sufficere judicavimus, si ad ejus laudem dixerimus, quod
» in ejus tumulo sculptum, exaratumque ante aram divis
» Petro et Paulo sacram reperimus, hisce verbis compre-
» hensum, in quibus migrationis et vitæ annus etiam inno-
» tescit et mensis. »

Abbas Lambertus, hilaris, largusque repertus
Hic jacet, expertusque loci servator apertus.
Corde quidem magnus fuit ac pietatis amicus,
Justus, pacificus, reprobis leo, mitibus agnus.
Anno milleno Domini post octuageno
Quinto, centeno bis, mundo transit egeno.
In julio cessit medio, cui vere quiescit.
Hic dictus Bronchart a Christo sit benedictus.

Abry assure que Lambert Bronchart était issu d'une famille noble de la Hesbaye, dont Jacques de Hemricourt fait mention dans son *Miroir des nobles*. Celui-ci parle en effet, d'une famille *de Roloux*, mais ne dit rien de l'abbé de Saint-Gilles.

Un document de l'abbaye du Val-Saint-Lambert de 1278, nous apprend que le père de l'abbé de Saint-Gilles s'appelait Godefroid, et avait acquis la seigneurie de Flémalle de concert avec Thierry de Flémalle. « Lambers abbés delle
» egliese Saint-Gilhe en Publemont dist sor son serment,
» hilh oit dire kant ilh estoit joneis enfans, ki messires
» Godefroid ses peres et messires Thiris, peres a nostre
» saignour Lowi de Flemalle, chevalier, qui ja fut, avoient
» acquis le vilhe de Flemalle en fons et en comble (1). »

Godefroid et Thierry de Flémalle étaient-ils parents ? Il est permis de le supposer, puisqu'ils acquéraient en commun une seigneurie. Quelle est cette parenté ?

(1) *Chartrier du Val-Saint-Lambert*, n° 378.

Lambert de Flémalle et son fils Thierry chevaliers sont cités en 1208 (1). Thierry Ier de Flémalle apparaît dans une charte de 1220 (2). Il mourut avant 1254 et laissa deux fils, Thierry et Henri, lesquels interviennent, avec leur oncle paternel et tuteur Louis de Flémalle, à une convention faite avec le chapitre de Saint-Paul, à Liége, au mois de mars 1234 (3). Louis de Flémalle est probablement le même que celui qui devint grand mayeur de Liége en 1252.

Thierry II de Flémalle, chevalier, souverain mayeur de Liége en 1265 et 1268 mourut avant l'année 1275; il avait acquis de son frère Jean un fief situé à Ramet, et nonobstant cette cession, Jean de Flémalle avait *lansagiet* ce bien à ses enfants par devant ses tenans, assavoir Radus de Mons, Jackemiens delle Fontaine de Flémalle et Godefroid ses frères. Ce Godefroid, frère à Jackemiens de Flémalle et peut-être à Jean de Flémalle, ne serait-ce pas le père de Lambert Bronchart, abbé de Saint-Gilles ?

Lambert Bronchart de Flémalle mourut au mois de juillet 1285.

8.

Simon de JULIERS.

1285-1299.

Simon de Juliers devint abbé de Saint-Gilles le 15 juillet 1285. « Anno partæ salutis 1285, mensis Julii die decima » quinta admodum reverendus dominus Symon de Juliaco, » præsulatu Aegidianorum insignitur, obiit autem anno » 1299 die decima octava octobris. »

(1) *Chartrier du Val-Saint-Lambert*, n° 31; DE BORMAN, *Les échevins de Liége*, t. I, p. 385.

(2) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 194.

(3) *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 57.

Abry rattache cet abbé à la famille de Julémont, mais sans en fournir la preuve. Il est croyable, dit-il, qu'il était le fils d'Arnould de Wittem, dit de Julémont, gentilhomme du pays de Juliers, issu de la famille des Scavendris, dont Hemricourt fait mention dans son *Miroir des nobles*, (édition Jalheau, p. 237). Le nom de Simon se rencontre plusieurs fois dans cette famille.

Simon mourut le 18 octobre 1299.

9.

Godefroid d'OCHAIN.

1299-1302.

Godefroid d'Ochain succéda à Simon de Juliers. « Reverendus ac nobilis dominus Gaufridus d'Ochain, condrosius, » qui ita nobilis genere, ita præclaris virtutum omnigenarum ornamentis nobilitatus, commissam sibi provinciam » exequi non dubitasset, si eum fata paulo diutius in terris » superstitem sustinuissent, non tantum superstitem sed » fortem et robustum; statim enim tum senio, tum etiam » morborum acritate debilitatus anno Domini obiit 1300. »

D'après Abry, Godefroid serait issu de Wauthier d'Ochain, chevalier et seigneur del Préalle. Les documents contemporains de l'abbaye du Val-Saint-Lambert nous font connaître un Wauthier d'Ochain, chevalier et seigneur de Pair qui pourrait être le père de l'abbé de Saint-Gilles. Il vivait en 1246 et 1267 (1), avait épousé Adile ou Adelaïde et mourut avant 1276. Il était le frère de Gérard d'Ochain qui avait épousé Agnès de Dommartin, dont Hemricourt trace la

(1) *Chartrier du Val-Saint-Lambert*, nos 283, 284, 285, 299 et 350; *Cartulaire de Saint-Lambert*, pp. 501 et 502.

généalogie. Une charte de Saint-Gilles de l'an 1302 prouve que l'abbé Godefroid vivait encore à cette date.

D'après la *Gallia christiana*, Godefroid d'Ochain aurait été élu le 21 octobre 1299 et serait mort vers 1319. Abry, au contraire, fixe son décès au 18 octobre 1300 ou 1302.

10.

Thierry PANNÉE.

1310-1327 (?).

Thierry Pannée fut le successeur de Godefroid d'Ochain. « Anno 1300 reverendum dominum Theodericum Pannée » sibi prepositum delegit Gaufridus ; qui parentibus licet hu- » milibus, honestis tamen vere piis ortus exstiterit, domino » abbate vita functo, culmen abbatialis dignitatis sortitur » circa annum 1319, in quo sic se gessit, ut nihilo cæteris » suis predecessoribus inferior, annis octo domus sibi com- » missæ gubernacula cum laude rexerit ; quibus sic excursis » anno reparatæ salutis 1327 mensis septembris decima » quarta, Christi imperatoris jussu vitæ hujus stationes » deseruit. »

Hemricourt, énumérant les enfants de Warnier le Chien de Velroux et de la fille d'Ameil de Fologne, cite comme neuvième fils N... de Velroux, abbé de Saint-Laurent, à Liége. Comme il n'y a pas eu à cette époque un abbé de Saint-Laurent issu de cette famille, il est permis de croire qu'une erreur de transcription a été commise et que Hemricourt a voulu désigner Thierry Pannée, abbé de Saint-Gilles. Cette faute ne se rencontrait pas dans l'exemplaire du *Miroir des nobles* que Abry avait sous les yeux ; car il affirme positivement que Hemricourt fait mention de l'abbé Thierry Pannée

comme étant issu de la famille de Velroux. Thierry Pannée avait commencé par être prieur de l'abbaye; une charte le mentionne comme tel en 1298. Il devint abbé, d'après la *Gallia christiana*, en 1319 et mourut le 14 septembre 1327; Abry le fait présider au gouvernement de l'abbaye depuis 1302 jusqu'en 1319; « les archives du monastère renseignent » qu'il mourut le 14 septembre 1319. » Le catalogue imprimé dans la *Vita Sancti Aegidii* par G. Royen, dont les indications sont généralement exactes, assure qu'il était déjà abbé en 1310.

11.

Bauduin de HANÈCHE.

1327-1352.

Bauduin de Hanèche succéda à Thierry Pannée.

Il avait pour père noble homme Jean de Hanèche et pour mère Hawige de Wartenge, comme il conste par leur propre sépulture de marbre noir qui se trouvait dans la chapelle de Sainte-Thérèse, en la dite église de Saint-Gilles. L'abbé y était représenté avec ses père et mère, la pierre portait avec les armoiries les inscriptions suivantes :

Chy gist Madame Hawig qui fut femme a mon signour Jehan de Hanèche, jadis mere a mon signour Balduin jadis abbes de ceste eglise qui trespassat l'an MCCCXLII le jour devant...

Anno Domini M°CCC°LII°, in die Callixti obiit pie memorie dominus Balduinus de Haneche quondam abbas et religiosus hujus monasterii. Orate pro eo.

A l'entour de la tête était écrit : « Vos ki paseis par chi, » à Dieu pryez por my. »

Bauduin donna plusieurs concessions de houillerie dont le texte nous a été conservé (1).

(1) « A tous cheaus qui ches presentes lettres verront et oront nous « Baduuiens de Haneche par le grasce de Deu abbes de sain Gile en puble- « mont deles Lyge delle ordene saint augustien et tous li covens de celle « mimes liw salut en Deu et connoistre veriteit... Sachent tuit que nos « pour le profit et utiliteit de nos delle dicte englieze et de nos successours « avons doneit a ovreir a Lambier dit Lambineit de Frangnees, a Renwair « de Montengnees, a Gerrar de Jehain et Aelis femme jadit Micheel de « Yvo une ovraige de hulhes et de cherbons delle voine del Marexhe si « avant que ilh emporont scoreir et ovreir delle errainne que ilh amonent « al derir, si avant que li biens delle ditte englieze soy extendent delle « voine desourditte desous aiwe et desoir. Et nos en doient ly dis com- « pangnons ovrir rendre et paiir de tous profis qui en ysseront gros et « menus delle scoreit droite cinqueme, cest asavoir de cinq panir unc « panir, de cinq donirs unc donirs. Et desoux eawe droite sieseme a savoir « de sies panir unc panir, de sies donir unc donir, sauf partout les botees « des ovrirs alle usaige et amaniment de cerbenaige. Et doient li diis com- « pagnons ovrirs ovreir ou faire ovreir de jour en jour bin et loyament « le dit ovraige sens stargier, se che nest par fourche et eawe, fourche « de sangnour faute de lumire au mois d'aoust a us et as costumes delle « paiis et delle mestir de cherbenaige. Et devons avoir sour cascune « fosse ovrante al couste des dits ovrirs on ouvrir trahoir suffizant se jour- « nee deservant poir nostre conte et nostre terraige wardeir. Et poions « toutes fois que mestir serait envoier le voir jureit dedens l'ovraige a « couste des diis ouvrirs pour messureir et visenteir le dit ovraige alle « usaige et amaniment del mestir de cherbenaige. Et sensi astout ne « avenoit que a quelle personne ou autres ovrirs venisent al desour diis « ovrirs al devant qui euwissent al dit ovraige convens qui apparuissent « devant la daute de ches presentes lettres, et qui fussent de valour solonc « li droit et le loy delle paiis, chu est nostre intention que ses boins drois « li vasiste saveit et wardeit as ovrirs desournommeis chu que ilh y « aroient mis sens fraude et sens malle engien alle usaige et amaniment « de cerbenaige. Et par tant que che sont ferme chouze et enstauble si « avons nos li abbes et covens desoirnommeis pendut à ces lettres faites « par chyrographe nos (propres seyals en) entesmonaige de veriteit. « Che fut feit et doneit l'an delle nativiteit nostre sangnour Jhesu-Christ « milhe tros cens et XLII a XVIII jour de Genvier » (*Archives de l'Etat*, à Liége).

12.

Wauthier d'OCHAIN.

1352-1382.

Wauthier, qui appartenait à la noble famille d'Ochain, reçut la bénédiction abbatiale des mains d'un évêque suffragant d'Englebert de la Marck, Libert, évêque de Barut. Il légua à son église plusieurs héritages et employa une partie de sa fortune à rebâtir les cloîtres du monastère. Il mourut l'an 1382.

Des concessions de houillerie émanées de lui portent la date du 2 juillet 1358 et du 6 septembre 1378 (aux Archives de l'Etat, à Liége).

13.

Warnier de WARTENGE.

1382-1396.

Warnier de Wartenge ou Wartaing, fut élu à l'abbatialité de Saint-Gilles, l'an 1382; il était le fils de Warnier de Wartenge qui vivait en 1369; la sœur de son père était la mère de Bauduin de Hanèche, ci-devant abbé de Saint-Gilles. Il contribua beaucoup à la prospérité de sa maison et mourut au mois de septembre 1396. Sa sépulture portait avec ses armes l'inscription suivante (1) :

Hic jacet Reverendus Dominus Warnerus de Wartenge, hujus monasterii sancti Egidii abbas, qui obiit anno MCCCLXXXXVI.

(1) La pierre sépulcrale, au pied de l'autel, dans la seconde chapelle, représentait un homme armé de fer, l'écu sur la cuisse, les mains jointes, et un abbé sur le côté droit avec la crosse d'une main et le calice

L'an 1391, il reçut au nombre de ses religieux D. Antoine de Saint-Hubert, et le vêtit en été en présence de : Thomas de Poulseur, prieur; Bauduin de Hanèche; Gilles de Hanèche, économe; Radoux le Blavier; Gilles Surlet; Bauduin de Hotinne; Bauduin de Xhendremale, pasteur de Rechain; Henri de Xhoxhe, chantre; Josse de Hiertines; Henri de Genave.

Guillaume d'Antine novice et Bauduin de Lanetz prirent de son temps l'habit religieux; ils sont morts l'an 1436.

14.

Bauduin de HANÈCHE.

1396-1414.

Bauduin de Hanèche fut élu abbé de Saint-Gilles en l'an 1396. « Il était fils de Jean de Hanèche, écuyer († 1364), et » de Marie sa femme, qui reposent dans l'église de Han- » nesche sous des sépultures ornées de leurs quartiers. » Il était neveu de Bauduin de Hanèche et cousin de Warnier de Wartenge, ci-devant abbés de Saint-Gilles.

Le monastère eut beaucoup à souffrir des guerres et des troubles qui désolèrent le pays de Liége sous Jean de Bavière. Bauduin de Hanèche employa 17,000 florins (le texte imprimé porte 1,700 florins), à réparer ces dommages. Les princes de Bavière logèrent à Saint-Gilles, après la bataille d'Othée.

L'abbé Bauduin légua à son église une rente de soixante

de l'autre; sur ledit écusson sont gravées les armes, aux quatre coins des écussons arrachés et alentour est écrit, « l'an MCCCLXXX le XI jour du » mois de May morit Warnir de Wartaing, père a dit abbé. Prois por li... » L'an MCCCLXXXXVI le VI jour de Septembre morit li abbes Warnir » de Wartaing. » (Note recueillie par M. le chanoine Henrotte).

muids; il mourut le 29 mars 1414 et reçut sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame.

15.

Guillaume d'ANTHINES.

1414-1436.

En 1414, Messieurs les capitulaires choisirent pour leur abbé Guillaume d'Anthines. Il était fils du noble seigneur Jean de Soheyn, dit d'Anthines, et de la fille de Guillaume, le damoiseau de Tilff, qui était de la famille de Velroux et de Lexhy et avait épousé la sœur de Warnier de Wartenge, jadis abbé de Saint-Gilles (1).

Il légua à son monastère une rente de trente-sept muids d'épeautre, une rente de huit muids d'épeautre, affectée sur la tour de Lavoir et ses dépendances, et 5 marcs de

(1) Voici une table généalogique :

Jean Hanèche épousa Hadwige de Wartenge.

- Bauduin Hanèche, abbé de Saint-Gilles, 1327-1352.
- Jean Hanèche épousa Marie, † 1364.
  - Bauduin Hanèche, abbé de Saint-Gilles, 1396-1414.

Warnier de Wartenge épousa N., 1369 † 1380.

- Warnier de Wartenge, abbé de Saint-Gilles, 1382-1396.
- N., fille, épousa Guillaume de Tilff de Velroux.
  - N., fille, épousa Jean d'Anthines.
    - Guillaume d'Anthines, abbé de Saint-Gilles, 1414-1436.

rente perpétuelle. Il amplifia le chœur de son église et l'orna d'un autel, au pied duquel on voyait sa pierre sépulcrale, enchâssée de lames de cuivre, marquée de ses quatre quartiers, sur laquelle il était représenté en costume d'abbé.

Il mourut en grand âge, l'an 1436.

Les chanoines capitulaires sont rapportés en cet ordre: Gérard de Chinstrée, prieur; Henri de Xhos, chantre; Léonard de Lion; André de Buckrack; Jean de Roloux; Georges N.; Jean Stevenaer (1); Jean Pollard.

16.

Gérard de CHINSTRÉE.

1436-1460.

Gérard de Chinstrée, dit Canistrata, devint abbé l'an 1436; il avait été auparavant proviseur de cette maison. Il était fils de Jean de Chinstrée, qui tenait en fief de la mense épiscopale la maison dite de Chinstrée, située derrière les Guillemins, où l'on entretenait plusieurs meutes de chiens pour les princes-évêques.

Il légua à l'autel du chapitre une rente de trois muids et demi d'épeautre sur certain héritage de Flémalle, une rente de huit muids au monastère, plus la moitié de la vigne du couvent de Saint-Gilles.

Il mourut l'an 1460.

Sternit hic in tumba Gerardum mors tremebunda
Abbatem dictum Chinstree merito venerandum.

(1) Une pierre tombale, en quatre fragments, conservée dans une propriété particulière près de l'église, porte ces mots : *Dominus Stevenar vir venerabilis canonicus regularis mon. Sancti Augustini parochus in He...*

17.

Jean DARY.

1460-1503.

Jean Dary fut élu trois jours après le décès de son prédécesseur et fut bénit par le R. P. Hubert Léonardi, carme en Ile, évêque de Darie et suffragant de l'évêque de Liége. Il était fils de Wauthier Dary, dit *du Dauphin*, en Neuvice, où il demeurait, et d'Isabeau, fille de Jean de Vervoz.

Il légua à son monastère deux muids d'épeautre de rente sur la maison et appendices, dite le Ponchey.

D'après les catalogues manuscrits il se serait rendu aussi digne de ses fonctions qu'aucun de ses prédécesseurs, en pourvoyant au bien de sa maison. Le chroniqueur Jean de Los n'est point de cet avis, car voici ce qu'il écrit : « In » monte publico apud Leodium, in monasterio Sancti Aegi- » dii ordinis Sancti Augustini, decimo nono octobris, obiit » Johannes Dary, qui sua tenacitate et avaritia spatio » quadraginta trium annorum, quibus non satis utiliter » praefuit, suum conventum tam in spiritualibus quam in » temporalibus admodum destitutum dereliquit atque de- » solatum (1). »

Abry et la *Gallia christiana* fixent la mort de Jean Dary au 18 octobre 1503.

Les chanoines capitulaires sont rangés comme suit : Jean Bovelet, prieur; Jean Goddin; Beauduin des Piers; Mathias Erkin; Gérard de Jeer; Nicolas de Froidcour; Gilles de Lymbourg; Nicolas de Herstal, depuis prieur en 1503; Nicolas de Hodeige; Lambert Corbion; Gilles Bellin, profès.

(1) De Ram, *Johannis de Los chronicon*, p. 118.

18.

Jean VERJUS.

1503-1526.

Jean Verjus, alias Del Brouck, dit de Palude, élu abbé de Saint-Gilles le 21 octobre 1503, fut consacré quelques jours après dans l'église de Saint-Jean l'Evangéliste (1); le dîner pour sa bénédiction fut préparé dans la maison que les religieux de Saint-Gilles possédaient non loin de Saint-Jean et qu'on nommait l'hôtel Saint-Gilles.

Furent présents les capitulaires dont les noms suivent : Nicolas de Herstal, prieur; Henri Pignoule; Guillaume de Xhendremale; Nicolas de Froidcour; Jean Frérard, chantre; François Wislet; Pierre le Cockin; Wauthier de Breda; Antoine de Wandre.

Jean Verjus était fils d'Eustache Del Brouck qui avait épousé, par traité de mariage de l'an 1450, Alide Thonel dite del Halle, fille de N. Thonel dit del Halle, vinier, et de Maheau, fille de Beauduin jadis de Dilsen, sa première épouse. Se trouvant dans un grand âge et doutant de ses forces pour bien gouverner sa maison, il remontra à ses capitulaires de lui accorder un coadjuteur. Le choix tomba sur Wauthier de Breda et fut confirmé par le cardinal Erard de la Marck.

Jean Verjus mourut le 19 octobre 1526. Il eut sa sépulture entre la chapelle du Saint-Sacrement et celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, sous un marbre noir (2), sur

(1) Jean de Los rapporte que cette consécration eut lieu à Saint-Jacques, le 25 novembre.

(2) Des fragments de cette pierre tombale se trouvent dans le pavement de la cave d'une maison voisine de l'église.

lequel il est représenté en costume d'abbé, avec cette inscription :

Dominus Johannes Verius, abbas hujus monasterii qui obiit anno MD XXVI decima quarta calendas Novembris in sanctissima pace. Pro cujus animae refrigerio altissimo Domino laus et honor impendantur (1).

19.

Wauthier de BREDA.

1526-1541.

Wauthier van Buyten, alias de Breda, fut élu abbé de Saint-Gilles le 4 décembre 1526, et bénit par l'évêque suffragant de Liége, Gédéon Van der Gracht. Il était fils de Toussaint de Breda, demeurant à Jemeppe, et d'Oudon, fille de Jean d'Alkemart.

Il s'occupa de réparer l'abbaye qui était fort délabrée et de reconstruire les cloîtres. Il bâtit la chapelle dite du chapitre, en l'honneur de saint Grégoire, pape, de sainte Anne et de la Mère de Dieu, et la fit bénir par Mgr Gédéon Van der Gracht, le 12 mars 1537. Il fit aussi reconstruire à neuf l'hôtel que les chanoines de Saint-Gilles avaient à Liége dans la rue des Célestines et mourut le 17 février 1541.

Il repose au milieu du chapitre sous une pierre sépulcrale en marbre noir, sur laquelle il est représenté avec ses armoiries, la crosse abbatiale à la main.

La pierre porte cette inscription :

Hic jacet venerabilis vir Dnus Walterus de Breda, abbas hujus monasterii, qui anno MDXLI obiit, mensis februarii die XVII. Anima ejus requiescat in pace (2).

(1) Une autre version porte : « pridie kalendas decembris. »

(2) Cette tombe existe encore dans l'église de Saint-Gilles.

Les chanoines qui ont concouru à son élection sont nommés dans l'ordre suivant: Pierre le Cockin, prieur; Jean de Serville; Sébastien Crucifie; Gilles Bellin; Henry Pignoule; Lambert de trois Grez; Nicolas de Froidcour; Jean Frérard; François Wislet.

20.

François WISLET.

1541-1549.

Le 19 février 1541, François Wislet, prieur, fut élu abbé de Saint-Gilles par la pluralité des capitulaires qui votèrent en cet ordre: Bauduin de Saint-Nicolas en Glain; Laurent Lacroix, pasteur à Héron; Nicolas Caltron, chantre; Goeswin de Horne; Gilles de Hologne; Watier de Lyntre; Gilles d'Orjo; Philippe Bracket; Jean de Melen; Pierre Libotton; Sébastien Radoux.

Il était fils de Jean Hustin, dit Wislet, de Saint-Nicolas en Glain et de Marie, fille de Jean Hustin, dite de Saint-Nicolas. Son père Jean Wislet, par testament de l'an 1540, l'avait institué pour son héritier universel, avec charge de transmettre ses biens à Pierre de Streel, son neveu; mais son frère Georges, religieux à l'abbaye d'Alne, et sa sœur Gertrude, religieuse à Herckenrode, réclamèrent contre ces dispositions paternelles; François Wislet fit droit à leurs demandes, et céda à son frère une rente de quarante-deux muids d'épeautre et à sa sœur une rente de dix-sept muids de wassend (1).

Bien qu'il fût avancé en âge, il remplit les devoirs de sa charge avec la plus grande piété et le plus grand zèle;

(1) Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liége*, t. IV, p. 55.

lorsqu'il se sentit trop affaibli par les maladies, il demanda à son chapitre un coadjuteur, qui lui fut accordé en la personne de Gilles d'Orjo.

Il donna à son monastère une rente de vingt-quatre muids d'épeautre, et laissa à ses confrères douze hanaps et douze cuillers d'argent. Il mourut le 1er mai 1549 et repose dans la chapelle du Saint-Sacrement (1) sous une pierre tumulaire, en marbre noir, portant avec ses armoiries l'effigie d'un abbé crossé et mitré.

Hic jacet venerabilis vir dominus Franciscus Wislet, abbas hujus monasterii, qui obiit anno Domini MDXLVIIII, mensis maii die prima; cujus anima requiescat in pace. Amen.

21.

Gilles d'ORJO.

1549-1597.

Gilles d'Orjo fut élu abbé, par la voie du Saint-Esprit, en 1549, et proclamé au grand plaisir de tous les religieux.

Voici les noms de ceux qui prirent part à son élection : Gilles de Hologne, prieur; Philippe Bracket; Walthier de Lyntre, pasteur à Bechten; Pierre Libotton; Nicolas Buisson; Sébastien Radoux, pasteur de Héron; Jean de Melen; Godefroid Gillen; Jodoce de Streel; Simon de Dalem (2).

Il fut bénit par le suffragant de Liége, Gédéon Van der Gracht.

Il était fils de Guillaume d'Orjo, chevalier, seigneur de Loncin, et de Catherine de Fisenne, fille de Guy de Fisenne

(1) C'était auparavant la chapelle de Saint-Laurent.

(2) La pierre tombale de Simon Dalem est conservée à l'église Saint-Gilles. Elle porte des armoiries et cette inscription : *D. O. M. Dns Simon Dalem divi Egidij canonicvs regvlaris vivens sibi posvit. 1583.*

et d'Anne de Longchamps. Son frère Philippe était abbé de Flône (1548-1555), son frère Josse devint abbé de Neufmoustier (1569-1601); son frère Henri fut chanoine de Sainte-Croix.

« Gilles d'Orjo eut la douleur de voir deux fois son mo-» nastère livré aux flammes, » notamment en 1568, par Guillaume le Taciturne (1).

Il mourut le 11 septembre 1597, à l'âge de 79 ans, ayant gouverné l'abbaye pendant quarante-huit ans; il fut enterré au côté droit du maître-autel, sous une pierre tumulaire en marbre noir, ornée de ses quartiers, sur laquelle il était représenté avec la crosse et les mains jointes (2). Voici son épitaphe :

In te speraverunt patres nostri,
Speraverunt et liberasti eos.
Propitius esto mihi peccatori.

Hic jacet R. D. D. Aegidius d'Orjo, hujus ecclesiae abbas, qui, iterato ejusdem bis incendio conflagratae, anno post exactum jubileum XI, Christi imperatoris jussu hujus vitae stationes deseruit, praesulatus anno 49, aetatis 79, partus virginis 1597, 3 idus septembris.

Orate pro eo.

Voici comment Aloys de Lymbourg parle de Gilles d'Orjo, son prédécesseur : « Gilles d'Orjo, issu d'une noble » extraction au quartier de la Hesbaye a esté comblé du

(1) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle*, pp. 288 et 289.

(2) « Dans la nef une peinture, à l'opposite de celle de l'abbé Nollet, » représente un autel avec les armes des d'Orjo et de Lintre et un homme » armé de fer et une femme. L'homme a neuf garçons derrière lui, dont » trois abbés avec la crosse en main et d'autres en habits d'église. La » femme a cinq filles dont trois religieuses. » (Note recueillie par M. le chanoine Henrotte).

» Ciel, de plusieurs rares et belles qualités, a esté cheri,
» et favorisé des plus grands de son temps, en ces contrées,
» scavoir des Princes et Evesques de Liege George d'Au-
» triche, Robert de Berghe, Gerard de Groesbeeck et Erneste
» de Baviere. Une simplicité colombine le recommandoit :
» une gayeté de cœur, sincérité en tous ses deportemens, le
» faisoit admirer : une douceur, une debonnaireté en ses
» actions et mœurs, le rendoit aymable, l'humilité, et la
» patience, s'estoyent emparees du plus beau de son ame ;
» l'humilité l'abaissoit quelquefois jusques la, qu'en lieu
» de commander, il supplioit envers ses sujets, et servi-
» teurs, desquels pour le plus souvent, il se trouvoit escon-
» duit, et autrefois assés mal courtoisement rencontré.
» Mais la patience incontinent sur le champ, luy fournissoit
» armes propres pour résister aux pernicieux assaux de la
» cholere. En ses devises de table, il s'eslargissoit par fois
» au recit de quelque petit compte facetieux, mais en toute
» modestie, au reste, sobre en son boire, manger, et parler.
» Ce vers du Prophete Royal, *In te Domine speravi non*
» *confundar in aeternum*, estoit tousjours en sa bouche,
» et de son vivant la fait graver sur la pierre de son tom-
» beau. Il avait une main liberale envers les pauvres indi-
» gents et souffreteux. Bref, *plenus dierum, bonorum*
» *operum, et elemosynarum*, après avoir monstré tout
» exemple de piété, et vertueusement acquitté de sa
» charge abbatiale, l'espace de 48 ans et plus, il quitta par
» mort ce bas terroire auquel il avoit roullé l'espace de
» 79 ans, pour aller prendre possession de la vie eternelle
» l'an de grace 1597, l'onzieme de septembre, et l'onzieme
» de son Jubilé (1). »

(1) *Vie de saint Gilles*, p. 141.

22.

Gilles de LINTRE.

1597-1607.

Gilles de Lintre, alias de Baillonville, fut élu abbé de Saint-Gilles le 13 septembre 1597, et bénit la même année par André Streignart, évêque de Tagaste, suffragant de Liége. Il n'avait que 36 ans. Il était fils de Jean de Lintre et d'Anne d'Orjo, sœur du précédent abbé de cette maison.

Prirent part à son élection : Jean Oranus, prieur; Jean de Streel, chantre; Gilles d'Orjo; Gérard Tollet; Lambert Radoux, curé de Héron; Guillaume a Porta; Gilles de Sprimont; Aloysius Lymbourg; Mathias Malherbe; Godefroid de Méan, profès; Henry de Streel.

« Du temps de ce prélat, il y eut une grande disette de » vivres et une grande pauvreté des paysans, par une » affluence de soldats, tant du Roi d'Espagne que des Hol- » landais, qui ont ravagé le pays de Liége, dont l'église et » monastère dépérit, faute de n'avoir pas de quoi les entre- » tenir et réparer. Ce pourtant, il a eu fait autant qu'il a » pu, et l'augmenter même par les tapis de couleurs, ornés » de ses armes, qui servent à la décoration du chœur les » bons jours, qu'il avait fait travailler à Anvers, avec plu- » sieurs autres ornements d'autel, etc., auxquels il était » fort curieux. Il en avait prémédité davantage, si la mort » ne l'eut prévenu par une maladie de trois ans que les » médecins n'ont pu le relever. Il mourut sexto idus Maii » 1607, muni des sacrements de l'Eglise, dans la compa- » gnie de ses confrères assemblés en prière, vers les trois » heures de nuit (1). »

(1) Manuscrit 79, p. 380.

Il avait fait faire les stalles des chanoines.

Il mourut le 10 mai 1607 et fut enterré à gauche du grand autel; son neveu Jean de Nollet fit placer une pierre tumulaire sur sa tombe.

23.

Gilles de SPRIMONT.

1607-1617.

Le 12 mai à midi, les chanoines s'assemblèrent au chapitre et, par la voie du compromis, choisirent pour abbé Gilles de Sprimont.

Prirent part à ce choix : Guillaume del Porte, prieur; Jean de Streel, chantre; Jean d'Orjo; Gérard Tollet; Lambert Radoux, pasteur de Héron; Godefroid Méan; Aloysius de Lymbourg, pasteur de Rechain; Mathias Malherbe; Henry de Streel; Guillaume de Sprimont; Jean Nollet, profès.

Gilles de Sprimont fut bénit par le suffragant André Streignart.

Il avait pour père Louis de Sprimont, fils de Louis de Sprimont et d'Eléonorine del Hase, et pour mère Marguerite Libert, fille d'Antoine de Libert, jadis bourgmestre de Liége et de Marie Masset.

Le nouvel abbé eut à réparer immédiatement les dégâts qu'un vent impétueux avait causés l'année précédente, aux fêtes de Pâques (26 mars 1606). « De mémoire d'homme on » n'avait vu une tempête plus furieuse éclater par un temps » serein. La maison, toits et murailles, furent endommagés; » la croix de la tour fut renversée et fit un grand dommage » là où elle tomba. »

Gilles de Sprimont fit faire la grande verrière « au-dessus » du chœur » et fonda la messe du Saint-Sacrement, qui se

célèbre tous les jeudis de l'année dans la chapelle de Saint-Laurent « nommée aujourd'hui du Saint-Sacrement. »

Il mourut le 20 juillet 1617 et repose devant l'autel qu'il avait fait dresser à l'entrée du chœur, sous une petite pierre ornée de ses armoiries, avec cette inscription :

R. D. Aegidius de Sprimont abbas sancti Aegidii, qui obiit anno 1617, 20 Julii. R. I. P.

Voici l'appréciation d'Aloys de Lymbourg : « Gilles de » Lyntre et Gilles de Sprymont, apres avoir en tres-dignes » Prelats administré leure charge abbatialle, chascun l'es- » pace de 10 ans, ont abandonné ce monde, pour aller rece- » voir au Ciel leure recompense et loyer, nous ayant au » preallable obligé, à les honnorer, respecter, obeïr, et » cherir pendant leure vie, et de prier Dieu pour le salut » de leurs ames (1). »

24.

Aloys de LYMBOURG.

1617-1636.

Devise : « Virtute Duce. »

Le 21 juillet 1617, les chanoines élurent comme abbé Aloys de Lymbourg.

Voici leurs noms : Guillaume del Porte, prieur ; Gérard Tollet ; Lambert Radoux, curé de Hêron ; Mathias Malherbe ; Jean Nollet ; Antoine Sprimont, profès ; Guido d'Orjo, profès ; Jean Bex, vêtu.

Il reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque suffragant Etienne Strecheus.

Il était fils de Louis de Lymbourg résidant à Gomegnée, et de Jeanne, fille de Nicolas de Vilhain et de Bertheline

(1) *Vie de saint Gilles*, p. 144.

de Bois dite de Sohay. Albert de Lymbourg, doyen de Saint-Paul, à Liége, était son frère.

L'an 1616, le jour de la dédicace de saint Michel, furent vêtus Pierre Franco et Jean Nihoul; ils firent leur profession avec Jean Bex, en 1619; et l'année suivante, au mois d'octobre, François de Thiernesse fit aussi ses vœux.

L'an 1635, l'abbé put donner l'habit de Saint-Gilles à son valet de chambre D. Jean Zepult; mais avant que l'année fut expirée, celui-ci mourut de la fièvre au refuge de Saint-Gilles, à Liége.

« On peut assurer que cet abbé a été un parfait imi-
» tateur du zèle et de la dévotion de ses prédécesseurs; il
» s'occupa de meubler et de décorer de peintures l'église
» et la maison de Saint-Gilles. »

Il traduisit du latin en français une vie de saint Gilles dont quelques exemplaires nous ont été conservés. Voici le titre : *La vie de S. Gilles, abbé d'Arles, en Provence, et confesseur, traduicte du latin en langue vulgaire, parsemée et enrichie d'autres exemples et vertus morales par R. Aloysius de Lymbourg, abbé de sainct Gilles lez-Liége. A Liége, de l'Imprimerie de Jean Ouwerx, Imp. juré à l'enseigne S. Ignace. M.DC.XXVII.*

Au revers du titre sont imprimés deux textes de saint Ambroise et de saint Léon, concernant le culte des saints Patrons.

Au verso du deuxième feuillet sont gravées les armoiries de « l'illustrissime et revendissime seigneur Arnould de
» Bocholtz, grand Prevost de Liége, Hildesheim et Tongre,
» conseiller du Sérenissime Prince Electeur de Coulogne,
» en son conseil secret et des Estatz, seigneur de Bocholtz, »
auquel l'ouvrage est dédié. Suit l'épître dédicatoire, qui comprend trois feuillets et est datée du 26 août 1627.

Le verso du feuillet suivant est occupé par les armes de l'abbé de Lymbourg, avec sa devise : « Virtute Duce. »

Suit l'*Avant-Propos*, « Aux vénerables et religieux » sieurs, Prieur et Chanoines Reguliers du College de S. » Gilles en Publemont, lez Liege » (sept pages), et quelques mots *Au Lecteur* (trois pages).

Puis viennent une pièce en vers latins : « Lamberti de » Vlierden Jurisconsulti ad Librum, » et une *Ode à l'autheur*, en vers français, signée « P. Quercu. »

La vie de sainct Gilles, abbé d'Arles en Provence et confesseur compte neuf chapitres :

« I. L'origine, naissance et estudes de S. Gilles » (page 1).

« II. Premier miracle de S. Gilles, suivi de la mort, et » heureux trespas de ses Peres et Meres bien-heureux » (page 10).

« III. Autres Miracles exploittes par la vertu de l'orai- » son et comme à la parfin S. Gilles change de lieu, fuyant » la vaine gloire qui le talonait pour la pluralité de ses » merveils » (page 17).

« IV. Sainct Gilles voguant avec ses compagnons, au » bout de quatre jours arrive a une Isle de rafreschisse- » ment, y treuve un Hermite qui menoit une vie fort aus- » tere, de là il prend terre à Marseille, puis se transporte à » Arles, et y guarit la fille de la Vefve Théocrite fébrici- » tante » (page 32).

« V. Caesaire Evesque d'Arles envoye son Archidiacre » Aurele vers S. Gilles, pour l'induire à le venir trouver. » Au bout de deux ans, S. Gilles se retire secrettement pour » chercher la solitude. Il s'accompagne de Veredem sainct » personnage » (page 43).

« VI. Les Veneurs du Roy des Goths allant à la chasse, » eslevent plusieurs fois la Bische de S. Gilles. S. Gilles est

» blessé d'une sagette. Le Roy accompagné de l'Evesque de » Nismes, le vient trouver en sa grotte » (page 56).

« VII. Le Roy vient souvent visiter nostre bienheureux » Patron. Il luy fait offre de grands presents, il en basty » deux monastères, selon l'advis de S. Gilles, desquels, par- » apres, quoy que contre sa volonté, il se voit abbé » (page 65).

« VIII. Charles Roy de France envoye ses ambassadeurs » vers S. Gilles, pour l'induire à le venir trouver. Venant » vers le Roy par Orléans, il y fit un autre miracle. De la, » à la requeste du Roy, il lui obtient pardon de Dieu d'un » péché qu'il n'avait jamais osé confesser » (page 79).

« IX. S. Gilles predict la ruine de son monastere. Il se » transporte à Rome, pour reduire son monastere sous la » tutele du S. Siege. Deux portes de Cyprès, jectées en la » mer par luy, sont conduictes par providence divine à » son monastère. En chemin à son retour il fait encore un » autre miracle. De là arrivé à son monastere il rend son » Ame bienheureuse à son Createur » (page 87).

« *Paraphrase* sur l'origine et l'histoire de l'abbaye de » S. Gilles, à Liége » (pages 101-146).

« Oraison à Dieu, pour les femmes, qui après leurs » couches, presentent leurs enfans à l'église de S. Gilles » (page 146).

« Oraison à la Sacree Vierge et Mere au mesme effect » (page 148).

« Autre Oraison au Glorieux Sainct Gilles à mesme fin » que dessus » (page 151).

« Eslans de l'ame devote » (page 154).

Le livre se termine par l'avis au lecteur : « Amy lecteur. » Pour autant que ceste histoire est enveloppée de beaucoup » de difficultés, nous avions adjousté au pied de chasque

« Chapitre, des notes, afin de porter lumière aux lieux » les plus obscurs, et resoudre les difficultés qui s'y ren- » contrent. »

« Mais craignant que la diversité des opinions des au- » theurs, pourroit diminuer de l'authorité de nostre his- » toire, notamment ès ames peu entendues en la cognois- » sance des Histoires sacrées, ou prophanes, nous avons » renvoyé le tout à un volume particulier, auquel, Dieu » aydant nous ferons en brief voir le jour, joint à un petit » discours historial (1). »

Suit l'approbation, donnée le 5 septembre 1627 par Jean de Chokier, chanoine et vicaire de Liége.

Aloys de Lymbourg mourut en 1636, après avoir gouverné l'abbaye pendant dix-neuf ans; il repose dans la chapelle de sainte Thérèse, sous une pierre portant ses armoiries et l'inscription suivante :

R. D. Aloysius de Lymbourg, abbas Sancti Ægidii, qui obiit anno 1636.

25.

Jean de NOLLET.

1636-1656.

Devise : « Plus minus nollet. »

Les religieux procédèrent à l'élection d'un nouvel abbé et leur choix tomba sur Jean Nollet, qui fut élu par la voie du Saint-Esprit et bénit par Henri Sylvius, suffragant de Liége.

(1) Cet opuscule a été publié en 1628 sous ce titre : *Disceptatiuncula chronologica de Sancto Aegidio abbate Arelatensi et confessore.* La préface est datée du 29 juillet 1628. La dissertation comprend six feuillets et s'occupe uniquement de fixer l'époque de la vie et de la mort de saint Gilles.

Voici les noms de ces religieux : Gérard Tollet, prieur ; Lambert Radoux ; Antoine Sprimont, pasteur de Héron ; Ghuys d'Orjo ; Jean Bex, chantre ; Pierre Franco ; Jean Nihoul, économe ; Walter Nollet ; François Thiernesse.

Jean de Nollet était le fils de Nicolas Nollet, écuyer, et d'Anne de Lintre, dite de Baillonville, sœur de feu l'abbé Gilles de Lintre.

Il admit comme novices : Jean Zepult, Laurent Millot et Lambert de Cerf, en 1639 ; le 10 août 1638 : Laurent Dispaux, Jean Nollet, Jean Cornélis et Nicolas Nollet. Ce Nicolas mourut le 7 novembre 1705, âgé de soixante-douze ans, après cinquante-quatre ans de profession religieuse, quarante-huit ans de prêtrise et trente-neuf ans de pastorat à Héron.

Jean-Dieudonné Préalle mourut le 2 décembre 1702, il avait soixante-douze ans d'âge, cinquante ans de profession religieuse et quarante-huit ans de sacerdoce.

Mathieu Hennet mourut le 30 octobre 1710.

« Cet abbé a tellement vécu dans son gouvernement, » qu'on peut dire n'avoir cédé en rien à ses prédécesseurs. » Comme sa maison a beaucoup souffert, il a encore trouvé » de quoi exercer son mérite ; il a de plus fait dresser un » autel de très belle structure dans la chapelle du Saint- » Sacrement ; il fit confectionner une crosse abbatiale d'ar- » gent et d'autres meubles considérables. »

La vingtième année de sa prélature, une fluxion de poitrine l'emporta subitement ; on le trouva mort dans son lit, le 5 mai 1656.

Il fut enterré sous une tombe artistement travaillée, qu'il avait fait placer à gauche du grand autel, à la mémoire des abbés Gilles d'Orjo et Gilles de Lintre, ses oncles.

D. O. M.

Memoriae Rndorum ac nobilium D. D. Aegidii a Dorjo et Aegidii de Lintre alias de Baillonville, qui obiit A° 1606 (1) *hujus domus Aegidianae abbatum e regione sepultorum, Rndus ac nobilis D. D. Joannes de Nollet, praefatorum nepos et pronepos abbas ejusdem domus vivens posuit, qui obiit anno Domini 1656, 5 Maii* (2).

Gilles Royen *ludi magister Leodiensis*, dédia à son ami et mécène, Jean de Nollet, la vie de saint Gilles qu'il avait rédigée en vers latins. Cet opuscule eut deux éditions : les exemplaires de la première ont tous disparu ; il en reste deux de la seconde. Voici la description de la *Vita S. Aegidii abbatis Arelatensis in Gallia Narbonensi et confessoris, versibus et odis varis illigata ab Aegidio Royen. Secunda et ultima editio, priore multo correctior et auctior. Accesserunt epigrammata aliquot et elegiae præcipuis D. Aegidii vitæ capitibus hausta. Leodii typis Christiani Ouwerx prope P. P. Jesuitas sub signo S. Ignatii 1641. Superiorum permissu.*

Au revers du titre se trouve l'image de saint Gilles, signée J. D.; puis vient une Ode « Dedicatoria reverendo » admodum ac nobili D. Johanni de Nollet, collegii Aegi- » diani apud Legiam abbati dignissimo, D. ac maecenati » suo pluribus nominibus colendo. »

Le feuillet suivant est occupé par un cartouche renfermant le blason de l'abbé Nollet, surmonté de la crosse abbatiale avec son voile ou suaire et la devise : « Plus

(1) C'est une erreur; Gilles de Lintre est mort en mai 1607 : la nomination de son successeur est approuvée par le Chapitre de Saint-Lambert, le 16 mai 1607.

(2) D'après le *Manuscrit* n° 79 et la *Gallia christiana*, il serait mort le 7 août 1656.

» minus nollet; » au bas est gravée cette inscription : « R^dus ac Nobilis D. Johannes de Nollet, abbas S. Aegidii » a° 16. A. Godenne dedicat et fecit. » En regard se trouve l'explication symbolique du blason.

Puis viennent : une poésie composée à l'occasion de l'inauguration de Jean de Nollet par son ami « W. Brandt, » artium doctor et in academia Duc. quondam regius pro- » fessor, 1637; »

Un « Carmen familiare » du même auteur;

Quelques distiques latins et chronogrammes dédiés à l'abbé par son neveu, Jean de Nollet;

Une poésie latine signée C. O. T;

Deux poésies adressées par Jean Royen, curé d'Aubel, à son frère Gilles Royen;

Quelques vers de ce dernier « Ad Libellum suum in » lucem exiturientem... Ad benevolum lectorem... Ad ma- » ledictum... »

« Prologus ad S. Aegidium. »

Enfin la vie de saint Gilles, en vers latins, de tous les mètres. Ce poème prend trente-quatre pages.

L'auteur y a annexé : « Elegiae aliquot et epigrammata » e praecipuis D. Aegidii vitae capitulis hausta... » et une complainte : « Planctus Musarum Legiacarum ad Chris- » tum, ut Europae ac maxime Ecclesiae intestinis bellis » devastatae, desideratissimae pacis beneficio benignus » succurrat. »

Dans l'exemplaire de cette *Vita* que nous avons sous les yeux et qui appartient à la bibliothèque de l'Université de Liége, le travail de Royen est suivi d'une vie de saint Gilles en prose, « omnibus quæ in his partibus vulgo cir- » cumferuntur, editionibus correctior, cum nominibus om- » nium ejusdem Collegii abbatum, jussu ejusdem Reverendi

» D. abbatis Aegidiani. » L'auteur de cette vie, pour légitimer ses corrections, s'appuie sur la table chronologique qu'avait dressée le « tres erudit » André de Saussay, protonotaire apostolique et curé de la paroisse des Saints-Leu et Gilles, à Paris, homme très versé dans les monuments de l'antiquité.

Cette *Vita* est divisée en plusieurs leçons pour les différents mois de l'année. Certaines leçons sont indiquées comme devant être récitées « in octava S. Aegidii et in » festo reliquiarum S. Aegidii. »

L'opuscule se termine par l'office de saint Gilles, et l'office de saint Augustin, et une oraison « à la tres saincte » Mère de Dieu. »

Un autre écrivain. F. Amb. Dengis de l'Ordre de Saint-Augustin, dédia à Jean de Nollet son opuscule *De contemptu mundi ex S. Patris Aurelii Augustini codicibus. 1647.*

26.

Antoine de SPRIMONT.

1656-1663.

Devise : « Spiritu integro. »

Antoine de Sprimont fut appelé à succéder à Jean de Nollet, en 1656.

Les religieux qui concoururent à cette élection furent : Watier de Nollet, prieur; Jean Bex ; François Thiernesse, pasteur de Rechain; Lambert Oleye; Lambert de Cerf; Laurent Dispaux ; Jean Nollet; Jean Cornelis; Nicolas Nollet ; Jean Préalle ; Mathieu Hennet.

Antoine de Sprimont était fils de Jean de Sprimont

(† 19 avril 1608) et de Jeanne Libon († 2 avril 1637), fille de Mathias Libon et de Jeanne Lens (1).

Il était curé de Héron et doyen des curés de ce concile, lorsqu'il fut élevé à l'abbatialité. Il reçut la bénédiction des mains du suffragant Jean de Blavier. Lucas Delhé, rhetor Leodii, lui adressa à cette occasion ses compliments et ses félicitations. « Reverendo admodum domino D. Antonio de » Sprimont, monasterii Aegidiani propre Leodium abbati » meritissimo nuper omnium suffragiis electo, in solemni » ejusdem inauguratione applaudebat humillimus servus » Lucas Delhé, rhetor Leodii » (Placard in-folio dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége).

Les religieux qui firent profession entre ses mains furent : Antoine Eynatten; Jean-Baptiste Bibaux, vêtu a° 1657, profès 1658, mourut le 7 septembre 1690, âgé de cinquante-un ans, il était prêtre depuis vingt-sept ans; Gilles de Cerf, 1658, profès 1659, mort le 22 novembre 1694, ayant quatre-vingt-six ans d'âge, trente-un ans de sacerdoce et prieur depuis treize ans; Louis Malaise, 1658, profès le 6 octobre 1659; Jean-Hubert Hubar, 1659, profès en septembre 1660; Philippe Eynatten, 1662, profès le 13 février 1663, mort le 14 novembre 1706, âgé de soixante-trois ans, après quarante-trois ans de profession, quarante-trois ans de prêtrise; Laurent de Charneux, 1663, 2 janvier, mort le 20 novembre 1691, âgé de quarante-sept ans, religieux depuis vingt-huit

(1) Jean de Sprimont était le frère de Gilles de Sprimont, ci-devant abbé de Saint-Gilles (1606-1617). Dom Toussaint de Sprimont, compteur de l'abbaye de Saint-Jacques, et Henri de Sprimont, chanoine de Flône et curé de Dreye étaient les fils de Jean de Sprimont, bailli d'Engis et de Jenne de Herstal. Jean Nihoul, chanoine de Saint-Gilles, Louis Nihoul, abbé de Neufmoustier (1636-1648) et Lambert Nihoul, chanoine de Flône, étaient nés de Jean Nihoul d'Antheit et de Marie de Sprimont.

ans et prêtre depuis vingt-trois ans; Wéry Raick, 1663, mort le 19 juillet 1702, ayant soixante ans d'âge, trente-huit ans de profession, trente-cinq ans de prêtrise, chantre pendant vingt-un ans.

Dès qu'il fut installé, Antoine de Sprimont songea à la réparation du monastère et de l'église qui étaient fort délabrés; il fit dresser deux autels à gauche et à droite de l'entrée du chœur; il fit confectionner un ornement blanc avec deux chapes et une chape abbatiale; il édifia le bâtiment qui est voisin du grand étang, pour servir de brasserie et d'étable pour le bétail; il avait le dessein d'entreprendre encore d'autres ouvrages, lorsqu'il fut surpris par la mort le 2 août 1663.

On lui donna la sépulture auprès de son oncle, l'abbé Gilles de Sprimont.

27.

Lambert de CERF.

1663-1676.

Devise : « Nec cito, nec temere. »

L'élection d'un nouvel abbé eut lieu le 7 août 1663 et fut marquée par ce chronogramme :

ELECTIONE DIVINA NON HUMANA.

Le choix des religieux tomba sur Lambert de Cerf, fils de Léonard de Cerf, demeurant Entre-deux-Ponts, dans le quartier d'Outremeuse.

Prirent part à cette élection : Jean Préal, prieur; Jean Bex; François Thiernesse; Jean Nollet, pasteur de Héron; Nicolas Nollet; Mathieu Hennet; Jean-Baptiste Bibaux; Gilles de Cerf; Louis Malaise; Jean-Hubert Hubar; Philippe Eynatten.

Laurent de Charneux et Wéry Raick firent leur profession en 1664.

Furent admis comme novices : François d'Eynatten, en 1663; Henri Defize, en 1664, il mourut le 5 janvier 1709, âgé de soixante-un ans, il était prêtre depuis trente-sept ans, prieur depuis treize ans, il avait été longtemps économe; Gilles Defize, le 10 février 1669, à l'âge de dix-neuf ans, il fit ses vœux le 11 février 1670; Lambert Defize, reçu le 17 novembre 1670, vêtu le 20, et profès le 22 novembre 1671.

Le 27 octobre 1671, de Cerf, chantre de Saint-Gilles, par le consentement de l'Evêque de Liége, a permuté avec Gilles de Briamont, profès de Beaufays, pour entrer en l'abbaye de Saint-Gilles.

« Cet abbé par une fatalité inouïe se trouvant sur le quai » de S. Léonard en manière de promenade, y fut surpris » et livré par des particuliers bourgeois au service des » Etats de Hollande et emmené prisonnier à Hasselt, dans » une chaise (Liége était alors en état de guerre avec les « susdits Etats) dans l'espoir d'exiger de lui une rançon con- » sidérable. »

Mais il mourut à Hasselt le 22 août 1676; ramené à Liége en carrosse et déposé à son hôtel, il fut ensuite reconduit audit monastère, où on lui donna la sépulture sous un marbre noir, orné de ses armoiries et de cette inscription :

A BATAVo ABDUCtUs MORtUUs HASSELETI.

Hic jacet Reverendus admodum Dominus Lambertus de Cerf hujusce monasterii abbas XXVII, qui dum viveret et mortis memor foret, hunc sibi lapidem sepulchralem posuit. Obiit die 22 mensis Augusti a° reparatae salutis MDCLXXVI. Tu lector bene ei apprecare et vale.

Un tableau placé au pilier de la nef portait cette dédicace :

LAMBERTUS DE CERF INSIGNI PATRONO
HAS PIETATIS ERGO DIVO LAMBERTO SACRAT.

28.

Philippe d'EYNATTEN.

1676-1706.

Devise : « Divisos candor unit. »

Le 31 août 1676, Philippe d'Eynatten de Thys fut élu abbé de Saint-Gilles par les capitulaires suivants : Nicolas Nollet, pasteur de Héron ; Mathieu Gennet ; Gilles de Cerff ; Jean-Hubert Hubar ; Laurent de Charneux ; Henri Defize ; Lambert Defize ; Jean-Baptiste Bibaux ; Louis Malaise ; Wéry Raick ; Gilles Defize.

Le nouvel abbé était fils d'Arnold d'Eynatten, seigneur de Thys, et de Françoise de la Falloise, fille d'Antoine de la Falloise et de N. de Merlemont ; il fut bénit par Jean-Antoine Blavier, suffragant de Liége.

Il admit comme novices : 1° Jean-Louis Michaels, le 22 mai 1681 qui mourut le 6 mai 1717, âgé de quarante-six ans ; il avait été religieux pendant vingt-six ans, prêtre pendant vingt-deux ans, chantre cinq ans ; 2° Jean Paulus de Slins, qui mourut le 23 juillet 1699, âgé de trente-huit ans, après quinze ans de profession, quatorze de sacerdoce ; 3° Pierre Bounameau ; 4° Thomas-Benoît Devivier ; 5° Gérard Limbourg ; 6° Lambert Le Ruytte, reçu le 28 septembre 1689, il fit sa profession le 2 octobre 1690 ; 7° Jean Jenicot ; 8° Olivier Defize.

Philippe d'Eynatten mourut le 14 novembre 1706, à l'âge de soixante-trois ans, comptant quarante-trois années de

profession religieuse et trente-neuf de sacerdoce; il eut sa sépulture dans la chapelle du Saint-Sacrement.

29.

Mathieu de JENNET.

1706-1710.

Devise : « Candore et animo. »

Le 7 décembre 1706 (1) les religieux de Saint-Gilles se donnèrent un nouvel abbé dans la personne de Mathieu de Jennet, fils de Jean de Jennet, commissaire de la Cité, et d'Elisabeth de Lairesse, fille de Jacques de Lairesse, aussi commissaire de la Cité et de Barbe Everard.

Mathieu de Jennet était entré en religion en 1637; nommé à la cure de Rechain en 1668, il s'y comporta en véritable pasteur, s'adonnant à la défense de la religion catholique contre les attaques des protestants du voisinage et au soulagement des nécessiteux.

Il fut tiré de sa cure par le vœu unanime de ses confrères, dont voici les noms : Henry Defize, prieur; Lambert Defize, pasteur de Héron; Thomas-Benoît Devivier; Jean-Louis Michel, chantre; Gérard de Limbourg; Lambert Le Ruytte; Olivier Defize; Jean Génicot.

Il reçut la bénédiction abbatiale de Mgr Louis-François Rossius de Liboy, évêque de Thermopolis et suffragant de Liége.

Il admit comme novices : Henry Dupont, le 15 avril 1708; Nicolas-Pierre Gilon, le 15 avril 1708; Gérard-Jérôme de Jennet, 1709, profès le 2 avril 1710; Mathieu Raick, 1709, profès le 2 avril 1710.

Mathieu de Jennet mourut le 30 octobre 1710.

(1). Le recueil imprimé porte le 6 décembre.

D. O. M.

Sepulchrum Reverendi admodum Dni Mathei de Jennet qui dum vixit pastoratum des Rychains per 38 annos ita digne et laudabiliter rexit, ut invitis et moerentibus parochianis in hujus ecclesiae abbatem 29 merito vocatus fuerit anno 1706, tandem plenus dierum pie obdormivit in Domino 1710, 30 Octobris, aetatis suae 73, professionis 55, abbatialis dignitatis 4, jubilaei 5.

Reverendus admodum Dominus Lambertus de Fize ejus successor in sui amoris erga illum testimonium posuit anno 1715. *R. I. P.*

30.

Lambert de FIZE.

1710-1719.

Devise : « Omnibus aequa sonans. »

Le 30 novembre, Lambert de Fize, curé à Héron, fut élu abbé par la voix unanime de ses confrères, dont voici les noms : Lambert Le Ruytte, prieur; Thomas-Benoît De Vivier, chantre; Gérard de Limbourg, curé de Rechain; Jean Génicot, proviseur; Olivier Defize, custos; Henry Dupont; Nicolas-Pierre Gilon; Gérard-Jérôme de Jennet.

Sous cet abbé, furent vêtus et profès : Pierre Verdcour; Hubert Raick; Dieudonné Robinet; François le Bon, admis le 1er septembre 1712, il fit ses vœux le 1er septembre 1713, à 9 heures du matin.

Lambert de Fize reçut la bénédiction du suffragant de Liége Louis-François Rossius de Liboy, le 14 décembre 1710; il mourut le 28 juin 1719, et fut enterré dans la nef de l'église sous la pierre sépulcrale de Lambert Bronchart,

jadis abbé de Saint-Gilles. On y grava les armoiries de l'abbé de Fize, avec cette épitaphe :

Sepulchrum Reverendorum Dominorum de Fize.

D. O. M.

In memoriam trium fratrum hujus ecclesiae canonicorum, quorum primus obiit Aegidius aetatis 35, professionis 17, mensis Martii 17 anno 1685.

Henricus prior dignissimus obiit aetatis 61, professionis 45, prioratus 13, mensis januarii 5 anno 1709.

Reverendus admodum Dominus Dominus Lambertus de Fize, abbas XXXus, aetatis 65, pastoratus in Heron 5, abbatialitatis 9, obiit anno 1719, mensis junii 28, posuit et renovavit.

Bene apprecare lector, ut hii tres hic repositi, quos in unum sociatos junxit Dei clementia, cum Christo sint in gloria et requiescant in pace.

Un tableau représentant le Christ en croix avec la sainte Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine porte aussi ses armoiries.

Il a fait exécuter des réparations à l'église.

Une pierre commémorative avec ses armoiries et l'inscription suivante est conservée dans la tour de l'église :

Reverendus adm. Dominus Lambertus de Fize
abbas reparavit a° 1715.

31.

Lambert LE RUITTE.

1719-1738.

Devise : « Virtus in tenebris lucet. »

Lambert Le Ruitte fut élu le 7 août 1719 et bénit par Mgr de Rossius de Liboy, le 29 du même mois.

Il était fils de Lambert Le Ruitte et de Marguerite, fille de Wynand du Pont et d'Hélène N...

« Cet abbé s'occupa spécialement de restaurer l'abbaye » et l'église, à laquelle il fit faire une nouvelle entrée, » ornée d'un beau portail, au-dessus duquel on voit ses » armoiries coloriées. Il fit faire aussi une entrée plus » gracieuse au chœur de l'église et fit meubler entièrement » le refectoire. »

Il se proposait de faire des réparations plus considérables, lorsqu'il mourut le 5 décembre 1738. Sa pierre tombale est conservée dans l'église de Saint-Gilles.

D. O. M.

Hic jacet Reverendus admodum Dominus Lambertus Le Ruitte quondam prior, 7a augusti anno 1719 electus abbas 31us hujus monasterii, qui obiit anno 1738 mense decembri die quinta, aetatis 72. Requiescat in pace. Amen.

32.

Gérard-Jérôme de JENNET.

1739-1754.

Devise : « In suavitate robur. »

Gérard de Jennet était fils de Jacques de Jennet et d'Elisabeth, fille de Nicolas Wilters, famille distinguée de Saint-Trond et de Marie van den Roye. Mathieu de Jennet, ci-devant abbé de Saint-Gilles, était son oncle.

Il était prieur de la maison de Saint-Gilles, lorsqu'il fut élu à l'abbatialité, le 4 mars 1739, et bénit par Mgr Pierre-Louis Jacquet, évêque d'Hippone, le 19 du même mois.

Il mourut le 15 février 1754 : sa tombe subsiste dans l'église de Saint-Gilles.

Hic jacet Reverendissimus admodum Dominus Gerardus H. de Jennet, hujus monasterii abbas qui obiit die 15 februarii 1754 aetatis 74. Requiescat in pace.

33.

Hubert DUCHATEAU.

1754-1760.

Hubert Duchateau fut élu abbé en 1754; son élection fut approuvée par le chapitre de Saint-Lambert le 3 juillet de la même année.

Sa tombe, conservée dans l'église de Saint-Gilles, porte cette épitaphe :

D. O. M.

Hic jacet Reverendissimus ac amplissimus D. Hubertus Duchateau, alias Tixhon, hujus domus abbas 33, qui obiit vigesima mensis octobris 1760, aetatis suae 73. Requiescat in pace.

34.

Jean-Fastré LOMBART.

1760-1761.

Le 14 novembre 1760, le chapitre de Saint-Lambert confirma l'élection de Jean-Fastré Lombart comme abbé de Saint-Gilles; mais le nouvel abbé ne jouit pas longtemps de sa dignité, il fut emporté par la mort le 7 janvier 1761.

Un fragment de sa pierre sépulcrale fournit ce renseignement :

... Hujus domus abbas 34 qui obiit septima januarii 1761.

R. I. P.

35.

Laurent CHANTRAINE.

1761-1786.

Devise : « Sapit omnibus. »

Laurent Chantraine, fils de Laurent Chantraine et de ... Latour devint abbé de Saint-Gilles en 1761, le 23 février ;

le chapitre de Saint-Lambert approuva son élection le 16 mars 1761 ; le nouvel abbé fut solennellement inauguré le 30 mars 1761. Voici la pièce de vers qui lui fut dédiée à cette occasion.

Reverendissimo ac amplissimo Domino D. Laurentio Chantreine, S. Aegidii Praesuli meritissimo, inaugurato hac 30 martii 1761.

Chronicon.

SIT TIBI FAUSTA DIES CHANTREINE TERDIGNUS HONORE
SIT QUOQUE VERA QUIES TIBI PAXQUE DECORA VIGORE.

Nectare diffusae jam Vati pandite Musae,
Pandite Pimpleae nunc Helicona Deae :
Ferte secundum omen Chantreine et tollite nomen
Celsos in coelos dulcisonante melos :
Rumpite tempra morae, corde ut gratemur et ore
Chantreine, quem duplex Praesulis ornat apex.
Convenit amplorum grex inclyta canonicorum
Quaerere post regem, qui imperet huncce gregem.
En! Urbs virtutis mirandae stans in acutis.
Culminibus cum sit condier illa nequit
Hoc cum spectetur. Chantreine, quiscunque fatetur,
Grande decus sedum, mitra, decetque pedum.
Nam gravitas vultus splendensque in corpore cultus,
Frontes vi plenae, gratia trina genae ;
Et pudor immensus, pietas, sapientia sensus
Vi tenet atque capit, lumina cuncta rapit,
Ergo laetemur, vivatque ex corde precemur
Si quid deficiens, suppleat hocce sequens.

Chronodisticum votivum.

TU CHANTREINE FLORE MIRO PROBITATIS ODORE
ET PETE REGNA POLI POST BONA FATA SOLI.

L. Chantraine mourut à Paifve en Hesbaye.

Voici son billet mortuaire :

Anno post Christum 1792, maii die 5ta in viculo Paive Hasbanico, extremis sacramentis pio fervore receptis, placide obiit

REVERENDUS DOMINUS LAURENTIUS CHANTRAINE,

Aegidianae domus, prope Leodium, trigesimus quintus ac ultimus abbas, etc. Vir profecto bonus et mansuetus corde, qui, fastum proterens, non ambulavit in elatione mentis, nec unquam despexit deprecationem pauperis. Cum ab extinctione Coenobii cui praerat, mansionem suam in districtu nostro constituerit, hinc nosmet pacificam ejus animam suffragiis et precibus vestris ex charitatis officio commendamus, ut, si quae forsan mora foret, protinus ostendat illi Deus salutare suum, et, superbis negata, humilibus promissa, Aetatis anno 65, abbatialis dignitatis 31.

Pastores vicini.

Le portrait de l'abbé Chantraine est en possession de Mlle Laurence Piette, habitant à Uccle lez-Bruxelles; un autre portrait se trouvait jadis dans la famille de M. l'abbé Houssard, aumônier à Ans, mais il s'est égaré dans un déménagement (1).

(1) M. l'abbé Houssard nous a communiqué tous les renseignements concernant son oncle, l'ex-abbé de Saint-Gilles.

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

III

3me FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1888

ANALYSE

DU

RECUEIL D'ÉPITAPHES DES LE FORT

CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT, A LIÉGE

Une biographie détaillée des hérauts d'armes Le Fort, comme introduction à ce travail, n'aurait guère de raison d'être, car elle ne serait pas chose nouvelle.

Ces généalogistes, en effet, ont trouvé déjà leur historien : M. Stanislas Bormans, dans sa *Notice sur J.-G. et J.-H. Le Fort hérauts d'armes du pays de Liége au XVIIe et au XVIIIe siècle,* servant de préface à ses *Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort conservés aux archives de l'Etat, à Liége* (1), les a déjà fait revivre devant nous. Nous ne trouverions guère à glaner après la riche moisson de notre érudit confrère ; nous nous bornerons donc à rappeler brièvement les principaux traits de leur carrière, en mettant largement à contribution l'excellent mémoire de notre devancier.

Jean-Gilles Le Fort naquit à Verviers de Nicolas Le Fort et de Jeanne de Wilré.

(1) Voy. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IV, p. 319; t. V, p. 395; t. VI, p. 131.

En 1662, il vint se fixer à Liége et demeurer chez son parent, Bartholomé Hannus, qui fut son maître dans la science généalogique et dont il resta le collaborateur quand Hannus, en 1676, succéda à Henri van den Berch en qualité de héraut d'armes du pays de Liége et comté de Looz.

Hannus mort, Le Fort se trouva tout désigné pour être son successeur : personne n'était, mieux que lui, au courant de l'histoire des familles de la contrée, aussi le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, par ses patentes du 1er septembre 1682, s'empressa-t-il de lui conférer officiellement les fonctions que, depuis six ans déjà, il aidait son prédécesseur à remplir. Continué dans sa charge par les princes-évêques Jean-Louis d'Elderen et Joseph-Clément de Bavière, il la conserva jusqu'à sa mort.

L'empereur Léopold, par lettres du 12 décembre 1688, l'avait nommé héraut d'armes impérial dans le district du Bas-Rhin et pays circonvoisins (1).

(1) Voici, au reste, la liste des qualités et des titres pris par lui dans les attestations qu'il délivrait comme héraut d'armes : « J. G. Le Fort, escuyer, » roy d'armes de S. M. I. et C. et héraut provincial sur le district du » Bas-Rhin et Pays circonvoisins et de S. A. l'évêque et prince de Liége, » duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, Hornes, etc., » généalogiste et armoriste du S. E. R. etc. »

Son grand sceau portait ses armoiries : écartelé (d'argent) à cinq fusées (de gueules) et (d'or) à trois merlettes (de sable) posées deux et une, l'écu sommé de la couronne emblème de sa charge, surmontée d'un casque couronné ayant comme cimier un bouc issant (d'argent) accorné et barbé (d'or) et colleté de (gueules); armoiries posées sur la double aigle de l'Empire tenant dans ses serres et ses becs deux masses croisées en sautoir passant derrière l'écu. Légende : » S. I. Æ. LE FORT · DE · BRIAMONT · SCUT · S · CÆ · M · ADTR *(sic)* · RHE · INF · ET · S · CEL · P · LEOD · HERO · ARM · REX. *(sic)*.

Comme on vient de le voir, Le Fort s'intitulait écuyer; nous n'avons pu découvrir en vertu de quel droit il prenait ce titre. Toutefois, comme il ne lui est point donné dans les lettres patentes de Maximilien-Henri de Ba-

SIGILL DE FORT DE BRIAMFONS FSCOTIE ET ADTRATHE
ANN REX
PREDILECTO GEL PRIMO

Le devoir du héraut d'armes, comme le dit M. Bormans, consistait à dresser les arbres généalogiques des familles, au moyen des documents et actes authentiques, reliefs, pierres sépulcrales, etc., à certifier l'usage et la possession des armoiries et des titres, à veiller à ce que les particuliers ne s'affublassent point de titres faux, ni d'armoiries auxquelles ils n'avaient point droit, à recevoir les preuves de noblesse de ceux qui demandaient l'entrée de l'état noble ou des chapitres nobles, à examiner la validité de ces preuves et à donner sur celles-ci son avis motivé au Conseil privé du prince (1).

vière lui conférant la charge de héraut d'armes de la principauté de Liége, nous est avis que Le Fort, à l'instar de ses confrères les hérauts d'armes des Pays-Bas, le prit en vertu de ses fonctions mêmes.

Sous le régime espagnol, en effet, le héraut d'armes était annobli par sa seule commission, sa charge, par elle-même, conférant la noblesse Ce système, sans doute, bien que l'on soit sans documents sur la matière, était la règle aussi dans l'Empire. Toujours en l'absence de preuves, le point de savoir si cette noblesse donnée par la charge qui nous occupe était purement personnelle et attachée exclusivement aux fonctions, ou si elle passait aux descendants, est également douteux.

Comme on l'a vu aussi, Le Fort, sur son sceau, prenait le nom et les armes de Brialmont (d'argent à cinq fusées de gueules touchant les bords de l'écu, cimier, une tête et col de bouc d'argent au naturel, barbé et accorné d'or et colleté de gueules).

M. Bormans, avant nous, s'est demandé sur quelle base pouvait bien s'appuyer notre roi d'armes, pour agir de la sorte. « Pendant quatre géné- » rations, » dit-il, « il ne s'est fait aucune alliance entre les deux familles; » peut-être Le Fort se prétendait-il issu du même estoc que les Hamal, » Fraipont, Scoenbeek, Briamont, dont il porte également le cimier, un » bélier issant. »

Pas plus que notre érudit confrère, nous ne sommes parvenu à résoudre ce problème; disons pourtant que l'hypothèse émise par M. Bormans, nous semble devoir être la base cherchée. En effet, les armes de Brialmont mises aux premier et quatrième quartiers du blason et le bélier issant pris comme cimier, nous paraissent au moins l'indiquer.

(1) Voy. les *Lettres du prince Maximilien-Henri de Bavière*, du 1er septembre 1682, conférant à Le Fort la charge de héraut d'armes. (Archives du Conseil privé).

Il serait superflu de parler du zèle, de l'activité et de l'honnêteté avec lesquels Le Fort s'acquitta de ses fonctions. Ses immenses travaux, la grande et juste renommée dont ils jouissent auprès des spécialistes et la confiance qu'ils leur inspirent en sont la meilleure garantie, et les prouvent mieux que toute dissertation.

Jean-Gilles Le Fort termina sa longue et laborieuse carrière à Liége, le 9 février 1718, et reçut la sépulture dans le chœur de l'église de Saint-Hubert.

Marie de Haling, sa femme, dont il était veuf depuis le 17 octobre 1716, lui avait donné un fils et trois filles. De ces quatre enfants, deux seulement survécurent à leurs parents : son fils Jacques-Henri, dont nous allons parler, et une fille qui épousa M. de Colnet.

Jacques-Henri Le Fort vit le jour à Liége, le 27 août 1680; dès son jeune âge élève, puis collaborateur de son père, il fut bientôt, sous pareil maître, en état de lui succéder un jour dans ses charges.

Nommé dès l'âge de 20 ans (5 mai 1700), chevalier doré et comte du sacré palais de Latran, puis héraut d'armes impérial pour le district du Bas-Rhin, il remplaça Jean-Gilles Le Fort comme héraut d'armes du pays de Liége et comté de Looz, par octroi du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, en date du 18 mars 1718.

Continué dans sa charge par Georges-Louis de Berghes et par Jean-Théodore de Bavière, il mourut en fonction, le 3 octobre 1751.

Si nous en jugeons par sa correspondance et les pièces signées par lui, Jacques-Henri Le Fort « paraît s'être moins » occupé que son père de réunir des documents, » dit avec raison, M. Bormans. « Il ne nous a laissé aucun recueil » complet d'une certaine étendue, mais d'innombrables

« pièces détachées qui paraissent avoir servi à étayer des « généalogies, des doubles d'expédition que, en vertu de « son diplôme, il était de son devoir de conserver. »

Il ne prit pas même le soin de continuer les généalogies faites par son père : toutes celles-ci se terminent, au plus tard, vers 1720.

Jacques-Henri avait épousé Marie-Charlotte de Castillan, fille d'un gentilhomme verrier; l'enfant unique issu de ce mariage mourut à l'âge de quatre mois.

*
* *

Les manuscrits des Le Fort, conservés aux archives de l'Etat à Liége, sont divisés en quatre parties.

La première, en vingt-cinq volumes grand in-folio, comprend sept cent et dix généalogies de familles nobles; la deuxième, réunion de pièces probantes, chartes et documents de toutes sortes, forme une série de vingt-sept volumes in-folio; la troisième, divisée en vingt-neuf volumes in-folio, contient une multitude de fragments généalogiques de familles pour la plupart liégeoises, pièces auxquelles la mort ne permit pas à nos hérauts d'armes de donner une forme et une rédaction définitives. L'analyse de ces trois séries de volumes constitue la matière des *Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort* dont nous avons parlé plus haut.

Trois atlas, contenant des fragments et des cartes généalogiques, des quartiers et des pièces probantes, un armorial, en deux volumes in-folio, un volume du même format renfermant des croquis généalogiques et enfin la collection d'épitaphes que nous allons analyser, sont classés sous le nom de quatrième partie de l'œuvre.

En généalogistes consciencieux, les Le Fort attachaient

une grande importance aux épitaphes et considéraient celles-ci, à juste titre, comme documents généalogiques de bon aloi, en tant que preuves des alliances et des filiations; aussi en réunirent-ils une collection de plusieurs milliers, collection dans laquelle ils comprirent non seulement les copies des monuments funéraires proprement dits, mais encore celles des vitraux armoriés, des blasons, des quartiers et des inscriptions commémoratives quelconques pouvant servir de pièces probantes, qu'ils rencontraient tant dans les châteaux et les maisons particulières, que dans les couvents et les églises. Toutes ces copies, à de rares exceptions près que nous avons soin au reste de signaler au passage (1), sont écrites par les Le Fort eux-mêmes. Un grand nombre d'entre elles furent intercalées par leurs auteurs à la suite des généalogies auxquelles elles se rapportent, dans la première partie de leur travail; le reste, comprenant plus de deux mille feuilles volantes de toutes grandeurs, fut mis dans des cartons et constitue le recueil dont l'analyse fait l'objet du présent mémoire.

Ces feuilles sont aujourd'hui classées, réunies en des fascicules numérotés, comprenant chacun, autant que possible, les pièces d'une même provenance et reliées en trois gros volumes in-folio.

Le premier de ces tomes comprend les inscriptions relevées principalement dans la ville de Liége, le deuxième celles prises dans la province de ce nom, le troisième enfin les pièces de provenances diverses, tant des Pays-Bas que des contrées des Provinces-Unies et de l'Empire voisines du pays de Liége.

Cette classification géographique n'est toutefois pas absolument rigoureuse, comme on le verra d'ailleurs dans

(1) Voy. les signes conventionnels et abréviations, p. 218.

notre travail; il était impossible, en effet, de diviser d'une façon stricte les pièces du recueil, le recto d'un feuillet étant consacré parfois à une inscription rentrant dans le cadre du premier volume, quand le verso en donnait une autre ayant rapport avec la matière du deuxième ou du troisième.

Les volumes du *Recueil d'épitaphes* n'ayant pas de pagination, il nous a été impossible de prendre pour base de notre travail le classement des pièces par ordre alphabétique des noms propres qui s'y trouvent mentionnés.

Pour le même motif, nous n'avons pu les ranger par ordre de provenance stricte, car ce système nous eût obligé de renvoyer parmi les documents du deuxième ou du troisième tome des pièces reliées dans le premier volume et réciproquement; dans de telles conditions, retrouver un original à l'aide de notre table n'eût pas été chose facile. Nous avons donc cru préférable d'analyser les documents autant que possible dans l'ordre même où ils se trouvent dans cet immense nécrologe, en assignant à chacun un numéro de série unique pour toute la collection. A l'aide de ces numéros, auxquels renvoie la table alphabétique des noms de famille qui termine notre mémoire, les recherches y seront aisées.

Dans la longue liste qui va suivre, nous avons eu soin de donner *in extenso* les noms et les prénoms des personnes que rappellent les inscriptions, en respectant scrupuleusement l'orthographe des noms propres. Pour les épitaphes proprement dites, nous avons ajouté les dates des décès et, le cas échéant, l'âge des personnes décédées. Quant aux monuments sur lesquels figurent des quartiers généalogiques, si en même temps que les blasons de ces quartiers les noms des familles auxquelles ceux-ci appartiennent se trouvent mentionnés, nous avons soin de les

transcrire en respectant l'ordre dans lequel ils se trouvent sur le monument lui-même. Toutes les fois, au contraire, que les blasons des quartiers sont anonymes, si l'on peut ainsi dire, mais que nos propres recherches nous ont permis d'établir d'une manière positive les noms absents, nous les donnons encore, en prenant garde de les mettre entre crochets.

En terminant cette introduction, il nous reste à dire un mot du soin et de l'exactitude qu'apportèrent les Le Fort dans les copies des épitaphes et des inscriptions qu'ils nous ont laissées. Prétendre en juger de façon absolue, ne serait guère possible à l'heure actuelle : la bonne moitié des monuments originaux ayant disparu, d'autres, malheureusement en grand nombre aussi, étant aujourd'hui frustes.

Disons pourtant que, formant nous-même, depuis plusieurs années, une collection de ce genre et ayant eu quelquefois l'occasion de pouvoir comparer des copies autrefois prises par les Le Fort avec les inscriptions des monuments eux-mêmes, nous avons pu nous convaincre que ces copies, toujours exactes quant au texte et aux blasons qui l'accompagnent, étaient le plus souvent reproduites ligne à ligne (1).

(1) On ne pourrait adresser pareil éloge à tous ceux qui nous ont laissé des recueils analogues, au généalogiste Abry entre autres. Les épitaphes qu'il publie dans son *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége*, par exemple, sont bien souvent inexactes, pleines de mots estropiés ou intervertis, d'interpolations, d'omissions et d'autres péchés épigraphiques du même genre. C'est au point que l'on se demande s'il lisait très médiocrement les caractères gothiques ou s'il écrivait ses copies de mémoire. Un exemple entre cent : l'inscription de la pierre tombale d'Arnould de Berlo et de Jeanne de Cotereau sa femme, existant encore dans la chapelle du château de Sclessin lez-Liége et dont le texte en grandes lettres gothiques est parfaitement bien conservé, n'a qu'une ressemblance bien éloignée avec la reproduction qu'en donne notre auteur. (Voy. ouvrage cité, p. 248).

Que le lecteur en juge, en comparant la version que donne Abry, avec

Tout au plus, quelquefois les Le Fort se permettent-ils, dans un travail hâtif sans doute, de rajeunir quelque peu l'orthographe de certains mots : *trepassat* pour *trespassat*, *git* pour *gist*, etc., peccadilles bien légères, si peccadilles même il y a, faciles à corriger au passage, qui d'ailleurs se découvrent d'elles-mêmes et ne changent rien au sens ni à la valeur du texte de l'inscription.

Tel est donc le recueil dont nous donnons aujourd'hui l'analyse à nos confrères en archéologie et en histoire; puisse-t-il n'être pas complètement inutile et les aider parfois dans leurs recherches et leurs travaux!

LÉON NAVEAU.

Bommershoven, avril 1896.

le texte pris par nous sur le monument lui-même et collationné lettre par lettre :

Texte d'Abry : « Cy gist vaillant & illustre Seigneur Arnould de Berlo » Sgr. de Sclessin, Ogny, Comte de Hozemont, Haut-Voûé d'Ougraye, qui » trépassa l'an 1538 le 25 d'Aoust, et noble Dame Marie de Cotriau sa femme » qui trépassa l'an 1555 le 16 de Juin. »

Texte tel qu'il se trouve sur la tombe à Sclessin : « Cy gist illustre et » vaillant noble hom̄e seigneur arnoult de berlo conte de hosemōt sei- » gneur de sclassyns ōgnie haultvoye dougree. ēc qui trespassa. lā XVc » XXXVIII le xxme de auoust et » Dame marie de coutreau son espeuse » qui trespassa lan XVc LV le xvi de jūg : »

Ajoutons que le blason aux armes de Berlo qui figure sur cette tombe, ne porte pas le lambel à trois pendants dont Abry orne l'écu d'Arnould de Berlo en tête de la notice qu'il consacre à ce bourgmestre, à l'année de sa magistrature (1524).

L'auteur de la généalogie de Berlo, parue dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1880 (Voy. p. 78), n'est pas plus heureux quant à la copie qu'il donne à son tour de notre épitaphe; qu'on en juge, la voici textuellement : « Cy gisent vailhant et illustre seigneur Arnould de Berlo » sgr de Sclessin, Ogny, comte de Hozémont, hault vowé d'Ougraye, qui » trespassat l'an 1538 le 20 d'aoust, et noble dame Marie de Coutriau, sa » feme, qui trespassat l'an 1555, le 16 de juin. »

Cela semble une copie de la copie d'Abry, avec les mots quelque peu « *arrangés dans le goût du XVIe siècle* » afin de la mieux faire goûter par les gens difficiles. *Et nunc erudimini!*

SIGNES CONVENTIONNELS ET ABRÉVIATIONS.

† = décédé.

Les numéros d'ordre accompagnés d'un astérisque indiquent les épitaphes ou inscriptions dont le texte est conçu en langue latine.

Les numéros d'ordre en caractères italiques sont destinés à signaler les pièces copiées par d'autres que par l'un des deux Le Fort.

Les articles non accompagnés d'une mention spéciale, telle que : vitrail, blason funéraire, etc., sont des épitaphes proprement dites.

Le terme *armoiries,* dans l'analyse des pièces du Recueil, est employé par opposition au mot *blason,* dans le sens d'écusson timbré d'un heaume surmonté d'un cimier.

L'expression *armoiries de ces époux* employée dans la description d'un monument consacré à la mémoire de deux conjoints, indique que les blasons de ces personnes, accolés ou non, ne possèdent, conformément à la règle héraldique, d'autre timbre et cimier que ceux des armes du mari ; toutes les fois, en pareille occurrence, que l'écu aux armes de la femme est surmonté du timbre et du cimier qui lui sont propres, nous avons soin de l'indiquer.

PREMIÈRE PARTIE.

LIÉGE.

Saint-Adalbert-en-Ile.

1. Maroie delle Chachiee, femme de Gilles Panetier, † en 1432, le 4 de fenaul mois. — Armoiries.

2.* ... de Sclassins, † en 1296. — Effigie d'une dame. Deux blasons.

3. Walrave-Hypolite-Antonette-Bernardine d'Arberg, † à Ahin, à l'âge de 1 an et 5 jours, le 26 août 1693. — Armoiries et huit quartiers :

   Arberg Vallangin, Gavre, Brion, La Marck;
   Renesse, Bocholtz, Arckel, Hoensbroeck.

4. Henry Tsgroets, Marie de Corswareme, sa femme, † en octobre 1543, et leurs trois enfants. — Effigies des deux époux. Celle de Henry le représente armé de toutes pièces. A leurs pieds, sont représentés trois petits enfants. Armoiries : Schroots (de la branche dite les Schroots noirs) et Corswarem (l'écu chargé d'une barre). Aux quatre coins de la pierre, ces armes se trouvent répétées.

5.* François Cranevelt, † à l'âge de 46 ans, le 4 novembre 1603, et Cornélie Sasbout, sa femme, † à l'âge de 53 ans,

le 17 avril 1603. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Cranevelt, Singlem, Bausele, Cabilians;
Sasbout, Heermanle, Vandermeer, Sonn...

6. Catherine de Swartzenberch, fille d'Emond et femme d'Oloph de Gulpen, seigneur de Neufchâteau, † le 17 janvier 1551. — Quatre quartiers :

[Gulpen, Alsteren de Hamal, Schwartzenberg, Corswarem].

7*. Jean van Delft, chanoine de Saint-Martin, † le 5 juin 1613. — Armoiries et quatre quartiers :

Van Delft, van Etten, van Bemmel, van Ranst.

8. Henry Lochon delle Mōsée, seigneur de Beasem (Beauraing-sous-Moxhe), † le 12 mai 1540 et Catherine de Fraipō (Seraing de Fraipont), sa femme. — Effigies; celle du défunt le représente armé de toutes pièces. Quatre quartiers :

[Lochon, Lagneau, Seraing de Fraipont, La Molier].

DALHEM.

9. Walrame Draeck, bailly du comté de Daelhem, † le 21 octobre 1615, Anne de Viron, sa femme, † le 30 octobre 1605, et Marguaritte de Rouveroy, mère d'Anne et veuve de Robert de Viron, † le 31 octobre 1605. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Draeck, Colebrant, Jegher, Outhuesden;
Viron, Blehen, Rouveroy, d'Ans.

10. Wynant Ryterbach genant Laer... Stadthelder de Daelhem, † en octobre MD... LX... (épitaphe fla-

mande). — Au haut de cette feuille est la table des huit quartiers suivants :

Rennenberg, Schleiden, Richenstein, Parvys, Eysenburch, Virnenberg, Sein, Agymont und Loen.

LIÉGE.

Sainte-Aldegonde.

11*. Henri Venius, docteur en droit, † le IV des Ides de mars (12 mars) 1574 (1).

12*. Louis de Holsée, chanoine et chantre de Saint-Denis, † le 4 mai 1398. — Effigie. Deux blasons.

13. Sévrin Reno le Haliet, citain de Liége, † le 7 avril 1431 et Ayly de Blarey, sa femme, † en 14...

14. Collar Peronne, bourgmestre et échevin de Liége, † le 18 février 1533, Maroie de Giwet, sa femme, † le 10 septembre 1545 et Art de Corswarem, échevin de Wliermale, † en ... — Trois effigies : les hommes sont représentés non armés. Trois blasons : deux timbrés, Peronne et Corswarem, et un non timbré.

15. Jean de Bounam, écuyer, † le 6 juin 1667, à l'âge de 84 ans. — Armoiries.

16*. Inscription et armoiries d'un vitrail donné par Gérard de Fléron, ancien bourgmestre et échevin de Liége et Jeanne de Crisgnée, sa femme.

Saint-André.

17. Henri Gouverneur, marchand bourgeois, † le 21 novembre 1666 et Anne de Corbion, sa femme, † le 1er janvier 1671. — Armoiries.

(1) Chapeauville, *Qui Gesta Pontificum Leodiensium, etc.*, t. III, p. 474.

Couvent des Augustins.

18. Gilles de Vivario, † le 1er juin 1626. — Armoiries.
19. Armoiries et inscription d'un tableau, don d'Anthonette de Meers, relicte de feu Lambert à Vivario, 1656.
20. Sur une vitre de la chambre d'hôte du couvent : armoiries et inscription rappelant Anne de Wihogne, relicte de Godefroid de Mirbicht, seigneur de Haneffe et Donceel, 1570.
21. Id. Id. de Henry de Waha de Baillonville, chanoine de Liége. 1619.
22. Gérard van der Stegen de Bois-le-Duc, bourgeois de Liége, † le 6 avril 1654. Armoiries et huit quartiers.

Collégiale de Saint-Barthélemy.

23. Conrard baron de Haxhe et du S. E. R. seigneur de Bierset, bourgmestre de Liége et député des Etats, † le 25 février 1690. — Armoiries.
24*. Godescalcus de Moreameys prévôt de Liége et « *fon-* » *dator hujus basilicae,* » † M. X.
25*. Jean de Jupille, † le 30 mai 1364 et Agnès, sa femme, † en 1363.
26*. Nicolas de Warves, chanoine de cette église, † en 1338, le III des nones de juin. — Effigie. Blason.
27*. Balduin..., chanoine de cette église, † en 1327, le jour de saint Brice, confesseur. — Effigie. Deux blasons.
28*. Lambert de Poulseur, chanoine, † en 1358.
29*. Henri Botton, chanoine de cette église, † le 3 juillet 1526 et Arnold de Malazes, chanoine, † en mai 1549.

Couvent des Frères-Mineurs.

30. (Jean, seigneur) delle Roche et avoué de Fléron, chevalier et échevin de Liége, † le 4 mars 1419. — Effigie armée de toutes pièces.

31*. Fastré, chevalier delle Wege, † en juin 1266. — Blason.

Abbaye de Beaurepart.

32*. Henri dit de Dyson, † en septembre 1310.

33. Libert, moine... — Deux blasons.

34*. Libert de Corswarem, abbé, † le 18 septembre 1480.

35*. Henri de Haccour (Haccoria), abbé, † le 13 juillet 1348.

Couvent des Sépulcrines des Bons-Enfants.

36. Herman de Lierneux, seigneur de Presles, etc., † le 20 mars 1628. — Armoiries.

Couvent des Capucins.

37*. Jean de Curtius, seigneur d'Oupeye, etc., † en Espagne en 1628 et Pétronille de Braaz, sa femme, † en 1603. — Armoiries de ces époux.

38. Antoine de Closset, marchand banquier, bourgeois de Liége, † le 11 décembre 1703. — Armoiries.

39. Inscription d'un vitrail rappelant Henry de Curtius, bourgmestre de Liége en 1662.

40. Id. Id. Pierre de Simonis, bourgmestre de Liége en 1662.

Couvent des Carmes-en-Ile.

41. Oude, fille Johan Pouilhet de Hutha, † le 30 avril 1395. — Effigie. Deux blasons.

42. Jean-Mathias de Wanzoulle, seigneur d'Agimont, Otrange, etc., † le 26 août 1684 et Marguerite de Fléron, sa femme, † le 16 octobre 1682.

43. Gérard de Fléron, † le 6 janvier 1630 et Marie Libert, sa femme, † le 9 août 1664.

44. Jean de Méan, † le 6 février 1618 et Elisabeth Salme, † le 30 novembre 1614.

45. Marie de Halle d'Enhet et Elisabeth Fisen, † le 12 août 1653. — Un blason aux armes de Halle.

46*. N., fils de Hubert d'Awans, † en juillet 1356. — Armoiries.

47. Jean de Saint-Martin, carme, évêque de Joppé, † en 1374. — Deux blasons.

48. Jean de la Boverie, chevalier, haut voué héréditaire de Liége, Jenne le Panthier (de Seraing dit le Pannetier), sa femme, Adrien de la Boverie, leur fils et Marguerite de Marneffe, sa femme, Marie de la Boverie, fille de ces derniers et Jean le Polain de Xheneumont, son mari. — Monument érigé en 1599 par Adrien le Polain, fils de Jean susdit.

49. Monument érigé à la mémoire des nobles familles de la Boverie, Pollen (Polain) et de Fléron, et en particulier à celle de Gérard de Fléron, échevin de Liége, † le 4 janvier 1630 et de Marie Libert, sa femme. — Il porte ces quartiers :

Fléron, Pollen, Nollens, Moesk ;
Libert, Lens, Fieze, N. ;
Boverie, Melun, Panethier, Marneff ;
Pollen, Bonbais Boverie, Wathar.

Couvent des Carmélites.

50. Antoine de Rougemont, écuyer, † le 12 mai 1658 et Anne de Rulant, sa femme. — Armoiries et quartiers :

Rougemont, van Dolre, Meeuwen, Itteren ;
Rulant, Vercken, Grene de Panetier, Rulant.

Cathédrale.

51*. Guillaume de Moumale (Corswarem), tréfoncier, † le 9 septembre 1444. — Effigie. Quatre quartiers :

[Corswarem, Warfusée dit de Moumale;
Argenteau, Ghoor].

52*. Jean de Hocsem, tréfoncier, † en octobre 1348. — Effigie. Deux blasons.

53*. Gérard d'Occen (Chabot d'Ochain), tréfoncier et abbé de Ciney, † le 30 janvier 1348. — Effigie. Trois blasons.

54*. Adam d'Erp, tréfoncier, † en 15... et Jean d'Erp, aussi tréfoncier, † le 20 décembre 1640. — Armoiries et huit quartiers de Jean d'Erp :

Erp, Bronchers, Erp, Takeboerch;
Brecht, Uden, Hunenber, Wijtui (1).

55. Armoiries de Gérard de Noville, chanoine de Saint-Materne.

56. Id. de Henri Wyers, chanoine de Saint-Materne.

57*. Id. de Henri Gressenick, chanoine de Sainte-Croix, 1573 (Gerssenich).

58*. Henri de Ruischenbergh, tréfoncier, chanoine de Munster, etc., † le 15 octobre 1626, à l'âge de 67 ans. — Armoiries et huit quartiers :

Ruischenbergh, Nesselraedt, Grien, Spies;
Gulpen, Argenteau, Wittem, Trasigny (2).

59*. Jean d'Eynatten de Neuwerburch (Neubourg), tréfoncier, † le 6 février 1606, et son neveu Jean baron d'Eynatten de Neuwerburch, tréfoncier, chanoine d'Aix-la-Chapelle, etc., seigneur d'Etzweiler, Lontzen, etc.

(1) Voy. Stein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1876, p. 226.
(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

— Armoiries et huit quartiers de chacun des défunts:

Eynatten, Lichtenburgh, Brandenburch, Kruppé (1); Ruyschenbergh, Reinshem, Grein, Oppem.

Eynatten, Brandenburch, Ruischenbergh, Grein; Humen, Esch, Speis, Worst.

60*. Charles d'Oyenbruge de Duras, tréfoncier, † en 1572. — Huit quartiers :

[Oyenbrugge, Duras, Pottiers, Frésin; Montenaken, Rèves, Romerswal, Egmont].

61*. Charles d'Oyenbruge de Duras, neveu du précédent. — Huit quartiers, qui doivent être lus dans l'ordre suivant :

[Oyenbrugge, Pottiers, Montenaken, Rommerswael; Guygoven, Kérckem, Brandenbourg, Eve].

62. Planche de dix-sept blasons qui se « voyaient sur les » fenestres à S. Lambert. » — Armoiries de tréfonciers pour la plupart.

63*. Jean d'Elderen, archidiacre du Condroz, grand prévôt de Liége, etc., † le 3 juin 1652. — Ce monument élevé à la mémoire du grand prévôt par les soins de ses neveux Jean-Louis et Guillaume-Herman d'Elderen était surmonté de son buste et orné de ses quatre quartiers :

Elderen, Horion, Groesbeck, Tuil.

64*. Philippe van der Meeren, tréfoncier et seigneur de Wuestwezel, † à l'âge de 72 ans, le 25 février 1584. — Quartiers :

van der Meeren, Cuyct, van der Noot, Herbeys.

65. Jean Tabolet, archidiacre de Hesbaye, prévôt de Fosses et official de Liége, † le 13 novembre 1658.

(1) Eve, dit de Crupet.

66.* Robert Tabolet, tréfoncier, † le 23 juillet 1613.

67. Epitaphe collective des deux précédents.

68. Jean de Henry, tréfoncier, doyen puis prévôt de Fosses, † le 19 septembre 1562, et Winand de Marotte, tréfoncier, abbé séculier de Dinant, † le 21 juillet 1623.

— Fragment généalogique de la famille de Stembier.

69*. Guillaume de Floyon alias de Berlaymont, tréfoncier, † le 13 novembre 1530; note de Le Fort, sur ce personnage.

70.* Arnold de Bocholt, grand prévôt de Liége, prévôt d'Hildesheim et de Tongres, † le 21 décembre 1631. — Beau monument de marbre, orné des armes et des huit quartiers du défunt :

Bocholt, Vinck, Vlimersen, Eyck;
Cortembach, Hanxeler, Horion, Randetraet (Randenraedt) (1).

Attestation du Chapitre cathédral touchant l'existence de cette tombe et la noblesse d'Arnold de Bocholtz.

71.* Arnold de Bocholt, grand prévôt de Liége, † à l'âge de 62 ans, 11 mois et 25 jours, le 25 janvier 1568. — Monument à peu près le même que le précédent. Quartiers :

Bocholt, Horick, Ghoer, Brede;
Meerwyck, Donck, Kessel, Pyck (2).

72.* Godefroid de Bocholt, grand doyen de Liége et prévôt de Saint-Jean, † à l'âge de 74 ans, le 29 août 1609. — Armoiries et quartiers :

Bocholt, Busfelt, Weyn, Horrick;
Dript, Ranwick, Boixmeer, Opploe (3).

(1) Voy. Fahn, *Die Dynasten, Freiherrn und Grafen von Bocholtz*, 4e part, tabl. 10, p. 95.

(2) Voy. Fahn, *op. cit.*, tabl. 11, p. 97.

(3) Voy. Fahn, *op. cit.*, tabl. 9, p. 94.

73*. Antoine de Douverin, tréfoncier, † en 1555, le 7 mai. — Quartiers :

[Douverin, Aveluz, van Couwenbergh, van der Sraeten.]

74*. Barthold baron de Wansoulle, grand prévôt de la cathédrale, archidiacre de Liége, abbé d'Amay, seigneur de Thys, Otrange, Beaufraipont, † à l'âge de 84 ans, le 29 mars 1748. (Cette pièce n'est pas l'épitaphe de ce tréfoncier, que donnent Ophoven et de Theux).

Sainte-Catherine.

75. Guilheaume Godefroid, échevin de Liége et Jehenne de Hazeur, sa femme, † en 1557. — Armoiries. Note de Le Fort sur les ascendants de ces époux.

Chapelle-des-Clercs.

76. Marsille de Freloux, † le 24 avril 1444.

77. Jean de Galle, clerc, † le 8 juillet 1361.

78. Gilles de Kemexhe, écuyer, † le 2 septembre 1402 et Maroie, sa femme, † le 16 août 1410. — Blason.

Couvent des Chartreux.

79. Marguaritte de Falconpier, † le 19 août 1507 et ses deux maris : Barthélemi Heeiczoen, bourgeois de Liége, † le 3 avril 1499 (?) et Raes de Chockier, bourgeois de Liege, † en 15... — Effigies. Blasons.

80*. Catherine de Flémalle, bienfaitrice de cette église, † le 25 juillet 1419.

81*. Arnould de Hornes, LXXVIIIe évêque de Liége, † le 8 mars 1389. — Quatre quartiers.

Hornes, Looz, Clèves, Brabant.

82*. Helmic de Moylant, tréfoncier de Liége et prévôt de Saint-Barthélemy, † le 3 juillet 1370.

83*. Jean Simonis alias Rosseal, chanoine de Saint-Barthélemy, † le 30 novembre 1449. — Deux blasons.

Saint-Christophe.

84*. Isabelle d'Awans, † le 4 octobre 1674. — Armoiries et huit quartiers :

Dawans, Saucy, Résimont, Willemar;
Wonckel, Remicket, Gulpen, Donseel.

85. Marie, fille de Weris de Cor chevalier jadit femme à Lowis de Sain Martin escuier, † le 18 avril 1432. — Deux blasons aux armes de Coir.

86. Jenne de Vaulx, dernière de sa maison, veuve de Jean de la Bawette, † le 2 mai 1629. — Armoiries et huit quartiers qui doivent être lus comme suit :

Vaulx, Berlaymont, Fumal, Ursel;
Pottiers, Clochier, Warisoulx, Holoigne.

87. Charles de la Bawette, seigneur à Assurville, † le 20 janvier 1630. — Armoiries et quartiers :

La Bawette, Hofstadte, Vaulx, Tenremonde;
Vaulx, Fumal, Pottiers, Warisoulx.

88. Jean de la Bawette, seigneur d'Oley et Grantaxhe, † le 26 janvier 1633 et Marie de Heyenhoven, sa femme, † le 7 mai 1653. — Armoiries et quartiers :

La Bawette, Vaulx, Vaulx, Pottier;
Heyenhoven, Warisoulx, Horion, Amstenraedt.

89. Isabeau de Lambiermont, † le 6 septembre 1363. — Deux blasons.

90. Catherine, fille naturelle de feu noble vaillant et honorable Messire Guilhame de la Marck, † le 14 juillet 1550. — Armoiries.

91. Huber de Mohin, dit de Vaulx, † le 26 octobre 1557 et Bone, fille de Messire Robert de la Marck. — Armoiries de ces époux et huit quartiers de Hubert de Mouhin :

[Mouhin, Moreal de Clermont, Boileau, le Berwier; Laddoens, Hamal (?), Ryckel, Hamal].

Couvent des Récollets.

92. Jean de Strelle, voué de Streel, plusieurs fois bourgmestre de Liége, † le 21 février 1593 et Agnès de Braibant, sa femme, † le 7 février 1586. — Armoiries et quatre quartiers :

[Streel, Pottiers; Brabant, Neuville].

93. Jean de Streelle, voué de Streel, seigneur des fiefs de Roloux et échevin de Liége, † le ... février 1618 et Guilleame de Junccis, sa compagne, † le 24 novembre 1635. — Ecu parti aux armes de Streel et de Junccis.

94. Marie-Thérèse de Hoensbroeck, chanoinesse de Nivelles, † le 14 novembre 1647, à l'âge de 17 ans. — Quartiers :

Hoensbroeck, Mérode, Bocholt, Wittenhorst; Harff, Plettemberg, Ghimenich, Haesfelt.

95. Colin de Neufforge, fils de Corbeau, tous deux jadis mayeurs d'Awihie (Aywaille), † le 9 septembre 15... — Armoiries.

96. Jacques Suys, seigneur de Nederae (Nederveen), maître d'hôtel de S. A. — Le monument érigé en 1599 par Georgie de Linden, sa femme, porte les armoiries de ces époux.

Couvent des Carmes.

97. Jacquemin de Cheval, commissaire de la cité, † le 17 février 1439 et Isabea, sa femme, † le 18 de fénal 1438. — Deux blasons.

Couvent des Croisiers.

98. Ide d'Atin, femme à jadis Liber Dwihon, dit de Quartier, † le 17 août 1440 et Libert, son mari, † le 5 octobre 1465. — Effigies. Quatre quartiers.

Sainte-Claire.

99*. Pierre Rossius de Liboy, seigneur de Liboy, Jemeppe, Chavannes, Hargimont et Marie Massillon de Nyvelle, sa femme. 1655. — Armoiries de ces époux.

100. Jean Fabricius, jurisconsulte, assesseur de l'Official, † le 8 mai 1629, Jeanne de Roumael, sa première femme, † le 20 mai 1602 et Helkenne van den Roye, femme, † le 29 juin 1643. — Armoiries.

101. Erasme de Marteaux, chevalier, colonel d'infanterie au service du duc de Hanovre et gouverneur de Hamelen, † le 13 avril 1701. — Armoiries surmontées d'une couronne à neuf perles; quatre quartiers :

Marteau, Fermine, Paheau, My.

102*. François Paludanus, † le 21 septembre 1649, Ode de Méan, sa femme, † le 13 ... 1647 et Jean Paludanus, capitaine, leur fils, † à la guerre, le 30 mai 1638. — Deux blasons aux armes de Paludanus et de Méan.

103. Dirick de Saive, prélocuteur, † le 23 octobre 1636 et Mechtelde de Trixhe, sa femme, † le 22 mai 1641. — Armoiries de ces époux.

104. Robert de Crassier, receveur de la cathédrale de Liége et de la principauté de Stavelot, etc., † le 4 juillet 1679 et Anne de Zutman, sa femme, † le 10 février 1687. — Armoiries de ces conjoints.

105. Gérard de Nouille, échevin de Liége, † le 21 juillet 1653, Marie de Ruslet, sa femme, † le 25 juillet 1626

et Marie de Nouille, leur fille, † le 8 octobre 1660. — Armoiries : Nouille et Ruslet.

106. Servais d'Oumal, † le 11 juin 1602 et Jehenne Marcelys, sa femme, † le 29 décembre 1613. — Deux blasons aux armes d'Oumal et de Marcelys.

107*. Charles de Méan, seigneur d'Atrin, conseiller ordinaire, etc., † le 6 avril 1674 et Jeanne van der Heyden de Blisia, sa femme, † le 17 décembre 1672. — Armoiries et quartiers :

[Méan, Ghérinx, Van der Heyden, Counotte].

108*. Jean de Méan, seigneur de Nandrin, conseiller ordinaire, membre de l'Etat-Noble, etc., † le 24 juillet 1639 et Pétronille Counotte, son épouse, † le 29 septembre 1621. — Armoiries de ces époux.

109*. Pierre baron de Méan, seigneur d'Atrin, Cornesse, Drolenvaux, voué de Xhos, conseiller ordinaire, etc., † le 19 octobre 1703 et son épouse, Catherine de Hodeige, † le 1er octobre 1693. — Armoiries de ces conjoints surmontées d'une couronne à treize perles.

110*. Guillaume Blisia (van der Heyden), jurisconsulte, conseiller ordinaire, etc., † le 20 août 1632 et sa femme, Anne Counotte, † le 3 juin 1631. — Armoiries de ces époux.

111. Antoine Clercx dit de Beringhen, bailly d'Oreye, etc., † le 22 février 1624 et Catherine Spirinck, sa femme, † le 16 septembre 1646. — Armoiries de ces époux.

Couvent des Clarisses-en-Ile.

112*. Henry de Berlo, † le 10 mai 1610 et Jeanne d'Oyenbrugge de Duras, dame de Graesen, sa femme, † le 11 août 1636. — Armoiries de ces conjoints.

113*. Ide de Cheratte, femme de Bertrand de Goër de Herve, seigneur de Forêt, † le 11 août 1698. — Armoiries de ces époux, quartiers :

Goer de Herve, Geusenge, Cheratte, Cockin.

114*. Catherine Woot de Triexhe, † le 10 juillet 1634 et Gilles de Soy, licentié en droit et échevin de Liége, son mari, † le 23 juin 1644. — Armoiries de ces époux.

Couvent des Conceptionistes d'Amercœur.

115. Vitrail aux armes d'Arnold de Butbach, jadis deux fois bourgmestre de Liége et de Sophie Stevart, sa compagne, 1664.

Couvent de Cornillon.

116. Vitrail aux armes de « Jehan de Rasier, chevalier et » archier de l'empereur Charles Quinte, 1547. »

Couvent des Croisiers.

117. Robert de Waha dit de Baillonville, « misérablement » occis » le 7 juillet 1644, à l'âge de 19 ans. — Armoiries et quartiers :

Waha, Fénale, Brabant, Sanseille;
Draeck, Viron, Jegher, Rouveroit.

118. André le Berwier, commissaire de la cité, † le 4 juillet 1439 et Francheus de Bierses, sa femme, † le 23 février 1447. — Effigies. Trois blasons.

119. Blason funéraire aux armes de Walther Hodeige, † le 22 août 1603 et d'Ide Talpas, sa femme, † le dernier jour de février 1614.

120. Martin d'Inbrouck, souverain bailly d'Avroy, capitaine de chevaux légers au service d'Espagne, † le 29 avril 1593, mari de Mabyle de Strelle. — Effigie d'un homme revêtu de son armure. Armoiries, quartiers :

[Intbrouck, N., Streel, Brabant].

121. Vitrail aux armes d'Eve d'Isenbourg, 1536. — Quatre quartiers.

122*. Everard comte de la Marck et d'Arenberg, seigneur de Mirwart, Neufchâteau en Ardennes, voué de Hesbaye et de Saint-Hubert, † en ... et Marguerite, née comtesse de Hornes, son épouse, † en 1522. — Effigies. Armoiries, quatre blasons :

Hornes, la Marck, la Marck, Hornes.

123. Huwar Huveneal, † le ... 14..., Gertrude delle Barde, sa femme et Jenne Huveneal, leur fille. — Effigies. Quatre blasons.

Collégiale de Sainte-Croix.

124. Vitrail aux armes de Tilman de Hemricourt, chanoine de Sainte-Croix, 1546.

125. Id. Id. de Renier Jamar, chanoine de Sainte-Croix.

126. Id. Id. de la famille Lambrecht.

127. Id. Id. « de Jacque Mouwet, chanoine de Sainte-» Croix, protonotaire apostolique, 1686. »

— Id. de Hubert Bekanus, chapelain de Sainte-Croix, 1602.

128*. Robert, archidiacre de Liége, † le VI des ides de mars MCC...

129. Jérôme de Borsut, docteur en médecine et chanoine de Sainte-Croix, † le 9 avril 1607 et Marie de Borsut, sa sœur, épouse de Toussaint Prosset, † le 2 février 1613. — Armoiries.

130. Lynar le Berwir, citain de Liége, † le 11 mars 1425, Maroie de Vierme, sa femme, † le 3 octobre 1427 et Maroie, leur fille, † en ... — Deux blasons.

131*. Jean Esemap, chanoine de Sainte-Croix, † en 1399, le 26 de... — Blason.

132. Guillaume van der Meeren, seigneur de Savelhem et Westwezelle, † le 2 mai 1645. — Monument érigé en sa mémoire par Jeanne Ulens, sa femme et Marie Anne, leur fille. — Quartiers :

van der Meeren, Nassau, van der Noot, Hazften;
van der Noot, Locquenghien, Nassau, Nieuvengove.

133. Vitrail orné de deux blasons.

134. Jean de Fexhe, merchenier, † le 12 mai 1416, Aelis Branche, sa femme, † le 17 février 1417 et Abraham, leur fils. — Effigies ; celle de Jean le représente non armé. Deux blasons.

135. Marie de Loer, dame de Lymay (Lummen) et de Neufchâteau, avoueresse de Hesbaye, femme à Monseigneur Everard de la Marck, † le 25 septembre 1400.

136. Philippe Bruni, † le 17 septembre 1361.

137. Henri d'Orjo, chanoine de Sainte-Croix, † en 1609. — Quartiers :

Orjo, Fizen, (Kerpentier), Lonchamps.

138. Gilles de Cornu, chanoine et chantre de Sainte-Croix, † le 2 avril 1443.

139. Gilles Corbelly de Hognoul, chanoine de Sainte-Croix, † le 10 mars 1448.

140. Antoine Berwier, chanoine de Sainte-Croix, † le 29 octobre 1400.

141. Gilles de Simonis, tréfoncier, prévôt de Sainte-Croix, official de Liége, seigneur de Bétho, etc., † le 27 février 1667.

*142**. Louis, chanoine de Sainte-Croix, † en 1284, le XI des kalendes de novembre.

*143**. Gilles de Wihogne, doyen de Sainte-Croix, † en 1290, le lendemain de la fête de sainte Agathe.

*144**. Gérard Militis (Chevalier dit Militis), doyen de Sainte-Croix, bachelier de l'Université de Paris, † le 8 décembre 1541 et Jean Militis, son père, † le 22 février 1522. (Une note ajoute « il est à remarquer que ce » doyen fut enseveli dans la cathédrale. » Voir à propos de cette note et du tréfoncier Gérard Militis enterré dans la cathédrale : J. de Theux, *le Chapitre de Saint-Lambert à Liége*, t. III, pp. 57 et 58. Nous est avis pourtant que cet auteur se trompe et que les deux Gérard Militis, tous deux fils d'un père nommé Jean, sont une seule et même personne, en la mémoire de laquelle deux monuments furent érigés simultanément et peut-être par elle-même).

Collégiale de Saint-Denis.

145. Vitrail aux armes d'Arnold de Soumagne, prévôt de la collégiale des Saints-Apôtres à Cologne et chanoine de Saint-Denis. 1629.

146. Id. de Nicolas Lampson, protonotaire apostolique, doyen de Saint-Denis, conseiller de Son Altesse.

147. Id. d'Arnold Jalhea, chanoine de Saint-Denis. 1617.

148*. Inscription d'un tableau donné par Rener de Macours (Macors) (1) en 1662. — Quartiers :

De Macour, Vinc, Nyss, van Itter.

149*. Id. par Madeleine Meys, femme de Rener de Macours, en 1662. — Quartiers :

Meys, Schutz, la Saulx, Germeau.

(1) Voy. STEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1876, p. 214, deg. II.

150*. Pierre de Momalle, chanoine de Saint-Denis, curé de Tihange, † le 15 mai 1439. — Effigie. Deux blasons.

151. Charles-Nicolas de Neufforge, seigneur de Fizenne, Warge, Chefsonfosse, etc., † à l'âge de 20 ans, le 12 octobre 1643.

152*. Winand de Malmedi, doyen de Saint-Denis, † le XVI des kalendes de mai 1294.

153*. Thierry de Resteys, chanoine de Saint-Denis et de Visé, † le 15 juin 1341.

154. Linard de Geere, † en juillet 1351.

155*. Béatrix, femme de Jean de Lardier, échevin de Liége, † le lendemain de la fête de saint Thomas, apôtre, en 1292. — Effigie. Deux blasons : Lardier, Awans.

156*. Gilles de Lardier, chanoine de Saint-Denis (fils de la précédente), † le 17 novembre 1321. — Effigie. Deux blasons : [Lardier et Awans].

157*. Pierre de Molhein, chanoine de Saint-Denis, † le jour des nones d'avril en 1296. — Effigie.

158*. Jean de Hemricourt, chanoine de Saint-Denis, † le 5 février MCCC... — Effigie.

159*. Gérard de Lardier, diacre et chanoine de Saint-Denis, † le 31 mars 1374. — Effigie. Deux blasons.

160*. Baudouin de Rossut, archidiacre de Liége et prévôt de Marlinnes *(sic)*, † le III des ides de septembre 1370. — Effigie.

161*. Lambert dit de Florzeez, docteur ès-décrets, doyen de Saint-Denis, † le 6 mars 1401. — Effigie.

162*. Libert de Langdries, chanoine de Saint-Denis, † en mars 1349. — Effigie. Blasons frustes.

163*. Gauthier de Lardier, chanoine de Saint-Denis, † le 2 mai 1351. — Effigie. Deux blasons frustes.

164*. Jean de Lardier, chanoine de Saint-Denis, † le VII des kalendes d'avril 1316. — Effigie. Deux blasons.

Couvent des Dominicains.

165. Jean Roseaus (Roseal), échevin de Liége, † le 30 mai 1406, Aylid, sa femme et Cloes, tréfoncier de Liége, leur fils, † le 4 février 1410. — Blason.

166. Ernest-Ferdinand de Perez, gentilhomme de S. A. S. Ferdinand de Bavière, † le 22 octobre 1631, Catherine de Perez, sa sœur, † le 13 juin 1661 et Catherine-Eléonore Perez de Barron, dame de Loenhout, etc., leur cousine germaine, † le 17 novembre 1672. — Armoiries surmontées d'une couronne. Quartiers :

Perez, Lopez, Sigura, Beirenout;
Barron, Gamnego, Arbieto, Aquinaga.

167. Hubin de Hosden, bailli de Moha et maréchal de Meeffe, † en 1432. — Effigie. Blason.

168. Giel de Lonchin, seigneur de Herck, † le 27 août 1557 et Barbe de Corswarem, sa femme, † en novembre 1575.

169. Gérard de Viron, seigneur de Bouffu et Tahier, échevin de Liége, † en 1523 et Jeanne de Verlaine, sa femme (1).

170. Anne van der Noot, veuve de Louis de Schore, chevalier, président des Conseils d'état et privé des Pays-Bas, † le 31 mai 1590 et Françoise de Schore, sa fille, † le 22 juillet 1590. — Blason parti aux armes de Schore et de van der Noot.

Ce monument est orné des blasons suivants : 1° au haut de l'épitaphe :

Watermale, Halfhuys, van Pede, Wietfliet.

(1) Cette épitaphe ne porte pas la mention du lieu où elle se trouve.

Et 2° aux côtés de l'inscription :

Edle van der Haivermylen, Gruyter, Daem, Cock.

171. Table des huit quartiers suivants :

Lynden, Bronckhorst, Elderen, Amstel.
Ingenieulant, Lynden, Wees, Roucke.

Ces quartiers sont ceux de Thierry de Lynden, vicomte de Dormael, seigneur d'Opdormael, capitaine de chevaux légers au service d'Espagne, † à Paris en 1590 et enterré dans l'église des Dominicains, à Liége.

Saint-Etienne.

172. Isabeal, fille de Rasse de Haccur, chevalier, femme de Johan, voué de Liers, † en 1393. — Deux blasons.

173. Table des huit quartiers suivants :

La Tour d'Auvergne, Nassau, Bergh, Ravenel;
Montmorency, Bourbon, Nassau, Renty.

Ils appartiennent à Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, tréfoncier et grand prévôt de Liége, abbé de Cluny, cardinal et doyen du Sacré Collège, plus connu sous le nom de cardinal de Bouillon.

174. Lambert de Cheval, mambour de la cité, † le 20 novembre 1534 et Marie de Gihoul, sa femme, † en 15... — Effigies. Deux blasons.

175*. Inscription armoriée rappelant Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, prince du S. E. R. cardinal de Bouillon, grand prévôt de Liége, etc., collateur de l'église.

176. Joans de Huquaing, bourgeois de Liége, † en 137... et Maroie, sa femme. — Effigies, celle de Jean le montre armé de toutes pièces. Blason.

Abbaye de Saint-Gilles.

177*. Raskin de Sclecinia, chanoine de Saint-Gilles, † le 8 septembre 1429 et Agnès de Schlechiens, sa mère, † en 14... — Effigies. Deux blasons.

178. Warnier de Wartaing, abbé de Saint-Gilles, † le 23 septembre 1386 et Warnier de Vartaing *(sic)*, son père, † le 7 mai 1389. — Effigies. Blason.

179*. Baudouin de Hanèche, abbé de Saint-Gilles, † le jour de la fête de saint Callixte 1352 et Hawis, femme de Jehan de Hanèche, chevalier, sa mère, † en 1342.

Hôpital de Bavière.

180. Jean Paul, † le 29 septembre 1656 et Catherine d'Auxbrebis, sa compagne, † le 10 juin 1661.

181. Arnold de Corswarem, † le 30 septembre 1640 et Mechtilde de Liverloz, sa femme, † le 13 mars 1663.

Saint-Hubert.

182. André de Hacur, † le 5 février 1430 et Maroie de Houtens, sa femme, † en avril 1418. — Effigies. Blasons aux armes de ces époux.

183*. Inscription armoriée rappelant Jean Chapeauville, tréfoncier, archidiacre de Famenne, prévôt de Saint-Pierre.

184. Id. pour Jean Pirard, tenant et capitaine de cette paroisse.

Abbaye de Saint-Jacques.

185. Jean, fils de feu Unery de Momalle et de Aely de Lembor, premier recteur de cette chapelle « du Parvy », † le 2 décembre 1409; Aely, fille de jadit grant Johan et de Maget de Lembor, † la nuit de saint Martin en 1385. — Effigies.

186. Maget, feme jadit grant Johan de Lembor, † le 10 de résail 1349 et grant Johan de Lembor, † le 29 août 1334. — Effigies, celle de Jean le représente non armé.

187*. Johes de Hez (note que c'est Hez ou Hex) (1), écuyer, † le 9 janvier 1336 et Catherine, sa femme, † le 20 juin 1341. — Effigies. L'homme est représenté armé de toutes pièces.

188*. Englebert de la Marck, seigneur de Loverval, Vogelsanck et Walhem, reconstructeur du chœur de l'église de Saint-Jacques, † le VIII des ides de mai 1422. — Effigie armée de toutes pièces. Quartiers :

[La Marck, Arenberg, Looz, Limbourg].

189*. Charles de la Rivière, chevalier, seigneur de Heers, Hermalle, Horppale (Horpmael), † en 1409. — Effigie armée de toutes pièces. Quartiers :

[Rivière, Heers, Haccourt, Brabant].

Saint-Jean-Baptiste.

190. Jean de Haling et Beatrix Lupus, sa femme, François-Edmond de Haling et Marie de Sélys, sa femme et Michel de Haling, chanoine de Saint-Paul, curé de Saint-Jean-Baptiste, † le 23 février 1716.

191*. François de Hinnisdael, seigneur de Monstreuil, enterré le 7 mars 1675 et Catherine Dorothée de Beeckman, sa femme, enterrée le 22 mars 1686.

192*. Melchior de Hinnisdael, écuyer, commissaire déciseur de Maestricht et échevin de Liége, † le 1er juin 1623 et Jeanne de Meers, sa femme, † le 25 juillet 1634. — Armoiries de ces époux, quartiers :

Hinnisdael, Hulst, Meers, Brabant.

(1) Note de Le Fort.

193. Vitrail aux armes de la famille le Rosseau dit du Saint-Esprit.

194. Marie de Meiers, femme de Jean de Cor, écuyer, † le 13 mars 1385. — Blasons de ces époux.

195*. Jean Bailge, grand compteur de Saint-Lambert, † le 18 juillet 1560 et Jenne de Fléron, sa femme, † le 1er avril 1557. — Deux blasons, aux armes de ces conjoints.

196. Marie Bailge, femme d'Antoine Vaes, † le 23 septembre 1558. — Armoiries : Vaes et Bailge.

Collégiale de Saint-Jean-en-Ile.

197. Blason aux armoiries d'Arnold de Brus en 1670.

198. Id. des familles de Liverlo et du Vivier.

199. Id. de Jean Houbart.

200. Vitrail aux armes de Goeswin Jacobi, chanoine de Saint-Jean en 1557.

201*. Martin de Perez, chanoine de Saint-Jean, † le 13 décembre 1663. — Armoiries et quartiers :

Perez, Lopez, Sigura, Beirenout;
Barron, Camnego, Arbieto, Aquinaga.

202*. N..., † le 3 janvier 1464. — Effigie de chanoine. Deux blasons, le premier écartelé, de ... au chevron de ... et de ... billeté de ... au lion de ...; le deuxième de ... à cinq fusées de ... touchant les bords de l'écu.

203*. Jean Truilhet de Fléron, doyen du chapitre de Saint-Jean, † le 8 janvier 1485 et Jean Michel, son neveu, chapelain, † en août 14... — Effigies. Blason.

204*. Rigault dit de Tavier, chanoine de Saint-Jean, † en 1361. — Effigie. Deux blasons.

205*. Guy de Gelinden, seigneur de Spanden (lisez Spauwen), chanoine de Saint-Jean, † le 25 novembre 1440. — Blason.

206*. Goeswin de Meirs, chanoine de Saint-Jean, † le 26 septembre 1383. — Effigie. Quatre blasons frustes.

207*. Jérôme de Houthem, chanoine de Saint-Jean, † le XI des kalendes de février 1577 et Englebert de Houthem, son frère, † le X des kalendes de juin 1584. — Armoiries et quartiers :

Houthem, Elderen, Blehen, Awans;
Van der Noot, Asche, Nassau, Hastrich.

Couvent des Jésuites Wallons.

208. Verrière portant les armes et les quatre quartiers de Conrardt de Gavre, seigneur d'Elsloo, Diepenbeeck, Peer, etc., grand prévôt de Liége.

[Gavre, Vuls, Rechterghem, Kelmeis].

Abbaye de Saint-Laurent.

209. Blason aux armes de Bartholomé de Longchamps, abbé de Saint-Laurent.

210. Id. d'Etienne de Marils, abbé de Saint-Laurent.

211*. Robert de Gynimont, abbé de Saint-Laurent, † le V des kalendes de novembre 1396. — Deux blasons.

Saint-Martin-en-Ile.

212*. Gilles Fanchon, jurisconsulte, échevin de Liége, etc., † le 17 août 1519 et Isabelle d'Awenne, sa femme, † le 14 juillet 1514. — Deux blasons aux armes de ces conjoints.

213. Jean Sanden de Bois-le-Duc, procureur de la vénérable Cour de Liége, † le 26 octobre 1536.

214. Pierre de Streel, commissaire de la cité, échevin d'Amercœur, † le 24 novembre 1608 et Anne Milens, sa femme, † le 31 juillet 1579.

215.* Gilles de Muchet, échevin de Liége, † en 1322, le ... après l'Octave de l'Epiphanie et Marguerite, sa femme, † en 1316, la veille de la fête de saint Barnabé, apôtre.

216. Jacquemin de Palhier, † le 23 fenal 1356 et Oude, sa femme, † le 8 mars 1357.

217.* Antoine de Staby, † le 25 février 1606 et Marie de Blocquerye, sa femme, † le 26 novembre 1630.

218. Jean Saverot, commissaire de la cité, † le 15 ... 1516 et Katheline le Tanneur, son épouse, † le 13 mars 1514.

219. André Houten, bourgeois de Liége, † le 12 février 1579.

220*. Guillaume de Xhénemont, † le 10 décembre 1603 et Marie Surlet de Chockier, sa femme, † le 7 décembre 1632. — Armoiries : Xhénemont écartelé avec Bensenraedt et Surlet. Quartiers :

Xhénemont, Trips, Boubay dict Xherveat, Kettenis;
Bensenraedt, Goer, Ryckelt, Palant.

221*. François-Joseph de Diffuy, échevin de Liége, † en 1676 et Anne-Catherine-Constance de Sélys, sa femme, † le 5 septembre 1693. — Armoiries de ces conjoints.

222. Catherine-Jenne de Viller du Mont, † le 4 septembre 1630 et Paul de Renier, son mari, voué de Liboy, etc., † le 10 août 1690, âgé de 102 ans. — Armoiries, quartiers :

de Villez, de Darimont, d'Orjo, de Habaru;
de Cerf, de Hoseusse, Rouchelft, de Habaru.

223. Dans la voûte de l'église : inscription et armoiries rappelant Arnoul Houbar, marchand. 1682.

224. Dans la voûte de l'église : inscription et armoiries rappelant Jacques d'Heur, procureur.

225. Id. Id. Albert de Beckers, jurisconsulte et jadis bourgmestre de Liége.

226. Anthoine de Wypart, procureur de l'Official, Marie de Thorette, sa femme et Jehenne de Borsut, épouse de Louys de Wypart, commissaire de la cité, † le 19 mai 1643.

227. Louys de Marche, † le 2 mai 1633, Jehenne Doumal, sa première femme, † le 10 novembre 1607 et Elisabeth de Soumaigne, sa seconde femme, † le 26 février 1629. — Trois blasons aux armes de ces personnes.

228. Dans la chapelle de Saint-Roch : vitrail portant les armes et une inscription rappelant « Sébastien de » la Ruelle, docteur es droits, Bourgmre de la cité » de Liége, a° 1631. »

229*. Dans la même chapelle : Antoine de Staby, † à Liége, le 25 février 1606 et Marie de Blocquerie, sa femme, † à Collersried, le 16 novembre ... — Monument élevé à leur mémoire par leur fille unique Jeanne, épouse de Simon de Labricque, seigneur de Lanoy, Collersried, Lauffenthal, Peilenstein, Bergstetten, etc., chevalier doré. Armoiries : Staby et Blocquerie (ancien).

230. Guillaume Beeckman, seigneur du Vieux-Sart, Monstreuil, Oegnie, six fois bourgmestre de Liége, conseiller ordinaire, † le 29 janvier 1631 et Margaritte de Bau sa compagne, † le 3 février 1630. — Armoiries de ces époux ; en dessous, la devise : *Deo, principi, patriae.*

Collégiale de Saint-Martin-en-Mont.

231. Dans la maison claustrale du chanoine Vervo : vitrail aux armes de Jean d'Argenteau, chanoine. 1591.

232. Vitrail armorié avec inscription rappelant Michel à Mericka, chanoine de Saint-Martin. 1613.

233*. Vitrail portant les armes et une inscription rappelant Henry de Renier, J. U. L., chanoine de Saint-Martin. 1614.

234*. Vitrail armorié portant une inscription rappelant Warner Aertzen, chanoine de Saint-Martin. 1614.

235*. Id. Id. Nicolas Chamont, chapelain de Saint-Martin. 1565.

236*. Id. Id. Jean van Delft, chanoine de Saint-Martin. 1613.

237*. Id. Id. Gilles Croisant, chanoine de Saint-Martin. 1613.

238*. Id. Id. Pierre Cox, chanoine et coste de Saint-Martin. 1613.

239*. Id. Id. Guillaume de Blotacher, chanoine de Saint-Martin. 1613.

240*. Id. Id. Servais Meys, chanoine de Saint-Martin. 1613.

241. Vitrail portant les quatre quartiers suivants :

Gavre, Schoonvorst, Rechterghem, Kelmeys.

242. Vitrail portant les huit quartiers de Conrard de Gavre, personnage dont il sera question ci-dessous, au n° 250.

243*. Théobald Enetten à Bollat (d'Eynatten de Bolland), chanoine de Saint-Martin, † le 19 mai 1559. — Effigie. Armoiries et quartiers :

[Eynatten, Bock van Lichtenberg, Brandenbourg, Crupet].

244* Gérard de Kessel, chanoine jubilaire et chantre de Saint-Martin, † le 27 octobre 1674. — Armoiries.

245*. Jean de Heynsberch *alias* de Millen, doyen de Saint-Martin, † le 1er novembre 1503. — Blason.

246*. Arnold le Bierlier (Berlier), docteur ès-arts, licencié en droit pontifical, chanoine de Saint-Martin, † le 21 mai 1522. — Deux blasons.

247*. Fastré dit Bareis, chanoine de Saint-Martin, † le jour de la Sainte-Barbe en 1318. — Deux blasons, dont un fruste.

248*. Arnold de Fossé, chanoine de Notre-Dame à Maestricht, † le 13 novembre 1641. — Armoiries et quartiers :

Fossé, du Mont, Lens, Saint-Esprit (Rosseau).

249*. Pierre Woot de Triexhe, chanoine et coste de Saint-Martin, † le 8 octobre 1654. — Armoiries écartelées de Triexhe et d'Oranus. Aux côtés de l'épitaphe figurent ces quatre blasons :

Lens, Bolsée, Marotte, Pottier (1).

Les quartiers généalogiques de ce chanoine que Stein (*Annuaire de la noblesse de Belgique*, 23e année), fait mourir en 1655, étaient :

[Triexhe, Stiennelet dit de Bollesée, Lens, Gompart; Oranus, Pottier, Marotte, Henry].

250*. Conrard de Gavre, seigneur de Heetfelt, Elsloe, Diepenbeeck, de la terre de Rhode Sainte-Agathe et de Hamal, grand prévôt de la cathédrale, prévôt de Saint-Martin, etc., † le 29 décembre 1602. — Superbe monument en marbre noir portant la statue couchée du défunt et les blasons de ses huit quartiers.

(1) Cette dalle funéraire en marbre noir existe encore à côté du monument du grand prévôt de Gavre, décrit au numéro suivant, dans une chapelle basse, à droite du chœur de la collégiale de Saint-Martin.

Saint-Mathieu.

251. Arnold Haweal, maître ès-arts, licencié ès-lois, jadis échevin de Liége, † le 7 juillet 1531 et Anne Gosevin dit de Beyne, son espeuse, † le 13 décembre 1558. — Effigies. Blason et quartiers :

[Haweal, Carpentier, Goswin dit de Beyne, Le Berlier].

Saint-Michel.

252*. Renier van der Aa, de Berlecom lez Bois-de-Duc, chanoine de la petite table à la cathédrale, † le 29 novembre 1578. — Effigie. Deux blasons.

253. Jean de Fiez (Fize), † le 8 mars 1533 et Marguerite del Ween, sa femme, † le 15 ... 1553. — Blason.

Couvent des Frères-Mineurs.

254. Blason aux armes de la famille Wauters.

255. Jacques Chabot, † en 1368. — Deux effigies. Blason (fragment).

256. Lambert Meys et Gertrude Potesta, sa femme, † le 17 octobre 1611.

257*. Inscription armoriée en mémoire de Jean Walthérius de Castro, doyen de Visé.

258*. Guillaume chevalier de Fontaines (miles de Fontaines), † le v des ides de septembre 1266. — Blason.

259. Godefroy ... chevalier, † le 5 de résail 1322 et Katheline, sa femme, † le jour de saint Linar (6 novembre) 1334. — Effigies. Blason. (Noté que Catherine était surnommée d'Acoche ditte des Prez, *note de Le Fort)*.

260. Albert du Chasteau, commissaire de la cité, † le 26 février 1653 et Marie de Trixhe, sa femme, † le 15 octobre 1630. — Deux blasons aux armes de ces conjoints, quartiers :

Du Chasteau de Brusthem, Chocquier, de Trixhe, Pastoir.

261*. Vitrail avec inscription, rappelant Marguerite femme de (Robert) de Corswarem.

262*. Pierre tombale brisée de Joes de Rosu, † la nuit de la fête de saint Gilles... et de Libert..., † le XIX des kalendes de février 1260. — Blason.

263*. Marguerite, femme de Robert de Corswarem, chevalier, † le VI des kalendes de février 1262, bienfaitrice du Couvent des Mineurs où trois de ses fils furent moines. Attestation concernant la généalogie de cette dame et l'existence de sa tombe. [Elle était fille de Guy de Seneffe].

264. Aleide Galniel, † le 24 septembre 1625 et Charles Caroli (de Charles dit Caroli), son fils, † le 21 juin 1658.

265. Jean de Méan, jadis bourgmestre de Liége et capitaine des jeunes arquebusiers, † le 5 février 1631 et Oda Bomersomme, sa femme, † le 29 octobre 1642.

266. Inscription d'un vitrail rappelant Adam Charle, Jolende de Chaneau et Jeanne Oleye, ses deux femmes, 1682.

267. Id. Id. Jean Charle le jeune et Jeanne Boesman, sa compagne, 1682.

268. Guillaume Mathias van Beul, écuyer, conseiller au Conseil ordinaire, † le 10 août 1708 et Suzanne Gal, son épouse, † le 27 juillet 1704.

269. Vitrail armorié avec inscription rappelant Jean de Stockhem et Oda Trappé, son épouse, Léonard de Stockhem et Marie de Vaulx, sa femme.

270. Jean Hardi, † le 6 novembre 1620.

271. Jean de Thier, marchand bourgeois de Liége, † le 19 novembre 1644 et Jeanne Gilon, sa compagne, † le 3 avril 1666, Henri de Loncin, marchand bour-

geois de Liége, leur gendre, † le 27 février 1679 et Elisabeth de Thier, son épouse, † le 3 mai 1692.

272. Jan Gordinne, capitaine des jeunes arquebusiers de la cité, † le 9 juin 1600.

273. Sépulture des Gordinne, 1675. Jean Gordinne et Marie de Hacka, sa femme; Jean Gordinne et son épouse Catherine Hodeige; Pierre Everard et sa femme Catherine Hodeige; Gérard Gordinne et Jenne Everard, sa conjointe.

*
* *

Inscriptions tirées (par Le Fort) des archives des Frères-Mineurs, à Liége.

274*. (Gauthier de Berlaymont), seigneur de Bomal, † le 19 décembre 1553 et Barbe de Horion, sa femme, † le 10 septembre 1602.

275. Jean de Berlamont (Berlaymont) dit de Floyon, seigneur de Bomal et bourgmestre de Liége, † le 18 octobre 1529 et Marguerite de Wihoigne, sa femme, † le 17 novembre 1563.

276. Jean de Méan, jadis bourgmestre de Liége, etc. (Voy. n° 265, ci-dessus).

277. Louis de Iernaw, vinièr, « jadis maistre delle cheité de Lige, » † le 6 mars 1406 et Jehanne, sa femme, fille de Henri de Comblyn, † le 21 mars 1410.

278. Jean Stochelman, † le ... avril 1479.

279. Françoy de Bovengnistier, prélocuteur auprès des échevins de Liége, † le 11 juillet 1586 et Marie de Hasque, sa veuve, † le 24 septembre 1596.

280. Renars d'Argenteal, chevalier, sire d'Emtines, † le 18 octobre 1360. (Ce Renard d'Argenteau était fils de

Thierry alias Jean, seigneur d'Emptinnes et petit-fils de Renard II, sire d'Argenteau et voué de Ciney).

281*. Guillaume de Cornu dit de Fontaines, chevalier, † le 25 août 1375.

282*. Robert, chevalier de Limont, † le XIV des kalendes d'octobre, lendemain de la fête de saint Lambert, martyr, 1276.

283. Fragment de la pierre tombale de N... le Vinier, citain de Liége, † en 14...

284. ... de Lardier, † le 18 mars 1405, Oudiene de Flokelet, sa femme, † le 25 mars 1421, Conrat de Biernawe, leur fils, † le 21 décembre 1436 et Katherinne de Houtain, sa femme, † en 1451.

285. Maroye, fille de jadis Gilhes Gilmans et femme de ... † le 21 octobre 1375.

286. Madame ... de Frenoir, † en 1344, « la nuict devant la Saint-Jean devant la Porte Latine, en may. »

287*. Anthoine, chevalier jadis dit de Fontaines, † la veille de la fête de saint Lambert, évêque et martyr, 13...

288. Jean Counot, † le 10 novembre 1623, Barbe d'Oumal, sa femme, † le 13 octobre 1604, Gilles et Jean Counot, leurs fils.

289. Lambier d'Oupexhe, chevalier, sire d'Oupexhe, † le 1er jour de l'an 1345 (et N. fille) (1) de Arnout de Housinbour, chevalier, † le 8 août 1372.

290*. Jean d'Orelh (Oreye) chevalier, fils de Guillaume d'Orel, † le 24 septembre 1332.

291*. N... quondam miles de Rolues ..., † en 1289.

292*. Jean d'Omal, gardien et lecteur du couvent des

(1) Voy. HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, éd. Salbray, pp. 44 et 86.

Frères-Mineurs et confesseur du couvent de Sainte-Claire, † le 14 novembre 1596.

Sur la même pierre, sous l'inscription précédente on parvient à déchiffrer ces mots d'une épitaphe antérieure : « Hic jacet Jacobus de Geffen, oriundus ... qui » obijt anno dni millesimo quadringentesimo... cujus » anima requiescat in pace amen » (note de Le Fort).

293*. Libert dit li Polens de Warus (le Polain de Waroux), chevalier, † le jour de la fête de saint Laurent 1313.

294. Ustases, chevalier, « avoweis de Evissegneis » (Evegnée?) ...

295. Wilheame de Warous, « demorant en la basse Salvenir, » † le 22 août 1439 et Gele Leylet, sa femme, † le 5 décembre 1445.

296*. Jean de Se... chevalier, de ..., † le IV des nones d'août 1268 et Jean, son fils, † le VII des ides d'avril 1266.

En marge de cette tombe (dit le manuscrit), il y a encore des mots d'une autre inscription :

« MCCLXXVIII, XIIII kal. aprilis obijt ... civis Leodiensis... uxor Jacobi de Cibecheron. »

297. Maroie, femme de Rase de Warous, fille de Jacques Chabot, chevalier, † le jour de la Toussaint 1362. — Effigie, à l'entour de laquelle se lit cette invocation :

« Douche Vierge Marie
» a joinctes mains de cœur vous prie
» ke ver Dieu me soyes amie. »

298*. Herman de Berstrate, chevalier, † le 19 avril 1338.

299*. Guillaume, chevalier de Fontaines, † le V des ides de septembre 1266.

300*. Guillaume Boylauve de Monte (Boileau de Mons), chanoine de Liége, † le 10 avril 1379 et son neveu

(Guillaume Boileau de Mons), aussi chanoine de Liége, † le 23 juin 1431 (1).

301*. Hugues de Monte (de Mont), chanoine de Liége, docteur en droit, maître ès-arts, de Paris (Parisius), † le 24 mars 1383.

302*. Henri de Fehe (Fexhe), chevalier, † le ... des kalendes de décembre 1288.

303. Raes de Fexhe, fils de Henri, chevalier (voir au numéro précédent), † le 20 novembre 1296.

304. Catheline Bonande, de Namur, † le 7 septembre 1332 et Helwis de Liers, † le 3 juin 1352.

305*. Guillaume Perse, de Bruges, † le 16 août 1551.

306*. Guillaume chevalier de ... hohie, † le IV des kalendes de novembre 1256.

307. Godefroy de Wittenge, chevalier, † le 5 de resail 1322 et Katheline, sa femme, † le jour de la fête de saint Léonard, 1334.

308. Anthoine Rustic, fils de Simon, de la cité d'Asti en Piémont, † le 4 avril 1528 et Elisabeth, fille de Jean de Chaisne, sa veuve, † le 29 avril 1544.

309. Anne Bertrande, relicte de Dionis Sauvage, avocat de la vénérable Cour de Liége, † le 22 juin 1591.

310. Gille le Liégeois, archer de la compagnie de Robert de la Marck, † le 20 juin 1489.

311. Gérard Viron, seigneur à Boffus et à Tahier, échevin de Liége, † le 31 mai 1523 et Jehenne de Verlaine, sa femme, † le 13 octobre 1503.

(Une note marginale du manuscrit dit : « Nota quod ipse sepultus est in habitu ff. minorum, illa in habitu clarissarum). » Gérard de Viron avait été, en

(1) Voy. J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liége*, t. II, pp. 96 et 210.

outre, maître d'hôtel du cardinal Erard de la Marck, bourgmestre de Liége en 1508, 1511, 1518 et 1522, chambellan de l'évêque Jean de Hornes et sous mayeur de Liége en féauté, sous le règne d'Erard de la Marck.

312. Jean Salmon, bourgeois et marchand de la cité, Marie van den Berg, son épouse et Arnold, leur fils, † le 3 juin 1631.

313. Johans d'Odeur, écuyer, fils de Wilheame d'Odeur, chevalier et mari d'Ysabial de Jardin, † le jour de la fête de saint Lambert 1340, Ysabial de Jardin, sa femme, † le jour de la fête de saint Gilles 1386, Willam d'Odeur, leur fils, † le 21 mai 1399 et Mahaut de Bubrie, sa femme, † le 4 avril 1414.

314. Jean de Stockem, bourgeois et marchand de cette cité, † le ... de l'an 16... et Oda Trappé, sa femme, † le ... 16...

315'. Katherine, fille de Rigaud, chevalier, autrefois voué de Cumesta (1), veuve de Gérard de Cambys (2), bourgeois et échevin de Liége, † le v des kalendes de février 1301.

316. Jehenne Sauvaige, femme de Jean Andrée, licencié en droit, † le 22 mars 1595, Guillheaume Perott, † le 18 février 1636 et Catherine Andrée, sa femme, † ...

317. Bernard de Broncas et Louys de la Masiers, compagnons et hommes d'armes dans la compagnie de Robert de la Marck, † tous les deux le 20 juin 1489.

318. Tibaus de Landris (Langdries), chevalier, jadis échevin de Liége, † le 21 mai 1357 et damoiselle ... de Cheval, † le 24 mai 1337.

(1) Rigaud de Beaurieu, voué de Kemexhe, Voy. Hemricourt, éd. Salbray, p. 154.

(2) Gérard de Canges, échevin de Liége de 1250 à 1272.

319. Hans Hellweghen, marchand bourgeois de la cité, † le 20 février 1616 et Anne le Bidart, † le 15 septembre 1616.

320. Angle de Fontaine (bienfaitrice de l'Ordre des Mineurs), † en 1333.

321. Jean de Trois-Diez, † le 24 février 1531, Noé de Trois-Diez, dit de la Tison, † le 13 septembre 1556 et Anne le Vivier, sa femme, † le 20 septembre 1547.

322. Mathye Corbeau, « avant parlier de la cité », † en 15... et Jenne, sa femme, † en 15... — Effigies en costume de religieux.

323. Jean de Langdris, chevalier, fils de Thibaud, chevalier et échevin de Liége, † le 27 décembre 1369, Johans de Langdris, le jeune, chevalier, † en 1369 et Thibas de Landries, le jeune, † en 1372. — Effigies.

324. Jehans, chevalier, sire de Liers, † le 6 octobre 1353 et Katheline, fille de Butor, seigneur de Clermont, sa femme, † le 11 mai 1364.

325. Gilles de Mers, chevalier, † le 24 septembre 1340 et Maroie de Kemexhe, sa femme, sœur d'Ameil, voué de Kemexhe, † le 8 de fenal 1383.

326. Cateline de Motroal, femme à Hubin de Harduvin, † le 12 mai 1360.

327. Johan Chauxhe, « maistre de Fier de Cheval, » commissaire de la cité, † le 7 juin 1592, Anne de Harzé, sa première femme, † le 23 juin 1563, Margarit del Barbe d'or, sa seconde femme, † le 10 mars 1608, Johan de Chauxhe, le jeune, † le 22 juin 1586 et Catherine del Barbe d'or, sa femme, † le 23 août 1579.

328'. Gilles dit Gillemans, bourgeois de Liége, † en 1327, le jour de la fête de saint Michel et Ide, fille de Gérard de Neuvice, sa femme, † le lendemain de l'octave de la Purification, 1307.

329. Johans de Quore, fils de Gilles, † le 24 septembre 1365.

330. Herman de Sartz, seigneur de Noumanyl et Jehetz (Neufmenil en Condroz et Jehay), † le 11 octobre 1522 et Ide, fille de Quentin de Towin (Thuin), sa femme, † le 16 septembre 1512.

331. Agnès, femme de sire Mathier dit Matos, échevin de Liége, † le jour de la fête de saint Grégoire 1298, Colins Matos, son fils, † le 5 août 1312 et Isabeal, fille de sire Mathier Matos, † le jour de la fête de sainte Gertrude, en mars 1340.

332. Mathias de Foramine, échevin de Saint-Trond, † le 7 octobre 1364.

333. Pirons d'Awans, le brasseur, bourgeois de Liége et échevin de Mons..., † en 1375.

334. Lambrech van Aer, écuyer, † le 24 septembre 1489 et Johan Mont, † le 26 septembre 1489 (texte flamand).

335. Anne Gordinne et André Bernimolin dit Henrotte, marchand bourgeois, son mari, décédés, elle, le 12 mars 1621, lui, le 10 juin 1629.

336. N..., femme de Gilles Gorotier, bourgeois de la cité, † le 4 (?) décembre 1319 et Agnès, leur fille, bienfaitrice de ce couvent, † en ...

337. Jehan le Hardelin, barbier de Féronstrée, † le 15 de fenal 1414 ... et ... sa femme, † le 9 août 1416 et leurs six enfants.

338. Wéris de Laveur, citain de Liége, † le jour de la Toussaint 1387, Gilles, son fils, « jadit maistre de Liége », † en 1399 et N..., femme à Wéris de Lavoir, † le 29 de resail, 1359.

339. Baduvins de Flémal, chevalier, † le 6 décembre 1365, Isabiel de Horion, sa femme, † le lendemain de la fête de sainte Catherine 1338.

340. Johans de Hui dit Karabe, bourgeois de Liége, † en 1328 et Margriete Becheron, sa femme, † en 1337.

341. Lamber dit de Ballanches cangir (changeur) de Liége, † le 11 de resail, 1331.

342*. Gilles dit de Metis (Metz) « civis hallarius Leodiensis », fils de Jean, dit ... nogier, † le VIII des kalendes d'octobre 1328.

343*. Jean Hannes dit Gilemans, bourgeois de Liége, † en 1307, le lendemain de la Purification et Margarite, sa femme, † aux ides de juin 1323.

344*. Nicolas dit Gillemans, « hallarius Leodiensis, » † en 1317, le troisième jour après l'Epiphanie.

345. Jean Gilleman, † le 12 décembre 1355, Biatris, sa femme, † le 16 septembre 1356 et Jean, leur fils, † en 1367.

346*. Jean Tibot, receveur-général de l'évêque Corneille de Berghes, † le 30 novembre 1541 et Josine de Zandrien, sa femme, † en 15...

347*. Mathieu dit Matos, bourgeois et échevin de Liége, † le IV des kalendes de mars 1284.

348. Johans de Lardier, † le 7 octobre 1370, Wilhame, son fils, † le 9 septembre 1363, damoiselle N..., † en 13... et N... de Lardier, † le 17 janvier 1387.

349*. Jean de Lardier, bourgeois et échevin de Liége, † le IV des kalendes d'août 1307 et Jean de Lardier, † en ...

350*. Jean de Lardier, bourgeois et échevin de Liége, † le jour de la fête de saint Mathieu, apôtre, 1282.

351*. Gacherus de Peis, chevalier, † le IV des ides de janvier 1248.

352. Giles Sureles, fils de jadis Johan Surlet, chevalier, † le 2 mars 1307.

353. Jehanne Bierses, fille de Radut le Blavier, échevin de Liége, † le 27 juin ... XVII et Jehanne, femme de Radut le Blavier, échevin de Liége, † en ...

354. Béatrix, fille de Johan Surles, chevalier, échevin de Liége, † en 13...

355. Anne, femme de Johan le Damoiseau de Flemale, échevin de Liége, † le 25 septembre 1365.

356. Hubin Chabot, citain de Liége, † le 18 mai 1339 et Isabias de Viseit, femme de Gile Chabot, citain de Liége, † en avril 1321.

357. Libiers de Kretengne, citain de Liége, † le 12 avril 1362 et Marie, sa fille, † le jour de l'an 1365.

358. Loren de Mes, citain de Liége, † le 6 septembre 1420, Katerine Wilkineal, sa femme, † le jour de la fête de saint Mathieu apôtre, en 1411 et Marie, leur fille, † à Pâques la même année.

359*. Gautier Hallebaye, procureur de la Cour de l'Official, et ses quatre épouses : 1° Jeanne André, † le 6 novembre 1598; 2° Jeanne Claes, † le 6 mars 1613; 3° Denise Saintz et 4° Elisabeth Saintz, † ...

360*. Hugelin de Berne, « camerarius » de l'évêque de Liége, † le jour de la fête de saint Jacques, apôtre, 1360.

361. Robert ..., receveur général des deniers de l'évêque Louis de Bourbon, † le 11 octobre 1477 et Aleis de Fornees, sa femme, † en 14...

362. N... de l'évêque Louis de Bourbon, † le 21 janvier 1482.

363. Colar de Brahir, vinier, † le jour de Sainte-Croix (l'Invention de la Sainte Croix) en mai 1354 et Adille, sa femme, fille d'Amel de Wonc, † le 22 février 1351.

364. Lambert Dusty le Wivari, † le 22 novembre 1532 et Marie, sa femme, † ...

365. Johan de Meers, commissaire de la cité, † le 4 août 1541 et Andriette de Stier, sa femme, † le 10 novembre 1557.

366. Lambert de Lembourgh, boucher, citain de Liége, † le 8 avril 1552 et Marie, fille d'Adam Mulkea, sa femme, † ...

367. Ide Gillemande « béghine », † le 3 septembre 1346.

368. Giles Mathons, chevalier, échevin de Liége, † le 20 septembre 1345, Ide, sa femme, † en 1337 et Ysbias, leur fille, femme de Wiliam de Cor, chevalier, † le 15 de fénal 1383.

369*. Osilia, femme de Henri Vifrère dit de Pixide, † le jour de la fête de saint Benoît, 1288.

370*. Walter de Momale, curé d'Heure-le-Romain (Ora Gallica), † le 29 novembre 1343.

371*. Nicolas Sebold le vieux, † le jour de la fête de saint Luc, 1356 et Agnès, sa femme, † le jour de la fête de saint Séverin, 1329.

372. Conrair de Biernawe dit de Lardier, † le 29 août 1364 et Marguerite, sa femme, † le jour de la fête de saint Bertremeir 1363.

373. Stassins Chabos, échevin de Liége, † le 10 mai 1374 et Maroie de Brahir, sa femme, † le jeudi avant la fête de saint Thomas, 1360.

374. Robert Germeau, marchand, † le 5 avril 1590, Anne, fille de Wathi Liverlo, sa première femme, † le 21 juillet 1544 et la fille de Jean Counot, sa seconde femme, † le 20 septembre 1549.

375. François de Berses, « cangiers » de Liége, † le 3 septembre 1382.

376. Johans Pratou de Serselles, † le 10 mai 1400.

377. Marie, épouse de Berto Hameres, † le 6 juin 1427.

378*. Thierry de Haneffe, seigneur de Seraing, † le 20 février 1357. — Effigie d'un homme armé portant une bannière. Armoiries et dix blasons.

379*. Autre sépulture en cuivre de la famille de Haneffe, mais dont il ne restait, quand Le Fort l'a vue, que les armes et quelques mots de l'épitaphe.

380*. Johan seigneur delle Roche et voué de Fléron, chevalier, échevin de Liége, † le 4 mars 1419.

381*. Arnold de Rixen, chevalier, châtelain de Liége et maréchal de l'évêque, † le v des kalendes d'avril 1260. — Armoiries.

Collégiale de Saint-Denis.

382*. Jean dit Hardis, chanoine de cette église, † le 8 juin 1389. — Effigie d'un chanoine. Blason.

Saint-Nicolas-au-Trez.

383*. Renier de Fiez, † le jour de la fête de sainte Madeleine 1341, Cécile de Fiez, † dans l'octave de la fête de sainte Agnès 1343 et Elisabeth de Hollogne, † aux ides de mars 1322. — Trois effigies.

384. Armoiries et quartiers de Charles de Hylle, seigneur de Loverval, 1621.

Hylle, Affetadi, Walthuysen, Affetadi;
Amstenraede, Grosbeck, Printhagen (1), Flodrop.

385. Dans la voûte étaient les quartiers :

Woestenraede, Rave, Braibant, Clocquier.

386. Autres quartiers de la voûte de cette église :

Tollet, Porquin, Hinsdael (Hinnisdael), Hulsberg dit Schaloen.

(1) Ces armes sont d'or à trois tourteaux de gueules, deux et un; la famille de Printhagen portait écartelé d'or et de gueules.

387. Armoiries de Jean de Woeustenraedt, seigneur de Charneux et de Jeanne de Braibant, sa femme.

Collégiale de Saint-Paul.

388*. Henri seigneur de Mirvat (Mirwart?), chevalier, † le XVIII des kalendes de mai 1271. — Blason.

389*. Alpaïde, dame de Hoegaerde. « Que legavit nobis Geldoniam et Turnines et que de proprio Castro suo Hugardis ecclesiam struxit, » etc.

390. Table des quartiers suivants :

Groisbeeck, Rougrave, Horion, [Corswarem].

391*. Jean de Papenhoven, † le 10 septembre 1440, Adam de Papenhoven, chanoine de cette Eglise, son fils, † le 17 décembre 1453 et Agnès de Papenhoven, mère d'Adam, † le ... février 1439.

392. Bauduin de Flémal, chevalier, † ... et Isabiel de Horion, sa femme. — Effigies, celle de Bauduin le représente revêtu de son armure. Quatre blasons.

393. Armoiries de Henri de Angelo, chanoine de Saint-Paul, 1616.

394. Id. de Thomas Speckouer, chanoine de Saint-Paul, 1616.

395. Id. de Hubert Streignart, chanoine de Saint-Jean-l'Evangéliste, 1616.

396. Id. d'Antoine Hylt, chanoine de Saint-Paul, 1616.

397. Id. de Guillaume de Miche, chanoine de Saint-Paul, 1616.

398. Id. de Jean Roberti, abbé de Floreffe et chanoine de Saint-Paul, 1616.

399. Pierre Oranus, échevin de Liége, etc., † à l'âge de 77 ans, le VI des kalendes de février 1618 et Elisabeth

de Marotte, sa femme, † à l'âge de 44 ans, le VII des ides de juin 1595.

*400**. Pierre-Ernest Oranus, seigneur de Fraineux et Nandrin, † le VI des kalendes de février 1637, à l'âge de 47 ans. — Monument érigé à sa mémoire par sa femme et son héritière Elisabeth de Soumagne. Armoiries de ces époux. (Ce monument et le suivant existent encore dans la cathédrale actuelle).

*401**. François Oranus, docteur en droit, tréfoncier, official du chapitre, prévôt de Maeseyck, seigneur de Fraineux et Nandrin, etc., † à l'âge de 57 ans, le 6 septembre 1636. — Monument élevé à sa mémoire par Marie Oranus, sa sœur.

*402**. Gilles Oranus, docteur en droit, protonotaire apostolique, tréfoncier de Liége, archidiacre de Campine, prévôt de Saint-Pierre, etc., † à l'âge de 41 ans, le 7 mai 1599. — Note sur cette famille.

*403**. Charles Langius, jurisconsulte, tréfoncier de Liége, † à l'âge de 52 ans, le IV des kalendes d'août 1563. — Monument élevé à sa mémoire par les tréfonciers Liévin Torrentius et Jean de Douverin.

404. Note généalogique sur la famille de Sélys.

Saint-Nicolas Outre-Meuse.

405. Jacque Lambinon, † le 26 juin 1676, Catherine Botson, sa première femme, † le 29 décembre 1667 et Gertrude Mulkay, sa seconde femme.

Notre-Dame-aux-Fonts.

406. Jacques Malaese, receveur de la cité et greffier au criminel, † le 10 décembre 1662, Marie Masset, sa

première femme, † le 11 novembre 1653 et Marie de Thier, sa seconde femme, † en ...

407. Michel du Chaisne, marchand bourgeois, † le 5 octobre 1650, Marie de l'Esprit, sa compagne, † le 4 septembre 1659, Pierre Monaert, leur gendre, † le 25 août 1674 et Marie-Françoise du Chaisne, sa femme, † le 29 juin 1673.

408. Elisabeth, fille de Jean Tabolet et de Marie Oranus, † le 24 février 1688.

409. François de Kerckhove, de Gand, marchand bourgeois de Liége, † le 11 septembre 1705 et Elisabeth Fynemans, de Maeseyck, sa femme, † le 5 janvier 1702.

410. Servais Nollens, échevin de Liége, † le 30 août 1576 et Marie Putmans van Eupen, sa femme, † le 16 mai 1578.

411. Englebert de Hasimbourg, commissaire de la cité et greffier de la haute justice, † le 3 mars 1669, Marie de Sclessin, sa mère, † le 19 janvier 1643, Catherine Frighel, sa première femme, † le 14 mai 1644 et Marie de Liverlo, sa seconde femme, † le 27 mai 1667.

412. (Thierry de Mirlo) dit de Chevaul, échevin de Liége, † en 1426, le ... avril et Johane, sa femme, fille de Frankair de Kemexhe dit d'Avroit, † en 14... — Effigies, celle de l'échevin le représente revêtu de son armure avec son écu pendant à la ceinture. Quatre blasons dont deux frustes.

413*. Marie dite « de Cervo », † la nuit de la fête de saint Benoît, 1334.

414. Gossewins de Flémale, bourgmestre de Liége, fils de Johan, jadis échevin de Liége, † le 31 mars 1396 et Katherine, fille de Huwe de Haccourt, † en octobre ...

— Effigies, celle de Goeswin le représente revêtu de son armure. Quatre blasons frustes.

415. Pierre le Maistre, prélocuteur, † le 5 septembre 1671. Monument élevé à sa mémoire par Marguerite de Heaume, sa femme, Pierre et Jean leurs fils, 1651. — Armoiries de ces époux.

Saint-Pholien.

416. Jhierome Favereau, † le 11 juillet 1636, Marie Robert, sa femme, † le 9 octobre 1625 et leurs enfants : Louy Favereau, Jhérome Favereau, † le 29 novembre 1653, tous les deux commissaires de la cité et Marie Favereau, veuve de Henri Marten, † le 9 décembre 1625.

417. Piron delle Naye, tanneur et Margarit, fille Johan de Gret (Grady), son épouse, † le 25 juillet 1585.

418. Jean de Trixhe, † le 5 novembre 1593, Marie de Lens, sa femme, † le 18 novembre 1608, Thomas de Trixhe, leur fils, † le 5 novembre 1617 et Catherine Orane (Oranus), sa femme. — Armoiries de ces époux. — Une inscription placée au-dessus de l'autel rappelle aussi la mémoire de ces personnes.

419. Lambert Jamar, Cent Louys, sa femme et Marie, leur fille, † le 24 décembre 1644. — Armoiries de ces conjoints.

420. Laurent de Grady, commissaire de la cité, † le 4 février 1518 et Marie de Flémale, sa femme, † le 2 février 1513. — Quatre blasons.

421. Jacques le Kockin, jadis « quangir » de la cité de Liége, Katheline, son épouse, † le 3 juin 1530, Josinne de Malborcht et Louis le Kockin. — Armoiries et quatre blasons.

422. Ottelet Pandechar le pêcheur, † le 19 mai 1361 et Isabeal, sa femme, † le 8 janvier 1359.

423. Williame de Tyne le tanneur, bourgeois de Liége, † le 24 février 1445.

Collégiale de Saint-Pierre.

424*. Eustache Ladoens, chanoine de cette église et curé de l'église paroissiale de Corswarem, † le 2 juin 1530. — Blason.

425.* François de Fraipont, docteur en droit, échevin de Liége, conseiller du prince Gérard de Groesbeeck, † la veille des ides de janvier 1580, Jeanne de Jalhéa, fille de Gilles et de Marie de Marneffe, † le 11 janvier 1608, à l'âge de 84 ans; Marie, leur fille, † le 26 août 1592 et son mari, Georges de Méan, seigneur du lieu et de Boffus, bourgmestre de Liége, conseiller ordinaire et privé d'Ernest de Bavière, puis tréfoncier de Liége, † le 13 juin 1602; Georges de Steel, échevin de Liége, † à l'âge de 62 ans, en juin 1613 et Anne de Fraipont, sœur de Marie susdite, sa femme, † en 1615, Pierre de Steel, docteur en droit, chanoine de Saint-Pierre, † à l'âge de 40 ans, le 4 juin 1624 et Isabelle Marguerite de Lamboy, † ... — Monument élevé en 1644 par Lambert de Steel, écuyer, seigneur de Bouffus, Méan, etc., fils de Georges et d'Anne de Fraipont et mari d'Isabelle Marguerite de Lamboy. Armoiries des familles de Steel et de Lamboy, surmontées d'une couronne à neuf perles.

Couvent des Récollets.

426. Gérard de Pousseur, chevalier, seigneur de Villers lez-Guise et à Fraipont, bourgmestre de Liége, † en

1518. — Effigie d'un gentilhomme revêtu de son armure. Armoiries; quatre blasons qui ne sont pas les quartiers de ce bourgmestre ; ceux-ci étaient :

[Bolland dit Pousseur, Wihogne, Brialmont, Grevenbroeck].

427*. Marie de Berchem, femme de Jacques Suys, seigneur de Grisnort, † à l'âge de 61 ans, le 11 mars 1591 et ses fils Roland et Jacques Suys, gentilshommes de la Chambre du Sérénissime prince Ernest de Bavière, † à Liége, le premier, le 4 janvier 1591, l'autre, le 8 janvier 1599. — Monument élevé à leur mémoire par Georgie de Lynden, veuve de Jacques. Deux blasons aux armes de Suys et de Berchem; quartiers :

Suys, Vanderburch, Oudewene, Suytlant;
Berchem, Meeus, Lauryn de Watervliet, Strabant.

Saint-Remacle-en-Mont.

428. Inscription d'un vitrail rappelant Maximilien-Henri, baron de Courtejoye et de Grace, seigneur d'Othée et de Berleur, haut voué de Streel, grand bailli des Rivages, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, député de la Noblesse, etc., et Jeanne Corneille de Joncis, son épouse. — Quartiers :

Courtejoye, Loen de Brus, Bombaye, d'Orjoz;
Oyembrugh de Duras, Corswarem, Ketule, Loveuse.
Joncis, Clochier, Duffle, Ferry;
van der Heyden de Blisia, Boecken de Sittard,
Counotte, Fanchon.

429. Barbe de Heym, relicte de Robert de Horion, gouverneur de Curange, † en ... — Blason parti aux armes

de Horion et de Heym, avec timbre, cimier et supports; quartiers :

Horion, Duras, Spontin, Namur;
Ghoer, Withem, Montfort, Croy.
Heym, Cokx van Neryngen, Geel, Campen;
Dielbeeck, Dave, Nassau, Haestricke.

430*. Marie de Horion, veuve de Jean de Joncis, † en 1525, Jean de Joncis (son fils), chevalier, bourgmestre, échevin et grand mayeur de Liége, sous cinq princes, † en 1578 et Anne de Rose, sa première femme, † en 1536. — Effigies de ces trois personnes, celle du grand mayeur le représente armé de toutes pièces. Trois blasons.

431. Wiliaume de Lavoir, citain de Liége, † le 27 décembre 1439. — Blason.

Sainte-Claire.

432. Margueritte de Hex, veuve de ..., seigneur de la Haye, † le 28 juin 1555. — Deux blasons.

433. Anne de Hanxeller, femme de Guilleaume de Cortenbach, drossard des Vieux Joncs, † le 20 mars 1558. — Deux blasons aux armes de ces époux, quartiers :

[Cortenbach, Horion, Hanxeler, Randenraedt].

Abbaye de Robermont.

434. Anthonette de Brabant, pendant trois ans supérieure de ce monastère, † à l'âge de 33 ans, le 15 mars 1569. — Blason.

435. Herman dit Medicus, † le x des kalendes de décembre 1365.

436. Sibille de Nivelle, † le jour de la fête de saint Vincent 1277 et Alis, femme de Gilles, sire de Jusery, † le 29 mars 1350. — Effigie d'une dame portant un manteau doublé de vair.

437*. Ide de Saint-Servais, abbesse de Robermont, † en 1393. — Quatre blasons.

438*. Elisabeth de Saint-Georges, † le cinquième jour de la division des apôtres, 1255.

439. Vitrail donné par Guillaume de Manshoven, docteur en théologie, chanoine de Sainte-Cécile à Cologne, 1620. — Armoiries : [Manshoven et Hinnisdael].

440. (André) de Pallant, gentilhomme de Son Altesse, † le 1er juillet 1596. — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Armoiries; quartiers :

[Pallant, Daems, Orsbeck, Prenten];
Emale, Chabo, Tongre, Blavier (1).

441. (Mathieu Pité dit d'Emael), seigneur d'Emael, Nedercanne, etc., gentilhomme de Son Altesse, bailli de Seraing, † le 22 juin 1576. — Armoiries; quartiers :

Pité, Chabot, Tongre, Blavi (Blavier).

442. Anne de Tongre, veuve de Jean Pité, seigneur d'Emael, Eben et Nedercanne, mayeur, échevin et bourgmestre de Liége, † le 19 juillet 1589. — Blason parti aux armes de ces époux ; quatre quartiers :

[Tongre, Berlo, Blavier, Bourdouxhe].

(1) Les quartiers paternels d'André de Pallant sont intervertis, ils doivent se lire comme suit : Pallant, Orsbeck, Daems, Prenten. Le quartier Emael rappelle Anne Pité dite d'Emael, qui épousa, par contrat du 22 mai 1583, Melchior de Pallant.

443. Catherine Emal (Pité d'Emael), épouse d'Alexandre de Houten (de Seraing, seigneur de Houtain et d'Once sur Geer), † en 1579. — Armoiries; quartiers :

Pité, Chabot, Tongres, Blavi.

444. Aelys Emale, abbesse de ce monastère, † le 27 avril 1605. — Armoiries posées sur la crosse abbatiale; quatre quartiers, les mêmes que ceux renseignés au numéro précédent.

Saint-Servais.

445. Vitrail avec inscription rappelant Henry de Berlaymont, seigneur de la Chapelle, Odeur, Modave, grand mayeur de Liége et Catherine de Hosden, sa femme, 1586. — Armoiries; huit quartiers :

[Berlaymont, Oultremont, Seraing, Haultepenne; Hosden, Haynin, Aix, la Marck dit de Rochefort].

446. Armoiries et inscriptions rappelant Louis de Berlaymont, tréfoncier, 1586, Gabriel de Chasteleer, seigneur de Waudimpré et Elisabeth de Berlaymont, sa femme, 1586, [Jean] de Berlaymont, seigneur de la Chapelle et [Philippine de Recourt dite] de Licques, sa femme, 1586.

447. Eustaes Ogier de Juprel, † en 1531 et Maroy Balduin dite de Saulx, † en 1558. — Quartiers :

Juprel, Vivier, del Saulx, Orban de Slins.

448. Vitrail portant les armoiries et les huit quartiers de ... Hoen de Hoensbroeck, tréfoncier, 1586.

[Hoen de Hoensbroeck, Lichtenborch, Corswarem, Waroux; Dave, Enghien, Wideux, Jauche] (1).

(1) Ce vitrail fut probablement placé pour rappeler la mémoire d'Arnold Hoen de Hoensbroeck, tréfoncier et grand doyen de Liége, décédé le 18 juin 1585.

449. Vitrail portant les armoiries et les huit quartiers de Wynand de Wyngaerde, grand prévôt de Liége.

450. Vitrail portant les huit quartiers de Henry de Ruysschenberg, grand commandeur des Vieux Joncs.

[Ruysschenberg, Reinshem, Greyn, Oppem; Nesselraedt, Holtorp, Spiesz, Blenss].

451. Osille, femme de Johan Hoches, échevin de Liége, † le 6 octobre 1348, et Johan, son mari, † la veille de la fête de saint Lambert, 1342. — Effigie de l'échevin représenté sans armes. Quatre blasons dont deux frustes.

452. Piron, fils de Johan Hoches, † le 8 mai 1350 et demoiselle Jake, femme de Libier d'Alour, écuyer, † en 13...

453*. Nicolas de Plenevaulx, cinq fois bourgmestre de Liége et conseiller ordinaire, † le 4 juin 1663, Marie Randach (Randaxhe), sa femme, † le 30 novembre 1686 et leurs fils Jean, Lambert, Ferdinand, chanoine de Saint-Denis et Charles. — Armoiries de ces époux.

454. ...min Surlet, fils de Radulf Surlet, chevalier, † le jour de la fête de saint Martin, 1431. — Armoiries; deux blasons.

455. Cicile, fille de Libiers d'Alour, † le 21 octobre 1363. — Effigie. Deux blasons dont un fruste.

456. Jakemins de Waroux, fils de Raes, sire de Voroux, échevin de Liége et Marie, sa femme, fille de Johans d'Odeur, fils de Gilles Polard, † en ... — Effigies, celle de Jacquemin le représente revêtu de son armure. Sept blasons.

457. Isabeal, femme de jadis Thonnar de Puche d'Alleur, † le 8 mars 1403.

458*. Ide dite Rigoude, femme de Roger dit Grosrogier, † la veille de la fête de saint Lambert, 1328.

459. **Vitrail** portant deux blasons aux armes de Glymes et de Berlaymont. (Jacques de Glymes, baron de Florennes et Jeanne de Berlaymont, sa femme).

Saint-Séverin.

460*. Guillaume de Wezeren, J. U. L., avocat à la Cour spirituelle, † le 10 août 1636 et Marie t'Sgroots, sa veuve. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Wezeren, Scroyen, Ruyschart, Mettecove;
Sgroots, Taye, Hauthem, Bailge.

461. Vitrail portant une inscription rappelant Arnold Lintermans, J. U. L., doyen de Sainte-Croix, 1637. — Armoiries.

Saint-Thomas.

462. Jean Pollain, chanoine de Saint-Pierre, secrétaire du Chapitre de Liége, † le 23 décembre 1692. — Blason.

463. Gerosme Mathias de Visé, avocat de l'Official, Cornélie de Macours (Macors), sa première femme, † le 28 avril 1672 et Hélaine de Frésart, sa seconde femme, † le 22 novembre 1689. — Armoiries de ces époux.

464. Walthier Huwar, bourgmestre de Liége, † le 20 février 1525 et Yde de Wihoigne, sa femme, † le 28 août 1538. — Armoiries de ces conjoints.

465. Jean Bicken, banquier et Geertruidt de Frémondt, sa femme. — Armoiries de ces époux.

466. François Libert et Barbe Vandenberch, son épouse. — Armoiries de ces époux.

Abbaye du Val-Benoît.

467. Vitrail aux armes de Hendrick de Harmscap, marchand bourgeois de Liége, a° 1630.

468. Vitrail aux armes d'Arnold de Soumaigne, prévôt de l'église des Apôtres à Cologne, etc.

469. Id. de Walther de Soumaigne, chanoine de Saint-Denis, 1629.

470. Id. de Jean de Soumaigne, chanoine de Saint-Denis, 1629.

471*. Katherine de Muchehoy, † le XII des kalendes de ... 1370, douzième abbesse de ce monastère et Sophie de Fléron, † le VII des kalendes de novembre 1432, seizième abbesse de ce monastère. — Deux quartiers de chacune de ces abbesses.

472*. Clémence ..., abbesse de ce monastère, † le XIII des kalendes de janvier 1403. — Blason.

473*. Agnès, de Liége, † le X des kalendes de juillet 1247.

474*. Alexandre de Saint-Servais, le XV des kalendes de novembre 1267.

475*. Juette, épouse de Jacques de Lardier, bourgeois de Liége, † le 11 mars 1272.

476*. Agnès de Fimale, † le XI des kalendes d'octobre 1284.

477*. Elisabeth, femme de Robert, chevalier, seigneur de Limont, † le XVI des kalendes de novembre 1237 et N., fille d'Arnold de Limont, † en ...

478*. Ide d'Alleur, † le IV des kalendes de juin 1263.

479*. Gérard, moine du Val-Dieu, † le VI des nones de juillet 1291.

480*. Otto de Geneffe, doyen de Saint-Paul à Liége, fondateur de l'abbaye du Val-Benoît, † le IV des kalendes de novembre 1244.

481*. Agnès de Pousseur, abbesse du Val-Benoît, † en 1516.

482*. Jeanne de Berlo dite de Brus, pendant trente ans abbesse de ce monastère, la cinquième depuis sa

réformation, † le II des kalendes de février 1566. — Effigie. Armoiries; quartiers :

Berlo, Oultremont, Houltain, Hun (1).

483. Catherine de Duras, dernière du nom, pendant soixante-quatorze ans professe de ce monastère, † à l'âge de 89 ans, le 22 octobre 1608. — Blason.

484. Jehenne de Rahier, dame de Plenevaux, Fisenne, Chefsonfosse, etc., † le 15 janvier 1643, veuve en premières noces de Thiri de Hoensbrouc, seigneur de Plénevaux et en secondes, de Guy de Fisenne, seigneur de Fisenne, tous deux ensevelis à Plenevaux. — Armoiries de ces trois personnes.

485*. Marguerite de Saint-Fontaine, abbesse jubilaire, et huitième abbesse depuis la réformation du couvent, † le 1er mai 1659. — Effigie. Blason ; quartiers :

Saint-Fontaine, du Pré, Mons, Oest;
Heyenhoven, Berlo, Brempt, Eve (2).

486*. Sophie de Libermey, abbesse de cette église *(sic)*, † le IV des kalendes de novembre 1417. — Blason.

VIVEGNIS.

Abbaye.

487. Isabeau de Ramelot, religieuse, † le 20 mai 1610 et Berthe de Ramelot, sa sœur, aussi religieuse, † le 20 octobre ... — Quartiers :

Ramelot, Rouvroy, Crissengné, Rahyr (Rahier).

(1) Le deuxième et le troisième quartier sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

488. Jehenne Maillen, religieuse, † le 19 ... 1585. — Quartiers :

Maillen, Mozet, du Bois, Crissengné.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES.

489. Blason d'obit, portant un écu parti de Lynden et de Hollogne Luxembourg, avec couronne, supports et bannières, 16 août 1676. Il rappelle Vincente Madelaine de Hollogne Luxembourg, seconde femme de Ferdinand baron de Lynden et de Froidcourt, gouverneur du marquisat de Franchimont.

490. Baldewin de Hollongne, écuyer, seigneur du lieu, † le sixième jour de ... 1582. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries : Hollogne et Fallois. Quartiers :

[Hollogne, Crehen, Fallois, Krickenbeck].

491. Vitrail donné par Bauduin de Hollogne, seigneur du lieu, de Busin et Failon. — Armoiries ; huit quartiers.

Holloigne, Creheyn, Berlo, (Halley);
Fallois, Krickembeck, Creefve, Rikelt (1).

492. Blason d'obit de dame portant un écu parti de Hollogne Luxembourg et de Horion, avec la date : 12 january 1659. Il rappelle Ferdinandine de Horion, femme de Gérard de Hollogne Luxembourg, seigneur de Hollogne, etc.

493. (Gérard de Hollogne), seigneur de Hollogne, Busin et Failon, député de l'Etat-Noble, grand bailli des

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Rivages, † en ... et (Ferdinandine) de Horion, sa femme, † le 12 janvier 1659. — Effigies, celle de Gérard le représente armé. Armoiries de ces époux; quartiers :

[Hollogne Luxembourg, Pelden dit Cloedt,
Horion, Wael de Vronestein].

494. Gérard de Luxembourg, † le 29 juillet 1644. — Armoiries; quartiers :

[Hollogne, Fallois,
Bronckhorst Batenbourg, Praet de Moerkerken].

GRACE.

495. Lamoral, baron de Courtejoye de Grace, seigneur de Berleur, Dave, député de l'Etat-Noble, etc., † le 27 mars 1686. — La tombe porte la statue couchée du défunt revêtu de son armure. Armoiries; quartiers :

Courtejoye, Marbais, Loen de Brus, Viron;
Bombay, Verleumont, Dorjo, Fisen.

LIÉGE.

Abbaye de Notre-Dame du Val-des-Ecoliers.

496*. Marie, fille de Anselme de Calciata (delle Chaucie), femme de Guillaume de Collario, † le III des nones de juillet 1290 et Lambert dit Lambuce de Insula, † le jour des nones d'août 1304.

497*. Bauduin de Jemeppe, prieur de cette église, † le XIV des kalendes de septembre 1362.

498*. Jean d'Alour, prieur, † le XIV des kalendes de septembre 1368.

499*. François d'Awans, prieur, † le 8 novembre 1484.

500*. Henri de Lude, prieur, † le 2 octobre 1440.

501*. Pierre dit Daras, pendant vingt-six ans prieur, † le 15 décembre 1531. — Blason.

502*. Walther Fullonis (de Foullon), chanoine et prieur de cette église, † le dernier jour d'octobre 1553. — Blason.

503*. Henri Morlet, prieur. — Blason.

504*. Nicolas Vincolanus, prieur, † en 1575. — Blason.

505*. Jacques Hextermans, prieur, † le 4 mars 1588. — Blason.

506*. Gérard d'Orjo, prieur, † le 13 juin 1596. — Armoiries : quartiers :

d'Orjo, Carpentier, Beyne, le Berlier.

507*. Louis Dorlot, † le v des kalendes de novembre 1605. — Blason.

508*. Winand Latome, premier abbé, créé par le pape Paul V, le VI des kalendes d'octobre 1614, † le IV des kalendes d'août 1619. — Blason.

509*. Werteau, abbé de ce monastère, † le 14 avril 1654. — Blason.

510. Charles de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, etc., † le 3 juillet 1699 (1).

511*. Renier de Trixhe, troisième abbé de ce monastère, † à l'âge de 63 ans, le 11 mars 1664. — Blason.

512*. Henri-Guillaume Xheruels de Bombay, quatrième abbé de ce monastère, † à l'âge de 42 ans, le 13 juin 1674. — Blason.

513. Lambert de Chaine de Fiez, bourgeois de Liége, † le 30 mai 1398 et Lambert de Chaine, son fils, frère en cette maison, † le 13 janvier 1417. — Deux blasons.

(1) Charles de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guemenée, etc., époux de Jeanne-Armande de Schomberg, « mourut aussi (1699), dans les « faubourgs de Liége où il était enfermé depuis bien des années dans une « abbaye. » Voy. SAINT-SIMON, *Mémoires*, édition Chéruel, t. II, p. 19.

514*. Thierry de Generey, supérieur de cette église (prieur), † le 21 octobre 1531.

515*. Robert de Cauvel, seigneur de Tagny, connétable héréditaire de Boulonnois, grand bailli du duché de Château-Thierry, premier capitaine et major du régiment de Catheu, † à Liége, le 22 février 1674. — Blason.

516*. Jacques de Quercu (du Chêne), maître ès-arts, curé de Saint-Pholien, † en 1553.

517*. Inscription d'un tableau donné par Paul-Jean, baron de Groesbeeck, grand prévôt de la cathédrale et prévôt de Saint-Denis, seigneur de Francwaret, Jemeppe-sur-Sambre, etc., en souvenir de ce que, par l'intercession de la Sainte Vierge Marie, il a échappé à un homme venu pour l'assassiner dans sa propre maison, le 13 juillet 1648. — Armoiries surmontées d'une couronne.

518*. Pierre de Geronvelle, † aux kalendes de mars 1252 et Maguina, sa femme, † le XIV des kalendes de juin 1254.

519*. Marie de Prez, † le 16 avril 1253.

520*. Ide N..., † le XVII des kalendes de mai 1257.

521*. Katherine de Waves, femme de Conrard de Visé, chevalier, † le XII des kalendes de décembre 12...

522*. Warnier N..., † en 1270.

523*. Marie de Huy, femme d'Anselme Navigator, bourgeois de Liége, † le jour de la fête de saint Hubert, 1272.

524*. Thierry chevalier, dit de ..., † le jour de la fête de saint Marc évangéliste, 1274.

525*. Louis chevalier de Flémale, † le jour de la fête de sainte Pétronille, vierge, 1274. — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Blason.

526*. Henri dit du Pont, bourgeois de Liége, † en 1280.

527*. Maître Alwan, † le jour de la fête de saint Boniface, martyr, 1282.

528*. Arnulphe Cork, † le jour de la fête de saint Arnulphe, 1282.

529*. Jean li Meis, † en 1286, « in die Vitalis. »

530*. Marie, femme de Henri, † le VIII des kalendes de janvier 1287.

531*. Anselme, † le jour de la fête de saint Gorgone, (12 mars) 1268 et Elisabeth, sa femme, † dans l'octave de la fête de saint Lambert, 1281. — Effigies.

532*. Elisabeth, femme de Thierry des Prez, chevalier, † le jour de la fête de sainte Catherine, 1268 et Thierry des Prez, chevalier, son mari, † la veille de l'Annonciation de la Sainte Vierge, 1294.

533*. Agnès de Calciata (de la Chaussée, delle Chaucie), † le lendemain de la fête de saint Barnabé 1282, et Thomas, son frère, fils d'Anselme, † le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, 1296.

534*. Anselme de Ultra Mosa (d'Outre-Meuse), † la veille de la fête de saint Laurent, 1285.

535*. Jean de Crisgnée, « specialis amicus et benefactor hujus domus », † le VIII des kalendes de mars 1285.

536*. Elisabeth, femme de feu Hubert chevalier de ..., † le jour de l'Assomption, 1302.

537. Jehans des Preits, écuyer, échevin de Liége, † le 9 février 1354, Thierry chevalier des Preits, le jeune (père de l'échevin), † le III des ides de janvier 1298. — Deux blasons.

« Vous qui passez sur nous,
« Priez à Dieu pour nous. »

538. Colar de Noufchestial (Neufchâteau), bourgeois de Liége, † le 16 de resail 1402 et Lorette, sa femme, fille de Gerar le Maistre le Vies, † le 18 octobre 1396. — Effigies, celle de Colar le représente armé de toutes pièces avec son écu pendant à la ceinture. Quatre quartiers.

539. Johans Waldorea, jadis échevin de Liége, † en 1371.

540*. Henricus de Choke, fondateur d'un autel de cette église, † le III de kalendes de mai 1392.

541. Kathelines de Tynes, lez Dinant (Thynes), † en 1480.

542. Lambuche Gaillardt de Chaienée, échevin de Liége, † le 30 octobre 1358.

543. Colar ly Pousans, « bourgeois chitens de Liége », † le 5 novembre 1366.

544*. Herman de Postico, fondateur d'un autel de cette église, † dans l'Octave de l'Assomption, 1275 et Ailid, sa femme, † en 1296.

545*. Jean, chevalier de Chaienes, † le jour de l'Annonciation, 1373. — Blason.

546. Marie Frognus, femme de Goffin Polarde, † le 1er avril 1387 et Goffin Polarde, son mari, citain de Liége, † le 2 mai 1394. — Quatre quartiers.

547. Oude Pollarde, † le 25 janvier 1400 et son mari, Pirlot de Vinamont, citain de Liége, † le 21 décembre 1399. — Quâtre quartiers.

548*. Henri de Henrois des Prez, écuyer, † la veille de l'Assomption, 1341. — Blason.

549*. Jean de Henrois des Prez, écuyer, † la veille de la fête de saint Luc, évangéliste, 1342.

550*. Jean de Henrois des Prez, † le jour de la fête des saints Pierre et Paul, 1282.

551*. Marie des Prez, † le 16 avril 1253.

552*. Ide de Gilas, femme de Giles des Prez, écuyer, † la veille des nones de mars, 1296.

553*. N..., fille de feu Gilles des Prez et d'Ide, sa femme, † le XIII des kalendes de novembre 1308.

Extrait d'un registre ou répertoire appartenant à l'abbaie des Escolliers à Liége, par moi J. Le Fort, etc., ce 5 septembre 1708.

554. Relief fait par Juette, veuve de Jean, Fanchon et fille d'Ernult Waffelair, 9 septembre 1410.

555. Report fait le 15 de fenal 1397, par Jean, voué de Crisgnée, à Lambert delle Vaulx de Kemexhe.

556. 1275, 5 de fenal, transport fait devant la Cour allodiale de Liége par Arnul de Fimal, chevalier et ses trois fils, Arnud, Jean, Willem et Anne la beghine, leur sœur, de trois bonniers de terre au profit du couvent des Ecoliers.

557. Acte passé devant la Cour allodiale de Liége par Jean de Fimal delle Neufcourt, le 5 de fenal 1275.

558. Id. devant la Cour des tenants de l'abbaye des Ecoliers, le 8 mars 1430, par damoiselle Aufly, fille de Marsille de Freloux, manant à Kemexhe et Amelot, fils d'Ameil de Geer.

559. Relief fait devant la Cour féodale de Liége, par Jean, avoué de Strele et Bareit de Fexhe, mari d'Agnès, fille de Jean de Bierwar, le 12 de fenal 1428.

560. Id. fait le dernier jour de mars 1338, par Ameile le Milar de Vorous, écuyer et Giles de Biernart d'Ysle.

561. Approbation par la Cour de Jupille, le 19 décembre 1417, du testament de Juwette, femme de Lambert de Richelle, fait le 18 juillet 1382.

562. Reconnaissance faite par Jean de Vekemont, devant l'archidiacre de Liége, de certaines obligations qu'il énumère, contractées par lui vis-à-vis de l'abbaye du Val-des-Ecoliers, le samedi avant la Nativité de Notre-Dame, en septembre 1249.

563*. Warnier, fils de Hubert de Neuvice, † en 1271.

564*. Wéri dit du Pont, † en 1270, le 10 ... — Effigie.

565*. Pierre dit de Teroruele, † en 1250, le II des kalendes de mars.

566*. Martine, femme de Pierre dit de Teroruelle, † le XIV des kalendes de juin 1257.

567*. Godefroid de Fontennes, † le jour de la fête de saint Pierre es-liens, 1272. — Blason.

568*. ... de Horion, femme de Maurice de Saint-Martin, échevin de Liége, † le jour de l'Assomption, 1269.

569*. Marie, femme de Henri de Neuvice, † le VIII des kalendes de février 1237.

570*. Thierry, chevalier de Flémale, † le jour de la fête de saint Marc, évangéliste, 1274. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Blason.

571. Petite chronique manuscrite de l'abbaye de Notre-Dame du Val-des-Ecoliers à Liége.

572*. Maître Alwanus, † le jour de saint Boniface, martyr, 1282. — Effigie d'un ecclésiastique (1).

573*. Hubert, « patriae capud Hasbanie », † en 1258 (?). — Blason (de vair à la bordure de ...).

(1) Nous mentionnons une seconde fois cette épitaphe et celle de Lambert de Chaine (nº 574), déjà analysées aux nos 513 et 527, à cause des renseignements complémentaires que fournissent, sur chacune d'elles, ces secondes copies.

574. Lambier de Chaine, frère de cette maison, † le 13 janvier 1417 et Lambier ..., † le 30 mai 1398. — Deux effigies, l'une d'un homme non armé, l'autre d'un moine. Au-dessus de la première : deux blasons, le premier de ... à cinq fusées de ..., le deuxième de ... à la bande de ... (1).

575*. Ameil, écuyer, âgé de 60 ans, † en 1202 (?). — Blason.

576*. Bauduin dit Baldardus, archidiacre de Liége, † le II des nones de mai 1272 et transféré ici le lendemain du jour de saint Pierre aux liens, 1275.

577*. Magna, femme de Gérard Malhar de Seraing, † le IV des nones de mars 1274. — Effigie.

578*. Gérard Malhars de Seraing, † le III des nones de mars 1274. — Effigie d'un homme sans armes.

Sainte-Véronique.

579. Angèle de Affagtady, fille de « Jean Karle et Lucresse de Affagtady, jadis comtes de Affagtady et barons de Ghistelle et femme à messire Jean de ..., » † en 1576. — Effigie d'une dame. Armoiries et quatre quartiers.

580. Johans Hustin de Sains Nicolas en Glain, † le 24 septembre 1439. — Blason.

581. Johans Jamar, de Sclessin, † le 15 de fénal 1424, Ysabeal, sa femme, † le 23 septembre 1400 et Johans, leur fils, vesti (curé) d'Avroy, † en 1477. — Effigies de ces époux. Deux blasons.

582. Armoiries de Arnold de la Hay dit Glaude.

---

583. Note généalogique sur la famille d'Arras ; Jean d'Arras, seigneur de Selle, etc.

(1) Voy. la note de la page précédente.

584. Note généalogique sur la famille de Saint-Delis, et descendance d'Antoine de Saint-Delis, seigneur d'Hencourt, etc.

Saint-Vincent.

585. Vitrail portant une inscription rappelant Mathey de Geer, marchand bourgeois de Liége et Jehenne Robert, sa femme, 1596. Il porte les armoiries de ces conjoints et celles des époux de Butback (?)-Hodeige.

586. Id. rappelant Guilhame Macours, marchand bourgeois et Catherine Halloyx, sa femme, 1596.

Sainte-Walburge.

587. Pierre Stévart, docteur en théologie, professeur à l'Académie d'Ingolstadt, prochancellier, tréfoncier et vicaire général de Liége, fondateur de cette église paroissiale, † à l'âge de 77 ans, le 27 avril 1624.

588. Bertrand de la Haxhe, commissaire de la cité, † le 5 janvier 1640 et Catherine Stévart, dame de Bierset, son épouse, † le 26 août 1656.

589. Arnould Deschamps, bourgeois de Liége, † le 4 décembre 1614 et Jehenne Beche, sa compagne, † le 29 juin 1629.

VITRAUX ET INSCRIPTIONS

590. Lovinfosse (Léonard de). — Armoiries.

591. De Hodeige. — Armoiries.

592. De Meers. — Armoiries.

593. De Vivario. — Armoiries.

594. Inscription rappelant les époux Jean Stochmans et Anne Warnant, 1667.

595. Vitrail portant les armoiries d'Alexandre de Nove Chasteau et de N. de Libermé (?).

596. Vitre aux armoiries de Henricus van Huesch (Heusch) 1548.

597. Id. Id. de la famille de Crisgnée, 1548.

598. Id. portant le blason de Hubert de Fraisne, licentié en droit et avocat à la Cour de Liége.

599. Inscription rappelant Johan de Slins, bourgeois de Liége, 1546.

600. Fenêtre portant les armoiries de Thiri du Salnier d'Or, citain de Liége, 1592.

601. Id. Id. de Giel Dheur, échevin et jadis bourgmestre de Liége, XVe et XX... (bourgmestre en 1529 et 1534).

602. Id. Id. Aernout Blavier, échevin et bourgmestre de Liége, 1531.

603*. Inscription armoriée rappelant Jean de Gustine, bourgeois de Dinant, 1563.

604. Armoiries de Jean Mangon, chapelain de la cathédrale, 1600.

605. Id. de Henri Lathome, chanoine de Saint-Jean, 1600.

606. Id. de Bartholomé Masset, bourgmestre de Liége, 1689.

607*. Id. de Jean Arduennas, curé de Cheratte, 1600.

608. Id. de Jean Beibey, curé de Marneffe, 1600.

609. Id. de Martin Menten, procureur à la Cour de Liége, 1600.

610. Id. de Christian Camp, marchand bourgeois, 1600.

611. Id. de Jean Nussia, procureur à la Cour de Liége, 1600.

612. Note sur Gérard Assuère de Horion, seigneur de Colonster, Angleur, etc.

613. Armoiries de Gilles Mareus, curé de Hombroux, chapelain de Saint-Martin.
614. Id. de Waleran Moers, procureur, 1600.
615. Id. d'Edmond seigneur de Voordt, chevalier (de Saint-Jean) de Jérusalem, et d'Emerentiane de Malbourg, 1583.
616. Id. d'Art d'Amours, seigneur de Hunsbeeck, drossart de Russon, 1583.
617. Id. de Guilheame de Kemexhe, voué de Kemexhe et de Herstal, 1584.
618. Id. de Guilheame Hollants, procureur, 1584.
619. Id. de Johan Hennyn, procureur, 1584.
620. Id. de Johan Grignet, 1579.
621. Id. de Jean Peyne, un des quatre capitaines des Dix Hommes, 1626.
622. Id. de Hubert Radoux et de Béatry de Braa, jadis son épouse, 1626.
623. Id. de Johan de Mont (de Seraing de Fraipont), fils de Wéra de Mont, 1536.
624. Id. de Conrard de Haertche, seigneur et haut voué de Liers, 1548.
625. Id. de Gilles Franchymont, prieur de Beaurepart, 1552.
626. Id. de Gilles Mathée alias Mulcheman, commissaire de la cité et notaire de la Cour spirituelle, 1535.
627. Id. de Herman d'Eynatten, seigneur de Tinlot.
628. Id. de la famille de Hollogne Luxembourg, 1573.
629. Id. de Johan Molenpedder, avocat à la Cour spirituelle, 1573.
630*. Inscription rappelant Jean de Barbiano, comte de Bellejoyeuse, seigneur de Chockier, etc., grand bailli d'entre Sambre-et-Meuse, 1612. — Armoiries.

et note de Le Fort

baron de Hamal.

Lemesong.

5 d'Aschot et de

5

5 Bay, curé de la

60 1622

601 de Fray-

602 de Quern.

603 Brouech.

604. Ito-

605.

606.

607

608.

609.

610

611

612

ıries de Michel Ogier, docteur en médecine, 1622.
Gilles Rasyr, J. U. L., chanoine de Saint-Paul,

Pierre-Louis Massin, chanoine de Cambray et
ıt-Denis à Liége, 1599.
Joes Huetius, chanoine de Saint-Paul, 1599.
Arnold Hocht, conseiller des échevins.
Martin Diddenius, doyen de Saint-Pierre, 1599.
illes Oley, procureur à la Cour spirituelle, etc.,

Johan Opleuwe, avocat à la Cour spirituelle,

uathier Puteanus, avocat à la Cour spiri-
600.
Hubert Huberti, procureur à la Cour spiri-
600.
Anne Boenen, relicte de feu Jehan Pettri,
aire de la cité, 1590.
époux Lambert Rocourt, marchand et Marie
, 1687.
Grégoire Silvius, évêque de Tagaste et suffra-
e Liége.
Guillaume de Wezeren, docteur en droit et
t et de Christine de Bawilers, sa femme, 1630.
oiries de « Guill^me de Bavière, baron d'Olinckove,
Administrateur de l'abbaye de Stavelot, gentil-
ome de la chambre, secrét. de S. A. Ernest évesque
et prince électeur. Il étoit batar du dit Ernest. »
uillaume de Bavière, baron de Hollinghoven, fils
aturel du prince Ernest, fut coadjuteur de Stavelot
n 1630, et prince-abbé de Stavelot et Malmédy, de
1650 à 1657.

662. Epitaphe de (Walter dit) Woot de Trixhe, bourgmestre de Liége, † le 8 décembre 1553, de Marie Bottin, sa femme, † le 10 août 1556, de Jean Woot de Trixhe, commissaire de la cité, † le 21 juin 1545 et de Katherinne de Voroux, sa femme, † en 15... (1).

663. Epitaphe de Marie Rome de Moumalle, † le 29 novembre 1710, femme d'Eustache de Chevron dit de Vaulx, bourgeois de Liége, † en ... et de Jean-Guillaume de Chevron dit de Vaulx, leur fils aîné, † sans alliance, le 22 juillet 1717.

664. Inscription rappelant Laurent Bormans, échevin de Corswarem, de Berlo et de Goyer, 1617.

665. Id. Henri Bormans, échevin de Goyer (Jeuck), 1607.

666. Id. Henri Bormans, religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, 1607 et Art Bormans, procureur à la Cour spirituelle, 1619.

667. Blasons des bourgmestres Gérard de Bouille et Philippe de Wanzoulle, seigneur du ban de Grofays, d'Agimont, haut forestier d'Ardenne, etc., 1649.

668. Blason aux armes de la famille de Grumsel.

669. Armoiries de Adrian le Polen (Polain), grand greffier, 1586.

670. Id. de Théobard Prudhome, seigneur de Hemricourt et de Lantremange, commissaire de la cité.

671. Id. de « nos mees Olefry, échevin et jadis bourgmestre de Liége (Onufride de Celliers, échevin et bourgmestre de Liége en 1523).

672. Armoiries de Mathieu Monschen (de Montsen), seigneur de Saive et de Tignée, 1601.

673. Id. de Jean Jamart, ... de la haute justice de Liége, 1601.

(1) Cette épitaphe se trouvait dans l'église de Saint-Nicolas, Outre-Meuse.

674. Armoiries de Jean Colchon le jeune, notaire de la vénérable Cour de Liége, 1601.

675. Id. de Art. Bormans, procureur et de Agnès Franck, sa femme, 1614.

676. Blason de la famille Mambour.

677. Id. de Gérard Pétri, chanoine de Saint-Martin, 1549.

678. Id. de Jean Weens, licencié ès-droits et avocat de la Cour spirituelle, 1577.

679. Id. de Pierre le Maire, 1614.

680. Id. de don Diego de la Torre.

681. Table des quatre quartiers généalogiques de Gérard Mewen, de Brée, reçu tréfoncier de Liége, le 9 mai 1511.

Mewen, Chiney, Bormans, Nuyens.

682. Inscription rappelant Jean Meys, alfer de la compagnie des jeunes arbalétriers et Claire Touvaien, sa femme, 1646. — Deux blasons.

683. Armoiries de Michel Slenaken, chanoine de Sainte-Croix, 1591.

684. Id. de Joachim Scorobroet, chanoine de Sainte-Croix, 1591.

685. Id. de Heuskin Symbert, marchand bourgeois, 1591.

686. Id. de Jean Eysden, prélocuteur.

687. Id. de Remy Petitjean, de Fize-le-Marsal, 1591.

688. Id. de Catherine de Lardinoy, femme de Robert de la Marck d'Arenberg (bâtard d'Everard comte de la Marck).

689 Blason de Jean Seroeyff J. U. D., 1618.

690. Id. de Jean Coelmont, procureur de la Cour spirituelle, 1592.

691. Armoiries de Jean Walscart, notaire de la Cour spirituelle, 1618.

692. Armoiries de Gilles Merchier J. U. L. et avocat de la Cour spirituelle, 1618.

693. Blason de Erasme van Loeffvelt, avocat de la Cour spirituelle, 1618.

694. Blason d'Arnotte de Hamoire, commissaire de la cité, 1486.

695. Id. de Jean Counotte, retondeur et drapier, commissaire de la cité, 1512.

696. Id. de Jean Gompart, marchand, commissaire de la cité, 1513.

697. Id. de Jean de Meers, commissaire de la cité, 1524.

698. Id. de Guillaume de Gompart, marchand, commissaire de la cité, 1534.

699. Id. de Lambert de Fanchon, commissaire de la cité, 1554.

700. Id. de Pierre Hock, hallier, marchand, commissaire de la cité, 1562.

701. Id. de Pierre Counotte, commissaire de la cité, 1574.

702. Id. de Walther Counotte, commissaire de la cité, 1619.

703. Id. de Nicolas Bouxhon, marchand, commissaire de la cité, 1661.

704.* Epitaphe de Gilles de Glen, tréfoncier et official de Liége, prévôt de Sainte-Croix et de Notre-Dame de Maestricht, † la veille des nones de juin 1626.

705. Note pour la généalogie de la famille de Glen.

706. Epitaphe de François de Thier, échevin de Liége, † le 19 mars 1662, d'Anne de Soumagne, sa seconde femme, † le 9 avril 1671 et de Marie de Soumagne, sa belle-sœur, † le 28 mars 1638.

707. Armoiries de Johan von Alsteren dit Hamal, 1575.

708. Armoiries de [Jean de Baugnée, seigneur de Baugnée et d'Isabeau Pacque dite de Chockier, sa femme]. Les blasons accolés de ces époux sont surmontés d'une couronne à neuf perles. — Quartiers :

[Baugnée, Hoen de Hoensbroeck, Sougné, Presseux; Pacque dit Chockier, Bombaye, Chaumont, Presseux].

Ces armoiries et ces quartiers se trouvent « sur une « cheminée dans le château de Baugnée en la salle « par terre. »

709. Id. de la famille de Baugnée, 1662 (sur la porte d'entrée du château de Baugnée).

710. Id. de J. Tamison, 1589.

711. Id. de la famille Coclet, 1589.

712. Id. de François Caverene, 1589.

713. Monument funéraire du cardinal Jean Walter de Sluse, † à Rome, à l'âge de 59 ans, 5 mois et 24 jours, aux nones de juin 1687, et enterré dans l'église de Sainte-Marie del Anima à Rome (gravure sur cuivre).

DEUXIÈME PARTIE

PETIT-AAZ.

714*. Renard delle Haie, † en décembre 1342 et Aleyde, sa femme, † en 1340. — Effigies : un homme non armé et une dame.

ALLEUR.

715. Johan le Pollen, écuyer, sire de Waroux, † le 15 de fenal 1358, Johan le Pollen, chevalier, sire de Waroux, son fils, † le 11 ... 1402, et Johan le Pollen, écuyer, † en 14... — Effigies de trois gentilhommes armés de toutes pièces. Six blasons aux armes de Polain de Waroux.

716. Vitrail portant les armoiries et une inscription en mémoire de Henry Courtejoye et d'Isabelle Balge, son épouse, 164... — Quatre quartiers :

Courtejoy, Jamart (Jaymaert), Bailge, [Brugge ?] (1).

717*. Abraham [sire de Waroux], † le lendemain de la fête de Saint-Christophe, 1308, et Guillaume, fils de feu Abraham, sire de Waroux, † la veille de ... 1326. — Blason.

(1) Ces quartiers ne sont pas exacts, Henry était fils d'un autre Henry et de Jeanne de Merlemont et petit-fils de Sébastien de Courtejoye et de Catherine de Jaymaert.

718. Bastin Courtejoye, † le 29 juillet 1557 et Katheline (de Jaymaert), sa femme, † le 15 février ... — Effigies, celle de Bastin le représente non armé. Armoiries de ces époux; quartiers :

[Courtejoye, Burin, Jaymaert, Dalhem].

719. Johan del Courtejoye, mari de Marie, fille de Tonar de Belrevar, décédé le 24 décembre 1463, et Bastin del Courtejoye, † le 5 ... 1533. — Effigies de deux hommes armés de toutes pièces, portant chacun un écu aux armes de Courtejoye.

AMAY.

720*. Thierry Perileux, alias Rochlée, chanoine d'Amay, † le 2 août 1636. — Armoiries; huit quartiers :

Perilheux, Abée, Moege, Lardinoy;
Jaymaert, Oumal, Dalem, Braibant (1).

721. Johan d'Odeur dit de Louvynfosse, échevin et lieutenant bailli d'Amay, † le 23 novembre 1565, et Marie de Londo, sa femme. — Armoiries; quatre quartiers :

[Odeur dit Lovinfosse, Résimont, Londoz, Dolembreux].

722. Fragment de la tombe de [Jean de Lovinfosse], † le 14 juin 1589, mari de Catherine de Rorive. — Quatre quartiers, les mêmes qu'au numéro précédent.

AMPSIN.

723. Gilleame Fabri de Horion, greffier du ban d'Amay, † le 15 décembre 1572, et Maroie de Gerbehaye, sa femme, † le 2 août 1560. — Armoiries de ces époux.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

724. Blasons accollés surmontés d'une couronne à neuf perles, et supportés par deux lions ; Le Fort ajoute en note : « Armoiries comme elles sont sur le » carosse de N. Fabri se disant Horion, le 8 mars » et le 1er avril 1725 et un an devant. Le 5 avril » 1725, le carosse de N. Fabri se disant Horion est » parti de la ville. »

ARGENTEAU.

725. Gravure sur cuivre par Harrewyn, représentant huit blasons funéraires qui se trouvent « au château d'Ar- » genteau et ailleurs. » — Ils portent les armoiries des personnages dont les noms suivent :

1° Louis Roger de Claris, comte de Clairmont, chevalier de Saint-Jacques, † le 6 juillet 1663.

2° Marie de Meulenaer, comtesse de Clairmont, † le 7 décembre 1704.

3° Louis-Antoine de Claris, comte de Clairmont, † le 26 mars 1715.

4° Christine de Deckere, comtesse de Clairmont, † le 10 février 1713.

5° Barbe de Gargant, comtesse de Laverne de Rodes, † le 9 avril 1688.

6° Magdaleine de Steenberghe, marquise de Laverne de Rodes, † le ...

7° Louis-Philippe de Claris, marquis de Laverne de Rodes, † le 27 mai 1714.

8° Anne-Françoise, marquise héritière de Laverne, † le 21 juillet 1725.

LES AVINS EN CONDROZ.

726. Jean Doneux et Béatrix du Chesne, sa femme, décédés, elle, le 28 mars, lui, le 2 ... 1623. — Quatre quartiers dont un fruste.

ALLEUR.

727. Jehenne, femme de Wilheame de Warous et fille de feu Bald(uin de Hollogne), † le 23 de fenal 1351. — Effigie. Six blasons, trois aux armes de Waroux et trois à celles de (Hollogne).

728. ...ermeanis d'Aleur, † le 13 avril 1396. — Blason (1).

AWANS.

729*. Renier dit Ard... barnage, chevalier de Fontenes. † dans l'octave de la fête de Saint-Martin, 1297. — Blason.

730*. Guillaume dit del Bois d'Awans, écuyer, † en 129... — Effigie d'un gentilhomme portant son écu armorié.

731. Jehans del La..., échevin d'Awans, † le 23 ... 1336 et Colars, son fils, † le 21 décembre 1346. — Effigies de deux hommes sans armes.

732. Katheline ..., † en 12... — Deux blasons.

733. (Arnold) de Blehen, fils de feu Jehan de Blehen, écuyer, † le (8) mai XVe et ... et Allye d'Otremont (Oultremont), sa femme, † en ... — Armoiries de la famille de Blehen (2).

(1) Voy. cette tombe dans le fascicule n° 13, du tome II du manuscrit.

(2) Voy. Stein, année 1886, p. 374.

BERLO.

734. Pierre tumulaire ornée des effigies d'un seigneur armé de toutes pièces et d'une dame, et portant les seize quartiers suivants :

Berlo, Hautalen, Duras, Guydegoven;
Cortenback, Berthout, Scoef, Vanderaa.
van der Meeren, Zuave, Cuect, Musene;
van der Noot, Grimberghe, Herbey, Huffe.

Le Fort a malheureusement omis de copier l'épitaphe. Cette pierre mise sur la tombe d'Yvain, sire et baron de Berlo, † le 5 janvier 1567, et de Louise Van der Meeren, sa femme, † le 11 septembre 1540, existe encore au cimetière de l'église de Berlo, mais brisée en une infinité de fragments, son épitaphe est aujourd'hui indéchiffrable.

735*. Eustache, chevalier de Berloz, † aux kalendes d'avril 1271. — Blason.

736*. Aleyde de Neuvice, femme d'Eustache, chevalier de Berloz, † le XVIII des kalendes de juillet 1265. — (Cette tombe existe encore dans l'église de Berlo et l'épitaphe en est parfaitement lisible).

737. Dans l'église, « contre la parois, » étaient les blasons suivants, que nous notons dans l'ordre où ils se trouvent dans le manuscrit, de gauche à droite :
en haut, les armes de Berlo et de Rouveroit avec la date 1668; (ces blasons sont ceux de Ferdinand-Charles baron de Berlo, comte de Hozémont, seigneur de Petit-Axhe, Willin, etc., et de Marie-Agnès Begge de Rouveroit, sa femme);
en dessous, Courtenbach, Berlo, Montoye, Mendoze;
et sous celles-ci : Julier, Leininghen, Luccenbourg,

Rougrave, Horion, Courtenback, Huyn de Amstenrade, Blitterswick, Hallewin, van der Gracht, Audenarde, Locquenghien, Assche, van der Meeren; — Lascanne, Guevare, Lidereck (Liedekerke ?), W..., S. Ommer, Flandre, Quaroube, N..., Somaing, N..., Newille, N....

CORSWAREM.

738*. Arnold, chevalier, dit de Corswarem, † le jour de la fête de saint Marc évangéliste, 1338, et Elwide dite de Momale, † le 20 mars 1335. — Effigies : une dame, ayant à sa gauche un homme armé de toutes pièces, les mains jointes, et portant attaché à la ceinture, un bouclier aux armes de Corswarem.

739. Blason funéraire de dame, parti de Corswarem et de Raveschot, surmonté d'une couronne à treize perles dont trois relevées ; aux côtés, « obyt 22 juny 1657. » Il rappelle Isabelle-Françoise de Raveschot, première femme de Jean de Corswarem, seigneur de Niel, Landelies, Corswarem, etc.

740. Id. parti de Corswarem et de van de Water, surmonté d'une couronne à treize perles, avec l'inscription « anno 1668 15 may. » Il rappelle Hélène van de Water, deuxième femme de Jean de Corswarem, susdit.

BERNEAU.

741. Frambach van Gulpen, † en 1482 ... — (Epitaphe flamande). Blason parti aux armes de Gulpen et de (Smet ?). Frambach avait épousé Marie delle Smet.

742. Heinrich van Gulpen, « aman op Limborch, » † le 7 janvier 1518. — (Texte flamand). Blason.

SAINT-WILLEBRORD (ANVERS).

743. Vitrail portant un écu de dame parti de [Panastrana] et de Nienta et ces quartiers :

de Pastrana, de Fereira, Nienta, de Acuna ;
de Santa Crux, Lixhals, de Robolledo, Lixhals.

BIERSET.

744. Laurent Milot, échevin de Mons et de Birses (Bierset), † le 4 mars 1615 et Béatrix Rouffart, son épouse, † le 29 mars 1587. — Effigies, celle de Laurent le représente non armé. Deux blasons aux armes de ces conjoints.

745. Wilhem Wilkar, échevin de Liége, † le 1er mai 1424 et Margrit, sa femme, † le jour de la fête de sainte Marguerite, 1423. — Effigies, celle de l'échevin le représente armé de toutes pièces. Deux blasons aux armes de ces conjoints.

746. N..., Margriet de Beirses, sa femme, † en novembre 1418 et Bodochon de Beirses, leur fils, † en ... — Effigies, l'homme est représenté non armé.

747. N... de Vermes, maire de Bierses, † le 17 janvier ... et Yde de Prouhome dite d'Odeur, sa femme, † le 10 ... 1503. — Effigies, l'homme est représenté armé de toutes pièces. Deux blasons aux armes de Familleux et d'Odeur.

BLEHEN.

748. Godefroit de Blehen, chevalier, seigneur d'Abée, † le « 22 jour domis de décembre ... » Marie, sa femme, † en ... et Godefroit de Blehen, leur fils, † en la bataille de ... (d'Othée), le 23 septembre 1408. — Effigies,

celles des deux gentilhommes les représentent armés et portant au côté un écu à leurs armes.

749. Godefroid de Blehen, † le 1er janvier 1572 et Josette de Marneffe, sa femme. — Armoiries de ces époux.

750. Arnould de Longchamps, seigneur d'Abolens et de Pucet, † le 1er mars 1681 et Catherine de Hemricourt, sa femme, † le 13 décembre 1643. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Longchamps, Proidhomme, Hemricourt, Baré de Ciplet; Hemricourt, Hanosset, Lantremenge, Roerixhe.

751. Pi(erre?) de Blehen, chevalier, † en 137... — Blason.

752. Johans de Blehen, chevalier, † le 8 septembre ... — Effigie d'un gentilhomme armé. Blason.

TIHANGE.

753. Renier Maquoir ..., † le 8 septembre 1387, Basil, sa femme et Magrit, sa fille. — Armoiries : de ... à trois étriers, deux et un, de ...

754. Jean de Potiers, chevalier, seigneur à Tihange, lieutenant de la bande d'ordonnance du duc d'Arschot, au service de l'empereur Charles V, † le 5 mars 1542 et Barbe de Hung, dame de Hun, sa femme. — Effigies, celle de Jean le représente armé de toutes pièces. Armoiries de ces époux; quartiers :

Potiers, Warizoul, Clokier, Holongne;
Hung, Saelle (Celles), Hosden, Bollan.

KERSBEEK.

755. Vitrail portant les armoiries de Barbe van den Steenweghen, 1609.

756. Jan van Houthem, écuyer, seigneur de Kersbeek, † en 1596 et Barbara van den Steenwegen (sa femme), † en 1618. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux; quartiers :

Houthem, van der Noot, Steenwegen, Baelge.

HOELEDEN.

757. Blason funéraire de dame : « obyt 27 octobre 1677. » — Armoiries de Maria Wely, épouse de Jaspar van Spaugenbergher.

758. Id. à l'écu parti de Wely et de Voel : « obyt 29 août » 1637. » Il rappelle Jeanne Voel (de Bruxelles), épouse de Lucas Wely (de Delft).

CORTENAEKEN.

759*. Jean de ... ensesse, alias de Bouthon, † le 5 juin 1426. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Blason.

WAENRODE.

760. Robert van Schoenhoven, seigneur de Wanrode et drossart de Diest, † le 4 mars 1549 et Anne de Nassou, sa femme, † en 15... (Inscription flamande). — Effigies, celle de Robert le représente armé. Armoiries de ces époux; quartiers :

[Schoonhoven, Cotereau, Nassau, Haeften].

761. Fragment généalogique des Schoonhoven au XVIIe siècle.

762. Carte des huit quartiers de Charles-Robert de Schoonhoven :

Schoonhoven, Blehen, Saint-Fontaine, Gulpen; Borchgrave, Jeger, Woelmont, Woestenraedt.

BREUST (LEZ-GRONSVELT).

763. Anne van den Broeck, † le 9 avril 1603, veuve de Mathieu Rickelt, écuyer, † le 24 septembre 1579 et enterré à Liége, aux Ecoliers. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux ; quatre quartiers.

764. Henri van Velraedt, dit Meuters, mayeur d'Oost et échevin de Breust, † le 27 février 1624. — Armoiries de Velraedt et de Van den Bergh ; quatre quartiers.

CLAVIER.

765. Jehan de Vervoz, seigneur de Vervoz, † le 6 avril 1556 et Anne de Cloquier, sa femme, † en 156... — Armoiries de ces époux ; aux côtés de la pierre ces armes sont répétées deux fois.

766. Jacque de Vervoz, seigneur de Vervoz, † le 6 juin 1571 et Juliane de Glimes, sa femme, † en ... — Effigies. Armoiries ; quartiers :

Vervoz, Cloquier, [Fizenne, Awans de Lonchin] ;
Glimes, Coteria (Cotereau), Dalem, Widue (1).

CRAS-AVERNAS.

767. Jean Vannes, † le 22 mars 1569 et Jenne Domal (Oumal), sa femme.

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER.

768*. Henri de Fehe (Fexhe), fils de Henri de Fehe, chevalier, † le jour de la fête de saint Marc, évangéliste, 1295. — Effigie du défunt en cotte de mailles, portant une épée et un écu armorié.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

769*. Mabille, fille d'Ameil, chevalier de ..., veuve du chevalier de Vorues (Voroux), † la veille de la fête de sainte Barbe, 1278. — Effigie.

770*. Lambert chevalier de Vorues, † en 128..., le septième jour après la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. — Blason.

771. Louis de Streel, dernier de cette illustre famille et voué du dit lieu, † le 7 ... — Armoiries du défunt surmontées d'une couronne à neuf perles; quartiers :

Streel, Braban, Poictiers, Neufville;
Juncis, Clocquier, Horion, Outremont (1).

WONCK.

772. Helevis, fille d'Amelle Gilar de Wonck, † le 18 octobre 1401 et Amelle de Wonck le jeune, fils de Lambert Badut et de Helevis (qui précède), † le 29 août 1431. — Effigies : Ameil est représenté non armé, à la gauche de sa mère. Le blason d'Ameil figure aux quatre coins de la pierre.

ALLEUR.

773.- ...ermeanis d'Aleur, † le 12 août 1396. — Blason au centre de la pierre. (Double, voir n° 728).

774*. Abraham de Vuaruuz (Waroux), chevalier, † le II des nones de décembre, jour de la fête de sainte Barbe, 1263. — Blason au centre de la pierre.

XHENDREMAEL.

775*. Gérard de Skendremale, † le IX des kalendes d'octobre 1270. — Blason (2).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Voy. cette tombe dans le tome II du manuscrit, parmi celles du fascicule n° 5.

776. Johan de Streeles, écuyer, jadis bourgmestre de Liége, † la nuit de la fête des saints Simon et Jude, 1473. — Blason au centre de la pierre.

KEMEXHE.

777. Amel de Mon [Monjoye], chevalier, † le dernier jour de janvier 1356. — Effigie d'un gentilhomme armé portant son écu armorié à la ceinture. Deux blasons.

778. Johans (de Kemexhe), chevalier, voué de « Kemech », † en 1328, Angnès, sa femme, fille de Radout Surles, † en 1337, Amelle de Kemech, chevalier, voué de Kemexhe, † le ... mai 1375 et Maroie de Ferme, sa femme, fille de Fastré de Ferme, chevalier, † le 24 mars 1357. — Effigies : un chevalier armé de toutes pièces, son écu pendant à la ceinture et une dame. Les figures et les mains des personnages et quatre écussons placés au haut du monument étaient en cuivre. Des écussons, il ne reste visible que le quatrième, aux armes de Ferme.

779*. Clémence de Frères, mère de Wisman, prêtre ..., seigneur de Frères, † la veille de la fête de sainte Gertrude, vierge, 1307.

AWANS.

780. Humbeir Corbeaz (Corbeau), chevalier, sire d'Awans, † le 1er de résail 1288. — Effigie du défunt armé de toutes pièces et portant bannières. Blason.

781. Wiheme Wilkar d'Awans, † le dernier jour de ... 1397 et Adielhe de Bierzes, sa femme, † en 1379 le ... — Effigies, celle de Guillaume le représente revêtu de son armure. Blasons aux armes de ces époux répétés aux côtés de la tête de chacun d'eux.

782. « Katherine delle Rue de Pont, borgoise de Liége, » mère à Madame Lorette, feme saignour Humbier » Corbea, chevaliers, sire d'Awans, » † le II des nones de février 1296. — Effigie.

FOOZ.

783. Sébastien Lawes de Fooz, † en 1334, ... avant la fête de saint Remy et Annes d'Awans, sa femme, † en 1323 « le jour de S. Strue (?). » — Effigies, celle de Sébastien le représente armé et portant bannières. Blason.

784*. Bastien dit Lawes de Foz, † le VII des kalendes de février 1279 et Aleyde (?) (Aeidis), sa femme, † le ... 1282. — Effigies, celle de Bastien le représente armé avec son écu pendant à la ceinture.

785. Bastien Lawait de Fouz, † le 17 septembre 1407 et Englesine, sa femme, † le 10 janvier 1401. — Effigies, celle de Bastien le représente armé avec son écu pendant à la ceinture. Au haut, quatre écussons, deux aux armes de Fooz, deux autres frustes.

786. Tonair de Fous, † le 12 ... 1375 et Johan de Fous ..., † le 20 décembre 1417. — Effigies : deux gentilshommes armés de toutes pièces, avec leur écu aux armes de Fooz pendant à la ceinture. Ces armes sont quatre fois répétées au haut de la pierre (1).

787. Gile de Fous, écuyer, fils d'Ystasse le Franckhome, chevalier, † le ... avant la fête de saint Gilles 1367 et Adilhe, sa femme, † en 13... — Effigies, Gilles est représenté armé. Quatre blasons.

788. Thonar de Foos, † le jour de la fête de saint Mathieu, 1330 et Ysabeal de Feh (Fexhe), sa femme, † le

(1) Voy. cette épitaphe et les deux suivantes, dans le fascicule 51 du tome II du manuscrit.

5 février 1312. — Effigies, celle de Thonnar le représente armé et portant bannières à ses armes.

LAMINNE.

789. Henris li Wallans de Lamines, écuyer, † le 5 janvier 1354 et Izabius (Isabelle) de Gaire de Kemehe, sa femme, † en 13... — Effigies, celle de Henri le représente armé. Blason.

790. Bade... de Latinne dit de Lamine, † en 14... et N... de Monthegnée, sa femme, † en 14... — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Quatre quartiers.

FIZE-LE-MARSAL.

791. Johan dit Lima..., « fondateur de cet altare... », † le 28 septembre 1303. — Effigie.

792*. Renier de Fiez, fils d'Adam (?), † le jour de la fête de saint Domitien, évêque, 7 mai 1327 et Catherine, sa femme, † le 16 février 1325. — Effigies. Quatre blasons.

793. Johan Hanoteal de Fies, † le 28 avril 1361 et Agnès, sa femme, † le dernier jour d'avril 1348. — Effigies, Jean est représenté sans armes. Blasons.

CORSWAREM.

794. N..., fille de Guillaume de Horion, † le 5 février 1532. (Texte flamand). — Effigie. Armoiries.

795*. Raes de Corswarem, seigneur de Niel, † le 12 novembre 1558 et ses deux épouses, Marguerite de Brandenbourg, † en 1530 et Anne de Mérode, † le 2 novembre 1560. — Effigies. Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Corswarem, Jauche, Malaise, Dongelberg].

796. Arnold bâtard de Corswarem, † en (15)63 et Marie de Corsw... (Texte flamand). — Effigies, Arnold est représenté sans armure mais portant une épée. Blasons.

797. Inscription armoriée rappelant Jean de Corswarem, comte de Niel, seigneur de Corswarem et Hélène van de Water, sa femme, 1662. — Cette inscription se trouve au-dessus de la porte du moulin de Corswarem.

798. Table des huit quartiers d'Ive de Longchamps et de Françoise Proidhomme, qui contractèrent mariage en 1568 et firent testament en 1597.

Neufville dit Longchamps, Blehen, Vannes, Emines; Proidhomme, Corswarem, Roest, Acosse.

FLÉMALLE-GRANDE.

799. N..., † en juillet 1455. — Effigie d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, portant un écu de ... losangé de ... chargé d'un petit écu de ... au sautoir de ...

800*. Ricald de Halembaie, écuyer, † en 12... — Effigie du défunt armé et portant bannières. Blason.

801. Johan de Parfonrieu, chevalier, maistre de Chantreines de l'ordre ..., † en 14... — Effigie d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem armé de toutes pièces.

802. Fragments généalogiques pour les Brialmont et les Grandaxhe.

803. Liste des possesseurs du château de Flémalle pendant le xve siècle.

804. N..., fille de feu Jakemart de Parfonrieu, † le 12 ... 1407.

805*. Gérard de Mons, écuyer, † la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, 1294.

806. Gilis de Briamont (Rèves), † le 20 septembre 1476 et Marie, sa femme, † en ... — Armoiries de ces époux.

807. Jean de Haultepenne, capitaine d'infanterie au service de France, † le ... 16... — Armoiries ; quartiers :

[Haultepenne, N..., Lonchin, Baillet].

808. Jehan de Lonchin, écuyer, seigneur à Boffu et à Tahier, bourgmestre de Liège, † le 1er mai 1510 et Margarite de Pousseur (de Bolland dit de Pousseur), son épouse, † le 15 avril 1500. — Effigies, celle du bourgmestre le représente armé de toutes pièces. Armoiries ; huit quartiers :

[Lonchin, Saint-Nicolas, Strailles, Van den Bosch ;
Bolland dit Pousseur, le Polain de Waroux,
Reves de Brialmont, le Ghys].

809. Jan d'Awans dit de Lonchin, chevalier, seigneur de Flémalle, Molembais, Saint-Pierre, etc, † le 24 ju... 1536 et Anne de Baillet. — Quartiers :

Awans dit de Lonchin, Streel, Bolland, Rèves ;
Baillet, La Rivière, Gèves, Lieminghe (1).

810. Jean d'Awans dit de Lonchin, seigneur de Flémale, Soye, Gentinnes, Huppayes, Molembais, gouverneur du marquisat de Franchimont, † le 10 août 1574 et Jenne de Tserclaes, son épouse, † le 20 mai 1584. — Quartiers :

Awans dit de Loncin, Baillet, [Bolland], Gefves ;
Tserclaes, d'Averdis, Dave, Spontin (2).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Voy. à propos des quartiers de cette épitaphe et de ceux de la précédente, STEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique, 1885*, p. 41. Ce généalogiste fait erreur, sans doute, en affirmant que « Jean de Loncin dit » d'Awans, mort le 22 juillet 1536, épousa Jeanne de Gesves, fille de Phi-

811. Blason d'obit aux armes de la famille d'Awans dit de Lonchin, avec une couronne surmontée d'un heaume avec cimier; tenants : deux sauvages portant bannières. « Obyt 30 septembris 1684. » (Il rappelle le décès de Jean-Baptiste de Lonchin, seigneur de Flémalle, membre de l'Etat-Noble du pays de Liége et comté de Looz, époux de Philippine-Louise de Namur, décédée à Mons, le 17 février 1706 et enterrée à Sainte-Waudru).

FLÉMALLE-PETITE.

812. Monument portant une inscription armoriée érigé par Jehan de Horion, prélocuteur à la Cour des échevins de Liége, à la mémoire de ses père et mère Jean de Horion, † le 6 juillet 1570 et Jehenne de Bonbaye, † le 1er octobre 1571. L'inscription fut restaurée par Alexandre de Horion, peintre, en 1650.

813. Armoiries des familles de Horion et d'Imstenraedt, 1608. (Gérard de Horion, seigneur de Colonster, Angleur, etc. et Anne d'Imstenraedt, dame de Mheer, son épouse).

CHOCKIER.

814. Vitrail portant les armoiries de la famille Stor et ces huit quartiers :

Stor, Necker, Scharadin, N...;
Senzeille, Berghe, Hun, Celles.

» lippe de Juppleu, seigneur de Gesves et de Jeanne L'Orfebvre et veuve » de Raes de Baillet, seigneur de Neerlinter. » Il cite pourtant, à l'appui de ses dires, l'épitaphe et les quartiers de l'église de Flémalle (nº 809). Or, notre manuscrit contient deux copies de cette pièce, l'une faite par Le Fort, la seconde d'une écriture postérieure à celui-ci, elles sont identiques et comme on l'a vu, ne semblent guère corroborer le passage que nous venons de transcrire.

815. Inscription rappelant Jean comte de Berlo, seigneur de Brus et de Chockier, sergent général de bataille pour S. M. C., général, feld-maréchal au service du duc de Bavière, gouverneur d'Ingolstadt, etc., 1700. Armoiries avec couronne, supports et bannières de Jean de Berlo et de Amelberghe de Montoye, sa femme; quartiers :

Berlo, Locquenghien, Bliterswyck, Rougrave; Montoye, Liedekercke, Quarouble, Courteville.

MONS.

816. [Ameil le Clockier], † le 11 décembre (1551) et Agnès [d'Oultremont], sa femme, † le dernier jour de [novembre] 1533. — Effigies : un gentilhomme armé, une dame et un enfant. Deux blasons : Clockier et Oultremont.

FIZE-FONTAINE.

817. Johan de Barvea dit de Haultepenne, † le 6 août 1514. — Armoiries.

SERAING-LE-CHATEAU.

818. Jehan, fils de Thiry de Haneffe, † le lundi avant la fête du Saint-Sacrement, 1340. — Effigie d'un enfant. Blason.

819. Jehan-Guilhiame, fils de Philippe, comte de la Marck, baron de Lummen et de Seraing-le-Château, né le 27 mai 1585, † le 4 juillet suivant. — Quartiers :

[La Marck, Wassenaer, Manderscheidt, Waldeck].

820. Armoiries de Jozinna comtesse de la Marck, princesse de l'impériale fondation de Thorn, 1600.

VILLERS-LE-BOUILLET.

821. Mathieu de Préalle, écuyer, seigneur de la Croix à Villers-le-Bouillet, grand bailli de Philippe comte de la Marck, à Seraing, † le 24 février 1612 et Jenne de Fossez dite de Gerbehaye, son épouse, † le 22 mars 1634. — Monument élevé à leur mémoire par leur fils Mathias de Préalle, religieux croisier, 1656. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Préalle, Naveau, Hutoy de Lonsin, Paignar (1) ;
de Fossé, Brabant, Gerbehaye, Oumale.

FLONE.

Abbaye.

822. Blason aux armes de Henri Jamar (de Jaymaert), abbé de Flône, 1629.

FORÊT.

823. Liste des noms de soixante et une personnes dont les noms ou les armes se trouvent sur les boiseries de l'église de Forêt.

FUMAL.

824. Johan (de Fumal), † en ... et Idde, fille de Rigaul de Hempricourt, seigneur de Woutrenge (Otrange), sa femme. — Effigies, celle de Jean le représente armé de toutes pièces. Quartiers :

[Fumal, Pouilhet, Hemricourt, Familleux de Bierset].

825. Johan de Fumal, bailli de Fumal, † le 3 ... 1538 et Marie Poulle dite de Berlo, sa femme. — Armoiries.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

826. Guillame de Fumal, bailli du lieu, † le 7 décembre 1601 et Marie de Marnef, sa femme, fille de Jean, écuyer, seigneur de Gèves. — Armoiries; quartiers :

Fumal, Corty, Pouillez, Paheau;
Marnef, Berlaymont, Blehen, Juppleu (1).

MARNEFFE.

827. Glade (Claude) de Marneffe, † le 4 juin 1573 et Marie de Ferrier, sa femme, † le 16 septembre 1629. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Marneffe, Blehen,
Floion (Berlaymont dit de Floyon), Jaive (Juppleu dit Gesves).

828. Jean de Hanneffe, écuyer, † le 14 juillet 1632 et Agnès Mollin, sa femme, † le 30 mars 1621. — Armoiries de ces époux.

829. Arnout li Vil(lain), † le 10 mai 13... et Ide de Tis, sa femme, † le 3 ... 1364.

HANNÊCHE.

830. Jacques de Hanêche, écuyer, † le dernier dimanche d'avril 1364 et Maroie, sa femme, † la nuit de saint Remy, 1368. — Effigies. Deux blasons.

831. Giel Viron de Hanêche, † en mai 1386 et Elénore Dartay, sa femme, † le 19 février 1377. — Blason.

832. Jan delle Santome, curé de Hanêche, † en 1579. — Effigie d'un prêtre. Blason.

833. Jan de Montigny, † la nuit avant la fête de saint Adrien, 1329. — Blason.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Il faut remarquer, en outre, que les quartiers attribués sur cette tombe à Marie de Marneffe sont ceux de son père et non les siens.

834. Gérard de Hanèche écuyer, † le 25 juin 1365 et Agnès, sa femme, † le 15 juin 1362. — Effigies. Blason.

HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU.

835. Jean Schellart, baron de Dorenwert, seigneur de Curtzenick, Asselt, etc., † le 20 avril 1614 et Ursule de Mérode douairière de Trélon, héritière des libres terres et baronnies d'Argenteau et Hermalle, sa femme en secondes noces, † le 16 janvier 1622. — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers.

836. Généalogie ascendante jusqu'aux seize quartiers de Marie-Victoire de Voordt, dame de Voordt :

Voordt, Hulsberg-Schaloen, Mombeeck, Oumal;
Pallant, My, Walgrave de Cortils, Oumal.
Pallant, My, Walgrave de Cortils, Oumal;
Argenteau, Hoensbroeck, Paton, Rubempré.

OUPEYE.

837*. Jacques de Cort, écuyer, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Hermée, les deux Aaz, † le 29 décembre 1617 et Françoise Bex, sa femme, † le dernier jour de février 1623. — Armoiries de ces époux; quatre quartiers de Jacques de Cort :

Cort, Dorne, Braaz, Otthens.

HERMALLE-SOUS-HUY.

838. Charle de la Rivier, seigneur de Heers, Hermalle, Horppalle (Horpmael), † en 14..., Marie de Hacour, sa femme, † le 29 janvier 1457 et Englebier de la Rivier, chevalier, leur fils, † en revenant du Saint-Sépulchre, en l'Ile de Rhodes et enseveli en

l'église de Saint-Antoine (à Rhodes), le jour de la fête de saint Lambert, 1440. — Trois effigies, les deux gentilshommes sont représentés armés de toutes pièces. Trois blasons, dont deux avec timbres et cimiers.

839. Ustase de Chantemielle (Chantemerle), chevalier, † le jour de la division des apôtres, 1317 (15 juillet). — Effigie. Blason.

840. Thomas de Hermalle, écuyer, † en 128...

841. Armoiries de la famille de Berlo, 1623.

842. Armoiries de Pierre-Albert comte d'Ursel, seigneur de Hermalle et de Chrétienne de Bernet.

843. Arnoul de Bierse, † le 23 décembre 1546 et Marie de ..., sa femme. — Blason parti de Familleux de Bierset et de Corswarem.

844. Johan de Senselier (Senzeille), seigneur de Soumagne, † en décembre 1402.

845. Henri de Hermale, chevalier, † en 13... et [N..., fille d'Eustache Persan de Haneffe], sa femme.

846. Ailis fille des précédents, femme d'Arnoul [de Limbourg], avoué de Hesbaye et seigneur de Lumain (Lummen).

847. Englibier de Haccour, jadis sire de Hermalle, † en 1385.

848. Lamber Willem de Chamont, écuyer, † le 11 décembre 1543.

849. Jehans de Jersneie, écuyer, † en ... et N..., sa femme, † en 1357. (Ce seigneur avait épousé la fille de Raes de Haccour, seigneur de Hermalle. Voy. Hemricourt, édition Salbray, pp. 29, *in fine* et 218).

850. Blason parti de Waillet et de Bincken, 1598.

HERSTAL.

Saint-Lambert.

851. Daneal Vurvet (Rouveroit?), † le 21 mai 1463 et Helwis, sa femme. — Armoiries : burelé de ... et de ... de dix pièces, au lion couronné de ... sur le tout.

852. Louis le Polain de Xhenemont, † le 15 février 1671 et Marie de Herve, sa femme, † en ... — Epitaphe érigée par leur fils Théodore, curé de Herstal. Armoiries.

HERVE.

853. Léonard-Jacob Goer, échevin et forestier du ban de Herve. — Deux blasons accolés, avec heaume.

854. Nicolas Goer, seigneur gagier du haut ban de Herve, Marie Benselin, sa femme et leurs enfants, 1652. — Armoiries de ces époux.

HEURE-LE-ROMAIN.

855*. Jacques seigneur d'Oire (Heure), † le VII des ides de juin, 1276.

HOGNOUL.

856*. Raes de Hollegnoule, † le 17 février 1452 et Agnès Butoir, sa femme, † le 17 mars 1438. — Effigies. Trois blasons.

857. Johans li Franshome de Hollengnoulle, écuyer, fils d'Istase li Franchomme, chevalier, † le 7 février 1394 et Maroie, sa femme. — Effigies, celle de Jean le représente armé, avec son écu pendant à la ceinture.

858*. Eusta... de Hollelnule, † le 25 octobre 1269. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces tenant de la main droite une lance et de la main gauche un écu aux armes de Hognoul.

ALLEUR.

859*. Elisabeth, femme de Libert dit le Polen de Waroux, chevalier, † le jour de la conversion de saint Paul, 1292, Mar(ie) ... de ... le Polen de Waroux, chevalier, † la veille de la fête des saints Philippe et Jacques, 1305 et N..., femme de Jean dit le Polen de Waroux, chevalier, † le jour de la fête de saint Pierre ès liens, 1313. — Effigies de trois dames. Deux blasons aux armes de le Polain de Waroux. (Voy. Hemricourt, édition Jalheau, n° 39 et pp. 43 et suiv.).

AWANS.

860. Wilheam Wilkart Daw(ans), † le 14 août 1353 et ... de Geneffe, sa femme, † en 1332. — Effigies, celle de Guillaume le représente armé de toutes pièces, avec son écu pendant à la ceinture.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES.

861. Johan (de Hollogne), chevalier, † en 1330, le ..., Baulduin, seigneur et voué de Hollogne, fils de Baulduin Rogier, seigneur et voué de Hollogne, † le 3 mars 1403 et Agnes, fille de Wilhem Wilchar d'Awans, femme de Baulduin, seigneur et voué de Hollogne et « deirainment (en secondes noces) de Howe de » Flémale, seigneur de Tilove (Tinlot), chevalier, » † le 19 février 1439. — Effigies de deux gentilshommes armés de toutes pièces, portant chacun un écu aux armes de Hollogne Luxembourg ; au haut trois blasons, deux aux mêmes armes et un à celles de Wilkar.

VAL-BENOIT.

Abbaye.

862*. Marguerite de Horion, pendant vingt-huit ans abbesse de ce monastère, restauratrice de son église et de son abbaye détruites par les hérétiques, † octogénaire, le 30 mars 1594. — Effigie. Quartiers :

Horion, Duras, Spontein, Nameur;
Ghoer, Withemme, Montfort, Croy.

863*. Elisabeth de Chokier dite Surlet, abbesse de ce monastère, † le VII des ides de février 1451. — Effigie. Deux blasons (1).

HOLLOGNE-SUR-GEER.

864. Lambier de Harduemont, seigneur de Hollogne-sur-Geer, écuyer, † le 21 avril 1406 et Godfroit de Harduemont, seigneur de Hollogne-sur-Geer, chevalier, † le 11 de résail, 1447. — Effigies : deux gentilshommes revêtus de leur armure et portant leur écu aux armes de Harduemont; Lambert porte ces armes brisées d'un lambel à trois pendants.

865. Jean de Seraing, seigneur de Hollogne-sur-Geer, Boilhe, Darion, Manil, etc., † le 17 juin 1624. — Monument érigé à sa mémoire par Ernestine d'Ans, sa femme. Armoiries de ces époux.

866*. Godefroid de Serain, baron de Hollogne, seigneur de Boilhe, Darion et Manil, † le 20 septembre 1676 et Hélène-Isabelle de Ponty, son épouse, † le 9 décembre 1693. — Monument très élevé, en marbre noir, placé dans le chœur de l'église. On y voyait représentés un

(1) Voy. cette épitaphe dans le fascicule nº 70 du tome II du manuscrit.

homme armé de toutes pièces et une dame. Au pied de la tombe étaient les armes de Seraing et de Ponty surmontées d'une couronne à treize perles dont trois relevées et supportées par deux lions portant bannières aux armes de Seraing.

867. Jean-Ferdinand de Serain, † le 11 novembre 1693, âgé de six ans, cinq mois et quatorze jours et Charlotte-Alexandrine de Serain, † le 15 octobre 1693, âgée de trois ans et six semaines, enfants de François-Ferdinand de Serain, baron de Hollogne et de Catherine de Serain (d'Ohey), sa femme. — Armoiries surmontées d'une couronne à treize perles dont trois relevées.

OMAL.

868. Guileame Doumalle, seigneur de Houxheugnée (Houchenée), † le pénultième jour de ... 1546 et Jehenne de Brabant, sa femme. — Effigies, celle de Guillaume le représente armé de toutes pièces. Huit quartiers :

[Oumale, Waillet, Vinalmont, N...;
Brabant, Maricque, Clockier, Streel].

869. Erasme-Guillaume de Omal, seigneur de la Rue du dit lieu et de Lignet, † en célibat, dernier de sa famille, le 18 de ... 1693 et enterré avec ses armes. — Quartiers :

Oumal, Tiribu, Chrisnée, Chevalier;
Rickel, Heinnisdael, Deveus (de Veve), Rivière (1).

870. Pierre baron de Tiribu, des anciens vicomtes de Hannut, seigneur de la Rue d'Oumal et de Lignet, † le

(1) Cette épitaphe et les deux suivantes se trouvent dans le fascicule n° 52 du tome II du manuscrit.

6 août 1725 et Anne-Catherine d'Omal, dernière de sa noble famille, dame des dits lieux, † le 3 avril 1713. — Autour de la tombe figurent les blasons suivants: 1° à gauche : Tiribu, Binckem; Tiribu, Daubry; Tiribu, Saint-Fontaine; Tiribu, Rohelée; Tiribu, Streeles; Tiribu, Potiers; Tiribu, Herlenval; Tiribu, Namur; Tiribu, Pontiliace; Tiribu, Seron; 2° à droite : Omal, Ryckel; Omal, Chrisgnée; Omal, Tiribu; Omal, Brabant; Omal, Vinamont; Omal, Wailhet; Omal, Hosden; Omal, Marneffe; Omal, Omal; Omal, Blehen; 3° au bas: Bawegney, Hemtine, Hanut, Bierset; Hemricourt, Holeburg, Omal, Ferme.

871. Arnold le Maréchal (Fabri), † le 17 juillet 1587. — Monument élevé à sa mémoire par (Flor)ence, sa femme et par Jean, leur fils, licentié en droit.

872. Fragment généalogique de la famille d'Arnold le Maréchal, d'Omal, dont le fils Jean « prit le premier » le nom d'Omalius et les cinq tombes dudit Oumal » pour ses armes et dont sont descendus tous les » Omalius de Liége d'aujourd'hui. »

873. Louys Mengoe (Menjoie), † en 1586, Jossette Sauvaige (de Hemrikette), sa femme, † le 13 ... 1585 et Walter ..., chanoine régulier de ... — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces, une dame et un moine. Armoiries de ces époux; quartiers :

[Menjoie, Wifflet, Hemrikette, Brabant].

BORLEZ.

874. Jean Grimont, de Borlez, capitaine du quartier de Mohaut, † le 13 juillet 1667 et Marie Monjoye, (le Périlleux de Roxhelée dit de Monjoye), sa femme. — Armoiries de ces conjoints.

WALEFFE SAINT-GEORGES.

875. Jean d'Hemricourt d'Otrenge, capitaine de cuirassiers au service de S. M. I., seigneur de Waleffe-le-Château, † le 19 septembre 1611, époux de Marie de Nollens, enterrée aux Jésuites à Huy. — Effigie d'un homme armé. Armoiries; quartiers :

Hemricourt, Prudhoume, Stapel, Roust.

876. Table d'autel portant une inscription rappelant Henris Pangnar, † en 1418, Annes, sa femme, Jackemar Pangnar, son fils et Maroie, femme de celui-ci. — Blason (1).

877. Guilheame de Hemrickette, « tiré d'un coup de har- » quebuse par derrier », † le 31 juillet 1598. — Epitaphe érigée par Marie de Nollens, sa femme. Blason.

WALEFFE SAINT-PIERRE.

878. Henri d'Acosse, échevin de Wanze, † le 21 ju... 1507, Sybille Zywalart, femme de Jehan de Brabant, † le 16 septembre 1538, Marie d'Acosse, femme de Pierre de Brabant, † le 9 mars 1584, Pierre de Brabant, † en ... et Jehenne de Remickette, sa femme, † en ... — Blason au centre, parti de Brabant et d'Acosse. Aux quatre coins :

[Brabant, Acosse, Brabant, Hemrikette].

879. Jean Conrard de Donchelle, † le 14 janvier 1556, et Jehenne de Hodomont (Celles), sa femme, † ... — Effigies : un homme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries; quartiers :

[Donceel, Pangnart, Celles-Hodomont, Berlaymont].

(1) Voy. cette inscription parmi celles du fascicule n° 41 du tome II du manuscrit et la suivante parmi celles du fascicule n° 72 du même volume.

HORION-HOZÉMONT.

880. Liber Butor advoweit de Horion, † le 15 mai 1386 (Ay)lis, fille de Johan Peureal, sa femme. — Effigies : un homme revêtu de son armure et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux.

881. Blason funéraire de dame, parti de Carondelet et de Mérode : « obyt 11 januarij 1669. » Il rappelle Anne-Marie de Mérode-Rummen, dame de Pas-Saint-Martin, voueresse de Horion, épouse de Pierre de Carondelet.

882. Guilhame de Horion, écuyer, seigneur d'Oleye, Grand-Axhe, Engis, † le 29 juillet 1553 et Barbe de Goer (Ghoer), sa femme, † ... — Effigies, un homme armé de toutes pièces et une dame. Huit blasons, deux avec timbres et cimiers au centre de la tombe portant les armes de Horion et de Ghoor, et six aux deux côtés de la pierre. Ces huit blasons ne paraissent pas être ceux des huit quartiers généalogiques de ces époux, savoir :

[Horion, Duras, Spontin, Namur,
Ghoer, Withem, Montfort, Croy].

883. Guilhaume de Horion, écuyer, seigneur d'Oleye, Grand-Axhe, Engis, et Marie Huyn de Amstenrade, sa femme. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Horion, Spontin, Ghoer, Montfort.
Huyn d'Amstenraedt, Holtmeulen, Cortenbach, Horion].

884. Guilhame de Horion, chevalier, seigneur d'Oleye, Grand-Axhe et Engis, † le jour de saint Barnabé 1489 et Margaritte, fille de Guilheame, seigneur de Spontin et Wavre, sa femme, † le 9 décembre 1516.

— Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Quartiers :

[Horion, Duras, Spontin, Namur].

Cette inscription se trouvait dans la chapelle castrale de Horion.

BODEGNÉE.

885. Johant de Moge, écuyer, Robert de (Moege), P... Robert de Moge, « fils du dit Robert, échevin de la » grande ville de H(uy)... » Yvon, † en 15... le 27 février (pierre brisée). — Deux blasons.

CELLES.

Chapelle de Ferme (Faimes).

886. Humbers, chevalier de Ferme, † la nuit de la fête de saint Adrien, 1263. — Blason.

887. Helwidis... — Effigie d'une dame « couverte d'un man- » teau tout doublé de vaires. »

888. Jehans Phules (Pouillet), chevalier de Fermes, † ... jours avant la fête de saint Jean-Baptiste, 1336. — Blason.

889. Robiert, sire de Ferme, chevalier, † en 13... et Margaritte, sa femme, † le 28 avril 13... — Blason aux armes de Ferme.

890. Jean Challe, † en 1649 et Agnès de Rouveroy, † le 13 mai 1661. — Deux blasons aux armes de ces époux.

HOUTAIN-SAINT-SIMÉON.

891. Johans de Houtens, échevin de Liége, † le 27 de résail 1417, Adilhe, sa femme, † le jour de l'Ascension

1383, et Jehane, sa femme, † l'an 14... — Effigies : « un homme en habit échevinal et deux dames. » Deux blasons.

Note de Le Fort sur cet échevin.

HUY.

Collégiale.

892. Anne d'Oyenbrugghe, veuve de Wynand baron de Berlaymont, vicomte del Heid, seigneur de Bormenville, etc., † le 24 octobre 1659, et Wynand de Berlaymont, son fils, chanoine de Notre-Dame de Huy, † le 25 juin 1663. — Quartiers :

Oyenbrugghe, Ursel, Tserclaes, Pols ;
van der Noot, Ligne, Hincart, Enghien-Kestergat.

893.* Guillaume Walrame, baron de Berlaymont de Boumal, chanoine de cette église, † le 10 mai 1702. — Quartiers :

Berlaymont, Royer, Viron, Warnant ;
Corswarem, Corswarem, Scheyffart de Mérode, Vervoz.

894*. Inscription rappelant Emile baron d'Oultremont, Han et Chevetogne, tréfoncier de Liége, prévôt de Huy, 1653. — Quartiers :

Oultremont, Longchamps, Viron, Brialmont ;
Baillet, Gesves, Spontin, Bouland.
Brialmont, Sparmont, Berlaymont, Marneffe ;
van der Meere, van der Noot, Nassau, Haeften.

Ces quartiers ne sont pas exacts (Voy. STEIN, *Généalogie de la famille d'Oultremont*, année 1886, pp. 313 et suiv. et 1887, pp. 334 à 337).

895*. Herman de Goye, chanoine de cette église, † le 18 juillet 1587.

Goye, d'Ans, Blavier, Grotboie.

896. Hubert Jaymaert de Vaulx, écuyer, seigneur à Jeneffe, voué de Bodegnée, † le 20 septembre 1579, et Anne de Roxhelée, sa femme, † le 18 août 1615. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Jaymaert, Dalem, Familieux, Corswarem ;
Roxhelée, Moege, Viron, Vaulx (1).

897. Adolphe du Bois, pasteur de Comblen et Fairon, † le 17 novembre 1640, et Gilles du Bois, son frère, chanoine et écolâtre de Notre-Dame à Huy, † le 14 décembre 1660. — Armoiries ; quartiers :

du Bois, Montfort, Rahier, Sarter.

898. Jean de Pailhe, fils de Jean et de Marguerite d'Odeur, † le 28 novembre 1578. — Armoiries ; quartiers :

Pailhe, Loneu, Odeur, Carpentier.

899. Jean de Groisbeeck, comte du Saint-Empire, etc., et Anne de Hille, sa compagne.

900. Biautris de Houtaing, fille de Watier de Houtaing, « canonesse de Madame Sainte Wadru a Mons en » Hinaut, » † le jour de la fête de saint Mathieu, 1295. — Effigie de la chanoinesse en manteau de chœur. Deux blasons.

901. Guy de Berlaymont, chanoine de cette église, † en 16...

902. N. de la Bawette, femme de François le Persan, † ...

908. Etienne Rossius de Liboy, chanoine de cette église, † le 17 février 1683.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

904. Henri de Loen, grand maître d'hôtel de Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liége, gouverneur de Franchimont, de Bouillon, et des châteaux de Stockhem et de Huy. — Quartiers :

Loen, Bolzée, My, Crisegnée.

905. Blason aux armes de Henri Pietkin, chanoine de Huy, 1559.

Couvent des Croisiers.

906. Laurent de Hasque, jadis bourgmestre de la ville de Huy, † le 28 juillet 1613 et Jehenne Deick, sa femme, † le 21 octobre 1630. — Armoiries de ces époux.

907. Laurent de Hasque, jadis bourgmestre de Huy, † le 22 avril 1652, et Marguerite de Chockier, sa femme, † le 19 novembre 1638.

908. Gérard de Halle, colonel pour le service de S. M. T. C. et bourgmestre de Huy, † le 14 mars 1663, et Pacquette de Hasque, sa femme, † le 8 juillet 1671. — Armoiries; quartiers :

Halle, Sclessin, Hasque, Deyck.

909. Albert Deick, bourgmestre et rentier de Huy, † le 7 avril 1592, et Anne de Vaulx, sa compagne, † le 5 mai 1580.

910. Jehan de Roly, † le 4 février 1570, et Marie de Ponthier, sa femme, † en ... — Blason; quartiers :

[Roly, Hollogne-Luxembourg. Ponthier,
Boseal de Thiribu].

Couvent des Augustins.

911. Jean des Marets, † le 22 mai 1592, et Margueritte Burloz, sa femme, † le 4 mai 1630; Jan des Marets,

leur fils, lieutenant voué, bourgmestre, échevin et souverain greffier de Huy, † le 3 août 1635, et Marie Hoyoul, sa femme, † le 31 janvier 1660. — Armoiries.

912. Adouffle de Warnant, fils d'Amelle, chevalier, † en novembre 13... Johans Henri dit gran Johan de Warnant, fils d'Amelle, chevalier, † le 16 décembre 1395, et Ameille de Warnant, fils de ... ... de Warnant, chevalier, † le 2 ... 1372.

913. Ameles de Warnant le jeune, chevalier, † le jour de Sainte Croix (l'Exaltation de la Sainte Croix), en septembre 1341, Amele de Warnant, chevalier, † la nuit de la fête de sainte Barbe, en décembre 1336 et Kateline, femme de Amele le vieux. — Effigies de deux gentilshommes et d'une dame. Le blason de l'un des deux chevaliers porte les armes de Warnant brisées d'un lambel à trois pendants.

914. Marie, fille de Boutor de Warnant, écuyer, † le 20 septembre 1367 et Denis Reggal Lombart, son mari, † le 4 mai 1373.

915. Gilotia, fils Johan Obert, † le 7 décembre 1300, et Johan Obert, chevalier, † en ...

916. Deux blasons, l'un aux armes de la famille de Dormal et l'autre à celles de la famille de Seuxhier.

Saint-Denis.

917. Johan Denville, † le 24 octobre 1437.

918. Pierre Gaën, procureur de la Cour de l'official de Liége, † le 27 septembre 1613 et Isabeau Durant, † le 21 octobre 1617. — Blason.

Couvent des Dames Blanches.

919*. Jean de Meers, jurisconsulte, et Jeanne de Goreux, sa femme, † le 4 décembre 1636. — Armoiries de ces époux ; quartiers.

Meers, Brabant, Goreux, N.

920. Henry de Namur, † le ... octobre 1608 et Marie delle Melle, sa femme, † le 20 juin 1635, Jean de Namur, leur fils, † le 15 septembre 1643, et Margueritte Maclet, « sa compagne du second lict, » † le 26 septembre 1663.

921. Pierre de Brabant, échevin de Huy et de Wanze, † le 23 mai 1573, et Marie d'Acos, sa seconde femme, † le ... 1584. — Armoiries de la famille de Brabant ; quartiers :

[Brabant, Sualart, Acosse, Boseal de Thiribu].

922. Hellin de Latinnes, bourgeois de Huy, † le 25 juillet 1499 et Maroie de Tiribu, sa femme, † le ... 1507. — Effigies, celle de Hellin le représente armé de toutes pièces. Deux blasons aux armes de ces époux.

923. Hubert Barez de Surlet, seigneur de Hollingnoul, † le 15 février 1661 et Jenne de Lochon, sa compagne, † le 28 octobre 1674. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Barez de Surlet, Jaymaert de Moge, Cowareme, Streele; Lochon, Monceau, Lochon, Bombay.

Saint-Martin.

924. Attestation du héraut d'armes H. van den Berch, touchant la famille de Marchin, et l'existence de la tombe de Johan de Vaulx, seigneur d'Avennes sur

Mehaigne, mayeur et échevin de Huy, † le 8 octobre 1505, et d'Agnès, fille de Jean de Marchin, seigneur de Bormenville en Condroz, sa femme, † le 4 mars 1494. — Armoiries.

Saint-Mengold.

925. Martin Mouton, greffier des maisons pieuses de cette ville, † le 2 juin 1658 et Marguerite Namur, sa compagne, † le 8 mars 1683. — Armoiries.

926. Jehan de Ville l'aîné, bourgmestre de Huy, † le 24 juillet 1587, et Isabeau Seuhier, sa femme. — Effigies. Armoiries de ces époux ; quatre quartiers du bourgmestre.

Saint-Maur.

927. Perone de Hochoonville, femme de Watier de Modalve, † en septembre 1427 (?). — Deux blasons.

928. André de Favillion, † le 29 juillet 1637, et Christine de Pailhe, † en ... — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Favillon, Ama, Masilogne, Warnant;
Pailhe, Vaulx, Roxhelée, Brigard.

929. Marie Van de Root, femme de Jehan de Hamal de Blehen, † le 17 avril 1585, et Jehenne de Hamal, femme de Michel Prevost de Haynaut, † le 11 décembre 1591. — Blason ; quatre quartiers, dont deux frustes.

930. Agnès del Creyr, femme de Tieba de Walnir, † le 11 octobre 1428. — Blason.

931. N. de Poleur, † en 1510, Jehenne, sa femme, † en 1513 et Isabeau, fille de Jehan Damseau et femme de Henry Dohaie, † le 15 janvier ... — Quatre blasons frustes.

Couvent des Mineurs.

932. Gelle, femme de Bertrand de Horion, † en 1431. — Blason.

933. Deux blasons « au frontispice du château de Brovene » : le premier, écartelé de Ghoer, de Horion, de Rivière et de Hamal; le second, aussi écartelé, de Lorraine de la Marck, de Lioncourt et de N.

934. Guilleame d'Argenteau, chevalier, seigneur d'Oxhens (Ochain) et de la Rivière, † le 21 février 1478, Marie de la Rivière, sa femme, † le 7 septembre 1483, et Jehan d'Argenteau, seigneur d'Oxhens et de la Rivière, bailli du Condroz, † le 15 septembre 1524. — Effigies de ces trois personnes; les deux seigneurs sont représentés armés de toutes pièces. Blasons : Argenteau et Rivière.

935. Williames d'Auterive, † le jour de la fête de saint Léonard, 1273 et Ricardie, sa femme, † le mardi avant la fête des saints Simon et Jude, 1283. — Effigies. Deux blasons.

936. Wil...mes, chevalier, sire de Liemen, ... — Effigie d'un chevalier armé de toutes pièces, la visière de son casque baissée; il tient d'une main sa lance et de l'autre son écu (de ... au chef d'hermines).

937. Jakemins de Monroal, fils de Gille, échevin de Huy, † le second jour de la Pentecôte, 1397 et Alis, sa femme, fille de Johans Diergneis (Yernée), † en 13... — Effigies. Deux blasons.

938. Table des huit quartiers suivants « qui se voient au-dessus d'une porte dans l'abbaye de Juvigny » :

Livron, Chastellet, Ray, Lenoncourt;
Bassompierre, Chastelet, Domartin, Baudoche.

939. Philipine du Chasteler, née à Liége, le 26 novembre 1582, reçue chanoinesse de Nivelles, le 12 octobre 1586, puis mariée au château de Moulbais, le 27 janvier 1609, à Martin de Wissocq, chevalier, pair de la comté de Saint-Pol en Artois, seigneur de Bomy, la Cousture, Noren, Erny-Saint-Julien, etc., etc., duquel elle engendra sept fils et sept filles, † à Liége, le 26 mars 1650. — Monument élevé à sa mémoire par son fils Guilbert de Wissocq, seigneur d'Erny-Saint-Julien, etc., tréfoncier et grand chantre de Liége, etc., etc., 1652. Quartiers :

Chasteler, Berseez, Proysi, Lannoy ;
Harchies, Henin-Liétar, Reez, Hamal.
Berlaimont, Oultremont, Seraing, Haultepenne ;
Hosden, Haynin, Aix, La Marck.

940*. Guilbert de Wissocq, né le 27 octobre 1611, au château fort de Bomy au comté d'Artois, reçu tréfoncier de Liége, le 18 décembre 1636, élu grand chantre le 23 décembre 1644, † au château de Bomy, le jour de la Noël, 1661. — Quartiers :

Wissocq, Bernemicour, Hemstede, Boschuise;
Fléchin, Honvault, Tilly, Landes.
Chasteler, Proisy, Harchies, Reez;
Berlaimont, Seraing, Hosden, Aix.

941. Fragment généalogique de la famille de Wissocq.

942. Hubin de Mormons, jadis bourgmestre de Huy, † en avril 1404, et Isabeal de Bastongne, sa femme, † en avril 1404. — Deux blasons.

943. Clamens de Monroyal, bourgois de Huy, † le 27 janvier 1369 et Gille de Monroyal, échevin et bourgeois de Huy, † le 21 février 1396. — Effigies de deux hommes armés de toutes pièces.

944. Lambiert de Lamalle, bourgeois de Huy, † le 1er juin 1482, Jehenne de Durnalle, sa femme, † le 15 avril 1488, et Johan, leur fils, tanneur et échevin de Huy, † le 9 juin 1510. — Deux blasons.

945. Rausse de Warfezées, chevalier, sire de Waroux, et Margueritte, dame de Haultepenne, sa femme. — Deux blasons.

946. Johans li Clockiers, échevin de Huy, † en septembre ...56 et Yde de Rovroit, sa femme, † le 4 décembre 1355. — Effigies. Deux blasons.

947. Jehan de Bossu, seigneur de la Motte, bailli de Thuin, etc., et Jakeline, fille de Renart de Viler, sa femme. — Effigies, Jean est représenté armé de toutes pièces. Blasons de ces époux répétés aux coins de la tombe.

948. Franchoies d'Abée (Blehen d'Abée), dame d'Emeville, † le 27 mai 1550. — Blason et huit quartiers.

949. Katheline, fille de Renart de Blehen dit d'Abée, † le 15 novembre 1537 et Lambiert de Lamalle, bourgeois de Huy, † le 30 août 1513. — Quartiers :

[Lamalle, Ouffet, Blehen, Résimont].

950. Gille, fils de Clamens de Monroyal, † le 3 août 1413 et Marie de Mormont, sa femme, † en 1396. — Effigies.

951. Jehenne de Warnant, chevaleresse, femme de Johan de Berleimont, chevalier, seigneur de Floyon, Haltpen et Kerme (Haultepenne et Kermpt), † le jour de la fête de saint Michel, 1441. — Blason. (Lame de cuivre).

952. Marie de Kerckem, femme de Rausse de Gugoven (Guygoven), chevalier seigneur de Gorseme (Gorssum), de Tyne et de ... — Effigie. Blasons : Kerckem et Navaigne.

953. Scochar de Fourvie, chevalier, † en 1395. — Effigie d'un gentilhomme revêtu de son armure. Deux blasons.

954. Maroie de Hautpenne, † la nuit de la fête de saint Jean-Baptiste, en juin 1423 et Arnoul de Warnant, chevalier, échevin de Liége et de Huy, † le 31 août 1371. — Effigies, celle d'Arnoul le représente armé de toutes pièces. Deux blasons.

955. Jehan Royer de Bovenistier, † le 10 octobre 1615 et Marie de Noiron, sa compagne, † le 20 août 1625. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Bovenistier, Beauxsart, Royer, du Tern ;
Noiron, D'Acos, Du Fresne, Bozeaux.

956. Johan Briffo, † en 14... et sa femme. — Deux blasons.

957. Charle de Clockier, voué de Merdorp, † le 30 avril 1548 et Clémenche de Lamalle, sa femme, † le 28 mai 1565. — Effigies : un homme armé et une dame. Huit quartiers :

[Clockier, Saint-Georges, Cerf, Spontin ;
Lamalle, Ouffet, Blehen, Résimont].

958. Ernus, chevalier, sire de Hardueilmont (Harduémont), † le jour de la fête de saint Urbain 1293 et Maroie de Harduemont, sa femme, † le 3 juin 1308. — Effigies : un homme armé, une dame et quatre enfants : un fils en habit de Frère Mineur et trois demoiselles, la première est représentée les mains jointes, la deuxième « porte un oiseau sur le poing et » la troisième un chien sur la main. »

959. Ysabeal, fille d'Alexandre Béra et femme de Gille le Pannetier, † le 31 mai 1471. — Armoiries (de Seraing); quatre quartiers :

[Seraing dit le Pannetier, Pottier, Bérart, Borlé].

960. Rases de Chantemierles, chevalier, † en ... (XIIIe siècle). — Effigie d'un gentilhomme armé. Blason.

Les extraits suivants sont tirés d'une « copie des » lettres ou écritures qu'on a pu tirer des tombeaux » ou sépultures de l'église des Frères Mineurs au » couvent de Huy 1677, » pièce intercalée dans notre manuscrit.

961. Gilhe del Stal, † en 1388, Joanne Vinalmont, † en 1400 et Henri de Dannal, † le 22 mars 1408.

962. Lambertus de Leodio, « minister quondam Francico, » † le jour de l'Assomption, 1307.

963. Clamens Liartesien, bourgeois de Huy, † le jeudi avant la fête de saint Servais 1301, Annes, sa femme, † le 3 février 1300, Maroie de Monroyal, † le 27 avril 1361 et Clamanche Lartesine, † en 1341, le 21 janvier.

964. Johan ..., fils de Maroy Boriois, échevin de Huy, † en 13...

965. Sire Hubins, bourgeois de Huy, † le 5 septembre 1244.

966. Robert de Rossut, chevalier, † la semaine avant la fête de saint Jean, 1290. — Quatre blasons.

967. Johene de Vaux, femme de Gille de Monroyal, † le 26 octobre 1409 et Gille de Monroyal, bourgmestre de Huy, son mari, † le 6 octobre 1423.

968. Jehenne de Moh, femme de Gille de Monroyal, échevin de Huy, † le 3 février 1307, Gile de Monroyal, échevin de Huy, fils de Gile, † en 1470 et Marie de Houtain, fille de Heri Mayal de Houtain, écuyer, sa femme, † le 14 de fénal 1455.

969. Radoux, chevalier, sire de Vervoi (Vervoz), † le 7 avril 1297.

970. Hubin de Saint-Martin, fondateur des Frères Mineurs de Huy, † le 5 septembre 1244.

971. Elys Hubin, « mère et spéciale amie des Frères Mi-
» neurs, » † le 10 avril 1288.

972.* Martin de Liverlo, doyen de Huy, chanoine jubilaire et protonotaire apostolique, † le 2 janvier 1673.

973. Jehan de Viron, seigneur à Boffu et à Tahier, lieutenant féodal et mayeur allodial, bailli de Moha, bourgmestre de Liége et de Huy, échevin de Huy et de Wanze, † le 10 septembre 1538 et Anne de Blehen, sa femme, † le 18 septembre 1557. — Quartiers :

Viron, Oultremont, Blehen, Verlaine.

974. Jean de Brion, seigneur de Résimont à Marchin et à Ahin, voué de Tourinne, † le 16 octobre 1557 et Jehenne de Berlaimont, sa femme, † le 10 décembre 1573. — Quartiers :

Brion, Botton, Berlaimont, Serret (Seraing).

975. Anne baronne de Brialmont, veuve de Jean-Baptiste de Coterau, baron de Jauche, « seigneur du pays et
» franchise d'Assche, guidon héréditaire de Brabant,
» seigneur de Guideu, Steenokersele, haut voué de
» Mont Saint-Andrieu, » † le 9 mars 1660. — Monument érigé à la mémoire des barons de Brialmont et de Fraiture, grands baillis du Condroz, seigneurs d'Atrin et hauts voués de Xhos. Quartiers :

Coutterau, Hierdinc, Guideux (Wydeux), Jausse;
Brandenbourg, Eve, Liedekerke, Ladouve.
Brialmont, Sparmont, Berlaymont, Marneffe;
van der Meere, van der Noot, Nassau, Hazíthen.

976. Ottard de Brialmont, seigneur de Fraiture, d'Atrin,

etc., haut voué de Xhos, souverain bailli et gouverneur de la Condroz et grand mayeur de Huy, † le 8 décembre 1577. — Monument érigé par Aldegonde de Berlaymont, sa femme, Jehan de Brialmont, seigneur d'Avennes en Hesbaye et Marie de Brialmont, dame d'Oxhet, ses deux enfants. — Armoiries de ces époux.

977. Erard de Brion, baron de Mureau, seigneur d'Ahin, Résimont, Gourcy, Cosne, grand bailli de Villers devant Orval, colonel de cavalerie pour le service de S. M. I. et depuis du Conseil de guerre et colonel d'un régiment allemand pour le service de S. M. C., † le 17 août 1640 et Catherine de Gorcy (Gourcy), sa femme, † en ...

978. N..., chevalier, sire de Harduemont, † le jour de la fête des saints Simon et Jude, 1393.

979. Gertrude, femme de Bedier de Bobleies, † le jour de la fête des saints Simon et Jude, 1282.

980. Jacques Massillon, † le 12 février 1636, Béatrix Tharoulle, sa femme, † en ... et Anne Massillon, leur fille unique, † le 9 décembre 1622. — Quartiers :

Massillon, Esneux, Chocquier, Bois;
Tharoul, Résimont, Sar, Neuforge.

981. Stas Viron, seigneur à Boffu et à Tahier, mayeur et échevin de Huy, bailli de Mohault (Moha), † en 1518 et Jehenne Pousseur (de Bolland dit de Poulseur), sa femme, fille de Corbeau, seigneur de Villers-lez Guise, † en 1500.

982. Les amis (enfants ?) de Michiel d'Outremont, seigneur à Boffu et à Tahier et d'Isabeau de Warnant, sa femme. — Quartiers :

[Oultremont, Viron, Warnant, Ramelot].

983. Josette, fille de Jehan Hustin d'Outremont, seigneur de Laminne et femme de [Adolphe] de Gulpen, seigneur de Neufchâteau, † le 1er mai 1556.

984. Barbe de Blehen dit d'Abée, femme de Bauduin de Saive, † le 15 mai 1537.

985. Jehenne Chevalier, femme de Gille de Crissengnée, seigneur de Barse, Lisen, Sure, etc., † le 21 novembre 1580.

986. Marie de Pannetier, fille de Gilles, écuyer, † le 2 août 1466.

987. Marie de Potti (Pottier ?), épouse de Rourel de Seives, bourgmestre de Huy, † le 17 février 1520.

988. Johan de Briamont dit de Xhos, † le 7 septembre 1515 et Katherine d'Antinne, sa femme, † le 11 avril 1505. — Armoiries de ces époux.

Autre liste d'extraits d'épitaphes des Frères Mineurs, intercalée dans le manuscrit de Le Fort.

989. Marons de Monroyal, † le 15 avril 1361.

990. Johan de Saive, bourgmestre et échevin de Huy, † le 13 novembre 1537 et Thiry de Saive, greffier de Huy, † en ... — Blason.

991. Emanuel Dabra, † le 21 novembre 1557, Jehenne Massotz, Jehenne Bombay, † le 21 décembre 1484, femme de Thomas de Chiffort, Emanuel Dabra et Jehenne de Chiffort. — Trois blasons (1).

992. Jehan de Berlaimont dit de Floyon, seigneur de Hautepenne, jadis bourgmestre de Huy, † [le 27 septembre] 1522 et Anne de Hamal dite de Soy, sa femme,

(1) Copie très fautive.

† en 1502 et Agnès de Serret (Seraing), sa seconde femme, † en 1517 (le 11 janvier). — Blason.

993. Jehan de Berlaymont dit de Floyon, seigneur de Gesves et de Haultepenne, bailli de Hesbaye, † en 1519 et Philippe, jadis seigneur de Gesves (de Juppleu dit de Gesves), † en 1506. — Deux blasons aux armes de ces deux gentilshommes.

994. Robert de Chambges, fils de François, chevalier de (Saint-Jean de) Jérusalem, seigneur de Boffu et Tahier, grand bailli du Condroz et grand mayeur de Jambes lez-Namur.

995. Pierre de Fanchon, chevalier, échevin de Huy, † en 1415.

996. Jean Jaymart de Moege, seigneur de Lantremange, haut voué de Bleret, † en 1630. — Blason.

997. Jehan de Moege, haut voué de Bougnée, † en 1525 et Jehenne de Vaux, sa femme, † en 1514. — Blasons aux armes de ces époux.

998. Jehan de Brion, seigneur de Résimont, voué de Tourinne, bourgmestre de Huy, † en 1554 et Elyd Botton, sa femme. — Quartiers :

[Brion, Péronne, Botton de Hemricourt, Berlo].

999. Gérard et Jehenne, enfants d'honorable homme Jean de Viron, seigneur à Tahier, bailli de Moha, échevin de Huy, décédés en 1508. — Quartiers :

[Viron, Verlaine, Blehen, Oultremont].

1000. Jacquemin de Liége, † en 1363.

1001. Jehan de Gacques, fils de Jean Salmier, marchand de Huy, † en 1483. — Armoiries de Salmier, brisées d'un lambel à trois pendants.

1002. Erard, fils d'Erard de Salmier, chevalier, seigneur de

Melroy, capitaine de Huy et d'Anne de Stradiot [sa première femme], † en 1588. — Quartiers :

[Salmier, Warisoul, Stradiot, t'Seraerts;
Mérode, van der Aa, Warfuzée de Waroux, Back].

Erard de Salmier, seigneur de Melroy, Chaleux, Vezin, etc., dont nous analysons ici l'épitaphe, avait épousé Anne de Mérode Rummen ; les quartiers de cette dame sont ceux qui figurent sur la tombe en regard de ceux d'Erard de Salmier.

1003. Pierre Pailhe, gardien de ce couvent, lecteur, prédicateur et maître des novices. — Quatre quartiers :

[Pailhe, Lhoneur, Maclet, N.].

1004. Jehan de Change, mayeur de Dinant et échevin de Huy, et Marie d'Enville, sa femme, † le 4 décembre 1432. — Effigies de ces époux, Jean est représenté armé de toutes pièces. Quatre quartiers.

1005. Béatrix de Bastogne, femme de Jehan ..., † en 1471.

1006. Simon Galo Dorant, † en 1438. — Blason.

1007. Jehan de Dave, rentier de Huy, † le 5 octobre 1530 et Jehenne de Fizenne, sa femme; † le 6 septembre 1558. — Deux blasons aux armes de ces conjoints.

1008. Jean de Dave, chanoine de Notre-Dame de Huy, † en 1561. — Blason.

1009. Renier Counar, « jeune homme, le dernier des » Counar, » † en 1554. — Blason.

1010. Marie de Dave, femme de Jaspar Rondy.

1011.* Nicolas, fils de Jean Abold, et sa sœur Marie.

1012. Gertrude de Haneffe, femme de Jean de Thier le jeune et Guillaume de Thier, « gastien » de Huy, † le 16 avril 1574. — Blason (écartelé de ... à une rose boutonnée de ... et de ... à un lion rampant de ...).

1013. Eve, fille de Gilleton de Verlée et d'Oude de Moiseur, † en 1527. — Quatre quartiers frustes.

1014. Jehan d'Eve, écuyer, † en 1408 et Marie de Gerbehaye. — Deux blasons aux armes de ces personnes.

1015. Gertrud, femme ... Mobaune, † en 1300. — Quatre blasons.

1016. Hendric Ogen « lequel, quoyqu'amateur de la paix, » n'a pu éviter les mains violentes d'un quereleur, » † le 6 juin 1672. — Blason.

1017. Gertrud, femme de Renier de Bollenier, † en 1282.

1018. Martin de Mollen, † en 1512 et Catherine de Floyon (Berlaymont), sa femme. — Deux blasons aux armes de ces conjoints.

1019. Jehan Lone, marchand bourgeois d'Anvers, † en 1404. — Blason.

1020. Godefroid de Blehen dit d'Abée. — Blason.

1021. Elisabeth d'Oumale, † le 5 mars ... — Quartiers :

Oumal, Hosden, Brabant, Pouillet.

1022. Charles de Hock, sergent-major de cavalerie au service de S. M. I., † en 1637 et Jehenne de Folie, sa femme. — Deux blasons aux armes de ces époux.

1023. Marie de Tombor, † en 1640. — Blason.

1024. Isabeale, fille de Wilheaume de Clockier, † en 1422 et Wilheaume, seigneur de Clockier, † en 1496.

1025. Marie, femme de Collar Lexheuler, bourgmestre de Huy, † en 1434.

1026. Guillaume delle Gotte, échevin de Huy, † en 1542 et Johan Godefroid dit delle Gotte.

1027. Oude de Blehen, † en 154...

1028. Henry ly Fetesere, bourgeois de Huy, † en 1315 et Adilhe de Glain, sa femme, † en 1334.

1029. Thiry de Froidbize, greffier de Horion, † en 1586, mari de Gilette de Jupille, de Crisnée.

1030. Tombe fruste où l'on ne voit plus que huit écussons, que voici :

Hosden, Latmeye, Jupille, Crisegnée ;
Xheuvelier, Blavier, Malaize, N.

1031. Jacquemin Branche, rentier de Huy, † en 1400 et Gilette ... — Deux blasons.

1032. Pierre Taillart, bourgeois de Huy, † en 1619 et Marie de Jeneffe, sa femme, † en 1622.

1033. Steine, « maistre de Huy, jadit maire et échevin de » Tihange, » † le 26 juin 1435.

1034. Marie de Poictiers, « femme d'honorable homme » Robert de Tiribu, jadit maistre de Huy, » † le [17] février 1522.

1035. Table des huit quartiers suivants :

Brion, Botton de Hemricourt, Berlaymont, Seraing ;
Chasteleer, Proisy, Hun, Celles.

Ils appartiennent à Erard de Brion, seigneur de Résimont, Marsinne, etc., décédé le 26 juillet 1583 et enterré aux Frères-Mineurs à Huy, et à Anne du Chasteleer, sa femme.

1036. Jehenne de Hey, âgée de vingt-deux ans et demi, † le 15 août 1584. — Armoiries ; quartiers.

Hey, Vervoz, Gheille, Cerf.

1037. Marie de Fosier, femme de Jean « Lempone ou Le- » minex, » † en 1433 et André Dairion, jadis bourgmestre et échevin de Huy, † en 14...

1038. Josette de Hodomont (Celles), † en 1552. — Deux blasons.

1039. Jehan Laieul, bourgeois de Huy, † en 1480.

1040. Guilleaume de Longchin, seigneur à Boffu, bourgmestre de Huy, † en 1540 et Catherine de Longchamps, sa femme. — Quartiers :

[Lonchin, Bolland dit Pousseur, Streel, Reves dit Brialmont; Longchamps, Clockier, Hemptinne, Blehen].

1041. Guilleaume Botton, voué de Touraigne (Tourinne) et bourgmestre de Huy, † en 15... et Marie de Latinne, sa femme. — Blason.

1042. Agnès de Chevalier, femme de Jean de Huyet, seigneur de Tavier, † le 10 avril 1655. — Quartiers :

Huyet, Guygoven, Carpentier, Lynden;
Fraige, Montenaken, Monjoye, Seraing.
Chevalier, Radoux de Prez, Han dit Mathys, Courtejoye;
Braux, Couffen, Vaulx, N.

Ils doivent être lus dans l'ordre suivant :

[Huyet, Fraige, Carpentier, Monjoye;
Guygoven, Lynden, Montenaken, Seraing.
Chevalier, Braux, Han dit Mathys, Vaulx;
Radoux, Couven, Courtejoye, Burin].

1043. Marie de Haneffe, femme de Johan de Saive, bourgmestre de Huy, échevin de Huy, Wanze, etc., † en 1563. — Quatre quartiers.

1044. Thiry Moset (Bozeau de Mozet), seigneur de Ramelot, † en 1578. — Blason.

1045. Isabeal, fille de messire Wilheaume de Clockier, † en 1422.

1046. Guilleaume, seigneur de Clockier, † en 1490.

1047. Clamens de Monroyal, bourgeois de Huy, † le 29 janvier 1368, Anne, sa femme, Marons de Monroyal, † en 1369 et Anne de Monroyal.

1048. Marie, femme de Clamens de Monroyal, † en 1396.

1049. Aylis, fille de Clamens de Monroyal, † en 1396.

1050. Gille de Monroyal, échevin et bourgmestre de Huy, † le 21 février 1396 et Clamens de Monroyal, bourgeois de Huy, † en 1369.

1051. N... à monseignor Ansial de Ho...rt, chevalier, † en 1316, le jour après la fête de saint Martin et Clarisse, sa fille, † le 14 junet (*sic*) 1343. — Effigie. Deux blasons.

1052. Willem Botton, voué de Tourinne, jadis bourgmestre de Huy, † le 3 novembre 1516 et Josse, sa femme, † en ... — Armoiries de la famille Botton.

Collégiale.

1053. Henry de Pailhe, bourgeois de Huy, † le ... 1556, Barbe Maclet [sa première femme], † le 8 mai 1535, et damoiselle ... [sa seconde femme]. — Effigie d'un homme sans armes. Armoiries et quatre quartiers du défunt :

[Pailhe, Vairon, Lhoneur, N.].

et deux blasons, l'un aux armes de Maclet, l'autre de ... à trois merlettes mal ordonnées de ..., au franc canton de ... à la tour de ...

Couvent des Bons-Enfants.

1054*. Hadelin de Royer, mort jeune; monument élevé en 1640 par son frère Guillaume, capitaine au régiment de Bassignie au service d'Espagne. — Armoiries.

1055*. Hadelin Royer de Bovenistier, « qui per insidias tur- » piter vulneratus, » † au couvent des Bons-Enfants, le dernier jour de mars 1632. — Monument élevé à

sa mémoire par son frère Guillaume [seigneur] de Houxnée (Houchenée), capitaine de cavalerie au régiment du marquis de Lede, au service d'Espagne.

Saint-Remy.

1056. Josset de Longchamps, fille de Jean, seigneur de Laminne et femme de Jean Hustin d'Oultremont. — Armoiries; quatre quartiers :

[Dongelberg de Longchamps, Forvie, Baduel, N. (Celles ?)].

1057. Fragment généalogique de la famille d'Oumal.

1058. Id. de la famille de Borchgrave.

1059. Id. de la famille de Selle (Celles).

1060. Descendance généalogique de la famille de Seraing de Hollogne.

1061. Id. de messire Jean, fils de Bertrand de Liers, voué de Liers et de Catherine de Clermont, sa femme. — Blason.

Saint-Quirin.

1062. Pier le Grand de Ramlot, † à l'âge de 78 ans, le 2 août 1575. — Armoiries.

MARCHIN.

1063. Vitrail aux armes des familles Dabra et Clefort.

BRUXELLES.

Couvent des Carmes-Chaussés.

1064. « Cy gist monsignour li cuens Girars sires de Hornes, » Wiert, Altena, etc., grand venour hereditable de » l'empire jadis fieux à Monsignour li cuens Wil- » laumes sires desdits lieux et à Madame Margarete » fiele ay cuens Arnous de Loz qui trespassa en l'an

» de grace M. CCC. XXXIII li tiers jours dou mois de
» may. Priez Diez pour sarme amen. »
« Cy gist madame Jehanne de Lovain héritière des
» seignouries et terres de Gasbeck, Harstal, Bausi-
» gnies etc. espouse a Monseigr li cuens Girars
» sourdit et jadit fiele a Henrys de Louvain qui fut
» nepveu et petit fieulx a Henrys I et II du nom
» ducx de Lothiers, Brabant, Cuens de Louvain etc.
» laquelle trespassa en lan de grace M. CCC. XIX au
» mois de septembre ayant fait moult de biens a
» ceste Saincte maison priez Dies que merci li fasse
» amen. »
Tombe relevée qui se trouve aux encloîtres.

CHATILLON (LORRAINE).

Abbaye.

1065. Henry baron de Mercy, seigneur de Joppecour, Cinqueville, Awillers, Jandre et Mantefeste, maréchal lieutenant-général des armées de l'Empereur et colonel de cavalerie et d'infanterie, † le 24 décembre 1659. — Quartiers :

Mercy, Housse, Porfonconlac, Voitronville;
Hautoy, Beauvaux, Nettoncour, Ludre.

1066. Description de la tombe d'un seigneur de la maison de Mercy. — L'épitaphe est omise. Quatre blasons.

1067. Id. d'un monument funéraire d'un seigneur de Mercy. — L'épitaphe est fruste. Blasons.

TONGRES.

Sainte-Catherine.

1068. Fastreit de Hemricourt de Moumal, seigneur de

Brouck, † le 14 mai 1636 et Elisabeth de la Thour, sa femme. — [Armoiries de ces époux]. Quartiers :

Hemricourt, Baré, Monjoye, Hamal ;
delle Thour, de Pas, Villers, Rasier (1).

AVENNES.

1069. Hellin Noiron, † le 13 avril 1554 et Marie Bosea (Boseal de Thiribu), sa femme, † le 6 février 1560. — Armoiries de ces époux.

1070. Tombe portant les armes de la famille de Vaulx et ces quartiers :

Vaulx, Foumalle, (Fumal), [Berlaymont], [Orlay].

WARNANT-DREYE.

Chapelle de Chantraine.

1071. Henri Colo de Verlée, † le 11 août 1520.

1072. Guilleaume Bodeson, de Villers-l'Evêque, curé de Chantraine, † le 25 août 1636. — Blason.

1073. Joan de Sainct-Fontaine, seigneur à Chantraine, † le 9 septembre 1593 et Anne de Sainct-Fontaine, sa fille, † le 19 mai 1634. — Quartiers :

Sainct-Fontaine, Mons, Radoux des Prez, Oest ;
Heyenhoven, Brempt, Berlo, Eve.

1074. Inscription rappelant Joan de Fontaine (Sainct-Fontaine), † le 9 septembre 1593. Elle fut érigée par Anne de Heyenhoven, sa veuve, en 1633. — Huit quartiers, les mêmes que ci-dessus.

Les quatre numéros qui précèdent sont écrits par le héraut d'armes van den Bergh et suivis d'attestations données par lui.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

JEMEPPE-SUR-MEUSE.

1075. Colairs le Proydhomme de Jemeppe, † le 17 mars 1414, Gérard le Proydhomme, son frère, † en 14... Maroie delle Chivre, sa femme et leurs enfants, qui trépassa en 14... *(sic)*. — Effigies : deux hommes armés de toutes pièces et une dame ayant à ses pieds deux enfants, un fils et une fille. Au-dessus de chacun des trois premiers personnages sont les blasons de ses deux quartiers respectifs, savoir :

[Proidhomme, Seraing dit Pannetier; Chivre, Chaynée].

1076. Juet, femme de Johans de Warfesey, † le 10 mai 1357 et Aylis, leur fille, † le 14 [avril] 1398.

1077. Johans le Proydhomme de Jemeppe, † le 15 juillet 1405 et N. de Serain, sa femme, † le 10 octobre 1408.

1078. Anthone de Gemeppe, chevalier... et Anes del Abes... Tombe « très magnifique, en partie travaillée en » cuivre, on y voit un chevalier armé de toutes » pièces, accompagné de deux dames. » Trois blasons, dont un fruste.

Une copie plus ancienne intercalée dans le manuscrit donne, comme suit, le texte de l'épitaphe : « Anthone de Gemeppe, chevalier, † trois jours après » la Saint-Denis, 1322 et Isabea de Pres, sa femme, † » le lendemain del San Pol 1302 (?) et Anes del Abes- » pine, † le jour de sainte Lucie 1308 » (Voy. Hemricourt, édition Salbray, pp. 298 et 299).

1079. Conrard le Blavier, fils de feu Johan le Blavir dit Bourdouxhe, † en 1548. — Quatre quartiers :

[Blavier, Fayenier, le Cuvelier dit Bourdouxhe, Andrier].

1080. Martin Bouxhon, marchand bourgeois de Jemeppe, † le 6 octobre 1671 et Marie du Chesne, sa femme. — Armoiries de ces conjoints.

JEHAY.

1081. Verrière du château de Jehay, portant les armes de Mérode Gossoncourt (1) et de Groesbeeck avec couronne, supports et bannières, et une inscription rappelant Jean, libre baron, comte de Mérode de Groesbeeck et du S. E. R., baron de Jehay, seigneur de Gossoncourt, Meer, Ast, etc., colonel de cuirassiers pour le service de l'empereur Ferdinand II, lieutenant des fiefs et chef de l'Etat noble du pays de Liége et comté de Looz et gouverneur de Huy, † le 26 j[anvier ?] 1647 et Maximiliane, née comtesse de Groesbeeck, sa femme, † le 2 août 1681.

1082. Autre verrière du même château portant les armes de Mérode Gossoncourt et de Mérode Westerloo, avec couronne, supports et bannières et une inscription en mémoire de Ferdinand-Maximilien, libre baron, comte de Mérode de Groesbeeck et du S. E. R., baron de Jehay et de Mureau, pair de l'évêché et comté de Verdun, seigneur de Gossoncourt, Meer, Ast, Autgarden, Massaker, Harduémont, lieutenant des fiefs et chef de l'Etat noble de Liége, conseiller privé de S. A. S., son premier officier, et grand mayeur de Liége, et d'Albertine-Magdeleine Bonne, libre baronne, comtesse de Mérode, née marquise de Westerloo, sa femme.

(1) Voy. Richardson, *Geschichte der familie Merode*, t. I, p. 237. Notre inscription rectifie quelques renseignements donnés par cet auteur.

LENS-SAINT-REMY.

Eglise paroissiale.

1083. Jehan ..., † le ... juin 1574 et Lucrèse Peti, sa femme. — Armoiries de ces époux ; quatre quartiers ; le quatrième est de Vannes.

1084. Anseau Moreau, † le 26 juin 1530. — Armoiries.

1085. Jehan Moriau, † en ..., Jehen... de Maril, sa première femme, † le 12 ... 1548 et Elizabeth Vannes, sa seconde femme, † le 6 ... 1557. — Effigies : un homme sans armes et une dame. Armoiries ; quatre blasons : 1° Moreau ; 2° Vannes ; 3° Maril (?) ; 4° Moreau.

Couvent des chanoinesses régulières de Saint-Augustin.

1086. Anne de Boux, en son temps, boursière de ce monastère, † le 23 décembre 1645. — Blason parti de Boux et de Hemricourt.

1087. Sœur Margarite Vervoux (de Vervoz) dit d'Ama, † le 27 mai 1679. — Blason parti d'Ama et de Blehen d'Abée.

1088. Anne Boueveniesti (Bovenistier) dit Borlé, † le 5 février 1669. — Blason parti de ... au lion de ... et de Menjoie.

1089. Catharine d'Oumalle « prieuse et jubilaire qui a gou- » verné cette maison pendant quarante-huit ans, » † le 23 août 1660 et Anthonette d'Oumalle, sa sœur, † le 8 septembre 1681. — Blason ; quartiers :

Oumalle, Tiribu, Crisegnée, Chevalier.

1090. Gertruyd Brant, supérieure de ce monastère pendant trente ans, † le 19 février 1529 et Jehenne Brant,

supérieure de ce monastère pendant vingt-neuf ans et religieuse de cet ordre pendant soixante années, † le 15 juin 1567. — Effigies de ces deux religieuses. Blason.

1091. Jenne Brant dit d'Aysaux, religieuse, † le 6 août 1572. — Blason; quartiers :

Brant, Bonlé, Bossut, Ville, (Berlaymont de Ville).

1092. Anne d'Awin (d'Auvin), supérieure de Croix à Lens pendant neuf ans et boursière pendant dix-huit ans, † le 2 février 1612. — Effigie. Quartiers :

Awin, Gerbehaye, Baré, Holoigne.

1093*. Anne baronne de Suys et Grysoort, † le 14 août 1638. — Armoiries de Suys posées sur la croix de saint Jacques. Seize quartiers, qui doivent se lire comme suit :

Suys, van der Burch, Oudewene, Suylant;
Berchem, Meeus, Lauryn, Strabant.
Lynden, Bronckhorst, Elderen, Amstel;
Scherpenzeel, Blayel, Moys, van de Werve (1).

LIERS.

1094. François de Mehen, seigneur de Toveel, capitaine de cavalerie pour le service de S. M. I. et de S. A. de Cologne, tué le 12 août 1649. — Armoiries.

LIMBOURG.

1095. Jean-Baptiste de Bibaus, natif de Bruges, commissaire des montres des gens de guerre du Roy, † le 30 janvier 1643 et Jenne Tolmonde de Kouven, sa

(1) Voy. cette tombe dans le fascicule n° 72 du tome II du manuscrit.

femme, † le 19 août 1630. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Bibaus, Tuckers, van der Mers, de Rycx ;
Tolmond, d'Oursy, de Kouven, Westeraet.

JENEFFE.

1096. Maroie dame de Jeneffe, femme de Butor, † le II des kalendes de décembre 1279.

1097*. « Sub hoc lapide conduntur viscera Jacobi militis, » domini Clarimontis ac de Geneffe, » † le XVI des kalendes de juin 1295.

1098. Ermentris dame de Jeneffe et châtelaine de Waremme, † le IV des kalendes d'août 1257.

1099. Franckin Jaemaert [de Jaymaert], † le 28 janvier 1597 et Elisabet d'Orey, sa femme, † en ... — Armoiries de ces époux.

1100*. Jean Butoir de Lymont, vesti (curé) de cette église, † le dernier jour d'août MCCCC...XXX. — Effigie d'un prêtre. Deux blasons : [Butoir et Brabant] (1).

LIMONT.

1101. « Icy gisent deleis noble chlr Bade de Lymont leur » [prédé]cesseur, honorables personnes Balduin Bou- » toir èt damoiselle Ponche, sa femme, † en 1436, » lui le 4 et Ponche le 25 d'avril et eurent XII hoirs » légitimes : Thiri moine de S. Loren, messire Jehan, » vesti de Geneffe, Balduin, Robr... »
Sur la pierre sont les effigies de ces conjoints ayant à leurs pieds douze enfants, sept fils : six en habit de moines et un en habit de prêtre et cinq filles, dont

(1) Voy. ce numéro dans le fascicule n° 66 du tome II du manuscrit.

quatre en habits de religieuses. Quatre quartiers, le quatrième est aux armes de Brabant de Limont.

1102. Anthonne de Brabant, mayeur de Limont, † le 28 août 1636 et Margarite Doncel, sa femme, † le ... janvier 1652. — Armoiries de ces époux.

1103. Anthoine de Brabant, † le 14 juin 1556 et Jehenne de Vinamont, sa femme, « qui ont fondé cet autel. » — Armoiries de ces époux.

1104*. Rigaldus, chevalier de Limont, † le jour de la fête de sainte Gertrude, 1281. — Blason.

MOMALLE.

1105. Rigaud de la Thour, « jadit capitaine d'une compa- » gnie de cuirasses pour S. A. de Liége, » † le 8 mars 1626 et Anne de Pas, sa femme, † le 29 avril 1635. — Armoiries de ces conjoints; quartiers :

la Thour, Viller, de Pas, Rasier.

1106. Arnou de Hemricourt, seigneur de Brouch (1), † le 9 septembre 1652 et Gertrude Stregnart, sa femme. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Hemricourt, Baré, la Thour, de Pas;
Strengnar, Braive, Flaba, Donchel (2).

1107. Abraham du Bois, † le 2 septembre 1661 et Elisabeth de Hemricourt, sa femme. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

du Bois, Collen, Bouduwins, Pellicobne;
Hemricourt, la Thour, Stregnart, Flaba.

1108. Fragment généalogique de la famille de Hemricourt.

(1) La petite seigneurie de Brouck est aujourd'hui un hameau de la commune de Thys, canton de Hollogne-aux-Pierres.

(2) Voy. ce numéro et les deux suivants, dans le fascicule 66 du tome II du manuscrit.

LIXHE-SUR-MEUSE.

1109*. ...ette, fille d'Othon, chevalier de Nivelle (Nivelle-sur-Meuse), † le jour de la fête de saint Lambert, martyr, 1256. — Blason.

1110. Henry de Loyene (Loën), † le 19 janvier 1534 et Marie de My, sa femme, † le 4 mai 1544. — Armoiries de ces époux : 1° parti de Loën de Brus et de Bolzée ; 2° parti de My et de Crisgnée.

1111. Gérard de Brus dit de Loën, seigneur de Nivelle et de la vallée de la Meuse, gentilhomme de la Chambre de Ferdinand de Bavière, † le 1er mars 1646. — Armoiries ; quartiers :

Loën, Viron, Bolzée, Blehen ;
Fléron, Chrisgnée, Tourele (Anixhe dit Thoreels), Ochen (1).

LOWAIGE.

1112. ... de Oreilhe, † en ... et Ailis, sa femme, † le 1er ... 1404. — Blason.

MILLEN.

1113*. Guillaume du Bois (van den Bosch), chevalier, † le 1er février 1414. — Effigie du défunt en cotte de mailles, l'épée au côté.

1114. N... de Mokines, chevaleresse, † le 15 août 1397. — Effigie. Blason.

1115. Table des huit quartiers suivants :

Fléron, Crisgnée, Torelle, Bombaye ;
Houthem, Berlo, Boets, Duras.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Il faut remarquer que le bisaïeul de Gérard, Henri de Loën (fils de Jean Conrard de Loën et de Marie de Bolzée), ayant épousé Marie de My (voy. son épitaphe au n° 1110), le quartier de Bolzée figurant sur la tombe de Gérard devrait être remplacé par celui de My (voy. n° 1188).

Ils appartiennent à Jean-Guillaume baron de Fléron, seigneur de Kettenhoven, Millen, etc., grand bailli du comté de Looz, drossart de Bilsen et colonel de cavalerie au service de S. M. I.

Quoiqu'il en soit, ils ne sont pas exacts : les quartiers véritables de Jean-Guillaume baron de Fléron de Millen, sont les suivants :

[Fléron, Anixhe dit Thoreels, Crisgnée, Ochain; Houthem, Berlo, Cats, van den Dael].

Marie d'Anixhe dite Thoreels, femme de Gérard de Fléron, bisaïeul de Jean-Guillaume, était fille de Wathieu d'Anixhe et de Jeanne Thoreels; Jeanne de Crisgnée, épouse de Gérard de Fléron, aïeul de Jean-Guillaume, était fille de Gérard (fils de Jacques et de Bertheline de Bombaye) et de Sente d'Ochain dite de Jemeppe; enfin, Marie de Berlo, bisaïeule maternelle de notre personnage était fille d'Arnoul sire de Berlo, seigneur de Sclessin et haut-voué d'Ougrée et de Jacqueline de Duras d'Ordenge.

Les quartiers tels que nous les avons établis ci-dessus, sont prouvés par divers actes authentiques contenus pour bonne part dans la troisième partie des manuscrits de Le Fort (voy. Fléron) et par une attestation authentique des quartiers de Marie baronne de Fléron de Millen, fille de Jean-Guillaume susdit et de Marie-Françoise de la Margelle, dame de Kettenhoven. Cet acte est passé devant le notaire Camps, le 27 octobre 1667, et les données en sont certifiées exactes par Edmond-Godefroid de Bocholtz, grand commandeur des Vieux Joncs, Ferdinand baron de Kniphausen et de Vogelzanck, Henri de Bentinck, baron de Bicht et Jean-Guillaume

Brempt de Doenraedt (voy. cette pièce dans Le Fort, 3e partie, *loc. cit.*).

1116. Généalogie jusqu'aux huit quartiers de Jean-Charles de Cort, seigneur d'Oupeye, Vivegnis et Petit Aaz :

Corte, Bex, Gilteau, Duquet;
Crumel, Golstein, Bock, Lyrex zu Frilingen.

GRAND-MODAVE.

1117. Jehan de Marchin, chevalier, seigneur de Modave, † le 5 juin 1652 et Jeanne de la Vaulx Renard, sa femme, † le 17 décembre 1613. — Magnifique monument portant les statues couchées des défunts sculptées par Luc Faidherbe.

1118. Vitrail aux armes de la famille de Modave (1).

1119. Nicolas de Sainct-Fontaine, seigneur du dit lieu et de Modave, † le 11 février 1607 et Catharinne de Haultpenne, sa femme, † le 5 juillet 1607. — Blason parti aux armes de ces conjoints avec heaume et cimier; quartiers :

Sainct-Fontaine, Radoux, Mons, Oest;
Haultpenne, Vervoz, Modalve, Daverdis (2).

1120. Johan de Haultpenne, seigneur de Modave, à Sclassin et à Bellefontaine, † le 2 octobre 1570 et Marie de Vervo, son épouse, † le 5 décembre 1594. — Armoiries; quartiers :

[Haultepenne, Modave, Vaulx, Sorinnes;
Vervoz, Daverdis, Vervoz, Spontin] (3).

(1) Voy. ces deux numéros dans le fascicule no 33 du tome II du manuscrit.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(3) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1121. Jehan, seigneur de Modave, Freyr et Sorinnes et bailli du Condroz, † le ... juin 1533 et Jehenne de Spontin, son épouse, † le 13 juillet 1558. — Effigies. Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Modave, Crisgnée, Spontin, Salmier].

NANDRIN.

1122. Ide de Hemricourt, femme de Johan de Nandren (de Corswarem de Nandrin), écuyer, † le 5 mars 1434. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Deux blasons (1).

1123. Inscription rappelant l'érection du maître-autel de l'église par Elizabeth de Soumaigne, dame de Fraineux et Nandrin, veuve de Pierre-Ernest Oranus, en mémoire de Marie de Soumaigne, doyenne du chapitre d'Andenne, d'Isabeau et de Gel. de Soumaigne, chanoinesses du même chapitre. 1634.

1124. Marie Orane (Oranus), dame de Fraineux et Nandrin, † le 2 juin 1649, relicte de Jean Tabolet, docteur en droit. — Quartiers :

Orane, Pottier, Marotte, de Henri.

1125. Inscription rappelant Jenne-Marguerite Tabollet, † le 13 mars 1673, Elisabeth et Catherine, ses sœurs. — Quartiers :

Taboulet, Oranus, Marotte, Oranus.

SOHEIT.

1126. Johans, seigneur de Souhaigne (Soheit), † le 31 décembre 1443. — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Deux blasons.

(1) Voy. Hemricourt, édit. Jalheau, p. 125, note *a*.

1127. Mathy del Thour, seigneur d'Atrin, † le 4 novembre 1560 et Franchoise de Bois, sa femme, † le 10 janvier 1575. — Quartiers :

[del Thour, Saive, du Bois, Warnant].

1128. Fragment généalogique de la famille de Baugnée.

HUY.

Abbaye de Neufmoustier.

1129*.. Sébastien de Courtejoye, chanoine jubilaire et prévôt de Saint-Nicolas, † le 4 avril 1618. — Armoiries; quartiers :

Courtejoie, Burin, Jaymaert, Dalem.

1130*. Inscription relatant la translation dans la crypte de l'église de Neufmoustier, le jour des kalendes de novembre 1242, des restes de Pierre l'Hermite, † le VIII des ides de juillet 1115.

1131*. Godefroid, neuvième abbé du monastère, † en 1309. — Effigie. Deux blasons.

1132*. Robert, quatrième abbé de Neufmoustier, † la veille de la fête de saint Thomas, apôtre, 1269. — Effigie.

1133. Yxarde de Flandre, chevaleresse, femme d'Arnold de Hemptine, † la nuit de la fête de sainte Lucie, 1444. — Blason (de ... au lion de ..., à une bande de ..., sur le tout).

1134. Armoiries de [Théodore-Eustache] baron de Ponty de Pontillas, abbé de Neufmoustier, 1749.

VILLERS-L'ÉVÊQUE.

1135*. Eustache [chevalier de Villers-l'Evêque], † le IV des nones de mars 1296 et Aelis, femme d'Eustache che-

valier de Villers-l'Evêque, † le XVII des kalendes de décembre 1296. — Effigies.

1136. Fastré ... de Vileir l'Eveske, † le 18 juillet 1365. — Effigies : un homme tenant une épée et portant son écu à la ceinture, et une dame. Quatre blasons frustes.

1137. Martin Bodechon, échevin de Villers-l'Evêque et Jehenne de Menjoye, sa femme, † le 27 août 1655. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Bodechon, Moes, del Tour, de Vivier;
Menjoye, Molin, Brabant, Remiket (1).

ODEUR.

1138. Johans de ... d'Odeur, † le 5 ... 1362. — Effigies : un homme non armé et une dame. Deux blasons.

1139. Johans d'Odeur, seigneur de Montgauthier, † le 3 ... 1557 et Anne Jamart, sa femme, ... — Effigies : un homme armé et une dame. Armoiries de ces époux; quartiers :

[Odeur, N..., le Carpentier, Huy;
Jaymaert, Familleux, Dalhem, Corswarem].

PAILHE.

1140. Renar de Blehen, † en MDXX... et [Catherine de Résimont], sa femme, † en ... — Armoiries de Blehen entre deux écus de dames : 1° à droite, Résimont; 2° à gauche, Haultepenne (?). Au haut de la

(1) La copie de cette épitaphe est pleine de lacunes : tout le commencement de l'inscription et deux quartiers sont omis. Nous l'avons corrigée ici d'après le monument lui-même qui existe encore dans la nouvelle église de Villers-l'Evêque.

pierre sont deux écussons aux armes de Blehen et de Résimont (1).

1141. Marie, fille de Christophe de Rahier, seigneur du lieu, † à l'âge de 10 ans le 17 mai 1613. — Quartiers :

Rahier, Presseux, Résimont, [Bombaye].

1142. Inscription d'un tableau donné par Gielle de Juppilhe dite de Crissengnée, femme de Thiri de Froidebize, en mémoire de Thiri, leur fils, † le 14 septembre 1569, de Henri de Juppilhe et de Margaritte de Crissengnée dite de Pailhe, ses feus père et mère, de Collar de Crissengnée dit de Pailhe et de Gertrud, ses grands parents, de Jean de Crissengnée dit de Pailhe, prévôt et chanoine de Ciney, son oncle, et de Nicolas de Jupilhe dit de Crissengnée, son frère, licencié en théologie, régent de la faculté à Louvain, chanoine de l'église de Saint-Denis à Liége, où il fut enterré le 14 décembre 1554. — Deux blasons.

Les deux numéros précédents sont « copiés d'un mé- » moire écrit de la main de M. Vandenberg, roy » d'armes. »

PARFONDRY.

1143. Jacumins de Parfonri, † le jour de la fête de saint Remacle, ...

1144. Jehans, cuvalir (chevalier) de Parfonri, † le dimanche « duvan ce li sen Micir, » 1300.

POULSEUR.

1145. Margaritte [femme de Conrard de Crisgnée] et fille de [Flore]nt d'Anthine, seigneur, haut voué et vi-

(1) Voy. ce numéro dans le fascicule nº 48 du tome II du manuscrit.

comte du dit lieu, † le ... juin 1642. — Blason parti au premier blanc, et au second d'Anthisnes ; quartiers :

Anthine, My, Racque, Brialmont (1);
Morea de Ton,
Harzé (Celles dit de Harzé), Rave, Verleumont.

1146. Table des seize quartiers suivants :

Wal, Laittres, Lardenois, Lierneux ;
Anthine, Saives, Ghennart, Daven.
Crissegnée, Herck, Rahier, Waha ;
Néverlée, Marbais,
Marbais, Hornes (de Bruhese dit de Hornes) (2).

Ces quartiers appartiennent à Mathieu-Ignace de Wal, baron de Woest, seigneur de Willebroeck, Landrescourt, etc., et à Marie-Marguerite de Crisgnée, dame d'Anthisnes, etc., son épouse.

1147. Note généalogique sur Staskin de Hamal, seigneur de Petite-Somme.

SAINT-FONTAINE.

1148. Catherine de Forvie, † le dernier jour de juillet 1585. — Quartiers :

[Forvie, Seraing, Saint-Fontaine, Salmier].

RÉSIMONT.

1149. Armoiries de la famille de Résimont, « ainsi trouvées » sur un vieux tableau de l'église. »

(1) Les quartiers de My et de Racque (Racket) sont intervertis ; en outre, le quartier de Brialmont devrait être remplacé par Lardennois.

(2) Nous donnons ces quartiers dans l'ordre où ils doivent être. Le manuscrit intervertit ceux de Herck et de Waha.

SAINT-SÉVERIN-EN-CONDROZ.

1150. Robert de Vivier, † le 24 novembre 1620. — Blason.

1151. Hélène d'Ama, femme de Robert de Vivier, † le 2 décembre 1624. — Blason.
Attestation du curé de Saint-Séverin touchant l'existence de ces deux épitaphes.

SAIVE.

1152. Extrait du registre aux anniversaires de l'église de Saive mentionnant l'anniversaire de Denis Monchen (de Montsen), seigneur de Saive et de Tignée, d'Aldegonde Mottman, sa femme, de Mathieu Monchen, aussi seigneur de Saive et de Tignée, son frère et de Claire, sa sœur.

OUGRÉE.

Chapelle du château de Sclessin.

1153. Jehans, fils (bâtard) de Rauson de Berlose de Base, † le lendemain de la fête de saint Bertremer, 1325 et Isabea, sa femme, † en 13... — Blasons aux armes de Berlo brisées d'une cotice.

1154. Arnoult de Berlo, comte de Hozémont, seigneur de Sclessin, Ongnie, haut voué d'Ougrée, † le 20 d'août 1538 et Marie de Coutereau, sa femme, † le 16 juin 1555. « La sépulture est relevée en bosse à un pied » hors de terre; elle porte un homme armé de toutes » pièces et couvert de sa cotte d'armes, avec sa » femme. » — Quartiers :

[Berlo, Houtain, Duras, Guygoven;
Cotereau, Herdinx, Wideux, Jauche].

Ce beau monument, en marbre noir, se trouve encastré aujourd'hui dans le mur intérieur de la chapelle de Sclessin (1).

Eglise paroissiale.

1155. Jean de Berlo, « capitaine d'une compagnie de cui-
» rasses wallonnes au service de S. M. I., tant en
» Allemagne qu'en Hongrie, en Dannemarque qu'en
» Italie, » † le 15 octobre 1641 et Margaritte de Morimon dite Hubaille, son épouse. — Blason parti aux armes de ces époux, avec heaume et cimier; quartiers :

Berlo, Landoz, Lovinfos, Résimon.

Les armes de Berlo qui figurent sur cette tombe sont celles des comtes de Berlo, avec la fasce du chef brisée d'une étoile à six rais.

TAVIER-EN-CONDROZ.

1156. Gérard, fils de Jean, seigneur de Baugnée, † le 8 février 1508. — Blason. « Cette inscription se trouve
» sur une croix ancienne de pierre enchassée dans
» la muraille de l'église de Tavier. » (Note de Le Fort).

TILFF.

1157. Verrière aux armes de « Gérard de Pousseur (Bol-
» land) escuir seigneur de Villers le Guize et à
» Fraipont et de d^elle^ Jehenne de la Marck son
» espeuse a° 1551. »

(1) Voy. ci-dessus, p. 216, note.

HOUSSE.

1158. Verrière portant les huit quartiers suivants :

[Frongteau, Hoeven, Seraing de Fraipont, Presseux; Tollet, Viron, Porcquin, Rustique].

1159. Fragment de verrière portant les armes de Frongteau et de Baré de Ciplet, et une inscription rappelant [Ou]ry Frongteil [seigneur à Housse] damoiselle Jehenne [Baré de Ciplet], son [épouse] et damoiselle Anne [de Seraing de Fraipont, femme de] feu Guilleame Frongteau [mayeur], de Housse, 1544. — A droite sont ces quatre quartiers :

Housse (Frongteau) [Xhervel], Houeffe, Palant.

Comme ils appartiennent à Oury de Frongteau il est probable que de l'autre côté de l'inscription se trouvaient ceux de Jeanne Baré de Ciplet, c'est-à-dire :

[Baré de Ciplet, Thys, Hollogne-Luxembourg, Crehen].

MORTROUX.

1160*. « ... olaus dcs Creu... ce de Mortier, » † le XII des kalendes d'octobre 1292. — Blason.

CHARNEUX.

Abbaye du Val-Dieu.

1161*. Walter, seigneur de Bronzhor... (Brunshorn?). — Blason.

1162*. Henri de Huclebach, dit Cornuus, chevalier. — Blason (1).

(1) Et non Corvinus, ainsi que l'écrit, en copiant Le Fort *(sic)*, l'auteur de l'*Historique de l'abbaye du Val-Dieu*.

1163*. Herman, seigneur de Wilre. — Blason.

1164*. Guillaume, chevalier, seigneur de Wilre. — Blason. Effigie d'un chevalier revêtu de son armure, tenant de la main droite une lance et portant bannières aux épaules.

1165*. Aleyde de Neufchâteau. — Effigie de la défunte.

1166*. « [E]rno[ldu]s miles de Novo Castro » (Neufchâteau).

1167*. « Renerus, miles dominus de Novo Castro. » — Effigie d'un homme armé brandissant une épée de la main droite, et se couvrant de la gauche d'un bouclier à ses armes.

1168*. Walram de Monjoye, « chevalier et moine en vertu » d'un vœu que la mort l'empêcha d'accomplir. » — Monument renouvelé le 25 septembre 1679. Effigie « d'un homme relevé en bosse armé de toutes » pièces. » Quatre blasons dont deux frustes.

1169*. Lambert de Peves, écuyer, ... de Gérard comte de Hozémont, † le VIII des ides de ma... 1262. — Effigie d'un homme « portant l'épée de la main droite, » ayant deux bannières sur ses épaules avec un » sautoir. »

1170. Baltus Moir van Wal (Walde ?), seigneur de Wilde, Berich et ... gert ... (Marguerite) van der Nuwerbourgh, sa femme, † en 15... (Texte en bas allemand). — Deux blasons.

1171. Alard de Gulpen, écuyer, † le 4 février 1495 et Catherine de Neuchâteau... (Texte en bas allemand). — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux avec timbres et cimiers ; aux angles quatre blasons.

1172. Léonard de Hoeven à Genestre (Genister), † le 20 mai 1630 et Wilhelme de Gulpen, sa femme, † le ...

16... — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Blasons de ces époux avec heaumes et cimiers ; quartiers :

Hoeven, Hamersthein, Gulpen, Alsteren;
Gulpen, Alsteren, Belderbusch, Cortembach.

1173. Vitrail portant une inscription rappelant Frambach de Gulpen, seigneur de Neufchâteau, Rosmel, Asse, etc., et Marie de Harff, sa femme, 1622. — Effigies : deux gentilshommes armés et une dame. Quartiers :

Gulpen, Beusdael, Waes, Faloise;
Harff, Ruischenberg, Rossem, Vorst.

ANTHEIT.

Abbaye du Val-Notre-Dame.

1174. « Wilheames de Flémalle, eskevin de Liége, fils de » Henris le Damoiseal de Flémale, escuir, † 5 jours » devant le mois de juin 1328 et Jehans de Flémale, » eskevin de Liége, son frère, † [5] jours devant le » mois de juin 1328 » (27 mai). (Ils furent tués tous deux à la bataille d'Airbonne). — Effigies de deux gentilshommes « armés de toutes pièces, portant » leurs écus pendants. » Deux blasons (1).

*1175**. Marguerite de t'Serclaes, « de la branche de Tilly, » † à l'âge de 77 ans, le 18 juillet 1638.

1176. Jan de Schoonhove, fils de Philippe, seigneur de Waenrode et de Josine de Blehen, † le 2 août 1620, à l'âge de 6 ans.

1177. Anne d'Orjo, fille de Guillame d'Orjo et d'Anne de

(1) Voy. cette épitaphe dans le fascicule n° 41 du tome II du manuscrit.

Warisoulx, seigneur et dame de Ville et Baronville, † le 21 juin 1615. — Quartiers :

Orjo, Fizenne, Fizenne, Lix (Licques) (1);
Warisoulx, Crehen, t'Serclaes, Dave.

1178. Ludgarde de La Rivière, abbesse du Val-Notre-Dame, † le 13 octobre 1717.

1179. Marie d'Hemricour, née le 10 mai 1604, professe le 19 juillet 1620, élue abbesse de ce monastère le 20 janvier 1666, † le 10 décembre 1695.

1180. Note généalogique sur Englebert de Haccourt.

1181. Note sur la dédicace à saint Etienne, de l'église de Statte lez-Huy, par saint Martin, septième évêque de Tongres (2).

1182. Heluy, fille de Giele Panetier de Seraing, écuyer et échevin de Liége, † le 7 août 1427. — Deux blasons (3).

SERAING.

Abbaye du Val-Saint-Lambert.

1183. Ernekin de Serain, † le VIII des ides d'août 1263 (4).

1184. Blason de la famille de Pas, avec indication des émaux.

1185. Vitrail portant les huit quartiers de Philippe de Corswarem, tréfoncier de Liége :

[Corswarem, Warfusée, Morialmé, Heinsberg;
Alsteren, Withem, Hamal de Soye, Seraing].

(1) Ce quartier d'après LOYENS, *alias* ABRY, *Recueil héraldique des Bourguemestres de Liege*, p. 282 et STEIN, *Annuaire*, 1870, p. 265, devrait être remplacé par celui de Hodister.

(2) Voy. MELART, *Histoire de la ville et chasteav de Hvy*, p. 16.

(3) Voy. cette épitaphe dans le fascicule n° 72 du tome II du manuscrit.

(4) Voy. ce numéro et le suivant dans le fascicule n° 59 du tome II du manuscrit.

1186. Autre vitrail portant deux blasons.

1187*. Vitrail portant une inscription rappelant Charles d'Oyenbrugge de Duras, tréfoncier de Liége et abbé de Dinant; il est orné des huit quartiers de ce personnage :

Oyenbrugge, Poitiers, Montenaken, Remerswale;
Guygoven, Kerckem, Brandenbourg, [Eve].

1188. Vitrail portant une inscription rappelant Johan de Loienne (de Loën de Brus), 1579, et les huit quartiers de ce personnage :

[Loën, Bolzée, My, Crisgnée;
Viron, Blehen, Verlaine, Oultremont] (1).

1189. Vitrail portant une inscription rappelant Jean de Méan licencié en droit et conseiller ordinaire et Pétronille Counotte, sa compagne. 1615.

1190*. Id. Id. Gilles de Glen, tréfoncier, official de Liége, prévôt de Sainte-Croix et de Notre-Dame à Maestricht. 1613.

1191*. Vitrail donné par Nicolas Beckman, chanoine de Notre-Dame à Maestricht, en mémoire de son oncle de Pas, chanoine de la même église, enterré dans l'église du Val-Saint-Lambert. 1609.

1192. Id. donné par Guilliamme Beckman et Idelette de Pas, sa femme, en mémoire de dom George Beckman, religieux de céans. 1609.

1193*. Id. rappelant Gérard Charles, conseiller ordinaire et Marie Tabolet, sa femme. 1609.

1194*. Id. rappelant Gilles de Pas, abbé du Val-Saint-Lambert. 1608.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de la ligne maternelle sont intervertis.

1195. Vitrail rappelant « Gille Gillon dict Blavier de Flé-
» male la Haute, tenant de Vaulx Sainct Lambert. »

1196. Id. rappelant Jean Goeswin, receveur et syndic de la cathédrale de Liége et de l'église d'Aix et Jennekenne de Laen, sa femme. 1607.

1197. Id. rappelant Philippe de Saint-Esprit, seigneur de Fraineux, jadis bourgmestre de Liége et Catherine d'Heur, sa femme. 1607.

1198. Id. rappelant George Goeswin, licencié en droits, receveur de l'abbaye du Val-Saint-Lambert et Anne de Pas, sa femme. 1607.

1199. Id. rappelant Otto-Ernest de Brialmont, seigneur de Fraiture, Atrin, haut voué de Xhos et gentilhomme de la Chambre de S. A. le prince de Liége et Catherine van der Gracht, dame de Melsenne, Asche, etc., sa compagne. 1607. — Huit quartiers qui doivent être placés dans l'ordre suivant :

Brialmont, Berlaymont, van der Meere, Nassau;
van der Gracht, van de Walle, de la Kéthulle, Mérode.

1200*. Egela, femme de Wiric de Fontaines, ... — Effigies de deux dames. Six blasons dont quatre frustes.

1201*. Guillaume de Flémalle, chevalier, Ide sa femme et Jean de Flémalle, chevalier, leur fils. — Effigies : deux chevaliers armés et une dame. Deux blasons aux armes de Flémalle, dont un chargé d'un lambel à cinq pendants.

1202*. Louis [de Flémalle]. Epitaphe en vers latins ne mentionnant pas la date de sa mort. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces, coiffé d'un casque à visière baissée; il tient de la main droite une pique et de la gauche un écu burelé de six pièces, chargé en chef d'un lambel à cinq pendants.

1203*. Gilles de Termogne, quinzième abbé du Val-Saint-Lambert, † le 19 juin 1461 et Renaud de Momalle, seizième abbé du Val-Saint-Lambert, † le 19 février 1485. — Effigies de deux abbés. Quatre blasons aux angles de la pierre.

1204. Vitrail armorié portant une inscription rappelant Charles Charles, bourgeois de Liége et Ayely [Gabriel], sa femme. 1606.

GRIVEGNÉE.

1205. [Ernu] de Weis, écuyer, † le 17 décembre 1413, Yde de Quartier, « feme jadit à Ernu de Weis ... » et Maroie de Wihogne, femme du même, † en ... — Effigies d'un gentilhomme armé de toutes pièces et de deux dames. Trois blasons.
(Voy. les renseignements généalogiques que donne sur ces trois personnes, Jalheau dans son édition du *Miroir des nobles de Hesbaye*, p. 221).

BRESSOUX.

Abbaye de Robermont.

1206. Jehenne Sohey (de Soheit), professe de ce monastère en 1565, † le 9 avril 1615 et Catherine Sohey, sa sœur, professe en 1575, † le 29 décembre 1627. — Blason parti de Soheit et de Tollet.

1207*. Marguerite d'Orbeeck, septième abbesse de ce monastère qu'elle gouverna pendant trente-huit ans, † le VIII des kalendes de juillet 1543. — Blason.

1208. Péronne de Saint-Genois, en son temps, abbesse de céans, † le 27 mars 1506 et Marie Hellem, « en son » temps, l'espace de XXIII ans abbesse, puis rési-

» gnat à 66, » † le 27 janvier 1579. — Effigies de deux abbesses. Quatre blasons aux angles.

1209. Elisey de Crouweis, abbesse de Robermont, bienfaitrice de l'église de ce monastère, † le 10 janvier 1440. — Deux blasons.

1210. Kathine de Lihe (Lexhy), abbesse de Robermont, bienfaitrice de l'église de cette abbaye, † la nuit de la fête de la Nativité de Notre-Dame, 1391. — Effigie de cette abbesse. Deux blasons, le premier est aux armes de Dammartin-Lexhy.

1211. Vitrail aux armes de « Christian de Bollan sindic de » ce vénérable monastère. » 1601.

LIÉGE.

Saint-Jacques.

1212. Johan Huweneal ... et Jehane de Vynamont (Vinalmont), † le 7 juillet 1460. — Effigies : un homme armé portant un écu aux armes de Huweneal et une dame. Huit blasons, dont trois frustes.

1213. Blason « qui se trouve sur une lame de cuivre » parti au premier de ... à la fasce de ..., accompagnée de trois molettes de ... deux en chef et une en pointe, au second de ... à la bande de ..., chargée de trois croisettes de ...

1214. Vitrail donné à l'église par Jean et Jacques comtes de Hornes et portant les seize quartiers de ces dynastes, qu'il faut lire dans l'ordre suivant :

Hornes, Heinsberg, Montigny, a Kenys (des Quesnes);
Moeurs, Saerwerden, Clèves, Juliers.
Gruthuuse, de la Vere, Steenhuusen, Stavele;
Borsele, Mortagne, Halewyn, Ghistelles.

1215. Vitrail donné par Everard de la Marck, comte d'Arenberg, seigneur de Mirwart, Neufchâteau, Colonster, Aigremont, etc., mambour de Liége, etc.; époux en premières noces de Marguerite de Hornes, sœur de Jean et de Jacques, dont il est question au numéro précédent. Il porte les seize quartiers de ce seigneur qui doivent se lire dans l'ordre suivant :

[La Marck, Looz, Bracquemont, Clermont;
Virnenbourg, Randenraedt, Solms, Falckensteyn.
Bouchout, Walcourt, Reygersvliet, Fosseux;
Poucques, La Clitte, Borsele, Bautershem].

1216*. Arnold d'Ordingen (Ordange), chevalier, seigneur de Hulckenberg, † le 5 juin 1450. — Armoiries (1).

BIERSET.

1217. « Anniversaires du village de Bierses lesquels se » doibvent célébrer tous les ans selon la direction » des mois par un curé dudit Bierses. »

Janvier.

Anniversaire des bienfaiteurs de l'église dont les noms sont perdus.

Ernoult, fils Thonnar Anthonette.

Sire Gérard de Bierset.

Stévart et ses proches.

Jean de Lonchin et Gertrud, sa femme.

Février.

Arnould delle Croix, et Jehenne, son épouse.

Thierry Damaigne et Catherine, son épouse.

Gérard Damaygne et Marguerite, son épouse.

(1) Voy. cette épitaphe dans le fascicule nº 68 du tome II du manuscrit.

Mars.

Collard Milot et Marie, son épouse.

Mai.

Goffin le Vigreux et Catherine, son épouse.

Ysabeau, femme de Goffin le Vigreux et la demoiselle de Halley.

Juin.

Michel-Gérard de Velroux, Ysabeau, sa femme et leurs enfants.

Thierry de Bierset, Yde et Marguerite, ses deux femmes.

Thomas de Roloux et Marie, son épouse.

Novembre.

Jean de Lonchin et Jehenne, son épouse.

Gérard, fils de Jean-Collard de Bierset et Cloes, son frère.

VELROUX.

1218*. Ameil, sire de Velroux, écuyer, † le jour de la fête de saint Barnabé, 1295. — Effigie d'un homme sans armes, portant des bannières aux épaules et un écu aux armes de Velroux.

1219*. Catherine, fille de Jean du Château de Fimale (de Fimale de Castro), femme de Gofl... de Velroux, † la nuit de l'Epiphanie, 1361. — Effigies frustes. Deux blasons.

1220*. Anselme, fils d'Aleman, chevalier de Velroux, † le x des kalendes de janvier, 1271. — Blason.

1221*. Hugues dit Gailhos, chevalier de Velroux, † le jour de la fête de sainte Gertrude... — Blason aux armes de Velroux.

1222*. Guillaume du Château de Velroux, † en ... 1282. — Blason aux armes de Velroux.

1223*. Ameil, écuyer, voué de Velroux, † le jour de la fête

de sainte Lucie, 1281. — Blason aux armes de Velroux.

1224*. Renier, chevalier, sire de Velroux, † le VIII des kalendes d'octobre 1288. — Effigie d'un homme armé, avec bannières aux épaules, portant un écu pendant, aux armes de Velroux.

ROLOUX.

1225. Johan de Oterpe de Roloux, † la nuit « de la fête de » sainte Madelaine » 1347 et Katherin, sa femme, † le 1er mai 1369. — Effigies : un homme « ayant un » habit qui ne lui pend qu'aux genoux » et une dame. Deux blasons.

1226*. Ozilia, femme de Henri de Roluer (Roloux), chevalier, † le VIII des kalendes de novembre 1278. — Effigie d'une dame portant un manteau doublé de vair.

1227. Fragment généalogique de la famille d'Orjo, commençant à Jean d'Orjo, écuyer, fils de Robert « qui » fit reportation de la terre de Somal le 22 janvier » 1440. » — Blason.

VOROUX-GOREUX

1228. Lowy, fils de Johan, voué de Streel, † en avril 1502. — Armoiries écartelées de Streel et de ... au lion de ...

VERLAINE.

1229. Jehans li Bowars de Verlaine, † en 14..., — Effigie. Blason.

1230. Johan de Bellefroid le jeune, † en 1570.

1231*. Arnold de Verlaine, alias de Stria, chanoine de cette

église, † le jour de la fête du Saint Sacrement, 1554. — Effigie d'un prêtre. Blason (1).

1232. Guilleme Roïr (Royer) le jeune, de Striay à Verlaine, † le 6 novembre 1565 et Margaritte de Waiet, son épouse, † le 11 novembre ... — Effigies, Guillaume est représenté armé de toutes pièces. Armoiries de ces époux et deux blasons à leurs armes.

1233. Eustasse le Franchomme, fils de ..., « qui fondat le » chastial de Haneffe l'an XIII^c XV jours. » — Effigie d'un homme armé de toutes pièces. Blason de ... semé de lys de ... (Copie très fautive).

SAINT-GEORGES.

1234. Gever, fille de Rovien de ..., Betrs femme de Wilhiame Laral ... de Jeneffe, † en 1302.

VIEMME.

1235. Henry Naveau de Viemme, † le 7 mars 1576 et Marie Market (de Pelenge dit Market), sa femme, † le 13 juin 1590. — Armoiries de ces époux; aux angles quatre blasons presque frustes, qui paraissent être ceux des quartiers du défunt :

[Naveau, Jaymaert dit delle Croix, Pangnart, Acosse].

VILLERS-SAINT-SIMÉON.

1236*. Gertrude, femme de Bastien de Hasta, chevalier, † le jour de la fête de sainte Agnès, martyre, 1270.

ROCOUR.

1237*. Ide de ..., † le jour de la fête de saint Marcel, pape,

(1) Une note ajoute qu'Arnold de Verlaine était chanoine de la collégiale de Saint-Barthélemi à Liége.

MCC...XXXVII et Lambert de Rocourt, son mari, † le jour de la fête de saint Georges, 1250.

VOTTEM.

1238*. Gérard dit Peteilhons, chevalier de Vottem, † le VI des ides de janvier 1278. — Blason.

1239. Quatre vitres portant chacune la date 1585 et respectivement ces quatre blasons : 1° Goye; 2° Dans; 3° [Blavier]; 4° Grodembo (1).

VISÉ.

1240. Note de Le Fort sur la famille de Charneux, et mention de l'existence dans l'église collégiale de Visé de la tombe de Denis de Charneux et de Catherine Purnotte, son épouse, † le 23 août 1663.

LIÉGE.

Abbaye du Val-des-Ecoliers.

1241*. Epitaphe latine d'un chevalier surmontée des armes de la famille de Prez-Colonster.

1242*. Henri-Guillaume Xheruels de Bombaye, quatrième abbé de ce monastère, † à l'âge de 42 ans, après onze ans de dignité abbatiale, le 13 juin 1674. (Double, voy. ci-dessus, n° 512). — Armoiries surmontées d'une couronne et posées sur la crosse abbatiale; quartiers :

Xheruels, Torrel, Hawau, Navaigne.

1243*. Elisabeth de Prez (de Prato), femme de Walter dit Poneie de Jupille, † le jour de la fête de saint Luc, évangéliste, 1294. — Blasons de ces époux.

(1) Voy. ci-dessus, n° 895.

1244. Katherine, mère de Johan Waldoreal, échevin de Liége, † le 7 septembre 1371 et Amirable, femme de Johan Waldoreal, échevin de Liége, † le 6 septembre 1369. — Effigies : un homme non armé et une dame, au-dessus de celle-ci, deux blasons.

Couvent des Récollets.

1245. Marie-Thérèse de Hoensbrouck d'Oostham, chanoinesse de Nivelles, † à l'âge de 17 ans, le 14 novembre 1647. — Blason sommé d'une couronne (Voy. ci-dessus, n° 94).

1246. Jean de Roly, seigneur du dit lieu, Brusle, Ville-en-Faigne, Merlemont, grand maître d'hôtel et président de la Chambre des comptes et du Conseil privé de S. A. de Liége, † le 11 décembre 1601. — Armoiries; quartiers :

Roly, Hologne, Chevalier, Han (1).

VIVEGNIS.

Abbaye.

1247*. Aleyde de Presseux, première abbesse de ce monastère depuis sa réforme, † le jour de la fête des saints Simon et Jude, 1542. — Effigie de l'abbesse. Deux blasons : Presseux et la Marck.

1248*. Marguerite del Vaulx, vingt-quatrième abbesse de ce monastère qu'elle gouverna pendant trente ans, † le 2 septembre 1583. — Effigie de cette abbesse. Deux blasons : Vaulx et Presseux.

1249. Isabeau de Ramelot, religieuse, † le 20 mai 1610 et Bertheline de Ramelot, sa sœur, aussi religieuse de

(1) Voy. cette épitaphe dans le fascicule n° 36 du tome II du manuscrit.

cette maison, † le 20 octobre ... (Double, Voy. ci-dessus, n° 487). — Quartiers :

Ramelot, Rouvroy, Crissengné, Rahier.

1250. Jehenne Maillen, religieuse, † le 19 ... 1586. — Quartiers :

Maillen, Mozet, du Bois, Crissengné.

(Double, Voy. ci-dessus, n° 488). Sur la présente copie, le 5 final du millésime a été changé en 6.

1251*. Catherine de Verlaine, abbesse de Vivegnis, la gloire des abbesses de son siècle, † le 30 avril 1658. — Blason posé sur la crosse abbatiale ; quartiers :

Verlaine, la Marche (la Marck), Frongteau de Housse, Fraipont.

1252*. Anne d'Argenteau, « première abbesse bénite de ce » monastère qu'elle gouverna pendant dix-huit ans, » † le 13 mars 1603. — Quartiers :

Argenteau, Traizignies, Mastaing, Cuynghien.

Cette abbesse était fille de Jacques, sire d'Argenteau et de Hermalle (fils de Renaud et de Marie de Trazegnies) et d'Engelberte de Jauche Mastaing. Butkens (1) et, après lui, Stein (2) donnent pour grands parents maternels à Anne d'Argenteau, Adrien de Jauche, seigneur de Sassignies et Amelberghe de Clèves de Ravenstein, sa seconde femme. Les quartiers figurant sur notre épitaphe établissent péremptoirement qu'Engelberte de Jauche était fille d'Adrien et d'Agnès de Cuynghem, sa première épouse.

(1) Voy. *Trophées tant sacrés que prophanes du duché de Brabant*, t. II, pp. 135 et 226.

(2) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1877, p. 49.

1253*. Marie-Anne de Fléron de Melin, abbesse de Vivegnis, † à l'âge de 81 ans, la soixante-quatrième année de sa profession et la vingt-sixième de sa « prélature, » le 25 juillet 1685. — Blason écartelé de Fléron et de Houthem, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées et posé sur la crosse abbatiale; quartiers :

Fléron de Melin, Crissegnée, Bombay, Thoireals; Houthem, Catz, Berlo, van den Dael (1).

1254*. Rigaud ... — Blason.

1255. Agnès de Rouveroy, religieuse, † le 8 octobre 1561, et ... — Effigies de deux religieuses. Blason aux armes de Rouveroit; quartiers :

[Rouveroit, Xhénemont, Ans, du Bois].

1256. Oud Datin (d'Athin), abbesse de Vivegnis, † le 16 septembre 1439. — Une crosse entre deux blasons, l'un aux armes d'Athin, l'autre à celles de Villers, de Tongres.

Notre abbesse était fille de Guillaume d'Athin, échevin de Liége et de N. de Villers, de Tongres, et sœur du fameux Wathieu d'Athin, grand mayeur, échevin et bourgmestre de Liége (Voy. Hemricourt, édition Jalheau, p. 39).

1257. Jehenne de Boubay, abbesse de Vivegnis, fille de Gilles, avoué de Liers et sire d'Andrimont, † le 28 avril 1441. — Une crosse entre deux blasons : Bombaye et Liers.

1258*. Marie de Viron, abbesse de ce lieu, † le v des ides de janvier 1659. — Blason aux armes de Viron, posé sur la crosse abbatiale; quartiers :

Viron, Warnant, Mérode, Vervoz.

(1) Voy. le n° 1115.

1259. Marie de Sainct-Fontaine, religieuse, † le 26 septembre 1605. — Quartiers :

Sainct-Fontaine, Mons, Radoux, Oest.

1260. Margaritte de Presseux, religieuse, † ... 1623. — Quartiers :

Presseux, Bellevaulx, Rahier, Presseux.

1261*. Renar de Hady, † le IV des ides de février 1265. — Blason.

1262. Agnès de Barvea (de Marche dite de Barvaux), pendant onze ans abbesse de cette maison, † la veille de l'Assomption de Notre-Dame, 1553. — Effigie d'une abbesse. Quatre quartiers :

[Marche dit Barvaux, N.,
Haultepenne, Marchin dit Bormenville].

1263. Ursule de Draech, religieuse professe le 12 juin 1616, † le 12 juin 1633. — Quartiers :

Draech, Jeger, Viron, Rouvroy.

Cette inscription se trouvait sur un tableau, dans les encloîtres.

1264. Catherine de Gulpen, professe en 1587, † le 16 juin 1645. — Quartiers :

Gulpen, Alsteren dit Hamal, Belderbusz, Cortembach.

1265*. Angèle de Horion, vingt-huitième abbesse de ce monastère, † à l'âge de 67 ans, le 18 mars 1638. — Effigie de cette abbesse. Quartiers :

Horion, Duras d'Ordange, Sainct-Fontaine, Radou de Pré.

1266. Marie de Saulcy, religieuse jubilaire, † en 162... et Barbe de Saulcy, religieuse, † en ... — Quartiers :

Saulcy, Saulcy, Rovery, Pontiche.

1267. Vitrail de [15]65 divisé en quatre sections :
la première porte les armes avec heaume couronné, cimier et deux griffons comme supports, d' « Egidius » Lhoest pastor ecclesiae de Oupie » ;
la deuxième, les armes de « Dame Annes de Rouve- » reux » (Rouveroit) ;
la troisième, celles de Nicolas Lhoest, semblables à celles décrites plus haut ;
la quatrième est brisée.

Eglise paroissiale.

1268. Johan de Pontiche, marié à Isabea, fille de Piron de Vivegnis, † le 12 juillet 1528. — Armoiries.

1269. Maroye, femme de Raes de Pontiche, † le 29 juillet 1532 et Maroye, fille de Wathie Lhoeste, maire d'Oupeye, femme de Raeskin, fils du dit Raes, † le 19 juillet 1533.

1270. Raies de Pontiche, l'aîné, † le 10 avril 1548 et Aelid, son épouse, † le 28 août 1540. — Effigies : un homme non armé et une dame « représentée en demoiselle. » Armoiries du défunt.

OUPEYE.

1271. Vitrail portant un blason écartelé : de ... semé de fleurs de lys de ... et de ... à neuf tourteaux de ... 3, 3, 3 ; l'écu est timbré d'un heaume orné de lambrequins, cimier : une fleur de lys naissante.

VYLE.

1272. Godefrit de Veilhe, chevalier, † le 13 juin (?) 1439. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces. Blason.

1273. Philippe de Vilhe, pasteur du dit lieu et doyen du concile d'Andenne, † le 11 avril 1599. — Blason.

1274. Mention d'une tombe portant les effigies d'un gentilhomme et d'une dame et ces quartiers :

Copin, de Ville, Godeschal, Ferrière.

1275. Héleine de Fizen, † le 18 avril 1593, femme de feu Jehan d'Orjo, bourgmestre de Liége et capitaine de la compagnie des anciens arbalétriers de la Cité. — Armoiries de ces époux ; quatre quartiers de la défunte :

Fizen, Licques, Hodister, Antine.

1276*. Gérard de Viele, chevalier, † le troisième jour après la fête de saint Pierre ès liens, 1282. — Blason.

1277. Blason de Henri-Joseph de Ville, seigneur de Goyet et de Sampson ; licencié ès droits, 22 mai 1780.

FRÉZIN.

1278. Deux blasons « extraits d'une tombe écrite en » Flamend, » l'un est aux armes de Hemricourt, l'autre d'hermines à un chevron, chargé de trois coquilles.

CELLES-EN-HESBAYE.

1279. Ida ..., femme de Johans, fils de Robiers de Ferme, chevalier, † la nuit de la fête de saint Denis, le 8 octobre 1360.

1280. Libert Bouton (Botton), « maire de Selle, » † en 15... et Souphie [de Termogne], sa femme, † le 12 mai 1521. — Effigies, celle de Libert le représente non armé. Armoiries de ces époux.

WANDRE.

1281. Mention de quartiers de la famille de Rouveroit dans la chapelle de ce nom à Wandre. — Blasons.

1282. Vitrail représentant un seigneur et une dame à genoux.

1283. Antoine de Rouveroy, seigneur de Trois-Fontaines, † le pénultième jour de décembre 1544. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Blasons des familles de Rouveroit et de Xhénemont avec heaume et cimier.

(Antoine de Rouveroit, fils de Renard, seigneur d'Odeur, de la Tour de Ferme, de la Tour de Bellefroid à Wandre et de Trois-Fontaines et d'Isabelle de Xhénemont, avait épousé Marie Hustin).

1284. Notes sur :

1° Jacques-Renard de Rouveroit, seigneur de Mombeeck.

2° Robert baron de Rouveroit, major au régiment de Jaymaert dragons au service de S. A. de Liége.

3° Albert-Eugène de Rouveroit, guidon au même régiment.

4° François de Rouveroit, capitaine au service d'Espagne.

5° Philippe-Antoine de Rouveroit.

(Ces cinq gentilshommes étaient fils de Renard de Rouveroit, gouverneur du château d'Argenteau et d'Anne Gérardi).

BLERET.

1285. [Helin] Barré Siplet, † le 17 février 1618 et Catherine de Longchamps, sa femme, † le 15 décembre 1615. — Armoiries; quartiers :

Baré Siplet, Hollogne, Hamal, Avin (Auvin);
Longchamps, Vannes, Blehen, Emines (1).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de la ligne maternelle sont intervertis. Voy. n° 798.

WAREMME.

Eglise paroissiale.

1286*. Ameil le vieux, Arnold et Rigaud de Mu...no (Mouhin), écuyers, frères, † tous trois, le 22 mai 1327. Richard le jeune et Agnès, femme de Richard le jeune. — Effigies : un homme armé de toutes pièces, portant son écu armorié à la ceinture et une dame. Huit blasons.

Hemricourt, dans son *Miroir des nobles* (1), raconte l'histoire de la fin tragique de ces trois écuyers de Mouhin.

1287. Note généalogique sur les Corswarem extraite des registres de la Paix-Dieu.

1288. Note sur la famille de Longchamps.

1289. Note généalogique sur Robert de Donceel, pasteur de Nivelle-sur-Meuse, né à Laminne.

1290. Autre note sur les Donceel et descendance de cette famille depuis Conrard, qui épousa une Celles Hodomont.

1291. Troisième note sur la famille de Donceel.

1292. Fastré de Longchamps, lieutenant bailli de Hesbaye, † le 12 septembre 1565 et Catherine Vannesse, son épouse, † le 8 décembre 1579. — Armoiries; quartiers :

Longchamps, [Blehen], Vannes, Emynes.

1293. Guillaume de Longchamps, lieutenant-général de la Hesbaye pendant cinquante ans, † à l'âge de 80 ans, le 15 août 1638 et Jozinne de Vannes, sa compagne, † le 7 février 1614. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Longchamps, Vannes, Preudhome, Roost;
Vannes, Herwes, Bovenisty, Royere.

(1) Voy. édition Salbray, p. 259.

1294. Guillaume de Longchamps, † le 18 avril 1642. — Armoiries de Longchamps et de Neufcourt; quartiers :

Longchamps, Preudhome, Vannes, Royer;
Neufcourt, Waterlandt, Selle, du Bois.

Guillaume de Neufville dit de Longchamps, dont il est ici question, avait épousé Anne-Marie de Neufcourt.

1295*. Fastré, écuyer, fils de ... hilibert d'Aineffe, chevalier, † le lendemain de ... 1293. — Effigie d'un homme en « longue tunique avec son écu à la droite de sa » tête. » Cet écu burelé de dix pièces semble avoir été ajouté par après, suivant une note de Le Fort.

Couvent des Récollets.

1296. Blason sommé d'une couronne à cinq fleurons et accompagné d'une inscription rappelant Marguerite d'Alagon, douairière de Hermée, Waleffe et Borlez. 1677.

1297. Inscription rappelant Eustache-Charles de Salmier, baron de Hosden, seigneur de Melroy, Ville-en-Hesbaye et Namèche et Anne-Adrianne de Havrech, sa femme. — Armoiries de ces conjoints.

1298. Blason de la famille de Longchamps accompagné d'une inscription rappelant « Arnoul de Longchamps, » seigneur d'Abolen et de Pucey. » 1677.

1299. Id. de la famille de la Thour.

XHENDREMAEL.

1300. Blason aux armes de « Jacques Lehault, curé de » Schendremael. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Statuts de la Société des Bibliophiles liégeois. 5
Liste des membres 1886-1888 9
Liste des publications de la Société 21
Procès-verbal de la Séance du 31 janvier 1886. 24
PHILIPPE DE LIMBOURG. Une impression liégeoise retrouvée. 25
Une curiosité bibliographique. — Généalogie des Somzé. 28
Procès-verbal de la Séance du 25 juillet 1886 68
Procès-verbal de la Séance du 19 septembre 1886 69
Procès-verbal de la Séance du 17 octobre 1886 70
PHILIPPE DE LIMBOURG. Observations sur le *Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa*, de L.-F. Dethier. 77
— Accessoires du régime démocratico-révolutionnaire. Arbre de la Liberté, par Gérard de l'Eau 101
La grande vue de Liége, par Gilles Marischal, 1618. . . . 103
Une supercherie littéraire ou les Souvenirs de François Garnier, jardinier-jubilaire au château de Jehay, etc., édités par le Cte Xavier van den Steen de Jehay. Liége, 1884, 2 vol. in-8. 109
Procès-verbal de la Séance du 13 février 1887. 144
Procès-verbal de la Séance du 3 avril 1887 145
Procès-verbal de la Séance du 8 mai 1887 146
Procès-verbal de la Séance du 26 juin 1887. 148
Procès-verbal de la Séance du 27 novembre 1887 149
Procès-verbal de la Séance du 22 janvier 1888 151
E. SCHOOLMEESTERS. Les Abbés du monastère de Saint-Gilles, à Liége. 153
LÉON NAVEAU. Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort. 209
Première partie 219
Deuxième partie 293

+42

INDT

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

IV

1er FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1888-1889

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

IV

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1888-1889

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

FONDÉE LE 15 MARS 1863

STATUTS

ARTICLE Ier.

Une Société est fondée à Liége sous le nom de *Société des Bibliophiles Liégeois*. Elle publie les documents, soit manuscrits, soit imprimés mais devenus rares, ainsi que les travaux des membres de la Société relatifs à ces documents et concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liége.

ARTICLE II.

La Société se compose de soixante-quinze membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. Leur cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs payables dans le mois de janvier. En cas de non payement après deux avertissements par écrit, ils sont censés démissionnaires.

ARTICLE III.

La présentation d'un candidat doit être faite par trois membres. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ARTICLE IV.

Les réunions ont lieu sur la convocation du Secrétaire.

Aucune mesure ne peut être adoptée si sept membres au moins ne sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

ARTICLE V.

Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier et du Bibliothécaire. Le Bureau est renouvelé tous les deux ans dans le courant du mois de janvier. Le Vice-Président devient de plein droit Président à l'expiration du mandat de ce dernier. Les membres sortants, à l'exception du Président, sont rééligibles.

ARTICLE VI.

Le Président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du Président, le Vice-Président ou le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ARTICLE VII.

Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances et la correspondance. Il est chargé de la conservation des archives et du sceau de la Société.

Il convoque les membres huit jours d'avance en indiquant, d'après les instructions du Président, les objets à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux et décisions de la Société sont signés par le Président et le Secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

ARTICLE VIII.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il n'effectue aucun payement que sur ordonnance signée par le Président. Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

ARTICLE IX.

Les publications se font par volumes ou fascicules et à des époques indéterminées. Chaque membre a le droit de présenter les documents qu'il croit utile de publier. La Société les adopte ou les rejette et fixe au besoin le rang de publication.

L'éditeur du document est désigné par la Société. Il pourra y joindre une introduction et des notes.

La Société n'assume pas la responsabilité des travaux qu'elle publie.

ARTICLE X.

Pour arriver à une exécution matérielle uniforme, le bon à tirer ne sera donné que sur le visa du Président et du Secrétaire.

Chaque volume porte sur le faux-titre : *Société des Bibliophiles Liégeois*, et sur le titre le nom de son éditeur.

Toute publication est imprimée à soixante-quinze exemplaires destinés aux membres. L'éditeur a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires sur papier ordinaire. La Société décide si l'ouvrage doit être mis dans le commerce et fixe, en ce cas, le chiffre du tirage.

Tous les exemplaires sont numérotés.

ARTICLE XI.

Les modifications au règlement ne peuvent être adoptées qu'après avoir été proposées par trois membres dans deux séances consécutives et votées par les deux tiers des membres présents.

ARTICLE XII.

La Société ne peut être dissoute que par une décision, prise en assemblée générale convoquée à cette fin un mois d'avance. La résolution doit être votée à la majorité des trois quarts des membres présents. Ceux-ci décideront en même temps de l'emploi qui sera fait des exemplaires restant en magasin et de l'avoir social.

LISTE DES MEMBRES

1888

1

FIESS (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.

FRÉSART (Oscar), à Liége; reçu le 9 janvier 1876. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

DE MARNEFFE (Edgar), attaché aux Archives générales du Royaume à Bruxelles; reçu le 3 avril 1887.

2

HELBIG (Henri), homme de lettres, à Liége; *fondateur*.

3

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*.

4

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871. Décédé le 4 avril 1872.

MORREN (Édouard), professeur à l'Université, à Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 10 mars 1872. Décédé le 28 février 1886.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Walthère), docteur en droit; reçu le 26 juin 1887.

5

MARTIAL (Épiphane), avocat, à Liége; *fondateur*. Décédé le 1er juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (baron Léon), docteur en droit, à Liége; reçu le 21 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), à Liége; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (chevalier Félix), banquier, à Liége; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hippolyte), sénateur, à Liége; reçu le 12 avril 1863.

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles; *fondateur*.

10

FRANCOTTE (Gustave), à Liége; *fondateur*. Décédé le 16 octobre 1886.

FRANCOTTE (Gustave), avocat, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871. Décédé le 25 juillet 1882.

MATTHIEU (Jules), professeur et bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont (lez-Verviers); reçu le 12 mars 1871.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liége; *fondateur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (Philippe), bourgmestre de Theux; reçu le 19 novembre 1871.

13

DE BORMAN (chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, à Liége, *fondateur*.

14

WITTERT (baron Adrien), à Bruxelles; *fondateur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (baron Jules), à Liége; reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liége; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (comte Camille), à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liége; reçu le 12 janvier 1873. Décédé le 26 mars 1882.

DEMARTEAU (Joseph), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*; reçu le 10 avril 1882.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liége; reçu le 12 avril 1863.

18

DE LIMBURG-STIRUM (comte Philippe), sénateur, à Bruxelles; reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), homme de lettres, à Liége; reçu le 19 avril 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut archéologique et de la Société de littérature wallonne, à Liége; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgar), à Bruxelles; reçu le 24 novembre 1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liége; reçu le 4 décembre 1881. Démissionnaire en 1886.

TERME (Georges), reçu le 3 avril 1887.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liége; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 12 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), à Liége; reçu le 10 mars 1872.

23

WAUTERS (Hyacinthe), tanneur, à Liége; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte Xavier), à Bassinnes; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867. Décédé le 24 juillet 1885.

THYS (Édouard), abbé, à Liége; reçu le 12 mars 1871. Décédé le 30 mars 1882.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Albert), à Liége; reçu le 16 avril 1882.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université de Gand; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (comte Thierry), docteur en droit, sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864. Décédé le 12 juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (baron Émile), château de Marchiennes; reçu le 4 décembre 1881. Décédé le 24 octobre 1887.

SIMONIS (Camille), reçu le 22 janvier 1888.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles), représentant, à Gand; reçu le 17 avril 1864. Décédé le 21 février 1882.

DE SÉLYS-FANSON (baron Robert), docteur en droit, à Liége; reçu le 16 avril 1882.

30

SERRURE (P. C.), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liége; reçu le 12 juin 1870.

31

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire de la Cour d'appel à Liége; reçu le 15 janvier 1865. Décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore), château de Warfusée; reçu le 7 février 1875. Décédé le 8 octobre 1875.

DE CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liége; reçu le 9 janvier 1876.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liége; reçu le 26 février 1865. Décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liége; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission du Musée de la porte de Hal, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), à Liége; reçu le 11 mars 1866. Décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), à Liége; reçu le 11 juin 1876. Décédé le 11 mai 1877.

ORBAN DE XIVRY (Jules), à Stavelot ou au château de Gaillarmont (par Grivegnée, Liége); reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), représentant, à Bruxelles; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (comte Léon), château de Gesves (Namur); reçu le 28 octobre 1877.

38

POSWICK (Eugène), château d'Ingihoul (par Engis); reçu le 8 mars 1868.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles; reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Edmond), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en droit, sénateur, château de Hamal (par Tongres); reçu le 13 mars 1868.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire le 17 février 1879.

VAN DEN BERG (Joseph); reçu le 21 novembre 1880. Démissionnaire le 31 janvier 1886.

JANMART DE BROUILLANT (Louis), reçu le 3 avril 1887. Démissionnaire le 29 mai 1888.

43

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MAESTRICHT; reçue le 8 mai 1870.

44

DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT (chevalier Amédée), conseiller provincial, château de Moeland (Saint-Nicolas-Waes); reçu le 8 mai 1870. Démissionnaire le 31 décembre 1887.

DEJACE (Charles), professeur à l'Université; reçu le 18 mars 1888.

45

DE GOËR DE HERVE (baron Eugène), à Bruxelles; reçu le 8 mai 1870.

46

ALEXANDRE (Joseph), archiviste provincial, à Liége; reçu le 12 juin 1870.

47

DE CROY-DULMEN (prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, au Roeulx (Hainaut); reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

LOHEST (Herman), avocat, à Liége; reçu le 19 février 1882.

48

DE BERLAYMONT (comte Guy), château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçu le 6 novembre 1870.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles; reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 20 décembre 1885.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Raphaël); reçu le 8 mai 1887.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES; reçue le 6 novembre 1870.

51

RENIER (Jean), professeur, à Verviers; reçu le 8 avril 1883.

52

DE GÉRADON (Charles), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

53

OPHOVEN (Armand), à Liége; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

LAMARCHE (Oscar), à Liége; reçu le 8 mai 1887.

54

CARLIER (Georges), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

55

SCHOOLMEESTERS (Émile), curé-doyen de Saint-Jacques, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

56

DE SOER (Maxime), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

57

VAN EYLL (baron Victor), château de Labaye (par Nandrin); reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er juillet 1886.

KURTH (Godefroid), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 27 novembre 1887.

58

POSWICK (Jules), à Limbourg; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er décembre 1886.

DE FAVEREAU DE JENERET (Paul), docteur en droit, membre de la Chambre des représentants, à Liége; reçu le 18 mars 1888.

59

POSWICK (Prosper), château de Tihange (par Huy); reçu le 20 mai 1883.

60

FRÉSART (Félix), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

61

JAMAR (Edmond), architecte, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

62

DE LHONEUX (Madame Gustave), à Huy; reçue le 17 juin 1883.

63

VIERSET-GODIN (Émile), architecte, à Huy; reçu le 17 juin 1883.

64

DE GELOES (comte René), château d'Eysden; reçu le 17 juin 1883.

65

DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK (baron Gaston), à Liége; reçu le 17 juin 1883.

66

OLIVIER (François-Jean), libraire, à Bruxelles; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 31 décembre 1886.

LE PAIGE (Charles), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

67

DE LAMBERTS-CORTENBACH (baron Rodolphe), château de la Zangrie (par Bilsen); reçu le 17 juin 1883.

68

DE BLANCKART (baron Charles), docteur en droit, château de Lexhy (par Fexhe); reçu le 17 juin 1883.

69

CORMAUX (Denis), imprimeur, à Liége; reçu le 22 juin 1884.

70

NAVEAU (Léon), château de Bommershoven (par Tongres); reçu le 22 juin 1884.

71

L'HOEST (Isidore), inspecteur chef de service au chemin de fer Nord-Belge, à Liége; reçu le 31 janvier 1886.

72

WILMART (Charles), docteur en droit; reçu le 25 juillet 1886.

73

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; reçue le 12 septembre 1886. Démissionnaire le 1er janvier 1888.

DUBOIS (Léon), chanoine de la Cathédrale, à Liége; reçu le 27 mai 1888.

74

FRANCOTTE (Henri), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 22 janvier 1888.

75

LAHAYE (Léon), docteur en droit, conservateur des archives de l'État, à Namur; reçu le 27 novembre 1887.

BUREAU POUR 1888 & 1889

Président. S. BORMANS, rue Louvrex, 73.

Vice-président. Baron DE CHESTRET DE HANEFFE, quai de l'Industrie, 13.

Secrétaire. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15.

Trésorier. Baron DE PITTEURS DE BUDINGEN, rue Louvrex, 77.

Bibliothécaire. F. COUCLET, rue Pont-d'Ile, 28.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION

N° 1. Chronique des évêques de Liége. XIIIe siècle. — Stan. Bormans. 1864.

2. Chronique de Mathias de Lewis, d'après un manuscrit du XIVe siècle. — Stan. Bormans. 1865.

3. Le Martyre de Saint Eustache, tragédie de Pierre Bello. — H. Helbig. 1865.

4. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége, recueillis et publiés par Ulysse Capitaine. Tome premier. Avec quatre planches. 1868.

5. Les Hommes illustres de la nation liégeoise, par Louis Abry. — H. Helbig et Stan. Bormans. Avec dix-huit planches. 1867.

6. Essai sur le pays de Liége et sur ses lois fondamentales, par Michel Deschamps. — Ulysse Capitaine. 1867.

7. Traicté des maisons nobles du Pays de Liége, par Ernest de Rye. — Stan. Bormans et Eugène Poswick. Avec quarante planches. 1870.

8. Mahomet II, tragédie par le baron Blaise Henri de Waleff. — H. Helbig. 1870.

9. L'Anarchie à Liége. Poëme satyrique en quatre chants, par le baron Blaise-Henri de Waleff. — H. Helbig. Avec planche. 1871.

N° 10. Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome premier. 1877.

11. Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestricht en 1615. — H. Michelant. Avec neuf planches. 1872.

12. Annales Sancti Iacobi Leodiensis. — Chronicon breve Leodiense ex codice Aureaevallis. — J. Alexandre. 1874.

13. Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas en 1619. — H. Michelant. 1875.

14. Mémoires concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du Pays de Liége en 1630. — H. Helbig. 1875.

15. Chronique de l'Abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome second. 1877.

16. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre. Avec neuf planches. Tome premier. 1876.

17. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége. Avec planche. Tome second. 1877.

18. Nouveaux mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Ingihoul, publiées par X. de Theux. Avec planche. 1878.

19. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers, publiée par J. Alexandre. Tome premier. Avec deux planches. 1878.

20. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome second. Avec deux planches. 1879.

21. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome troisième. Avec trois planches. 1880.

22. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége. Supplément publié par X. de Theux. 1878.

N° 23. Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1789), publiés par un de ses descendants. Tome premier. Avec planche. 1881.

24. Liégeois et Bourguignons en 1468. Étude historique par le Dr H. F. J. Estrup, d'après les rapports du légat Onufrius. Traduction du danois, avec une introduction par Stanislas Bormans. 1881.

25. Papiers de Jean-Remi de Chestret. Tome second. 1882.

26. Chronica Lobbiensia. — Annales Leodienses. Chronicon rhytmicum Leodiense. — Annales Fossenses. — J. Alexandre. 1882.

27. Chiroux et Grignoux. — H. Helbig. 1883.

28. Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la principauté de Liége, par Louis et Simon-Joseph Abry, publié et continué par Eugène Poswick. 1884.

29. Rervm Leodiensivm Statvs. Anno M. DC. XLIX. Avec traduction française par J. Alexandre. 1885.

30. Saint Théodard et Saint Lambert, vies anciennes, publiées par Joseph Demarteau. 1886.

31. La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques recueillis et publiés par Edgar de Marneffe. Tome premier. Avec planche. 1887.

32. La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Tome second. Avec planche. 1888.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois. Tome I, 1882-1883; Tome II, 1884-1885; Tome III, 1886-1887.

Séance du 22 janvier 1888

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Bormans.

Sont présents : MM. Bormans, président ; docteur Alexandre, secrétaire ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Demarteau, Félix Frésart, Jules Frésart, de Géradon, Kurth, Lahaye, de Marneffe, Eugène Poswick, baron de Sélys-Fanson, baron Edmond de Sélys-Longchamps, baron Raphaël de Sélys-Longchamps, baron Walthère de Sélys-Longchamps, Schoolmeesters, Terme et Wilmart.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1887; il est adopté sans observation.

M. Kurth, professeur à l'Université, et M. Lahaye remercient la Société pour leur nomination.

MM. Grandjean, Helbig, comte de Limminghe, Isidore L'Hoest, Naveau et Orban de Xivry s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. de Schoutheete de Tervarent donne sa démission.

La Société procède à l'élection des membres du Bureau.

MM. Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Alexandre, baron de Pitteurs et Couclet sont élus respectivement président, vice-président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire.

M. Henri Francotte, professeur à l'Université, et M. Camille Simonis sont admis, à l'unanimité, au nombre des membres de la Société.

Après lecture des rapports de MM. le chevalier de Borman, baron de Chestret et Orban de Xivry sur le travail de M. Body, concernant les *Souvenirs de François Garnier*, la Société décide que ce travail sera inséré au *Bulletin* sous réserve de quelques légers changements.

Elle s'occupe de la modification proposée à l'article Ier du Règlement. Plusieurs membres émettent des observations en sens divers. M. Demarteau présente la rédaction suivante : « *ainsi que les travaux des membres de la Société relatifs à ces documents* et concernant l'histoire... » La discussion aura lieu à la prochaine séance.

M. de Pitteurs, trésorier, communique les comptes de l'année 1887. Il en résulte que la somme en caisse, au 1er janvier 1888, s'élève à 4,656 fr. 77.

Le Secrétaire annonce que le tome Ier de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle* est achevé. L'introduction sera distribuée avec le dernier volume. La *Vie de saint Théodard* sera tirée aussitôt après le collationnement du texte sur le manuscrit original.

L'impression du *Rervm Leodiensivm Statvs*, anno MDCXLIX, est terminée.

L'ouvrage de M. le chevalier de Borman sera distribue par fascicules dont le premier sera imprimé au mois de mai.

La séance est levée à midi.

Séance du 18 mars 1888

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Bormans.

Sont présents : MM. Bormans, président ; baron de Chestret de Haneffe, vice-président ; docteur Alexandre, secrétaire ; Couclet, bibliothécaire ; chevalier de Borman, Cormaux, Demarteau, Grandjean, Lahaye, Le Paige, Isidore L'Hoest, Naveau, Orban de Xivry, Eugène Poswick, baron de Sélys-Fanson, baron Edmond de Sélys-Longchamps, Schoolmeesters, Simonis et Wauters.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître que la Bibliothèque de l'Université de Louvain cesse de faire partie de la Société.

La publication n° 29, *Rerum Leodiensium status*, est distribuée aux membres présents.

M. Charles Dejace, professeur à l'Université, et M. Paul de Favereau de Jeneret sont nommés, à l'unanimité, membres de la Société.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de modification de l'article Ier du Règlement en ajoutant après les mots *devenus rares*, ceux-ci : « *ainsi que les travaux des membres de la Société relatifs à ces documents.* »

M. de Sélys accepte la nouvelle rédaction, à condition que la Société ne soit pas responsable des opinions émises par les auteurs; le cercle de ses travaux sera ainsi élargi. L'effet sera utile si elle se montre très tolérante sur les conclusions et les tendances de ceux-ci qui, en aucun cas, ne doivent revêtir un caractère politique. La plus grande liberté d'appréciation doit être laissée aux auteurs.

M. Demarteau appuie l'opinion de M. de Sélys; le but à poursuivre doit être purement historique ou littéraire et sans aucune tendance politique. Il propose, en conséquence, d'insérer l'avis suivant, sur chaque publication, comme mesure générale : « *La Société n'assume pas la responsabilité des travaux qu'elle publie.* » Il est décidé que cet avis sera imprimé à la fin de chaque publication d'une œuvre originale.

Les articles Ier et IX du Règlement, ainsi modifiés, sont adoptés en premier vote.

M. le Président rappelle que la Société a été fondée le 23 avril 1863; il fait la proposition de publier, à l'occasion de cet anniversaire de vingt-cinq ans, *Le Recueil historique et héraldique des échevins de Liége*, par M. le chevalier

de Borman, avec armoiries et sceaux. Cette publication est décidée, le format sera l'in-quarto.

Il est encore décidé que les éditeurs pourront, en outre des vingt-cinq exemplaires réglementaires, faire tirer soixante-quinze exemplaires à leurs frais, des œuvres éditées par eux.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 27 mai 1888

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Bormans.

Sont présents : MM. Bormans, président ; docteur Alexandre, secrétaire ; Couclet, bibliothécaire ; chevalier de Borman, de Géradon, Grandjean, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Simonis.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. le Secrétaire rend compte de l'état des publications. Le tome II de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle* est tiré jusqu'à la page 100 ; cet ouvrage aura probablement quatre volumes. A cette occasion, M. Poswick propose de tirer les tomes III et IV à quatre-vingt-cinq exemplaires et de traiter avec M. de Marneffe pour la cession à la Société d'une dizaine d'exemplaires des deux premiers tomes, afin que les membres reçus après la publication de ces volumes, puissent se procurer cet ouvrage complet. — Adopté.

La *Vie de saint Théodard*, éditée par M. Demarteau, est imprimée en entier ; le texte de celle de *saint Lambert* doit, avant le tirage, être revu sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris.

L'article Ier du Règlement, modifié de la manière proposée à la séance du 18 mars, est adopté au second vote.

M. le chanoine Léon Dubois est élu membre de la Société, à l'unanimité des suffrages.

Sur la proposition de M. Poswick, il est décidé : 1° de porter le tirage du *Bulletin* à cent vingt-cinq exemplaires; 2° de terminer le tome III en y insérant : *a)* une liste des manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond échappés à l'incendie de 1538; *b)* une note sur le subside accordé au Père Fisen pour l'impression de son Histoire de Liége, et *c)* la suite de l'inventaire des manuscrits conservés aux châteaux de Warfusée et de Xhos; 3° de commencer immédiatement le tome IV du *Bulletin*, pour les années 1888 et 1889. Il contiendra une charte concernant la chapelle des Clercs à Liége, avec vignette.

Sur la proposition de M. Bormans, les Sociétés qui reçoivent le *Bulletin* seront invitées à envoyer leurs publications en échange; en cas de refus, le *Bulletin* leur sera retiré.

La séance est levée à 11 heures et demie.

FISEN ET SON IMPRIMEUR, 1643.

La requête qui suit, adressée par le Père Fisen aux Etats de Liége, fournit quelques détails intéressants sur la première édition de son *Historia ecclesiæ leodiensis*. Elle fait connaître le nombre d'exemplaires qui furent tirés de cet ouvrage, de quelle façon le savant jésuite avait traité avec son imprimeur, le prix de l'impression. Elle nous apprend qu'autrefois comme aujourd'hui, ce n'était pas sans peine que les auteurs parvenaient à communiquer au public le fruit de leurs laborieuses recherches. Elle nous fait enfin savoir jusqu'à quel point on pouvait compter, dans l'ancienne principauté, sur l'intervention de l'Etat dans l'entreprise d'œuvres historiques ou littéraires.

A messeigneurs, messeigneurs des Estats,

Messeigneurs. Remonstre tres humblement P. Barthelemy Fisen, de la Compagnie de Jésus, comme aiant, par l'estude de plusieurs années, composé l'*Histoire de Liège*, il a demandé permission de la dédier à V. S. et les a supplié de vouloir porter les fraix de l'impression, ce qui luy fut accordé l'an 1640, et ordonné à Mons. Houthem de donner quelque somme d'argent pour commencer laditte impres-

sion; sur cette asseurance, il a traité avec Jean Tournay, imprimeur en cette Cité, lequel a accepté l'impression avec condition qu'il livreroit six cent exemplaires, prennant un liard et demy pour chaque foeuille. Chaque livre est de cent soixant foeuilles, et par conséquent porte trois florins. Donc les six cent montent à dix huit cent florins. Sur laquelle somme l'imprimeur, jusques à maintenant, n'at encor receu qu'environ six cent florins; et au lieu d'un gain raisonable qu'il espéroit, il se trouve chargé de l'intérest de l'argent qu'il a deu prendre. Donc, pour s'indemniser, a eu recours à la justice, et a desia deux fois cité le collège de la mesme Compagnie en Liège. Ce qu'entendant ledit P. Fisen, a esté contraint de faire un chemin de plus de quarante lieues, non sans danger et grand destourbier des occupations ausquelles il est emploié par ses supérieurs, et ce de peur qu'à son occasion ledit Collège ne seroit molesté. Ce pourquoi il a recours à V. S., les supplie très humblement de donner tel contentement à l'imprimeur qu'il n'aye plus occasion de molester ledit Collège. Lequel imprimeur s'est laissé induire par le suppliant à reprendre des exemplaires pour six cent florins. Si messeigneurs des Estats luy vouloit présentement faire conter six cent florins, et par ainsy demeureroit totalement content. De quoy ledit Père supplie V. S., afin d'estre doresenavant affranchy de tout destourbier; ce qui l'obligerat tousiours davantage à leur service, à prier Dieu pour leur prospérité.

De V. S.

très humble serviteur,

Barthelemy Fisen

Apostille, en marge de la supplique: « Messeigneurs les députez de S. A. Sérme de Liège et de ses Estats accordent encor au Reverend Pere Fizen, suppliant, finablement et pour tout, troix cent florins Brabant, et qu'il pourrat faire proffit des livres qui luy peuvent rester ; ordonnant au recepveur Houthem de luy compter lesdis troix cent florins. Donné en Liège, ce penultième jour de septembre, 1643.

Par ordonnance de mesdis seigneurs. (Signé) N. Verlaye, De Hodeige, J. Beeckman. »

Suit le reçu : « Receu du sr Houthem les trois cent florin susdits, ce septeme de novembre 1643. (Signé Laurent de Haske, de la Compagnie de Jhesus. »

Archives de l'Etat, à Liège. Papiers des Etats.

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

IV

2me & 3me FASCICULES

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1888-1889

LES MANUSCRITS
DE L'ABBAYE DE SAINT-TROND
EN 1538

Les anciens catalogues de livres et de manuscrits ont toujours excité la curiosité des érudits. C'est qu'en effet ils présentent un grand intérêt. Ils aident à se faire une idée exacte des préoccupations scientifiques et littéraires d'une communauté à certaine époque et jettent même quelques lueurs sur l'état des esprits de toute une société; ils font connaître, au moins par leurs titres, des ouvrages aujourd'hui perdus; ils permettent de reconstituer l'histoire d'un grand nombre de précieux volumes conservés dans nos dépôts publics et dont l'origine était inconnue. Aussi, à peine l'une ou l'autre de ces vieilles listes était-elle découverte, qu'elle trouvait aussitôt un éditeur pour la faire connaître au monde savant. Pour n'en citer que quelques-unes particulièrement intéressantes pour nos contrées, nous rappellerons que F. X. Krause, dans le *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, 50 (1871), p. 228, a publié deux listes des manuscrits de l'abbaye de Saint-Laurent, à Liége, du XIIe siècle,

listes reproduites par le Dr Nolte dans le *Bibliophile belge*, t. IV ; que, dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, 10e année (1849), pp. 167 et 169, le baron de Reiffenberg a publié le catalogue de la bibliothèque de Lœvinus Torrentius, de Liége, et celui de l'abbaye de Tongerloo ; que la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gérard, au XIIe siècle, a été commentée par M. Wilmet dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IX, p. 340 ; que la librairie de la collégiale Notre-Dame de Namur au XVe et au XVIe siècles, a été publiée par J. Borgnet dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. I, 2e série ; que, sous le titre de *Une bibliothèque belge de l'an MCV*, M. Thonissen a donné, avec des notes très intéressantes, la liste des manuscrits de l'abbaye de Stavelot (*Revue catholique*, t. XXV, p. 541) ; qu'enfin moi-même, dans le tome I du *Bibliophile belge*, j'ai donné la librairie de la collégiale Saint-Paul, à Liége, au XVe siècle. Un auteur allemand, Gust. Becker, a même considéré les documents de cette sorte suffisamment importants pour les réunir dans un recueil intitulé *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonnæ, 1885, dans lequel figurent notamment les listes de Saint-Laurent, mentionnées ci-dessus (1).

Ces considérations suffisent pour justifier la publication du catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond qui échappèrent à l'incendie de ce monastère en

(1) Je rappellerai en passant que les manuscrits nos 13993 et 13994 de la bibliothèque royale, à Bruxelles, contiennent deux inventaires, le premier de l'an 1581, le second du XVIIIe siècle, des livres de Saint-Jacques, à Liége, plus complets que le Catalogue imprimé en 1788, pour la vente de cette bibliothèque ; et que M. le chevalier X. de Theux possède deux inventaires peu anciens des livres de notre ancienne abbaye de Saint-Laurent.

1538(1). J'aurais voulu l'accompagner de notes comme je l'ai fait pour la librairie de Saint-Paul, et j'en étais d'autant plus désireux qu'un assez grand nombre des codices qui y figurent font aujourd'hui partie de la bibliothèque de la ville de Liége. Je n'en ai pas eu le temps, et suis obligé de la livrer à l'impression telle qu'elle m'a été communiquée, en exprimant le vœu que la recherche à laquelle je n'ai pu me livrer fasse l'objet d'un travail de la part de l'un ou l'autre élève des cours pratiques d'histoire de notre Université.

St. Bormans.

Catalogus librorum manuscriptorum Bibliothecæ monasterii Sancti-Trudonis, qui post conflagrationem ejusdem bibliothecæ, anno 1538 mense junio, supersunt.

1. Biblia sacra in duas partes distincta.
2. Item alia Biblia.
3. Libri duo Machabeorum, antiq.
4. Passionale Sanctorum in 3 volumina distinctum: primum habet vitas SS. a festo S. Joannis usque ad festum S. Dionisii; secundum a festo S. Dionisii usque ad Purificationem B. Mariæ (Scripta sunt 2 hæc volumina anno 1366); tertium a festo Purificationis usque ad festum S. Joannis (scriptum anno 1433).
5. S. Augustinus de Civitate Dei, antiq.
6. Egesippi historia.
7. Gregorii Turonensis historia de rebus gestis Francorum, duo exemplaria antiq.

(1) Sur cet incendie, voyez Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle*, p. 101.

8. Reginonis, abbatis Prumiensis, historia.
9. Flavii Josephi judæi opera.
10. Beda de Locis sanctis.
11. D. Ambrosii in Exameron lib. 6; item de Paradiso, de Caïn et Abel, antiq.
12. D. Augustinus de hæresibus ad Quodvulteum.
13. Hieronymus de essentia Trinitatis.
14. Ejusdem de decem tentationibus filiorum Israël.
15. Ejusdem in Ecclesiasten, antiq.
16. Ejusdem in Esaiam, antiq.
17. Ejusdem interpretatio psalterii, antiq.
18. Ejusdem super Danielem commentarium, antiq.
19. Ejusdem contra Jovinianum lib. 2.
20. De occasione hæresis luciferianæ.
21. Contra Helladium.
22. Contra Pelagium.
23. Apologeticus ad Pammachium.
24. De virginitate servanda ad Eustochium.
25. Ejusdem de viris illustribus, antiq.
26. Ejusdem commentaria in Jeremiam, antiq.
27. Ejusdem de quæstionibus hæbraïcis super Genesim, antiq.
28. Ejusdem super Danielem, antiq.
29. D. Cypriani epistolæ.
30. D. Joannis Crysostomi de reparatione lapsi.
31. D. Augustini enchridion (sic) ad Laurentium, antiq.
32. Ejusdem responsio ad Seleuciam utrum Apostoli fuerint baptizati.
33. Ejusdem interpretatio de decem talentis.
34. Ejusdem de decem cordis.
35. Item de opere monachorum.
36. Ejusdem epistolæ cum annotationibus Gerardi Moringi.

37. Lantfrancus contra Berengarium.
38. Hugo Floriacensis de rebus gestis Francorum.
39. Beda in parabolas Salomonis.
40. Cassiodorus in Cantica canticorum.
41. Homeliæ 12 cujusdam in Cantica canticorum.
42. Hildeberti episcopi Cenomannensis carmen de vita S. Mariæ Ægiptiacæ.
43. D. Hilarii de S. Trinitate lib. 12 } antiq.
44. Ejusdem commentaria in Matthæum }
45. S. Ambrosii tractatus de interpellatione David, antiq.
46. Item in Job.
47. Cassiani collationes patrum.
48. D. Gregorii moralia in Job, in 3 volumina distincta.
49. Ejusdem libri dialogorum.
50. In Ezechielem, antiq.
51. Ejusdem homeliæ 40 super Evangelia.
52. Ejusdem 5 et 6 pars moralium, antiq.
53. Gregorius Nyssenus de conditione hominis.
54. Fratris Martini pœnitentiarii D. Papæ Cronicon.
55. Beda de locis sanctis.
56. Seneca de remediis fortuitorum.
57. Chronicon episcoporum Tungrensium.
58. De translatione reliquiarum S. Laurentii Leodium.
59. Translatio S. Stephani, que est 2 non. maias.
60. Translatio ejusdem Constantinopolim.
61. Rodulphi abbatis S. Trudonis tractatus de controversia monachorum et clericorum.
62. Vita Mariæ de Oignies.
63. Hugo de claustro animæ, de claustro materiali.
64. Hugo de S. Victore de laude charitatis.
65. Passio SS. Nicasii, Quirini et Scuviculi.
66. Passio S. Justi martiris.

67. Paterii expositiones in vetus testamentum excerptæ ex S. Gregorio.
68. Vita et epitaphium S. Frederici episcopi Tajectensis carmine.
69. Homeliæ diversorum in natali d. Joannis Baptistæ.
70. Homeliæ diversorum in vigilia natali et octava apostolorum Petri et Pauli.
71. Vita S. Servatii.
72. Vita et miracula S. Hereberti episcopi Coloniensis.
73. Vita S. Amandi.
74. Vita S. Barbaræ.
75. Statuta episcoporum Leodiensium.
76. Statuta Henrici episcopi Coloniensis.
77. Summa de vitiis abbreviata.
78. Vita
    - Idæ de Rameia.
    - Idæ de Leewis.
    - Lutgardis de Aquiria.
    - Margaretæ contractæ.
    - Margaretæ de Ypris.
    - Mariæ de Oignies.
    - Christinæ mirabilis.
    - Arnulphi Villariensis.
    - Juttæ inclusæ Huyensis.
79. Vita SS. Eucharii, Valerii et Materni.
80. Epistola missa e cœnobio S. Pantaleonis Coloniensis ad Rodulphum, abbatem S. Trudonis.
81. Ejusdem responsio de symonia.
82. Petri Lombardi 4 libri Sententiarum.
83. Isidorus de Summo bono, antiq.
84. Elucidarius Scripturarum.
85. Explicatio Psalmorum.
86. Sermones S. Bernardi.

87. Sermones Innocentii 3 papæ.
88. Psalterium cum scholiis.
89. Threcum Jeremiæ et apocalypsis carmine, antiq.
90. Scolia in epistolas d. Pauli, antiq.
91. Ephrem quædam opuscula, antiq.
92. Dionisii de Rykel de vita canonicorum etc.
93. Catholicon vocabulorum.
94. Boethius in Isagogen Porphirii.
95. Ciceronis invectivæ in Catilinam, antiq.
96. Boethii commentaria in catogerias (sic) Aristotelis, antiq.
97. Lucanus.
98. Sallustii opera, antiq.
99. Stimulus amoris Henrici de Balderaco franciscani.
100. Thomæ a Kempis lib. 4 de Imitatione Christi.
101. Summa Raymundi.
102. Compendium theologicæ veritatis.
103. Sermonum dominicalium Jordani de Quedelinburg, pars hyemalis.
104. Boethius de consolatione philosophiæ.
105. Prima pars speculi historialis Vincentii Belvacensis.
106. Secunda pars ejusdem.
107. Sextus decretalium.
108. Severus Sulpitius de vita S. Martini, antiq.
109. Vita S. Brixii.
110. Passio XI^{m} Virginum.
111. Passio S. Gereonis.
112. Inventio ejusdem per Rodulphum abbatem S. Trudonis scripta.
113. Vita S. Severini.
114. Vita S. Trudonis per Theodoricum abbatem S. Trudonis scripta.

115. Sermo ejusdem in translationem SS. Trudonis et Eucherii.
116. Vita S. Beregisi abbatis.
117. Glossa super Decretum.
118. Guilielmus de Monte Lauduno decreta.
119. Excerpta Decretorum.
120. Canones SS. Patrum.
121. Constitutiones Clementis PP. V.
122. Textus Clementinarum.
123. Commentum Decretalium 1 pars.
124. Ejusdem 2 pars.
125. Annularius de divinis officiis, antiq.
126. Eynhardus de translatione SS. Marcellini et Petri, antiq.
127. Joannes de Turre cremata super Psalmos.
128. Secunda Secundæ d. Thomæ.
129. Historia scholastica.
130. Psalterium interprete d. Jeronimo, antiq.
131. Raymondi prædicatoris summa.
132. Chronicon Eusebii cum supplementis Jeronimi, Prosperii et Marci episcopi, antiq.
133. Stepelinus de miraculis S. Trudonis, antiq.
134. Passio S. Gorgonii.
135. Passio S. Cornelii.
136. De naturis rerum liber.
137. Palladii Rutuli Emilitani liber de agricultura, antiq.
138. Prosper de vita contemplativa, antiq.
139. Isidori junioris Synonima, antiq.
140. Martini episcopi liber de 4 virtutibus cardinalibus ad Mironem regem Galiciensem, antiq.
141. Chronicon monasterii S. Bertini.

Original. *Archives du couvent des Récollets de Saint-Trond.*

INSTITUTION
DE LA COUR DES ABSENTIS

Les Datins et leurs partisans avaient été bannis par une sentence de la Haute Cour de Liége, le 2 avril 1433 (1). Non contents de cette condamnation, les bourgmestres, conseillers et métiers de la Cité prononcèrent contre eux, au mois de novembre 1433, la confiscation de tous leurs biens situés dans la commune. Comme le fait remarquer le dernier historien de ces événements, M. le chanoine Daris (2), cette confiscation était un excès de pouvoir; car la législation du pays n'autorisait même pas le pouvoir judiciaire à prononcer cette peine. Aussi ni le prince, ni la cour des échevins ne s'associèrent-ils à cet acte de violence.

La confiscation se faisant dans l'intérêt des finances communales, il fallut naturellement songer à l'administration de ces biens, et c'est pour y pourvoir, que la *Cour des Absentis* fut instituée.

« Fut en cel année (1433) ordineit, dit Jean de Stavelot, que tous les biens et hiretaiges des devandis bannis furent

(1) Publiée par Mgr de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 389.

(2) *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVe siècle*, p. 180.

annexeis et appropriies à la Citeit, comme séditeurs et trahitres, et en fist-on enquestes par tous les vinables de Liege, so ons en savoit nuls ; et por ches biens a leveir, furent commis certains bourgois, lesquels ons renoveloit tous les ains, et tenoient elle maison de Belle Coste en Feronstrée (1), lesqueis en doient compte tous les ains devant les maistres et le Conselhe del Citeit; s'ilh le font bien à moy riens n'en appartient (2). »

Les historiens liégeois fixaient généralement l'institution de cette Commission particulière à l'année 1433 et ils ne lui attribuaient d'autre mandat que celui de gérer les biens des exilés au plus grand profit de la Cité. S'ils avaient consulté l'acte original de l'institution de la Cour des Absentis, qui reposait dans les archives de la ville (3), ils auraient appris qu'elle n'avait été érigée que le 16 décembre 1435 et qu'elle avait été investie d'une mission plus étendue. Le texte de Jean de Stavelot ne contredit pas cette date, puisqu'il ne rattache à l'année 1433 que la sentence de confiscation.

Le document original, mentionné dans l'inventaire des chartes de la Cité, en 1653, n'existe plus; il s'est perdu comme tant d'autres pièces du chartrier municipal, et pas un des nombreux Pawilhards, si diligemment analysés par M. Stanislas Bormans, ne nous en a conservé une copie.

Ce n'est pas à dire cependant que la Cour des Absentis n'ait eu qu'une existence temporaire; elle subsista, si nous en croyons le Père Bouille, jusqu'en 1684.

(1) Bormans, *Recherches sur les rues de l'ancienne paroisse de Saint-André*, p. 379.

(2) *Chronique de Jean de Stavelot*, p. 318.

(3) Inventaire des chartes de la Cité dressé en 1653, publié dans un Rapport fait au Collège des bourgmestre et échevins par la Commission spéciale chargée de rechercher les documents historiques dans les archives communales, p. 35.

Nous avons retrouvé le texte de ce document qui semblait irrémédiablement perdu ; il était transcrit dans un manuscrit que feu M. le docteur Hurault nous avait donné. Il résulte de cette pièce que la Cour des Absentis était une Commission chargée de gérer toutes les propriétés de la Cité, y compris les biens de Walter Datin et de ses complices, de percevoir ses revenus et émoluments, et notamment les droits de bourgeoisie que devaient payer les étrangers.

Elle devait employer ces ressources à rembourser l'argent que la ville avait emprunté à quelques bourgeois pour solder l'indemnité de guerre qu'on devait encore au duc de Bourgogne, en vertu du traité de paix du 15 décembre 1431. Jean de Stavelot raconte, en effet, que le dernier paiement à faire se montait à la somme de 26,000 florins de Rhin. L'argent devait être versé avant la fin de l'année 1435, sous peine de perdre le bénéfice des versements antérieurs. On était arrivé au 16 décembre, et malgré toutes les démarches, l'on n'était pas parvenu à emprunter l'argent nécessaire, ni à Cologne, ni à Louvain. En cette extrémité, la ville fit un appel aux riches bourgeois du pays et ceux-ci avancèrent la somme, qui fut aussitôt portée à Louvain en acquit de la dette.

Lorsque la commune eut fini de rembourser à ces bourgeois l'argent qu'ils lui avait prêté, la Cour des Absentis n'en continua pas moins de subsister et d'administrer les propriétés et les finances de la ville.

Le manuscrit qui nous a conservé le texte de l'institution de la Cour des Absentis, est un recueil de Paix à l'usage d'un jurisconsulte, comme l'indique la note suivante placée en vedette à la première page :

« Copie faite en l'an 1615 hors ma copie faite pour mon maître du daté 1610, par moy Jan Gherinx, natif de Sainc-

trond, clercq à l'advocat Heysbens. Les annotata de mon Maître aye mis par lettre italienne. »

Voici la liste des Paix contenues dans ce volume :

1. La paix de Fexhe, 1316.
2. Copie d'une lettre du Chapitre sur ladite Paix, 10 août 1324.
3. La lettre des XX qu'on dist la déclaration de la paix de Fexhe, 1324.
4. La première Paix des XXII, 2 décembre 1373.
5. La Confirmation de la Paix des XXII, 1er mars 1374.
6. Advis faits par les députez sur les articles et poincts delle Paix des XXII.
7. La troisième Paix des XXII.
8. La quatrième Paix des XXII.
9. Article extraict hors de la conclusion des Estats faite et passée le 28e et autres jours de Mars 1514.
10. Extraict hors la Paix de St Jacques du 3 juillet 1487.
11. Serment des XX.
12. La lettre du Commun Profit du 24 Mars 1370.
13. La mutation, addition, modération et correction de la dite Loy nouvelle, 8 octobre 1387.
14. L'institution de la Cour des Absentis.

Le reste du volume est rempli par des notes de jurisprudence, des formules et des pièces de procédure.

INSTITUTION DE LA COUR DES ABSENTIS

Commission donnée par la Cité et 32 bons mestiers, à aucuns et un greffier a cest effect institué, pour les assister, pour lever et ens faire venir certaines sommes de griffons par les eschevins en nom de la cité receus; item tout tel

droits que tous bourgeois afferans estoyent tenus payer à la cité à raison de leur Bourgeoisie; item pour faire le proffit des werixhas et autres émolumens de la cité; item pour les biens des absentis Walthier Datin et ses complices, jusques à ce que les bourgois qui avoient presté argent à la cité, pour la rest du dernier payement deyu au duc de Bourgogne, montant en la partie de la cité environ 2500 florins de Rhin et à tous les estats et membres du pays de Liége et de Looz ensemble environ 26 mille florins de Rin, outre 200 milles par avant payez (1).

A tous ceulx quy ces presentes lettres veront et oront, ly maistres eschevins, commissaire, gouverneurs, juréz, conseil et université generalement des mestiers des Febvres, charliers, cherwiers, moulniers et sclaideurs, porteurs, brasseurs, drappiers, retondeurs, entretailleurs, warenxhohiers, vieuxwariers, naiveurs, soyeurs, mairniers, corbesiers, texheurs, coureurs et toiliers, harengiers et fruitiers, mangons, tanneurs, chandellons et flockeniers, merchier et orphèvres de la cité de Liege, franchiese et banlieu, salut en Dieu notre Rédempteur et cognoissance de verité. Comme l'an de grâce subescript, l'huitieme jour de Décembre, en jour de la conception Notre Dame, l'université franchise et Banlieu susdit pour le cas cy apres, en nom et de par les 32 bons mestiers estoient commis, pour faire l'evident proffit de la cité, tant des werixhas comme dans émolumens de ladite cité, dont bonne acquict soy posist avoir fait, sy ne fust par les grandes affaires de la cité, et encore grand

(1) Chapeaville, t. III, p. 127. La paix conclue le 15 décembre 1431 entre les Liégeois et le duc de Bourgogne contenait pour le pays de Liége l'obligation de payer une indemnité de guerre de 100,000 nobles à la Rose, les 25,000 nobles étant rachetables par 60,000 florins de Rhin.

Jean de Stavelot, p. 274. V. *Bulletins de la Commission d'histoire*, 3e série, t. V, p. 96.

proffit ens y pourroit trouver, se la cité povoit estre quitte de tel danger, et en conclusion touchant icelle segurté, et auffin de plustost et tant mieux contenter les bons bourgois qui ainsy presteroyent, sembloit a nostre dit maître Henry expedient, que tous les biens des absentis notores et traittres générallement et fuissent aussy si avant tenus et obligez que les autres biens cidesseur contenus, et que pour lever et fair le plus grand proffit évident de la cité générallement de tous les biens ci desseur déclarez et chacun d'eulx, proidhommes idoines et suffisant bourgois citains et ung clerq fuissent esleus et députez, d'iceux biens et chacun d'eulx lever et rechurs, tant et si longuement que lesdits bons bourgois prestant fuissent (1), et que de ce leur fust faicte et scelée commission suffisante; et sur icelle remonstrance et exposition, ladicte université, eu sur ce conseille et meure delibération, passesse et accordasse plainement quant a celly point, touchant la preste prescripte, faicte par lesdits bons bourgeois et ceux quy faire le volroyent, icelle segurté tellement quellement, et sur tous les biens que notre dit maitre Henry avoit cidevant déclaré et dénomé, et tous en général leur fuisse fait, sans ce que la cité, ne personne de par elle euisse puissance de tel biens lever, ne rechure, jusques alle accomplissement et satisfaction de tous lesdits bourgois ainsi prestants; et se aucuns lettres ou comission en estoit, en avoit esté par elle onc donnée et séelée, pour le grand bien que cest d'accomplir ce que sayeler promis et juré est, icelle ou icelles ravokoit et rappelloit plainement; et que par les maistres et conseil fuissent esleus certains proidhommes ydoines et suffisants et un clercque ayant salair raisonnable, et que pour exercer et ens faire venir deuement ce que dit est, awissent commission seelée

(1) Suppléez : remboursés.

suiffissante en bonne forme, ainsyque appert par les lettres infichiez et annexées ; néantmoins sur ce meurement conseilliez et advisez, veuillans et désirans icelle siette accomplir et mettre a exécution deue, affin que de telz ainsy prestant avoir restitution et satisfaction et payement de leur preste, et pour a eulx et un chacun donner pied prendre exemple et dts volontaires et ens affaires et besongnes de ladite cité autrefois en temps de nécessité subvenir et condescendre, avons par pleine sieulte et d'un commun accord sans nul débattant, commis, constituéz et instablis par ces présentes lettres, de science certaine, et de nos propres libres et franche volonté, sans estre a ce constrains, commettons, constituons et establissons pour de part et en nom de nous, mambours, rentiers, procureurs, tuteurs et receveurs, nos chers et bien ayméz vaillans, prudens, sages et honorables qui dénomez et escrits serons ens lettres sur ce faites et seelées, parmy cestes nos présentes infichiez et annexées, et avec eulx conditeur clercque, lesquels debveront rechure, lever et ens faire venir la somme par lesdits eschevins deue, les bourgesies et deyu desdits afferans bourgeois, les werixhas emolumens et adventurs de ladite cité, et ainsy tous biens, cens, rentes, parchons de houlleries et de terraige et tous biens quelconcques comment on les puisse nommer et appeller, en quelconcque lieu et haulteur qu'ils soyent gisans ou scituez, qui furent appartennans à Watheu Datin de Montegnée, Wilhaume Datin son cousin, Gerard le Gorreux et leurs complices notoires, sedeteurs et trahistres, et ausquelz avons donné et octroyé et concédé, et par ces présentes donnons et accordons force, authorité et puissance en nom de nous tant desdits eschevins et leurs heures et remanans, se trespassez estoient, pour ladite somme de mille et sept griffons, les afferans bourgeois pour

leur deyu et bourgeoisie, ceux quy tiennent les werixhas ou manoyent, commes aussy ceux quy ont cens, rentes héritables, terrages, parchons de houilleries et cherwaiges, et autres biens quelconque qui furent ausdits notoires trahistres appartenants, seroyent tenus, tenroyent et manyroient, faire payer, et se rebelles on inobeyssans estoient et resister voloyent, eux contraindre et faire venir à pleine obeissance de tout ce que dit est, et dont tenus ou obligez seroyent, comme argent de ville et de cité et à leures frais, par comands, pannements et autres voyes licites et convenables, ou par voye de fait, sy besoingne estoit, partout ou mestier et necessité seroit; et se besoingne ou necessité leur estoit de nous tous ou luy aulcuns partie de nous avoir ou mander pour eux faire assistence, confort ou aide contre les rebelles et inobéissans, nous leur promettons par le serment subescript, deulx aider, conforter, et assister, comme il appartenrat; en outre aussy leur donné pleine puissance et force de sur tous les biens, cens, rentes héritables et autres biens, que furent ausdits notoires partennent, et aussy werixhas et autres biens de ladite cité, faire faulte, deminer, forjuger, saisinne prendre et demander et toutes autres solemnités de loy et de droict à ce afferant, poursuivre et conclure. Item poront en nom de nous rendre accenser et donner pour notre évident proffit et bien, toutes terres, cherwaiges, parchons de houilleries et autres biens quy furent ausdits notoirez et trahistres appartenant, et aussy werixhas delle cité, se mestier estoit, par juste proclamation alla chandelle au plus haut offerant, en bonne foid, sans fraude. Item de tout ce qu'ils rechuront, nous debveront ils rendre bon compte et juste chacun an pour ce... (1) et le solution, payement et satisfaction des prestes devant escriptes,

(1) Deux mots omis dans le manuscrit.

faictes par lesdits bons bourgeois, jusques à pleine restitution et récompensation et rémuneration condigne d'icelle, et poront de tout ce quil receveront ou rechure feront, donner quictance ou recus en nom de nous à ceux à quy receu auront, adjousté en ce, que cest notre intention et volons quils soyent tenus de payer débiter et de tresencer tous treffons et cens, redevabletez que lesdits biens et heritaiges, qui ausdits notorez et trahistres furent appartenant, pouroyent debvoir estre tenu, sy avant qu'il apparoyent, et monstrer on les pouroit deultement en bonne foye, sans fraude. Et pour en leur dite office estre plus soliciteux, curieux et soigneux, nous volons que chacun d'eulx et leur clercque ayent chacun an pour ses peines et sallaires la somme dans nosdits lettres contenues, (et leur dit clercq) lesquels ils debveront tout premier descompter ens reception par eulx faites, et avant touttefois que besoigne et necessité serat aller four ou chevaulcher pour les besoingnes et charges prescriptes, qu'ils debveront avoir et aront leur journees raisonnables, selon ce que le cas le requirerat, et les peines, travailles et labures ; Et des comptes, qu'ilz des receptes de rendaige par eulx faite, nous feront et rendront, chacun (1), leurs sierons tenus de donner et faire bonne quictance, si avant que juste et raisonnable seroyent, promettans par noz foye en lieu de serment et sur noz fidélité d'eulx lesdits commis et leur clercque de tout ce qui all instance et occasion de ceste présente commission et des poincts et de tout ce que dit est pardeseur, feront, ordineront, debveront, léveront ou rechure feront, et de touttes donations accenses quictance et recès quils donront, eulx, leurs hoires, biens et successeurs, et tous ceux et celles à qui ou auxquelz tochier ou appartient et porat

(1) Ajoutez : an.

ens ou en temps futurs, tenir mettre observer et getters à tousjours quictes libres frans et en paix, et d'eulx, leurs biens, proismes, amis et successeurs, contre tous ceux quy a cest instance et occasion, travailler, vexer, molester, araisner, traire en cause ou complaitier les voroyent et arrester feroyent, pardevant et desoubz quelconcque seigneur officier ou justice spirituel ou temporels que ce fust, defendre, ayder, assister, mettre et tenir en paix à noz propres fraix et despens. Et pour iceulx nosdicts commis et clercque plus segurement et sans tremeur le terme de ceste presente commission exercer et faire leur dit office, nous les avons pris et prendons en notre sauvegarde et protection, et sil advenoit que les aucuns ou plusieurs malveuillans ou mal conseillez, leur dit office exercant les vilonassent, manechassent, dissent ou fesissent vilonies injures et deplaisir, nous leur promettons et avons covent comme desseur, d'eulx faire comme il appartenra; et rappellons touttes autres commissions faictes devant ces présentes, veuillans icelle valloir et estre de vertu par toutes drois et par touttes les manniers, par lesqueles procurations, mambournie et commission peulent et doyent mieux valloir et sortir leur effect; et partant que ce soit ferme chose et estable, nous ly jurés, eschevins, commissaires jurés et conseil pour nous le grand seel de laditte cité, et nous ly université généralement des bons mestiers susdits et chacun pour lui le grand seel de notre dit mestier avons pendu et fait appendre à ces présentes lettres et commission en témoignage et corroboration de vérité. Qui furent fais et donnez sur l'an de grâce mille quatre cent et trengte cinque le seizieme jour de Decembre.

PAPIERS CONCERNANT

LES RAPPORTS

DE JEAN DE HORNES

AVEC

LOUIS PYNNOCK

—

1484-1494

Cette série de documents, qui n'est visiblement que le reste d'une collection beaucoup plus considérable, embrasse une période de dix années, et se rapporte toute entière aux affaires financières de Jean de Hornes.

Le moine Placentius, un contemporain, affirme que la prodigalité fut l'un des défauts de ce prince-évêque (1). Il suffit de lire ces pièces pour être convaincu de la véracité de ce témoignage. On y voit clairement que ni les ressources personnelles, ni les revenus de la mense épiscopale, accrus même du produit de la frappe d'une monnaie de mauvais aloi, ne purent suffire à Jean de Hornes. Son dénuement y apparaît parfois tel, que même les exigences les plus ordinaires de la vie de prince l'obligent de recourir aux emprunts.

(1) Il le qualifie d'*æris prodigus*. V. son *Catalogus omnium antistitum*.

Louis Pynnock, maïeur de Louvain, était l'homme auquel il s'adressait, lorsque le besoin d'argent le pressait (1). Dès son jeune âge ce noble patricien exerça des fonctions à la cour des ducs de Bourgogne. C'est là, sans doute, qu'il faut chercher le point de départ de ses relations avec Louis de Bourbon d'abord, et avec Jean de Hornes ensuite. Tous deux trouvèrent en lui une vaillante épée dans leurs luttes contre les Liégeois en révolte. Le second y trouva, en outre, un ami complaisant, toujours prêt à lui venir en aide dans ses embarras financiers.

Pynnock était d'une famille riche et opulente, et lui prêta, sans doute, souvent de ses propres deniers; mais l'argent dont il disposait, ne devait pas toujours être suffisant pour les besoins du prince. Le maïeur de Louvain s'empressait alors de lui procurer des bailleurs de fonds, et répondait pour lui.

Une intervention de cette espèce se trahit dans la plupart des pièces qui suivent. Ce fut pour permettre à Pynnock de satisfaire à des engagements contractés dans ces conditions, que l'évêque lui abandonna, en 1484, la mairie et les seigneuries de Hougarde, de Tourinnes et de Bauvechain (2) et, en 1486, la drossarderie de Montenaken (3). E. M.

(1) Pour de plus amples détails sur la vie de ce personnage, v. POULLET, *Sire Louis Pynnock, patricien de Louvain, ou un maïeur au XVe siècle.*

(2) V. la pièce no 1.

(3) V. POULLET, ouv. cit., p. 243. Cette dignité passa ensuite à Jean de la Marck, seigneur d'Aigremont. On l'en trouve revêtu en 1499. V. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVe siècle*, p. 621.

Papiers concernant les rapports de Jean de Hornes, évêque de Liège, avec Louis Pynnock, maïeur de Louvain.

I.

12 février 1484.

Johan van Hoerne, Elect ende geconfermeert tot Ludich, hertoge tot Buillon ende greve tot Loen, doin te weten eynen yegelycken dat wy, omme menige getruwe diensten wille, ons gedaen ende bewesen by den eirberen ende vromen, onsen lieven rait ende getruwen heren, Lodewyck Pynnock, meyer tot Loevene, ritter, den selven heren Lodewijck gegeven hebben, ende gheven met desen onsen brieven, die meyerie ende eerrye van Hoegarden, Thorinnes, Bavechinnes, mit synen aenhange ende toebehoere, omme van den voerscrevenen officien te disponeren na synen wille. Gelovende hiermit den ghenen den hy dairtoe ordineren sall, onse segell ende brieven te verleenen, als dairtoe behoeren, wederroepende mit desen alle gyfften ende brieven die wy hiervan verleent off gegeven mochten hebben, ende die selve anichilleren. In orkonde ons hanteekens hier onder gesadt, des xij daigs in februario, a° lxxxiiij.

J. VAN HOERN.

Original. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Lettres missives (XVe siècle).*

II.

Maestricht, 26 juillet 1484.

Monsr le maire, après recommandation deue. Nous sommes requis de nostre très chier et féal conseillier et bailly de Hazebain, Ernoul de Berlo (1), de le honnourer et

(1) Arnould de Berlo était l'ami intime de Jean de Hornes. V. l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, 34me année, p. 78.

servir, et luy lever de sains fons ung enfant. Et pour tant qu'il nous convient entretenir la coustume et manière de faire, escrivons pardevers vous, et vous prions que, incontinent ces présentes veues, vous nous envoyez une couppe d'argent, en tel cas afférant, laquelle sommes résolus luy donner. Et quand serez par devers nous, vous en ferons contenter d'autant qu'elle vous coustera. Et à tant, Monsr le maire, vous recommandons en la garde de Dieu. Escript en nostre ville de Trect, le xxvj^e jour de juillet a° lxxxiiij.

Beyn vostre

JOHAN.

Suscription : A Monsr le maire de Louvain, mon bon amy.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

III.

6 septembre 1484.

Nous Jehan de Hornes, par la grâce de Dieu postulé et confermé de Liège, et Frédérick de Hornes, chevalier, signeur de Montigny, de Vimy, etc., congnoissons comme au jour dui, datte de cestes, messire Loys Pinocq, chevalier, maire de Louvain, ait bailliet sa cédulle à Monsr de Gasebecque (1), nostre frère, par laquelle il congnoist avoir receu de la main du doyen d'Arscot trente six plas d'argent et deux hanas, pesans ensemble six vingtz marcqs d'argent, ou environ, en promettant par ladicte cédulle rendre et relivrer ladite vaiselle à nostredict frère de Gasebecque endedens trois mois ensuivant la datte de cestes. Or est il que nous Jehan congnoissons que ce que ledict messire Loys Pinocq en a fait, a esté à nostre prière et requeste. Et par tant promettons léalment et de bonne foy, en parolle de prince, et pareille-

(1) Philippe de Hornes. Il avait épousé Marguerite, sœur de l'évêque de Liège et du seigneur de Montigny.

ment nous Frédéricq, de acquictier entièrement ledict messire Loys Pinocq de ladicte cédulle et promesse, et de tout dommages qu'il polroit avoir à ceste cause. Tesmoing noz saingz manuelz icy mis, le vj jour de septembre l'an mil iiij^e iiij^xx quatre.

JOHAN. F. DE HORNE.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

IV.

Halen, 23 décembre 1485.

Monsr le maire, mon amy, J'ay receu voz lettres, du contenu esquelles vous tiengs recors. Et pour response veulliez savoir que, quant au fait de Huy, je suis d'illec hastivement party pour faire secours à ceulx de ma place de Curinges, qui estoient assiégiez. A l'occasion de quoy, n'ay peu concluire d'icellui vostre fait. Touttesfois ilz m'ont promys qu'ilz le feront, car ilz me envoieront leur compte de ce qu'ilz ont payé, et du remanant ilz se obligeront, à vostre désir. Au regard de Gérart opten Trenck, j'espoire brief venir à Louvain, et alors j'en feray une fin, et vous deschargeray, commé raison est, nostre s^r en ayde, qui, Monsr le maire, vous ait en sa saincte garde. Escript à Halen, le xxiij de décembre a^o lxxxv.

Beyn vostre

JOHAN.

Suscription : Ay mayeur de Louvain, mon bon amy.

Original. *Ibidem. Autographes,* carton F.

V.

15 février 1486.

Johan van Horne, busschop tot Ludich, hertoge tot Buillon, ende greve tot Loen, doen kondt dat wy bevolen hebben,

ende bevelen heren Lodewick Pynnock, heer tot Velpen, tot der Horst, ritter, meyer tot Loevene, te ontfangen ende te boeren alle allsulcke brantschatten ende andere penningen, die men in onsen landen opsetten ende krygen mach. Ende die selve penningen en sall nyemant handelen dan der selve meyer. Dat welcke wy hem in princelichen woerden geloven te onderhalden. Ende van den yersten penningen te kurten ende te betalen den abt van sinte Gheertruydt de somme van sess hondert gulden. Ende voert die andere aen Gerit van den Tronck ende anderen. In orkonde ons hanteekes hier onder gesat, des xve daigs in februario, a° lxxxvj.

JOHAN.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

VI.

Maestricht, 8 avril 1486.

Johan van Huerne, busschop tot Ludich, hertoch tot Bullion ende greve tot Loen.

Eirber ind vrome, lieve rait ind getruwe, wir syn gisteren alhier, tot Tricht, kommen, in meynonghe desen avent by unserm alregenedichsten heren, deme Roemschen Konynck, tot Acken te syn, so morgen sondagh die coronatie geschien sall, dair wir hopen mitter hulpen Gotz alle unse saicken ten besten ind gueden eynde kommen sullen, as wir uch altijt sullen doin schryven. Ind want je weet dat wir pereide penninghen behoeven, omme onse costen eirberlich te doin, begeren wir dat je uns van stont alle die penninghen oeverschyckt, up dat wie mit eere unse costen betalen mogen, doinde hier inne as wir uch getruwen. Gegheven to Tricht, viij daige in aprille, anno lxxxvj.

JOHAN.

Suscription : Deme eirberen ind vromen unserm lieven raide ind getruwen heren Lodewyck Pynnock, heren tot Velp ind ter Horst, meyer tot Loeven, unsen drosset tot Montenaken, etc.

VII.

Aix-la-Chapelle, 10 avril 1486.

Jehan de Hornes, évesque de Liège, duc de Buillon ende greve tot Loen.

Très chier et bon amy. Nous vous requerrons, si affectueusement que povons, que, par ce porteur, vous nous envoyez les deniers de la finance que savez, car autrement nous serions déshonnouré. Sy en [ce] veulliez faire et vous employer, comme en avons l'enthière confidence en vous. Et à tant nostre S^r^ soit garde de vous. Escript à Aix, le xe d'avril a^o^ lxxxvj.

JOHAN. JO. PAULI.

Suscription : Au mayeur de Louvain, nostre bon amy.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

VIII.

Liège, 15 février 1487.

Jehan de Hornes, évesque de Liège, duc de Buillon et conte de Loz.

Très chier et féal, Nous avons donné charge à maistre Michiel van Eyck, docteur en médicine, nostre médicin, vous remonstrer et dire aucunes choses de par nous. Sy vous requérons que icellui veuillez croire et faire ce qu'il vous dira. Et à tant, très chier et féal, nostre S^r^ soit garde de vous. Escript en nostre cité de Liège, le xve de février a^o^ iiij^xx^vij.

JOHAN. JO. PAULI.

Suscription : A nostre très chier et féal conseillier, messire Loys Pinnock, chevalier, nostre séneschal de Montenaken et mayeur de Louvain.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

IX.

Camp devant Maeseyck, 30 décembre 1489 (n. st.).

Wy Johan van Hoerne, busscop van Ludick, hertoghe van Bullion, greve van Loen, etc., geloven ende toeseggen by princelike worden onsen lieven ende getruwen raet, her Lodewich Pynnock, meyer van Loven, etc., dat wy hem van alsulligen vyfthien hondert current gulden, hy nu gefineert heeft tot onsen saken, binnen den hove van Romen sullen doen betalen, off daer aff assignacie geven, binnen desen Sinte Johansmisse toecoemende, op penninghen die onss landen van Luyck oft van Loen accorderen ende geven sullen, want die assignaci, die wy voertyden den selven heer Lodewich gedaen hebben op die emolumenten van den segel, willen wy hem halden ende gehalden bebben in honre macht. Datum, sub signo nostro, in castris nostris ante opidum nostrum Eyckense, a° a nativitate domini millesimo quadragesimo nonagesimo, mensis decembris die penultima.

JOHAN.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

X.

Maestricht, 27 novembre 1492.

Johan de Hornes, évesque de Liège, duc de Buillon et conte de Loz.

Très chier et féal, Pour ce que, depuis noz autres lettres, nous sommes requis d'aler devers le Roy des Romains, à quoy nous sommes résolus de obtempérer, et que, comme savez, nous sommes mal vestus, nous vous prions que oultre les xvj aulnes de camelo, dont vous avons escript, nous veuillez envoier vostre fourrure de martes sabelines, dont

vous parlasmes derainement. Et nous vous en ferons bien contenter. Vous savez et cognoissez bien que la chose nous touche et à nostre honneur. Vous ne nous avez jamais failly, encores vous prions nous que ne nous faillez à ce besoing. Nous recognoisterons une fois le tout, au plaisir de nostre S^r^ qui, très chier et féal, vous ait en sa saincte garde. Escript en nostre ville de Trect, le xxvij^e^ de novembre a^o^ iiij^xx^ xij.

JOHAN.

JA. DE CAMBRAY.

Suscription : A nostre très chier et féal conseillier et chambellan, messire Loys Pynnock, chevalier, maïeur de Louvain et maistre d'ostel de Monsr l'archiduc.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

XI.

Maestricht, 26 juillet 1493.

Jehan de Hornes, évesque de Liège, duc de Buillon et conte de Loz.

Très chier et féal, Puisque ne povez recouvrer tel drap que vous avons escript, nous vous requérons que nous envoiez du drap de Tournay, tel que vous avez monstré, ou fait monstrer, à messire Loys, nostre chapellain, car nous en avons grandement à faire. Sy ne veuillez en ce faire faulte. Nostre S^r^ soit garde de vous. Escript en nostre ville de Trect, le xxvj^e^ de juilet a^o^ xciij^o^.

JOHAN.

JA. DE CAMBRAY.

Suscription : A nostre très chier et féal conseillier et chambellan, messire Loys Pynnock chevalier, maire de Louvain et maistre d'ostel de Monsr l'archiduc, etc.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

XII.

Maestricht, 11 juillet 1494.

Jehan de Hornes, évesque de Liège, duc de Buillon et conte de Loz.

Très chier et féal, Pour ce qu'il nous fault maintenant festoier les princes et seigneurs qui sont icy, meismes que nous disposons pour recevoir le Roy, nostre sire, avec la Reynne, et que, comme savez, nous avons grant deffaulte de napes et serviettes, car nous vous en avons par cydevant escript plusieurs fois, nous vous prions et requérons si à certes que nous povons, que incontinent nous veuillez envoier les deux napes et servietes que nous avez promis, les plus belles, longues et larges que recouvrer pourrez. Et qu'en ce n'y ait point de faulte, car nostre honneur y gist. Nous n'en saurions icy recouvrer pour chose du monde, et vous savez combien la chose touche. En oultre nous vous advertissons que Mess^e^ Jehan de Monfort, nostre compère, est icy, et que sommes comme d'accors avec lui, mais nous n'y povons riens conclurre sans vous. Pour quoy nous semble bon que venez jusques icy. Sy le veuillez ainsi faire. Très chier et féal, nostre S^r^ soit garde de vous. Escript en nostre ville de Trect, le xj^e^ de juilet a^o^ etc. iiij^xx^ et xiiij.

JOHAN.

JA. DE CAMBRAY.

Suscription : A nostre très chier et féal conseillier et chambellan, messire Loys Pynnock, chevalier, maire de Louvain et maistre d'ostel de Monsr l'archiduc.

Original. *Ibidem. Lettres missives (XVe siècle).*

TRAITÉ CONCLU

ENTRE

JEAN DE HORNES

ET

PHILIPPE LE BEAU

—

1499

Ce traité, qui fut conclu en vue de mettre fin aux brigandages exercés dans les Pays-Bas et dans le pays de Liège par les de la Marck et d'autres nobles aventuriers (1), est absolument inédit. L'histoire ne le mentionne même pas.

Les princes des deux pays se promettent mutuellement assistance contre ces excès. Toutefois l'évêque, de son côté, ne le fait, qu'à la condition que ce soit « sans préiudice de la neutralité à nous et à nos subgez par les deux Roys et mon dict s^r l'archiduc ottroiée. »

Cette neutralité est celle qu'avaient reconnue au Pays de Liège Charles VIII, roi de France, et Maximilien,

(1) V. Daris, *Histoire de la principauté de Liège pendant le XVe siècle*, pp. 619 et suiv.

roi des Romains, par le traité conclu à Senlis, le 23 mai 1493 (1).

En faisant cette réserve l'évêque entend, sans doute, ne s'obliger à assister Philippe-le-Beau, que pour autant que les troupes envahissant les Pays-Bas, n'agissent pas sur l'ordre du roi de France.

Il est probable que Louis XII était l'instigateur de ces hostilités, mais qu'il s'en défendait, comme il le fit encore par la suite. Dans le traité qui suit, on aura inséré cette réserve, pour mettre le monarque français dans l'alternative de ne pas s'opposer à la répression de ces violences, ou de s'en avouer l'instigateur.

E. M.

Traité conclu entre Jean de Hornes, évêque de Liège, et l'archiduc Philippe le Beau.

Château de Huy, 30 octobre 1499.

Jehan de Hornes, par la grâce de Dieu, évesque de Liège, duc de Buillon, conte de Loz, etc., à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme, pour pourveoir à telz semblables dommages, que plusieurs gens de guerre, qui de leur auctorité se sont assemblez et venus loger en noz pays et seignouries, ont à diverses fois fais à nosdicts pays et subgetz, semblablement aux pays voisins, meismement de très hault, très puissant prince et redoubté seigneur, Monsr l'archiduc nous ayons naguères communicquié sur ce avec mondict s^r^ l'archiduc, et soyons convenus ensemble,

(1) Le traité de Senlis ne consacre pas d'une façon expresse la neutralité liégeoise. Il le fait d'une manière indirecte, en énumérant, aux art. 33 et 34, les Liégeois parmi les alliés de l'une et de l'autre partie. V. Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, partie II, p. 303.

que toutes et quantesfois que telz gens de guerre, ou autres, de quelque estat ou condition qu'ilz soyent, se vouldront assembler et avanchier d'entrer en nosdicts pays et seignouries, pour y loger ou faire dommage, que mondict sr l'archiduc sera tenu, quand il en sera requis de par nous, ou noz officiers, de, à ses despens, assister et aydier, de toute sa puissance, noz subgez à la résistence et reboutement desdicts gens de guerre, et se lesdicts gens de guerre vouloient faire le semblable es pays voisins de mondict sr l'archiduc, nous serons aussi tenus de l'assister et secourir à toute diligence, de toute nostre puissance, à noz despens, quand de par mondict sr l'archiduc, ou ses officiers, requis en serons, pour résister ausdicts gens de guerre et les rebouter, comme dit est, et que sur ce, d'une part et d'autre, seront expédiées lettres patentes en fourme deue, savoir faisons, que nous, les choses susdictes considérées, désirans pourveoir aux inconvéniens dessusdicts, et veullans à mondict sr l'archiduc entretenir nostre promesse, avons promis et accordé, promettons et accordons par ces présentes, à mondict sr l'archiduc, que, toutes et quantesfois que telz ou semblables gens de guerre, par bendes et assemblées, ou autrement, vouldront venir et entrer, ou viendront et entreront, en sesdicts pays voisins, et que il ou ses officiers nous en auront fait advertir, nous à toute diligence, et à noz despens, lui ferons ayde et assistence de toute nostre puissance sans aucun plus long délay, sans préiudice toutesfois de la neutralité à nous et à noz subgez par les deux Roys et mondict sr l'archiduc ottroiée. En tesmoing de quoy, nous avons à ces présentes fait appendre nostre seel aux secrez. Donné en nostre chastel de Huy, le pénultiesme jour du mois d'octobre l'an de grâce mil quatre cens quatre vins et dix noeuf.

Sur le pli : Par le commandement exprez de mondict très redoubté seigneur, en son conseil.

JA. DE CAMBRAY.

Original, en double ; le sceau de l'un des exemplaires est intact, de celui de l'autre il ne reste plus que des fragments. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Trésorerie des chartes des ducs de Brabant. Renvoi de l'Autriche de 1863.*

LETTRE

DE

REMACLE MOHY

—

1590

Remacle Mohy, à la fois poète et historien, a fait l'objet de diverses études biographiques et littéraires.

Villenfagne le premier s'en est occupé dans un article paru, au mois de mars 1839, dans la *Revue de Bruxelles*, et reproduit dans le recueil de ses œuvres inédites, publié par M. X. de Theux sous le titre de *Nouveaux mélanges*. M. Helbig, à son tour, lui a consacré deux notices, insérées, l'une dans le tome XIII du *Bulletin du bibliophile*, et l'autre dans ses *Fleurs des vieux poètes liégeois*.

Dans la lettre que nous donnons ici, Mohy fournit sur lui-même quelques détails biographiques nouveaux, qui nous ont semblé ne pas être entièrement dénués d'intérêt. E. M.

Lettre de Remacle Mohy à Pierre-Ernest de Mansfeldt, lieutenant gouverneur général des Pays-Bas et gouverneur de Luxembourg.

Huccorgne, 26 octobre 1590.

Monsiegneur, Je n'avoy pièça rien tant désiré que d'achever mes escripts pour donner plaisir à vostre Excellence, mais las! ie suis esté surprins d'une longue maladie, et signanment de la sciatique, quy me faict encor lusques ores mille maux. Je reprens néantmoin, tout mat et maigre, mon premier trac, pour achever une part de ce que vostre Excellence devroit pièça avoir leu. Cependant ie supplieray qu'il plaise à vostre Excellence tant faire qu'ayons en héritage certains biens du Roy, spécifiez en la rolle icy iointe pour en rendre annuellement autant que l'on trouvera convenir. Ce ne seroit chose nouvellement faicte, ores qu'aucuns icy alentour tiennent ainsy de sa Maiesté molins, prés, terres et bois par le moyen de certaines rentes.

Vostre Excellence, qu'at maintenant la prééminence de gouvernement en ce pays bas, peut par là faire à iamais heureuse la race de son pouvre petit Mohy, sans emplier plus qun mot de faveur, emprès des s^rs^ des finances. Sy ensemble il plaisoit à vostre Excellence écrire lettres de faveur à son Alteze de Liège pour nous faire obtenir une prébende, ie la présenteroy avec espoir d'un bon effect. Je supplie de rechef, Monsiegneur, qu'il vous plaise à ce coup vous souvenir de moy et des miens, quy sont subiects de vostre Gouvernement Luxemborgeois, et ie ne faudray, Dieu aydant, à payer par poêmes et prières une part de voz bienfaicts. Il vous plaira ensemble laisser vivre le présent porteur, mon frère, avec les moindres de voz domestiques,

pendant la poursuite. Achevant par mes très humbles recommandations, ie prieray Dieu,

Monsiegneur, donner à vostre Excellence, en santé, heureuse et longue vie. De nostre résidence à Houcorgne-lez-Huy, ce xxvj^e octobre 90.

De vostre Excellence,
le très humble et très obéissant chapelain,
R. : MOHY.

Suscription : A Monsiegneur, Monsiegneur le comte de Mansfeld, à Bruxelles.

—

Pièce jointe à la lettre qui précède.

Spécification.

Les terres du village d'Atrive, quy pourroient faire ensemble une demye cense.

Les terres, prés et bois du village nommé Bens, quy font ensemble une petite cense.

Les molins de Seille, de Louveignée, de Jase, de Marche les Dames et de Bens.

Monsiegneur entendra que les recepveurs de Bruxelle ou Namur sçavent le nombre des boniers de terre. Nous rendrions voluntier un muyd de rente pour chascun, voir qune part fut mise à rachapt, à prix raisonnable, comme à xxv florins, ou peu plus.

Quant aux molins, nous en rendrions voluntier autant, ou à peu près, que ceulx quy les ont présentement à tressent. J'offre assé haut, de peur d'y fallir. Néantmoin i'espère que Monsiegneur fera passer le tout à moindre prix.

Originaux autographes. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Audience,* liasse n° 282.

LIBRE DISCOURS

DES AFAIRES DE LIÈGE

—

XVIIe SIÈCLE

Le roi Henri IV, qui périt de la main de Ravaillac, en 1610, était mort, lorsque cet écrit fut rédigé. D'autre part, les événements tragiques, dont Liège fut le théâtre en 1637, ne devaient pas encore s'être accomplis, car l'auteur n'y fait aucune allusion, bien que le sujet semble s'y prêter.

On peut donc, avec quelque raison, attribuer cette pièce à l'intervalle compris entre ces deux années.

Quel est le nom caché sous le pseudonyme, dont elle est signée ?

L'auteur est liégeois. C'est de Rome qu'il écrit, et il a autrefois habité la Sicile. Ce sont les seuls renseignements qu'il donne sur sa personne. Il est probable qu'il appartenait à la hiérarchie ecclésiastique. L'usage qu'il fait de textes sacrés, permet de le croire.

Nous avons songé à Richard Pauli-Stravius, qui remplit, à Rome, les fonctions de secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, depuis 1618 jusqu'à

1632 (1), et à son frère George, que le pape envoya, vers 1620, à Bruxelles, comme régent de la chancellerie du nonce (2). Toutefois rien n'est venu confirmer ces suppositions.

Il y avait d'ailleurs à cette époque encore bien d'autres Liégeois à Rome (3).

Quoiqu'il en soit, l'homme qui a tracé ces lignes, possédait une profonde connaissance de la politique, et même un certain talent d'écrivain. Son œuvre est surtout intéressante, parce que, tout en étant la défense d'une opinion, elle dépeint les tendances des divers partis, à Liège, au temps des Chiroux et des Grignoux.

E. M.

Libre discours des afaires de Liège.

Monsieur, Ne pensés pas que pour estre esloignés de vous et de vos misères, nous en soions moins participans, et moins Liégeois pour estre absens de Liège. Si la force du sang est telle que nous le voions saillir du nez à des noiés, survenant le père, et aux meurtris des plaies, estant le meurtrier présent, nous nous monstrerions plus dépourveus de vie que les morts, et moins sensibles que le fer mesme, qui s'esmeut vers l'aymant d'un pol à l'autre, si nous ne resentions les misères de nos amis, frères et parens.

Autre chose y a. C'est que si *Legia* est *ecclesiae Romanae filia*, nous nous retrouvons à Rome, où St Hubert, nottre bon fundateur, reçeut du ciel la Sainte estole, qui guérit miraculeusement ceux qui sont mordus d'une mau-

(1) V. Daris, *Histoire de la bonne ville de Looz*, t. II, p. 35.
(2) V. Id, *ibid.*, p. 43.
(3) V. Gaillard, *Epitaphes des Néerlandais enterrés à Rome.*

vaise beste, et où, si la mère povoit parler, elle donneroit à sa fille force bons, vrais et salutairs documens fondés, en sa propre expérience.

Elle luy feroit entendre l'estat où elle s'est autrefois retrouvée, lorsque toute l'Italie estant en guerre, et elle enclavée, non moins que Liège, pesle mesle entre ses amis, alliés et ennemis, prestant l'oreille aux parolles emmieillées et faisant capital des rodomontades de ses prétendus protecteurs, fut traitée un point plus doucement qu'elle ne fut par les Gots et Vandales.

Et afin que vous voiés plus clèrement la simpathie de la mère à la fille, et la ressemblance d'un mal à l'autre, ce que tenoit Rome en perpétuelle discorde et algarades continuelles, c'estoient ses citoiens propres, tantost insolens par trop de liberté, tantost rangés en partialités par ceux qui se servoient de leur sotise à leur proufit. Et ceux qui les fomentoient et tenoient la teste haute, estoient les mesmes qui nous courtisent, non pour bien qu'ilz nous veuillent, mais pour leur intérest. Une différence y a, c'est que la neutralité qui tourmente la fille, maintiendra tousiours la mère en la félicité dont elle iouit présentement, que nous nous pouvons mieux souhaiter qu'espérer.

J'ay ry maintefois de bon cœur de la maxime fort subtile de nos politiques, à sçavoir, que Liège estoit un estat composé de telle façon qu'il se devoit maintenir par le désordre, comme si un estat, qui présuppose une reigle et harmonie bien concertée, pouvoit estre ny bon, ny durable, sans ordre. Cela seroit bon pour des hostes ordinaires de nos tavernes et STAMINAIS, lesquelz, estans une fois gaignés par l'excès, ne sont iamais à leur aise, s'ilz ne font excès, et trainent la vie en cette façon, mais pour combien de temps? Dieu le scet! De mesme, me semble-t-il, que, comme ce

désordre, rendu par une habitude nécessair à un corps, est un indice de sa proche ruine, ainsy est il d'un estat confus, que le désordre peut bien soustenir pour un temps, mais c'est pour tresbucher après plus lourdement.

Vis consilii expers mole ruit sua.

Les troubles de nos voisins nous ont donné loisir de nous diviser et partialiser, voire mesme l'exemple des peuples souslevés heureusement contre leur seigneur a peux accroitre l'envie que le nottre pouvoit avoir de rendre ses coudées plus franches. L'occurence des afaires, qui a favorisé tantost l'un party tantost l'autre, et les a quelquefois fait esgaux, nous a mesme autorisé quelque forme de neutralité [autant] incommode à nous que dommaigeable à nos voisins. Mais i'ay grand peur qu'estans entre deux puissans ennemis, comme la brebis, à l'adventure, n'aians autre lien ou confédération plus ferme avec l'un ou l'autre, ce sera pour demeurer enfin à la discrétion du plus fort.

Le fondement et l'appuy de nottre neutralité et liberté est l'Empire, travaillé de mesme maladie que nous, autant divisé en soy que nous sommes divisés en luy, et qui affoiblissant tant qu'il peut son chef, expose ses membres exténués au danger d'estre occupés, aussy bien que nous, par les plus forts.

Cognoissans cela, nous tombons de fièvre en chaud mal, et recercheons une protection estrangère (1), et de ceux qui, aians autrefois entreprins cette protection, furent, les bras croisés, spectateurs de nottre destruction, après avoir fait plusieurs années leur iouet de nous, pour distraire les forces de celuy qui nous ruina en leur présence (2); de ceux, lesquelz

(1) Celle des Français.

(2) Louis XI, qui avait excité les Liégeois à prendre les armes contre le

estans appellés à Naples pour semblable effet, et ce par les menées d'un duc de Milan, s'estans rendus maistres de l'un, s'emparèrent de l'autre, et envoièrent le pont par lequel ilz estoient passés en Italie, pour servir de passepied, à Loches (1); de ceux, lesquelz estans appellés pour cet effet à Florence, y envoièrent un duc d'Athènes, comme Juppiter la cicoigne aux grenouilles (2); de ceux, qui appellés en Allemaigne pour défendre sa liberté, se rendirent maistres de trois de ses plus belles villes, et les retiennent pour marque de leur protection (3); de ceux, qui par leur belle façon de protéger, ont mérité en Anvers une sépulture aux rampard, aux despens du publique (4); de ceux, qui nous ont autrefois ruiné Dinant et prins Bouillon (5); de ceux, lesquelz appellés par les Cambrésiens qui sont à leur porte, de libres Impériaux qu'ilz

duc de Bourgogne, en promettant de leur venir en aide, ne manqua pas seulement à ses engagements, mais assista même en spectateur à la destruction de Liège par les troupes de Charles le Téméraire, en 1468.

(1) Le personnage auquel ce passage se rapporte, est Ludovic Sforza, duc de Milan. Ce fut à son instigation que les Français entreprirent la conquête du royaume de Naples. Il promit à cet effet des secours à Charles VIII et accorda à ses troupes le passage à travers le Milanais. Plus tard il se brouilla avec les Français, et Louis XII, qui prétendait avoir des droits sur les états de Ludovic, les lui enleva. Le duc finit par tomber lui-même au pouvoir de ses anciens amis, et fut conduit au château de Loches, en Touraine, où il mourut captif, le 17 mai 1508.

(2) Les Florentins ayant, en 1342, imploré l'appui de la France contre leurs ducs, elle leur envoya Gauthier de Brienne, duc d'Athènes. Gauthier s'empara du pouvoir, et se proclama seigneur de Florence à vie. Il gouverna ensuite d'une façon tellement despotique, qu'il se fit chasser.

(3) Ces villes sont Metz, Toul et Verdun. Henri II, roi de France, qu'elles avaient appelé comme protecteur, s'en rendit maître en 1552, et les conserva sous prétexte de les défendre. Elles furent définitivement réunies à la France par le traité de Westphalie, en 1648.

(4) Ces mots visent les troupes françaises du duc d'Alençon, que les Anversois massacrèrent au sein de leur ville, en 1583.

(5) Dinant fut saccagé par les Français en 1554. Bouillon était tombé en leur pouvoir deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1552.

estoient, les firent estre subiets Roiaux, et pour une citadelle, qu'ilz avoient, leur en firent avoir trois (1); de ceux enfin qui garderont le nottre, n'aiant sçeu garder le leur.

Estant en Sicille, ie n'allois fois aux vespres qu'il ne me souvint de cette divine et dorée protection (2), et n'oublieray iamais le dessein du feu Roy Henry IV, et ce qu'il disoit, se gaussant, d'envoier son daufin à Liège pour apprendre à parler bon françois; mais ie croy, au revers, que, si la mort ne se fut mise entre deux, il nous eusse apprins à parler correct et à manger des dragées de Verdun (3), ou des confitures, desquelles sont estés régalés les conquesteurs de Pierrefont (4).

Quant à nos voisins et bons amis (5), ilz nous ont fait veoir en diverses occasions des effets de leur sincère amitié. Les Caresmeaux de Huy (6) viendront en proverbe, comme les Vespres de Sicille et Matines de Parys (7); et croy que qui

(1) Charles-Quint, ayant, au mois de novembre 1543, occupé la ville de Cambrai, y fit construire une citadelle. Il respecta toutefois l'indépendance du pays. En 1581, assiégée par Alexandre Farnèse, Cambrai se livra au duc d'Alençon, et demeura à la merci de la France jusqu'en 1595, époque où elle tomba au pouvoir de Philippe II, roi d'Espagne. Ce fut durant cet intervalle, sans doute, que les Français y élevèrent les forts dont il s'agit.

(2) Il y a dans cette façon de s'exprimer une allusion aux Vêpres siciliennes, c'est-à-dire au massacre que les Siciliens firent, en 1282, des Français, dont ils ne pouvaient supporter la tyrannie fiscale.

(3) V. la note 3 de la page précédente.

(4) Au sujet du fait rappelé par ces mots, v. VIOLLET LE DUC, *Histoire du château de Pierrefonds*.

(5) Les Hollandais.

(6) Par ces mots il faut entendre la prise et l'occupation du château de Huy par les Hollandais. Ils s'en emparèrent, par surprise, le dimanche 5 février 1595, et en restèrent maîtres jusqu'au 20 mars suivant, jour où ils furent obligés de se rendre aux Espagnols qui étaient venus les assiéger. Ces événements sont appelés ici Carémeaux, sans doute parce qu'ils s'accomplirent pendant le Carême.

(7) La Saint-Barthélemy.

les voudroit prier à la feste à Maseyck, ilz y viendroient voulontiers, la fortifieroient et nous la garderoient avec pareille fidélité. Et n'est un petit indice de leur amitié la grâce qu'ilz nous font de nous faire venir plaider en Hollande pour debtes contractées à Liège, comme aussy la demande si confidente qu'ilz nous ont fait, de 50,000 Reichs, nous faisans la grâce d'accepter en gros ce qu'ilz n'ont mangé en détail, et laissans couler parmy le marché la iuste indignation conceue pour la prétendue trahison, n'estans pas ignorans qu'il n'y a faute de nos bourgeois mesmes, qui font leur ieu, entretiennent le feu, et sont autant de tisons qui nous tiennent en discorde entre nous, et nous avec nottre Prince.

Les allumettes de nos divisions sont des chimères et terreurs paniques, conceues par la ialousie de nottre liberté, courtisée si nous semble par nos voisins, comme s'il leur manquoit les moiens de s'en emparer, toutes et quantes fois qu'il leur viendroit à propos, voire sans coup férir. Et certes, depuis que Charles le Hardy, l'aiant si belle, nous laissa pour telz questions dédiés à Dieu et à l'Eglise, ie ne peux nullement du monde comprendre comme y voudroit mettre les mains un monarque, qui a la piété et dévotion pour succession immémoriale, et qui porte en ses titres plus de roiaumes que celuy là de provinces (1), qui se pourroit certes estimer bien refait, si commandant à des mondes entiers, il lui accroissoit un pied de terre, enclavé de toutes parts en ses pays. Besançon, ville impériale, enclavée au conté de Bourgoigne, iouit de sa liberté et privilèges, sans aucune pleinte. Gennes sous sa protection regorge de biens et richesses, plus libre que iamais. Coloigne, délivrée de deux puissantes entraves, prie Dieu pour son

(1) Le roi d'Espagne.

libérateur, et si elle n'estoit sous sa protection, elle s'y mettroit dez astheure. Il n'y a que Liège seule qui se fait peur de son ombre.

Et quand il en auroit bien bonne envie, ie voudrois sçavoir ce quy l'en pourroit empescher, consistant toutes les forces de nottre pays en une seule ville de Liège, composée d'un clergé, *cuius arma sunt preces et lacrimae*, et d'une multitude de marchans et artisans, ausquelz, si vous ostés le traffic, vous leur coupés la gorge; et n'y a besoing d'autre siège. Or, n'est elle pas plus courageuse et belliqueuse que Rome ou Cartaige, plus forte qu'Ostende, plus puissante qu'Utrecht, plus peuplée que Gand? Ce n'est assé à une ville d'avoir des murailles, il faut pour les défendre des hommes aguerriés, disciplinés, unis. Il leur faut à manger, de quoy sommes moins pourveus que la moindre ville d'Allemaigne, n'aians autre grenier que celuy des prebstres, lequel encore n'est suffisant pour soustenter ce peuple, seulement iusques à ce que nos prétendus protecteurs eussent franchy la moindre des barrières qui nous séparent d'eux. Il n'y a ville si forte qui ne succombe à la longue, n'estant secourue. Et d'où? D'Allemaigne point de nouvelles. Le secours d'Emerich leur en fait perdre l'envie. Chez nos voisins chasque renard a prou à faire de garder sa queue. Ilz n'ont faute de besoigne chez eux, et de ceux mesmes qui veuillent tailler des cantons. Et quand ilz nous secoureroient, ce ne seroit qu'à bonnes enseignes, et à condition d'estre des leurs. Ce qu'est nostre ruine, et du clergé tout le premier. Et n'ont ilz pas autre fois secouru Juilliers?

C'est bien la vérité que nous sommes incommodés par les guerres, et nous trouvons embrouillés parmy les querelles que le Roy a avec ses subiets rebelles. Mais à quy en

devons nous le gré, ou à celuy qui fait la guerre, ou à celuy qui est cause de la guerre? Et puis qu'il n'est en nottre pouvoir qu'elle se face, ou point, à qui nous en prendrons nous, sinon à nottre propre malheur?

Mantua vae miserae nimium vicina Cremonae.

Et s'il n'y avoit cette guerre, peut-estre y en auroit il une autre, n'aiant jamais iour si serain esclairé ces provinces, qu'il ne fusse obscurcy par quelque nuage semblable, et nous bien souvent parmy le marché. Estans donques comme nous sommes, et, comme l'on dit, entre le marteau et l'enclume, lequel vaut-il mieux, ou de s'accommoder au temps et à ceux qui nous peuvent nuire, ou flatter ceux qui nous peuvent destruire et fort peu aider?

Quant à la protection, quelle meilleure et plus asseurée sçaurions nous avoir que de nottre Prince propre, qui a, et du crédit, et du pouvoir assé pour nous défendre? Mais voicy une autre alarme, de nos privilèges, les quelz, ie croy qu'il veuille ou tasche non plus d'abolir que les autres de nous envahir. *Decet concessum a principe beneficium esse mansurum.* Mais de dire qu'ilz ne se pourroient modérer entrevenant l'autorité de l'Empereur, comme de nottre souverain, les commis du Prince et les plus gens de bien et raisonables de nos bourgeois, cela fort bien, et ce non seulement pour nottre plus grand bien, mais par pure nécessité, puisqu'il n'y a personne qui puisse douter que ce qui est bon en un temps, ne l'est en l'autre, et que tout homme de bon iugement et non passionné peut aisément iuger, que quand mesme nous serions sans prince et qu'il n'y auroit aucun Espaignol par delà qui nous fisse peur, estans purement nos privilèges comme ilz sont, nous ne pourrions avec iceux subsister, non plus que le peuple

romain mutiné contre ses supérieurs et réconcilié par Agrippa. Lequel monstra fort bien, par sa belle et saige harangue, qu'un estat ne peut durer où la charrue va devant les beufs, et les pieds veuillent commander à la teste. Et c'est une chose notable que de tant d'autres estats, qui ont des privilèges comme nous, et que nottre prince possède à mesme tittre que nous, il n'y a personne qui se pleigne de son gouvernement, que nous. Seroit ce pas qu'aux malades tout leur semble amer, iusques au succre mesme? Et ceux de Mayance, Trêves, Virtzbourg, quel autre protecteur ont ilz que leur prince? Et que leur manque-t-il ?

De nous imaginer une république purement libre, c'est une pure imagination, car, outre ce que Dieu nous a fait naître sous une principauté, toute sorte d'estat n'est convenable à tout peuple. La façon de vivre qu'estoit la ruine des Florentins, autant chatouilleux que nos testes de houille, est le maintien des Suysses. Et demeurant le peuple au train mesme où il est, ce ne seroit chose nouvelle de veoir traîner à tous propos les bourghemaistres au PERRON, pour leur faire retracter une ordonnance yà passée, luy donner telle sauce que requerroit le goust des plus mutins, et vouloir RÉPARTIR à toute heure ce où ilz n'ont aucun droit ou portion.

Mais posons le cas que le prince eusse voulonté de nous traiter plus rudement et, où la raison civile n'a lieu, nous citer le droit canon; ie ne voy pas estant yssu de parens ores plus puissans que iamais, allié et secondé des plus grands princes de l'Europe, que ce luy seroit chose impossible. De quoy toutesfois il nous quitte tout ombrage, puisque de son gré il se soubmet à la raison, et, pourveu qu'on luy rende l'obéissance qu'on luy doit, il nous offre ses

forces et autorité, pour en user, nous faire iouir d'un repos tel que le permet la misère du temps, et nous accorder avec nos voisins parmi des conditions telles, moiennant lesquelles, si nous ne pouvons triompher, au moins nous pourrons subsister. Mais, au lieu de nous prévaloir de sa bonne voulenté et autorité, nous luy perdons le respect, l'irritons et l'agassons, ne plus ne moins que nos voisins, aussy peu sages à nous faire des ennemis, que peu advises à choisir des amis. Qu'est le grand chemin qui a mené autrefois nottre ville de Liège à sa perdition, comme verra clèrement quiconque prendra la peine de lire nottre pédagogue Philippes de Comines.

Et ce qui n'apporte peu de bois à nottre feu, est le conflict et concours de jurisdictions, lequel si longtemps qu'il durera sans autre régime, nous ne pouvons faillir de fourmiller en querelles et nous ruiner par procès, d'avoir en nos entrailles l'esgout de nos voisins, nottre ville pleine de mauvais garnimens, qui, d'une sorte ou d'autre, trouveront leur asyle en Liège, comme, en effet, l'on en cognoit tel, qui aiant eschappé la corde, banny des autres provinces, triomphe chez nous et gouverne le monde, persistant en ses meschancetés plus que iamais (1). Qui est galleux se gratte! Cecy n'est grec, ny hébreu. C'est bon iargon, intelligible à tout le monde. Ce ne sont paradoxes, mais choses si communes que les enfans en vont à la moustarde, et si publiques, que vous ne sçauriés regarder nottre maison de ville, que n'y treuviés une VIOLETTE. Ie dy une prophétie, escrite à bon droit en lettres d'or, qui mériteroit d'estre engravée au cœur de

(1) Quel est ce personnage? Ne serait-ce pas René de Renesse, comte de Warfusée? Condamné à mort dans les Pays-Bas, en 1633, il se retira à Liège et s'y présenta comme un ennemi de l'Espagne et une victime de son dévouement au parti de la France.

tous nos bourgeois, preschée par tous les carrefours de nottre ville, dite et redite mille fois. Et si peut estre les lunettes de Hollande empescheoient de lire si haut, ou si l'iniure du temps, depuis ma longue absence, avoit obscurcy ou altéré son lustre, ie la mettray icy, selon qu'il peut m'en resouvenir :

Stare diu nescit, quod non fulcitur ab alto,
Et regnum in se divisum durabile non est.
Sic decet inprimis, illum qui cuncta potenter
Condidit, amplecti, DOMINUMque fideliter unum
Quaerere, post UNO concordes vivere VOTO.
Hinc virtus, hinc pax, hinc et respublica floret.

Or ie vous fais iuge, s'il est iamais sorty du trépied d'Apollon prédiction plus véritable, et s'il est possible d'avoir préveu plus clèrement le pied dont nous avions un iour à clocher. Devinés quant et quant si ceux qui ne croient aux présages, bons advis et conseilz non passionnés, adiousteroient foy au Lazare ou à leurs ayeuls, s'ilz venoient à resusciter, ou s'ilz pourront faire proufit d'un exemple qui représente au vif l'idée de nottre misérable estat. Dieu doint que la catastrophe en soit meilleure et plus heureuse!

C'est un extrait de la Description Belgique de Guicciardin, qui nous a fait l'honneur de nous y comprendre, tiré de mot à mot du traité particulier qu'il fait de l'estat d'Utrecht, tel qui s'ensuit :

« Je dy que cest estat fut si grand iadis, et sa seigneurie » si puissante (ainsy que l'escrit encore pape Pie second) que » le seigneur d'iceluy pouvoit à un besoing mettre quarante » mille hommes armés de ses subiets en campaigne. Et bien » que sans cesse il fust affligé et assailly par ses voisins, telz » que sont les Hollandois, les Frisons et les Gueldrois, si

» faisoit il teste à tous, et les repoussoit brusquement. Mais
» comme de nottre temps le duc de Gueldres, Charles, qui
» estoit un prince haut à la main, grand guerrier et farouche,
» fit si fort guerre aux évesques d'Utrecht, qu'il les réduit
» en grande extrémité. Et sur tous fut si esbranlé Henry de
» Bavière, que le Gueldrois luy osta la plus grande partie
» de sa seigneurie. *D'ailleurs les citoiens d'Utrecht, enor-*
» *gueillis par leurs franchises et privilèges, qu'ilz*
» *avoient de long temps, (telle est l'ordinaire façon d'une*
» *communauté) estoient devenus si insolens à cause de*
» *leur impuissance, qu'ilz ne se divisoient pas seule-*
» *ment entre eux et causoient plusieurs désordres en*
» *leur ville, ains encore s'attachoient à leur évesque,*
» *souvent se révoltans contre luy, et s'il n'estoit esleu à*
» *leur fantasie, ilz ne le vouloient accepter et luy fai-*
» *soient infinies insolences et iniures.* Or la plus violente
» et fâcheuse révolte qu'ilz aient onques fait, fut celle de
» laquelle ilz usèrent, y a quelque temps, au susmentionne
» évesque Henry de Bavière, qui avoit dèsià tenu quattre
» ans cette dignité épiscopale. Contre lequel s'estans irrites,
» ainsy qu'un iour il fut sorty aux champs, luy revenant au
» soir, on luy fit visaige de bois et refusa l'entrée en la ville.
» Et qui pys est, peu de temps après, ilz mirent dedans
» Martin van Rossem, général de l'armée du duc de Gueldres,
» suivy d'une bonne troupe de soldats. L'évesque se voiant
» en si piteux estat, se résolut de se ietter entre les bras de
» l'Empereur Charles cinquiesme, et luy céder et transpor-
» ter tout ce qu'il tenoit de seigneurie temporelle, affin
» qu'il luy donasse secours pour recouvrer ce qui estoit
» propre au spirituel de cette ville et seigneurie. Et d'autant
» que lors l'Empereur estoit en Espaigne, il en parla à
» Madame Marguerite, Régente es pays bas, si bien qu'il fut

» accordé que le 15e de novembre de l'an 1527 l'évesque vien-
» droit en personne à Schonhoven, et que l'Empereur y en-
» voieroit de son costé des hommes de qualité, entre autres
» les contes de Buren et de Hoochstraet, le chancelier de Bra-
» bant et le président du conseil de Hollande. Là où estans
» tous arrivés au iour nommé et préfix, après plusieurs con-
» sultations et discours réciproque, ilz s'accordèrent. Et fut
» le sommaire de leur capitulation tel : Que le susdict
» évesque résignoit, cédoit et transportoit tous ses droits,
» raisons et prétentions de jurisdiction et seigneurie tem-
» porelle qu'il avoit en Utrecht et pays d'Overissel, desquelz
» droits il en saisissoit l'Empereur comme duc de Brabant
» et conte de Hollande, tant pour luy que ses légitimes suc-
» cesseurs venant de son sang. Et les contes, chancelier et
» président députés promirent au nom de l'Empereur leur
» maistre et l'obligèrent de faire la guerre aux ennemis de
» l'Empereur et de le remettre en son siège épiscopal et le
» faire deuement iouir de la dignité spirituelle. *Durant cecy,*
» *comme le duc de Gueldres fut adverty de ce traité, il*
» *renforça la guerre et irrita de telle sorte les citoiens*
» *d'Utrecht contre l'évesque Henry, qu'en tant qu'ilz*
» *peurent, ilz luy ostèrent la dignité épiscopale, eslisans*
» *en sa place (par la sollicitation et conseil du duc de*
» *Gueldres) le conte de Bilge, chanoine de Coloigne. Ce*
» *fut lors que s'alluma une furieuse guerre de par l'Em-*
» *pereur et l'évesqae Henry contre le duc de Gueldres*
» *et l'estat et communauté d'Utrecht, qui tenoient le*
» *party du duc et du nouveau évesque, de sorte qu'après*
» *plusieurs divers succès sanglans et infinies misères*
» *en maints lieux d'iceluy pays,* il y eut certains citoiens
» d'Utrecht, unis et ligués avec l'évesque Henry de Bavière,
» lesquelz introduirent les Impérialistes en la ville le pre-

» mier iour de juillet l'an 1528, et trois iours après l'évesque
» y fit son entrée. Lequel, aiant fait premièrement une pro-
» cession généralle le huitiesme dudict mois, il convoqua les
» trois Estats en la place publique, par lesquelz il fut recognu
» pour leur évesque, et seigneur, et prince, luy iurans tous
» solennelement fidélité, loiauté et obéissance. Cecy fait,
» iceluy évesque aiant rassemblé iceux Estats, il leur pro-
» posa, comme il leur avoit fait entendre estant à Schonho-
» ven, sa résolution de soubmettre le temporel de sa sei-
» gneurie à l'Empereur, et leur remontra que cecy estoit
» nécessaire pour le bien, repos et conservation du bien
» publique, affin qu'estant cette seigneurie sous la garde et
» protection d'un seigneur si puissant, elle fut conservée,
» défendue et garantie de tant d'ennemis qui luy estoient
» autour. Les priant de trouver bon ce qu'il avoit délibéré,
» et consentir à ce qu'il en avoit résolu. La chose estant
» diversement débatue, et après plusieurs raisons d'une part
» et d'autre, enfin néantmoins ilz consentirent à la voulonté
» de l'évesque et à ce qu'il proposoit, et que dèsià il avoit
» arresté, à sçavoir que la cité d'Utrecht avec la iurisdiction
» et finages de toutes ses villes, villages, bourgs, forteresses,
» terroirs, montaignes, forests, rivières, estangs, lacs, mou-
» lins, rentes et revenus, et en somme tout ce qui estoit du
» domaine temporel dudict pays, ensemble tous droits, rai-
» sons et prétensions qu'ilz avoient sur la région d'Overyssel
» et sur la ville et jurisdiction de Groeninghe, et autres
» droits fussent unis et incorporés au duché de Brabant et
» au conté de Hollande. Cecy ne fut pas si tost conclud,
» que le citoiens furent absous du serment qu'ilz luy avoient
» presté, et leur quitta leur foy, avec conditions toutesfois
» qu'ilz feroient hommage et fidélité à l'Empereur et à ses
» hoirs légitimes, yssus de luy, qui seroient ducs de Brabant

» et contes de Hollande, et ne se réservant pour soy l'évesque
» et pour ses successeurs que la jurisdiction et revenu spi-
» rituel, et ce somptueux palais que iadys Charles Martel
» avoit fondé et d'iceluy fait présent à l'évesque. Et le pre-
» mier iour d'octobre d'après fut faite et conclue la paix
» entre l'Empereur et le duc de Gueldres, et le 21e suivant
» le conte de Hochstraet, comme gouverneur de Hollande,
» fut à Utrecht, la gouvernante l'y envoiant, et print pos-
» session au nom de l'Empereur, comme duc de Brabant et
» conte de Hollande, de toute cette seigneurie et reçeut le
» serment de ceux du pays, et le mesme fit il es villes de
» Rhenen, Amersfort et Wick-à-Duerstede, qui luy firent et
» iurèrent la foy, tout ainsy que ceux d'Utrecht. Et retour-
» nant en la cité capitale y ordonna des afaires et de la
» police. Cependant, comme le pape Clément VIIme eut veu
» les contracts et instruments de la cession faite par l'évesque
» et autres cérémonies passés pour le fait d'Utrecht et ses
» appartenances et dépendances, il approuva, ratifia et con-
» sentit que telle cession et composition fusse vaillable, et
» eust et sortist son plein effect. *Et par ce moien la cité*
» *et la ville d'Utrecht et tout son terroir, iurisdiction*
» *et finages, qui avoient estés régis et administrés par*
» *leurs évesques plus de neuf cens ans, vint sous la sei-*
» *gneurie et obéissance de Charles le quint, comme duc*
» *de Brabrant et conte de Hollande, etc.* »

Voilà un estat puissant et une ville grande, forte, riche, copieuse en clergé, abondante en peuple et florissante en traffic, laquelle, insolente pour ses franchises et privilèges, divisée entre elle, désobéissante et rebelle à son Prince, soustenue et défendue par des rebelles, assistée des forces de France et d'Allemaigne, perd premièrement sa liberté et puis sa religion. Je ne dy rien davantage. *Qui habet*

aures audiendi, audiat (1), et *qui potest capere, capiat* (2). Pour moy, il me semble que nous ne sçaurions avoir un miroir plus cler des maux qui nous menacent. Ausquelz (pour parler franchement) ie ne sçache autres remèdes que ceux que par cy par là i'ay effleuré en passant, et un autre, souverain, qu'est de prier le bon Dieu qu'il veuille détourner de nous ce qu'il commande à son prophète par ces mots : *Excaeca cor populi huius, ut videntes non videant, audientes non audiant* (3), nous donner aussy l'entendement pour cognoistre les remèdes plus convenables, avec la volonté et les moïens de les pratiquer. En quoy ie finis, et suis

Vottre très affectionné amy et
serviteur,
LIBERTUS LOQUUTIUS.

Original. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Autographes,* carton F.

(1) S. LUC, ch. VIII, v. 8.
(2) S. MATTHIEU, ch. XIX, v. 12.
(3) ISAÏE, ch. VI, v. 10.

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

IV

4me FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1889

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Un littérateur qui eut son heure de vogue, il y a soixante ans, fut Victor de Jouy. Les nombreux *Hermites* qu'il mit au jour et qui lui servirent à peindre les usages, les travers, les ridicules de son temps, obtinrent un succès européen. Aujourd'hui, c'est à peine si quelque œuvre de ce fécond écrivain — tout à la fois vaudevilliste, chansonnier, journaliste, auteur de poëmes lyriques, de tragédies — a survécu. Seuls, peut-être, les *Hermites* l'ont préservé d'un complet oubli (1).

Parmi ce recueil d' « observations sur les mœurs, » les habitudes d'une époque déjà lointaine, de Jouy n'eut garde d'omettre de peindre *la Vie des Eaux* (2). Il ne décrit, à la vérité, que celle qu'on menait à Spa et à Plombières, et c'est même à la première qu'il consacre la majeure partie du chapitre.

L'auteur y raconte avec une certaine verve amusante, l'origine de Spa, ville d'eau. Son récit d'un principicule de la Confédération germanique, auquel le marquisat de Franchimont ne fournit pas les moyens de faire grande

(1) Qui se souvient encore aujourd'hui qu'il écrivit pour Rossini les livrets de *Moïse* et de *Guillaume Tell?*

(2) *L'hermite de la chaussée d'Antin*, nº LXXXVII, *La saison des eaux*.

figure, et qui imagine, de concert avec son médecin, d'attirer les gens chez lui, sous prétexte de santé, en mettant en évidence les eaux minérales qui submergent (*sic*) son petit territoire, mais en réalité en y instituant une *banque de trente et un;* ce récit, disons-nous, n'est dépourvu ni d'humour, ni d'esprit.

La description qu'il donne ensuite, de Spa, à la fin du XVIIIe siècle, les détails qu'il fournit sur la façon de vivre des bobelins, sont assez exacts, et on doit lui en savoir gré, car, de Jouy, paraît-il, ne se piquait pas toujours d'être bien informé. Il commit ainsi des bévues énormes en histoire, en géographie, ce qui lui valut d'acerbes critiques.

Mais où il n'est rien moins que véridique, c'est quand il nous apprend que sa première visite à Spa eut lieu en 1772, avec un certain comte d'Erfeuil; c'est enfin, lorsqu'il nous retrace un épisode de son séjour en cette ville, transcrit d'après son journal.

Cet extrait vaut la peine d'être mis sous les yeux du lecteur :

Le 22 juillet 1772.

« Je m'étais couché à deux heures; je me suis levé avec le soleil : j'ai été frapper aux volets du comte, et jeter de petits cailloux aux vitres de Mme Sophie de B***. A sept heures, nous étions réunis tous les quatre, Sophie, sa mère, le comte et moi, sur la place du *Pouhon,* où nous avons pris notre premier verre d'eau. Ces dames se sont rendues, en calèche, à la fontaine de la Géronstère; nous les avons suivies sur des escalins (1). Le docteur avait recommandé à Sophie de prendre trois verres d'eau de cette fontaine, à une demi-heure l'un de l'autre, et de marcher très vite dans cet

(1) Petits chevaux de louage, ainsi nommés du prix qu'on payait autrefois leur course.

intervalle. Sa mère qui ne pouvait pas nous suivre, s'en est reposée sur moi du soin de lui faire exécuter l'ordonnance. A neuf heures, nous avons continué notre promenade des fontaines ; nous ne sommes pas restés longtemps au Wattrotz (*sic*) ni à la Sauvenière. Mais nous avons fait une station de deux heures au Tonnelet, où la mère de Sophie prend les douches. Il était midi lorsque nous sommes rentrés en ville ; ces dames ont été faire une visite du matin chez Madame la Maréchale, et le comte et moi, nous avons été passer une heure au Club des Anglais. On n'a point fait *courir la bouteille* et l'on est sorti de table en même temps que les dames pour arriver à temps au concert, où j'ai rejoint Mme de B***. La Redoute était brillante ; Sophie n'a dansé qu'avec moi et ne m'a pas permis d'approcher de la table du *trente et un*. Nous nous sommes retirés à minuit ; la soirée était superbe, la lune brillait de tout son éclat ; on a proposé une promenade dans les montagnes ; j'ai indiqué la cabane d'*Annette et Lubin* pour but de notre course ; je donnais le bras à Sophie : nous sommes arrivés longtemps avant les autres ; quelqu'un nous avait précédé dans ce lieu, où nous avons trouvé un bout de bougie qui brûlait encore ; j'avais par hasard le second volume de *La nouvelle Héloïse*. Sophie m'a proposé d'en lire quelques lettres ; j'ai bien choisi.....

Qualis nox illa, Dii, Deaeque !

Cette journée est marquée dans mon journal de deux astérisques en rouge : ce signe ne s'y trouve employé que treize fois dans un espace de quarante ans..... »

Cette confidence ou plutôt cette vantardise où de Jouy se montre jouant les Saint-Preux, et avec la fatuité d'un bellâtre donnant à penser au lecteur qu'il a été en bonne

fortune, n'est pas ce à quoi nous voulons nous arrêter. Ce que nous tenons à démontrer est que l'anecdotier en a simplement imposé à son public.

Tout ce qu'on vient de lire est de pure invention : et la preuve en est qu'à l'époque (1772) où l'académicien se met ainsi personnellement en scène, il n'avait pas encore huit ans. De Jouy (de son vrai nom, Victor-Joseph-*Etienne)* était né, en effet, à Jouy près de Versailles, le 17 septembre 1764, disent les uns, en 1769, disent les autres (1).

Le futur gazettier (car jusqu'aux premières années du siècle, il avait exclusivement suivi la carrière des armes), ne vint à Spa pour la première fois qu'en 1802. Il figure sur la *Liste des Etrangers* du 30 septembre, comme suit :

« Le citoyen de Jouy, adjudant-général au service de la République française, logé à la cour de Londres. »

Il accompagnait à Spa « le citoyen Doulcet de Pontécoulant, préfet du département de la Dyle » auprès duquel il remplissait les fonctions de chef de division à Bruxelles. De Jouy revint à Spa l'année suivante : « M. Victor de Jouy, hôtel de Turin, place du Pont » (liste du 4 septembre 1803).

Ceci met à néant d'une façon évidente le récit rapporté ci-dessus et démontre que de Jouy a fabriqué cette fable, pour les besoins de son *Hermite*, peut-être d'après les souvenirs empruntés à ses contemporains, ou encore en feuilletant les anciennes listes de Spa, soit encore et plus probablement à la lecture des Mémoires de Dutens.

La supercherie imaginée par de Jouy était après tout assez innocente; car elle ne portait de préjudice à personne qu'à lui. Malheureusement, elle eut d'autres conséquences que nous allons rapporter.

(1) La biographie Hoefer donne cette dernière date, Rolle lui assigne celle de 1764.

L'anecdote que l'on sait a été prise au sérieux par de Villenfagne.

Cet historien, d'ordinaire assez circonspect dans ses emprunts, a, non seulement cru à la bonne foi de M. de Jouy, mais pour paraître mieux informé, sans doute, il a comblé une lacune laissée à dessein par son modèle, en soulevant le voile discret jeté par de Jouy sur la physionomie de la belle compagne qu'il avait à la cabane d'Annette et Lubin. Précisons.

Dans les « pièces détachées » qui terminent ses *Recherches sur l'histoire de Liége* (1), de Villenfagne vient à parler des eaux du Tonnelet et des bains qu'on donnait à cette fontaine. Et pour preuve qu'on voyait des personnes de haute naissance, en faire usage dès 1772, il cite l'*Hermite de la chaussée d'Antin*. « M. de Jouy, dit-il, alla cette année à Spa, et dans un article de ce livre curieux, il rend compte de la manière dont on vivait dans ce lieu ; il y trouva l'aimable et spirituelle Sophie de B... (Boufflers) et sa mère. Celle-ci prenait au Tonnelet les *douches* qui lui avaient été ordonnées. »

De Jouy avait écrit : Sophie de B*** ; de Villenfagne, de sa propre autorité, mit un nom en toutes lettres.

Mais l'écrivain français avait-il voulu désigner sous ces trois astérisques la comtesse de Boufflers, dont le prénom était *Amélie* et non Sophie ? C'est possible, mais le point est obscur, cela peut concerner toute autre dame de qualité de ce temps-là.

La comtesse Amélie était la bru de la comtesse de Boufflers, de celle qui attira tous les regards et occupa tout le monde à cause de son esprit, de sa beauté et de ses relations avec Rousseau, Hume, le prince de Conti et Gustave III.

(1) 1817. T. II, nº XV, p. 397.

Celle enfin que Mme du Deffand baptisait du nom de l'*Idole* ou de *divine comtesse*. Toutes deux vinrent trois fois à Spa.

En 1772 (liste du 4 juin) : « Mme la comtesse de Bouflers (*sic*) et Mme la comtesse de Bouflers, à la Cour de Vienne, rue de l'Assemblée. »

En 1780 (liste du 8 juillet) : « Mme la comtesse de Bouflers, Mme la comtesse Amélie (sans autre désignation), à l'Orange, rue de l'Assemblée. »

En 1789 (liste du 31 juillet) : « Mme de Boufflers, Mme Amélie de Boufflers, sa belle-fille, au Roi d'Angleterre, rue Entre-les-Ponts. »

Quoique taxée de bizarre, d'enfant gâtée, par Mme du Deffand, il faut noter que la comtesse Amélie passa pour avoir été toujours vertueuse. C'est donc fort gratuitement que de Villenfagne lui prête dans l'aventure de de Jouy, un rôle qu'elle ne joua pas (1).

Il est bon d'user de prudence, on le voit, quand on se hasarde à vouloir pénétrer le mystère dont certains narrateurs ont voulu envelopper leurs confidences, leurs demi-aveux.

Nous allons en signaler un autre exemple.

Dans l'édition des *Mémoires de Lauzun* que publia M. Louis Lacour (2), il consacre une assez longue notice biographique à ce personnage, célèbre par ses aventures amoureuses. Et, à l'occasion des relations qu'il eut avec Mme de Coigny, il dit en note (3) :

« Mme de Coigny fut oubliée comme les autres ; mais parmi

(1) La supercherie inventée par de Jouy, l'erreur dans laquelle a versé de Villenfagne, nous avaient été signalées par notre honorable collègue et ami, M. Félix Delhasse.

(2) Seconde édition. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1858, un vol., petit in-8o.

(3) P. XXXIX, note 1re.

les femmes auxquelles Lauzun s'attacha depuis, nulle ne connut le secret de l'émotionner autant. Parmi elles, il en est deux que nous mentionnerons d'une façon particulière : *la première fut la comtesse de Rechteren dont Lauzun s'éprit en 1787, aux eaux de Spa.* C'était, dit Mme de Genlis, une jeune espagnole, à la fois spirituelle, ingénue et jolie, mariée à un homme qui aurait pu être son père, mais qu'elle aimait véritablement. Comme il était fort difficile de l'approcher, le duc s'établissait derrière, au milieu des hommes qui avaient la galanterie de servir les dames. Un jour, au déjeûner, il lui fit rapidement, tout bas, une déclaration d'amour très formelle. Mme de Rechteren, après l'avoir tranquillement écouté, lui répondit : Monsieur le duc, j'entends fort mal le français, mais mon ami (elle désignait ainsi son mari) est bien plus savant que moi ; allez lui répéter ces jolies choses, il me les expliquera parfaitement. »

Vérification faite à l'aide des *Listes des seigneurs et dames venus à Spa,* en l'année désignée, 1787, on trouve bien, à la date du 10 juillet, « M. le comte de Rechteren, ambassadeur de Hollande à la cour d'Espagne, avec Madame son épouse, logés à l'hôtel de Soissons, rue des Capucins (1), » mais le nom du duc de Lauzun n'y figure aucunement, et il est certain qu'il ne vint pas à Spa, cette année.

Les *Mémoires de Madame de Genlis* auxquels M. Lacour a emprunté l'anecdote, ne donnaient pas, eux non plus, le nom de Lauzun en toutes lettres, mais la simple initiale L***. Il est dit, en effet, dans ces mémoires, textuellement et à propos de Madame de Rechteren :

« Un jeune et brillant seigneur de la Cour de France, le duc de L*** en devint éperdûment amoureux, etc... »

(1) Ce diplomate était un habitué de Spa. Déjà en 1771, on le voit ainsi qualifié dans la liste, « envoyé de LL. HH. PP., à Pétersbourg. »

M. Lacour ayant cru bénévolement que ces qualificatifs ne pouvaient désigner que Lauzun, a substitué de son propre chef un nom à cette initiale énigmatique.

Or, il s'agit ici, bel et bien, du duc de Laval.

La liste de 1787 parcourue toute entière, minutieusement, ne nous fournit que deux noms de ducs français, dont les noms commencent par cette lettre L. Ce sont ceux des ducs de Laval et de Liancourt. Mme de Genlis ayant à parler, quelques pages plus loin du dernier de ces visiteurs, — toujours au sujet de Spa — cite son nom en toutes lettres, et vraisemblablement, elle ne l'eût point nommé ici, pour taire son nom peu auparavant. C'est donc bien le duc de Laval qui fut le héros de l'aventure rapportée par Mme de Genlis, et il faut rayer le nom de Mme de Rechteren de la liste des femmes dont Lauzun tenta de se faire aimer.

Il est vrai qu'il en restera toujours un nombre bien suffisant, — *mille e tre* — à l'actif de ce rival de Don Juan. Puis l'on sait le proverbe : On ne prête qu'aux riches.

Au nombre des écrits contre-révolutionnaires répandus dans la Principauté au lendemain de 1789, se trouve une brochure anonyme dont l'apparition eut un certain retentissement. Elle était intitulée : *Appel comme d'abus contre le prétendu Etat-Tiers et les usurpateurs de la régence de Liége* (1), et porta comme unique rubrique : *A Mayence, 1790.* Dès sa publication on chercha naturellement à en deviner l'auteur, et l'on désigna comme en étant le père, le baron Hilarion de Villenfagne. C'est du reste l'opinion encore accréditée.

Laurent-François Dethier, jurisconsulte et avocat à

(1) In-8o de 36 pages.

Theux, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, est le premier, — croyons-nous, — qui ait fait cette attribution.

L'exemplaire de l'*Appel comme d'abus* qui est en notre possession est précisément celui qui lui a appartenu. Dethier annotait volontiers les livres de sa bibliothèque (1), comme le baron de Crassier, comme bien d'autres de nos contemporains, que nous connaissons. Pour le dire en passant, nous ne blâmons pas trop cette manie, quand il s'agit de bouquins et cela au risque de faire acte d'hérésie au point de vue des amoureux du livre.

Les gloses ont du bon, elles sont parfois utiles.

Dethier n'a pas dérogé à ses habitudes à propos du *pamphlet*, — c'est son mot, — qui nous occupe.

On peut lire en effet sur le titre même de la brochure cette mention écrite de sa main : « Attribué à Hil. de Vilenfagne (*sic*). Voyez ce qu'il dit dans ses autres ouvrages, d'un prétendu article de Fabry, bourgmestre, inséré dans un voyage imprimé en 1774. »

Le jurisconsulte franchimontois se trompait. Aujourd'hui, nous sommes à même de révéler le nom du véritable auteur de l'*Appel*, qui n'est autre que Gérard de Leau, surnommé *Figaro*.

Notre conviction sera bientôt partagée par nos collègues, s'ils veulent prendre la peine de lire ce qui va suivre.

L'un de nos amis M. Gustave Germay, notaire à Spa, est devenu récemment héritier des papiers de Gérard Deleau. Parmi une foule de documents manuscrits intéressants, se trouvait une note curieuse et assez étendue, dans laquelle Deleau s'est plu à esquisser le projet d'un tableau qu'il se proposait de faire peindre par un artiste de talent.

Il s'agit de la « représentation d'une famille, chaque sujet

(1) M. de Limbourg avait déjà mentionné cette particularité.

formant portrait de grandeur naturelle ou approchant. » Partant de là, Deleau décrit soigneusement et minutieusement les différents personnages qui devront composer le groupe, l'attitude et l'expression à donner à chaque individu. C'est le père « en uniforme, botté, assis à côté d'une » table longue, tenant une pièce d'écriture déployée; son » fils âgé de huit ans, et la mère, sa fille âgée de sept ans » et deux autres enfants de cinq et de trois ans, etc. »

Enumération faite des personnes qui doivent figurer dans le tableau, il prend soin de décrire le milieu où il voudrait qu'on le représentât et il nomme les divers accessoires qui meubleraient le salon.

Il ajoute : « Enfin, sur la table, seront différents livres et documents éparpillés et dont les titres seront visiblement tracés, savoir :

D'une part : *Tout est au mieux, car on le dit.*

Réponse d'un ignorant au savant Bassenge (1).

Appel comme d'abus contre le prétendu Etat-Tiers.

D'autre part : *Appel aux nations et aux rois contre les tyrans qui dominent sur la France* (2).

Pièces et faits relatifs, etc. (3).

Les faits et la vérité mis en opposition, etc. (4).

Tableau de la République française (5).

(1) Le vrai titre est : *Réflections d'un ignorant sur les commentaires du sçavant Bassenge, relatifs à la lettre du prince de Liége du 8 décembre 1789*, de l'imprimerie du *Journaliste Patriotique*, MDCCXC.

(2) Le titre complet est : *Appel du genre humain aux nations et aux rois*, etc.

(3) Titre exact : *Pièces et faits concernant le marquisat*, etc., est de 1794.

(4) Ce volume est de 1799.

(5) G. de Leau ne donne ici que le sous-titre de son livre intitulé: *L'ami du bien public* ou *Tableau de la République française*, etc., 1799.

En manuscrit : *Questions de droit.*

Au premier coup d'œil jeté sur cette liste, nous y reconnûmes les titres caractéristiques de plusieurs publications de Gérard de Leau, et immédiatement la lumière se fit dans notre esprit. Le tableau projeté, le groupe imaginé, concernaient, à n'en pas douter, de Leau lui-même.

Méditant un jour de se faire portraiturer lui et les siens, il avait bourgeoisement tracé sur le papier la façon dont il concevait ce tableau aux vastes proportions, et il avait pris soin de spécifier les objets dont il voulait que le peintre reproduisît l'image. C'est ainsi qu'il avait prescrit que ses œuvres fussent mises en évidence, et que les titres mêmes de ses écrits fussent bien apparents.

On remarquera qu'en dressant en quelque sorte ainsi sa bibliographie, Deleau a poussé la minutie jusqu'à ranger ses œuvres en trois catégories :

1° Celles qui ont paru en anonyme ;

2° Celles qu'il a signées du pseudonyme de Gérard de Berinsenne, et qui la plupart furent imprimées pendant son émigration ;

3° Celles qui sont restées manuscrites.

Seulement, quand il traçait son projet de tableau, il citait de mémoire, le titre de ses brochures, et, par suite, d'une manière inexacte. Nous avons rectifié ou complété ces titres, en notes.

Tout est au mieux, car on le dit, était depuis longtemps connue pour être de de Leau. Mais c'est par erreur et en se basant sur une fausse indication donnée par Borgnet (1) que M. le chevalier de Theux, la met au compte de *Lambert-Joseph Deleau, dit Figaro,* fils de Gérard

(1) Au tome Ier, p. 190, note 3me de son *Histoire de la Révolution liégeoise.*

de Leau; comme c'est également par erreur qu'à la table de sa *Bibliographie*, il range sous les noms des deux Deleau : *Deleau Gérard* et *Deleau Lambert-Joseph*, ces différentes brochures parues à l'époque de la Révolution.

Toutes ces brochures sont l'œuvre du seul *Gérard de Leau*, dit *Figaro*. Quant à *Lambert-Joseph de Leau*, il est innocent du fait qu'on lui impute, par l'excellente raison qu'il n'a jamais existé. Il n'y eut point de Lambert-Joseph dans la famille.

Voici en quelques lignes le crayon généalogique de ces bourgeois de Spa.

Gérard de Leau, apothicaire, eut quatre fils : Laurent, Michel, Gérard (dit Figaro) et Jonas.

Nous avons rappelé ailleurs, l'origine du surnom de *Figaro* donné à Gérard, l'un des principaux actionnaires et l'un des créateurs de la Redoute. Il reçut ce sobriquet à l'occasion d'une représentation dramatique de bienfaisance donnée par des amateurs à Spa au mois d'août 1785, où il jouait le rôle de Figaro, dans le *Barbier de Séville*.

Gérard de Leau, à son tour, eut quatre enfants :

Ferdinand, né en 1794.

Caroline, née en 1795.

Constantin, né en 1797.

Jeannette, née en 1799.

Ces dates nous permettent de fixer approximativement celle où de Leau jeta sur le papier le projet du tableau de famille dont il a été question ci-dessus.

On se souvient qu'en effet il y nommait quatre enfants, âgés respectivement de huit, sept, cinq et trois ans.

C'est donc en 1802, et pendant son exil qu'il forma ce rêve, qui ne fut jamais réalisé.

Resterait à déterminer le lieu d'impression de ces diffe-

rents écrits qui portent des rubriques purement imaginaires. Une revision soigneuse des papiers de Gérard de Leau ne nous a fourni que des indications assez vagues, mais suffisantes néanmoins pour nous mettre sur une trace. Ainsi nous savons que G.-F. Van Gulpen, de Maestricht, imprima pour lui en janvier 1790 une brochure à huit cents exemplaires. Il s'agit évidemment de l'*Appel comme d'abus*.

Peu après, il est question de deux feuilles et demie à douze cents exemplaires ; c'est probablement la brochure intitulée : *Tout est au mieux, car on le dit.*

Enfin en 1793, il s'adressa à l'imprimeur Dessain, de Liége ; mais nous sommes sans renseignements sur la nature des travaux faits pour de Leau par cet éditeur.

La bibliographie spadoise enregistre les titres de différents écrits qui sont d'une excessive rareté, et qui par cela même font le désespoir des collectionneurs.

Un *unicum* de cette espèce est l'*Epître sur les eaux minérales de Spa et le genre de vie de cet endroit célèbre,* par M. G. P., traduite du polonais, paru en 1776, avec cette simple rubrique : *A. Breslaw.*

De Villenfagne et Dethier avaient signalé ce petit volume, mais sans l'avoir eu sous les yeux, car ils donnèrent comme initiales du prétendu auteur, les lettres D. Q.

Plus heureux qu'eux, nous avons pu prendre connaissance de la précieuse plaquette qui figure dans la bibliothèque de M. Philippe de Limbourg. C'est un petit in-8° de vingt-sept pages, imprimé chez J.-F. Desoer.

L'épître en question comporte cent vingt-six vers et est datée de Spa, 23 juillet 1772. Elle eut pour auteur un

certain Piramowicz, jésuite polonais, qui avait séjourné à Spa cette année. On trouve, en effet, dans la *Liste des seigneurs et dames* venus aux eaux minérales, en 1772 (n° 20, 19 juillet) : « le R. P. Grégoire Piramowicz, de la Compagnie de Jésus, logé au Grand Maur, rue de la Sauvenière, n° 14. »

M. de Limbourg possède une correspondance qui jette quelque jour sur la publication de cet écrit. Il en résulte que Piramowicz fit d'abord imprimer sa pièce de vers à Breslaw, et c'est là ce qui expliquerait ou du moins justifierait le choix de la rubrique supposée, mise à l'édition qui nous occupe ; que la traduction en fut faite par l'abbé Quesnay, enfin que c'est à J.-P. de Limbourg, l'auteur des *Nouveaux amusemens* de Spa, que nous sommes redevables de l'édition imprimée chez Desoer.

Voici, au surplus, les différentes lettres échangées, au sujet de cette pièce, entre le savant médecin et le jésuite polonais.

A Monsieur l'abbé Piramowicz.

Theux, le 17 février 1773.

..... Je voudrais encore si vous le permettez mon très Révérend Père, recevoir de vous une autre faveur. Vous avez fait une Epître en polonais sur les Eaux et la vie de Spa. Je suis désireux et impatient de l'avoir pour la faire traduire, à moins que vous ne voulussiez bien me l'envoyer avec sa traduction manuscrite, soit en français soit en latin, mais plutôt en français, quand même la langue française ne serait pas des plus exactes, parce que je pourrais y suppléer ; dès que je le comprendrais, ce serait assez. Dans ce supposé, je vous prie en grâce de l'adresser à M. Desoer, imprimeur-libraire à la Croix d'or, sur le Pont d'isle à Liége, sous une

autre enveloppe, sçavoir à Monsieur Maus, officier des Postes de S. M. I. et R. à Liége.

J. P. DE LIMBOURG.

—

A Monsieur l'abbé Piramowicz.

(sans date).

On a été sur le point d'imprimer votre belle *Epître sur les Eaux de Spa*, en polonais et en français : ce qui a retenu, a été la crainte d'estropier la première de ces langues, et la crainte de vous faire peine, surtout par les fautes qui s'y seraient glissées. Si vous l'approuvez, Monsieur, il faudrait prendre la peine de m'en rendre une copie nette du polonais d'un côté et du français de l'autre, chaque ligne répondant à l'autre.

On la trouve d'un style très poétique en français et très flatteuse pour Spa ; mais on m'assure qu'en Polonais, elle est infiniment au-dessus de la traduction. Pour un ouvrage aussi peu volumineux et pour les lettres qu'il vous plaira m'écrire, je vous prie de les envoyer directement par la poste.

J. P. DE LIMBOURG.

—

M. l'abbé Piramowicz, à Varsovie.

11 avril 1775.

J'ai montré votre belle épître à diverses personnes, entr'autres elle est parvenue en mains d'un libraire qui l'aurait imprimée, mais il a été retenu par la crainte d'estropier le polonais surtout pour les lettres Z, V, L, dans ces deux mots.

1er vers. Zrzadtami : Sont-ce des z comme dans l'alphabet français ?

La 2me lettre est-ce v ou bien u ?

3me vers. chy... chyu. A quoi répondent ces y ?

Il voulait laisser au titre les lettres initiales H. G. P. S. J. Je crois qu'en cela il n'y a pas de mal. Mais ne faudrait-il pas mettre dans un avertissement, votre nom : M. l'abbé Piramowicz, avec quel titre, de cy-devant jésuite ou quoi ? Je voudrais sçavoir au juste votre pensée qui resterait entre nous. Cependant le libraire m'a dit qu'il allait l'envoyer à quelqu'un qui sçait le polonais pour en avoir avis et conseil. Je souhaiterais pouvoir recevoir les vôtres assez tôt pour les faire suivre de préférence. Oserais-je me flatter que vous n'agirez point avec ressentiment, mais que vous daignerez m'honorer aussitôt de vos chères nouvelles.

J. P. DE LIMBOURG.

—

A Monsieur J. P. de Limbourg, médecin aux Eaux minérales de Spa.

Je n'oserais jamais vous envoyer mon épitre si je ne devais sacrifier à vos ordres et à votre amitié, tous les égards que la médiocrité de la pièce m'inspire. Elle n'a certainement rien d'appréciable, sinon qu'elle porte une petite preuve de l'amitié, de l'estime et du souvenir que je conserve toujours pour vous. Encore est-elle bien insuffisante de quelque côté que vous la regardiez.

L'abbé PIRAMOWICZ.

—

A Monsieur l'abbé Piramowicz, secrétaire de la Commission de l'Education nationale, à Varsovie.

Janvier 1776.

Un libraire qui a une copie de votre Epitre sur Spa avec la traduction et la paraphrase de M. l'abbé Quesnay, avait essayé de l'imprimer, mais le polonais l'a rebuté ; et dernièrement j'ai appris qu'il l'avait fait voir à un gentilhomme polonais qui, en lui faisant l'éloge de l'original, lui avait donné quelques éclaircissements pour venir à bout de l'imprimer. Si cela est, je vous enverrai un exemplaire par la poste, s'il n'est pas trop volumineux ; en attendant une autre occasion pour quelques exemplaires ensuite.....

J. P. DE LIMBOURG.

—

A Monsieur J. P. de Limbourg, médecin aux Eaux minérales de Spa.

Varsovie, 7 mai 1776.

..... Jusqu'à présent je ne sais ce que est devenue mon Epitre.....

L'abbé PIRAMOWICZ.

On sait que, sur ces entrefaites, l'épître avait paru chez Desoer (1776).

Le docteur de Limbourg, adressait l'année suivante cette lettre à l'auteur.

A Monsieur l'abbé Piramowicz, secrétaire de M. Kassakowski, secrétaire actuel de S. M. le Roi de Pologne à Varsovie.

18 novembre 1777.

Que vous dirai-je de votre Epitre sur Spa? D'abord, pour

ce qui me regarde, je ne puis en dire rien d'autre sinon que je suis confus de la manière honorable dont vous m'y dépeignez. Bien loin de me flatter de la mériter, j'ai cru que le poète polonais, parlant du Grand Prêtre de la Nymphe (1) s'est livré à un transport de son cœur par bonté pour son ami qui sçait d'ailleurs que l'éloge de quelqu'un signifie moins ce qu'il est que ce qu'il doit être. Pas moins, je vous en suis très-reconnaissant.

A l'égard de la pièce elle-même, elle est dans le vrai style poétique. J'entends dire qu'elle est infiniment mieux que sa traduction. C'est l'ordinaire. Jamais traduction ne rend parfaitement son original. Cependant celle-ci paraît aisée et naturelle et respire le langage des Muses.

Cette pièce a plu et déplu par les personalités; l'éloge d'un homme plait à ses amis, déplait aux envieux; l'article du jeu et des joueurs a été fort goûté, mais point non plus par tout le monde. Je dois même vous faire observer, Monsieur, que l'hydre du jeu n'est pas si bien appropriée aux salles publiques, qu'aux jeux clandestins, en chambres particulières..... Le caractère des nations a été généralement applaudi, surtout des Anglais qui aiment qu'on parle laconiquement (2). Messieurs les Polonais ont trouvé leur langue

(1) L'auteur avait dit, en faisant allusion à M. de Limbourg dans son poëme : « Je reviens à ma Nymphe dont je tâche d'être le fidèle client, je suis en cela le conseil du Grand Prêtre de cette Nymphe, de cet homme illustre à qui son habileté et ses ouvrages célèbres ont mérité une place distinguée parmi les sçavans de l'Angleterre et de la France et dont ils ont couronné et couronneront encore plus d'une fois, le front de lauriers immortels, etc. »

(2) Parlant du concours des visiteurs de différentes nations qu'on voyait à nos eaux, l'auteur avait qualifié chacune d'elles : le Français vif et actif, l'Anglais taciturne, l'Hollandais pesant, l'Italien politique, l'Allemand sincère, le Polonais dont on déplore justement le sort et l'habitant de la froide Russie.....

estropiée dans l'impression, faute de caractères polonais. Quelques-uns de ces messieurs trouvent qu'elle aurait été mieux imprimée à Varsovie qu'à Breslaw, ce que vous ferez peut-être, avec quelques changemements aux additions.....

En 1804, un grand seigneur polonais venu à nos eaux, le comte Stroynowsky, chevalier des Ordres de l'Aigle blanc et de Saint-Stanislas, manifesta à son médecin J.-P. de Limbourg le désir de lire l'épître du jésuite Piramowicz. En retournant le volume à son propriétaire, il y joignit cette lettre :

« ..... Cet ouvrage m'a fait le plus grand plaisir, en trouvant par mon compatriote qui était un honnête homme et bien élevé, la justice rendue à la vertu, humanité et amitié, lesquels a reconnu dans la personne du Grand Prêtre de la Nymphe.

En corrigeant les fautes d'imprimerie (*sic*) j'ai rendu à cet ouvrage le sens que l'auteur voulait avoir et qui était autant estropié que sans être corrigé il ne pouvait pas être compris même par aucun Polonais et c'est cela qui redouble encore mon plaisir vis-à-vis du Grand Prêtre de la Nymphe..... »

Personne n'ignore que peu après le séjour qu'il fit à Spa (1717), le Czar Pierre-le-Grand envoya au magistrat de ce bourg, une tablette de marbre noir, surmontée de ses armes et portant en lettres d'or, une pompeuse inscription toute à la louange des fontaines ferrugineuses.

L'envoi de ce monument qui attestait l'éclatante guérison opérée par nos sources, fut accueilli avec enthousiasme par les Spadois. Pas ne fut besoin de leur démontrer la

valeur d'un tel témoignage venant d'un tel souverain, tous, ils comprirent que ce don précieux serait pour leurs eaux la meilleure des réclames.

Magistrats, notables, médecins, se concertèrent sur les moyens les plus propres à donner de la publicité à cette nouvelle. Au nombre des praticiens qui exerçaient à Spa, à cette époque, il faut citer Xhrouet, Godefroid Cocquelet, fils d'un chirurgien estimé, Edmond Nessel, etc., mais ce fut surtout l'apothicaire Jean Salpeteur (1) qui se livra aux démarches les plus actives, afin de faire connaître au public le témoignage dont l'empereur moscovite avait doté Spa.

Les archives de Spa possèdent une série de lettres adressées par Salpeteur au greffier Storheaux (2), toutes relatives à cet objet.

Il fut d'abord question de faire la traduction de l'inscription, puis de la paraphraser, enfin on voulut reproduire le monument par la gravure.

Voici du reste les lettres de Salpeteur dont nous avons respecté l'orthographe :

M. Storheaux, greffier de Spa.

Monsieur,

Ensuitte de la vostre jay voulu faire mettre quelque chose dans la Gazette touchant l'embellissement que S. M. Czarienne nous at envoié. Je suis d'avis d'y faire seulement une advertance de l'arivée de ce don et un petit détaille. Monsr Nessele voudroit y insérer l'espreuve que l'on en fit

(1) Jean Salpeteur reçu apothicaire par la confrérie de Saint-Cosme et Saint-Damien, le 1er octobre 1695, fit partie du collège des médecins de Liége, en 1699.

(2) Guilleaume Storheaux nommé greffier en remplacement d'Etienne Storheaux, le 4 avril 1711.

l'an 1716 publiquement, scavoir que les chaufant (les eaux) ou tiédissant ils ne vaillent rien et pour insinuer que les buvant à la source dans leurs naturelles, ils sont melieur sans comparaison. Voicy le modèlle qu'il en avoit fait et celuy que moy jay fait (1); ensuitte beaucoup de gens sont d'avis que l'on fasse graver ceste machine afin que on la fasse imprimer avec l'inscription pour la donner au publicq, que sela seroit fort avantageux pour Spa de le faire ainsi; c'est pour cela que je n'ai rien fait imprimer affin que l'on prenne des mesures. Si on convient de cette dernière Monsr Xhouwet pourroit le faire en cuivre et on pourroit la donner à celuy qui fait la *Clef du cabinet*, afin de l'y faire mectre aussi; car cela serat mieux encore que la Gazette à ce qu'il me paroît.

Donnez-moi s'il vous plaît de vos nouvelles pour Lundi si faire se peult, afin de se régler à l'advenant. Entretems je vous remercie du soing qu'avez eu de m'envoier copie de

(1) Voici la mention que Nessel rédigea :

« Sa Majesté Czarienne ayante l'été dernier bu les eaux de la Fontaine à la source mesme de Géronster lez Spa, pour des incommoditez fort considérables, dans quelles les médecins qui n'ont pas pris la peine d'examiner à fond les qualitez de ces Eaux ou qui n'ont pas vu les expériences que firent publiquement à la Fontaine les s^rs E. Nessel l'un de nos principaux médecins et le s^r Cocquelet médecin du lieu, très expert dans la connoissance des eaux minérales, le 16 juillet 1716, après avoir fait avertir tout le monde trois jours auparavant, et en présence de quantité de médecins, auxquels ils firent au même tems voir la différence qu'il y a d'une eau minérale transportée, à celle qui se boit comme elle est naturellement à la source mesme, auroient défendu de boire lesdites eaux à moins de les avoir foit chauffer ou tiédir, n'y a pas seulement trouvé du soulagement, mais sa santé, si bien affermie qu'elle a envoyé un monument magnifique avec une inscription en lettres d'or pour un tesmoignage éternel des vertus et effets surprenans qu'elle a trouvé dans lesdites eaux après avoir inutilement tenté quantités d'autres remèdes, et eaux minérales. La figure de ce monument pourra se donner au Public avec l'inscription dès que la planche sera achevée. »

ce qui est venu. Je salue toute votre maisonnée et les amis et suis Monsr etc.

J. SALPETEUR.

Liége, le 13 may 1718.

P. S. On dit partout qu'il faut faire des dépences pour le faire connoître dans les pays estrangers, parce que l'escrit du Czare donne des louanges admirables aux Eaux et plus même qu'un livre entier ne le feroit, asteur que les eaux de Huy veuillent se fourer partout dans la connaissance.

Beaucoup de gens me disent que l'on pourroit mettre cet ornement (1) sur le Marchez, par rapport à ce qu'il est marquez *has ad Spadanas aquas*, et qu'il déclare que sat estez par la Géronster qu'il a esté guéris.

—

Monsieur,

Ensuite de ce que j'ay eu conferez avec Monsr Leloup pour le translat de L'épitafe du Czare, jay parlez à la personne que je luy avois proposez qui est très capable, mais je n'ay peu scavoir ce qu'il prétendroit, il dit seulement que c'est une ville, cela est commun. Si c'étoit un particulier, ce seroit autre chose, j'infère de là qu'il voudrait être bien récompensez ; si je savois ce que l'on voudrait donner, je me reglerai à l'advenant. Il voudroit faire cela par un petit araisonnement à la louange de Sa Majesté, et à la gloire de Spa de l'honneur qu'elle a receu et des belles qualités de ses eaux et y pourroit glisser quelque pensée que vous pourriez suggérer. Il luy faudroit environ sept à huit jours pour le repasser et le repolir. Je luy ai dit que on ne voudroit pas avoir quelquechose de grand mais ramassez à l'advenant du

(1) C'est ainsi qu'il désigne la dalle.

latin qui y est. Donnez-moi s'il vous plaît vos pensées. Je vous suis obligez et je demeure Monsr votre très humble,

J. SALPETEUR.

Liége, le 20 may 1718.

—

Monsieur,

Jay estez chez deux graveurs pour voire ce qu'il coutteroit pour cette gravure, on me demande 20 escus pour l'entière, 15 pour l'entière sauve l'escriture et 10 pour faire seulement le rond avec les armes.

Je voiray aujourd'huy un graveur en bois come les imprimeurs se servent. Si cela est si chère, il faudra se contenter de faire la description de cet ornement. J'ay commis une personne pour sonder Rossius ne mayant rien voulu dire sinon que c'étoit pour une ville, qu'il falloit luy faire une reconnaissance à l'advenant. Lundy j'espère de vous escrire le reste et vous diray ensuite ma pensée car quoique la chose mérite une dépence il n'est pas nécessaire de la faire trop grosse.

. . . . . .

Entretems je demeure Monsr votre très humble,

J. SALPETEUR.

Liége, le 21 may 1718.

—

Monsieur,

J'ay fait inutilement mon possible pour obtenir de Rossius ce qu'il prétendoit pour le translat, mais un ami mat dit qu'un particulier, pour qui il avoit fait quelque chose luy avoit icy donnez 2 pistolles, mais il prétend que une ville comme il veut califier Spa doit estre plus (généreuse), estant une communautez.

Dites vos pensées et coment je doit luy parler.

Pour la gravure, il me paroît qu'il vaut mieux en faire le portray par escrit que de faire la dépence si grosse du gravage. Van Mils est aussi de ce sentiment et encore d'autres.

Voila ma pensée, prenez la résolution et on ferat ce que me marquerez. La saison approche il seroit bon que cela fut connu auparavant.

Si on trouve quelques pensées à insérer dans l'ornement du translas, marquez le moy.

Monsieur Nessel voudroit bien que sa pensée fut mise pour tacher d'empescher le transport des eaux. Voyez si vous seriez de cet avis.

Si on a encore la copie de l'attestation que le médecin du Czare at donnez, il seroit bon de l'avoir, pour moy je ne l'ay pas.

Je demeure Monsieur vostre très humble etc.

J. SALPETEUR.

Liége, le 22 may 1718.

—

Monsieur,

J'espère que vous aurez trouvez un dessein de porte propre, Monsr l'Escolatre Clercx trouve le plus petit le plus propre, il serat bon de se depêcher car il faudrat encor quelque tems pour le faire.

Le translat de lécriteau est tout achevez mais j'ay dit à Monsr le bourgmestre Leloup que je ne suis pas en estat d'avancer, pour que nous sommes arrestez (?) à cause que nous avons fait travailler, ainsi il faudrat que l'on m'envoie de l'argent pour le prendre. Il est très beau et joliment tournez. J'espère que l'on en serat content; il faudrat

aussi se résoudre pour l'impression coment on voudrat la faire.....

Je salue toute votre maisonnée et suis Monsieur vostre très humble et obéissans serviteur,

J. SALPETEUR.

Liége, le 6 juin 1718.

—

..... Voicy une pensée qui m'est venue pour l'impression dont vous me demandez ma pensée; il s'agira de la mettre en bon stile et voyez si cela est suivant vostre pensée; j'en ai retenu copie, il faudrat resoudre pour quant cest architect reviendrat car on demeur trop long temps pour cela, et pour le transla. Je vous ay marqué qu'un particulier luy avoit donné 2 pistoles et que il tesmoigne que pour une ville ou communauté que c'est autre chose. Je luy présenteray ce que l'on m'enverrat, a moins pour voire ce qu'il dirat ou s'il serat content, mais la chose est très joliment tournée.

Il faudrait mettre cela dans la *Clef du cabinet* qui vat partout et en faire quelque chose pour que on puisse le faire voir et que ceux qui viendront à Spa puissent en avoir des exemplaires en retournant chez eu. Voila ma pensée. Avec cela je demeure et à toute votre famille, Monsieur, vostre très humble, etc.

J. SALPETEUR.

Liége, le 9 juin.

—

Monsieur,

J'ay parler a cest architect il irat à Spa vendredi, il ne peu pas devant pour qu'il at une ordre des trois estats pour aller visiter la chaussée et un pont, si bien qu'il ne pourat

avant ce tems là. Il ne seroit pas mauvais il me semble que l'on pressat ce que l'on veu faire dans la *Clef du Cabinet* et autres, car la saison avance et cela doit donner pois.

Je demeure Monsieur votre très humble et obéissant serviteur.

J. SALPETEUR.

Liége, le 8 juin 1718.

—

Monsieur,

Nostre architect ne pourat estre à Spa que demain au soire pour qu'il doit estre demain à 9 heures à l'Estat. Mais il y sera sans faute. Il y a des gens qui sont d'avis de mettre les armes vers les Capucins par ce que c'est le chemin publiq pour les capucins et Géronster, c'est une pensée.

La mienne est pour la chambre au Pouhon.

On voit par cette correspondance, combien l'apothicaire Salpeteur se démena. Tous ces pourparlers aboutirent en fin de compte à la publication chez Jean-François de Milst imprimeur de S. A. d'une brochure intitulée : *Description du magnifique présent que Sa Majesté l'Empereur de la Grande Russie a fait au magistrat de Spa, en reconnoissance de ce que par le secours de leurs Eaux, il a obtenu l'entier recouvrement de sa santé en 1717*, in-18 de dix pages, plus un feuillet comportant un recès de l'Assemblée des médecins du Collège de Liége, spécialement convoquez le 27 juin 1718.

Puis, un dessin du monument qui fut gravé par Servay Xhrouwet. Il doit figurer dans le *Paralèlle* (sic) *des eaux minérales actuellement chaudes et actuellement froides*

du diocèse et pays de Liége, etc., de *Bresmal*, paru chez Burton en 1721, mais nous avouons n'avoir pas vu un seul des exemplaires de cet ouvrage muni de cette planche.

Elle fut également insérée dans le *Recueil héraldique des bourgmestres* où elle doit figurer à la page 562.

Les restrictions apportées par les princes-évêques, à la liberté de la presse, sont connues (1). Pas un livre, quelque insignifiant qu'il fût, qui ne dût être pourvu de l'*imprimatur*, avant d'être mis en vente. Le gouvernement du prince ne tolérait aucune critique, il poursuivait tout ce qui pouvait porter atteinte à son prestige, à son autorité.

Pour échapper aux poursuites, les imprimeurs liégeois avaient une ressource: ils mettaient sur leurs ouvrages, au lieu du vrai lieu d'impression, le nom d'une ville étrangère. D'où la foule d'ouvrages que peut revendiquer comme siens la bibliographie liégeoise et qui porteut néanmoins les noms de Cologne, Genève, Francfort, Paris, Londres, Rome, etc. Parmi ceux-ci, nous en voulons signaler un qui appartient spécialement à la bibliographie spadoise, et qui est des plus connus, *Les nouveaux amusemens des Eaux de Spa*, par J.-P. de Limbourg.

Lorsque le savant médecin publia la seconde édition (1782-1783), en deux volumes, il s'adressa à F.-J. Desoer, avec lequel il était dès longtemps en relations d'amitié.

Seulement au lieu de faire figurer son vrai nom d'éditeur, Desoer y substitua cette fausse indication qui se voit sur la plupart des exemplaires : *Amsterdam, chez les libraires associés.*

(1) L'*Essai historique sur la propagande des Encyclopédistes français en Belgique, au XVIIIe siècle*, par M. Kuntziger, en apprend long sur ce sujet.

Nous disons la plupart, car il est de rares exemplaires de l'ouvrage, dont le tome premier porte la vraie rubrique : *A Liége et à Spa, en temps de saison*, chez F.-J. Desoer.

Voici les faits qui occasionnèrent cette modification de rubrique. Quelques passages du livre de Limbourg avaient, paraît-il, éveillé la susceptibilité des agents du prince qui s'empressèrent de les lui signaler. Ordre fut donné de suspendre l'impression de l'ouvrage. De Limbourg ayant écrit pour connaître les motifs de cette interdiction, reçut la lettre que voici :

Monsieur,

C'est d'autorité supérieure que la nouvelle édition des *Amusemens de Spa*, se trouve suspendue. Je n'avais vu, moi, dans cet ouvrage, que quelques changements (à la vérité absolument indispensables), à faire à certains articles concernant le gouvernement et la nation. Si quelques auteurs ou dictionnaires étrangers ont dit, en se répétant, que nous formions une *espèce de république*, c'est qu'ils parlaient de Liége d'après des temps de troubles, *d'anarchie*, où l'on *faisait* grâce à notre pays, en l'appelant *République*. Cependant les lois fondamentales n'en existaient pas moins alors qu'aujourd'hui ; mais nous avons le bonheur d'être ramenés au point de leur observation. Et c'est ce qui fait notre actuelle tranquillité. Puissions-nous pour nous et notre postérité, ne jamais plus nous en écarter ! Peu nous importe l'erreur où donneraient quelques livres étrangers : mais, Monsieur, qu'un nouveau livre national, publié et universellement répandu de l'aveu et avec privilège du gouvernement, réitérât la même ancienne erreur, c'est ce qu'il nous était impossible d'admettre. En conséquence j'avais été chargé d'y projetter ces changements conve-

nables, et en le faisant, je proposais aussi quelque légère modération de certains passages où j'aurais voulu ne point articuler *en termes exprès,* les préjugés trop odieux que l'on a contre notre nation. Voilà, Monsieur, à quoi j'avais borné mes observations que j'avais remises à M. Desoer, pour vous les communiquer lorsqu'on est venu les retirer de ses mains pour les faire passer à Hex, où elles sont demeurées, avec le livre.

Du reste, je dois vous rendre justice et en appréciant votre érudition, vos talents et vos travaux, j'ai toujours hautement déclaré qu'ils honoraient notre pays.

C'est dans ces sentiments, etc.

Signé : DE CHESTRET.

Liége, le 22 juillet 1782.

De Limbourg répondit par cette note :

« La suspension de la nouvelle édition des *Amusemens de Spa* m'a détourné longtemps de l'idée d'en rédiger le second volume. Il n'y en a eu d'exemplaires délivrés que pour Son Altesse et quelques-uns de ses ministres. On a été averti qu'il s'y trouvait quelques points contraires à notre Constitution et quelques autres qui expriment des préjugés défavorables à notre nation.

Comme personne ici-bas n'est infaillible, je ne me suis jamais prévalu d'une telle prérogative.

J'ai déclaré d'abord à M. C***, et je le répète, que je n'aime que le mieux.....

Voici, à ce qu'il semble, les seuls passages à redresser, savoir :

Pages 149 et 150. *Ce pays est une espèce de république gouvernée par le Prince-Evêque et les Trois Etats,* etc.

Et page 151. *Le Prince concourt avec ses Etats pour*

ce qui concerne les intérêts du Pays et les charges à imposer.

. . . . . .

Après ces remarques sur l'état de notre gouvernement, passons aux préjugés défavorables à notre nation. Voici, je le suppose, les articles qui peuvent paraître tels :

Page 50. *Liége est une des villes du monde où il y a le plus de chicane. Les affaires y traînent tant qu'il est passé en proverbe que les choses qui ne finissent jamais sont comme les procès du Pays de Liége.....*

Pages 152 et 153. *Les abus qui peuvent y avoir lieu sont ceux dont on ne peut assurer qu'aucun coin de la terre soit exempt ; ceux possibles partout de l'ignorance et de la corruption de quelques personnes en place.....*

. . . . . .

On peut d'ailleurs mettre le livre imprimé à Amsterdam et sans privilège. »

J. P. DE LIMBOURG.

C'est à quoi se résolut l'auteur, car il ne changea rien au texte, ainsi qu'on peut le vérifier à la lecture des *Nouveaux amusemens*.

ALBIN BODY.

A PROPOS D'UNE CHARTE INÉDITE

DE LA

CHAPELLE DES CLERCS

En faisant naguère des recherches dans des pièces non cataloguées des collections léguées à la ville de Liége par le regretté Ulysse Capitaine, j'ai eu la bonne fortune de mettre la main sur un document de quelque intérêt qui avait échappé aux savants rédacteurs du catalogue de ces collections. Ce qui me semble plus étrange, il ne paraît même pas avoir appelé l'attention du propriétaire de ce riche dépôt. Il serait difficile d'admettre, en effet, qu'Ulysse Capitaine, si amoureux des vieux souvenirs de la cité liégeoise, eût négligé de faire connaître une pièce qui est à la fois un document pour l'histoire de la peinture dans notre pays et une page intéressante où se retrouvent de curieux traits de mœurs de nos ancêtres.

Je n'ai pas à refaire ici l'histoire de la Chapelle des Clercs : M. Théod. Gobert, dans ses excellentes études sur les *Rues de Liége*, a raconté par le menu l'origine et les développements de cette institution ; ce que je veux, c'est simplement présenter au lecteur la charte

que la *Société des Bibliophiles* a jugée digne de figurer dans son *Bulletin*.

A l'époque où fut rédigée la pièce dont on trouvera le texte plus loin, en 1481, les membres de la confrérie étaient : « Henri Quarein, Mathieu Garin, Henri Boyon, Jean Sarteal, Jean Servacii, Léonard Fachyn, Lambert Coperman, Henri Ruttis, Louis de Meffe, Gérard Voroys, Nicolas Buzyn et Florent Bertrandi le jeune. »

Ils s'avisèrent un beau jour que leurs liens spirituels se resserreraient davantage si quelque union plus matérielle venait à s'y joindre et, s'appuyant bravement sur les paroles du Psalmiste : « *Ecce quam bonum et jucundum habitare fratres in unum,* » ils décidèrent d'instituer des agapes mensuelles qui devaient avoir lieu, à tour de rôle, chez les différents membres de la congrégation.

Il ne fallait pas que la hiérarchie ecclésiastique perdît ses droits : les confrères se devaient recevoir dans l'ordre de leur admission ; que si pourtant l'un d'entre eux revêt quelque dignité, devient chanoine de Saint-Lambert ou d'une collégiale, il aura le pas sur les autres.

Les sages rédacteurs ont dû prévoir que, la vanité humaine aidant, l'un ou l'autre pourrait essayer d'écraser de son luxe des confrères moins fortunés : aussi tout est réglé, dans ce repas commun, et c'est même ici une partie spécialement intéressante du document que nous analysons, puisqu'elle nous révèle ce que pouvait être, dans les dernières années du XVe siècle, un dîner d'amis au sein du clergé liégeois.

Ne nous attendons point à voir défiler ces interminables séries de mets et de services que décrit complaisamment Lancelot de Casteau, le maître d'hôtel des

princes-évêques Robert de Berghes, Gérard de Groisbeeck et Ernest de Bavière (1).

Au lieu des quatre services du banquet célèbre servi au jour de l'inauguration de Robert de Berghes, nous n'en trouvons que deux, et bien modestes ; combien nous sommes loin des quarante-six plats que comportait le troisième service de ce festin pantagruélique, vous l'allez voir.

Deux services en tout, je l'ai dit déjà : le premier se devra composer de viandes salées, précédées d'un potage ; sans doute quelque jambon de nos Ardennes, quelque langue fumée en faisait tous les frais. Le second comprendra une viande fraîche, rôtie ou bouillie. Et voyez jusqu'où va la minutieuse précaution de l'auteur du règlement : on ne pourrait servir deux viandes à la fois, à moins qu'un seul plat ne les contînt. Ajoutez, pour terminer, *ad clausuram stomachi*, un peu de fromage ou quelque dessert semblable.

On en conviendra, les confrères de la Chapelle des Clercs avaient des goûts simples.

S'ils mangeaient peu, on ne peut les accuser d'avoir bu sec.

Sans nul doute, pendant le repas, la bière du pays, cette petite bière dont se contentera plus tard le savant chanoine Sluse (2), servait seule à rafraîchir nos sages religieux : la charte n'en dit rien, mais elle semble fixer le moment où le vin apparaîtra sur la table des bons

(1) V. l'article de M. H. Helbig : *La haute cuisine à Liége*, d'après une notice de Villenfagne, *Le Bibliophile belge*, t. II, p. 213.

(2) V. notre notice sur René-François de Sluse, *Bullettino du Prince Boncompagni*, t. XVII, p. 466.

frères ; elle règle, comme nous dirions aujourd'hui, l'ordre des toasts.

Le dessert apporté, l'hôte se couronne de fleurs ou de feuillage, puis il boit à la santé — *potabit amicabilem haustum* — du confrère qui devra, le mois suivant, faire les honneurs du repas commun. Chacun s'empresse d'imiter le président de la table, en buvant à ses compagnons, dans l'ordre hiérarchique bien entendu.

A ce repas nul étranger n'est admis à moins que par hasard l'amphitryon n'ait sous son toit quelque parent, ou bien qu'un ami ne survienne au moment du dîner.

Les domestiques de l'hôte, ceux qui habitent avec lui, ne sont point oubliés ; ils auront, aux frais de la bourse commune, une mesure de vin *(quarta)*, semblable à celui dont on use à la table principale.

La paix, la concorde doivent régner dans cette réunion. Aussi bien avant qu'après le repas, qu'on évite toute parole discourtoise, tout jeu capable d'amener des discussions ; que si, par malheur, l'un des confrères soulève quelque dispute, qu'il se soumette sans hésiter à la réprimande ou à la peine que lui infligera le maître de la chapelle : sinon, il pourrait lui en cuire et l'exclusion est là qui l'attend.

Ce repas, si bien réglé, est obligatoire. On ne peut se dispenser d'y assister sans une excuse duement agréée par les confrères, et encore, au repas suivant, l'absent paiera-t-il, comme amende, deux mesures de vin, et du meilleur.

Mais la journée n'est point close : l'hôte du jour devra inviter ses confrères à souper. Chacun est libre d'accepter ; cependant, comme le souper est à la discré-

tion de l'hôte, qu'il y peut inviter ses amis, ne pourrions-nous croire, sans offenser la mémoire des bons religieux, que la partie la plus gaie de cette fête est celle dont on ne parle point.

Les douze confrères se sont souvenus que Notre Seigneur était le treizième dans la compagnie des apôtres et que, plus tard, saint Paul compléta ce même nombre de treize. Ont-ils voulu protester, en fait, contre une superstition qui déjà sans doute existait à cette époque ; ont-ils voulu simplement, en invoquant les souvenirs de l'Evangile, se donner une raison suffisante pour introduire parmi eux un ami commun, nous ne le saurons pas ; mais ils stipulent que l'on pourra, de commun accord, adjoindre à la réunion une treizième personne.

D'une voix unanime, les frères de la chapelle accueillirent la demande que leur adressait un chanoine de Saint-Paul, Jean de Heinsbergh (1).

Le tout fut établi le 19 novembre 1481, fête de Sainte-Elisabeth, reine de Hongrie.

Et maintenant, il est facile de se rendre compte de la jolie peinture qui orne la charte, si bien reproduite sous la direction de M. Jules Helbig.

Dans le haut, la Vierge et l'enfant Jésus, devant lesquels le psalmiste invoqué par les frères, le roi David, agenouillé, chante en s'accompagnant de la harpe.

(1) Ce Jean de Heinsbergh est mentionné dans l'*Essai historique sur l'église Saint-Paul*, de M. le chanoine THIMISTER, pp. 74, 283 et suiv., et dans une charte du 1er mai 1466 (*Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Paul*, pp. 483-485).

Dans la liste des chanoines de Saint-Paul, qui figure à la fin du premier de ces ouvrages, Jean de Heinsbergh est indiqué comme vivant de 1460 à 1472 ; on voit qu'il faut reculer cette dernière date de neuf années au moins.

Un peu plus bas, les douze confrères ; puis plus bas encore, protégé par le patron de la Collégiale l'apôtre saint Paul, le chanoine Jean de Heinsbergh.

Il ne m'appartient pas d'apprécier la valeur de cette composition au point de vue de l'art, du groupement des personnages, des renseignements qu'elle peut fournir sur le costume de certains membres du clergé : qu'il me suffise de dire que des juges compétents en ont reconnu la haute valeur.

Je me permettrai seulement d'appeler l'attention sur la variété des types représentés : on serait fort tenté de voir, dans les personnages figurés, les portraits des confrères et de leur ami Jean de Heinsbergh ; cette conjecture paraîtra d'autant mieux fondée qu'à partir du XIVe siècle, et surtout au XVe, le portrait dans la miniature est chose fort fréquente (1).

Mais il est temps de s'arrêter ici et de laisser la parole à nos concitoyens d'il y a quatre siècles en transcrivant la charte dont nous venons, bien rapidement, de faire connaître le contenu.

C. LE PAIGE.

In nomine Domini amen. Nouerint universi presens hoc scriptum visuri et audituri, quod nos Henricus Quarein magister capelle clericorum Leodiensium, et undecim confratres ejusdem videlicet : Mattheus Garin, Henricus Boyon, Johannes Sarteal, Johannes Servacii, Leonardus Fachyn, Lambertus Coperman, Henricus Ruttis, Ludovicus de Meffia,

(1) Il serait facile de donner des preuves de ce fait ; je ne veux citer que l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche, *Les manuscrits et la miniature*, pp. 178-202.

Gerardus Voroys, Nicolaus Busyn et Florentius Bertrandi junior, instructione prophetica psalmigraphi dicentis : Ecce quam bonum et quam iocundum habitare fratres in unum, in divinis et spiritualibus in eadem capella uniti, considerantes quod quamquam verbum preallegatum : Ecce quam bonum etc., in divinis et spiritualibus sit intelligendum : tamen conversacio humana multum confert et facit pro continuacione et manutencione cuiuscunque confratrie seu congregacionis spiritualis prout in monasterijs, cenobijs seu religiosis domibus oculatim perspicitur ; cupientes igitur et summopere desiderantes confederacionem fraternalem qua in pretacta venerabili confratria capelle Clericorum pretacte in divinis et spiritualibus sumus uniti et confederati, finaliter continuare et usque in finem dierum nostrorum in eadem perseverare, ordinavimus et quantum in nobis fuit confederacione humane conversacionis inter nos conclusimus semel in mense mensaliter lete, ioconde et fraternaliter debere convenire in hunc qui sequitur modum. In primis de mense ad mensem continuando, quilibet fratrum nostre confederacionis debet suos confratres pretactos et prescriptos, per aliquem pro nostra parte ordinandum, die sibi convenienti, in mensa prandii convocare seu convocari facere, tercio videlicet die precedenti, cuilibet fratrum congregacionem mensalem huiusmodi debere fieri insinuandum, et hoc, ecclesiastico more, secundum ordinem recepcionis nostre in dicta capella ; primus videlicet in recepcione in primo mense, secundus in secundo mense et sic ulterius de confratre ad confratrem continuando. Verum quia in sacris ordinibus constituti alios precedent, sacro ordini honorem exhibentes, sed si successu temporis aliquis nostre confederacionis esset canonicus de maiori seu eciam de secundariis ecclesiis, talis in huiusmodi eventum debet alios precedere.

Si vero plures forent canonici, ut sic canonici de maiori, secundum ordinem recepcionis eorum in dicta capella precedent; alii vero canonici de secundariis, ordinem recepcionis eorumdem in eadem capella servabunt. Et ne aliquis nostrum in expensis seu mensa splendida alium videatur precellere, ordinavimus et inter nos conclusimus quod ille qui habebit ponere mensam, debet in prandio duo fercula tantum principalia ministrare: videlicet primo carnes salsas seu aliquid simile conveniens cum potagio preponere. Secundario et pro secundo ferculo carnes recentes elixas seu bullitas aut assaturam; non tamen utrumque apponere nisi hoc fuerit in eadem scutella, ita quod pro uno ferculo possit reputari. Et finaliter cum caseo seu aliis ad clausuram stomachi convenientibus, mensam concludere. In diebus vero ieiuniorum seu quadragesime (xlme) committitur disposicioni et discrecioni hospitis obligati ad mensam de cibariorum ministracione. Verum quod ante omnia in principio ante commestionem debet fieri benedictio mense et postea Deo gracias referri. In mensa vero, ante vel post, nemo presumat aliquod verbum proponere detractionis seu quod causam litigii aut discordie possit generare, sed quae pacis sunt, iocunditatis et leticie ac honestatis omnino reserantur. Nemo enim nostrum a dicta mensa postquam fuerit invitatus presumat se absentare nisi racionali de causa per suos confratres fuerit excusandus; alioquin talis in proxima futura congregacione mensali in duabus quartis melioris vini condempnatur. Ille vero qui erit hospes pro tempore seu qui habebit mensam ad prandium disponere, caseo aut alio simili pro conclusione mense apposito, potabit primo amicabilem haustum illi qui in alio mense immediate sequenti habebit confrates mensaliter convocare, dabitque sibi sertum unum florum seu herbarum non ridiculosum

sed honestati conveniens. Potabunt ulterius omnes fratres in eadem mensa existentes sibi invicem semel amicabilem haustum, et hoc secundum ordinem prefatum, in signum vere unionis, pacis, amoris ac fraternalis dilectionis. Nemo enim poterit per hospitem principalem in prandio nostro pretacto invitari nisi de pretacta nostra sit confederacione mensali et fraterna. Verum si huiusmodi hospes pro tempore habuerit in domo aliquem commensalem, vel si eidem aliquis amicus seu consanguineus causa hospitandi ad domum suam supervenerit, talis in huiusmodi eventum in mensa nostra poterit admitti. Habebunt familiares hospitis in mensa eorum unam quartam vini similis vino mense nostre principalis, expensis communis simboli nostri. Computator dicte capelle si fuerit presens, alioquin hospes domus habebit symbolum exponere, sed in fine mense quilibet habebit partem suam exponere ac expositionem contentare. Prandio peracto habebit principalis hospes invitare confratres ibidem in prandio presentes ad cenam. Nemo tamen erit astrictus redire nisi voluerit et sibi placuerit. De cibariis in cena ministrandis committitur hospitis voluntati et beneplacito. Poterit hospes in cena extraneos quoscumque voluerit nobiscum ministrare. Recipiens nobiscum pretacte societatis mensalis fraternitatem non poterit eam dimittere seu renunciare nisi prius omnes confederatos in nostra societate pretacta invitet in uno prandio, expensis suis tam in vino quam in cibariis quo ad hoc honestatem servando. Numerus duodenarius, qui est numerus apostolorum, in comunicacione nostra non excedatur nisi forte fratribus placuerit decimum tercium numerum adimplere, sicut Dominus in persona sua inter apostolos eundem numerum adimplevit et beatus Paulus inter apostolos decimus tercius numeratur. Et sic dominus Johannes de Heynsberch, canonicus

ecclesie collegiate sancti Pauli leodiensis, peticione et rogatu eiusdem, pro decimotercio unanimi consensu omnium nostre confederacionis confratrum primus fuit assumptus. In conversacione nostra mensali, ante vel post, non immisceantur aliqui ludi inhonesti seu eciam qui possent inducere aliquam commocionem ire seu discordie, veluti taxillorum seu similium; sed omnia que honestatis sint et pacis inter nos tractentur. Si eciam quis nostrum habuerit, quod absit, aliquid discordie seu litigij adversus alium de nostris occasione societatis conversacionisque nostre seu alias, volumus quod in talibus stetur dictamini seu ordinacioni nostre. Et quia diverse congregaciones eciam spirituales sibi sepe in statutis et ordinacionibus diversis contrariantur, nemo in nostre societatis confederacione pretacta admittatur qui fuerit cum simili alia congregacione confederatus, prout inter nos bona fide compromisimus non aliam similem societatis confederacionem acceptare, nisi de omnium nostrum consensu. Omnia enim prescripta primo ad monicionem nostram si quis defectuosus fuerit sub pena generosa per nos ordinanda, secundario sub pena resecacionis societatis nostre, si quis ordinacioni nostre acquiescere contempserit, volumus inviolabiliter observari ut tandem spiritu unionis, concordie et pacis uniti possimus ad unionem sanctorum et supercelestium in patria celesti cum ipsis pervenire et congregari prout omnes sitibundo corde desideramus concludentes cum psalmista finali conclusione psalmi prenotati. Quam illic mandavit dominus benedictionem et vitam usque in seculum et in seculum seculi quam nobis prestare dignatur qui vivit in secula Deus. Amen. In premissorum omnium fidem, robur et testimonium quilibet nostrum fratrum predictorum has presentes litteras secundum ordinem prescriptum manu propria et nomine suo

proprio subscripsit et subsignavit (1) prout per sequentes nostros seu pro parte eorumdem volumus subscribi et subsignari in posterum. Datum et actum in loco capitulari sepetacte capelle clericorum leodiensium, anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo primo, mensis novembris die xix^a^, videlicet ipso die sancte Elyzabeth regine Ungarie.

(1) Les signatures manquent.

Séance du 13 janvier 1889.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Bormans.

Sont présents : MM. Bormans, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Couclet, Gustave Francotte, Grandjean, Isidore L'Hoest, Le Paige, de Marneffe, Orban de Xivry, baron de Pitteurs de Budingen, Eugène Poswick, baron Robert de Sélys-Fanson, baron de Sélys-Longchamps, baron Raphaël de Sélys-Longchamps, baron Albert de Villenfagne de Sorinne, Wilmart et Alexandre, secrétaire.

MM. Helbig et Wauters se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 1888 est lu et approuvé.

M. le chanoine Dubois remercie la Société de l'avoir reçu au nombre de ses membres.

M. Jeanmart de Brouillant donne sa démission.

M. le comte de Hemricourt de Grunne, ayant réclamé des volumes distribués depuis 1876 et 1877, ainsi que divers fascicules du *Bulletin*, la Société décide, sur une proposition formulée par M. le baron de Pitteurs, de faire parvenir, à l'avenir, à chacun des membres qui en font partie, un avis, dont elle arrête les termes, contenant un récépissé qui devra être renvoyé à la librairie Grandmont-Donders. Les publications seront expédiées par celle-ci aux risques et périls des sociétaires, contre la remise de ce récépissé.

M. le baron de Pitteurs, trésorier, communique les comptes de l'année 1888. Il en résulte que les dépenses se sont élevées à 2,641 fr. 63, et les recettes à 5,167 fr. 62. Le solde en caisse au 1er janvier 1889 est donc de 2,525 fr. 99.

Il est à remarquer que les annates de l'année 1888, n'ont pas été encaissées. Les comptes sont approuvés.

Les annates de 1888 seront immédiatement mises en recouvrement ; celles de 1889, à la fin de l'année.

Le tome II de *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle* est distribué aux membres présents.

Sur la proposition de M. Poswick, il est décidé de laisser provisoirement en souffrance le dernier fascicule du *Bulletin*, tome III, qu'il se charge d'achever en y insérant la suite du catalogue des manuscrits de Warfusée et de Xhos. Le tome IV sera incessamment commencé, les matériaux du premier fascicule étant préparés pour l'impression. Le tirage du *Bulletin* aura lieu dorénavant à cent vingt-cinq exemplaires.

Monsieur le Président propose de ne plus envoyer le *Bulletin* qu'aux sociétés qui remettront leurs publications en échange de celui-ci. — Adopté.

M. de Marneffe annonce que les copies des tomes III et IV de sa publication sont prêtes pour l'impression.

M. de Borman compte publier un fort fascicule de son ouvrage sur les *Echevins de Liége* aussitôt que le graveur aura terminé les sceaux et les armoiries qui doivent en faire partie.

La séance est levée à midi.

Séance du 3 mars 1889.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Bormans.

Sont présents : MM. comte Guy de Berlaymont, chevalier Camille de Borman, Couclet, Gustave Francotte, de Géradon, Grandjean, Kurth, Naveau, baron de Pitteurs de Budingen, Eugène Poswick, baron de Sélys-Longchamps,

Schoolmeesters, baron Albert de Villenfagne de Sorinne et Alexandre, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et approuvé.

MM. le baron de Chestret de Haneffe, Helbig, Pascal Lohest et Isidore L'Hoest s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Le fascicule premier du *Bulletin*, tome IV, 1888-1889, est distribué aux membres présents.

Monsieur le Président fait connaître que le *Cercle hutois des sciences et des beaux-arts* et l'*Académie royale de Belgique* acceptent l'échange de leurs publications contre le *Bulletin*. L'envoi de celui-ci leur sera continué ; les autres sociétés cesseront de le recevoir.

La bibliothèque de l'Université de Strasbourg est admise, à l'unanimité, au nombre des sociétaires.

La discussion s'engage ensuite sur le projet de modification à l'article 2 du règlement :

« La Société se compose de quatre-vingts membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. »

Cette modification est adoptée par huit voix contre six. Le vote définitif aura lieu à la prochaine séance.

Le Secrétaire fait connaître l'état des publications. Le tome III de *La principauté de Liége et des Pays-Bas au XVIe siècle* est tiré jusqu'à la feuille huit inclusivement.

L'impression de la *Vie de saint Lambert* éditée par M. Demarteau n'est pas terminée.

M. Poswick annonce que le deuxième fascicule du *Bulletin*, tome IV, paraîtra prochainement. M. Bormans y publiera la liste des manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond échappés à un incendie en 1538.

La séance est levée à midi.

Séance du 12 mai 1889.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Bormans.

Sont présents : MM. Helbig, président d'honneur à vie, Body, Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Couclet, Desoer, de Géradon, Le Paige, Herman Lohest, Naveau, baron de Pitteurs de Budingen, Eugène Poswick, baron de Sélys-Longchamps, Simonis, baron Albert de Villenfagne de Sorinne et Alexandre, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté.

MM. Isidore L'Hoest et Orban de Xivry s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Monsieur le Secrétaire rend compte de l'état des publications. Les douze premières feuilles du tome III de l'ouvrage de M. de Marneffe sont imprimées.

Les articles destinés au *Bulletin* par le même éditeur ne sont point tirés; une indisposition l'a empêché de s'en occuper. Il est probable que le deuxième fascicule du tome III qui doit les contenir, sera achevé dans une quinzaine de jours.

M. Poswick fait connaître qu'il terminera le tome III par la liste des manuscrits conservés dans les châteaux de Warfusée et de Xhos.

La proposition faite par M. Orban de Xivry, d'insérer, dans la publication jubilaire de M. de Borman, la liste de tous les membres de la Société depuis sa fondation et celle des ouvrages parus n'est pas adoptée.

M. le baron Paul Misson est élu membre de la Société.

La modification adoptée à la précédente séance, au paragraphe 1er du règlement, est définitivement repoussée par onze voix contre six.

La Société s'occupe ensuite des ouvrages à faire paraître dans le courant de 1890.

M. Poswick propose de commencer à imprimer en 1890 un nouvel ouvrage en même temps que le volume actuellement sous presse de M. de Marneffe. Il annonce qu'il prépare une *Histoire des troupes nationales liégeoises depuis 1649 jusqu'à 1794*, en deux volumes accompagnes de planches coloriées de costumes, de portraits, d'armoiries, etc. L'impression est votée.

Le *Cercle hutois des arts et des sciences* envoye la collection de ses *Annales* en échange du *Bulletin* et l'*Académie royale de Belgique* le n° 5 de son *Bulletin* de 1889.

Ces ouvrages seront tirés au sort, entre les membres présents, à une séance qui sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à midi.

Séance du 10 novembre 1889.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. chevalier de Borman, Cormaux, Couclet, Gustave Francotte, Grandjean, Isidore L'Hoest, baron de Pitteurs de Budingen, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Alexandre, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 1889, est lu et approuvé.

Monsieur le Secrétaire donne lecture de la correspondance. M. le baron Paul Misson remercie la Société de sa nomination en qualité de membre. MM. le comte de Limminghe, de Géradon, Naveau, Bormans et Helbig se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le baron Gaston de Villenfagne donne sa démission.

Le Secrétaire rend compte de l'état des publications et

lit deux lettres de M. Demarteau, sous les dates respectives des 28 octobre et 10 novembre, dans lesquelles cet honorable membre explique les retards que son travail a subis, et promet de le continuer, la copie de la dernière partie de sa publication étant terminée.

L'imprimeur annonce que le tome III de *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle* est tiré jusqu'à la page 152, soit dix-neuf feuilles; il fait savoir que l'éditeur est en possession, depuis longtemps, de quarante-huit pages d'épreuves qu'il a conservées et signale ensuite les lenteurs que M. de Marneffe, dans le *Bulletin*, et M. Demarteau, dans les *Publications*, apportent à la correction des épreuves qu'ils ont reçues, le premier depuis le 8 février, le second depuis le 28 avril. Il annonce aussi que ces deux éditeurs ont fait, après la mise en pages, des remaniments et changements très importants à leurs publications.

Conformément à la résolution prise, le 27 novembre 1887, la Société décide qu'elle ne supportera que le dixième du prix d'impression d'une feuille pour les frais occasionnés par ces modifications. Le surplus restera à la charge des éditeurs.

MM. de Borman et Poswick font remarquer que des remaniments peuvent être nécessaires dans l'intérêt de la publication quand il s'agit de placer convenablement des gravures, des sceaux, des armoiries, etc. Il est entendu que les frais résultant de semblables changements seront payés par la Société.

M. le baron de Chestret fait connaître que M. Bormans a recueilli un très nombreux répertoire de notes tirées des documents conservés aux archives de l'Etat à Liége, concernant les imprimeurs liégeois au XVIe et au XVIIe siècles. Il propose d'autoriser M. Bormans à publier ces notes dans le *Bulletin*. Ce projet est adopté.

MM. de Chestret, de Pitteurs et Bormans déposent le projet de modification suivante à l'article 4 du règlement :

« Aucune mesure ne pourra être adoptée si un septième au moins des membres personnels n'est présent à la réunion. »

Cette proposition est votée à l'unanimité. Le second vote aura lieu à la prochaine séance conformément au règlement.

La séance est levée à midi.

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

IV

5me & 6me FASCICULES

LIÉGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS
—
1891

NOTICE

SUR

LE GÉDÉON

Tragi-comédie de Libert de Houthem.

Les écrits de Libert de Houthem sont, comme on le sait, de la plus insigne rareté : dans la notice si complète qu'il a consacrée à ce poète *(Biographie nationale,* t. IX, col. 546-554), et où il analyse toutes les œuvres connues de l'ancien maître liégeois, le savant Recteur de l'Université de Liége, M. Roersch, a soin de signaler les bibliothèques, publiques ou privées, où se rencontrent ces travaux : il est rare que l'on connaisse plus d'un exemplaire de chacun d'eux. Il en est même qui avaient complètement disparu : le *Gédéon* figurait parmi ceux-ci *(Art. cité,* col. 549). Cependant, en 1810, Villenfagne mentionnait encore cette tragi-comédie de façon à faire croire qu'il l'avait sous les yeux (1), et l'on pouvait espérer qu'une heureuse fortune la remettrait au jour : c'est ce qui m'est arrivé il y a quelques mois à peine (2).

Peut-être la Société des Bibliophiles accueillera-t-elle

(1) *Mélanges,* 1810, p. 83.

(2) Afin d'éviter que le texte au moins du *Gédéon* ne disparaisse de nouveau, j'ai déposé à la Bibliothèque de l'Université de Liége, une copie représentant l'imprimé le plus exactement possible.

avec intérêt une courte note bibliographique sur cette rare production des presses liégeoises.

C'est un petit in-quarto de vingt-six feuillets, non chiffrés; les cahiers A-F sont composés chacun de quatre feuillets signés en trois; le dernier cahier G, n'a que deux feuillets.

Voici le titre complet :

GEDEON || TRAGICO- || COMOEDIA || *Sacra in qua tāquam in speculo ni-* || *tidissimo nostrorum tēporum fa-* || *ciem manifestissime relucentē in-* || *tueri licet.* || PER FRATREM LIBERTVM || HOVTHEM LEODIVM : HIE- || RONYMIANAE APVD || SVOS PROFES- || SIONIS. || LEODII, || Ex Officina Gualteri Morberij. || M. D. LXXV. || *Nutu et consensu Reueren.*

Ce titre est entouré d'un encadrement formé de fleurons typographiques assez artistement disposés (1); le verso est blanc.

Les feuillets 2 et 3 sont occupés par la dédicace à Guillaume du Pais, abbé de Floreffe, le même auquel Houthem a dédié la seconde édition de sa *Prosodie (Art. cité*, col. 547).

L'auteur fait connaître, dans ce morceau, qu'il a composé sa pièce cinq années auparavant, donc en 1570, inspiré en quelque sorte par les événements malheureux dont sa patrie était le théâtre.

Représentée alors, elle fut accueillie par les applaudissements de la ville tout entière; les amis du poète le pressèrent dès lors de livrer son œuvre à l'impression, mais pendant cinq ans, Houthem sut résister à leurs sollicitations. Le

(1) On peut observer que cet encadrement est presqu'identique à celui qui orne le titre des différents livres d'*Amadis de Gaule*, imprimés à Anvers, par G. Silvius. Je compte publier prochainement quelques autres remarques sur la typographie *morbérienne*.

reste de la dédicace est occupé par des éloges adressés à l'abbé de Floreffe.

Après cette dédicace, une pièce de vers (recto du feuillet 4) en acrostiche, adressée au même, puis (verso du feuillet 4), ce distique de Hanard van Gameren :

De Gedeone tuo vis vt quod sentio dicam?
Non alio Gedeon debuit ore cani.

La liste des personnages achève de remplir le feuillet.

Le prologue (feuillet 5) révèle, si je ne me trompe, l'existence d'écrits inconnus, et qui sans doute n'ont jamais été imprimés, de notre poète.

Voluebat animo multa quæ silentium
Suadere cuiuis iure possent optimo,
Benignitatis attamen vestræ memor,
Qua nunc frequenter eius hanc opellulam
Iuuistis, orta dum doceret quid mari
Venus nephandis aduehat cultoribus
Suis, periclo Therei Thracum Ducis.
Cum Bethsaba nati doceret maximam
In iudicandis litibus prudentiam,
Exempla statuens iudicis longè optimi.
Cum rursus huius ciuitatis gloriam,
Ex hoste partam Geutico proponeret,
Nos esse curæ maximo probans Deo,
Qui sacra colimus ipsius mente integra:
Ea signa vidit tum fauoris omnium
Vt nunc eandem sit palestram liberè
Ingressus, atq; Gedeonem scripserit.

Après ce prologue, vient la tragi-comédie qui occupe les feuillets 6 à 24.

Je ne m'étendrai guère sur l'analyse du poème; Houthem paraphrase, en vers parfois élégants, parfois d'une tournure un peu bien tourmentée, l'épisode de la délivrance des Juifs

par Gédéon, rapportée au livre des Juges, chapitres VI, VII et VIII.

L'auteur avait vu, dans la situation des Pays-Bas, troublés par les guerres de religion, et celle des Juifs, accablés sous le joug des Madianites, une certaine analogie. Il faut avouer que l'enthousiasme poétique se montre à peine dans sa pièce ; les malheurs de son pays ne l'ont guère échauffé et il se complaît bien plutôt dans la recherche des souvenirs de l'antiquité classique, que dans une peinture transparente des événements dont il était le témoin.

Le héros lui-même, Gédéon, ne sait que gémir sur le sort de sa patrie et montre peu d'ardeur quand l'ange lui annonce qu'il est choisi de Dieu pour être le sauveur de son peuple.

Houthem conserve au personnage le caractère que lui donne l'Ecriture : Gédéon ne semble pas avoir une foi bien vive, lui qui réclame du Seigneur miracle sur miracle, avant d'oser se charger de la mission sainte que l'Eternel lui confie ; peut-être, cependant, dans une composition poétique, l'auteur aurait-il pu s'en tenir moins servilement au type historique.

Même en conservant à Gédéon son caractère effacé, en voyant surtout, ce qui doit être, l'action de Dieu seul, dans la délivrance du peuple juif, l'auteur aurait-il pu trouver, pour chanter un tel sujet, des accents plus vraiment lyriques.

Lorsque le Madianite a vu, en une nuit, s'écrouler sa puissance, tout l'enthousiasme du héros se traduit par ces trois vers :

Laus æterna Deo, et perpetuum decus,
Qui nos eripiens omnibus ex malis
Monstrauit populo quam faueat suo.

Avouons-le : c'est peu de chose.

La pensée chrétienne semble trop loin du poète liégeois; sans douter de sa foi, on peut croire qu'il ne s'est guère abreuvé aux sources pures de l'antiquité biblique et que, suivant d'ailleurs en cela l'exemple de ses contemporains, il s'est laissé trop absorber par le souci de la forme classique et les réminiscences des poètes du paganisme. C'est ce qui explique, dans cette pièce d'un caractère si essentiellement religieux, le mélange quelque peu puéril du sacré et du profane, où l'ange, messager du Dieu vivant, parle des *lares* d'Isaac, où Cerbère à la triple gueule fait bon ménage avec Baal.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage pour montrer que le *Gédéon* n'est pas un chef-d'œuvre, ni même le chef-d'œuvre de Libert de Houthem.

Je dirai quelques mots encore des courtes pièces qui terminent le petit livre dont je viens de faire connaître le contenu.

Le feuillet 25 (verso) contient quelques vers adressés à l'auteur par Jean de Berghes, et d'autres (au verso), au lecteur, par Barthélemy Honoré, liégeois, chanoine de Floreffe.

Cette pièce commence par les vers suivants, dont le premier rappelle les tours de force bien autrement étonnants de *Placentius* et du père *Hermannus a Sancta Barbara* :

Libera letetur Liberti Legia Lusu,
Quo voluit matrem iam recreare senem.

Nous rencontrons enfin, au verso du feuillet 26, une dernière pièce de vers latins, due à Morberius lui-même ; elle est dédiée à Guillaume du Paix (dont le nom est écrit *du Payx*).

Je la reproduis ici parce qu'elle fournit une preuve nouvelle, après la dédicace du *Remedium adversus Sycophantarum morsus : sive Spongia*, de Hannard van Gameren (1569), que Morberius n'était pas un simple artisan, mais qu'il pouvait marcher de pair avec les savants imprimeurs du XVIe siècle.

C'était déjà l'opinion de Villenfagne : « Tout ce que je » sais de cet artiste, » dit-il, « c'est qu'il étoit assez savant » et bon Poëte latin, à en juger par une pièce de vers de sa » composition que j'ai lue (1). »

Cette pièce est peut-être celle que je vais citer et qui est, en effet, d'une facture assez agréable :

REVERENDO IN
CHRISTO PATRI AC
Domino *D. Gulielmo* du *Payx* Monasterij
Floreffiani Abbati multó dignissimo Gualtherus Morberius
Typographus.
D. P. S.

SAlue cura Deúm, pacis fidissime custos,
Laus et pierij gloria prima chori.
Salue magne parens, per quem Floreffa triumphans
Optima lætitiæ debita corda gerit.
Salue pacificum Gulielme piissime nomen,
A proauis tractum pacificator habens :
Et lege mittentis pacato carmina vultu,
Quæ dat Morberica sedulus arte labor.
An tibi turpe putes libris fauisse premendis,
Atq ; Typographicis posse vacare notis ?
Non puto : nam docto cum vate Typographus vnam
Propositam laudem, quam mereantur habent.
Scilicet ille suam faciendis versibus artem,
At factis operam versibus iste locat.

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liége, F.-J. Desoer, 1788, p. 120.

Après cette jolie pièce, au verso du dernier feuillet, l'approbation signée par Antoine Ghenart.

Tel est, en résumé, le contenu de ce livre qui, s'il n'ajoute pas un fleuron à la couronne du poète-lauréat Libert de Houthem, fait honneur aux presses et au talent du premier imprimeur liégeois.

C. LE PAIGE.

ANNOTATIONS HISTORIQUES

1674-1675

L'espèce de petite chronique qui va suivre, est extraite d'un mémorial domestique tenu par Godefroid, baron de Seraing et de Hollogne-sur-Geer, seigneur de Boilhe, de Darion, de Manil, et ancien colonel de cavalerie au service d'Espagne (1). Ce ne sont, en somme, que des annotations, consignées pêle-mêle avec des notes d'intérêt privé, sur un cahier de dix feuillets in-folio oblong, paraissant avoir fait partie d'un registre.

Bien que les faits auxquels ces souvenirs se rapportent soient généralement connus, nous croyons néanmoins que ceux-ci ne sont pas dépourvus d'intérêt. Outre qu'ils apportent le témoignage d'un contemporain sur les dévastations et les ruines incalculables que les armées de Louis XIV semèrent sur leur passage dans le pays de Liége, on y trouvera certaines appréciations qui, pour émaner d'un esprit quelque peu chagrin, n'en sont pas

(1) Il était fils de Jean de Seraing, baron de Hollogne, qui périt de mort violente vers 1649, et d'Ernestine d'Ans. On ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Hélène-Isabelle de Ponty, son épouse, mourut le 9 décembre 1693.

moins piquantes. Dans la bouche d'un membre de l'Etat noble, cet écho de l'opinion publique du temps n'est pas sans valeur. C. B.

MÉMORIAL.

Le mardy 6 novembre 1674, le comte de Strasmandorfve (1) aveq mille dragons Impériaux est venus loger à Holoigne. C'est ung homme fort obligeant, mais son monde incomodoit tropt le vilage, étant par tropt ruinez. Le mercredi le lendemain du matin, il est sorty pour s'en aller à Gaier et Darion. Le dit jour au mesme temps de sa sortise, est rentrez le régiment du prince Pyo, fort de quinze cents hommes d'infanterye, et bien cent chariot qui ont caussé la dernière ruine. Au reste, ledit officier fort civile. Ils y sont restez jusques au samedy x susdit, qu'ils ont marché avec les autres du voisinage pour aller passer Huy, et nous demeurés dans une désolation toute complete, sans foiens, pailles ny fourage. Pour ce qui est du château, il n'y ont pas aproché.

Le dimanche 11, jour de saint Martin ils ont comencez à entrer dans Huy, quatres régiments de cavalerie ont passez outre, le cinquiesme qui étoit celuy du prince Pyo d'infanterie qui avoit logez ici, y est restez s'ayant rendu...

Le lundi et mardy ils ont continuez a passer le dis Huy.

Le jour saint Andrez 1674, les Alemands et deux régiments espagnols, Baden et Maisière, ont canonez le château de Huy, c'étoit le vendredi. Le lundy ensuivant il s'at rendu par composition ayant sorty d'iceluy trois cents cinquantes hommes. Ils ont tenu trois jours, sans souffrir ny attacquez

(1) Trautmansdorff.

ni approche. Ma femme assiégée dans notre château par 24 à 25 milles hommes, sept canons, deux mortiers at tenu plus long tamps et fait milleurs composition, n'ayant pourtant que 9 à dix hommes. Au dit château de Huy il n'y avoit pas plus de mille hommes aux bateries.

Dinant quelques jours auparavant en at fait du mesme. On peut bien mettre des grands impost sur le pays, comme on fait, pour entretenir telles garnisons !

Mémoire pour la dysme de Saint Aubin.

L'an 1672 que le Roy de France at campez icy, dont tous nos graiens et biens sont étez désolez, on at payez la dysme, comme notre curez Perye at fait le marchez aveq le chapitre... (vacat).

Pour l'aoust 1672 (1673?) que on at eut encor beaucoupt des grains et marsages gâtez, ont at donez cinquantes patacons par les mains Mademoiselle Gaiffier à Huy, où on avoit envoyez les dits 50 patacons, qui font cent et vint florins fort monoye, au moyen desquels ils sont plus que payez pour le dit an, d'autant que on en rend cent et trente florins monoye du Roy, et quelques petites choses à la fabrique.

Pour l'aoust 1674 que tout a étez ruinez plus que pas une des années, ayant eut deux grands campements, scavoir l'armée du prince d'Orange, au nouvel an, et celle du prince de Condé en juin, dont il ne reste chose que ce soit, on a donez pour la dite dysme... (vacat).

Le dit an 1674 en novembre on at eut six jours les Alemands, lesquels ont achevez le peu qui restoit.

Le jeudi, troisième de l'an 1675, le comte Chavaignacq, comandant à Huy, françois de nation, et major de bataille de cavaillerie pour sa Maiestez Imperiale, nous at écrit par

ung exprez de l'aller treuver, qu'il avoit quelque chose à nous communicquer. Notre fils y est allez le dit jour après midy. Ce n'étoit que pour avoir argent; n'ayant donez aux surcéans que terme jusques au 6 susdit. Homme tiran et inexorable dans le dernier intérest, qui ne donne exemption à persone. Il a fait mettre le feu en diverses lieux, faute de fournir vitement à ses demandes. Voilà les services de l'Empire!

Gareine proche la cense.

L'an 1675 en febvrir a été recoupée la sudite gareine ruinée de fonds en comble par le campement du prince de Condé, en juin 1674. La coupe ne povoit etre plus belle, entremeslée de jeunes chaisnes de la grosseur d'une jambe et des plus moiendres plus des deux cents, droits comme des lignes, lesquels sont etez tous ruinez aussy bien que les coriés (coudriers?) aux milleure pour des cercles, coupez deux pieds et trois, arière de terre. Avecq le tamps il y auroit eut le plus beau bois de chaisnes que on auroit sceut voier. Bref, tout a étez désolez. Voilà les charitez donnée à tout le pays par Maximilien Henri de Baviere, notre évesque, instiguez par ung second évesque pys que luy, Egone comte de Furstemberch, évesque de Strasbourch, ayant les deux susdits pour ung trepied, l'évesque de Munster.

Meusnier.

Le 6 mars 1675 le susdit meusnier at eut huits stiers de poilx (1) à quatres florins moins 5 patar, font trente florins.

Sur le dessus il at donez une pistolle et deux demy patacons, font dix huits florins, ergo reste douze florins, que on luy quitte, d'autant qu'il at peu à mouldre, à raison des

(1) Pois?

grains refugiez à Huy, que les Alemands retienent, se gouvernant pys que Turcq, du moiens le comandant appelez Chavaignacq, homme par delà tiran et inexorable pour qui que ce soit. C'est le comte Chavainacque, françois de nation, l'empereur se servant de ses ennemys. Le comte de Souche, général de son armée au Pays-Bas, étoit de la mesme nation. Ils l'ont fait parêtre à la bataille de Seneffe et siége d'Oudenaere où il ne tenoit que à eux de battre le prince Condé en ruine, pour etre plus du double plus fort. Bref on ne scauroit action plus lâche. Le prince d'Orange seul avecq les holandois que on n'estimoit pas, at témoignez de la générositez.

Autre memoire.

Que n'ayant sceut vendre les carpes à ce caresme 1675, on en at rejettez des grosses sur le vivier cincques cents. On n'en vouloit doner que douses patar de la pièce, chascun voulant vendre, crainte les perdre par les soldats.

Pendant le règne de Son Alteze Isabelle, le prince Cardinal, le marquis d'Aytona, il y avoit du respect parmy les troupes espagnoles, la noblesse etoit considérée. Depuis la rupture que la France at fait l'an 1672 soub le règne Monterey, gouverneur des Pay-Bas, tout a etez foulez, sans exemption ny des nobles ny des esclesiasticques.

Tous cloitres pillez et logez, aussy bien que les châteaux, hormy où on at treuvez de la résistance. Le dit Monteret après avoir dépouillez le pays, est retournez en Espaigne cet an 1675, laissant une mauvaise renomée. Le marquis de Villa Hermosa est venu en sa place. Dieu le fasse milleur que ses devanciers!

Maintenant il n'y at plus rien de bon entre les armées, ny françoises, espagnoles, alemandes, ny holandoises, tous tyrans.

Les françois sont les autheurs de la danse. Ils ont fait payer des rations excessives en aveine, fourages et paille, à peine d'être pillez et bruslez, ce qu'ils ont fait.

Au siége de Mastreck ils ont contraint les paysants d'aller travailler à leurs lignes. Aulcuns y sont étez; d'autres se sont rachaptez 2 patacons chasque homme.

A Holoigne ils ont commandez de donner 35 hommes : il n'y en avoit pas 30 dans le vilage, étant morts de misères et maladies aportée par les dits françois, lesquels avoient encor demandez huits milles fachines; toutes les hayes et arbres n'y auroient pas satisfait. On a évitez les hommes et fachines, mais la plus part du pays at payé soit en argent ou en nature.

Lesdits françois ont pry Maseckue et le fortiflez. Tongre du mesme que après ils ont quittez, rasez et pillez. Item rasez Visez, s'entend les ramparts, autant en faut-il attendre de Maseckue.

Aux holandois, il leur at fallut donner bonne somme d'argent pour avoir contribuez à leurs ennemys.

Aux espagnols, l'an 1674, à l'imitation des françois, des rations en argent. A Holoigne ils en sont étez quitte pour 400 florins, par grâce nous faite par Monteret, auquel j'avoit envoyez.

Mémoire.

Que l'an 1675 en mars, le 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 il at gelez comme au cœur de l'hyver, que on ne povoit labourer, et la bize sy haute et picquante qu'il n'eusse sceut plus. Le 26 le tamps at changé en pluye, le vent demeurant en bise, amenant l'après midy de la neige très abondament. Le 27, cest à dire commencé le dit 26 au soier, il avoit gelez extraordinairement, que tout portoit. Le 28 le mesmes.

La bise at continuez avec véhémence jusques au x may, les fruits avancés ont pérys par la gelée.

Autre mémoire.

Que ledit 28 à six hoeurs au soir, nous avons reçeut nouvelles par ung exprès que la nuit passée des traitres ont introduit les françois dans le fort de Liége, que les bourgeois étoient aux armes trop tard; nous entenderonts ce qui en ariverat. Il sera icy notulez.

Il n'y a point jusques au présent autres découverts de trayson, que Vierset gouverneur du fort qui les at introduit la nuit aveq des flambeaux. Iceluy Vierset at pour nom Bilet (1), son père étoit aussi Bilet, premier noble de sa race. Il avoit espousé la fille Ernest de Bavière, évesque prêtre et prince de Liége. Notez que elle étoit sa batarde, et elle avoit encor ung frère auquel on at donez le nom de Olinkoven (2) qui a estez la créature de Ferdinand de Bavière, nepveux d'Ernest. Voilà leurs advancement desdits Biletz. Le gouverneur moderne dudit fort ayant étez héritier de son oncle Olinchoven, et luy après avoir été capitaine des gardes de Maximilien Henri de Bavière, aussy évesque dudit Liége, et autheur de la guerre, at my le dit Vierset sur le dit fort, comme bon françois. Le grand père dudit Vierset, selon le dit comun, ayant enseignez les escolles à la ville de Mastrech.

Chronographe Vierset.

ARX LEODIENSIS PRODITORE VIERSET GALLIS DATVR.

(1) Ferdinand de Billehé, baron de Vierset, capitaine des gardes du corps du prince-évêque Maximilien de Bavière, gouverneur de la Citadelle de Liége en 1673.

(2) Guillaume de Bavière, baron de Hollinghoven, abbé commendataire de Stavelot.

Roy de France.

Le 30 du moys de may 1675, il est venu aveq une armée nombreuse se camper à Falaix et aux environs, aveq quele ruine et désolation, il ne se peut assez exprimer.

Ledit jour Huy a étez investy par l'autre cotez, par le duc de Crekuy.

Le 1 juin an dit le roy at détachez neuf à dix milles hommes pour le siéger de ce côtez, et le dit jour le ducq de Luxembourch nous at venu par ordre du Roy mettre 50 homes de garnisons; dans la brassine du greffler Ferme à Oumal dix hommes, à l'église de Darion six, à Lens les béguines cinquantes.

Comme ils se gouverneront, nous le dirons par après, le commencement ne fait pas bien espérer.

Ils y doibvent rester jusques à la reddition du château dudit Huy.

Celuy de Dinant s'at rendu par composition, après s'avoir deffendu généreusement 5 à 6 jours.

Le lundi 3 juin après midy, on at comencé à canoner le dit château de Huy.

Le jeudy 6 dudit, à neuf heures du matin, il s'est rendu. Le comte Grivelli, italien de nation, en étoit gouverneur. Il est sorty avec son balotage. Il croyoit emener aveq luy le s^r de Haupten (Philippe de Haultepenne) jadis gouverneur de Dinant, ses deux prisonier; on ne luy at pas voulu accorder, ny une pièce de canon non plus.

Le 7 juin susdit, on at fait saulter par mynes le château de Falaix.

Creckuy icy dessus dit a étez envoyez en Alemagne et Beaufort est demeurez pour battre ledit Huy.

Après la reddition dudit Huy, tout est repassez en deça. C'est de voier où le tout s'en irat, la désolation est sy grande

et la ruine sy universelle, que on ne le scauroit exprimer. Il ne reste ny froment, ny espeaute, wassen, secourants (escourgeon ?) ny d'herbes chose que ce soit, jamais ne s'est veu telles désolations, ny misères plus grandes, sans pains, sans viandes, le peuple mouroit de faiem, à des villages qu'il y at toutes les maisons tirées bas.

Le samedi, jour saint Medaert, 8 juin susdit, notre garnison est sortie; le capitaine se nomoit Boistel, françois de nation, du régiment Navare; le lieutenant s'apelloit Bussy, italien, venetien, du régiment de Normandie. Il y avoit deux sergeants et ung caporal, gens diversement comandez. Le dit capitaine se faisoit tittrer du nom de gouverneur. Luy, ledit lieutenant et leurs valets ont eut leurs despens mais sans obligations; les soldats ont eut deux vaches et deux aymes de bière, à la charge de la communauté, pour leurs feux ils ont prys nos leignes deux à trois charée.

Le 9 susdit, dimanche de la Trinité, tout est marchez, le Roy allant camper à Lamyne, le reste aux environs, après avoir laissez une famine et désolation sans pareille, aveq une infection semblable.

Le lundi x dudit juin, Lymbourch a étez investie.

Le jeudi 20, entre onzes et douses a mydy, après une généreuse résistance, se voyant hors d'espoier du secours, le gouverneur at fait doner la chamade pour capituler. Le 22 dudit à 6 hoeurs du matin, il est sorty, armes et bagages, suivant les solemnitez de guerre, deux pièces de canon et ung mortier.

Les espagnols et holandois.

Après avoir fait ung grand bruit à leurs acotumée quoy que plus puissants que les françois, ont fait la cagade ordinaire, nuls effects que à manger le bon homme.

Faisant dans le pays de Liége des exécutions pour des rations excessives au jour de la date que dessus, ce qu'ils ont praticqué sur les terres de Heers, demandant pour les fraix de la susdite exécution onze cents florins bb. Voilà leurs exploits, pendant que les françois prenent leurs villes !

Roy françois.

De Lymbourk, il est venu sur Louage (1) et se camper à Strotte (2) proche Saint Trond où le Roy étoit en persone. Le lendemain il est marchez et s'est aller camper aveq le prince de Condé et le ducque de Luxembourk à Esmal sur la Jausse, Haynedeur, Helixime et Wanck (3), le comte de Rochefort aveq son armée s'étant remys audit Strotte.

Après avoir tout ravagez et désolez le pays jusque par de là Tirlemont et Dist, ils sont retournés audit Strotte le premier jullet 1675.

Le dit premier jullet, les coureurs ont venu piller tout Abolen, Blehen, ayant emenez tous les bestiaux, nonobstant les sauvegardes. A Gaer et Villereaux le mesme, dépouillant les persones nues, la propre chemise, et tous ceux qu'ils rencontraient le mesme.

A Braifve le mesme jour, ils ont pillez la basse court, tuez des hommes, et Monsieur de Herck blessez se défendant du château. Bref sy tous les plus méchantes gens du monde venoient, ils ne traiteroient point plus tiranicquement que les françois.

Voilà où le bon évesque at réduit le pays de Liége, aveq les traitres dudit Liége qui ont coopérez aveq luy et vendut le dit pays.

(1) Lowaige.
(2) Straten, hameau entre Saint-Trond et Kerkom.
(3) Esemael, Hakendover, Elixem et Wanghe.

Mémoire.

Que le 29 de l'an 1673, le vicomte de Looz dans sa chambre à son auberge *au mouton blan* sur la place Saint Paul, a étez assasinez par le jeune Walengin, fils aisné du s^r de Valengin d'Arslot; le dit Valengin aveq ses gens sont étez prys au flagrant delict et emprisonez; le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, at réclamez le sudit, les échevins de Liége les ont relaxez. Voilà la justice que Madame la Vicomtesse de Looz en at eut (1).

Ung an auparavant le capitaine Berloz de Sclessin a étez assasinez dans sa maison d'ung coup de pistolet par deux cavaillers lesquels ont venu demander après luy, que c'étoient de ses amys qui luy vouloient parler. Venant à la porte on luy at donez le coup. Le fils aisnez du comte de Hozemont en a étez accusez. Le parlier Berlo, fils du sudit, at une fois devant *le mouton blan* aveq le mayeur Jacob et ses gens, creu aprehender le dit fils dudit comte de Hozemont, lequel l'at gaignez à la course de son cheval par la porte d'Avroy; du depuis on n'en at plus parlez.

Le dit capitaine Berlo étoit fils naturele d'ung s^r de Sclessin, qui sont des vrays Berlo; par quelque dispute le dit capitaine aveq ses deux fils avoient misérablement tuez audit Sclessin, le fils du s^r dudit Sclessin, jeune gentilome bien accomply, retournés nouvelement de la guerre de Hongrie; nonobstant toutes les recherches faites par les légitimes de Berloz, ils n'en ont sceut tirer justice, les autres ayant été appuiés par des juges leurs parents et alliez.

Le 18 décembre 1674, le fils du sieur de Courtejoye, s^r de

(1) Cet assassinat est raconté en détail par M. le chevalier de Harenne *(Histoire du château de la Rochette).*

Grâce, a étez agressez à Liège devant Saint Hubert par le fils du conseiller Maret dit Charneux, au présent du Conseil ordinaire. Voicy la lettre m'écrite à ce sujet par Nicolas Lanthyn du dit Liége. Elle s'ensuit de mot à mot.

« Le fils du conseiller Charneux, suivys d'ung valet et du Camu, ont rencontrez le fils Monsieur de Grâce auprès de Saint Hubert. Ils ont passez outre, et tout à coup retournant ledit de Charneux at fourez son espée dans le corps dudit Grâce, lequel n'at eut le tamps de mettre la main à l'espée, mais enfillez at prys l'autre au collet. Les deux suivants ledit Charneux ont debandés chasquun ung pistolet sur ledit Grâce, mais sans prendre feu. Le valet du dit Grâce at mys la main à l'espée qu'il at rompu contre le ventre d'ung des hommes dudit Charneux sans luy faire blessure, le monde les ont séparés. Mon fils Glaude at étez present depuis le comencement jusques à la fyn, lequel at prys ledit Grace par la main et le conduit à la maison du *Soleil,* taverne au vin, après luy avoir fait doner ung ver de vin, il at tombé foible, on at couru après le pretre et le chirurgien. Il at le coup par deseur le cœur, on ne scay encor ce qui en arriverat. »

Notez que ledit Charneux, homme de lettre, at espousez la sœur du s^r de Grâce, père au blessez ; pour ce sujet ayant toujours disputes tant pour la mésaliance que pour les biens que l'autre vouloit avoir. Son nom est Maret (1), mais depuis que ung chanoine Maret d'Ayse a étez pendu sur le fort à Liége, ils ont quitez le nom de Maret quoy que de la mesme famille, pour se doner celuy de Charneux.

(1) L'assertion est exacte. Le 7 juillet 1648 Laurent de Maretz relève sa part du bois de *Dalve* lez-Flavion, par décès du seigneur et de la dame de Grâce, ses beaux-parents et de J. de Courtejoie (Bormans, *Fiefs de Namur*, t. II, p. 118 et *Ibid.*, p. 113).

Les suivants dudit Charneux, signament le Camu en at meurdry plusieurs, sans justice, comme il se praticque à Liége.

J'ay veu de mon tamps grandes quantitez de meurdres et d'actions les plus énormes du monde, et des meurdres plusieurs par ung seul homme, branscats, pilages, larcins, vols, sortilèges : nulles corections ; que on eusse assomez pere et mere, et toute la généalogie, aveq argent on se déchargerat, on ne fait que doner la saignée à la bourse ; sy la justice continue audit Liége au futur, comme elle a étez de mon tamps, la mitan des gens assasineronts les autres. On verat quele justice le s^r de Grâce obtiendrat.

Roy François.

Il a étez auprès de Tirlemont 4 à 5 jours. Il a fait myner les portes de Saint-Trond. Nous dirons sy il les at fait sauter, aprenant la marche de ce jour 2 jullet 1675.

Le 4 jullet 1675, environs les dix hoeurs du matin, nous sommes étez attaquez par des coureurs françois du régiment Conismaret (1) sans se soucier de la sauvegarde, sur laquele ils ont dechargez le premier ; notre fils pour le guarantir ayant manquez d'y demeurer. Wonck de Darion y a étez tuez et Hector (2) blessez, deux soldats sont demeurez morts aux barières, quantitez d'autres en pas milleur état s'en sont allez aveq le coup, notre dit fils avec la dite sauvegarde ont étez remontrez le dessus à Monsieur de Louvoy, lequel at dit que on avoit bien fait.

On at fait sauter Tirlemont, on travaille à la mesme chose à Saint-Trond, une partie étant présentement saultée, la reste vat suivre.

(1) Konigsmarck.

(2) Hector semble être le nom du fils du baron de Seraing.

A Hasque (1) on fait le mesme. Voila Maseckue, Tongre, Visez, Saint-Trond et Haskue réduite en mesme état. On les at pourtant receus à l'amiable. Les bourgeois dudit Saint-Trond sont étez désarmez d'abord, et les armes envoyée à Mastreck.

A cejourd'huy 5 susdit, nulle aparence de bouger.

Hasque n'a pas été rasée, ce n'a étez qu'un bruit.

Le 8 juillet an dit, ils ont décampez d'amprès de Saint-Trond, et se sont venus poster depuis Bergilez, les trois villes, jusques auprès d'Oumal, tout a étez rasez, sans rien rester, ny grains, ny marsages navetes, arbres, ny quoy que ce soy. Ce Roy Louys XIIII représente ou at fait recusciter les empereurs Néron, Galba et leurs semblables.

Le 9 il est décampez d'icy montant la chaussée après Bounaifve.

Le dit Roy à Longchamps étoit à la cense dudit Longchamp, au présent Labricque (2). Le prince de Condé à la maison dudit Lonchamps ou Labricque.

Le dessin dudit Roy étoit de prendre la ville de Leeuue. Il a été contraint de l'abandonner à sa honte. Les pluyes ont tombé en abondance, les eaux ont grossys et il est rentrez du monde dans le dit Lieuwe (3), en sorte qu'il n'at osez le siéger. Il at ruinez totalement le pays. Voilà le progrez de sa puissante armée !

Les espagnols et holandais étoient pour le moiens aussy fort, ou beaucoup plus, mais faute d'union et de fidelitez, ils ne font nuls exploits, synon sur les paysants, on n'at pas encore veus d'autres, ainsi est servy l'Empereur et le Roy d'Espaigne !

(1) Hasselt.

(2) Le château de Longchamps était en 1675 la propriété de Guillaume de Labrique.

(3) Léau.

Le dessin du François étoit aussy de ruiner Hasque, le démolissant comme Saint-Trond, et le bruit avoit couru que elle estoit saultée, je ne scay encor le retardement.

Le 12 jullet an susdit les françois campez à Champeau proche Huy, environs 15 cents ou deux milles renvoyés par le Roy étant à Vasage (1) ont marché sur Horion et de là se retirez sur la citadelle à Liége, trois milles espagnols étant pour les couper hors, ainsi se sont ils sauvés dans la dite citadelle.

Le 6 aoust, ils ont fait plusieurs prisoniers par tout pour des nouvelles requisitions ou extorsions.

(1) Wasseige.

1890-1891

LISTE DES MEMBRES

1890-1891

1

Fiess (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.

Frésart (Oscar), à Liége; reçu le 9 janvier 1876. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

de Marneffe (Edgar), attaché aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles; reçu le 3 avril 1887.

2

Helbig (Henri), homme de lettres, à Liége; *fondateur*. Décédé le 21 mai 1890.

Helbig (Jules), membre effectif de la Commission royale des monuments, à Liége; reçu le 9 novembre 1890.

3

Bormans (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*.

4

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871. Décédé le 4 avril 1872.

MORREN (Édouard), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 10 mars 1872. Décédé le 28 février 1886.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Walthère), docteur en droit; reçu le 26 juin 1887.

5

MARTIAL (Épiphane), avocat, à Liége; *fondateur*. Décédé le 1er juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (baron Léon), docteur en droit, sénateur, à Liége; reçu le 14 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Liége; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (chevalier Félix), banquier, à Liége; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hippolyte), sénateur, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 19 octobre 1890.

DE MERCY-ARGENTEAU (comte Carl), château d'Ochain (par Clavier); reçu le 22 juin 1891. Décédé le 12 avril 1892

Doreye (max), industriel, reçu le 29 janvier 13 à Liége

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles; *fondateur*.

10

FRANCOTTE (Gustave), à Liége; *fondateur*. Décédé le 17 octobre 1886.

FRANCOTTE (Gustave), avocat, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871. Décédé le 25 juillet 1882.

MATTHIEU (Jules), professeur et bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont (lez-Verviers); reçu le 12 mars 1871.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liége; *fondateur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (chevalier Philippe), bourgmestre de Theux; reçu le 19 novembre 1871.

13

DE BORMAN (chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, membre du Conseil héraldique, à Liége; *fondateur*.

14

WITTERT (baron Adrien), à Bruxelles; *fondateur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (baron Jules), membre ~~perpétuel~~ ~~pendant~~ de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liége; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (comte Camille), à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liége; reçu le 12 janvier 1873. Décédé le 20 mars 1882.

DEMARTEAU (Joseph), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége;* reçu le 16 avril 1882.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liége; reçu le 12 avril 1863.

18

DE LIMBURG-STIRUM (comte Philippe), sénateur, à Bruxelles; reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liége ; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), homme de lettres, à Liége ; reçu le 8 mars 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut archéologique et de la Société de littérature wallonne, à Liége ; reçu le 7 juin 1863. Décédé le 10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgar), à Bruxelles ; reçu le 24 novembre 1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liége ; reçu le 4 décembre 1881. Démissionnaire en 1886.

TERME (Georges), reçu le 3 avril 1887.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liége ; *fondateur*. Démissionnaire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liége ; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liége ; *fondateur*. Démissionnaire le 12 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), à Liége ; reçu le 10 mars 1872. Démissionnaire le 21 novembre 1890.

de Ghellinck d'Elseghem (comte Amaury), chateau d'Elseghem (Flandre), reçu le 29 [illegible]

23

WAUTERS (Hyacinthe), tanneur, à Liége; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte Xavier), à Bassinnes; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867. Décédé le 24 juillet 1885.

THYS (Édouard), abbé, à Liége; reçu le 12 mars 1871. Décédé le 30 mars 1882.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Albert), conseiller provincial, à Liége; reçu le 16 avril 1882. Décédé le 13 juillet 1890.

LOHEST (Paul), ingénieur, à Liége; reçu le 9 novembre 1890.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (comte Thierry), docteur en droit, sénateur, membre du Conseil héraldique, à Gand; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864. Décédé le 13 juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (baron Émile), château de Marchiennes ; reçu le 4 décembre 1881. Décédé le 24 octobre 1887.

SIMONIS (Camille), à Liége ; reçu le 22 janvier 1888.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles), représentant, à Gand ; reçu le 17 avril 1864. Décédé le 21 février 1882.

DE SÉLYS-FANSON (baron Robert), docteur en droit, à Liége ; reçu le 16 avril 1882.

30

SERRURE (P. C.), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique ; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liége ; reçu le 12 juin 1870.

Le Joly (Edouard), 31 ~~[illegible]~~ à Liége, reçu le ... 1891 29 mai ...

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire de la Cour d'appel, à Liége ; reçu le 15 janvier 1865. Décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore), château de Warfusée ; reçu le 7 mars 1875. Décédé le 8 octobre 1875.

DE CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liége ; reçu le 9 janvier 1876.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liége ; reçu le 26 février 1865. Décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liége ; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission du Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865. Décédé le 23 février 1889.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ ET DU PAYS DE STRASBOURG; reçue le 3 mars 1889.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), à Liége; reçu le 11 mars 1866. Décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), à Liége; reçu le 11 juin 1876. Décédé le 11 mai 1887.

ORBAN DE XIVRY (Jules), à Stavelot ou au château de Gaillarmont (par Grivegnée, Liége); reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), représentant, à Bruxelles; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (comte Léon), château de Gesves (Namur); reçu le 28 octobre 1877. Décédé le 8 février 1891.

PONCELET (Édouard), attaché aux Archives de l'État, à Liége; reçu le 22 juin 1891.

38

POSWICK (Eugène), château d'Ingihoul (par Engis); reçu le 8 mars 1868.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles; reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Edmond), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en droit, sénateur, château de Hamal (par Tongres); reçu le 13 mars 1870.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire le 17 février 1879.

VAN DEN BERG (Joseph), à Liége; reçu le 14 novembre 1880. Démissionnaire le 31 janvier 1886.

JANMART DE BROUILLANT (Louis); reçu le 3 avril 1887. Démissionnaire le 29 mai 1888.

MISSON (baron Paul), docteur en droit, château de Vieux-Waleffe (par Fallais); reçu le 12 mai 1889. Décédé le 10 mai 1891.

de Crassier (baron William), reçu le 20 [illegible]

43

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MAESTRICHT; reçue le 8 mai 1870.

44

DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT (chevalier Amédée), conseiller provincial, château de Moeland (Saint-Nicolas-Waes); reçu le 8 mai 1870. Démissionnaire le 31 décembre 1887. Décédé le 22 avril 1891.

DEJACE (Charles), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 18 mars 1888. Démissionnaire le 13 avril 1890.

FAYN (Joseph), ingénieur, à Liége; reçu le 26 avril 1891.

45

DE GOËR DE HERVE (baron Eugène), à Bruxelles; reçu le 8 mai 1870.

46

ALEXANDRE (Joseph), archiviste provincial, à Liége; reçu le 12 juin 1870.

47

DE CROY-DULMEN (prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, au Roeulx (Hainaut); reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

LOHEST (Herman), avocat, à Liége; reçu le 19 février 1882.

48

DE BERLAYMONT (comte Guy), château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçu le 6 novembre 1870.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles; reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 20 décembre 1885.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Raphaël); reçu le 8 mai 1887.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES; reçue le 6 novembre 1870.

51

RENIER (Jean), professeur, à Verviers; reçu le 8 avril 1883.

52

DE GÉRADON (Charles), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

53

OPHOVEN (Armand), à Liége; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

LAMARCHE (Oscar), à Liége; reçu le 8 mai 1887. Démissionnaire le 3 décembre 1890.

de Harenne (chevalier Jean-Baptiste), à Chaudfontaine reçu le 29 9 1891.

54

CARLIER (Georges), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

55

SCHOOLMEESTERS (Émile), curé-doyen de Saint-Jacques, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

56

DE SOER (Maxime), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

57

VAN EYLL (baron Victor), château de Labaye (par Nandrin); reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er juillet 1886.

KURTH (Godefroid), professeur à l'Université, membre ~~correspondant~~ de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 27 novembre 1887.

58

POSWICK (Jules), à Limbourg; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er décembre 1886.

DE FAVEREAU DE JENERET (Paul), docteur en droit, membre de la Chambre des représentants, à Liége; reçu le 18 mars 1888.

59

POSWICK (Prosper), château de Tihange (par Huy); reçu le 20 mai 1883.

60

FRÉSART (Félix), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

61

JAMAR (Edmond), architecte, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

62

DE LHONEUX (Madame Gustave), à Huy; reçue le 17 juin 1883.

63

VIERSET-GODIN (Émile), architecte, à Huy; reçu le 17 juin 1883.

Wigny (Emile), à Huy, reçu le [illegible]

64

DE GELOES (comte René), château d'Eysden ; reçu le 17 juin 1883.

65

DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK (baron Gaston), à Liége ; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 29 mai 1889.

DE HASSE (Ernest), à Liége ; reçu le 11 janvier 1891.

66

OLIVIER (François-Jean), libraire, à Bruxelles ; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 31 décembre 1886.

LE PAIGE (Constantin), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége ; reçu le 3 avril 1887.

67

DE LAMBERTS-CORTENBACH (baron Rodolphe), château de la Zangrie (par Bilsen) ; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 27 janvier 1891.

Beaby (Edmond), [redacted] à Liége ; reçu le [illegible] démissionnaire [illegible]

68

DE BLANCKART (baron Charles), docteur en droit, château de Lexhy (par Fexhe) ; reçu le 17 juin 1883.

69

CORMAUX (Denis), imprimeur, à Liége ; reçu le 22 juin 1884.

70

NAVEAU (Léon), château de Bommershoven (par Tongres) ; reçu le 22 juin 1884.

71

L'HOEST (Isidore), inspecteur chef de service au chemin de fer Nord-Belge, à Liége; reçu le 31 janvier 1886.

72

WILMART (Charles), docteur en droit, à Liége; reçu le 25 juillet 1886.

73

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; reçue le 19 septembre 1886. Démissionnaire le 1er janvier 1888.

DUBOIS (Léon), chanoine de la Cathédrale, à Liége; reçu le 27 mai 1888.

74

FRANCOTTE (Henri), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 22 janvier 1888. Démissionnaire le 9 février 1891

Lyon (Clément), ... à Charleroi reçu le 29 mai 1892

75

LAHAYE (Léon), docteur en droit, conservateur des archives de l'État, à Namur; reçu le 27 novembre 1887.

BUREAU POUR 1890 & 1891

Président. Baron DE CHESTRET ~~DE HANEFFE, rue des Augustins, 91~~.

Vice-Président. Chevalier DE BORMAN, ~~place St Jean, 29~~.

Secrétaire. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15.

Trésorier. ~~Baron DE PITTEURS DE BUDINGEN, rue Louvrex, 77.~~

Bibliothécaire. ~~F. COUCLET, rue Pont-d'Ile, 98~~

Séance du 12 janvier 1890.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, chevalier de Borman, Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Couclet, Demarteau, Gustave Francotte, Grandjean, Kurth, Isidore L'Hoest, Herman L'Hoest, Pascal Lohest, Le Paige, Orban de Xivry, Eugène Poswick, baron Robert de Sélys-Fanson, baron Edmond de Sélys-Longchamps, baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Terme.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 1889 est lu et approuvé.

M. Dejace donne sa démission de membre de la Société.

MM. de Géradon, baron de Pitteurs et chanoine Dubois se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Il est procédé au renouvellement du bureau pour les années 1890 et 1891. M. le chevalier de Borman est élu vice-président. MM. Alexandre, baron de Pitteurs et Couclet, sont réélus respectivement secrétaire, trésorier et bibliothécaire.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière de la Société, au 31 décembre 1889.

En caisse	fr.	2,525 99
Recettes de l'année 1890	»	1,998 01
	»	4,524 00
Les dépenses se sont élevées à	»	1,987 36
Boni en caisse.	»	2,536 64

Les annates de 1889 ne sont pas encore entrées en caisse. Elles seront recouvrées après la distribution du fascicule 4 du *Bulletin*, tome IV, et celles de 1890, après l'impression du tome IV de la publication de M. de Marneffe.

M. Poswick distribue aux membres présents les fascicules 2 et 3 du *Bulletin*, tome IV. Il propose de terminer le tome III du *Bulletin*, par le *Nécrologe du Concile de Statte*, manuscrit du XVIe et du XVIIe siècle, qui fait partie de la bibliothèque du château de Warfusée. L'impression de ce manuscrit est décidée.

Avant de procéder au second vote sur la proposition émanée, le 10 novembre 1889, de MM. le baron de Chestret et Bormans, M. Orban de Xivry propose l'amendement suivant : « Toutefois cette disposition ne sera appliquée que lorsque la proposition sera mise aux voix pour la première fois. Revenant à l'ordre du jour d'une seconde séance elle sera votée quel que soit le nombre de membres présents. »

Cette modification sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Bormans propose de publier tous les renseignements que l'on pourra réunir sur les imprimeurs liégeois des XVIe et XVIIe siècles. Cette publication est décidée.

M. Bormans propose encore l'impression d'un livre de raison écrit à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, par Philippe de la Ruelle, de Ham-sur-Heure.

Sur la proposition de M. de Chestret, l'examen de ce manuscrit est renvoyé à une commission de trois membres, qui fera un rapport.

M. Le Paige se charge de faire, pour le *Bulletin*, une analyse de la *Tragédie de Gédéon*, par Libert de Houthem.

La séance est levée à midi.

Séance du 13 avril 1890.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, baron de Chestret de

Haneffe, Cormaux, Couclet, Grandjean, baron Misson, baron de Pitteurs de Budingen, Schoolmeesters, baron Edmond de Sélys-Longchamps, baron Raphaël de Sélys-Longchamps et baron de Villenfagne de Sorinnes.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et approuvé.

MM. Naveau, Renier, Isidore L'Hoest et Eugène Poswick se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire rend compte de l'examen du manuscrit de Philippe de la Ruelle. Il est d'avis de renoncer à son impression à cause de ses nombreuses lacunes et de l'absence complète d'intérêt au point de vue liégeois.

La décision est remise à une prochaine séance, à laquelle M. Bormans pourra se trouver.

Le fascicule 4 du *Bulletin*, tome IV, est distribué aux membres présents.

La proposition de MM. Bormans et baron de Chestret, amendée par M. Orban de Xivry, est définitivement adoptée.

La Commission du *Bulletin* est renouvelée. Elle est composée du Président, du Secrétaire et de M. Poswick.

M. le Président expose que des retards considérables sont apportés à l'impression de certaines publications. Il cite notamment les *Vies de saint Théodard et de saint Lambert*, dont les premières épreuves ont été envoyées à l'éditeur au mois d'octobre 1884. Pour éviter, dans l'avenir, de semblables mécomptes, il dépose la proposition suivante qui est appuyée par plusieurs membres :

« Dorénavant, aucune impression ne sera commencée si l'imprimeur n'a en mains la matière d'un volume, lorsqu'il s'agit des publications, ou d'un article, lorsqu'il s'agit du *Bulletin*. »

La séance est levée à midi.

Séance du 19 juin 1890.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, baron de Chestret de Haneffe, Couclet, Le Paige et Simonis.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est lu et adopté.

MM. le chevalier de Borman, Bormans, Cormaux, Gustave Francotte, Isidore L'Hoest et Eugène Poswick se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire rend compte du degré d'avancement des travaux en cours de publication.

La discussion de la proposition de MM. Bormans et baron de Chestret est remise à la prochaine séance, le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour pouvoir délibérer.

La Société désigne M. Couclet, pour la représenter au Congrès archéologique qui sera réuni à Liége du 3 au 6 août prochain.

La séance est levée à midi.

Séance du 9 novembre 1890.

La séance est ouverte à 9 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, Body, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Couclet, Gustave Francotte, de Géradon, Grandjean, Kurth, Lahaye, Eugène Poswick et Schoolmeesters.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et approuvé.

MM. Bormans, Isidore L'Hoest, comte de Limminghe, de Marneffe, baron Misson, Naveau et baron de Pitteurs se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le tome III de *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle* est distribué aux membres présents.

Il est décidé que le volume IV de l'ouvrage de M. de Marneffe, comprendra la fin du règne de Georges d'Autriche et le règne entier de Robert de Berghes, avec le portrait de ce dernier. Après l'impression de ce volume, la Société prendra une décision pour le mode de publication des documents concernant les règnes des autres princes-évêques de ce siècle.

M. de Borman entretient la Société de son ouvrage sur les *Echevins de Liége*.

M. Poswick fournira dans six mois, le manuscrit d'un volume de l'*Histoire des troupes liégeoises*. Il remettra le devis complet de ce volume, format in-4°, à la prochaine séance.

M. de Borman propose l'impression d'une chronique flamande rédigée vers 1500, en y joignant la traduction française. La décision est remise à la prochaine séance.

Le tome III du *Bulletin* sera terminé par une série de lettres adressées, de 1633 à 1638, par l'avocat de Marche, agent des Pays-Bas, à l'audiencier Verreycken, M. de Marneffe pourra les publier dans six mois au plus tard.

M. de Marneffe offre encore de publier dans le tome IV, quelques pièces intéressantes, rédigées en flamand pour la plupart, concernant Jean de Hornes.

MM. Jules Helbig et Paul Lohest sont élus, à l'unanimité des suffrages, membres de la Société.

La séance est levée à midi.

HENRI HELBIG

SA VIE ET SES OUVRAGES

Le 3 juillet 1813, naquit dans la vieille cité de Gutenberg, alors occupée par les Français, Henri-Antoine Helbig, fils de J.-M. Helbig, négociant appartenant à une ancienne famille catholique de Mayence, et de M.-A.-G.-J. Lauteren. L'enfant n'eut pas le temps de connaître son père, qui mourut six mois après ; il fut élevé dans la famille de sa mère jusqu'en 1818, peu avant l'époque où celle-ci épousa son beau-frère, J.-B. Helbig, banquier à Liége. Ce dernier était un homme éclairé, et plusieurs d'entre nous se rappellent encore l'empressement que le public lettré mit à assister à la vente de sa bibliothèque.

Après avoir grandi dans cette atmosphère intelligente et fait ses humanités au collège de Liége, le jeune Henri vit tout à coup sa carrière interrompue par une suite de circonstances malheureuses qui firent de lui un soldat. Appelé par le sort à porter les armes pour son pays adoptif (1832), il eut successivement deux remplaçants jugés impropres au service ; un troisième déserta ! Force fut au conscrit de s'exécuter, et il le fit de bonne grâce. Il est vrai qu'on eut égard à sa position exceptionnelle : incorporé dans le 11e régiment de ligne, il resta attaché à la comptabilité du

dépôt et fut dispensé de porter l'uniforme. Cinq années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles notre sergent (car il était assez rapidement monté en grade) eut amplement le loisir d'apprendre autre chose que l'*École du soldat*. Le fait est que les principales langues de l'Europe lui étaient familières, connaissance qui, généralement, ne s'acquiert pas dans un âge avancé. Aussi prétend-on que, peu d'années après sa libération, lorsqu'il se mit à voyager pour une maison de commerce, on le rencontrait plus souvent chez les bouquinistes et les savants que dans les comptoirs des marchands.

En qualité d'enfant de Mayence, ce fut comme membre de la *Société historique du grand duché de Hesse* que Helbig entra, en 1839, dans le monde des lettres. Déjà il connaissait la plupart des livres spéciaux qui sont comme les outils du bibliographe de profession.

Ainsi armé, il ouvrit à Liége une librairie ancienne, au mois de janvier 1846. N'était-ce pas, d'ailleurs, le meilleur moyen d'accroître les trésors de sa propre bibliothèque? L'historien Henaux, si passionné pour tout ce qu'il croyait de nature à donner quelque lustre à sa patrie, venait assidûment fureter dans les rayons de ce modeste établissement. Comme il y entrait un jour de l'année 1851, son attention fut attirée sur un vieux manuscrit en parchemin, trouvé dans le grenier d'un château de la Hesbaye : c'était, au dire du libraire, une copie du recueil des chartes de Saint-Lambert. Après bien des négociations qui aboutirent à un échange, l'historien s'estima certainement heureux d'en être devenu le propriétaire; mais quelle ne fut pas sa joie, lorsqu'un examen plus attentif lui donna la conviction qu'il se trouvait en présence du *Liber chartarum* lui-même, commencé en 1185! Ajoutons que, dans la suite,

ce précieux cartulaire fut vendu à l'État pour la somme de 9,000 francs.

Renonçant au commerce des livres, Helbig devint successivement, de 1853 à 1875, comptable et secrétaire de la société métallurgique de l'*Espérance*, d'abord à Seraing, ensuite à Longdoz (Liége). Ce n'était pas trop se dépayser, comme on pourrait le croire, et notre écrivain n'eut jamais l'occasion de s'écrier, avec un illustre exilé :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor ulli.

A Seraing, en effet, il rencontra quelques hommes épris, comme lui, de littérature, et bientôt Helbig, N. Peetermans, le docteur Kuborn et d'autres, formèrent une espèce d'académie au petit pied, dont les aimables productions ne sont pas oubliées. De cette époque date aussi le seul mandat officiel qu'il ait jamais rempli : le 22 août 1861, un arrêté ministériel le nomma membre de la commission administrative de l'école industrielle de Seraing.

Si Helbig se contenta d'être homme de lettres et de rendre à la science bibliographique, aussi bien qu'à la littérature nationale, des services absolument désintéressés, n'est-ce pas le cas, ou jamais, de répéter avec lui que « la vie d'un auteur est toute dans ses ouvrages ? ». Il suffira, pour le mieux connaître, de jeter un coup d'œil sur une partie des innombrables productions de sa plume, car il n'a laissé, malheureusement pour sa réputation, aucune de ces œuvres capitales qui font époque dans la vie d'un homme ou dans l'histoire d'une science.

Compatriote de Gutenberg avant tout, il débute, en 1839, dans le *Messager des sciences*, par une série d'articles sur les anciennes impressions de Mayence, qu'il décrit avec autant de soin que d'érudition, le plus souvent

d'après ses exemplaires. Ce travail est à peine commencé qu'il élargit son cadre, et, faisant appel à ses connaissances littéraires, il aborde l'examen de ces livres rares et curieux, principalement du XVIe siècle, auxquels il revient en 1858, pour en faire l'objet d'études plus continues. S'agit-il d'un poète, rarement il résiste au plaisir d'en communiquer quelque passage au lecteur; a-t-il affaire à un prosateur, sa notice n'est pas moins intéressante; partout il se montre homme de goût, souvent il redresse des erreurs, et mêle à ses observations judicieuses des réflexions caustiques ou des saillies qui rompent la monotonie du sujet. Ce fut un véritable succès, au point que l'auteur crut devoir céder à des sollicitations diverses, en publiant une seconde série de notices (1867-1872), destinées spécialement à appeler l'attention sur des livres restés inconnus au savant Brunet, qui venait de terminer la dernière édition de son *Manuel.*

On conçoit que les matériaux de pareilles publications ne devaient se présenter qu'avec lenteur. Aussi Helbig fit-il paraître, dans l'intervalle, une quantité d'articles dont plusieurs méritent une mention particulière. En 1847, il découvre la première production typographique liégeoise, le bréviaire de Saint-Paul, imprimé par Morberius en 1560. Puis viennent quelques petits travaux d'un certain intérêt historique, tels que la traduction d'un fragment des Mémoires du général Eickemeyer — un compatriote — traduction utilisée par Ad. Borgnet dans son *Histoire de la révolution liégeoise;* et les *Preces afflictæ Flandriæ,* où, après le récit des dévastations ordonnées par le roi *très chrétien* qui avait nom Louis XIV, nous relevons cette phrase: « Parfois aussi, revêtu en soleil, son emblème favori, le grand roi daignait, dans des entrées de ballet, réciter

quelques vers, voire même exécuter quelques pirouettes peu royales. Souverain d'un peuple dont presque chaque individu est comédien-né, ne devait-il pas, bien que peu soucieux de la popularité, monter, lui aussi, sur les planches ?. »

Depuis 1845, Helbig collaborait au *Bulletin du bibliophile belge*. Un article sur *Les plus anciens caractères de Gutenberg* et *La Bible de 36 lignes* (1855), eut pour effet de convertir Brunet à l'opinion que ce célèbre incunable devait être attribué non pas à Pfister, de Bamberg, mais au père même de l'imprimerie. D'un autre côté, la dissertation où il mettait en doute l'existence de Laurent Coster et son invention, lui valut, dans une publication de Harlem, une kyrielle d'injures.

A cette époque de la vie de Helbig, le bibliographe tend à s'effacer devant l'homme de lettres. En décembre 1856, il lit, en présence du comité de littérature de la Société d'Émulation, sa notice sur Remacle Mohy du Rondchamp, et donne de ce vieil anecdotier des extraits qui nous apprennent du moins quelque chose. L'année suivante, autre lecture : c'est une étude sur l'*Oeconomie chrestienne*, de J.-B. de Glen, « grand enfant qui n'ose faire un seul pas, sans être tenu en lisière par quelques auteurs anciens ou modernes. » Presque en même temps, il fait paraître une notice, aussi bien pensée que bien écrite, sur Edmond Breuché de la Croix, ce poète-orateur ignoré, qui se montre parfois l'émule de Racan et le précurseur de Bossuet.

Encouragé par le succès de ces publications, Helbig conçut l'idée de réunir en un petit volume — un vrai volume de bibliophile — la quintessence des différents poètes ou, si l'on veut, de ces rimeurs que des recherches récentes avaient tirés de l'oubli. Ainsi parurent, en 1859,

les *Fleurs des vieux poètes liégeois,* avec une introduction de N. Peetermans. Sous ce titre au parfum archaïque, Helbig nous offre non seulement un bouquet de fleurs laborieusement cueilli dans le jardin peu accessible de l'ancienne littérature liégeoise, mais, comme le remarquait feu Scheler, « nous y trouvons quelque chose de plus sérieux ; c'est presque un livre d'histoire, si ce n'est d'histoire politique, du moins d'histoire sociale et morale. »

Les *Œuvres choisies d'Alexandre Sylvain de Flandre* (Van den Bussche) virent le jour en 1861, précédées d'une étude de Henri Helbig, la plus importante qu'il nous ait laissée dans ce genre. Le caractère honnête du poète flamand égaré à la cour corrompue des Valois, l'habitude où l'on est « d'excuser les dérèglements de la muse en disant que c'est là de l'esprit gaulois, » ne contribuent pas peu à stimuler le biographe dans son œuvre de réhabilitation. Celle-ci témoigne à la fois de son grand sens et de celui d'un écrivain qu'on ne peut juger sainement, sans penser « qu'il ne faut pas mesurer les vers du XVIe siècle avec le compas de Boileau. »

Citons encore un morceau de critique historique intitulé : *Henri de Valenciennes, précurseur de Froissart ;* une première notice sur le baron de Walef ; une autre sur Herman de Bourgogne ; puis reprenons avec l'auteur ses études bibliographiques. Dans les *Notes et dissertations relatives à l'histoire* (des premiers temps) *de l'imprimerie* (1862), travail important où les Gutenberg et les Schoeffer sont de nouveau examinés de près, il termine par un vœu qu'on ne ferait pas mal d'appliquer aussi à d'autres matières : c'est qu'on écrive, en un tout petit volume, le « Résumé de l'histoire de l'invention de l'imprimerie *d'après les sources authentiques.* » Une nouvelle

dissertation, publiée en 1865 sous le titre : *Quel est l'imprimeur du XVe siècle qui a employé la singulière lettre majuscule R ?*, fait connaître Adolphe Rausch, ce typographe de Strasbourg si remarquable, sur lequel on n'avait que quelques données presque toutes inexactes. Cet article fut traduit immédiatement en allemand par le docteur F.-L. Hoffmann, et inséré dans le *Serapeum*. En France aussi, la démonstration que Rausch n'était autre que le fameux imprimeur à la lettre R, fut adoptée sans aucune contestation.

Le *Bibliophile belge* venait de succéder au *Bulletin*. Helbig y publie quelques articles de bibliographie et de littérature où, comme dans *La haute cuisine à Liége* et *Une double édition d'une tragédie de Saint-Lambert*, le badinage et l'esprit occasionnent plus d'une surprise agréable au lecteur. Passant du plaisant au sévère, il nous dit le dernier mot de ce que l'on sait sur *Les anciennes imprimeries de Mayence (Messager*, 1874). Moins heureux dans ses recherches sur Grégoire Holonius (1877), trompé d'ailleurs par de Villenfagne, en qui il avait une confiance presque aveugle, il a pu voir sa notice critiquée par M. Roersch dans la *Biographie nationale*.

Lorsque la *Société des bibliophiles liégeois* fut fondée, dans le but de publier les documents devenus rares concernant l'histoire du pays, on avait compté sur la collaboration de notre infatigable ami. L'événement prouva qu'on ne s'était pas trompé : Helbig se fit l'éditeur non seulement de quelques œuvres poétiques de Pierre Bello et du baron de Walef, mais encore de travaux infiniment plus importants. *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, par Louis Abry, qu'il publia en 1867, avec M. St. Bormans, seront toujours consultés par quiconque s'occupe du passé

artistique de l'ancienne principauté. Les prix que cet ouvrage atteint dans les ventes, témoignent hautement de cette faveur et aussi, dit-on, du soin jaloux avec lequel les *Bibliophiles liégeois* s'obstinent à ne pas répandre leurs trésors. Enfin, le *Mémoire* (inédit) *concernant les négociations de la France relatives à la neutralité du pays de Liége, en 1630,* et les deux pamphlets politiques réimprimés sous le titre de *Chiroux et Grignoux,* ont été tout récemment mis à profit par un historien qui a pris à tâche de pénétrer le mobile des agitateurs liégeois de ce temps.

De l'histoire à l'archéologie, il n'y a qu'un pas. On ne prétendra pas que Henri Helbig ait été un archéologue dans la véritable acception du mot, bien qu'il ait écrit dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois;* mais son *Analyse de l'ouvrage de Cappe : Description des monnaies de Mayence du moyen âge,* dans laquelle il se montre justement sévère pour le compilateur allemand, prouve qu'il était numismate et connaissait à fond l'histoire de son pays natal. Un jour qu'il avait sans doute été victime de quelque supercherie, il prit vivement à partie « MM. les *Experts,* comme ils s'intitulent, ces aimables Israëlites qui fabriquent habituellement les catalogues de ventes de monnaies en Allemagne, » et s'attira de la part de l'un d'eux une protestation si violente qu'elle ne put être insérée.

Terminons cette revue, déjà bien longue, par quelques mots sur les rapports de Henri Helbig avec la *Biographie nationale,* ce panthéon hospitalier accessible aux noms les plus modestes comme aux vraies gloires de la patrie. Au nombre des écrivains qu'il avait précédemment fait revivre sous sa plume, nous y retrouvons, avec un nouveau plaisir, Blaise-Henri de Corte, baron de Walef, le seul représentant de la littérature classique du siècle de

Louis XIV dans le pays de Liége, cette littérature, dit-il autre part, qui convenait si mal au caractère indépendant des Liégeois, et où « la grande perruque artistement frisée, mais quelque peu raide du grand roi, projetait par trop sa grande ombre. » Mais, tout en collaborant à la *Biographie nationale,* Helbig ne se gênait pas pour lui décocher, à l'occasion, quelque trait de satire. Sa mauvaise humeur finit même par se manifester dans un article spécial, inséré, en 1872, dans le *Bibliophile belge.* Un membre de la commission de la *Biographie,* M. Ad. Siret, releva le gant, dans le *Journal des Beaux-Arts,* et soutint que la *Biographie* était de nouveau attaquée « avec une mauvaise foi insigne; » il lâcha même le mot de *calomnie.* C'était couper court au débat; et, en effet, Helbig exprima le regret, non pas d'avoir écrit ce qu'il pensait, mais de n'avoir obtenu qu'une réponse « plus émue que péremptoire » et renfermant « moins de réfutations que de gros mots. »

Des recherches si variées, jointes au commerce des livres, eurent pour résultat de mettre leur auteur en relation avec nombre de savants et de littérateurs. Aussi bien la droiture de son caractère, une aménité qui n'excluait pas l'indépendance, son esprit tolérant, quoique profondément religieux et peu enclin aux nouveautés, sa parfaite simplicité enfin, lui conciliaient l'amitié des hommes de tous les partis. Pour ne parler que des morts, il suffira de citer le baron L. de Crassier, Weustenraad, Ed. Wacken, Th. Lacordaire, Sainte-Beuve, Polain, U. Capitaine; et parmi les bibliographes, A.-F. Didot et le docteur Hoffmann, qui se plaisaient à le consulter.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les compagnies savantes qui s'empressèrent de l'accueillir dans leur sein, principalement pendant la seconde période de son activité

littéraire; mais nous devons une mention spéciale à la *Société des bibliophiles liégeois*, dont il fut un des fondateurs. Nommé secrétaire de cette société, le 15 mars 1863, il remplit ces fonctions jusqu'après le décès du président, Joseph Fiess, en 1875. Nul ne pouvait lui disputer la place qui était devenue vacante ; aussi fut-il appelé à la présidence le 14 novembre; et lorsque, malgré toutes les instances, il crut que l'âge ne lui permettait plus de conserver ses fonctions, la société lui conféra, par acclamation, le 3 avril 1887, le titre de président d'honneur à vie.

Après avoir fourni une carrière littéraire de près d'un demi-siècle, Henri Helbig avait certes le droit de jouir d'un repos mérité. Depuis quelques années, sa santé laissait d'ailleurs à désirer; il était devenu chagrin, d'une humeur difficile; on le trouvait, plus que jamais, absorbé dans ses lectures, mais un affaissement graduel de ses facultés annonçait que sa fin était prochaine. Une congestion cérébrale se déclara pendant qu'il était en visite chez un de ses amis, et quelques semaines après, le 21 mai 1890, il s'éteignit pieusement dans les bras d'un frère et d'une sœur qui l'entouraient de soins affectueux.

Ses obsèques furent des plus simples. N'ayant jamais été fonctionnaire, il n'était pas décoré. Ses proches, un long cortège d'amis le conduisirent à sa dernière demeure. Aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe, et en cela le sentiment de modestie qui honore sa mémoire, fut respecté.

Outre une remarquable collection de monnaies de Mayence, Helbig a laissé une bibliothèque importante et riche en livres rares. Naturellement l'histoire et les anciennes impressions de Mayence y tiennent la première place; mais presque aussi nombreux s'y trouvent les repré-

sentants de notre vieille littérature, spécialement aux Pays-Bas et dans le pays de Liége.

On vient de voir qu'il dissémina le fruit de ses recherches dans une foule de publications. Peut-être ne sera-t-on pas fâché d'en avoir sous les yeux une liste complète, si toutefois il est possible d'être complet en pareille matière.

MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES DE BELGIQUE, in-8°.

1839, 1842, 1843, 1846. Additions et corrections aux listes chronologiques des anciennes impressions de Mayence avec date, etc. (1).

1841. Notice sur quelques livres rares et curieux du XVIe et XVIIe siècle.

1842. Notice sur quelques livres rares et curieux du XVe et XVIe siècle.

1846. Notice sur les descendants de Pierre Schoeffer, qui exercèrent l'imprimerie à Bois-le-Duc, etc.

1847. Notice bibliographique sur le premier livre imprimé à Liége, par Morberius.

1848. Notice sur Pierre Schoeffer le fils, imprimeur du XVIe siècle, à Mayence, etc.

1851. Campagne du corps d'exécution dans le pays de Liége, en 1790, extraite des Mémoires du général Eickemeyer et traduite de l'allemand.

1856. Une Lettre d'indulgences, émanée et datée de Liége, 1482.

1857. Preces afflictæ Flandriæ.

1858-1862, 1864. Notices sur quelques livres rares du XVIe siècle.

1865. Quel est l'imprimeur du XVe siècle qui a employé la singulière lettre majuscule R?

(1) La première partie de ces recherches parut aussi en allemand, dans les t. II et III des *Archiv für hessische Geschichte*, a. 1841 et 1842.

1867-1870, 1872. Notices sur des livres rares du XVIe siècle, seconde série.

1874. Les anciennes imprimeries de Mayence, etc.

1875. Les d'Ennetières de Tournay. Nouvelles recherches littéraires et bibliographiques sur cette famille.

1877. Les Holonius ou de Hologne.

1878. Les trois premiers typographes de Strasbourg. — L'époque de la naissance de Grégoire Holonius.

1880. Le bourgmestre La Ruelle et le chapitre de la cathédrale de Liége en 1631.

1882. Une ancienne impression de Pierre Schoeffer. Les scribes ou copistes après l'invention de la typographie.

1883. Prix des livres en 1785.

1884. Notice sur Gilles Periander de Bruxelles, poète latin du XVIe siècle.

BULLETIN DU BIBLIOPHILE BELGE, in-8°.

II, 1845. Théâtre liégeois au milieu du XVIIe siècle.

VII, 1850. Introduction de l'imprimerie à Malmedy. — Notice sur la bibliothèque grand-ducale de Darmstadt.

VIII, 1851. Notice sur une bulle du pape Pie II, imprimée en 1461, par Jean Gutenberg.

X, 1854. Notice sur un livre fort rare. (Pierre Bello de Dinant, et Denys Coppée de Huy, poëtes dramatiques de la première moitié du XVIIe siècle.)

XI, 1855. Les plus anciens caractères de Gutenberg, etc. Albert Pflster, imprimeur à Bamberg. La Bible de 36 lignes. — Examen rapide des prétentions que Strasbourg et Haarlem ont à l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie.

XII, 1856. Le premier livre connu, imprimé à Lille.

XIII, 1857. Remacle Mohy du Rondchamp et son *Cabinet historial.* (Réimpression, avec quelques additions, d'une notice insérée, la même année, dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de Liége.*) — Les plus anciens calendriers et almanachs belges imprimés.

XIV, 1858. Id. Supplément. — Edmond Breuché de la Croix, sa vie et ses ouvrages.

XV, 1859. Gilles Boileau de Bouillon, sa vie et ses ouvrages.

XVI, 1860. Un pamphlet belge, dirigé contre Louis XIII et contre le cardinal de Richelieu. — Charles de Rouillon, poète belge du milieu du XVIe siècle.

XVII, 1862. Notice sur l'édition originale et très-rare du livre intitulé : *Le fidèle et vaillant gouverneur*. — Une vieille chanson sur la destruction de la citadelle de Liége, en 1676.

XVIII, 1862. Notes et dissertations relatives à l'histoire de l'imprimerie. — Une rectification bibliographique.

XX, 1864. Jean Mohy du Rondchamps, poëte de la première moitié du XVIIe siècle; sa vie et ses ouvrages. — Un opuscule inconnu de Jean Fischart.

LE BIBLIOPHILE BELGE, in-8°.

I, 1866. Une histoire de Liége en vers.

II, 1867. La haute cuisine à Liége au XVIe siècle. — Editions du poème l'*Éventail*, de Ch. Millon de Liége.

III, 1868. Notice sur deux anciens ouvrages sur l'éducation. — L'auteur de l'*Amy véritable et loyal*.

V, 1870. Une édition de Bruxelles très-rare d'une traduction française de *Don Quichotte*.

VI, 1871. Une double édition d'une tragédie de Saint-Lambert.

VII, 1872. Les *Discours du sieur Willaert*. — La *Biographie nationale*. — Encore à propos de la *Biographie nationale*.

XI, 1876. Les concurrents de Pierre Schoeffer à Mayence pendant le XVe siècle. — Supplément. — Les dernières impressions de Pierre Schoeffer de Gernsheim.

XIII, 1878. La *Bible de 36 lignes*.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE, in-16.

1857. Remacle Mohy du Rondchamp et son *Cabinet historial*.

1858. Jean-Baptiste de Glen et son *Oeconomie chrestienne*.

1860. Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Bibliographie montoise*, par H. Rousselle. — Alexandre Sylvain de Flandre. Notice biographique (détachée de l'introduction aux *Œuvres choisies* de ce poète).

1861. Henri de Valenciennes, précurseur de Froissart.

1862. Jean-Baptiste de Glen; son *Tableau de la ville d'Anvers*, etc.

1863. Le baron Blaise-Henri de Walef. Coup d'œil sur le caractère de ses écrits.

1865. Racan et Breuché de la Croix.

1866. Herman de Bourgogne, comte de Fallais, poète du commencement du XVIIe siècle.

1867. Jean Van der Noot, patrice d'Anvers, poëte du XVIe siècle, sa vie et ses ouvrages.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, in-8°.

IX, 1868. Quand est né le baron de Walef?

XII, 1874. A propos du cinquantième anniversaire de la mort de Villenfagne.

XIV, 1879. L'exemplaire du baron de Crassier, à Liége, de la première bible imprimée.

XV, 1880. Le plus ancien typographe liégeois.

Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois, in-8°.

I, 1882-1883. Questionnaire. — Leodiensis et Leodius.

II, 1884-1885. Chronique bibliographique.

Revue belge de numismatique, in-8°.

1857. Analyse de l'ouvrage de H.-P. Cappe : *Description des monnaies de Mayence du moyen âge.*

1861. Le fameux écu de Mayence, daté de l'année 1438.

1875. Lettre à M. R. Chalon sur un quart de florin de Guillaume de Gennep, archevêque de Cologne.

1877. Une médaille janséniste de 1669. — Deux florins d'or anonymes de Mayence, et leur attribution. — Lettre à M. R. Chalon sur un florin d'or frappé à Fosses.

1879. Les monnaies en argent de Mayence au XIVe siècle.

BIOGRAPHIE NATIONALE, gr. in-8°.

I, 1866. P. d'Amour. — P.-E.-R. d'Ans. — L. Balista.

II, 1868. P. Bello. — G. Boileau de Bouillon. — Chr. de Bonours. — J. Boulogne.

III, 1872. E. Breuché de la Croix. — G. Caoursin. — L. de Casteau. — J. Chapeauville.

IV, 1873. G. Charlet. — M.-N. Comhaire. — Conrad de Westphalie. — D. Coppée. — F.-R. Coppenneur. — G.-P. de Crassier. — L.-M.-G.-J. de Crassier. — P. de Croix. — B.-H. de Corte.

V, 1876. O. De Haye. — H.-J. Delloye. — M.-G. Delvenne. — G. De Poetou. — B. Deschamps.

VI, 1878. F. Du Rieu. — R. Du Triez. — M. d'Ennetières. — Jasp. d'Ennetières. — J. d'Ennetières. — Etienne de Walcourt. — J. Fabricius.

VII, 1880-1883. B. Fisen. — J.-F. Foppens. — G. Fourmennois. — M. Gervais de Tournai. — A. Ghénart. — J.-B. de Glen.

VIII, 1884-1885. G. Guillon.

IX, 1886-1887. Henri de Valenciennes. — G. Héris. — J. Hologne.

Journal LA MEUSE.

Comptes-rendus des ouvrages suivants : 1858. *Hubert Thomas de Liége*, etc., par AUG. SCHELER. — *Froissart, Etude littéraire*, etc., par KERVYN DE LETTENHOVE. — 1859. *Jean Polit*, par H. KUBORN. — *Essai d'une liste chronologique des ouvrages et dissertations concernant l'histoire de l'imprimerie en Belgique et en Hollande*, par L. F. (HOFFMANN). — 1860. *Résumé de l'histoire de Liége*, par WARNKOENIG ; et *Louis de Bourbon*, par GARNIER. — 1861. *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, par R. CHALON. — *Histoire de Seraing*, par H. KUBORN. — *Opuscules latins de François de Bourgogne*, publiés par F.-L.

HOFFMANN. — 1863. *Les Chroniques de Jean Le Bel,* publiées par M. L. POLAIN. — 1864. *Une histoire du pays,* par M. FLEURY.

Nécrologie : 1858. Nicolas-Joseph Baudoux.

Variétés : 1859. Le fantôme du Rodenstein.

JOURNAL DE LIÉGE.

1865. Discours prononcé aux funérailles de M. F. Behr.

Catalogue des collections léguées à la ville de Liége par Ulysse Capitaine, dressé par H. Helbig et M. Grandjean. Liége, Vaillant, 1872, 3 vol. in-8°.

CATALOGUE DE L'EXPOSITION DE L'ART ANCIEN AU PAYS DE LIÉGE.

1881. Introduction à la section de la *Typographie.*

OUVRAGES ÉDITÉS PAR H. HELBIG.

Fleurs des vieux poètes liégeois (1550-1650), avec une introduction historique par N. Peetermans, recueil publié et accompagné de notices biographiques par H. Helbig. Liége, F. Renard, 1859, gr. in-18.

Œuvres choisies d'Alexandre Sylvain de Flandre, poète à la cour de Charles IX et de Henri III, précédées d'une étude sur l'auteur et ses œuvres, par H. Helbig, et accompagnées d'une notice inédite, par G. Colletet. Liége, F. Renard, 1861, gr. in-18.

Publications de la Société des bibliophiles de Belgique, in-8°.

Denis Coppée. Chant triomphal de la victoire de Statlo. Nouvelle édition par H. H. Bruxelles, 1879, in-8°.

Publications de la Société des bibliophiles liégeois. Liége, Grandmont-Donders, in-8°.

Le Martyre de saint Eustache, tragédie de Pierre Bello, rééditée par H. Helbig, 1865.

Les hommes illustres de la nation liégeoise, par Louis Abry, édités par H. Helbig et S. Bormans, 1867.

Mahomet II, tragédie par Blaise Henri baron de Walef, publiée pour la première fois par H. Helbig, 1870.

L'Anarchie à Liége, poëme satirique en quatre chants, par le baron Blaise Henri de Walef, publié pour la première fois par H. Helbig, 1871.

Mémoire concernant les négociations de la France relatives à la neutralité du pays de Liége, en 1630, publié pour la première fois par H. Helbig, 1875.

Chiroux et Grignoux, deux pièces imprimées en 1645, rééditées par H. Helbig, 1883.

Continuation de la Bibliothèque curieuse, de D. Clément, par H. Helbig; ouvrage en manuscrit, 247 pp.

Bon de CHESTRET.

PAPIERS

CONCERNANT

LES RAPPORTS DE JEAN DE HORNES AVEC LOUIS PYNNOCK

NOUVELLE SÉRIE

1485-1504

En publiant la première série de ces documents, nous disions qu'elle ne devait être qu'une partie d'une collection beaucoup plus étendue. La découverte des pièces qu'on va lire, est venue justifier cette opinion, du moins dans une certaine mesure.

Cette nouvelle série ne le cède pas en intérêt à la première.

La physionomie de Jean de Hornes s'y dessine avec plus de netteté encore, malheureusement sous des traits de moins en moins flatteurs. Il se montre dans la lettre reproduite sous le n° VI en homme que le besoin a rendu odieusement rapace.

Signalons d'abord à l'attention du lecteur les deux premières pièces. Ces lettres écrites entièrement de la main du prince, et dont l'une dut être remise à Pynnock en personne, feraient croire que celui-ci ne fut

pas étranger au piège dans lequel on fit tomber Guillaume de la Marck pour se saisir de lui et le faire périr.

Le compte du maïeur de Louvain aussi est un document des plus curieux. Il fait connaître la façon dont le prince dépensait ses nombreux emprunts. Ses besoins personnels d'abord, l'acquisition de bijoux et de chevaux destinés à des présents, et les dons pécunaires ensuite, en absorbaient la plus large part.

On trouve en outre dans ce document la mention de divers voyages de Jean de Hornes à Curange, à Liège, à Maestricht, à Bruxelles, à Malines, à Anvers et ailleurs. Mais il est à regretter que l'auteur du compte n'ait pas été plus précis quant aux dates. Il eût fourni ainsi des renseignements souvent fort utiles pour l'histoire.

Enfin, on sait que Jean de Hornes finit par se brouiller avec ses créanciers, et qu'ils obtinrent contre lui une sentence d'excommunication, qui fut affichée, à Liège, à la porte de la cathédrale. La dernière pièce se rapporte aux difficultés qui provoquèrent ces censures contre le prince-évêque. E. M.

I.

Liège, 2 mai (1485).

Lyeve her meyer, Weer laessen uch weesse dat wel nou van stonden aen ons tzydyng kommen is wye dat heer Wyllem (1) Saynttruyen is kommen, ende heeft syn geriet laessen halen tzo Luytgen, um bye myn heren van Oestenrych, in Brabant, tzo ryden, ende dyt lais ich uch weessen

(1) Guillaume de la Marck.

in dem besten. Gescreven tzo Luytgen, met ons sellefs hant, op den ij^en^ dach van mey.

Item, waer eer mych dat moerken (1) nyt en sent met desen boden, soe en scryf ich ter myn lefdach nimmermeer um, ende, dye daghe dye ghy left, en sult eer nimmer pert van meer gekrigen.

JOHAN.

Suscription : Aen dem meyer van Loeven, in syn hant.

Original autographe. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Chambre des comptes,* carton n° 9.

II.

(Juin 1485?) (2).

Lyeve her meyer, Weer bydden uch seer fruntlych dat ghy toch nyt laten en wylt ghy en besegelt toch desen bryf van myn nycht van Nassouen. Dat bydde ich uch seer fruntlych. Ende laet ouch nyt ghy en kompt nou en donredach, of en goinsdach, tzo Sayntrouen, bye ons. Kompt, ende des en laet nyt. Gescreven met ons sellefs hant.

JOHAN.

Suscription : Den eirberen ind vromen, onsen lieven rait ende getruwen heren Lodewyck Pynnock, meyer tot Loeven, Ridder.

Original autographe. *Ibidem, ibidem.*

(1) Cheval noir. On voit dans le compte, reproduit plus loin, qu'un cheval de cette couleur fut livré par Pynnock au prince-évêque, en 1485. C'est ce qui nous a permis de déterminer l'année de cette lettre.

(2) L'absence dans la suscription du titre de drossard de Montenaken, donné à Pynnock sur plusieurs lettres à partir de 1486, nous porte à croire que cette lettre est de l'année 1485. Quant au séjour à Saint-Trond auquel le prince fait allusion, c'est sans doute celui qu'il y fit pour assister aux fêtes où Guillaume de la Marck fut arrêté.

III.

Anvers, 3 novembre 1485.

Johan van Huerne, busschop tot Ludich, hertoch tot Bullion ind greve tot Loen.

Eirber ind vrome, lieve rait, ind getruwe, wy hebn gelast unsen lieven getruwen secretair Frederich Burchart, mit u te spreken van sekeren penninghen die men aldair, tot Loeven, upbrengen seulde. Dairomme wy begeren den selven to willen geloeven, u bewysen ind doin as wy u to betrouwen. Gegeven tot Antwerpen, iij daige in novembri, anno lxxxv.

De la main de l'évêque: Lyeve heer meyer, Ich bydde uch seer fruntlych dat yr mych toch nyt en weygert op dyt pas, want myn eer lycht daer aen, ende soude verre scade. Federych sal uch all gelegenheyt sagen.

JOHAN.

DUGARDIN.

Suscription: Den Eirberen ind vromen unserm lieven Rait, ind getruwen, heren Lodewych Pynnock, here tot Velp ind ter Horst, meyer tot Loeven, Ritter.

Original. *Ibidem, ibidem.*

IV.

Liège, 30 août 1486.

Johan van Hoerne, Busschop tot Ludich, hertoge tot Buillon, ende greve tot Loen.

Strenge ende vrome, lieve raedt, ind getruwe, wy halden uch genoech indechtich wesende van den twee brieven wir uch lestwerven gescreven hebben, omme xviij staelen bogen, mit honnen gereetscape, oick eenen anderen brieff

beroerende eenen ringe met eenen goeden zafflere, die wy hebben moeten in onser eerster missen, die welk, mitter hulpen Goidts, celebreren sullen in sinte Lambrechts dage (1) neest kommende, alhier bynnen onser stad Ludich. Ende want dan onss grooten noet is den voirscreven zafler ende staelen bogen te hebben, schryven wy noch aen uch zeer ernstelich en begherende dat ghy, alle onscholt affgestalt, in properen persoene kommen ende syn wylt in onser eerster messen voirscreven. Ende met uch doet kommen den zafler ende staelen bogen voirscreven. Ende hier en laet gheen gebreck inne syn, want wy uch vorn allet wael ende duechdelycken vernuegen sullen, mitter hulpen Gotz, die uch, strenge ende vrome, lieve raedt ende getruwe, bewaeren wille. Gescreven in onse voirscrevene stadt Ludich, des xxx^en^ daigs in augusto, anno lxxxvj.

De la main de l'évêque: Lyeve her meyer, en lat toch nyt ghy en sent ons dye stelen bogen, ende den rynck, ende dye roe slang van Loeven, op alle soe lyf als eer ons doen moecht. Ende fort als van Henrych van de Kerkofs gelde, xxxviij gulden, daer syn housvrou voer steyt, betzallet niet de wysseller, dat betzalt worde, ende dat van desen anderen egheyn faut in en sye van stonden aen.

JOHAN.

JO. PAULI.

Suscription: Den strengen ind vromen onsen lieven Raedt ind getruwen heeren, Lodewyck Pynnock, Ritter, meyer tot Loevene ende drossaert ons lants van Montenaken.

Original. *Ibidem, ibidem.*

(1) Le 17 septembre.

V.

Liège, 4 juillet 1487.

Johan van Hoerne, by der genaden Goids Busscop tot Ludich, hertoghe tot Buillon ende greve tot Loon, doen condt ende bekennen alsoe der strenge ende vrome, onse lieve raidt ende getruwe, heer Lodewyck Pynnock, ridder, heere tot Velpen ende ter Horst, meyer der stadt van Loevene, etc., hier voermaels in onsen treffelycken noetsaken, ende omme onse verderfelyche scade te verhueden, tot synre scaden ende lasten opbracht ende ons in gereeden penningen gedaen ende geleendt heeft gehadt de somme van vierduysent Rinscher gulden, gerekent jegelycken gulden tot twintich stuvers, die welke wy hem over langen tyt geloeft hadden wederom te gevene, doch omme vill lasten wille [die] ons synt overkomen syn, en hebben wy hem van der selven vierduysent gulden bis [nu] noch niet kunnen vernueghen noch betalen tot syne verderfelychen scaden, ende heeft ons daeromme gebeden hem tho willen bewysen ende versekeren over eyn jegelyck der voerscrevene duysent gulden hondert gulden tsiaers ter plaetsen daer ons dat gelieven solde, op dat hy om onsen wille niet verdorven dan gelost syn mochte. Ende want dan wy mit hem begeren ende willen in desen stucke procederen in goeder trouwen, als eeyn prince ende heer van eeren sculdich is te doene, hebben wy den voerscrevenen heeren Lodewych, synen erven off behelder dissbriefs mit synen wille, geassigneert ende bewesen, ende overmits desen onsen brieve assigneren ende bewysen van nu voertaene jegelycx siaers te nemen, optebueren ende te ontfangen, tot syns selfs off synre erven behoef, uut allen ende jegelycken prouffyten, censien, demeynen ende opkomlinghen vervallende ende verscinende in onsen rent-

meesterampte van Montenaken, daer van wy hem die administratie gegeven hebben, ende geven overmitz desen onsen brieve, in voegen ende manieren als onse brieven van commissien, hy daer aff heeft, innehalden, ende wederroepen hier mit die commissie kurtz daer van verleent onsen lieven, getrouwen Wolter van Corsswarem, de somme van vierhondert Rinscher gulden, gerekent jegelycken gulden tot twintich stuvers, ende dat bis der tyt ende soe lange dat wy hem, synen erven off behelder dissbriefs die voerscrevene vierduysent guldenen, ten pryse voerscreven, ganselich ende geheelich vervoecht oft daer van gequeten sullen hebben. Dan off onse censien, demeynen ende andere prouffyten comende van ons rentmeesterampte van Montenaken voerscreven, omme tempeest, oirlogen oft andere inconvenienten niet in eynen der toecomende jaeren werdich en weren die voerscrevene somme van vierhondert guldenen, soe sal hy die gebrekelichen van den selven jaeren moegen verhalen in den neesten toekomende jaer oft jaeren, ende off oeck de selve censen, renten ende prouffyten meer loopen dan de voerscrevene vierhondert guldenen sjaers, sal hy oft syne substituyt, rentmeester ons slants van Montenaken, daer van sculdich syn goede bewys, rekening ende reliqua doen ende geven inder cameren van onse rekeninghen. Ende off sake were dat wy hier voermaels gegeven hadden, oft hiernaemaels geven mochten eenige assignatie op dat voerscrevene rentmeesterampt van Montenaken in contrarien des voerscreven is, soe declareren wy hier mit ende willen de selve assignatie van egheene weerden off valuer gehalden te hebben, ontbieden ende bevelen daeromme onsen rentmeester general ende voirt onsen rekenmeesteren die nu syn, off in toekomende tyden syn muchten, dat sy van nu voertaen den voerscrevenen heeren

Lodewyck Pynnock, syn erven off behelder dissbriefs mit synen willen der voerscrevene jaerrenten van vierhondert Rinscher gulden, kommende uut ons rentmeesterampte ons lants van Montenaken, ganselych ende geheelich doen ende laten gebruicken, genieten, ende hem, off syne substitut, die selve in honne rekening jaerlycx passeren ende affkurten in alre vuegen ende manieren als boven gescreven steit, want ons dat alsoe geliefft ende gedaen willen hebben, allet sonder indracht off argenlist. In orconden der waerheit hebben wy onsen segel secreet aen desen onsen brieve doen hanghen, die gegeven is in onse stadt Ludich, in't jaer ons Heeren duysent vierhondert seven ende tachentich des vierden daechs der maent van julio.

Onder gescreven : Uut bevele myns genedighen heeren voerscreven.

Geteekent by den secretaris : JA. DE CAMBRAY.

Ende buiten opten rugge is gescreven : Op de somme in 't wit van desen gescreven syn gelaten in heer Lodewyck Pynnock, ritter, oeck in desen brief genoempt, handen de partien hier na volgende : in den iersten acht hondert een ende tachentich ponden, sesthien scellinghen, j den. artois, die hy sculdich is by reste van syne rekeninghe van den rentmeesterampt van Montenaken van drie jaeren eindende Jo. Baptiste, a° xiiij^c xcj excluis, als in't slot der selver rekeningen blyct. Ende by reste van syne rekeninge, oec van drie jaeren, van der selver officie van Montenaken, eindende Jo. Baptiste a° xiiij^c drie ende negentich excluis, vyf hondert vyf ponden, twee scellingen, j den. artois, als oec in der selver rekeninge blyct. Item, by reste van synen achden rekeninge van der selver officie, eindende Jo. Baptiste a° xiiij^c xciiij excluis, drie hondert vyf pondt, vyf scellingen,

thien penningen artois, alst in't slot der selver rekeninge blyct.

Copie, authentiquée par notaire. *Ibidem, ibidem.*

VI.

Maestricht, 2 septembre 1588.

Johan van Huerne, busschop tot Ludich, hertoch tot Bullion ind greve tot Loen.

Lieve rait ind getruwe, as van den thienden ind renten des abty van Sinte Jacops, die nu by onsen vyanden bynnen onse stat Ludich is, ind hoen parthye helt, syn wy to vreeden dat ghy die untfanget, ind onss dair van reeckenynge doit, seynden u dairom mit twe brieven, den eenen an unsen scholt tot Gestellt ende Bergh-Eyck, ende den anderen an de thiendeners desselven abtz, dat sy u die selven thienden leveren, in unsen name ende tot ons behoeff, nemende qwytantie dair van, want wy sy dair van sullen ontlasten ende qwythalden. Ende wilt hierom den selven scholt van Gestelt ind Bergh-Eyck by u doin halen, die u alle gestalt seggen sall, an wyenne dat die tour is omme die thienden te krygen.

Item, Wy begeren dat ghy Glauden de Tyly wilt leveren die iiij^{e} gulden as ghy weet, ind vortan dat beste doin. Wy sullen u halden as wy u hebn toegesacht, ind doit in allen dat beste, as wy u toebetrouwen.

Item, Wy begeren dat ghy an de Koninckclycke Majesteit wilt diligentieren omme Hoyo (1), dat wy dat in onsen handen mogen krygen, off ten mynsten dat iet u bevoelen werde. Dair mit sult ghy unss vill dienst ind lieffde bewy-

(1) La ville de Huy.

sen, ind wat u hier van ter antwoort sall werden, wilt unss wederom schryven.

Iiem, die van Luydick, die onse vyanden syn, hebn vast vill geltz, silvers, cleynoden ende anderes guetz bynnen onse stat Tricht. Weert nu mogelick te werben eyn mandement van den Koynynck an de stat van Trycht, dat men alle de guede as confiskiert antassten ind neemen mocht tot unsern proffyt, ghy solt dair van eynen gueden drinckpennynck hebn. Ende hier op moet ghy u wyslick bedenckenende beraiden eere ghy dit to werck stelt, up aventure off der Konynck unss dat schauden wolde maicken an der stat Tricht, so weere beter dat men dit hadde nyet vertoent (?). Dairom wilt hierynne doin dat beste, as wy u betrouwen, want konde men dat gekrygen, iet solde by aventure oever xx^{m} guldenen baiten. Alsus is noet dat dit wysslich werde bedacht, in wat manyeren dat iet an den Konynck te doin sy. Dair van wy u die wysheit bevelen, ind wilt unss van all wederomme schryven. Gegeven in onse stat Trycht, des andere daigs in septembri a° lxxxviij.

JOHAN. BURCHART.

Suscription: Unserm lieven raide ind getruwen Lodewych Pynnock, heren tot Velpen ind ter Horst, ritter, maior tot Loeven, hoevemeister, etc.

Original. *Ibidem, ibidem.*

VII.

Uutgeven des meyers van Loevene, Heeren Lodewycx Pynnock, tegen synen ontfanck die hy mach hebben.

A° LXXXIIJ.

In den iersten, gecocht ende, by myns Heeren Genade

bevel, gegeven mevrouwen van Gaesbeke een horeken (1) mit eenen diamante ende mit eender peerlen. . . XXX l.

Item, voer een cruice van goude mit V scilden van dyamante ende eender perlen, dat myns Heeren Genade selve hadden, coste . . . . . IJ^c l.

Item, ten bevele van myns Heeren Genade gegeven Heere Jan Pynnox huisvrouwe. . . . . CLXXX l.

Ander uutgeven, a° LXXXIIIJ.

Primo, Pierre Michiel de somme van XXV l., by den voerscreven Heer Lodewyck betaelt op een somme van LX l., die myn genedige Heer hem sculdich was, blykende by quitancie van den voerscreven Pierre, van der datum XXIJ^ten marcij anno LXXXIIIJ, hier overgegeven . . XXV l.

Item, Pierre Baudyn, coepman van Florencie, de somme van vij^c l. art., hem betaelt om voert te leveren Baptista de Annelis, op myns Heeren Genade brieven van confirmacien. by quitancie desselfs Pierre Baudyns gescreven opten XXV^en dach septembri a° XIIIJ^c LXXXIIIJ, hier overgegeven. Alsoe hier de voerscreven. . . . . VIJ^c l.

Item, Janne de Quyngny de somme van C l., hem betaelt in den naem van myn Heer den greve van Heurne by quitancie van den selven Janne gescreven opten XXVIIJ^en dach septembri a° LXXXIIIJ, hier overgegeven . . . . . C l.

(1) Ce compte mentionne plusieurs bijoux façonnés de cette manière. Le cor étant l'emblème héraldique des Hornes, il est à croire qu'on donnait anciennement aux joyaux destinés à des présents la forme du meuble principal des armoiries du donateur. La charte n° 779 du Chartrier des comtes de Namur parle d'une fleur de lis d'or, ornée de pierreries, qui fut donnée à Marguerite d'Evreux le jour de ses noces. Marguerite reçut sans doute ce cadeau d'un membre de la famille royale de France.

Item, aen XIJ scalen, wegende XVIIJ marc, ende XIJ croesen, wegende XIJ marck, te XVJ l. d'marck, die myns Heeren Genade gelevert waren op d'iaer synre postulatien, oft corts daer nae, ende waren vercocht by Adriaene Drappe, te Namen, valent . . . . . IIIJ^c LXXX l.

Item, van den voerscrevene XIJ scalen ende XIJ croesen, die genomen waren ter financien, den penning X, van IX jaeren, incluis d'jaer van XCIIJ, elx siaers XLIIIJ l., valet. IIJ^c LXXXVJ l.

Item, van IJ peerden, den eene scymmel ende d'ander bruyn, myns Heeren Genade vercocht elck C leeuwe, valet. IIJ^c l.

Item, noch een horeken, voer der vrouwen Pynnock, mit een diamant ende eender peerlen . . . . . XXX l.

Item, noch van een horeken, Heer Willem van Arenberch gegeven, coste . . . . . XL l.

Item, t' Antwerpen gegeven Pieteren Coustain . XVJ l.

Item, te belsier gegeven Claes den kokemeester, te Hoeye, doen myns Heeren Genade aldaer syn incompst dede . . . . . VJ l., X s.

Item, synre Genade cappitain van den stalen bogen gegeven, te Loevene. . . . . VJ l.

Item, synre Genade scilder, te Bruessel woenend . X l.

Item, aen enige coepluede als sadelmakers, harnasmakers ende plumagiers, te Bruessel, betaelt . . . . LX l.

Item, myns Heeren Genade te Kueringhen, als hy te Ludicke reisde . . . . . X l.

Item, gegeven Heere Olivier de la Marche, in myns genedigen Heeren incompst, a° LXXXIIIJ. . . . . L l.

Ander uutgeven, a° LXXXV.

Inden iersten, Pieter Baudyn de somme van M ponden, hem by den voerscreven Heer Lodewyck betaelt voer zyden laken, myns Heeren Genade gelevert, by quitancie van den voerscreven Pieter gescreven ultima marci a° LXXXIIIJ, hier overgegeven. Ergo hic . . . . . XC l.

Item, omtrent may, a° LXXXV, gecocht eenen hincst tegen Heer Machiel Abseloens, die myns Heeren Genade gave den Heer van Santraine . . . . . C l.

Item, gelevert myns Heeren Genade eenen moer (1), die coste . . . . . C l.

Item, ten bevele van myns Heeren Genade, gelevert den Heere van Montignis eenen grauwen hincst, voer . LX l.

Item, ten selven tyde, te vrede gestelt ende betaelt Geerden van den Troncke, te Bruessel, van zydene lakene ende andere comenscapen . . . . . IIIJ^c l.

Item, myns Heeren Genaden gelevert XVJ marck silvers, te XVJ l. de marck, valet . . . . . IJ^c LVJ l.

Item, gelevert Jo. Pauli, secretaris van myns Heeren Genade, een grau peert van . . . . . XXXIJ l.

Item, Janne van Bolle, in Cranenborch, te Loevene, betaelt . . . . . LXVJ l.

Item, der princeissen van Oraingnen gegeven eenen hincst van . . . . . C l.

Item, Henri d'Yvori betaelt, a° LXXXV. . . . . V^c l.

Item, doen die coeplueden ontfingen opten wissel V^m l., geleent om die te volmaken . . . . . IJ^c l.

(1) Cheval noir.

Ander uutgeven, a° LXXXVJ.

Primo, nae uutwysen van myns genedigen Heeren brieven, gescreven op St Andries avent, a° LXXXVJ, hier overgegeven, gelevert mynen genedigen Heer een bruyn pert voer de somme van . . . . . c l.

Item, aen eenen diamant, die Heer Beys heeft gehadt, cost. c pondt, ende by appoinctement myns Heeren. LXXX l.

Item, betaelt voer een peert dat myns Heeren Genade gave Lodewyck Pynnock, cost. . . . . XX l.

Item, te diversen stonden, soe t' Antwerpen, soe te Bruessel, soe te Mechelen, soe te Tricht ende in anderen plaetsen, in myns Heeren dienst, IIJ^c l., getracteert by mynen genedigen Heer op. . . . . IJ^c l. postulaten.

Item, doen myns Heeren Genade van syne lande geconsenteert waren, a° LXXXVJ etc., LXVJ^m l. (1), soe waren myn Heer van Camerycke, den proest van Tricht, Heer Olivier de la Marche ende den voerscrevenen Heer Lodewyck geconsenteert elken M l. Alsoe hier voer den voerscreven Heer Lodewyck . . . . . [M l.]

Item, aen een grauwe die Wyflet hadde, camerlinck myns Heeren van Nassouw . . . . . c l.

Item, gegeven Franchemont om te treckene by den Coninck, in Hollant . . . . . XV l.

Item, aen de weduwe Reyner Peeters, t' Antwerpen, voer seker lakene die myns Heeren Genade gehadt heeft, lopende ter sommen van. . . . . CLXXXIJ l.

Item, opten selven dach aen swert laken voer myns Heeren Genade tabbart, VJ elle, d'elle te VJ l., valet. XXXVJ l.

(1) Une note marginale porte que ces sommes ne furent jamais payées au prince-évêque.

Ander uutgeven, a° LXXXVIJ.

In den iersten, Heer Diericken Huaghen, priester, de somme van duisent gulden, by den voerscrevenen Heer Lodewyck betaelt tot behoef Steven Spinola, coepman te Brugge, in afcortinghen desgeens des myns Heeren Genade den voerscrevenen Spinola, ende meer andere, te Rome, verobligiert waren voer syn bullen, by quittancie van den voerscrevenen Dierick, gescreven opten XIIJ^en^ may a° voerscreven, hier overgegeven. Ergo hic . . . . . X^c^ l.

Welke penninghen ter financien gehaelt synde, den penning X te IJ lijnen, is, zedert Paesschen LXXXVIJ tot Paesschen XCIIIJ incluis, VIJ jaeren, s'iaers C l. faciunt . VIJ^c^ l.

Item, aen Geerden van den Troncke, soe van zydene doeken, soe van swerten lakene, totten rouwe van den Heer van Montignys, soe van geleende gelde.

XJ^c^ XXXVJ l., V s., VJ d.

Ende den commer van den verlope van VJ jaeren, incluys d'jaer van XCIIJ. . . . . VJ^c^ LXXX l.

Item, soe t' Antwerpen, in de Bamesmerct, soe te Tricht, soe te Bruessel, soe te Brugge, soe te Mechelen, t'samen vertert . . . . . IIJ^c^ l.

Item, myns Heeren Genade cleermakere . . . XVIJ l.

Item, den selven by den voerscrevenen Heer Lodewyck.

XXVJ l., X s.

Item, meester Jacop de Cambray aen de brieven te betalene. . . . . XIJ l.

Item, myns Heeren Genade t' Aelst . . . . . VIJ l.

Item, t' Ypere . . . . . IIIJ l.

Item, den hoefmeestere . . . . . V l.

Item, myns Heeren Genaden gesonden ten huise des R^rs^ van Vlaenderen mit Janne van der Heiden . . . . XV l.

Item, den controleur (?) van der Pyen. . . . . VJ l.

Item, des Cancelliers van Bourgoingnen barbier . VJ l.

Item, dien van den keldere. . . . . VJ l.

Item, Jennyn, d'Anchin ende Coillet gegeven . . XIJ l.

Item, den cappellaen van myn Heer gegeven. . XIIJ s.

Item, verleit voer meester Gort Roelants perden in syn logys . . . . . VIIJ l., X s.

Item, den becker t' Antwerpen betaelt . XXIX l., VJ s.

Item, Dionys Doddeken, om een grau part . . . LX l.

Item, Janne Cole, om een cleinhoet, te wetene een ketene mit een cruyce, LX croenen, valet . . . . . LXXIJ l.

Item, den coeplueden t' Antwerpen gegeven, daer mede gelost waeren heer Philips Kerman, heer Jan van Ymmerselle, d'abt van Heilischem ende andere . . . . XXJ^c l.

Item, van den commer van den selven XXJ^c ponden, incluis d'jaer van XCIIJ, syn VIJ jaeren . . . XIIIJ^c LXX l.

Item, Philips Pynnock, om een peert te copene te Brugge, by bevele van myns Heeren Genade . . . . L l.

Item, myns Heeren Genade te Brugge geleent . XIIJ l.

Item, den cleermakere voer diverse werken te makene voer myns Heeren Genade ende synen hoefmeester, mit oec der stoffen, alsoe hy dat by partien overgegeven heeft. XIX l., XIJ s.

Item, gegeven Franchemont om te treckene te Roome. L l.

Item, mitten selven gesonden te Roome daer de segelere voer stont *sub penis camere*. . . . . IJ^c l.

Item, corts daer nae gegeven den selven, om te treckene te Bruessel, om te halene des hem myns Heeren Genade bevolen hadden . . . . . XXIJ l.

Item, daer nae gesonden myns Heeren Genade XVJ ellen damast, elke elle te IIJ gouwen guldenen, ende IIJ pelsen van marters, ende elken pels om XV croonen, valet. CIJ l.

Item, daer nae gesonden mitten dienere van myn heer de segellere hondert postulaten . . . . . C l.

Item, noch gesonden ter selver tyt myns Heeren Genade. CLXV l.

Item, Hans den voetknecht, doen hy orlof nam van myns Heeren Genade, XXVJ^a julij LXXXVIJ . . . . VJ l.

Item, betaelt aen meester Jacop, die betaelt hadde ende verleit sekere costen voer Jan de Vy, die hy gedaen hadde te Mechelen, daer hy by myns Heeren Genade comen was. IX l., XV s.

Item, betaelt aen Igelte Wyns, te Mechelen, ende voer de tortsen die myns Heeren Genade geleit hadden tot in syn logys . . . . . XVIJ s.

Item, noch betaelt aen meester Jacop de Cambray van dat hy verleit hadde te Walem, opten back, voer sekere clein costen van bier, wyn ende om Gode te gevene, t'samen . . . . . XIX s., VJ d.

Den selven meester Ja. geremboursseert dat hy betaelt hadde den portier van Vilvorden, doen myns Heeren Genade besochten den Heer van Poelham, aldaer gevangen. XLIJ s.

Item, betaelt in handen van Glauden de Silly, VIIJ^en octobrj, in de stadt van Mechelen . . . . VIIJ l., XIJ s.

Item, noch gesonden myns Heeren Genade eenen overdecten croes, die gegeven is Berlo kinde (1) . . . XXX l.

Item, Lucas den stalenboechmakere, te Bruessel. XLIIJ l.

Item, aen den goutsmet, te Bruessel, betaelt . . XL l.

(1) V. la pièce n° II de la première série.

Ander uutgeven a° LXXXVIIJ.

Ierst, Jaques de Sarasin de somme van IJ^c ende XL l., te XL groten vlems 't pont, by synre quitancie gescreven V^a februarij LXXXVIIJ, ende by eender cedelen inhoudende de partien, hier overgegeven. Ergo hic . . . . . IJ^c XL l.

Item, Philips van Bourgoignen, ritter, CL l. artois, ter causen van sekerer erfrente hem verschenen opte hellicht van Grimbergen by synder quitancie gescreven XXVIJ augusti a° LXXXVIIJ . . . . . CL l.

Item, Janne van Monfort L l. by quitancie van heere Ghuy Gerardi, syn capellaen, gescreven IX^a septembrj a° LXXXVIIJ . . . . . L l.

Item, heere Janne van Herlaer de somme van IJ^c l., op 't gene myns Heeren Genade van Ludicke hem sculdich is, by synder quitancie gescreven IIIJ^ta decembrj LXXXVIIJ. IJ^c l.

Item, ten bevele van myns Heeren Genade gegeven heere Philips van der Horst. . . . . XLVJ l.

Item, aen VJ scalen te lossene die t'alren te pande stonden aen den schouthet van Tricht. . . . . LXXXV l.

Item, noch VJ croesen, elken wegende J marck, te XVJ l. d'marck, valet . . . . . XCVI l.

Item, aen Franchemont. . . . . VJ l.

Item, aen Arnoldus van Kets, te Loevene, in 't Woudt, aen flueelt tot eenen tabbart totten halven beene . XLJ l.

Item, Geerden van den Troncke van XVJ elle swerts flueel, d'elle te IIII z croonen, valet . . LXXXVI l., VIII s.

Item, den abt van Ste Gertruiden, daer voer verobligeert waren myns Heeren Genade, de segeleer ende de voorscrevene heer Lodewyck . . . . . VI^c l.

Item, van den coursiere die soe spranck, is myns heeren Genade sculdich . . . . . IIIe l.

Item, betaelt aen costen van myns Heeren Genade aen synre Genade dieners t' Antwerpen, in diversche partien welke van meerdere sommen hem afgeslagen werden, opten XXIIIJ ende XXVIen july aº LXXXVIII, V utresche gulden, I gouden gulden ende V goude cronen . . . . XXIII l., I s.

Item, betaelt voer den wyn die myns Heeren Genade gehadt heeft t' Antwerpen, in den kelder van den capitle, daer meester Claes van Dinter borgh voer was. . . LX l.

Item, aen den becker aeldaer, doen myns Heeren Genade van daer reisde, betaelt . . XXXVIII l., XVIII s., IX d.

Item, aen den vleeschouwer insgelycx gerekent betaelt t'samen . . . . . CIII l., III s., VI d.

Item, aen den vischer die myns Heeren Genade gelevert hadde, belopende t'samen. . . . . XVIIJ l., XVII s.

Item, aen Jacop Dole, weerdt in de Gans, t' Antwerpen, ende aen syn gebueren, daer myns Heeren Genade peerden gelogiert waren mit synen scutten, mitsgaders den heer van Hamele, voer de costen . . . . . CLV l., XVI s.

Item, aen den pasteibecker aldaer, van pasteyen, tarten ende gebacken, etc. . . . . XI l.

Item, aen meester Gielis, botellier, ende den clerck van den koekende, voer sekere partien van costen, kekene, gansen ende dergelycke . . . . . VIII l.

Item, in den Helm, voer de costen van Frederycken, betaelt . . . . . XLII l., VII s.

Item, te Mechelen, in den Ketel ende in St Jacop, den XXVIJ july, voer al des myns Heeren Genade aldaer behoefden. . . . . XVIII l., XII s., VI d.

Item, voer de costen van meester Jan le Cusenier, t' Antwerpen, betaelt . . . . . VI l.

Item, doen myns Heeren Genade tot Vilvoerden passerden, ende daer aten, betaelt . . . . . VI l., VIII s., VI d.

Item, betaelt Trappart, den XXV^en augusti a° LXXXVIIJ. III l.

Item, te Mechelen betaelt, in januario, voer myns Heeren Genaden costen aldaer gedaen, belopende in diversen partien . . . . . VIJ^c l.

Item, gegeven voer d'offerande van myns Heeren Genade in den dienst van den grave van Baden . . XXIIJ s.

Item, aen eenen notaris, XXVJ julij, die myns Heeren Genade sekeren dienst gedaen hadde aen de coeplueden. XXIIJ s.

Item, geleent meester Jan Arnulphi van myns Heeren Genade wegen, te XXVII s. den gulden, XXVJ gouden guldenen, valet . . . . . XXXV l., IJ s.

Item, betaelt aen Arnden Cloet, te Mechelen, die geleent hadde Janne van Halmale ende Frederycken, om by den Roems Coninck te reisene, XXVIJ^en julij LXXXVIIJ. XVIIJ l.

Item, gegeven Glauden Silly, om te trecken tot Sintruiden, om sekere lasten myns Heeren Genade aengaende. XIIIJ l., VJ s.

Item, Henri d'Yvori van myns Heeren Genade wegen op d'appointement tusschen myn genedige Heer ende hem gemaect, daer voer de segeleer oec borge was . . VIJ^c l.

Item, myns Heeren Genade gesonden Sintruiden, doen de voerscrevene Heer Lodewyck assignatie soude gehadt hebben van dien van Lummene . . . . . IIJ^c l.

Anno LXXXIX.

Ierst, Arndt van den Hove betaelt ende wederomgegeven LX l., die hy verleit hadde aen Jo. Fabri voer een termyn van synre jaerrenten versceenen XVIIJ^a may LXXXIX, by quitancie van den voerscrevenen Jo. Fabri, gescreven XIJ^a augusti. . . . . LX l.

Item, Arnden van den Hove C l. van sekere leveringe van vleesche dat hy gelevert heeft in myns genedigen Heeren cokenen, by quitancie van den selven gescreven decembri XIX, a° voerscreven. . . . . C l.

Item, voer 't poeder dat te Mechelen gearasteert was, a° LXXXIX, om der lancen wille . . . . . IJ^c l.

Item, doen Colemont gewonnen was, corts daer nae gegeven den trompet van Colemont om een trompet te copene. X l.

Item, gelevert myns Heeren Genade soe voer Franchemont, soe voer Maseicke, soe elders, by drie voyagien, buspoeder ende psalpeter om . . . . . VIJ^c XXXV l.

Item, verleit te Vilvoerden, opten VIIJ^en januarij, a° LXXXIX, doen de gedeputeerde van Loevene ende Bruessel dair waren . . . . . XL l.

Item, voer de costen des voerscrevenen heer Lodewycx te diversche stonden, soe te Brugge, soe t' Antwerpen ende elswaer . . . . . IIJ^c XIJ l.

Item, gegeven Johannes, om sekere brieven te draegene te Berghen, ende te Brugghe, ende elders . . VJ l.

Item, gegeven dengenen die te Rome waren van myns genedigen Heeren wegen, doen de selve syn Genade voer Maseicke lagen . . . . . IX^c (1).

(1) La désignation de la monnaie a été omise.

Anno XC.

Ierst, myns Heeren Genaden gedaen v^c l. blyckende by synder Genade brieven, gescreven XIX daghe in april a° XC, getekent: Johan, ende by den secretaris: Jo. Pauli. Ergo hier . . . . . v^c l.

Item, myns Heeren Genade noch IJ^c gouden guldenen, van een perde, blyckende by synre Genade brieve, gescreven XVJ daghe in novembri, a° XC, valet.

IJ^c gouden guldenen.

Item, gegeven myns Heeren Genade camerlinck, om te halen des hem myns Heeren Genade bevolen hadden. VIII l.

Anno XCI.

Meester Gorden Roelants geleent XX Rinsgulden by synder quitancie, XXIJ januarij a° XC, by der welke hy geloeft die weder te gevene soe verre myn genedige Heer hem die niet en passerde. . . . . XX l.

Item, Heer Kasper betaelt voer eenen hincst die joncker Philips van Nassouwen hadde, C XXXVJ Andreas guldenen. Ergo hier C XXXVJ Andreas guldenen, op . . C LXXXIIJ l.

Item, in septembrj a° XCJ gesonden mit Arnden Moninck te Mechelen . . . . . XXV l.

Item, voer een voederinghe van jennetten a° XCIJ.

XCIIIJ l.

Anno XCIJ.

Bertelincq de Ruissche betaelt XIX Rinsgulden voer IJ termynen verscenen 2^e marcij LXXXVIJ ende LXXXVIIJ, stilo Brabantie, op Anthonis Roelofs by synre quitancie gescreven XXIIIJ in meye . . . . . XIX l.

Andere uutgeven in diverse partien.

Ierst, te Breda . . . . . Vᶜ l.

Item, gesonde by handen van Trappart aen myns Heeren Genade, t' Aken . . . . . Vᶜ l.

Item, voer een blesse (1) IJᶜ gouden guldenen by appoinctemente aᵒ XCIIIJ, IJᶜ gulden Brabant, ergo hier . . IJᶜ l.

Item, betaelt te Loevene, doen myns Heeren Genade daer waren, XXVIIJᵃ julij, voer syn costen . . . XVIJ l., XVJ s.

Item, in den Hane, te Dieste, voer de scutten van myns Heeren Genade, VIII augusti . . . . . XXXVJ l., VIJ s.

Item, by handen van Jo. van den Steinehuis, voer de costen van myns Heeren Genade ende syne lueden, XXVIIJ augusti. . . . . LX l.

Item, Frederycke betaelt ter causen van dien van den Bossche gaende ende comende, daer om hy gevaceert heeft XX daghen, te XIJ st. 'sdaechs, valet . . . . . XIJ l.

Item, Thiry Pouillon ande Glauden Silly, doen sy by den Heer van Nassouwen, te Bruessel, waeren, geleent. XVI l.

Item, XIIIJ ellen swerts fluweels, d'elle IIJ cronen, die myns Heeren Genade hadden doen geven, gelyck syne Genade wel weten . . . . . L l., VIIJ s.

Item, aen de rente die heer Jan van der Heiden hadde op sekere silvere pande, gelyck Ponte die hadde betaelt. IJᶜ X l.

Item, aen I calabrer voederinghe, coste. . . . CIIJ l.

Item, voer eenen velen hincst dat Olivier de la Marche hadde ten bevele van myns Heeren Genade, aᵒ XCIIIJ. CXX l.

(1) Cheval pie.

Item, aen J tabbart laken, van VJ ellen taerneyts, dat Lenart Clossonen t' Antwerpen haelde, te IIJ gulden d'elle, valet. . . . . XVIIJ l.

Item, noch J swart tabbart laken, te Loevene, van VJ ellen, d'elle als voer, valet . . . . . XVIIJ l.

Item, betaelt voer myns Heeren Genade Benedicte Pelgryn ende syne geselle . . . . . XVJ^c l.

Ende van den commer van IIJ jaeren, incluis d'jaer van XCIIJ, elx siaers CLX l., valet . . . . . IIIJ^c LXXX l.

Item, betaelt myn vrouwe van Nevel op sulke pensie als myns Heeren Genade haer hadden toegeseit. . . . XL l.

Item, derselver J laken camelots ten bevele myns Heeren Genade . . . . . XX l.

Item, aen J pert dat de man te Tricht hadde, die myns Heeren Genade te Ludicke soude gelevert hebben . XIIJ l.

Item, aen J pertken dat heer Lodewyck, myns Heeren capellaen, hadde . . . . . IX l.

Item, den abt van Grimbergen, die myns Heeren Genade sculdich was . . . . . IIIJ^c l.

Item, Henri Roelofs op sulke pensie als myns Heeren Genade hem sculdich is . . . . . XLIJ l.

Item, Bernart de Cock, ontfanger van der Gilden, op syn brulocht te Bruessel gegeven van wegen myns Heeren Genade de somme van XXV horners postulaten, valet.

XVIJ l., X s.

Item, mits diversen sommen van penningen, die myns Heeren Genade sculdich waren Geerde van den Troncke, te Bruessel, daer voer de voorscrevene meyer gesproken heeft ende verantwert, soe heeft de selve meyer moeten besetten den voerscrevenen Geerden op syn goede ende heerlicheit

van Velpen, den lesten dach van meye a° LXXXVIJ, een rente van LXIIJ Rinsgulden erflyck, den penning XVIIJ, die verloopen syn van ultima maij a° LXXXVIIJ, voer den iersten termyn, tot ultima maij a° XCV, van VIIJ jaeren, elcx siaers LXIIJ l., valet . . . . . v^c IIIJ l. (1).

Original. *Ibidem, ibidem.*

VIII.

9 février 1504 (n. st.).

Op huiden ix^en dach februarij a° xv^c ende vier, stil 'shoffs van Ludick, overmitz die gedeputeirden myns genedigen Heeren van Ludick, ter eenre, ende des meyers van Loeven, ter ander syden, is verdragen ende ver.....lt (?) dat hier na volght:

Ierst, sullen de voerscrevene gedeputeirden van 's meyers weegen van stondt an overleveren in handen Johan van den Steynenhuys, rentmeester tot Sintruiden, alle alsulken brieven ende zegel als deselve meyer van mynen genedigen Heer heefft, ende sullen die selve brieven in des voerscrevenen Steynenhuys handen bliven, bis ter tyt toe dat die rekenscap tusschen mynen genedigen Heer ende de meyer geslicht sal werde. Doch sal de meyer schuldich syn de selve rekenschap te uteren tusschen dit ende Sint Jansmisse, nu nest komende. Dan war't sake dat de selve rekenscap nyet geslicht en weree bynnen den voerscrevenen tyt, soe sal myn genedige Heer asdan de selve brieven ende zegel wederomme mogen uut des voerscrevenen Steynenhuys handen nemen, ende deselve Steynenhuys sal mogen overleveren sonder eynich begrip.

(1) Ce dernier poste est biffé.

Item, wert asdan bevonden bi den selven rekenscap dat myn genedige Heer den voerscrevenen meyer schuldich weere, sal myn genedige Heer de meyer vernuygen, ende is de meyer mynen genedigen Heer sculdich, sal de selve meyer ende syn erven myns genedigen Heeren moet dae van mogen hebben ende vercrygen.

Item, sal de voerscrevene meyer oick nu behoerlicke quitancie geven Anthuenis Koelen, myns genedigen Heeren kemmerlinck, van den geloeffte die deselve Anthuenis hem gedaen heefft, aengaende myns genedigen Heeren zegel ende die emolumenten offt proffyten daevan komende, soe dat myn genedige Heer syn zegel ende emolumenten voerscreven van nu voertan gebruicken ende soe hem dat believen sall dae van ordeneren mach, etc.

Item, de voerscrevene brieven ende zegel aldus overgelevert synden van 's meyers weegen, soe sal myn genedige Heer an hem nemen alsulken duisent croenen, eyns, mit eynen jair renten, dair voer Johan van Halle borgen steit voer de voerscrevene meyer an diverse personen, ende deselve duisent cronen, eens, van nu vortan op syn Genaden last behalden tot dat gequeeten sal syn in sulker fourme als van myns genedigen Heeren pensionarisen in der stat Loeven geschiet is, ende daer voer doen verbinden synen rentmeester ende renten van Hougardes, etc., ende oick brieven dae van geven, in behoerlicke forme, onder zyn Genaden zegel. Ende omme te doene dat boven gescreven steit, soe sal myn genedige Heer doen ontbieden synen rentmeester generael ende de voerscrevene rentmeester van Hougardes van nu over acht dagen hier tot Sintruiden te syn 's avonts in de herbergen. In orkonde der waerheyt soe syn deser cedel twee gemaeckt, gelick luidende, ende d'een uten ander gesneeden, opten jare, maent ende dach boven

gescreven, in byweesen van myns genedigen Heeren weegen Johan van den Steynenhuys, rentmeester tot Sintruiden, Anthuenis Koelen ende Henry Bardoul, ende van 's meyers weegen den werdige heer, heer Jan van Langeroede, abt van Vliederbeecke, Jan van Lathem ende Jan van Halen.

Copie authentique, du temps. *Ibidem, ibidem.*

Séance du 11 janvier 1891.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, chevalier de Borman, Bormans, Cormaux, Gustave Francotte, Grandjean, Kurth, Isidore L'Hoest, Paul Lohest, baron Misson, baron de Pitteurs, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Wilmart.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 1890 est lu et approuvé.

MM. Helbig et Paul Lohest remercient la Société de les avoir reçus au nombre de ses membres.

MM. Léonce Digneffe et Lamarche donnent leur démission pour 1891.

M. de Marneffe annonce l'envoi de documents destinés à compléter le tome III du *Bulletin*. Il a commencé la transcription des lettres de l'avocat de Marche à Verreycken.

M. Poswick fournira, pour la prochaine séance, le devis de sa publication sur les *Troupes liégeoises*.

M. le baron de Chestret publiera dans le *Bulletin* une notice biographique sur feu Henri Helbig.

M. Bormans annonce qu'il ne pourra livrer son étude projetée sur les premiers imprimeurs liégeois. M. Le Paige, à la demande de M. le Président, se charge de ce travail.

M. Kurth renouvelle la proposition qu'il a faite, en 1876, de publier les *Chroniques d'Anselme et de Harigère*, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Averboden, dont le texte est le plus correct connu. L'impression est décidée.

M. le Trésorier présente les comptes de l'année 1890.

Les recettes se sont élevées à	fr.	4,380	13
Les dépenses à	»	2,837	77
En caisse au 31 décembre 1890	»	1,541	86

M. Ernest de Hasse est élu membre de la Société.

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

IV

7me & 8me FASCICULES

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1891

Séance du 26 avril 1891.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, Couclet, de Géradon, Grandjean, Le Paige, Naveau, baron de Pitteurs, Eugène Poswick, baron Edmond de Sélys-Longchamps.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et approuvé.

La Société prend connaissance de la correspondance. M. le baron Rodolphe de Lamberts-Cortenbach donne sa démission ; M. Isidore L'Hoest prie d'excuser son absence ; M. Ernest de Hasse accuse réception de sa nomination.

Il est rendu compte du degré d'avancement des publications.

L'impression du tome IV de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle*, restera provisoirement suspendue. Le tome III du *Bulletin* sera terminé par la *Correspondance de l'avocat de Marche* que M. de Marneffe s'est charge de publier. Le travail de M. Le Paige sur les premiers imprimeurs liegeois, pourra faire, dans l'avenir, l'objet d'une publication speciale. L'auteur avisera.

M. de Borman expose la manière dont il compte imprimer son *Recueil des échevins de Liége*. Il est autorisé à reproduire la pierre tombale de l'echevin Hellin de Bolsée et de sa femme, qui se trouve dans une cour de l'ancien couvent des Mineurs à Liége.

M. Joseph Fayn est élu membre de la Société.

M. Naveau est désigné pour représenter la Société à la septième session du Congrès archeologique, qui se tiendra à Bruxelles du 2 au 5 août prochain.

M. Poswick présente les devis de son *Histoire des troupes liégeoises*. Ils sont approuvés par la Société.

La séance est levée vers midi.

Séance du 22 juin 1891.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents : MM. Alexandre, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Couclet, Félix Frésart, Grandjean, Helbig, Orban de Xivry, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Terme.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril, on communique la correspondance.

M. Fayn remercie la Société de son admission parmi les membres; MM. le baron de Pitteurs et Isidore L'Hoest s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. M. le chevalier Marchal fait connaître sa nomination aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

M. le Président expose que la Société est convoquée principalement pour aviser au moyen de mettre fin aux retards apportés par M. de Marneffe à l'achèvement d'un article du *Bulletin*, tome III. Les différentes lettres écrites par M. le Président à ce sujet étant restées sans résultat, M. de Borman propose de faire à son tour, officieusement, une dernière démarche auprès de M. de Marneffe. Si elle ne réussit pas, le Bureau aura plein pouvoir de terminer cette affaire au mieux des intérêts de la Société.

M. Gustave Francotte n'a pas encore remis un article destiné au *Bulletin* sur Dominique Lampson.

La Société décide d'y insérer un *Mémoire sur le Pays de Liége*, écrit en août 1783, par Nicolas-Michel Jolivet,

secrétaire du marquis de Sainte-Croix, résident de France à Liége à cette époque.

M. Helbig est prié de se charger de ce travail, dont il a déjà été question en 1867.

L'impression du *Recueil des échevins* est commencée; vingt-cinq armoiries sont gravées.

M. Schoolmeesters entretient la Société d'une carte du Pays de Liége au XVIIe siècle, gravée par Gérard de Lairesse; il propose de la reproduire en la complétant.

M. Orban parle, dans le même sens, d'une carte de la principauté de Stavelot.

La Société s'occupera ultérieurement de ces objets.

M. le comte de Mercy-Argenteau, à Ochain, et M. Poncelet, attaché aux Archives de l'Etat à Liége, sont élus membres de la Société.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du 29 novembre 1891.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe.

Sont présents: MM. Alexandre, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, Grandjean, Kurth, Le Paige, Isidore L'Hoest, Orban de Xivry, baron de Pitteurs, Poncelet, Eugène Poswick, baron Edmond de Sélys-Longchamps et Wilmart.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 1891 est lu et approuvé.

M. le comte de Mercy-Argenteau et M. Poncelet accusent réception de leur nomination et remercient la Société. M. de Géradon prie d'excuser son absence.

La Société d'archéologie de Bruxelles propose l'échange

de ses publications contre celles des Bibliophiles liégeois. Il sera répondu que le *Bulletin* seul peut être échangé, les publications étant réservées exclusivement aux membres.

M. de Borman annonce que l'impression du *Recueil des échevins* est arrivée à la 96e page; plusieurs autres sont composées; il soumet à l'assemblée le dessin de la pierre tombale de Hellin de Bolsée et de sa femme.

L'ouvrage se composera de deux volumes; le premier, comprenant environ 350 pages, pourra être achevé vers les Pâques de 1892.

M. Poswick communique 16 pages de l'*Histoire des troupes liégeoises*. Cet ouvrage comprendra deux volumes; le premier aura à peu près 300 pages.

On décide l'insertion, dans le tome IV du *Bulletin*, d'un article de M. Albin Body, sous le titre : *Les aventuriers à Spa au XVIIIe siècle*.

L'article de M. Francotte sur Dominique Lampson n'est pas encore remis à l'imprimeur.

M. le chevalier de Harenne et M. Brahy, sont admis, à l'unanimité des voix, au nombre des membres de la Société.

M. Orban de Xivry propose de vendre les livres reçus par la Société en échange de ses *Bulletins*.

M. Bormans est d'avis qu'il faut se conformer à une décision prise le 12 mai 1889 et les tirer au sort entre les membres qui assisteront à une séance prochaine.

La Société s'occupera ultérieurement de cet objet.

M. Poncelet est nommé bibliothécaire, en remplacement de M. Couclet, décédé.

La séance est levée à midi.

LES AVENTURIERS A SPA

AU XVIIIe SIÈCLE

LE PRINCE D'ALBANIE. — LE PRINCE JUSTINIANI. — CASANOVA. — LE BARON DE TRENCK.

Nulle part, les aventuriers, les aigrefins, les individualités douteuses ne trouvèrent un terrain aussi favorable à leurs exploits que celui des villes d'eaux. Tout y semble, en vérité, concourir à leur rendre la besogne aisée, commode même. C'est, d'une part, la population indigène dont l'affabilité est de profession, qui, avide de clients, rivalise d'empressement envers l'étranger et subit merveilleusement le prestige d'un grand nom, de la morgue, de l'insolence même. C'est, d'autre part, une société flottante, cosmopolite, condensée, d'autant plus prompte à l'accueil qu'elle est désœuvrée, peu scrupuleuse dans le choix de ses relations parce qu'elle les sait éphémères, et prenant communément les gens pour ce qu'ils se donnent.

Rien d'étonnant donc à ce que l'on vît ces rendez-vous du beau monde foisonner par instant de ces gens

que Ponsard a mis en scène dans sa comédie *L'honneur et l'argent :*

> Banqueroutiers, valets, libertins, renégats,
> Fripons de toute espèce et de tous les Etats.

Plus que tout autre, Spa eut, autrefois, ce triste privilège. Et l'on peut dire qu'il n'est pas un aventurier légendaire qui n'ait fait étape au bord de ses fontaines. Au dernier siècle, de Limbourg constatait déjà qu'il n'y avait point de saison, où ne parussent à Spa, « de faux princes, de faux marquis, ou de soi-disants gentilshommes, jadis hommes de néant... (1) »

Dans sa spirituelle diatribe, l'auteur du *Perroquet de Spa* avait dit de notre bourg, qu'il était « le paradis des femmes et des grecs. »

Les nouveaux amusemens mentionnent quelques-uns de ces escrocs ; mais les plus fameux, ceux dont les noms se sont perpétués jusqu'à nous, et auxquels s'est attachée une sorte de célébrité néfaste, n'ont guère été signalés pour leurs aventures à Spa. Ce sont quelques-unes de ces physionomies curieuses que nous groupons ici.

LE PRINCE D'ALBANIE

De tous les aventuriers qui ont eu l'honneur d'être admis dans les biographies modernes, il n'en est peut-être pas un dont l'existence ait été semée de plus d'événements bizarres, que celle du soi-disant prince d'Albanie.

Larousse, Weiss, d'autres encore, ont esquissé la vie de ce personnage étrange, de son vrai nom, Stéphano ou

(1) *Nouveaux amusemens*, t. II, p. 37.

Stiépan Zannovitch, né à Pastroviccio (Albanie) en 1751, et qui, fils de simple savetier, parvint par son astuce et son audace, à faire des dupes dans l'Europe entière, durant plus de vingt ans.

Le premier acte qui le signala à l'attention générale fut de se faire passer dans le Monténégro pour le czar Pierre III. Chassé de ce pays, on le retrouve en Pologne où il se donna pour le prince Castriotto d'Albanie (Stiépan-Annibal), descendant de Scanderberg. Après avoir séjourné quelque temps en Allemagne, où il réussit à s'insinuer à la cour de maints principicules, on le voit, en Italie, dans une nouvelle incarnation; et comme comte de Warta, il est accueilli à Rome par la plupart des cardinaux qui lui témoignent une rare déférence, tant à cause de son rang que de sa naissance.

Bientôt il fit en cette ville la connaissance de la duchesse de Kingston (Miss Elisabeth Chudleig), l'une des femmes alors les plus en vue, en Angleterre, et dont les aventures eurent assez de retentissement (1).

Stiépan était doué d'une physionomie extrêmement avenante et expressive; il avait les plus beaux yeux du monde, la taille superbe et avec cela toutes les allures d'un grand seigneur. Aussi n'avait-il qu'à se montrer pour s'attacher tous les cœurs. Ajoutons qu'il était passé maître dans l'art de séduire les femmes. La belle Anglaise ne tarda pas à être complètement subjuguée. Elle combla le prince de présents; boîtes enrichies de diamants, bagues de prix, joyaux de toute espèce, emplirent en peu de temps les appartements du noble étranger. Il était près de faire son épouse

(1) Il parut en 1789 l'*Histoire de la vie et des aventures de la duchesse de Kingston*. Deux parties, Londres et Paris, in-12. A la suite de ce volume figurait un *Précis sur le prétendu prince d'Albanie*. L'exemplaire de l'ouvrage que nous avons consulté à la Bibliothèque nationale de Paris, ne contient pas le *Précis*.

de la duchesse, quand tout à coup elle s'aperçut qu'elle n'avait affaire qu'à un vil imposteur.

Expulsé d'Italie, le pseudo-prince retourna en Prusse, et y usa des mêmes stratagèmes pour y approcher les plus hauts personnages, notamment Frédéric-Guillaume et le prince Henri de Prusse, dont il devint l'ami.

Sentant néanmoins bientôt son crédit diminuer, il tourna ses regards vers les Pays-Bas, où devaient s'accomplir ses derniers exploits.

En vrai Protée, Stiépan multipliait ses transformations. Peu d'aventuriers du reste firent preuve de plus d'ingéniosité dans leurs avatars.

Dans cette nouvelle patrie d'adoption, il se présenta comme l'ami de Tipo-Saïb, et prétendant au trône des Indes-Orientales. Ce n'était là que la répétition d'un subterfuge déjà usité auparavant. En effet, il avait naguère fait accroire aux Saxons que le Congrès d'Amérique l'avait désigné pour être couronné Roi de l'autre hémisphère.

Coïncidence assez bizarre; ce sont les écrits d'une autre personnalité d'allures également étranges, qui nous fournissent les details les plus curieux sur Castriotto et sur sa fin.

Clootz ou Cloots, l'utopiste qui avait troqué son prénom de Jean-Baptiste contre celui d'Anacharsis; celui-là même qui se proclamait tour à tour l'*orateur*, puis l'*ambassadeur du genre humain*, et qui monta sur l'échafaud le 23 mars 1794, toujours en faisant appel au genre humain; Cloots, disons-nous, fut mêlé innocemment aux aventures de Stiépan.

Amené par hasard à Amsterdam pour y recueillir une succession, au commencement de 1786 et peu après l'arrivée du prince d'Albanie en cette ville, Cloots se lia avec lui.

Le prince exerça sur le naïf baron son prestige habituel. D'un seul coup d'œil, il avait décelé là, une âme crédule, facile à abuser. Il en profita pour l'éblouir de son faste, de ses manières de grand seigneur. Cloots était dans l'enivrement et, dès lors, il eut pour le prince un engouement aveugle.

Les épîtres qu'il lui adressait portent les suscriptions les plus emphatiques. Il le traitait tout à la fois d'*Altesse* et de *Prince adorable*, ou bien il le qualifiait de Capitaine général et Patriarche des Montenegrins. Castriotto, il est vrai, avait une kyrielle de titres variés, plus sonores les uns que les autres. C'est Cloots qui nous l'apprend et qui nous en a même conservé la nomenclature. Il se titrait : Vieux Berger, Magnat de Pologne, Prince du Saint-Empire romain, Duc de Saba et d'Herzegovine, Noble Vénitien, grand d'Espagne de première classe, grand-prieur de Malte, grand-croix de l'Ordre de Saint-Constantin et onzième descendant de l'illustre Scanderberg, etc., etc.

Il n'est guère étonnant que Cloots se soit laissé prendre aux belles façons de ce personnage madré. Il en avait trompé de plus adroits. Ne l'avait-on pas vu naguère entrer dans les bonnes grâces du prince de Ligne, — homme d'esprit s'il en fût, — au point de se faire inviter à Bel-Œil.

L'imposteur fameux s'enferma six mois dans la bibliothèque du château et y reçut même, dit-on, la visite du comte d'Artois. Mais n'anticipons pas.

Quand il vint à Spa, Castriotto jugea prudent de quitter momentanément son titre fastueux de prince d'Albanie. Il se fit inscrire sur la *Liste des seigneurs et dames*, sous le nom modeste de M. de Babylone (1). La saison venait de

(1) Numéro du 13 juin 1782. Il logea à l'Hôtel impérial, rue de la Promenade de sept heures.

s'ouvrir et il n'y avait encore à ce moment que peu d'étrangers. Il est à présumer que notre aventurier avait quelques raisons pour dissimuler sa présence dans cette ville ; peut-être voulait-il dérouter ceux qui auraient pu le reconnaître. Spa, en effet, donnait asile à des visiteurs de toutes nations.

Peu de temps après, pourtant, il leva le voile transparent de son incognito et se montra dans les salles d'assemblées. Les grâces de son esprit, le charme de ses manières opérèrent comme partout ailleurs. Et au milieu de la foule d'étrangers de marque dont Spa regorgeait, il devint le point de mire, il fut l'objet de toutes les visées. Contrairement à ce que l'on attendait, le prince s'abstint de figurer aux parties de Crebs ou de Pharaon qui se tenaient aux maisons privilégiées. A ceux qui lui marquaient leur étonnement d'une semblable réserve, il répondait qu'ayant perdu des sommes énormes au jeu, il avait renoncé à tenter la fortune. Il saisit même cette occasion pour déclamer avec énergie contre cette passion, prétendant au reste ne l'avoir jamais eue. On cria au paradoxe, car sa renommée de beau joueur était universellement répandue.

Quelques incrédules voulurent savoir s'il était de bonne foi, et si la belle diatribe qu'il venait de débiter n'était pas un accès de moralité occasionné par un manque momentané de ressources. Ils se concertèrent pour mettre à l'épreuve cette vertu. Ils allèrent donc à son hôtel et lui firent les propositions les plus alléchantes, lui offrant même de jouer aussi petit ou aussi gros jeu qu'il voudrait. Bref, ils mirent tout en œuvre pour l'amener à transiger avec les principes rigoristes dont il avait fait étalage la veille.

Tandis que ces aimables viveurs se relayaient dans l'assaut livré à sa résistance, le prince se promenait dans

son appartement, paraissant préoccupé d'un tout autre objet que celui dont on l'entretenait. Sortant tout à coup de son mutisme : Eh bien ! Messieurs, dit-il, vous insistez ? J'aurais décidément mauvaise grâce à vous refuser. Seulement, vous jouerez le jeu que je vais vous proposer. Il est le seul qui puisse désormais m'intéresser. Puis, hélant un valet, il fit monter dans l'appartement un tonneau vide, d'un demi-muid. Et s'adressant aux joueurs étonnés : Messieurs, nous mettrons l'un après l'autre, un louis dans ce tonneau. Lorsqu'il sera plein, celui de nous dont le louis tombera le premier à terre, aura tout gagné. On pense bien que les assistants ne trouvèrent pas la proposition de leur goût. Aussi cessa-t-on, dès lors, de le presser. Longtemps il fut question à Spa de ce qu'on appela « le jeu du prince d'Albanie. »

Stiépan ne mena point ici la vie fastueuse qu'on était dans l'habitude de lui voir pratiquer. Peut-être méditait-il de nouveaux desseins pour se créer les ressources dont il avait besoin. Ou bien, sous l'influence des sites enchanteurs au milieu desquels il séjournait momentanément, céda-t-il à la passion qu'il avait pour les œuvres d'esprit.

L'audacieux aventurier n'était pas dépourvu de savoir. A parcourir le monde, il s'était instruit dans les arts et dans les sciences. Il maniait, avec une égale aisance, l'italien, le français, l'allemand, l'anglais. Cloots ajoute qu'il avait même appris le latin et le grec sans maître ni grammaire, et qu'il possédait une mémoire telle « que ce n'avait été pour lui qu'un jeu de retenir par cœur les ouvrages d'Homère, d'Hésiode, de Pindare, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, du Dante, du Tasse, de l'Arioste, de Boileau, de Rousseau, de Voltaire, ainsi que le théâtre grec, latin, italien et français. » Il est vrai que le témoignage de Cloots est

ici de mince valeur. On sait qu'il s'en laissa imposer par le pseudo-prince qui, pour lui, fut, durant quelque temps, le plus grand homme des temps passés et des temps modernes. Il faut néanmoins convenir que Stiépan avait une variété de connaissances peu commune.

Il a laissé ainsi tout un bagage littéraire et on connaît de lui une douzaine d'écrits polyglottes, ouvrages curieux et peu connus en France (1), qui contiennent des épîtres, poésies, morceaux divers. Ils ont été catalogués par Querard, dans ses *Supercheries littéraires*.

Il donna ainsi, de Spa, plusieurs œuvres en prose. Telles sont : *La solitude, épître en style oriental; de Babylone de Spa; à Frédéric-Guillaume de Prusse*, avec cette rubrique : *De l'imprimerie de la ville impériale de Babylone sur l'Euphrate* (2) et : *Fragment original et intéressant d'une lettre de Babylone de Spa, à Frédéric-Guillaume de Prusse*, etc., sur la calomnie et les calomniateurs (3).

Le trop fameux prince qui attirait l'attention de tout le

(1) A ce que dit Larousse.

(2) Notre auteur affectait de prendre, pour ses publications, des rubriques bizarres. En voici des spécimens : « *Dans la pyramide de Tholomie d'Egypte. — A Porto-Vecchio. — Albanopolis, aux dépens de l'auteur.* »

Il avait du reste varié aussi ses pseudonymes en littérature, et avait signé ses écrits : *Saratabladas, Prince de Babylone, Belfini, Babindon, Bonensky, Czernowitch*, etc. Récemment il a été vendu, à Paris, un exemplaire de ses *Lettere Turche*, revêtu de cet envoi d'auteur : « Ex dono autoris Comitis de Cernovich-Castriotto. »

(3) Il fait partie de l'ouvrage intitulé : *Stiépan-Annibale d'Albanie à Frédéric-Guillaume de Prusse. Epître pathétique, philosophique, historique, etc., ou l'Alcoran des Princes destinés au Trône, traduit de la dixième édition italienne par main de maître. Saint-Pétersbourg. De l'imprimerie de l'Académie impériale (Mons, Hoyois), MDCCLXXXII, petit in-8°.* — Bizarrerie du hasard, l'Alcoran a été attribué par quelques bibliographes, à J.-B. Cloots.

monde, à Spa, y finit comme un vulgaire aigrefin. Prétextant un jour qu'il devait voir un riche banquier hollandais, de passage à Liége, il partit et ne revint point, laissant pour gages des dépenses qu'il avait faites à son logis, quelques défroques et le portrait de sa femme, toile prétenduement de grande valeur et peinte par un maître (1).

Nous retrouvons Stiépan au commencement de l'année 1786, en Hollande, où — ainsi que nous l'avons dit — il fit la connaissance du baron de Cloots du Val-de-Grâce (2). Le naïf Allemand, qui s'était enthousiasmé au début pour Stiépan, ne tarda pas à avoir les yeux dessillés, il reconnut enfin dans le fameux prince « le plus grand frippon que la terre eut jamais porté (3). »

Aussi s'empressa-t-il d'instruire de sa découverte la duchesse de Kingston et le comte Oginski, grand général de Lithuanie, deux des principales victimes du soi-disant prince (4). En effet, malgré la trame la mieux ourdie et la plus compliquée, toutes les machinations de l'aventurier albanais furent dévoilées.

Une correspondance insérée dans le *Journal général de l'Europe* (5), contient des détails explicites sur la fin de Stiépan. Les voici :

« Une affaire singulière a fait depuis peu diversion aux querelles intestines qui continuent cependant de déchirer

(1) Les registres de la Cour de Justice de Spa mentionnent le décret de vente de ce tableau, « représentant une jeune femme appuyée sur le coude et écrivant. »

(2) C'est de ce nom qu'il signa notamment l'ouvrage intitulé : *Vœux d'un Gallophile*, où il narre ses rapports avec le prince.

(3) *Ibidem.*

(4) La lettre de Cloots à la duchesse est à lire. Il y raconte avec une verve gouailleuse, de quelle façon il fut berné par Stiépan.

(5) T. VII, nº CLV, daté du 1er juin 1786.

la République. C'est l'emprisonnement pour dettes, puis la mort du trop fameux Annibal Stiépan, soi-disant prince d'Albanie et Knès du Monténégro. Cet aventurier vraiment extraordinaire par ses connaissances assez vastes et par ses intrigues qui en ont imposé à plusieurs Puissances, et par les différens rôles qu'il a joués en Europe, depuis vingt ans, n'a pas eu une fin moins étonnante que sa vie ne l'avoit été.

» Parti de Liége en 1784, dans le dessein d'aller offrir à l'empereur un corps de Monténégrins, il avoit cru bientôt après qu'il auroit apparemment meilleure composition des Hollandais, et il leur avoit fait les mêmes offres. Mais les Etats-généraux s'étoient bornés à exiger de lui qu'il empêcheroit ses prétendus sujets de passer au service de S. M. Impériale.

» Après la paix qui s'est faite, sans avoir été précédée par aucune guerre et par conséquent sans qu'on eût eu besoin du secours des Monténégrins d'aucun côté, le soi-disant prince revint à Amsterdam redemander la récompense qui lui avoit été promise; et il présenta à cet effet à LL. HH. PP. une requête en quatre langues (1). Dans l'intervalle, des créanciers peu sensibles à cet appareil d'érudition le firent arrêter pour dettes.

» L'on eût alors quelques indices que ce personnage n'étoit qu'un aventurier criminel et impliqué dans l'escroquerie connue, faite aux négociants Chomel et Jordan, escroquerie plus sérieuse que celle du fameux collier (2), puisqu'elle avoit pensé allumer une guerre entre les deux Républiques de Hollande et de Venise. Le soupçon s'étant tourné en conviction, l'arrêt civil a été changé en arrêt

(1) « Dont une en hébreu » *Gazette de Liége* du 31 mai 1786.

(2) Allusion à l'affaire du collier où furent impliqués le cardinal de Rohan, Mme de la Motte, Mlle d'Oliva et Cagliostro.

criminel et le prince passa de la chambre qui avait servi de prison à tant de personnages illustres avant lui, dans des cachots destinés aux derniers criminels. C'est alors qu'il a eu le courage de pratiquer la seconde de ses maximes favorites, *souffrir et mourir* et il a prévenu le sort rigoureux qui l'attendoit, en s'etranglant (1). »

Les biographes ne sont pas d'accord sur le genre de suicide choisi par Zannowitch. Cloots rapporte qu'il s'ouvrit les veines avec ses ongles; Larousse dit que ce fut avec un morceau de verre. La biographie Weiss le fait mourir par erreur le 25 avril 1785, une année plus tôt qu'en réalité; Quérard enfin reporte la date de cet événement au 25 mai. Ajoutons un détail : le cadavre du suicidé fut traîné sur la claie et jeté à la voirie.

Entre autres fantaisies, Stiépan avait eu celle de se procurer le plaisir de lire, de son vivant, son oraison funèbre. Il avait fait en conséquence répandre le bruit de sa mort, en publiant, en 1775, un volume de ses *Œuvres posthumes*.

Les journaux italiens furent dupes de cette mystification et firent un éloge sans pareil du prétendu défunt. C'est dans ses *Opere postume* que l'auteur se mettant en scène sous le nom d'Abraham Levi, rabbin de la Synagogue de Constantinople, donne entre autres règles de conduite à tenir, celle-ci : « Si vous avez fait la folie de jouer, gardez-vous de faire encore celle de payer, car vous serviriez en enfer de risée aux avares et aux prodigues. »

Cet étalage de cynisme, donne la mesure de la moralité du prince d'Albanie (2).

(1) La *Gazette de Liége* du 31 mai 1786, elle aussi, raconte en quelques lignes la mort du prince.

(2) Plusieurs personnages ont porté ce nom de prince ou duc d'Albanie. Le pape accorda ce titre au *Prétendant*, dernier rejeton de la famille proscrite des Stuarts, qui vivait à Florence en 1783, et auquel la Cour de

Le hasard a mis sous notre plume le nom du prussien Cloots; il nous sera permis de rapporter une particularité vraisemblablement ignorée par beaucoup de nos compatriotes, savoir la présence à Liége et à Spa de cet esprit bizarre.

Voici, au surplus, l'aventure telle qu'il la raconte dans une lettre datee du mois d'avril 1786 et adressée au comte Ogınski.

« Il y a sept ans qu'après m'être renfermé dans mon château du Val-de-Grâce pour composer la *Certitude des preuves du mahométisme*, je me rendis à Maestricht pour remettre le manuscrit au libraire du Four, qui trouva mon écriture trop menue et ne put me servir assez promptement, ce qui me determina à le faire imprimer chez Viam, à Amsterdam. J'allois partir pour Liége, quand un Monsieur que j'avois vu à table d'hôte, me pria fort poliment de lui donner place dans ma voiture. J'étois trop heureux de rencontrer un compagnon de voyage aussi aimable. Nous déjeunâmes à Visé. Je vois arriver un jeune homme à cheval; il descend et me demande d'un air niais une chopine de vin, comme s'il me prenoit pour l'aubergiste. Il s'assied et nous raconte niaisement ses aventures; ses réticences piquèrent notre curiosité; mon compagnon lui donne rendez-vous dans un café de Liége. Nous descendons à l'Hôtel de l'Aigle noir; nous dînons. Je ne songe plus qu'à me rendre au spectacle; mais mon quidam me fit mille instances pour aller voir notre original de Visé. Je le suis à regret. Nous rencontrons dans la rue notre homme qui s'arrêtoit à chaque pas, en agaçant les femmes qu'il trouvoit toutes

Versailles faisait une pension. On peut consulter sur les relations de ce personnage avec Gustave III, le livre de Léouzon le Duc, *Gustave III, roi de Suède*. Paris, 1861, pp. 99 et suiv.

jolies et en admirant la beauté du *gros village*. Il venoit d'être fort bien reçu chez deux princesses à qui il avoit donné un rouleau de louis et dont il avoit reçu un présent très cuisant. Nous visitons la Chartreuse; en entrant dans l'église, il nous présente de l'eau bénite et se jette dévotement à genoux. Il nous dit dans le cloître qu'il étoit Alsacien, qu'il s'étoit échappé de la maison paternelle après avoir volé son cher père. Il pleuroit à chaudes larmes, j'en eus pitié et l'idée me vint de ramener cette brebis dans le bercail. Nous traversons la rivière et nous entrons dans une charmante guinguette. Le niais jetoit son argent à droite et à gauche; il donnoit six francs pour une livre de cerises. Mon compagnon lui proposa de jouer aux cartes. Le niais qui n'y entendoit d'abord rien, prit du goût pour la chose. Il s'étonnoit de me voir simple spectateur; il se moquoit de moi, en disant que je n'avois donc pas le sol. Les insinuations de l'autre joueur achevèrent de me piquer; et je crus donner une bonne leçon à mon niais en mettant cent ducats sur la table. Le niais fit raison à mon défi et mes ducats disparurent en un clin d'œil. J'attribue ce malheur au hasard et l'on me proposa la revanche. L'Alsacien reste dans la guinguette pendant que nous allons à l'hôtel pour alimenter ma bourse. Je tire cent ducats de ma malle. Mon compagnon me donne les plus grandes espérances; il regrette amèrement les pertes qu'il vient d'essuyer. Nous n'étions plus loin du bateau, quand un rayon vint m'éclairer. Je fus tout à coup convaincu que ces deux Messieurs étoient d'accord et je quittai brusquement mon ami, en me disant que l'or que je venois de mettre dans ma bourse, je le regardois comme cent ducats gagnés. Et sans écouter ses remontrances, je rebrousse chemin et je vais rire au théâtre de la pièce qu'on m'avoit jouée hors du théâtre.

» J'arrivai le lendemain à Spa où je me gardai bien de toucher une carte, non plus qu'à Aix-la-Chapelle. Quelques mois après, en retournant à Paris, je vis mon niais au spectacle, à Bruxelles; il avait une tournure toute différente. Ce joli garçon ne m'eut pas plutôt apperçu qu'il décampa : et je n'avois d'autre dessein que de plaisanter avec lui sur la bonne aventure de Liége. »

Cloots, en narrant cette aventure où il fut victime de deux vulgaires filous, s'accuse d'étourderie, mais se vante en même temps de la sagacité qu'il eut d'échapper à leur entreprise. Il nous paraît qu'il était fort indulgent pour sa sottise et peu clairvoyant au contraire. Et il n'est pas étonnant, après ça, que Stiépan Annibale eût trouvé en lui une bonne brebis à tondre (1).

LE PRINCE JUSTINIANI

OU PRINCE DE CHIO

Spa avait possédé en 1777, un autre type d'aventurier presque aussi étonnant : le prince Justiniani ou prince de Chio. Car ce flibustier, comme à peu près tous ses pareils, cumulait les titres ronflants.

(1) Nous avons vainement cherché le nom de J.-B. Cloots, dans les *Listes des seigneurs et dames* venus à Spa. Peut-être, il est vrai, vint-il en notre bourg sous un pseudonyme.

On sait que l'auteur du *Bréviaire philosophique,* termina sa vie sur l'échafaud. Il figure dans la *Liste générale et très exacte des condamnés à mort,* nº 3, sous le nº 515. « J.-B. Cloots dit Anacharsis, âgé de 38 ans, né à Clèves, dans la Belgique, baron, portant le même nom, demeurant en France depuis onze ans, ayant voyagé dans l'étranger plusieurs fois, domicilié à Paris, rue de Ménars, nº 153, section Lepelletier, avant la révolution homme de lettres, et depuis membre de la Convention, a été condamné à mort et exécuté le même jour (4 germinal 1794). »

Hébert, dit le Père Duchesne, l'avait précédé de quelques instants sur les marches de l'échafaud.

On le trouve inscrit dans la *Liste des seigneurs et dames* de cette année, comme Altesse et Monseigneur, et qualifié de : « Chevalier-né de l'Ordre de Sa Majesté très fidèle, etc. » Il était accompagné de Son Altesse Madame la Princesse, et de leur fils le prince Maximilien (1).

Avant de venir à Spa, ce prince de contrebande avait habité Paris et il s'y était donné comme étant de religion grecque.

Grâce à quelques amis complaisants, il parvint à s'insinuer dans la société du haut clergé de la capitale, et il manifesta l'intention de faire baptiser son fils. Ce catéchumène avait 22 ans. L'annonce de ce projet ne pouvait que recevoir le meilleur assentiment chez ses nouveaux amis, qui promirent de le seconder. Le prince écrivit à Son Altesse l'Electeur de Bavière pour qu'il daignât servir de parrain au néophyte, et il allégua, pour obtenir cette grâce, que son père avait été attaché au grand-oncle de l'Electeur, Archevêque et Electeur de Cologne. Cette faveur lui fut accordée, et, l'année suivante, Justiniani et son fils se rendirent à Munich à l'effet d'y remercier le Prince. Le jeune homme se présenta à l'Evêque, sous l'uniforme français, et afin de se faciliter l'achat d'un régiment en France, il supplia son parrain de lui accorder le brevet de colonel.

Son Altesse ne crut pas devoir refuser ce don à son filleul. Dès qu'ils furent munis de cette pièce, le père et le fils s'empressèrent de regagner Paris où ils séjournèrent près d'un an.

En 1775, le prétendu prince, avec sa femme et leur fils, se rendirent de nouveau auprès de l'Electeur pour lui faire leur cour. Ils étaient en possession d'un passeport du Roi, *in optima forma*, parfaitement en règle. Sur ces entre-

(1) *Liste* n° 3, du 15 juin. Ils logèrent à l'Anneau d'or, rue de l'Assemblée.

faites, le comte d'Eyck, ministre du Prince à Paris, informa son maître que le soi-disant prince Justiniani n'était qu'un aventurier, que, pour éviter un éclat, on l'avait engagé secrètement à quitter la France. Averti à temps, l'Electeur fit signifier à ce fieffé dupeur de ne point se présenter au palais, et on lui donna, par la même occasion, le conseil de sortir des Etats de l'Evêque. C'est ce que firent le prince et sa famille; en partant ils dirent qu'ils se rendaient en Russie.

L'année d'après, on retrouve les Justiniani à Francfort. Maximilien-Joseph en profita pour ordonner au comte de Lerchenfeld, son ministre à la Cour de Mannheim, de redemander au jeune Justiniani, le brevet de colonel de Bavière qui lui avait été délivré par surprise, et au cas où il se refuserait à le rendre, il fut enjoint à l'envoyé du Prince de publier dans la *Gazette de Francfort*, un avis informant le public qu'on devait considérer le dit brevet comme sans valeur aucune, attendu que la famille des Justiniani de Venise, de Rome et de Gênes, avait fait déclarer ces aventuriers de purs usurpateurs d'un nom qu'ils n'avaient nul droit de porter, au surplus, qu'ils avaient été reconnus pour faussaires en France (1).

Quoi qu'il en soit, le tas de documents, attestations, diplômes et lettres dont le soi-disant prince était porteur, qu'il exhibait à tous venants, et dont l'authenticité avait un semblant de vérité, grâce au passeport du Roi de France, lui permirent de continuer à se parer de son titre d'emprunt. On le vit même aller de capitale en capitale avec une imperturbable audace.

(1) Le nom de Justiniani est bien connu en Italie ; Becdelièvre, à propos du graveur Natalis, raconte qu'un prince de cette famille employa l'artiste liégeois à graver les statues antiques de sa collection.

Inspirant aisément de la confiance là où il n'était pas connu, il obtenait du crédit et fit des dupes innombrables.

Justiniani passa, à Spa, presque toute la saison de 1777. Il y mena une vie luxueuse, dépensant largement et menant assez grand train. Il fréquentait assidûment la Redoute et fut de toutes les parties de plaisir. Bien qu'il jouât avec habileté son rôle de grand seigneur, tout le monde ne fut pas ici sa dupe, et quelques étrangers conçurent des soupçons.

Un certain comte de Saint-Léger que ces manières pleines d'ostentation blessaient, déclara un jour hautement que M. de Justiniani n'avait aucun droit à porter le titre de prince, que son nom même était d'emprunt, et plus encore, que c'était indûment qu'il s'affublait du titre d'officier au service de France. Le fils Justiniani se plaignit vivement au chevalier de Chestret, commandant de la police à Spa.

Celui-ci savait parfaitement à quoi s'en tenir sur Justiniani, mais comme il avait également des doutes sur l'authenticité de M. de Saint-Léger, il l'invita non seulement à prouver ses assertions, mais encore à justifier son identité. Mis directement en cause, ce gentilhomme répondit qu'en effet son nom n'était pas de Saint-Léger, mais qu'il s'appelait M. Sully de Sabran, chose qu'il avait dû taire momentanément pour des raisons de famille.

Tous les étrangers de Spa semblèrent le reconnaître pour M. de Sabran. Aussi, dès lors, le prit-il de haut et fit-il pas mal de tapage. Il fut même en personne chez le Prince-Evêque, pour lui porter plainte, et se fit présenter chez Son Altesse par M. Sabatier de Castres, ministre plénipotentiaire du Roi de France, à Liége.

De retour à Spa, tous ses amis l'attendaient, impatients

de savoir les suites de sa démarche; il leur apprit la réception gracieuse que lui avait faite le prince Velbruck. Dès lors, les soi-disants princes Justiniani virent pâlir leur étoile, et on se tint vis-à-vis d'eux dans l'extrême réserve. Mais cette attitude ne dura guère.

Un beau matin, le bruit courut que M. de Sabran, *alias* de Saint-Léger, avait déguerpi sans tambour ni trompettes. On interpréta naturellement cette fugue de la façon la moins bienveillante pour son auteur et on en inféra que le fameux comte de Saint-Léger n'était lui-même qu'un personnage des plus douteux. Les princes Justiniani bénéficièrent de cette situation. Il y eut un véritable revirement en leur faveur, et beaucoup de bobelins leur rendirent la considération dont ils jouissaient auparavant. Ils profitèrent de cette circonstance pour exhiber, à qui le voulait voir, un volumineux mémoire imprimé, contenant la généalogie et l'histoire de leur famille.

Momentanément rassurés sur l'éventualité d'être démasqués, ces faux princes continuèrent à séjourner à Spa, mais on put remarquer qu'ils y vécurent d'une façon moins ostensible. Toute la famille faisait néanmoins montre de ses sentiments religieux. Elle se montrait assidûment à l'église paroissiale et avait les meilleurs rapports avec le clergé. Le prince Justiniani ayant lié connaissance avec le curé de Stavelot pendant son séjour à la Cour du Prince, fit don à l'ecclésiastique de cette abbaye d'un paquet de reliques et d'indulgences que venait de lui envoyer le Pape. C'était — on le devine — un moyen de se créer des amis et d'inspirer ainsi plus de confiance. On constata alors que le prince Maximilien exhibait plus rarement ses divers uniformes de gala qu'il portait avec lui. La famille avait soldé partie des fournisseurs qui, depuis longtemps, réclamaient leurs

payements; les Justiniani en profitèrent pour renouveler leur garderobe, et firent des commandes importantes aux tailleurs de Spa qui s'empressèrent de les exécuter (1). On était à la fin de la saison; ô surprise! un matin, on s'aperçut que le logis de l'*Anneau d'or* était vide. Il fallait s'y attendre.

Les détails que nous venons de rapporter sont extraits d'une correspondance échangée entre le médecin Philippe de Limbourg et le chevalier de Wolter, conseiller intime et premier médecin de Son Altesse l'Electeur de Bavière (2).

Le chevalier qui avait visité Spa, dès 1766, fut lié d'une amitié durable avec le praticien franchimontois.

Le docteur Bovy, dans ses *Promenades historiques*, nous fait connaître un autre épisode de la vie de ces individus. Nous lui cédons la plume.

« Vers l'an 1781, un certain L..., comte de L..., vint se fixer à Liége. Repoussé par sa famille, dont il avait encouru la disgrâce, il s'y trouvait sans ressource et dans un état voisin de la mendicité.

» Il n'est aucune ville où les étrangers soient aussi bien reçus qu'à Liége. Il suffit de la moindre recommandation pour y trouver plus que de la simple politesse, et pour être admis dans la société de ses habitants avec autant de cordialité que si l'on était né parmi eux. Aussi l'hospitalité liégeoise est-elle généralement citée.

» Il ne fut donc pas difficile au sieur L... de s'introduire

(1) Les registres de la Cour de Justice de Spa contiennent de nombreuses pièces de procédure relatives aux actions intentées par les marchands et négociants spadois au prince fugitif.

(2) Nous en devons l'obligeante communication à notre collègue et ami, M. Philippe de Limbourg, petit-fils du célèbre médecin.

dans plusieurs bonnes familles. Peu de temps après, il épousa la baronne de B..., dame de B..., par le crédit de laquelle il obtint une compagnie à la citadelle.

» De ce mariage naquirent trois enfants, un garçon et deux filles. L'aînée de celles-ci, à l'âge de treize ans, s'enfuit de la maison paternelle pour se réfugier chez les parents de son père à Paris ; elle y épousa son oncle (c'est la branche des L... de N...).

» Quelques années après, arriva à Liége, avec grand fracas, dans une voiture à quatre chevaux un homme d'assez mauvaise mine, se disant le *prince de Chio*. Par cette disposition souvent fatale à accueillir trop facilement les étrangers, celui-ci ne fut pas seulement reçu dans nos premières maisons, le Prince-Evêque lui-même l'invita à sa table.

» Cependant le ton et les manières plus que plébéiennes de ce nouveau débarqué firent naître des soupçons sur l'authenticité de son rang. Son fils, au contraire, était un cavalier des plus séduisants ; il paraissait avoir reçu une éducation accomplie. Il rencontra à la Cour la comtesse Adélaïde de L..., jeune personne remarquable par sa beauté ; il l'aima, fut payé de retour et la demanda en mariage.

» Eblouis par une alliance qui flattait leur vanité, les L... repoussèrent avec indignation le conseil prudent qu'on leur donna de ne point accorder leur consentement, avant qu'il leur fût bien prouvé qu'ils ne livraient point leur fille à un aventurier.

» Le mariage eut lieu. Mais à peine trois mois étaient-ils écoulés que l'on apprit par la police de Paris, que le soi-disant prince de Chio n'était qu'un vil intrigant, ancien valet de chambre de celui dont il usurpait le nom, et qu'il avait accompagné dans ses voyages. Son maître ayant été

tué en duel, il s'était emparé de ses titres et de ses effets et se faisait passer pour le prince de Chio. A cette nouvelle, grande fut sans doute la confusion des L... Les faux princes se réfugièrent à Maestricht. Vainement on proposa à la jeune épouse de faire dissoudre son mariage pour cause d'erreur dans la personne. Elle idolâtrait son mari, elle voulut partager son sort et sa mauvaise fortune. Ce malheureux, après avoir tenté tous les moyens possibles pour satisfaire aux premiers besoins de la vie, se vit réduit à faire le messager de Maestricht à Herstal. Enfin, ces deux époux allèrent se fixer à Wetzlar, où le mari obtint une place d'huissier à la Chambre impériale. Sa femme se fit laveuse de bas de soie. Ils eurent plusieurs enfants, et l'un d'eux est actuellement major au service d'Autriche (1). »

. . . . . .

Nous avons acquis récemment de M. E. Charavay, à Paris, une lettre autographe du duc de Penthièvre, adressée à M. de Malesherbes, qui paraît jeter quelque jour sur l'origine et le lieu de naissance de l'aventurier Justiniani (2).

Voici cette lettre qui est datée de Vernon, le 30 septembre 1785 :

« Je vous demande pardon, Monsieur, de vous importuner d'une lettre, mais j'espère que vous ne me sçaurés point mauvais gré de profiter d'une occasion de me rappeler dans vostre souvenir, et que vous voudrés bien m'éclairer sur un fait dont vous devés avoir connaissance, à l'égard duquel les avis viennent d'estre partagés dans la conversation : vous vous rappelés, je crois, qu'il parust, il y a quelques années, à la Cour, un certain prince Justiniani, accompagné de son

(1) Bovy, *Deuxième promenade*, t. I, pp. 90 et suiv.

(2) L.-J.-M. de Bourbon, duc de Penthièvre, grand amiral de France, né en 1725, mort en 1793, était le beau-père de la princesse de Lamballe.

fils le prince de Chio qui finirent par estre conduits à Bicètre. On dit alors que ces Mrs étoient des paysans de Malesherbes. Ce dernier fait est-il vrai ou faux? S'il est vrai, quel artifice ces paysants de Malesherbes ont-ils employé pour se produire à la Cour?

» Pardon encore une fois, Monsieur, de l'indiscrétion dont je me rends coupable: n'en recevés pas moins favorablement, s'il vous plaist, les nouvelles assurances de la véritable et sincère amitié que j'aurai toute ma vie pour vous.

L.-J.-M. DE BOURBON. »

Nous ne possédons malheureusement pas la réponse de M. de Malesherbes au duc. C'eût été le véritable épilogue à l'histoire de nos deux héros (1).

CASANOVA

Nul, peut-être, dans la pléiade des chevaliers d'industrie, n'a laissé un nom aussi connu, n'a joui d'une réputation plus étendue que Casanova.

Cela tient, non pas tant à l'homme en lui-même, qu'aux *Mémoires* qui portent son nom.

Il était bien aussi, pourtant, l'être le plus bizarre, le spécimen légendaire le plus extraordinaire qui se pût rencontrer; le véritable aventurier enfin, tel qu'on le trouve au XVIIIe siècle, et tel surtout que la société et les mœurs de ce temps pouvaient l'engendrer.

Le prince de Ligne, qui se plaisait à faire des portraits, l'a fait figurer dans sa galerie sous le nom d'*Aventuros*.

(1) On trouvera, en appendice, à la fin de cet article, le contrat de mariage du prince de Chio avec la comtesse de L..., dont l'original repose aux archives de Liége, parmi les minutes du notaire Ch. Dumoulin.

Il nous paraît avoir embelli son modèle ou du moins en avoir dissimulé les laideurs.

A l'entendre, Casanova était rempli d'esprit, savant même, ayant de l'honneur, du courage et de la délicatesse. Il l'accuse bien aussi d'avoir de l'amour-propre, d'être amateur du beau sexe et quelque peu goinfre, mais, selon lui, ses défauts capitaux sont d'être susceptible et rancunier. La plume du prince semble avoir été émoussée à dessein, peut-être craignait-il le caractère vindicatif de son modèle. Il n'y a guère que le pseudonyme dont il a affublé son sujet qui soit significatif et trouvé.

Jules Janin, dans ses *Causeries* qu'il signait Eraste, traçait de ce personnage, au contraire, un crayon bien plus vrai, plus véridique : « joueur, libertin, débauché, dit-il, il fut surtout le Don Juan du carrefour, le Richelieu de la borne. Il alla de vice en vice, côtoyant le crime et n'y tombant pas, tant il était lâche (1). »

Concilie qui pourra ces deux façons de voir si opposées.

On peut être aisément édifié sur son compte, rien que par la lecture de cette odyssée cynique où il raconte ses lascives aventures avec tant de complaisance et de laisser-aller.

Né à Venise en 1725, des amours d'un acteur et d'une actrice, Casanova, dit Seingalt (2), fit ses études à Padoue où, à 16 ans, il soutient ses thèses de droit et entre au Séminaire. Il en est chassé pour une intrigue scandaleuse qui lui valut de la prison. Il en sortit par le crédit de sa mère et obtint d'être placé auprès du cardinal Aquaviva. Pris du besoin de courir le monde, on le voit à Rome, à Naples,

(1) *Les Et cætera du temps présent*. Octobre 1876.
(2) Jules Janin orthographiait Saint-Galt.

à Corfou, à Constantinople, tour à tour publiciste, prédicateur, abbé, diplomate, et surtout homme à bonnes fortunes. Emprisonné sous les plombs du palais de Saint-Marc, pour raisons d'Etat, il s'en échappe et va se cacher dans la maison du chef des sbires. Tant d'audace lui donna une vaste renommée : ayant repris ses pérégrinations, il forma des liaisons d'état avec Rousseau et Voltaire, le grand Frédéric et Catherine II (1).

Chassé de Varsovie, de Paris, de Madrid, il rentra, après dix-huit ans d'absence, à Venise, où il prétendit se réhabiliter en rendant des services secrets à l'Etat. Enfin, en 1782, à bout d'expédients, il accepta d'être bibliothécaire du comte de Waldstein, en Bohême. Ce furent les invalides de cette vie orageuse qui pourrait défier l'imagination du romancier le plus fécond. C'est alors qu'il composa ses *Mémoires*, confession sans repentir de faiblesses sans nombre, et tableau parfois trop fidèle d'une société plus spirituelle que morale (2).

D'après ses *Mémoires*, qui sont exacts sur ce point, Casanova vint une première fois à Spa, en 1767.

(1) Jules Janin ajoute : « On le vit à la Cour de Louis XV qui portait le manteau de Madame de Pompadour, orné de la Croix du Pape et de tous les ordres de chevalerie inventés par les petits Princes d'Italie. »

(2) Les *Mémoires* rédigés sur des manuscrits laissés par Casanova, parurent pour la première fois en Allemagne. Voici le titre de l'édition originale : *Casanova, aus den Mémoiren oder sein Leben, wie er es zu Dux in Böhman niederschrieb. Nach dem original. Manuscript, bearbeitet von W. von Schütz.* Zwölf Bande. Leipsig, 1822-1828, in-8o. Voyez l'ouvrage de Barthold, publié à Greiswald, en 1846.

C'est d'après cet ouvrage, traduit par Aubert de Vitry, que parurent à Paris, en 1826, puis en 1829, les premières éditions françaises.

Méline, puis Rozez, en notre pays, donnèrent également des éditions successives, en 1835, 1863 et 1872.

Ajoutons ce renseignement bibliographique : Etienne Arago, sous le titre de : *Casanova au fort Saint-André*, a mis au théâtre (Vaudeville, 20 juillet 1836), l'aventurier fameux.

On le trouve en effet mentionné dans la *Liste* de cette année, numéro du 1er août, page 30, « Monsieur de Casanova, à la Fontaine d'or. » Vient immédiatement après, le nom de son ami, M. le comte de Tomatis, au duc d'Aremberg, dont il est question dans ses *Mémoires* (1).

Le récit qu'il nous fournit de ses aventures à Spa donne une assez juste idée de ce qu'était la petite ville à cette époque, alors que le jeu y régnait en maître, faisant et défaisant les fortunes en moins de rien. Lieu de plaisirs essentiellement propre aux rencontres inattendues, aux intrigues amoureuses, aux surprises du hasard.

Avant de se rendre à Aix pour aller à Spa, Casanova s'arrêta à Cologne. Il avait à demander réparation au rédacteur de la *Gazette* qui avait inséré à son sujet un article assez déplaisant, article qui témoigne du reste de la réputation peu avantageuse dont jouissait notre voyageur.

Voici ce que cette feuille avait dit de lui, un an auparavant : « L'aventurier Casanova qu'on avait perdu de vue à Varsovie, y a reparu subitement ces jours derniers ; mais on a appris des choses si scandaleuses sur son compte, que le roi lui a défendu de jamais revenir à la Cour. »

Il ne nous dit pas quel accueil on fit à sa réclamation.

A Aix-la-Chapelle, il rencontra d'anciennes connaissances qui le revirent avec plaisir. Mais comme elles partaient pour les Eaux de Spa, il les y suivit.

Nous ne pouvons songer à relater ici, d'après son livre, les romans qu'ébaucha à Spa l'exotique aventurier, et qui ne diffèrent pas beaucoup de ceux où il s'attribua un rôle. Résumons plutôt : ainsi, à peine au débotté, à Spa, apprenant du chapelier chez lequel il logeait qu'il a pour voisine

(1) Casanova rapporte les aventures de ce personnage à Varsovie, au t. IV, chap. xv de ses *Mémoires*. Edition Paulin, 1843.

de chambre une jeune fille, il ne nous parle plus que de ses intentions érotiques. « Le lecteur doit se mettre de lui-même sur la voie de mes espérances et de mes projets, » dit l'impertinent et licencieux personnage. Heureusement pour la moralité de l'anecdote, et pour la gloire des Spadoises de jadis, l'entreprise amoureuse de Casanova tourna à sa confusion. Il avait eu à faire cette fois à un dragon de vertu qui se défendit vaillamment.

Il retrouva aussi des amis dans notre bourg et entre autres, Tomatis qui avait été jadis directeur de théâtre et de ballet à Varsovie, puis un sieur Santa Croce, qui se faisait appeler ici marquis della Croce, aventurier de même acabit que notre personnage. Ce marquis de contrebande avait amené avec lui, à Spa, sa maîtresse, demoiselle de haute condition qu'il avait connue à Bruxelles, et qu'il avait enlevée. Ayant tout perdu au jeu, malgré son expérience consommée dans l'art de tricher, il ne trouva rien de plus simple que de laisser sa femme en gage et il quitta Spa, en chargeant Casanova de veiller sur elle.

La saison étant à sa fin, Casanova conduisit à Paris la malheureuse qui était à la veille de devenir mère, et la fit entrer chez une sage-femme. Elle y mit au monde un garçon qui fut admis peu après aux Enfants-Trouvés, car la jeune femme était morte quelques jours après sa délivrance, emportée par une fièvre maligne.

Casanova s'était aussi lié, à Spa, avec un gentilhomme liégeois, qu'il retrouva plus tard à Madrid, le baron de Fraiture. S'il faut en croire le récit qu'il nous donne des équipées de ce garçon, il aurait été le digne partenaire de notre aventurier, sinon un disciple modèle, bien capable de rivaliser avec lui et même de le surpasser.

Le baron était Liégeois et il a quelque droit à figurer dans notre galerie, ainsi qu'on le verra. Ce sont là deux raisons excellentes pour que nous nous arrêtions à cette physionomie.

M. de Coudenhove de Fraiture était visiteur assidu de Spa; on trouve son nom mentionné presque chaque année de 1763 à 1779 (1). Il se titrait seigneur de Fraiture et de Setterich, et grand veneur du pays de Liége.

De Villenfagne, dans ses *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liége* (2), rapporte que cette famille portait le titre héréditaire de grand veneur du pays de Liége, dont la charge était très ancienne. Il ajoute en note: « Le *dernier* baron de Coudenhove, seigneur de Fraiture, prenait souvent ce titre dans les listes de Spa du XVIIIe siècle. » C'est celui dont nous nous occupons. Il dut donner sa démission probablement à la suite de quelque frasque à Spa. Ce gentilhomme ne courtisait pas que la dame de pique, témoin cet acte qui figure dans le protocole d'un notaire spadois et dont on peut inférer qu'il ne se contentait pas de détrousser ses amis, mais encore de leur prendre leur épouse :

« Le 12 décembre 1770, à la réquisition du seigneur de Grady, bourgmestre et trésorier-général, le nommé Richard Richard, bourgeois de Spa, déclare que le garçon-armurier Laurent a affirmé que pendant la saison de 1769 Mme de Grady se rendait souvent et de grand matin, avant qu'il n'y

(1) Il y figure notamment dans les listes de 1763 (p. 30), de 1767 (p. 11), de 1769 (no 9), de 1770 (no 14), de 1771 (no 23). En 1773 (no 12), il était accompagné de sa femme, née comtesse de Hatzfeld, il en fut de même en 1774 (no 26), 1776 (no 43) et en 1777 (no 12), année où s'ajouta son fils; puis enfin en 1778 (no 26) et 1779 (no 19).

(2) T. I, p. 456. Le baron de Coudenhove était membre de l'Etat-noble, grand veneur et *grand fauconnier*.

eut des buveurs, à la fontaine de Géronstère, pour y rencontrer le baron de Fraiteur, grand veneur, avec qui elle se promenait (1). »

Dans ses *Mémoires*, Casanova ne ménage guère le baron qu'il qualifie de joueur et de fripon de profession.

Le rôle qu'il lui fait jouer à Madrid est celui d'un pleutre doublé d'un misérable. Casanova ayant refusé de lui prêter de l'argent, il le dénonça à tous ses amis comme un homme dangereux, indélicat et faisant en quelque sorte le rôle d'espion (2). Aussi, le soi-disant noble Vénitien dut-il quitter l'Espagne, à la suite des intrigues de celui qu'il avait obligé en maintes circonstances (3).

Casanova reparut une seconde fois à Spa, en 1783, mais il ne fait pas mention de ce fait dans ses *Mémoires* (4).

(1) A. Body, *Les Actes notariaux passés à Spa*, p. 98.

(2) On trouvera l'épisode qui concerne le baron de Fraiture au t. VI, chap. XII de l'édition de Bruxelles, Rozez, 1872, en six volumes.

Il n'existe plus, croyons-nous, de représentant de la famille des barons de Coudenhove en notre pays. Mais on trouve encore en Autriche des personnes de ce nom. Un comte de Coudenhove fut fiancé en mars 1889, à la fille de M. Taaf alors président du Conseil des ministres.

(3) Un journal parisien publiait, en 1887, la note suivante : « On ne savait plus aujourd'hui où Casanova était enterré. On vient de découvrir sa tombe au dehors de la chapelle du château de Dux en Bohême. Jacques Casanova de Seingalt est mort en 1798 au château de Dux. » (*Figaro* du 26 septembre).

(4) Les *Mémoires secrets de Bachaumont* contiennent l'histoire d'un autre de nos compatriotes qui s'en fut faire des dupes à Paris (*). Voici ce qu'on lit dans ce recueil, à la date du 15 septembre 1777 : « Un comte de Limbourg-Stirum, se disant comte d'Oberstein, est venu dans cette capitale, asile de tous les intrigants, mettre à contribution la crédulité et la faiblesse de divers particuliers assez dupes pour se laisser éblouir des titres pompeux qu'il s'est permis de prendre, de comte, de duc, de prince, etc. Décoré de Cordons et chef d'Ordres, il a transmis une partie de ces honneurs à ceux dont il a cherché à captiver la confiance, pour s'en faire une

(*) C'était la même année où Justiniani parut à Spa. Paris nous envoyait un de ses grecs, notre pays lui députait un des siens ; les deux nations n'avaient rien à s'envier.

Il figure dans la liste n° 25, à la date du 26 juillet, ainsi qu'il suit : « M. Casanova, gentilhomme vénitien, à l'hôtel du Louvre, rue d'Entre-les-Ponts. »

LE BARON DE TRENCK

Sans doute on pourra nous critiquer d'avoir placé le baron Frédéric de Trenck dans cette galerie d'individus peu estimables. Car il ne fut pas à proprement parler l'homme vivant d'expédients, n'ayant que d'inavouables moyens d'existence.

Mais sa destinée fut si bizarre, sa vie fut semée d'aventures si extraordinaires, qu'il nous sera permis d'accrocher ici son médaillon.

Nous ne retracerons pas l'histoire des captivités et de l'évasion de Trenck : tout le monde sait que dans l'histoire des prisonniers célèbres, il est l'un des plus intéressants.

Trenck était un esprit distingué et il fut admis dans la société des hommes les plus marquants de son époque, tels que Voltaire, La Metterie, Maupertuis. Il avait séjourné en effet plusieurs années en France, où il s'était également lié avec Franklin et le ministre Saint-Germain.

Après sa détention à Magdebourg, qui, pour le dire en

ressource pécuniaire. M. le marquis de Quincy a été une de ces âmes faibles qu'ont séduit l'importance et l'appareil de cette espèce de souverain. Il a bientôt reconnu la fourberie et a cherché à revenir contre, ce qui n'était pas aisé. Il a fallu procéder judiciairement en instance aujourd'hui au Châtelet. C'est ce qui a donné lieu à un mémoire où l'on trouve le récit des faits et gestes de ce roitelet. On y fait connaître le caractère des gens affidés pour seconder ses prestiges et l'on donne à rire aux dépens des escrocs composant la Cour moderne de ces souverains fantastiques, tous revêtus de dignités relatives à celles qu'usurpe leur maître... Il est probable que M. de Quincy en sera pour sa mystification, c'est-à-dire pour une vingtaine de mille francs. »

passant, n'eut d'autre cause que sa liaison avec la sœur du grand Frédéric, il se réfugia à Aix-la-Chapelle et à Spa.

Cette période de sa vie est la moins connue, mais non la moins curieuse. Aix et Spa étaient à ce moment les deux villes d'eaux les plus courues du continent, celles où, l'été, se rassemblait la société la plus brillante.

Le major prussien y attira l'attention ; tout le monde avait encore présente à la mémoire l'histoire de ses malheurs. Il y fut en relation avec nombre de personnages de distinction (1) ; on lui témoigna des égards, de l'intérêt même, ce qui, à son dire, le dédommagea un peu de ses maux passés. Les femmes surtout rivalisèrent pour attirer l'attention de Trenck qui devint ainsi le héros de toutes les fêtes. Pas une assemblée, un raout dont il ne fût et où on ne cherchât sa présentation.

Cependant, l'ex-martyr du grand Frédéric songea à se marier et il fixa son choix sur une personne qui parut lui assurer le bonheur auquel il avait tant de droits. « Raison, grâce, beauté, talents, caractère, dit-il, se trouvaient réunis dans celle que j'avais choisie. » Trenck, on le voit, était sérieusement épris. Mlle de Broë, fille cadette de l'ancien bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, d'une ancienne famille de l'Artois, devint sa femme en 1765 (2). Elle était née et avait été élevée à Bruxelles, où elle avait reçu une excellente éducation. Mlle de Broë brillait, en effet, par de multiples

(1) « Le train de vie d'Aix-la-Chapelle et de Spa me plaît assez; on y voit des personnages de tous les pays et jusqu'à des princes souverains, qui, pour ne pas vivre absolument isolés, sont obligés de rechercher la société de gens de tout état et de toute condition ; j'y ai trouvé en un jour plus d'amis, plus d'égards et de plaisirs, que je n'en ai trouvés à Vienne dans ma vie entière. » (*La vie de F. baron de Trenck*, traduite par Letourneur, t. II, p. 132. Edition d'Anvers, 1788).

(2) Elle figure avec sa mère dans la liste de 1765, p. 20.

qualités, aussi rendit-elle son mari heureux; elle ne lui donna pas moins de onze enfants, dont huit survécurent. Mais n'anticipons pas sur les événements.

De Trenck, avons-nous dit, habita tour à tour Aix et Spa (1). Dans l'une et l'autre ville, il noua de nombreuses relations avec les étrangers. Les péripéties de son existence troublée, les souvenirs qu'il avait accumulés au cours de ses voyages et à la fréquentation des hommes de marque, rendaient sa conversation extrêmement attrayante.

Sa maison devint le rendez-vous de tous les baigneurs et buveurs de distinction. Il se lia ainsi avec différents membres du Parlement anglais, aussi bien ceux de la Cour que de l'Opposition, tels furent MM. Morris, Wilson, Stephen, Cocks. En 1770, il avait été accueilli de la façon la plus courtoise par le prince Charles de Suède, qui séjourna à Spa sous le nom de comte de Wasa. Le frère de Gustave l'emmena même avec lui en Hollande, car il avait trouvé en Trenck un homme avec lequel il aimait à s'entretenir de politique. Il avait également rencontré à Spa deux diplomates qui lui témoignèrent une amitié particulière, le comte de Herzberg, ministre d'Etat prussien, et M. de Cressener, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, auprès des Electeurs et du Cercle de Westphalie (2).

(1) De Trenck figure nombre de fois dans la liste des Seigneurs et Dames de Spa. Il logea en 1765 *à la Cour de Londres;* en 1766, p. 27, avec sa femme, *à la ville de Mons;* en 1767, *à l'Anneau d'or;* en 1768, *à la Main d'or;* en 1770, *à l'Etat-noble,* puis *au Pigeon d'or;* en 1773, 3 août, *au grand Monarque;* en 1774, 9 juillet, *au Roi de Pologne;* en 1775, 8 juillet, *à la Ville de Bruges.*

Il y vint également en 1772, quoique la liste ne le mentionne pas.

(2) La comtesse d'Egmont, dans ses lettres, citait le baron de Trenck parmi les trois ou quatre personnes les plus remarquables qu'elle rencontra à Spa. Il lui raconta même son histoire. « Je l'ai engagé à l'écrire en français, dit-elle, d'un autre style que celui qu'il a employé dans ses écrits

De Trenck s'initia ainsi peu à peu aux affaires de la politique. S'étant déjà essayé dans quelques travaux littéraires, tels que des contes, des fables, il songea à se faire gazettier et entreprit un journal hebdomadaire, *L'ami des hommes*, où il donna ses appréciations sur les hommes et les choses de son temps (1). Grâce à d'excellentes informations, son organe obtint bientôt une vogue considérable, et fut en grand crédit dans toute l'Allemagne.

Le jeu, qui régnait en maître à cette époque aux deux redoutes de Spa et d'Aix, trouva dans le journaliste un adversaire acharné. Il ne se fit pas faute de honnir dans sa feuille les propriétaires de ces maisons privilégiées. Il alla même jusqu'à dénoncer de très grands seigneurs qui s'étaient prétendûment associés à cette exploitation. On devine si cette croisade lui suscita des ennemis et des persécutions (2).

De Trenck n'était pas favorisé des dons de la fortune: son avoir déjà restreint se trouva tout à coup diminué par différents procès : en même temps sa famille s'était accrue.

allemands. S'il cède à mes conseils, comme il prétend, je crois que ce sera un ouvrage très intéressant. » *(La Comtesse d'Egmont d'après ses lettres*, par la comtesse d'Armaillé, née de Ségur. Paris, 1890, petit in-8°).

(1) Il publia à la même époque un livre qui eut quelque retentissement : *le Héros macédonien*.

(2) « Malgré cela, dit-il, je ne me suis jamais repenti de tout ce que j'ai fait relativement à cet objet. Si je voyais arriver à Spa un jeune homme honnête qui y vint pour rétablir sa santé, je l'avertissais du danger, je lui peignais les tripots et les joueurs sous leurs vraies couleurs et lui faisais connaître, afin qu'il se gardât d'eux, tous les chevaliers d'industrie. »

« Comme j'ai passé pendant seize ans de suite la plus grande partie des étés à Spa avec ma famille, ma maison devint, comme je l'ai dit, le rendez-vous de tous les étrangers de distinction et qui se piquaient d'être honnêtes gens ; j'eus en partage la véritablement bonne compagnie, ce qui déchaîna encore davantage l'envie contre moi ; mais en revanche mon séjour à Spa en devenait bien plus agréable et je parvins surtout à me faire connaître pour ce que je suis. » (T. II, p. 170, en note).

Il se vit dans la nécessité de se procurer de nouvelles ressources. C'est alors qu'il se décida à entreprendre le commerce de vins de Hongrie. Mais ce négoce lui réussit médiocrement, car il n'avait pas les qualités requises pour ce genre d'affaires.

Trenck avait pris au contact des personnes de qualité, qu'il fréquentait à Spa, des goûts de luxe qui cadraient mal avec ses moyens pécuniaires.

« J'étais, dit-il, surtout en grande relation avec des Anglais. Comme ils sont grands chasseurs et qu'ils amenaient de Londres des chevaux et des chiens propres à chasser les loups et les sangliers, fort abondants dans les cantons giboyeux des environs de Spa, je devins un des veneurs les plus intrépides du pays. »

L'Electeur Palatin lui avait accordé tout un district dans le duché de Juliers; et le comte de Mérode-Westerloo laissa aussi à sa discrétion, le château et tout l'équipage de chasse qu'il avait dans les environs de ce pays.

De Trenck s'adonna avec frénésie à cette passion de la vénérie; et son ardeur à poursuivre les fauves lui attira souvent des désagréments. Il nous raconte ainsi une contestation qu'il eût avec un seigneur liégeois, le baron de Blanckart, grand chasseur également, au sujet d'un canton de bois, où tous deux prétendaient avoir le droit exclusif de tirer le gibier. Les deux Nemrods en vinrent presque aux mains. Mais il faut lire cet épisode amusant dans les *Mémoires* du célèbre major, qui mystifia son adversaire, et finit, grâce à ses subterfuges, par gagner dans tout le pays le renom d'un parfait sorcier (1).

Ce fervent disciple de saint Hubert mériterait assurément une place dans les fastes cynégétiques de notre pays.

(1) T. II, pp. 145 et suiv.

Il n'est pas de contrées giboyeuses d'entre Meuse et Rhin qu'il ne connût. La forêt d'Hertogenwald, le Limbourg, le pays de Juliers et de Clèves, furent le théâtre de ses exploits en ce genre.

L'autobiographie de Trenck se termine à l'année 1786. Nous ignorons ce qu'il advint de l'ex-prisonnier de Magdebourg, pendant les quatre années qui suivirent. On le retrouve à Paris en 1791 et son nom reparaît dans l'affreuse tourmente de la Révolution. Sa qualité d'aristocrate le désigna probablement aux accusateurs publics. Il figure, en effet, dans la liste des personnes qui partirent de la prison de Saint-Lazare et furent condamnées le 7 thermidor an II. Co-prévenu des poètes André Chénier et J.-A. Roucher, il fut exécuté en même temps qu'eux, après avoir jeté un cri éloquent de protestation.

Il est ainsi désigné dans les *Mémoires sur les prisons* (1). « F. Trench (sic), âgé de 70 ans, né à Koenigsberg, ex-baron, rue de Cléry. »

Complétons de quelques données bibliographiques ces

(1) *Mémoires sur les prisons*, 1823, t. II, grand in-8°, extrait de la *Collection des Mémoires sur la Révolution française*.

En mentionnant ce personnage, ce même ouvrage dit à propos de lui ce qui suit : « Le baron de Trenck, cet aventurier célèbre, échappé des fers d'un Roi, vint en chercher en France. En nous publiant ses folies, il fut témoin des nôtres : il est mort dans la prétendue conspiration de la maison Lazare, où il fut transféré de la Force. Cinquante années de malheurs et vingt de misère, n'ont pu garantir sa vieillesse d'une fin tragique. C'était d'ailleurs un fort mince personnage, que ce baron fameux, sale, malhonnête, ignorant, menteur. »

Ce que nous avons raconté de la vie de Trenck, d'après des données dignes de foi, prouve que l'auteur des dits *Mémoires* n'était pas seulement injuste envers le malheureux de Trenck, mais fort mal instruit à son sujet. Il y aurait un rapprochement curieux à faire entre ce qu'on vient de lire et le jugement qu'en portait Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. I, chap. XIV.

renseignements sur notre héros. Le célèbre major prussien a été mis en scène plusieurs fois, notamment dans une pièce historique en trois actes et en vers libres, mêlés de chants : *Le baron de Trenck par F.-M. Maquer de Saint-Paul,* en 1788 ; puis sous le même titre, dans un vaudeville, en deux actes, *par E. Scribe et Germain Delavigne,* qui fut représenté sur le théâtre de Madame, à Paris, le 14 octobre 1828. Ce personnage figure incidemment aussi dans le roman de G. Sand : *La Comtesse de Rudolstadt.*

Il laissa deux fils, l'un, Frédéric-Louis, général-major et chef d'un régiment de hussards au service de Prusse en 1793, est mort à Marograbowo, le 13 novembre 1797 ; l'autre, Joseph, lieutenant feld-maréchal autrichien, décédé le 9 mars 1835.

ALBIN BODY.

APPENDICE

L'an mil sept cent soixante et dix huit du mois de mars le vingt troisième jour, pardevant moi notaire soussigné, en présence des témoins embas només personelement comparurent très haut, très puissan, très excellent Prince, Mgr François Justiniani, par la Grace de Dieu, sérénissime prince de Chio, duc de Caffa, grand maitre héréditaire de l'ordre de St George, chevalier grand croix né de l'ordre de S. M., comte du St Empire, noble genois, noble venitien etc. etc. avec lui très haute très puissante et très excellente princesse S. A. Madame Marie Françoise Rose de Magenis des princes d'Ultoni, princesse Justiniani de Chio, son épouse, et son altesse Mgr Maximilien Joseph-Marie Anne Pierre Michel François-Ferdinand-Auguste Justiniani,

prince hereditaire de Chio, grand croix né des ordres de St George et de S. M. T. F. colonel dans toutes les troupes de feu S. A. S. E. de Baviere, etc. leur fils d'une et son Excellence messire Louis-Charles-François L... comte de L... colonel au service de S. A. C. prince eveque de Liege et de ses états, commandeur de l'ordre illustre de St Michel et chambelan de feu S. S. E. le cardinal duc des Baviers etc. etc., avec lui Madame Marie Marguerite baronne de R... comtesse de L..., son épouse, et noble d^lle Marie-Charlotte comtesse de L... leur fille d'autre partes, lesquels sur mariage à solemniser, si Dieu et notre mère la Ste Eglise y consentent, ont conclu et arretté les convenances et points suivants : savoir leurs dittes Altesses prince et princesse premiers només donnent et laissent à son Altesse leur dit fils unique et à laditte noble d^lle comtesse de L..., future épouse, tous leurs biens, cens et rentes, tels qu'on les puisse nomer et où ils soient gisants et situés, pour en jouir cependant, les manier et posséder après leurs morts taxativement, comme aussi tous biens et remboursements, qui leur rentreront, pour de la moitié d'iceux en jouir et disposer, d'abord apres leur rentrée, ainsi qu'ils trouveront à propos; dans quels sont compris tous joiaux et bijoux de famille, qui étants en substitution à la maison, ne pouront être vendus, aliénés ou engagés; desquels ils n'en auront neanmoins la jouissance que leur vie durante, en cas il n'y eut pas d'enfant de leur mariage, et qui, en cas d'enfants seront, après leur mort, devolus à l'aisné male desdits enfants, voir aussi qu'en cas d'enfants laditte dame, future épouse jouira, apris la mort de sadite Altesse futur époux, desdits biens ainsi et comme il est ci dessus exprimé et en cas de non hoirs, elle en aura l'usufruit.

Et là même lesdits s^gr et dame comte et comtesse seconds

només nous ont déclaré de donner et laisser, comme par cette ils donnent et laissent, de leur côté, à laditte d^lle comtesse de L..., leur fille, et à saditte Altesse Justiniani prince de Chio, futur époux, la moitié de tous leurs biens, cens et rentes présents et futurs, tels qu'on les puisse nomer et où ils soient gisants et situés, pour en jouir néanmoins les manier et posséder après leur mort taxativement, qui pourront aussi, s'ils le veulent, demeurer chez lesdits s^gr et dame ici susnomés, où ils seront nouris et entretenus, en cas cependant ce qu'à Dieu ne plaise, il n'y eut pas d'enfant de ce mariage, les dits biens, cens et rentes retourneront, après leur mort, au s^gr Charles François L..., comte de L..., leur fils, l'usufruit cependant sauf, à saditte Altesse, en cas il survive à laditte d^lle comtesse future épouse, voir que les enfants à naitre du présent mariage ne pouront, en cas de décès de père ou mère, rien exiger d'iceux, ni même de leurs grand père et grand mère, que selon qu'il y sera pourvu par leurs dits père et mère, grand père et grand mère.

Le tout quoi a été aggréé, laudé et approuvé de parte et d'autre, avec promesse de s'y conformer en tout et par tout, et de n'aller jamais à l'encontre directement ou indirectement, sous quelles causes et raisons que ce soit ou puisse être, sous obligation de leurs personnes et generalement de tous leurs biens, cens et rentes meubles ou immeubles presents et futurs, pour sur iceux recouvrer toutes fautes par un seul ajour à quinzaine, comand de tiers jours et autrement selon loi, le tout cumulativement et privilegiément, tant ens que hors vacances et non obstant tous suspens et repits accordés ou à accorder, sans qu'une voie puisse estre obstative à l'autre et pour le premis reproduire et realiser pardevant toutes cours et justices, que besoin sera,

tous porteurs de cette ou de son double authentiques, tous commis et constitués et chacun d'eux in solidum. Ce ainsi fait et passé au quartier dudit s^er^ comte de L..., situé à la citadelle de Liége, y présents comme temoins à ce spécialement requis et appelés noble s^er^ Ernest baron de Goeswin, général major au service de Bavière et noble s^er^ de Pichard de Lucilly commandant de la dite citadelle de Liége.

(Signatures). François prince Justiniani de Chio.
Marie-François-Rose Magenis, princesse Justiniani de Chio.
Le comte De... colonel.
La comtesse de L... née des Barons de R...
Max. Justiniani Prince de Chio.
M. C. comtesse de L...
E. B. de Goeswin.
de Lucilly comandant de la citadelle de Liége.

Et moi Charles Dumoulin, notaire apostolique impérial et immatriculé de Liége au premis requis in fidem S^t^.

Dans le protocole du même notaire, on trouve un acte par lequel le comte de L... ayant sollicité plusieurs fois sa fille cadette Charlotte (la pseudo princesse de Chio) de revenir chez lui, fait defense au sieur Beckers, ancien officier, chez lequel elle avait pris domicile, ainsi qu'à sa femme de laisser sortir la dite demoiselle sans la faire accompagner.

Cet acte est du 8 janvier 1779.

TROIS LETTRES RELATIVES

AU

SANGLIER DES ARDENNES

1480-1482

L'histoire rapporte qu'en 1480 Louis de Bourbon déclara publiquement Guillaume de la Marck son ennemi, et qu'il engagea la cité de Liège à le proscrire. Le prince-évêque agit ainsi à l'invitation de l'archiduc Maximilien, ou du moins de commun accord avec lui. C'est ce que prouve la première des trois lettres qui suivent, adressée, selon toute vraisemblance, par Maximilien aux villes flamandes du Pays de Liège.

Les deux autres lettres concernent la guerre que les troupes de l'archiduc firent à Guillaume de la Marck, en 1482, dans l'ancien comté de Loaz. On y trouve, entre autres détails, une relation de la prise de Hasselt par le prince d'Orange, laquelle confirme et complète le récit fait de cet événement par les historiens.

E. M.

I.

Lettre de l'archiduc Maximilien.

Delft, juin 1480.

De Hertoge, etc.

Lieve ende goede vrienden, Omme de groote ontrouwe, die heer Willem van Aerberch, zindert den doet van wijlen onse lieve heer ende vader hertoge Karel, dies ziele God genadich zy, gethoont heeft jegens ons, onse landen, heerlicheden ende ondersaten, in 't ghuene dat, niet jegenstaende die groote beloften ende eeden by hem gedaen onser liever ende zeer geminder gesellinnen der Hertoghinnen, al eer onse compste haerwaerts over, huer te dienen jeghens eenen yegelijken, ende te onderhoudene de neutralitheyt ende compromis wesende tusschen ons, onse voorscrevene landen ende ondersaten, ter eender, ende eerwerdighen vader in Gode, onse lieve ende gheminde neve, den biscop van Ludick, zijnen landen ende ondersaten, ter anderen zijden, gelijc dat het blijct alzoe wel by zijne brieven ende zeghel als anderssins, hy vuyt zijnen quaden, valschen ende onredelicken wille gebroken heeft zijne voorscrevene brieven ende zeghel, metgaders de voorscrevene neutralitheyt ende compromis, alzoe menichwaerf belooft ende gesworen tusschen ons, onse voorscrevene landen ende ons voorscreven neven van Ludick ende den zijnen, doende grooten vergaderinghe van volke van wapen, alzoe wel banlingen van den voorscrevenen landen van Ludicke als anderen, omme ons, onsen voorscrevenen neve van Ludicke ende zijnen landen, met alle zijner macht ende by alle weghen ende manieren hem mogelic wesende, te beschadighen, ende tot dien eynde hulpe ende bijstandt te doene jeghens ons den

Coninck van Vrankerijke, onsen vyant, van den welken, alzoe wy metter waerheyt vernomen ende verstaen hebben, hy genomen ende ontfanghen heeft vele groote sommen van penninghen, wy, om dese ende andere redelicke ende merckelicke zaken, hebben den voorscrevenen heer Willem van Aerberch verclaert ende verclaeren onsen openbaeren vyant, metgaders allen zijnen vrienden ende goetwillende, die hem hulpe, trooste ende bijstaen sullen willen doen, ende anderen draghende zijne cleedinghe ende livrey.Twelke wy u verkundighen, lieve ende goede vrunde, ten eynde dat van uwen weghe, onderhoudende die goede vrientscappe, neutralitheyt ende compromis die altijt geweest heeft ende es tusschen ons ende u, ghy van gelijken doen wilt, ende den voorscrevenen heer Willem van Aerbergh, als uwen vyandt alomme te vervolghen by allen den weghen van oirloghe ende anderssins dat u mogelic ende doenlic wesen sal. Ende als van onser weghe wy sullen u ontwijffelicke trooste, hulpe ende bijstant doen met gewapender handt, naer onse macht ende mogentheyt. U ernstelicken biddend dat alzoe te willen doen. Lieve ende goede vrienden, ons heer God zy met u. Gescreven in onser stadt van Delff, den... dach in junio, anno lxxx°.

Minute. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Carton aux lettres missives du XVe siècle.*

II.

Lettre d'Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, et de Jean Carondelet à Antoine Rolin, sire d'Aymeries.

Bruxelles, 8 septembre 1482.

Monsr le grant bailli, Nous nous recommandons à vous. Nous avons eu présentement certainement nouvelles com-

ment messire Guillaume d'Arenberch a fait assembler les Liégois, qui en grant puissance se sont mis aux champs, et tirent devant Saintron, et dit l'on qu'ilz y veullent mettre le siège. A laquelle cause ceulx de ce pays de Brabant, et aussi ceulx de Namur, se sont mis sus à bonne puissance, et sont tirez cellepart. Desquelles choses nous vous advertissons, affin que, tant par cry publicque que autrement, vous faciés, à toute diligence, recueillier autant de gens de guerre, tant de pié que de cheval, que possible vous sera, pour les faire tirer devers ledit Saintron, et avec les autres faire ce que en eulx sera. Si ne veullez en ce faire faulte. Monsr le grant bailli, nous prions à nostre S^r qu'il vous ait en sa saincte garde. Escript à Brouxelles, le viij^e jour de septembre, a^o iiij^xx et deux.

ADOLF de Clèves, seigneur de Ravestain, et Jehan Carondelet, chancelier de Monsr le duc, etc., vostre.

CARONDELET.

Suscription : A Monsr le grant bailli de Haynnau, Monsr d'Aymeries.

Original. *Ibidem. Autographes,* carton F.

III.

Lettre de Jean de Châlon, prince d'Orange, à Antoine Rolin, sire d'Aymeries et grand bailli de Hainaut.

Hasselt, 14 septembre (1482).

Mon cousin, Je me recommande à vous de bon cuer. Pour ce que sçay que voulentiers saurez de noz nouvelles, jeudi (1) nous nous gectasmes aux champs et prinsmes la

(1) Le 12 septembre.

ville de Lotz (1). De laquelle se départirent environ xve hommes des gens de messire Guillaume d'Aremberg, qui n'osèrent actendre la puissance. Toutesfois, de ce qui y demoura y eut des mors et des prisonniers. Yer au matin nous deslogeasmes, et venismes devant ceste ville, qui refusa l'obéissance. Pour quoy la convint assaillir, et d'assault fut emportée sur environ trois mille hommes, qu'estoient dedans. Dont y eut environ six ou sept cens mors, et le surplus prisonnier. Nous actendons la bataille de heure à autre. Mais au beau commencement que avons, au nombre que nous suymes et au couraige que toutes gens prennent, j'espère que en acquerrons l'onneur et le prouffit de tous les pays, aidant le filz de Dieu, qui, mon cousin, vous ait en sa saincte garde. Escript à Haesel, le xiiij^e jour de septembre.

Le tout vostre cousin,
DE CHALON.

Suscription : A mon cousin, Monsr d'Esmeries.

Original. *Ibidem. Autographes,* carton F.

(1) Looz.

SÉBASTIEN LA RUELLE

ET

LAMBERT DE TORNACO

L'auréole de martyr dont on a entouré la figure de La Ruelle, a déjà bien perdu de son éclat depuis les révélations d'un article paru naguère dans la *Revue de Belgique* (1). Le fameux bourgmestre liégeois est devenu « un simple agitateur, un vulgaire ambitieux. »

Que faudra-t-il voir en lui après la mise au jour des pièces qui suivent ? L'une d'elles l'accuse nettement d'avoir voulu livrer son pays à l'étranger, et d'avoir poursuivi de la plus implacable des haines celui qui, après avoir refusé de seconder ses perfides desseins, les fit avorter en les dénonçant.

Cette pièce, écrite un peu plus de vingt ans après la date où s'accomplit le premier des événements qu'elle rappelle, émane d'un homme que sa position à la Cour des Pays-Bas (2) permettait d'être bien informé, et que ni l'intérêt ni la passion semblent n'avoir pu inspirer. Elle paraît donc mériter du crédit. E. M.

(1) LONCHAY, *Chiroux et Grignoux (Revue de Belgique,* t. LXIII, p. 304).

(2) Remarquez les mots *in HAC curia,* dont se sert l'auteur.

I.

Requête adressée par Lambert de Tornaco à l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur général des Pays-Bas.

Serênissime Princeps,

Exponit humiliter Serenissime Celsitudini vestre Lambertus a Tornaco quod iam circiter a quadriennio a Ferdinando, bone memorie (1), et deinde a Maximiliano Henrico, successive Electoribus Coloniensibus, episcopis et principibus Leodiensibus, uti consiliarius et agens ad Serenissimam Celsitudinem vestram missus, toto isto difficillimo tempore, ad bonam correspondentiam inter utrumque principem et utramque patriam conservandam, aliaque ad id officium spectantia peragenda, quanta potuit sinceritate et diligentia munere functus fuerit, adeoque Serenissime Celsitudini vestre placuerit alias, et etiam in ultima audientia, benigne testari exponentem sibi gratum fuisse et ab eius persona satisfactionem habuisse. Supplicat igitur Serenissime Celsitudini vestre pretactus exponens, qui antea, preter exilium circiter septennale et diversa vite pericula evidentissima, multa gravia damna et incommoda pro servitio suorum principum et patriae, et ea occasione etiam augustissime domus Austriace, passus fuit, quatenus eidem, Leodium cum venia revertenti, litteras commendatitias ad pretactum Serenissimum Electorem benigne impertiri dignetur. Quod faciendo, etc.

Au dos : Lambertus a Tornaco, Serenissime Electoris Coloniensis consiliarius, Serenissime sue Celsitudini.

(1) Ferdinand de Bavière mourut le 13 septembre 1650. Ce fut donc depuis 1646 que Lambert de Tornaco remplit les fonctions d'agent du prince-évêque de Liège, auprès du gouvernement des Pays-Bas.

Brusselas, a 6 de junio 1654.

Al Secretario Navarro.

Original. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Secrétairerie d'Etat allemande. Correspondance de l'archiduc Léopold-Guillaume avec l'Electeur de Cologne,* t. III, fol. 110.

II.

Avis de Frère Valère de Sainte-Euphrosine sur la requête qui précède.

Bruxelles, 6 juin 1654.

Dominus Lambertus a Tornaco, Serenissimi principis Electoris Coloniensis nuper agens in hac curia Bruxellensi, Leodii plurimas persecutiones passus est ob singularem quem semper habuit affectum erga augustissimam domum Austriacam. Capto ab Hollandis Traiecto (1), cum consul La Ruelle vellet civitatem Leodiensem et totam patriam Gallis subiicere, in eumque finem vellet sibi dominum Tornaco socium adiungi, non modo non consensit, verum etiam viriliter restitit, eius prava consilia declaravit et machinationes evertit. Unde tantam Ruellii indignationem incurrit, ut paulo post quinquennale exilium passus fuerit, capitis proscriptionem, domus sue cum tota suppellectile spoliationem. Unde etiam prime sue uxoris mors subsecuta fuit (2). Fuit etiam a malevolis ad mortem usque crudeliter cesus. Deinde, in secunda civium rebellione, circa annum 1646,

(1) Maestricht fut pris par les Hollandais en 1632.

(2) Lambert de Tornaco eut, en effet, deux femmes. Il épousa Marie de Weerde, en 1622, et Marie-Catherine de Marselaer, vers 1642. La mort de Marie de Weerde doit être postérieure au 12 mai 1634, car ce jour fut baptisé à Saint-Adalbert, à Liège, le dernier des enfants que Lambert eut d'elle. Voy. *Annuaire de la noblesse de Belgique,* 40e année, pp. 291 et 292.

iterum a sequacibus presidis de Lumbre, regis Gallie pro tunc Leodii agentis, multa perpessus, a foece populi bis ad supplicium raptus, et non sine divina ope ereptus, adhuc exulare cogitur. Dum agentis officium hic exercuit, quamvis pro muneris sui debito gravamina patrie Leodiensis sepius Serenissimo Archiduci ac ministris regiis exponere coactus fuerit, nihil aliud intendit quam bonam correspondentiam inter regem Catholicum et Leodienses fovere ac stabilire, quam militis lotharingi depredationibus perturbari animadvertebat. Unde dignus videtur qui litteras commendatitias ad suum principem a Serenissimo Archiduce, ipsi in ultima audientia promissas, in optima forma obtineat. Et hec vera esse, tunc ex fide dignorum relatione, tunc ex diuturna eius conversatione testatur. Bruxellis, hac 6ª junii 1654.

F. VALERIUS A S. EUPHROSYNA
carmelita discalceatus.

Original autographe. *Ibidem, ibidem,* fol. 112.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR QUELQUES ARTISTES LIÉGEOIS

Les documents qui suivent donnent quelques renseignements nouveaux sur plusieurs artistes liégeois dont M. Jules Helbig a fait une étude si intéressante dans ses beaux mémoires couronnés par la *Société d'Emulation* (1).

Les contrats passés au XVIe et au XVIIe siècles pour la fourniture de tableaux, de monuments, les actes relatifs à la famille des artistes, à leurs habitudes, au rang qu'ils occupaient dans la société, les commissions, privilèges et sauvegardes leur accordés par les princes-évêques, tous ces documents sont rendus précieux par leur rareté; ils sont disséminés au point qu'on ne les trouve guère que par hasard.

Les suppliques adressées aux Etats de Liége par les lauréats des concours de Rome renferment toutes quelque détail biographique; si elles paraissent parfois manquer

(1) *Histoire de la peinture au pays de Liége.* Liége, 1873, in-8°, 385 pages, figures dans le texte et XII héliotypies hors texte. — *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liége.* Liége, 1889, in-8°, 299 pages, figures et V planches hors texte. Deuxième édition revue et notablement augmentée, in-4°, V et 212 pages, 63 gravures dans le texte, 27 planches en phototypie hors texte. Bruges, Société Saint-Augustin, 1890.

de dignité et ressembler à des demandes d'aumônes, il faut observer que ces requêtes étaient presque toujours libellées par les parents des artistes ; de condition peu aisée, ils voulaient profiter des succès de leurs fils pour récupérer une partie des frais que les études et les séjours à l'étranger leur avaient occasionnés. L'accueil favorable fait par les membres des Etats aux demandes de gratifications montre que les pouvoirs publics se plaisaient à encourager le talent et à récompenser le succès des jeunes artistes liégeois. EDOUARD PONCELET.

Contrat passé entre maître Antoine, peintre et Jean Verju curé de Waremme, 1502.

Obligances faites l'an xv^c et deux, le premier jour d'octobre, maire Tector, escheviens Blavier et Crockar.

Maistre Anthoenne le pondeur (1), Martin son fil sont obligies sur le tyer denier d'abandon de la somme subescripte envers messire Jehan Verju vesti de Waremme et Cloes Boucke de faire et livreir ung crucifix pour l'egliese dudit Waremme dedens le Noiel prochain venant, qui doit estre fait de bonne denree et feable en la maniere qui s'ensiet : c'est assavoir que Nostre Seigneur de crucifix deverat estre chincque pies de long, deux ymaiges a deux costez, Nostre Damme a diestre et saint Jehan a seneistre qui seront chascunne quattre pies de long, lesqueles seront doree de unne bordure dunc pochier dois de large enthour les cottes et mantealz, scinchelee ycelles ymaiges de fleur de fin oir, Et Nostre Seigneur deverat y estre doreit parmi l'humanité

(1) Maître Antoine le Pondeur était propriétaire d'une maison « seante » sour le rieu deleis les Bons enfants appelee la maison des Trois roses. » *Echevins de Liége, obligations*, n° 6, 1486, 5 septembre.

de fin oir bron et la croix pondue de bonne colleur comme il appartint par dit de cognisseurs. A laquele croix par derier sera pondu ung Dieu plat et devant quattre ewangelistes et le ba doit estre revesti de planches noeves sur lesqueles planches devant devera avoir pondu les XII apostles et derier de bonne colleur. Et ce parmi le somme de trengte owyt florins, XX aidans pour le florin dont lesdis obligies deveront avoir promptement telz deniers qui sont assemblez et mis es mains de Goert le bresseur de Waremme. Et de la reste qui serat a paier lesdis vesti et Cloes soy obligarent de parfurnir et payer, conditione que quant ledit ouvraige sera fait, lesdis de Waremme le seront tenus venir querir en ceste cité et le minner audit Waremme. Et fut mis en warde.

Echevins de Liége, obligations, 1501 à 1503.

Cornelis Basselleer, peintre, 1557.

Le trouble où les guerres entre l'empereur et le roi de France jetaient le pays de Liége, avait son contrecoup dans le domaine des arts. Les peintres ne pouvaient plus, semble-t-il, prendre un croquis sans être arrêtés comme des espions ou des traîtres.

L'an quinse cens chincquante sept, le vingte nueffemme jour de may, soy plendit pardevant nous mayeur et eschevins de Liege criminellement et a plus hault que la loy de paijs puelt porter Cornelis Basselleer, paintre bourgoy de la cité de Liege sur le bon mestier des orphevres ainsi qu'il apperrat, c'est assavoir de Mathier fil de feu Johan Giltea et Jaspar fil Servais de Joze que combien qu'il ne soit licite donner scandal ne vitupere aussi nattempter a corps dung borgoy sains estre convencku et condampné de ce povoir

faire par jugement et solempnitez tenus telz que la loy et les paix faictes requerent et portent.

Neantmoins, comme ledit plendeur, dimenche dernier passé, environ quattre a chincque heures apres medi fuisse en allant passer son temps trouvé derier et par de la les Chartroux et euisse (comme ont accoustume faire tous paintres) commenchiet a contrefaire la scituation et staturre dedit monastere des Chartroux et autres semblables pour, par leur industrie et ouveraige gaingnier leurs vies, iceulsdis Mathier et Jaspar soy sont, de leurs auctoritez temeraires, presumez aggresser ledit plendeur luy demandant rigoreusement ce qu'il faisoit illec, et jachoyse que ledit plendeur leur euisse paisiblement respondu qu'il faisoit quelque portraicture dudit cloestre des Chartroux, en passant son temps,

Mectant telle responce en non challoir, sains avoir occasion ne cause legittime, lesdis Mathier et Jaspar inspirez de male volunte, eulx aidans et assistans lung lautre ont mis les mains a luy rigoreusement, mectant les mains a poingnart pour luy faire desplaisier et luy donné plussieurs cops de poingnes au corps, dissans qu'il estoit meschant traistre, meschant murdrier et meschant larron, luy prendant hors ses mains son livret où il pourtrayoit et miesme luy roeste une paire de coulteau tailhe pain qu'il avoit a son coste.

Non de ce contains, combien que ledit plendeur, passant touttes folles paravant a luy faictes et inferees, donnoit humble excuse dissant qu'il estoit homme de bien et bourgoy de la cité, comme ilz povoient estre ou estoient, telz faicteulz perseverans de mal en pis l'on en battant de cops de poingnes rigoreusement enminnes et livré ens mains de sergants de pont d'Amercourt. Et comme iceulx sergans

leur demandoient s'ilz cognissoient cestuy homme et le porquoy ilz l'avoient apprehendé, tels dis faicteulz respondirent ausdis sergans qu'ilz le liveroient pour ung traistre, larron et murdrier et qu'ilz l'avoient trouvé pourtraictant et contrefigurant la Cité a la nuisance d'icelle pour le livrer au pays de Braibant, le faisant constituer et a ceste occasion detenir en ferme des deux piedz comme traistre, dissant en oultre par ledit Mathier qu'il le volloit comme officyer avoir mis a torturre auvec encour plussieurs propos injurieux comme les tesmoings a produire poront plus parfaictement declarer tellement qu'il ledit plendeur at a leur occasion esté detenu en prison depuis le dimenche jusques a vendredi ensuyant a son scandale et deshonneur de ses femme, parens et amys domaiges et interrestz.

Demandant pour ce righeur de loy.

Lamiesme, soy plaindit le maire ou nom de Seigneur...

Le ve jour de novembre an susdit wardat ledit Cornelis son heure contre lesdis Mathier et Jaspar sur ung adjour a eulx fait pour veoir asseoir journee de horsporter la susdite plainte suyant l'adjour pour ce fait, par Gilet de Vivengnis sergant qui le taxat.

Echevins de Liége, plaintes criminelles, reg. 1554-1559.

Tableau de Gérard Douffet, 1668.

Nous soubsignez connoissons davoir receu ce jourd'huy de Monsieur le Bourguemestre Rossius, seigneur de Liboy, conseillier et thresorier general de S. A. S^me^, la some de quattre cents quarante florins Brabant sur une peinture de Nostre-Dame et St-Joseph, originalle; de laquelle some promettons, chascun in solidum, de payer annuellement l'inte-

rest au denier saize jusqu'au remboursement. Et pour plus grande asseurance dudit seigneur Bourguemestre, pour capital et interest, luy avons mis es mains laditte peinture de Nostre-Dame jusques audit remboursement. En foid de quoy avons soubsigne la présente.

Fait a Liege, ce 4me de febvrier 1668. Estoit signe : Catherine Dardespine, relicte de Gerard Douffet, puis G. Douffet. Ita est (signé) Pierre Gantois, notaire admis et immatricule suivant l'edit dernier de S. A. Sme in fidem.

J'ay receu de Monsieur le Bourguemestre Rossius, seigneur de Liboy, trente pattacons que je promets de luy rendre ens trois mois d'icy, m'obligeant a cet effet et tous mes biens; sinon, et en cas de non restitution en terme susdit, ils seront joints aux cent et dix deboursez le 4e febvrier dernier sur la peinture de Nostre-Dame de mon pere, aux conditions reprises audit act. Le tout a la bonne foid, et comme en meillieure et plus ample forme, constituant tous porteurs pour realizer au besoing la presente. Actum ce 10e juillet 1668.

Estoit signé : J. Douffet, quod testor, (signé) Pierre Gantois, etc.

Au verso de cette pièce on lit : « Mis au stock B, folio 168 v°, n° 91.

Archives de l'Etat à Liége. Chapitre de la collégiale de Saint-Pierre, liasse intitulée : Testaments, contrats de mariage et autres titres de la famille de Liboys.

Sauvegarde pour Henry Trippet, peintre, 1668.

Maximilien Henry, etc. au premier de nos huissiers d'armes ou autre substitut sur ce requis, salut; de la part

de maistre Henry Trippet peintre et bourgeois de nostre cité de Liege, nous a este tres humblement remontre comment dimanche dernier, du matin, certain Jean Wathy Vannes se seroit presume d'entrer en la maison du remontrant, luy donner un soufflet et en suitte user de diverses menaces; et comme ledit Vannes appuye de trois siens freres et Philippe leur pere pourroient encore attenter ulterieurement contre ledit remontrant qui desireroit d'eviter les voyes de fait, il nous a d'un context tres humblement supplié qu'il nous pleust de le prendre en nostre singuliere sauvegarde et protection. A quoy condescendant favorablement pour le desir qu'avons d'empescher les voyes de fait et maintenir un chascun de nos subjets en paix et repos, nous vous ordonnons de vous transporter en estant requis vers ledit Jean Wathy Vannes, Jean Henry et Anthoine ses frere, ensemble Philippe Vannes leur pere et tous autres qui pouroient vous estre denomez et de nostre part leur faire deffence et prohibition d'entreprendre ou attenter par voye de fait contre ledit suppliant... etc. Donné etc. le 15 novembre 1668.

Conseil privé, dépêches, n° 31, fol. 120 v°.

Marchands de peintures, à Liége, 1688.

Prince serenissime, Comme nous avons dernierement represente à Votre Altesse, avec autant de respect que de soubmission, touts les peintres de cette ville, que les marchands d'Anvers en peintures venoient d'achever leur cours par la foire de la St Simon et St Jude qui leurs donnoit cette licence; mais aujourd'huy ne voiants aucune apparence de sortir du palais comme d'une place dont ils se font les maistres, nous revenons dereschef supplier Votre Altesse de les

obliger d'en sortir, favorisant par la vos bons subjects interessez en une raison si fatalle et si contraire à la peinture, en mesme temps rendre justice a des estrangers qui ne sont icy que pour leur interest et ruiner entierement le nostre. De quoy faisant. (Les signatures manquent).

Apostille : « Son Altesse ordonne aux marchands des peintures mentionnees en cette, de sortir de son palais ens dimanche prochain peremptoirement. Donne au Conseil de sadite Altesse, le 29 de novembre 1688.

(Signé) DURAS.

Au dos : « Moy, le soubsigne, executeur serimente, atteste avoire intime la copie de la present supplicque, avec son apostille, tant au s^r^ Debor que aux pinte extant dans le palais de S. A. S^me^, ce 9e de decembre 1688.

(Signé) JOËS TILER.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers du Conseil privé.

Charles Natalis, graveur des monnaies, 1694.

Prince serenissime, Remontre avec le plus soumis respect Charle Natalis que feu Michel Natalis, son pere, ayant ete gratifie par feu S. A. S^me^ Maximilien-Henry, de glorieuse memoire, de la charge de graveur des monoyes, des gardes et scelleur des mesures et poids dans la cite de Liege et dependances, le remontrant, apres son deces, en auroit pareillement ete gratifie par sa dite Altesse S^me^ par lettres patentes signees de sa main propre, datees de Boone le 7^e^ du mois de Septembre en 1668, a condition que les revenus suivroient a sa mere la vie dicelle.

De plus, il remontre avec le meme respect que dessus, quapres la mort de sadite A. S^me^ il auroit encore ete continue par S. A. Jean-Louis d'heureuse memoire dans ladite

charge des gardes et seel des mesures et poids, ne se trouvant lors personne qui fust plus capable que luy pour cet employ, luy ayant cependant lors ete adjoint Jean-Baptiste Mibaize, qui, apres avoir eu une mediocre connoissance de ladite charge, en obtint seul l'administration par le credit de son frere l'avocat Mibaize, pour lors oeconome de sadite A. a l'exclusion dudit remontrant qui, apres avoir donné ses instructions et informations, s'est trouvé supplante hors d'employ, et sa mere qui vit encore, privee des petites douceurs qu'elle en retiroit. Or comme depuis peu ledit Jean-Baptiste Mibaize seroit decede, et que ladite charge des gardes et scelleur des poids et mesures dans la cite de Liege et dependances est presentement a la disposition de V. A. S. ledit Charle Natalis la vient tres humblement supplier d'etre servie de le vouloir benignement retablir en icelle.

Quoy faisant (signé) Ch. NATALIS.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers du Conseil privé.

Julien Hallet, sculpteur et marbrier de la Cour de S. A., 1744.

Jean Theodore, etc. etc. A tous ceux qui ces presentes verront, salut : Prenant en consideration les bons raports nous faits de la capacité et expérience de Julien Hallet dans l'art de la sculpture et touttes sortes d'ouvrages de marbres, nous déclarons de le nommer et commettre comme par les presentes nous le nommons et commettons pour notre sculpteur et marbrier, avec les profits, avantages et distinctions ordinaires, commandant a tous et quelconques de le reconnoitre pour tel et de le faire jouir des effets des présentes, sans trouble ou empechement, telle etant notre

volonté. Donné en notre cité de Liege le 27 mars 1744 signé Jean Theodore Eveque, vidimé Breidbach v^t^, contresigné F. M. Torri.

Conseil privé, dépêches, n° 38, fol. 295 v°.

Mathieu Renson, sculpteur, premier prix de Rome, 1779.

A Messeigneurs de l'Etat tierce du pays de Liége
et comté de Looz, etc.

Isabelle Renson, fille majeure de cette ville de Liége, a l'honneur de remontrer en tres profond respect a vos seigneuries, qu'un de ses frères étant décédé, laissa quatre filles et deux garçons en bas âge, qui auroient été abandonné sans le secours qu'elle leur a prêtés, malgré les circonstances peu aisées ou elle se trouvoit elle-même; qu'elle a pris soin de l'éducation de ces six enfans orphelin autant que ses petites facultés ont pu le permettre; qu'entre eux un des garçons, nommé Mathieu Renson, témoigna du gout pour la sculpture; mais que n'y ayant alors dans cette ville aucune école pour enseigner les principes du dessin, elle fit des efforts pour l'envoyer a Anvers, où elle l'a entretenu à ses dépens pendant deux ans; qu'en étant revenu avec un désir ardent de se perfectionner dans son art, elle le fit passer a Rome, où il a eu le bonheur d'entrer a l'hospice liégeois; qu'il y a fait des progrès si considérables, sous le célèbre Thomaso Righi, son professeur et maître en sculpture, qu'il a remporté au mois de mars de l'année 1777, le premier prix a la célèbre Academie du Capitole in Campidolio, a Rome, et qui lui a été délivré, avec l'appareil et les cérémonies d'usage, en présence de M. le comte d'Oultremont de Warfusée, et M. M. les comtes de Lannoy et de Bloist de Canenbourg, ses compatriotes, qui se trouvoient a

Rome, et qui, témoins de son travail a la composition, avoient daigné lui prédire son triomphe, d'autant plus glorieux pour lui qu'il y avoit cinquante ans que Paschasi de Latour, aussi Liégeois, avoit remporté le même prix.

Tous les avis que reçoit la suppliante des progrès et de la conduite de ce jeune homme lui font espérer qu'il se rendra des plus célèbres dans son art et qu'il fera honneur à sa nation. Mais comme il a besoin d'encouragement, et qu'il est sujet a quelques dépenses relativement a son avancement, elle prend son très respectueux recours vers vos seigneuries Il^mes^ qui sont les pères de la patrie, le support des orphelins, et qui ne cherchent qu'à encourager les talents, les suppliant de daigner lui accorder pour ledit Mathieu Renson la même faveur que les seigneurs de l'Etat primaire et noble ont bien voulu lui accorder par leurs recès qui se rejoinnent.

Quoi faisant (signé) Isabelle RENSON.

Apostille : Le 6 mars 1779, accordé cinq cents florins.

Une autre supplique de la même Isabelle Renson, produite l'année suivante, porte pour apostille : *ad meliora tempora.*

Parmi les pièces annexées se trouve cette attestation :

Je soussigné, atteste et fais pleine foy que M. Mathieu Renson, de la ville de Liége, at mérité et obtenu le seul et unique prix qui s'est donné et distribué de la première classe de sculpture a l'occasion du concours pontifical qui s'est fait en dernier lieu (1), de l'institution et fondation de la sainte mémoire du pape Clément XI et qui a été celebré par une fonction (sic) publique et pompe solennelle dans la

(1) « Qui ne se fait que tous les six ou sept ans, » dit une autre pièce.

grande sale du Capitole, le 25 mai de l'année courante. En foy de quoy, etc. Rome, 8 juin 1779. De la sale de notre résidence ordinaire académicienne de St-Luc, dans l'église de Ste-Martinne. Signé : Antoine de Maron, secrétaire académicien et peintre de L. L. M. M. I. I. etc.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Jean-Henri Gathy, sculpteur, 1780.

Messeigneurs les commis et députés des Etats
du Pays de Liége et Comté de Looz,

Si les excellents artistes ont toujours trouvé dans vos Nobles et Illustres seigneuries des protecteurs bienfaisants, Jean-Henri Gathy natif de Liége, qui a remporté le premier prix de sculpture dans l'Académie de Rome le 14 mars dernier, comme se voit de l'attestation ci-jointe et selon qu'il a été annoncé dans la Gazette de Liége le 5 avril coulé, espère que vos dittes seigneuries daigneront jetter un regard favorable sur le très humble suppliant.

Il a l'honneur de remontrer a vos dittes seigneuries qu'animé du goût des Beaux-arts, il quitta passé 4 ans sa patrie pour puiser dans Rome les connoissances qui ne s'acquièrent que de grands maîtres ; son application et ses traveaux ont, à la vérité été couronnés, mais, orphelin et sans ressource, il se trouvoit dans le cas d'abandonner la carrière dans le temps qu'il se flatte qu'en redoublant ses efforts il pourroit dans quelques années retourner dans sa patrie et s'y ranger dans la classe des artistes qui lui font honneur. C'est dans la générosité de vos nobles seigneuries que le très humble remontrant a mis toutes ses espérances et c'est avec le plus profond respect qu'il les supplie très humblement de lui accorder quelque secours pour pouvoir

achever son cours académique et de vouloir être entièrement persuadées que sa juste reconnaissance ne finira qu'avec ses jours.

Quoy faisant (signé) La Veuve GATHY,
au nom de son fils.

Apostille : Le 4 juillet 1780 : *ad meliora tempora.*

Je soussigné atteste et fais pleine foi, au nom de toute l'academie de Saint Luc, que le sieur Jean Henri Gathy de la noble ville de Liége, a mérité et obtenu, le 14 mars de l'année courante, le premier prix en sculpture, en modelant une figure académique nue; en foi de quoi, etc.

De Rome, le 16 avril 1779.

Antoine de Maron, peintre académique de L. L. M. M. I. I. R. R. apost. et secrétaire de l'insigne académie de St Luc de Rome. Puis étoit apposé le cachet de l'académie en cire d'Espagne rouge.

Le 13 mai 1782, les membres de l'Etat-noble votèrent à Gathy une gratification de 25 louis.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Gathy adressa, le 13 octobre 1802, la lettre suivante au préfet du Département de la Drôme :

Liege ce 21 vendemiaire an 11.

Citoyen prefet,

Je prens la respectueuse liberté de recourir à vos bontés et vous prie d'interceder en ma faveur près les inspecteurs généraux pour qu'ils me nomment professeur du Licès qui doit s'etablir L'an douze dans le departement de L'ourthe.

Vous avez vü mes ouvrages, Citoyen prefet ? je suis

connü depuis trente ans; je crois pouvoir me flatter d'être arrivé à vn point de perfection qui meriteroit d'être emploijé; mais notre département ne me fournit pas L'occasion d'exercer mes talents sur tout pour les Statues

peü favorisé de la fortune je desirerois vn emploi qui püt y supplier, et qui me mit à meme d'etre utile a mes jeunes Concitoijens; Les Exemples de bonne conduite; et d'assiduité au travail; que je leur donnerois; ne pouroient que contribüer à leur avancement et à leur bonheur; et rempliroient par là Les Vüeus du gouvernement

je redoublerois d'efforts pour meriter votre protection et vos bontés que je reclame; et me rendre de plus en plus digne de L'emploi auquel j'aspire

Salut et le plus profond respect

J : H : GATHY,
sculpteur, statuaire.

Valence, le 11 ventose an 11 de la République française, une et indivisible.

Le Préfet du Departement de la Drome,
au Citoyen Demousseau Préfet du Dépt. de L'Ourthe.

Je prends la liberté, Citoyen Collegue, de recommander à vos soins obligeans, le Citoyen J. H. Gathy, sculpteur statuaire habitant à Liége qui desireroit obtenir une place de Professeur à L'école Centrale, ou au Licée qui doit s'établir dans cette Commune.

J'ai connu cet artiste Sous des Rapports avantageux, pendant que j'étois Ministre Plenipotentiaire à Liége, ils m'ont inspiré de L'interêt pour lui et s'il vous est possible de lui procurer l'emploi qu'il sollicite, vous m'obligeriez particulierement.

Je desirerais beaucoup de mon côté pouvoir trouver l'occasion de vous être agréable dans ces Contrées.

J'ai l'honneur de vous saluer. Marie DESCORCHES (1).

30 ventose an 11.

Au Prefet du Departement de la Drôme.

J'ai reçu Citoyen Collegue votre lettre de recommandation en faveur du Citoyen Gathy sculpteur à Liege. Je ne

(1) Des Corches, Marie-Louis-Henri, marquis de Sainte-Croix du Ménil-Gonfroi, né près Vimoutier, en Normandie, le 17 septembre 1749, fut attaché au comte d'Artois en qualité de gentilhomme, officier au régiment de Bourbon, chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp. Entré dans la carrière diplomatique en 1782, envoyé à cette date comme ministre plénipotentiaire à Liége, il y resida jusqu'à la fin de 1788.

Le 15 décembre 1782, Des Corches fit son entrée et eut son audience publique du prince-évêque François-Charles de Velbruck. Il reçut dans son hôtel le comte d'Artois (plus tard Charles X, roi de France), arrivé à Liége le 8 juillet 1783. Pendant son séjour à Liége, il fit faire par Gathy son portrait en buste, qui est cité parmi les meilleurs travaux de l'artiste, et celui de sa femme. Des Corches embrassa avec ardeur les principes de la Révolution et n'a été connu depuis cette époque que sous son premier nom. En mars 1791, nommé ministre plénipotentiaire à la Cour de Pologne, il en fut renvoyé en septembre 1792, se retira auprès du duc des Deux-Ponts jusqu'au commencement de 1793, puis fut envoyé à Venise par le Comité de Salut public, comme ministre de la République française, avec des instructions secrètes pour tâcher de passer à Constantinople et de s'y faire recevoir comme envoyé extraordinaire de la France. Il n'y arriva toutefois que le 7 juin 1793, sous un nom emprunté et comme simple négociant, sans loger au palais de l'ambassade française. Admis comme consul de France, il donna une fête, le 21 janvier 1794, pour célébrer l'anniversaire du supplice de Louis XVI. Sa mission prit fin en avril 1795, par l'arrivée de Verninhac de Saint-Maur, son successeur.

Des Corches rentra en France, devint préfet de la Drôme le 11 frimaire an IX (2 décembre 1800) et conserva cette place pendant toute la durée de l'Empire. Louis XVIII l'y maintint; Des Corches s'étant rallié à Napoléon après le retour de l'île d'Elbe, fut nommé préfet de l'Aude le 6 avril 1815, perdit cette préfecture en juillet suivant après la seconde restauration et se retira dans ses terres où il est mort le 2 septembre 1830. Napoléon Ier l'avait créé baron de l'empire.

sais pas encore à quelle époque l'établissement du licée aura lieu dans cette ville; l'école centrale s'y distingue surtout par le nombre et le succès de ses eleves au Cours de dessin. Ce Cours est dirigé par un professeur (1) et un adjoint (2). Les inspecteurs Généraux chargés de l'établissement des lycées pourront leur trouver des titres à être conservés; d'autres concurrents se presenteront encore; mais je puis toujours vous donner l'assurance que si le Cen Gathy se met sur les rangs, j'appellerai sur ses talents l'attention des inspecteurs généraux.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DESMOUSSEAUX.

Gislain-Joseph Henry, architecte, 1780.

Messeigneurs de l'Etat-noble du Pays de Liége
et Comté de Looz,

Permettez, Messeigneurs, que Gislain-Joseph Henry prenne la liberté de vous remontrer avec le plus profond respect qu'aïant été le seul Liégeois qui auroit eu remporté un premier prix au grand concours de l'academie du Capitole à Rome, comme il conste par la relation de la dite academie il auroit esperé que Messeigneurs des Etats daigneroient lui accorder quelque gratification pour récompense ou pour indemnité des grands fraix qu'il a dû faire tant à l'occasion de son couronnement que pour ses voiages..... Il n'est pas de difficulté qu'il n'ait surmontée, messeigneurs, pour parvenir à la perfection de son art..... ; il passa d'abord deux ans à Rome à s'appliquer au dessein en copiant les antiquités, et ce qu'il y avoit de mieux à Rome, il s'adonna aussi pendant

(1) Léonard Defrance.
(2) François-Joseph Dewandre.

ce tems à la peinture sous les leçons d'un de ses frères, qui, depuis treize ans qu'il est à Rome fait aussi honneur à sa patrie par la superiorité de ses talens..... Vers la fin de la deuxieme année, sa santé se trouvant dérangée, il revint par ordre des Médecins à Dinant le lieu de sa naissance, où il se rétablit bientôt par les soins multipliés d'une mère, le modèle des autres..... veuve avec huit enfants dont l'éducation étoit commencée, elle s'est tout à fait épuisée pour la leur continuer, et leur continuer et leur indiquer les moïens de s'introduire dans le sentier qui mène à la gloire, et de devenir ensuite utiles à leur patrie..... Après son rétablissement, il n'a pas redouté d'entreprendre encore une seconde fois le voiage de Rome, qu'il a fait par différentes routes, savoir, par l'Allemagne, la France, la Suisse, et par mer pour acquerir dautant plus de connoissances.....; il s'appliqua alors pendant environ cinq ans à l'architecture, et à l'étude des mathématiques..... Enfin a force de veilles et de travaux il se mit en etat d'exceller dans son art et de remporter le dit premier grand prix contre un grand nombre d'architectes de tout pays et meme contre des professeurs et des officiers du pape..... Le suppliant espère qu'une telle conduite qui lui a attiré l'estime des étrangers lui méritera aussi la protection et la bienfaisance de vos Illustres Seigneuries dont il se fera toujours gloire d'être le sujet le plus soumis.

Quoi faisant, etc. (signé) Gislain-Joseph HENRY,
architecte.

Cette supplique, lue à l'Etat-noble, le 27 juin 1780, ne fut pas accueillie ; elle fut renvoyée le 4 juillet 1780 *ad meliora tempora*. Gislain-Joseph Henry la représenta le 8 mai 1782 à l'Etat-noble qui, le 10 mai suivant, lui accorda vingt-cinq louis ; des recès des Etats tiers et

primaire des 14 et 16 mai lui confirmèrent cette gratification.

En l'assemblée de Messeigneurs de l'Etat-primaire du Pays de Liége et Comté de Looz, tenue le 16 mai 1782.

Messeigneurs aiant vu la supplique leur présentée par Gilain-Joseph Henry, de cette ville, architecte, remontrant qu'il a remporté le premier prix au grand concours de l'académie à Rome, déclarent, en considération de ses talents dans cet art, en vüe de l'encourager à les continuer, de lui accorder vingt cinq louis, ordonnant à leurs receveurs généraux d'y fournir.

Par ordonnance de mesdits seigneurs.

(Signé) L. JARDON pro de Grady.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Dreppe, peintre, 1780.

Messeigneurs les commis et députés de S. A.
et de ses Etats.

Le sousigné nomé dez longtems peintre de l'état noble suplie les seigneurs députés des etats de vouloir le preferer pour faire le tableaux de la salle nouvelle, priant les seigneurs de vouloir juger de ses talents par le tableaux de l'autel de la salle de l'Etat Noble dont on a été tout a fait content, il a l'honneur d'être

de vos seigneuries
Le très humble et obeissant serviteur

(Signé) DREPPE,
peintres de l'état noble.

Au dos : Le 4 août 1780. Le 13 dito, attendre.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Commission de sculpteur de Son Altesse pour François Detombay, 1781.

François Charles, etc. sur le rapport qui nous a été fait des bonnes qualités de François Tombay (1), bourgeois de notre cité de Liège, et d'après la connoissance que nous avons par nous mêmes de son talent particulier et de son habileté dans l'art de la sculture, nous declarons de le nommer, creer et établir comme par les presentes nous le nommons, creons et etablissons notre sculteur, pour jouir de ce titre aux honneurs et avantages y attachés, avec pouvoir aussi de placer à sa maison le tableau de nos armoiries. Si mandons et commandons a tous ceux qu'il appartient de reconnoitre et reputer ledit Tombay pour notre sculteur comme dessus; car telle est notre bon plaisir. Donné en notre conseil privé et par notre expresse concession le 1er mars 1781. Vidime Baron van der Heyden de Blisia vt (contresigné) DE CHESTRET.

Conseil privé, dépêches, n° 42, fol. 226 v°.

Jean-Martin Aubée, peintre, 1783.

Messeigneurs de l'Etat de la Noblesse du pays de Liége et comté de Looz, etc. etc,

Jean-Martin Aubée, fils, bourgois de cette cité, dessinateur et peintre, auroit eu l'honneur de vous offrir le même tribut que les autres artistes Liégeois dont des prix publics, reçus chez l'étranger ont été la preuve de leur application et la récompense de leurs talents; il vous auroit présenté, Messeigneurs, les trois médailles qu'il a remportées dans le

(1) François Detombay est mort à Liége le 13 janvier 1788.

dessein, pendant un cours de cinq ans dans la capitale du monde et des arts et celle qu'avant son départ pour Rome il a reçu a l'académie de Liége; mais, jaloux de mériter plus dignement encore et votre approbation et vos encouragements, il a redoublé d'efforts avant de vous offrir le témoignage de ses études, il n'ose dire, et de ses succès; il vous en fait aujourd'huy l'hommage, Messeigneurs, en remettant sous vos yeux les quatre prix qu'il a remportés tant à Liège qu'à Rome, et les attestations des professeurs qui les lui ont accordés; il y joint un tableau qu'il a composé depuis son retour dans cette ville: puisse-il, Messeigneurs, lui mériter vos suffrages! Encouragé par eux, il ira dans la France, perfectionner ses foibles talens portés vers l'histoire que les peintres nationaux négligent; il ira tacher de se rendre digne de la protection bienfaisante que vous accordez a tous les citoiens qui se distinguent dans leur profession.

(Signé) J. M. AUBÉE fils.

Au dos : le 19 février 1783 lecta.

En l'assemblée de Messeigneurs de l'Etat primaire du pays de Liège et comté de Looz, tenue le 21 mars 1783.

Messeigneurs aiant vu la supplique leur présentée par Martin Aubée fils, dessinateur et peintre de cette cité, remontrant qu'il a remporté quatre prix de dessein tant à Liége qu'à Rome, ainsi qu'il conste par les attestations des professeurs, déclarent, pour l'encourager de plus en plus de lui accorder vingt cinq louis, ordonnant à leurs receveurs généraux d'y fournir.

Par ordonnance de mes dits seigneurs.

(Signé) J. JARDON pro de Grady.

Les membres de l'Etat-tiers, par un recès du 18 février

1783, avaient également accordé à Aubée la gratification de vingt-cinq louis, mais les membres de l'Etat-noble, après avoir entendu la lecture de la supplique, n'avaient pris aucune décision.

Aubée leur renouvela sa demande au mois de juin dans les termes suivants :

A Messeigneurs de l'Etat noble du Paiis de Liége
et comté de Looz, etc.

Messeigneurs!

Remontre très humblement à vos illustres seigneuries Jean-Martin Aubé fils, peintre, que par recès des seigneurs de l'Etat primaire et de l'Etat tiers, il lui avait été accordé, dans leur dernière assemblée une gratification de vingt cinq louis d'or : le but de cette concession flatteuse y était exprimé d'une manière bien honorable pour le très humble soussigné ; il l'obtenoit, Messeigneurs, à titre de récompense pour les prix qu'il avoit remportés à l'académie de Liége et à celle de Rome ; cependant, Messeigneurs, en réclamant vos bonnes grâces, il ne les imploroit que comme un motif d'application qui lui faciliteroit les moiens de chercher, dans les paiis étrangers, les connoissances essentielles à son art ; puissent les bontés généreuses de vos illustres seigneuries accueillir sa demande et donner leur sanction au recès que les Etats primaires et tiers ont daigné passer en sa faveur. C'est la grâce etc.

(Signé) AUBÉE fils.

Il est à présumer que l'Etat-noble ne professait pas une grande admiration pour les œuvres d'Aubée ou n'avait pas confiance dans son jeune talent; car, contrai-

rement à sa manière d'agir dans les circonstances analogues, il continua à faire la sourde oreille.

Aubée partit pour Paris, sans avoir obtenu sa gratification.

A son retour, il renouvela ses instances; une troisième supplique, lue à l'assemblée de l'Etat-noble du 31 mars 1787 étant restée sans résultat, Aubée, au commencement de l'année 1788, revint à la charge :

A Messeigneurs
Messeigneurs les Etats nobles du Pays de Liége
et comté de Looz etc. etc. etc.

Messeigneurs,

Pénétré des sentiment d'équité qui accompagnent sans interruption les sages libéralités que cet état illustre daigne répandre chaque jour sur les personnes qui se distinguent dans les Beaux arts, Jean-Martin Aubée fils, bourgeois de cette cité, peintre de profession, a l'honneur de remontrer a vos illustres seigneuries qu'ayant remporté trois prix à Rome dans l'academie du dessein, il prit la très respectueuse liberté d'en donner connoissance aux Etats illustres dont l'Etat primaire et l'Etat tiers daignèrent lui passer une gratification de vingt cinq louis pour animer le zèle d'un jeune artiste et lui procurer une aisance dans sa carrière, témoins les deux recès qu'il a l'honneur de reproduire très humblement.

Mais dans cet interval, Messeigneurs, l'amour de se perfectionner de plus en plus dans son art l'a engagé d'aller à Paris où il a profité des avis du célèbre David; en même tems, il a réuni à ses connoissances, le genre gracieux de la miniature qu'il a poussé a un degré de perfection au grand étonnement de ses compatriotes.

Revenu enfin à Liége, rappelé par l'amour de sa patrie, le très humble suppliant éprouve la mortification sensible de ne trouver que de foibles ressources dans ses talents.

Ce pourquoi, Messeigneurs, le très humble sousigné, enhardi par le titre de père de la patrie que vos illustres seigneuries se sont acquis par tant de bienfaits journaliers, il ose espérer qu'elles daigneront approuver et confirmer les dits recès gratificatoirs, promettant d'addresser ses vœux à l'être éternel pour la conservation des précieux jours de vos dites seigneuries. C'est la grace.

(Signé) J. M. AUBÉE fils
peintre liégeois.

Cette dernière requête fut enfin couronnée d'un certain succès. L'Etat-noble, dans sa séance du 7 janvier 1788 « en vue d'encourager cet artiste » accorda à Aubée une gratification de quinze louis.

François Dewandre, sculpteur, 1783.

Messieurs et Nobles Seigneurs les Bourguemaistres
et Conseil de la ville de Liége !

La satisfaction que nous recevons en voiant triompher par la vertu et le mérite les Liégeois, nous excite à ne point vous laisser ignorer que monsieur François Dewandre admis au collège de Liège en cette ville, vient de remporter le premier prix de la sculpture à l'académie célèbre du Capitol sur un grand nombre de concourants de différente nation. Cet évènement glorieux qui fait honneur à sa personne et à la patrie est un effet de la genérosité que la ville a toujours eu pour les beaux arts, qui anime et excite le zèle de ceux qui s'y appliquent en faisant naitre une émulation

louable qui fait distinguer et briller les talents. Le goût que monsieur Dewandre a pour la sculpture et le zèle de parvenir à la perfection unis aux sentiments d'honneur, qui règnent en lui nous donnent une espérance la plus flateuse qu'il se rendra un sujet utile à la société. Mais comme il s'agit d'un art dont l'application n'est pas moins sérieuse que dispendieuse, nous le recommandons et prions messieurs les bourguemestres régens et conseil de ville de daigner lui donner une marque de leurs nobles sentiments de générosité à laquelle il se rendra digne par son application ultérieure et par sa plus vive reconnoissance.

Nous sommes, avec respect et entière dévouement, Messieurs, vos très humbles et très obeissants serviteurs. Etoient signés Louis-Joseph Salmon, régent. L'abbé Pollard, administrateur. Rome, le 12 avril 1783.

Par copie conforme, ce que j'atteste (signé) J. A. Groutars, notaire de la cour de Liége, in fidem.

En Conseil de la cité de Liége tenu spécialement le 26 avril 1783 :

Vu la lettre de Messieurs les premiers régents et administrateur du collège de Liége à Rome par laquelle ils nous annoncent que le sieur François Dewandre notre co-citoien a remporté dans un grand concours le premier prix de la sculpture à l'académie célèbre du Capitol, et voulant encourager et récompenser les talents, le Conseil lui accorde une gratification de quatres cents florins brabants, ordonnant au rentier de la cité de les remettre au sieur Dewandre père.

Par ordonnance dudit conseil

M. Laruelle pro de Cologne

Par copie conforme etc (signé) J. A. Groutars notaire de la cour épiscopale de Liége, in fidem.

A Messeigneurs de l'Etat noble du pays de Liége
et comté de Looz, etc. etc. etc.

Si vos sujets font des progrès et se distinguent dans les arts et sciences chez l'étranger au dessus de toutes les nations, c'est par la généreuse bienfaisances que vos très illustres Seigneuries daignent accorder à ceux qui recueillent les lauriers.

Touché de ces sentiments distingués, j'ose exposer à vos illustres seigneuries que mon fils François Dewandre, animé de ce zèle, s'est rendu depuis quelques années à Rome, où ensuite d'une application continuelle aux arts, il vient de remporter au Capitole, dans un concours général le premier prix de sculpture, ce qui se prouve des lettres testimonielles ci-jointes, relachées et renvoiées par Messieurs les premier Régent et administrateur à Messeigneurs du Magistrat régent et qui se trouve confirmé tant par leurs recès ci-rejoint que par les nouvelles publiques.

Ce même fils, Messeigneurs, s'estimeroit heureux s'il pouvoit revenir au pays chercher l'accueil que vous prodiguez aux travaux et à l'application; mais sentant que pour acquérir des connoissances plus amples et se perfectionner dans les arts il est nécessaire qu'il séjourne encore quelques années en Italie, il exige le consentement et secours du remontrant qui entreroit volontiers dans ses vues; mais cette expatriation continuée exigeant des grands entretiens et des nouvelles dépenses plus fortes que les premières par quelles le suppliant s'est déjà épuisé, il recoure à vos Illustres seigneuries pour les supplier de daigner le seconder de même que le zèle de son fils par une gratification conforme a leurs bienfaisance et génerosité accoutumée.

Quoi faisant (signé) Henri DEWANDRE.

En l'assemblée de Messeigneurs de l'Etat tiers du Pays de Liége, tenue le 28 mai 1783.

Messeigneurs aiant vu la supplique leur présentée par Henri Dewandre remontrant que son fils François Dewandre a remporté le premier prix de sculpture au concours qui s'est fait à l'académie célèbre du Capitole à Rome, vu la lettre du premier Régent et administrateur du collège de Liége et le recès de Messieurs du Magistrat de cette cité en date du 26 avril dernier, déclarent pareillement de lui accorder quatre cent florins, ordonnant à leurs receveurs généraux d'y pourvoir, voire que tous les surcéants de ce païs seront également encouragés en pareil cas

Par ordonnance de nosdits seigneurs

(signé) A. G. HELLIN pro Plomteux.

Les Etats primaire et noble accordèrent également à Dewandre, en mai 1783, la gratification de 400 florins.

A son retour à Liége, en 1785, le sculpteur Dewandre adressa aux trois Etats la supplique suivante :

A Messeigneurs de l'Etat noble du Pais de Liége
et comté de Looz

Messeigneurs,

De retour dans ma patrie, mon premier devoir est de vous offrir l'hommage respectueux de ma reconnaissance; vous avez daigné, Messeigneurs, sourire à mes faibles talents et encourager mes progrès; je n'oublierai jamais la récompense si chère à mon cœur que je reçus de vous, illustres Mécénes, lorsqu'en 1783, j'eus le bonheur de remporter le premier prix de sculpture dans l'école la plus célèbre du monde; enhardi par ce bienfait, j'ose aujourd'huy

en solliciter un second, non moins flatteur pour moi, de recevoir ce Buste que je n'ai entrepris que pour vous l'offrir, et dans l'espoir que vous ne dédaignerez point de l'accepter; je n'ai point hésité sur le modèle que je devais choisir, et parmi cette foule de héros dont Rome est si jalouse de conserver les précieuses statues, le sage MARC-AURELE me parut être le seul digne de vous être présenté; sages et bienfaisants comme lui, comme lui vos soins et vos travaux n'ont d'autre but que de contribuer au bonheur de la patrie.

Quoi faisant (signé) Francois DEWANDRE.

En l'assemblée de Messeigneurs de l'Etat primaire du pays de Liége et comté de Looz, tenue le 1er juin 1785.

Messeigneurs, aiant vu la suplique leur présentée par François Dewandre, sculpteur, présentant aux trois états le buste de Marc-Aurel, chef d'œuvre qui a remporté le premier prix à Rome, déclarent, par reconnoissance de cet ouvrage si artistement fait, d'authoriser les seigneurs leurs députés ordinaires pour conjoinctement, avec les seigneurs des deux autres Etats, lui accorder une somme de trente louis

Par ordonnance de Mesdits seigneurs
(Signé) L. JARDON pro de Grady.

Dans son assemblée du 30 mai 1785, l'Etat-noble avait également émis l'avis de donner à Dewandre une gratification de 30 louis; l'Etat-tiers n'adhéra à cette résolution que le 28 mars 1787.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Melchior Dartois, graveur, 1784.

Melchior Dartois, orfèvre et graveur, fut nommé directeur de la monnaie, à Liége, par les députés du Chapitre de Saint-Lambert, *sede vacante,* le 23 juillet 1784. Peu de temps après son avènement, le prince de Hoensbrouck le chargea de frapper les médailles qu'il voulait distribuer comme souvenir, probablement, de son inauguration, c'est à ce moment que Dartois lui envoya la supplique suivante :

Prince Celsissime, Monseigneur,

Le sousigné ayant l'honneur d'être commis par Votre Altesse pour fabriquer les médailles qu'elle doit distribuér publiquement, il lui remontre très humblement que cette fabrication est du ressort de la Chambre des Comptes, étant relative aux monnoies, il supplie très respectueusement Votre Altesse de daigner lui faire délivrer par elle comme il est d'usage, une commission de directeur des monnoies pour qu'il puisse se présenter à cette honorable chambre quand le besoin le requerra, pour y prendre les instruments nécessaires pour cet objet. C'est la grace.

(signé) DARTOIS.

Apostille : Accordé, signé Constantin François.

Commission de directeur des monnoies pour M. Dartois, orphevre, 1785.

Constantin Francois par la grace de Dieu évêque et Prince de Liége, prince du St Empire Romain, Duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz et de Horne, Baron de Herstal, etc. etc. etc.

A tous ceux qui ces presentes verront salut, savoir faisons que condescendant favorablement à la supplique très humble de M. Dartois orphevre, nous l'avons comis et etabli comme par les presentes le commettons et établissons directeur des monnoies, pour en cette qualité frapper et fabriquer les medailles que nous lui commanderons pour être distribuées publiquement de notre part avec deffense d'en frapper d'autres, en s'acquittant leallement des devoirs que cet emploi requiert, demeurant ledit Dartois responsable de ses ouvriers et c'est aux privilèges et exemptions qui y appartiennent; si mandons et commandons a un chacun de le reconnoitre pour tel que dessus après qu'il nous aura prêté en notre chambre des comptes, le serment de fidélité requis : Donné en icelle chambre à Liége par nos ordres exprès le 14 décembre 1785, vidimé Libert de Flemal v^t^, puis etoit apposé le scel de S. A. sur hostie rouge. Contresigné G. JACQUET, pro secretario.

Chambre des finances, Rendages et stuits, n° 99, fol. 48 v°, 129.

Mathieu Beine, architecte et géomètre, 1785.

Mathieu Beine « ayant remporté les premiers prix de l'architecture et de l'ornement à l'Ecole d'Emulation de Liége, » son père, Dieudonné Beine, l'envoya à Paris où il obtint, en 1785, le premier prix de l'Académie royale. Le Conseil de la cité de Liége lui accorda, peu de temps après, une gratification de 140 florins.

Beine adressa ensuite aux Etats de Liége la requête suivante :

Messeigneurs des Etats du pays de Liége
et comté de Looz.

Mathieu Beine, citoien de Liége, plein de confiance dans la bienfaisance de vos seigneuries, vient avec le plus profond respect leur remontrer que par son application il auroit successivement remporté à la Société d'émulation deux médailles en argent pour prix de dessein et ornemens d'architecture ; qu'étant passé à Paris, il auroit également remporte le premier prix de géométrie malgré un très grand nombre de concurrens très habiles. Et comme le père du remontrant est chargé de neuf enfans et qu'il ne peut subvenir aux fraix des nouritures et entretiens du très humble remontrant, pour le perfectionner dans les pays étrangers et acquérir les talens nécessaires pour l'état qu'il a embrassé ; c'est pourquoi il recourt à la bienveillance de V. S. qui sont les pères et protecteurs des citoiens, les suppliant très humblement de daigner lui accorder une gratification pour l'aider à continuer ses études et le rendre utile à sa patrie.

Quoi faisant (signé) D. Beine, pour mon fils.

Par des recès en dates respectives du 30 mai 1785, 1er juin 1785 et 29 mars 1787, les membres des trois Etats de Liége lui allouèrent une indemnité de 100 florins.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Jacque Xhenemont, peintre et dessinateur, 1786.

Jo sotto scritto segretario dell' insigne Accademia di S. Luca di Roma attesto ed affermo aver ottenuto il primo premio del designo nell' academia del Nudo di Campidolio

giudicato meritevolo da professori Accademici, che giudicarono il sig^re Giacomo Xhenemont Liegese; onde accio costi ove convenga faccio fede sigillata col sigillo dell' Accademia come detto sig^re Giacomo Xhenemont ciceve il premio nel di 6 delle corrente mese etc. questo di 8 aprile 1786.

(signé) Fran^co PREZIADO,
accademico e segretario dell' insigne accademia di S. Luca etc.

En conseil de la Cité de Liége tenu le 8 may 1786.

Le conseil apprenant avec la plus grande satisfaction que Jacques Xhenemont, bourgeois de cette cité auroit remporte le premier prix de dessein dans le concours public tenu le 6 avril dernier dans la célèbre academie de Saint Luc à Rome et voulant seconder les talents de nos concitoyens et les encourager de plus en plus à faire de progrès dans les beaux-arts, lui accorde une récompense de quatre cents florins brabant qui lui seront comptés par le rentier de la cité

Par ordonnance dudit Conseil

(Signé) ROUVEROY pro de Cologne

A Messeigneurs de l'Etat noble du pais de Liége
et comté de Looz

Messeigneurs,

La veuve Alexandre Xhenemont prend la très respectueuse liberté de remontrer avec tout le respect possible à vos très nobles et très illustres seigneuries que son fils Jacque Xhenemont aiant témoigné des très grandes dispositions pour la peinture et sur tout quant au dessein d'après nature, elle s'est déterminée à l'envoier à Rome et qu'à cet effet elle a fait ses derniers efforts pour fournir aux

fraix dans l'espoir de trouver en lui une ressource dans ses derniers jours et qu'icelui s'étant tellement appliqué au susdit dessein qu'il at remporté le premier prix dans le concours public tenu le 6 avril dernier à la célèbre académie de Saint Luc lui adjugé et remis le même jour à l'assemblée générale au capitole ainsi qu'il conste de l'attestation ci-jointe,

C'est pourquoi, elle ôse communiquer cette victoire à vos très nobles et très illustres seigneuries qui ont toujours tellement à cœur les beaux arts de même que les liégeois qui s'y appliquent et qui en remportent la victoire et le prix principalement en l'art de peinture dans une académie aussi nombreuse et aussi réputée, ôsant en conséquence espérer de leur clémence et générosité qu'elles daigneront avoir les égards que de tous tems elles ont témoigné vis à vis des citoiens qui ont eu le bonheur de mériter leurs favorables attentions.

Quoi faisant etc. (signé) La Veuve XHENEMONT.

L'Etat-noble et l'Etat-primaire, par des recès des 20 et 29 mars 1787, lui allouèrent une gratification de vingt-cinq louis.

L'Etat-tiers, qui dans son assemblée du 29 mars 1787 n'avait accordé à Xhenemont que 200 florins, reçut une nouvelle supplique par laquelle on le priait de se montrer aussi généreux que les deux autres Etats; il y répondit le 31 décembre 1787 par le recès suivant :

En l'assemblée de Messeigneurs de l'Etat Tiers du Pays de Liége et comté de Looz tenue le 31 x^bre 1787.

Messeigneurs ayant vu la supplique leur présentée par la veuve Xhenemont remontrant que son fils, qui a remporté

le premier prix du dessin au concours public tenu le 6 avril 1786 à la célèbre académie de St Luc à Rome, n'a été gratifié que de deux cents florins par les seigneurs de cet Etat tandis qu'il l'avoit été de vingt cinq louis par les recès des seigneurs des Etats primaire et noble en dâte respectives du 20 et 29 mars derniers; vu les dits deux recès, déclarent, en vue d'encourager ses talens, de lui accorder pareillement une somme de vingt cinq louis, ordonnant à leurs receveurs généraux d'y fournir.

Par ordonnance de mes dits seigneurs

(Signé) J. J. HELLIN pro Plomteux

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Médaille gravée par Dartois, 1790.

A Messeigneurs de l'Etat tiers du pays de Liége
et comté de Looz.

Messeigneurs,

Le soussigné remontre en du respect qu'il a reçus les ordres des vos seigneuries par le s^r Dreppe, peintre, pour la fabrication d'une médaille d'or qu'elles ont destiné être l'expression de la reconnoissance nationnale enver son Exellence M. le Baron de Schliffen (1), lieutenant général au service de S. M. prussienne; pour quelle, elles ont destiné cent louis, tant pour le travail que pour la matière. Le remontrant supplie vos seigneuries de vouloir agréer sa soumission par quelle il s'oblige de faire ladite médaille,

(1) Le lieutenant-général de Schlieffen commandant les troupes prussiennes exécutrices qui séjournèrent à Liége du 28 novembre 1789 au 16 avril 1790, fut accusé par l'Etat noble d'avoir favorisé la cause populaire.

sous la direction du sr Dreppe, pour le prix mentionné, les assurant que, regardant cette occasion comme la plus belle de sa vie pour exercer ses foibles talans, il fera tous ses efforts pour atteindre les vœux de vos seigneuries, ainsi que pour méritter leurs applaudissements.

Quoi faisant (signé) J. DARTOIS.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

Note du peintre Coclers, 1794.

Avoir fait et livré vingt tableau aux armes de Son Altesse et de ses Etats du pays de Liege et comté de Looz, fait et livrez à la prépositure par Joseph Coclers, peintre de mesdits seigneurs, à raison de 6 fls chaque, pour la peinture . . . . . fl. 100.20

Item, avoir fourni vingt planche neuves à 2 fl. chaque . . . . . fl. 40.

Item livrez 60 petites armoiries pour les bandouillières des emploiés, à raison de cinq sols chaque: pour la peinture. . . . . fl. 15.

Item, à raison de deux sols pour chaque platine fl. 6.

Porte ensemble à la somme de. . . . . fl. 181.

Qu'il supplie très humblement vos nobles et illustres seigneuries (1) de daigner en ordonner le payement. Quoi faisant, etc. Liege, ce 8 avril 1794.

(Signé) Joseph COCLERS, peintre.

Archives de l'Etat, à Liége. Papiers des Etats.

(1) A savoir, les membres des Etats.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Statuts de la Société des Bibliophiles liégeois. 5

Liste des membres, 1888-1889. 9

Liste des publications de la Société 22

Procès-verbal de la Séance du 22 janvier 1888. 25

Procès-verbal de la Séance du 18 mars 1888 26

Procès-verbal de la Séance du 27 mai 1888. 28

Fisen et son imprimeur (1643) 30

St. Bormans. Les manuscrits de l'Abbaye de Saint-Trond en 1538. 33

Institution de la Cour des Absentis. 41

E. M. Papiers concernant les rapports de Jean de Hornes avec Louis Pynnock (1484-1494) 43

E. M. Traité conclu entre Jean de Hornes et Philippe le Beau (1499) 53

E. M. Lettre de Remacle Mohy (1590). 57

E. M. Libre discours des affaires de Liége (xviie siècle) . . 60

Albin Body. Notes bibliographiques. 77

C. Le Paige. A propos d'une charte inédite de la Chapelle des Clercs. 107

Procès-verbal de la Séance du 13 janvier 1889. 118

Procès-verbal de la Séance du 3 mars 1889. 119

Procès-verbal de la Séance du 12 mai 1889. 121

Procès-verbal de la Séance du 10 novembre 1889 122

Pages

C. Le Paige. Notice sur le Gédéon, tragi-comédie de Libert de Houthem. 125

C. B. Annotations historiques (1674-1675) 132

Liste des membres, 1890-1891. 147

Procès-verbal de la Séance du 12 janvier 1890. 163

Procès-verbal de la Séance du 13 avril 1890 164

Procès-verbal de la Séance du 19 juin 1890 166

Procès-verbal de la Séance du 9 novembre 1890 166

Baron de Chestret. Henri Helbig, sa vie et ses ouvrages. 168

E. M. Papiers concernant les rapports de Jean de Hornes avec Louis Pynnock, nouvelle série (1485-1504) 185

Procès-verbal de la Séance du 11 janvier 1891 212

Procès-verbal de la Séance du 26 avril 1891 213

Procès-verbal de la Séance du 22 juin 1891. 214

Procès-verbal de la Séance du 29 novembre 1891 215

Albin Body. Les aventuriers à Spa au XVIIIe siècle : le prince d'Albanie ; le prince Justiniani ; Casanova ; le baron de Trenck 217

E. M. Trois lettres relatives au Sanglier des Ardennes (1480-1482). 255

E. M. Sébastien La Ruelle et Lambert de Tornaco. . . . 260

Edouard Poncelet. Documents inédits sur quelques artistes liégeois. 264

R

SEP 8 - 1948